



# Etudes et tableaux historiques

PAR

LÉON GAUTIER.

—●— COLLECTION HISTORIQUE. —●—

Société de Saint-Augustin,  
DESCLÉE, DE BROUWER & C<sup>ie</sup>,  
Imprimeurs des Facultés Catholiques de Lille.

LILLE.



A decorative border consisting of a repeating pattern of stylized flowers and leaves, forming a rectangular frame around the text.

Etudes et tableaux  
historiques.



---

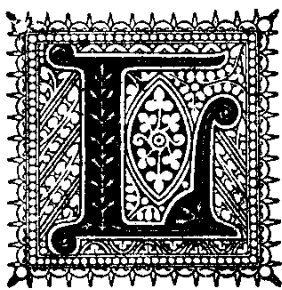
TOUS DROITS RÉSERVÉS

---

A MON AMI  
PAUL VRIGNAULT.

# DÉFINITION CATHOLIQUE DE L'HISTOIRE.

## I. — Point de départ.



A plus naïve, et cependant la meilleure définition de l'histoire, est celle-ci : « L'histoire est le récit du passé. »

Mais, dans le passé, il est certains faits qui ont eu de l'influence sur le monde, et non pas uniquement sur le monde des corps, mais sur celui des âmes. Il en est d'autres, au contraire, qui n'ont rien eu de cette influence. On a réservé le nom d'histoire au récit des événements vraiment *influents*. De là vient qu'on ne prodigue pas le mot *historique*, et qu'on en honore certains hommes seulement et certaines choses qui le méritent.

Et comme, en ces événements importants, le doigt de Dieu est, aux yeux du chrétien, constamment et évidemment marqué, on peut dire chrétiennement : « L'histoire est le récit des faits où Dieu est plus particulièrement intervenu ; » ou, en termes plus clairs : « L'histoire est le récit des rapports mutuels de Dieu et de l'homme *dans le passé*. »

Nous disons *dans le passé* : car il y a un récit des rapports de Dieu et de l'homme dans l'avenir. Ce récit, aussi clair souvent que le premier, et qui le complète, est tout divin. On ne le trouve que dans l'Église catholique : c'est la prophétie.

Si l'histoire est le récit du passé, la prophétie est l'histoire de l'avenir.

L'Église catholique seule apparaît dans le monde avec cette double escorte d'un glorieux passé et d'un avenir plus glorieux encore. Elle est la seule qui voie en avant aussi nettement qu'en arrière, et qui sache aussi nettement ce qu'elle sera et ce qu'elle a été. Comment le présent effrayerait-il jamais celle à qui Dieu communique ainsi sa science et sa prescience, sa clairvoyance du passé, sa prévoyance de l'avenir ?

Mais, pour nous borner à l'histoire, si elle est, aux yeux du

chrétien, « le récit des rapports passés de Dieu avec l'homme et de l'homme avec Dieu », il résulte de cette définition qu'avant de commencer l'étude de cette science, il faut bien connaître ces deux termes nécessaires de toute histoire : Dieu et l'homme.

Faute de les bien connaître, nous n'aurons qu'une histoire ténébreuse et fautive. Sans la science de ces rapports surnaturels, les faits se succéderont stupidement devant nous, sans se relier à rien, sans se relier entre eux. Tout nous surprendra, et presque toujours douloureusement. Les guerres, les révolutions, les crimes, les horreurs historiques nous scandaliseront; et nous aurons raison de jeter loin de nous avec indignation ces récits pleins d'un sang dont nous ne comprenons pas l'effusion et d'une absurdité dont nous ne savons pas la cause.

La théologie et la philosophie catholiques sont les prolégomènes nécessaires de tout livre d'histoire. En tête de chacun de ces livres, il en faudrait écrire au moins les principes divins : avec eux nous aurons la lumière, et sans eux le chaos.

Voyons donc ce que c'est que Dieu d'après l'Église, ce que c'est que l'homme; et marchons ainsi à la conquête d'une meilleure et plus complète définition de l'histoire.

## II. — De Dieu, considéré comme premier terme de l'histoire.

**D**IEU est certainement le plus sûr des définisseurs. Celui qui connaît tout peut tout définir avec certitude : Dieu, qui se connaît parfaitement lui-même, est, par là même, le seul qui se puisse définir parfaitement.

Or, il s'est défini quand il a dit : « JE SUIS CELUI QUI SUIS. »

Cette définition résume et contient tout, comme l'a surabondamment démontré un des plus grands théologiens de nos jours (1).

« Je suis celui qui suis » : il résulte de là que Dieu est véritablement l'Être par excellence, puisque tous les autres êtres ne se doivent pas l'être et le lui doivent.

1. Le R. P. Ventura, en sa *Raison catholique*, tome II, première conférence sur la Création.



« Je suis celui qui suis » : il résulte de là que Dieu est indépendant et qu'il est un, deux êtres indépendants ne pouvant exister ensemble, et l'un devant nécessairement être un effet de l'autre. Or, si Dieu est indépendant, il est tout-puissant.

« Je suis celui qui suis » : il résulte de là que Dieu est la Bonté, la Beauté, la Vérité, la Perfection même, puisque le mal, le laid et le faux sont des négations ; puisque le moins bon, le moins beau, le moins vrai et le moins parfait ne sont que des diminutions. Or, la négation et la diminution *ne sont pas*, et ne peuvent se trouver dans l'Être parfait.

Dieu donc est un, indépendant, tout-puissant ; il est le Beau idéal, le Bien suprême, le Vrai absolu ; il est parfaitement infini et infiniment parfait.

Mais où voulons-nous en venir, et par quel lien allons-nous rattacher à notre sujet ces magnifiques enseignements de la théologie ? Le voici :

Dieu, étant souverainement parfait, est souverainement heureux ; le malheur ne peut l'atteindre, car le malheur est une imperfection. C'est à ce point de vue uniquement que nous voulons nous arrêter.

Dieu, disons-nous, est souverainement heureux. Le bonheur de Dieu s'appelle *gloire*.

Or, dès le moment où Dieu eut créé des êtres intelligents, il dut se sentir dévoré d'un grand désir : celui de leur communiquer son bonheur, sa gloire. Car Dieu est amour, et l'amour aime à communiquer tout ce qu'il a.

Mais aussi ces êtres intelligents, auxquels Dieu voulait communiquer sa gloire, avaient été créés par lui libres et par conséquent responsables.

D'un autre côté, ils étaient faibles.

Il ne restait donc à Dieu qu'une ressource, celle de les aider puissamment à ne pas repousser ce bonheur et à parvenir à l'éternelle béatitude.

C'est ce que Dieu a fait : il nous apparaît constamment penché sur l'humanité et *aidant sans cesse notre liberté, sans jamais la détruire*.

Voilà ce qu'il était nécessaire de savoir avant d'ouvrir un livre d'histoire, et l'on peut dire, en commentant la belle parole : « L'homme s'agite et Dieu le mène », on peut dire de Dieu

qu'il est le grand *aideur*, le grand *meneur* de l'humanité dans la voie de la béatitude

Dieu est essentiellement un être AIDANT.

### III. — De l'homme considéré comme deuxième terme de l'histoire.

**D**IEU, avant que l'histoire naquît, ouvrit un jour ses deux mains ; et de l'une il fit jaillir la création spirituelle, de l'autre la création matérielle ; de l'une le monde des esprits, de l'autre le monde des corps.

Au commencement du sixième jour. Dieu regarda son œuvre et ne la trouva point complète.

En effet, il y manquait quelque chose.

Que voyait-on d'un côté ? Des milliards de créatures angéliques, admirablement étagées les unes au-dessus des autres, formant chacune une *espèce*, et allant ainsi, suivant une merveilleuse échelle, depuis l'ange le plus parfait, le plus voisin de Dieu, jusqu'au moins parfait et au plus éloigné de cette essence béatifique : toutes comprenant Dieu, toutes aimant Dieu, toutes le servant avec une dangereuse mais honorable liberté.

Et sur la terre ? Des milliards de créatures matérielles, qui dans trois royaumes distincts et présentant eux-mêmes une hiérarchie savante, s'étagaient aussi, avec des nuances subtiles, les unes au-dessus des autres. Mais tandis que le dernier des anges possédait une intelligence, un cœur et un libre arbitre qui savaient s'élever à Dieu, il n'y avait point trace d'intelligence, d'amour ni de volonté libre dans toute cette autre partie des œuvres divines. Rien sur la terre ne connaissait Dieu, rien sur la terre n'aimait Dieu, rien sur la terre ne servait Dieu. Toutes ces belles créatures racontaient seulement la gloire du Créateur par une beauté qui n'avait point conscience d'elle-même ; et il y avait loin de ce cantique inintelligent au *Sanctus* et au *Te Deum* éternels qui faisaient et font encore frémir dans l'éternité les lèvres spirituelles des créatures angéliques.

Encore une fois, il manquait quelque chose au plan divin ; et ce quelque chose, c'était nous.

Dieu s'est servi, pour nous former, non pas d'une seule de

ses mains, mais des deux à la fois : honneur inestimable et unique. Avec cette main qui avait créé les purs esprits, il sut aisément façonner une âme intelligente, affectueuse et libre : il mit un soin tout délicat à en faire le reflet particulier de sa divinité. Et, de la main qui avait créé le monde de la matière, il fit le corps humain, le chef-d'œuvre de ce monde dans les derniers degrés duquel Linnée trouvait encore tant de chefs-d'œuvre!

Puis, il réunit ses deux mains et pétrit ensemble d'une manière indestructible, l'âme et le corps qu'il venait de créer. Il n'en fit pas deux êtres séparés, mais un seul être vivant : en sorte que, suivant le témoignage de l'illustre penseur que nous avons cité plus haut, la matière devint *intelligente* dans l'homme. La matière eut désormais une intelligence, un cœur, une volonté : l'intelligence, le cœur et la volonté de l'homme. La matière entra dans le chœur des esprits, connut Dieu, l'aima et le servit, et tout cela par l'homme, qui fut ainsi non seulement le roi, mais le représentant et le pontife de toute la création matérielle !

Voilà ce que c'est que l'homme. Relevons la tête et, sans être orgueilleux, soyons fiers.

Mais nous n'avons à insister ici que sur une faculté de cet être jeté si singulièrement sur les confins des deux mondes pour les représenter et les unir :

« L'homme est une créature qui a soif de bonheur. »

Cette soif de bonheur résulte naturellement de l'intelligence qu'il a reçue de Dieu. Tout ce qui est intelligent désire le bonheur ; car, dès qu'on connaît le bien, on le doit désirer. Et Dieu ayant donné la raison à l'homme, — la raison, ce sommet de l'intelligence, — l'homme devait désirer le bonheur infini, c'est-à-dire la vue et la possession de Celui vers lequel s'élevait sa raison.

Mais il faut mériter le bonheur : c'est la loi des êtres libres, c'est la loi de l'homme.

Or, cet être libre est faible, il est très faible ; il faudra que Dieu l'aide. C'est ce que Dieu n'a cessé de faire.

L'homme est essentiellement un être AIDÉ.



IV. — Du but de Dieu relativement à l'homme —  
définition catholique de l'histoire.

Ainsi deux êtres sont en présence : Dieu et l'homme. Dieu est un être glorieux qui ne demande qu'à communiquer sa gloire. L'homme est un être qui aspire à la gloire, mais qui la doit mériter avec l'aide de Dieu.

De quoi s'agit-il donc ?

Il s'agit pour Dieu de faire parvenir l'homme à son éternelle béatitude, tout en lui laissant l'exercice indépendant de sa liberté.

Nous voici enfin arrivés où nous voulions, et voici que nous pouvons définir l'histoire d'une manière plus précise :

L'HISTOIRE EST LE RÉCIT DES EFFORTS DE DIEU POUR SAUVER TOUS LES HOMMES ET LES CONDUIRE A L'ÉTERNELLE BÉATITUDE.

Oui, tel est le but que l'Amour divin se proposait, qu'il se propose encore et se proposera toujours.

Quels moyens a-t-il employés pour l'atteindre ? Ne s'est-il pas présenté quelque obstacle au plan surnaturel : obstacle venu de notre liberté ? Enfin comment la force de Dieu a-t-elle triomphé de cet obstacle ?

C'est ce que nous allons faire voir en donnant à notre exposition le plus de clarté possible, et le plus de dignité en même temps.

Mais, c'est tout le Plan divin que nous allons exposer : que l'auteur de ce plan soutienne notre voix et en relève les défaillances ! *Veni, sancte Spiritus.*

V. — Des conditions exigibles de l'homme pour qu'il arrive à la béatitude.

QUAND l'homme se présente aux portes du ciel : « As-tu connu ma vérité ? » lui demande son juge : telle est pour nous, en effet, la première condition de la béatitude. N'être point souillé par le péché, telle est la seconde. Je parle ici, à dessein, avec la simplicité du catéchisme.

La seule Église catholique met à un prix assez haut la possession de la vérité pour en faire la condition même, la première condition du salut.

Oui, pour arriver à la contemplation de la Vérité suprême, il faut, nous dit-elle, que l'homme ici-bas en possède au moins les éléments et aspire généreusement à connaître le reste. Sans cela point de béatitude ; ou, ce qui revient au même : « Hors de la vérité, point de salut. »

Mais la seconde condition n'est pas moins indispensable. Entre Dieu et le péché, qui est la négation du bien, et, par là même, la négation de Dieu, il y a un abîme infranchissable : infranchissable à la justice de Dieu, et que son amour seul a trouvé le moyen de franchir.

Toutes les erreurs de notre temps proviennent de ce qu'on ne sait plus quelle est l'*énormité* du péché et de quel poids est la connaissance du Vrai. On prend Dieu pour je ne sais quel vieillard aimable, presque épicurien, qui tient peu à ce qu'on ait sur lui des idées exactes, qui tolère le péché aussi facilement que nous le commettons, sans qu'une expiation soit nécessaire et avec le sourire facile d'un membre du *Caveau*.

Rien n'est faux comme cette fausseté. Dieu est un être miséricordieux, mais non pas un être faible. Dieu est un être essentiellement aimant, mais c'est aussi le Vrai et le Bien suprême, et, malgré sa soif de miséricordes, il ne peut pas ne pas s'écrier : « Loin de moi l'erreur ! loin de moi le péché ! »

Et, par conséquent, lorsqu'il a voulu procurer à l'homme le moyen d'arriver à la béatitude, *il a dû lui procurer le moyen de connaître la vérité et de se présenter à son tribunal exempt de péché.*

VI. — Comment Dieu a-t-il procuré à l'homme la première condition de la béatitude, c'est-à-dire la connaissance de la Vérité ?

**D**IEU crée l'homme. Il souffle sur ce beau visage, sur ce corps radieux, et l'âme y entre. Il y a dans cette âme de nombreuses facultés qui s'étagent, en quelque sorte, les unes au-dessus des autres : échelle mystérieuse de Jacob, dont ces facultés sont les anges. Au sommet de l'échelle se tient la raison, qui est le haut de l'âme. Et cette raison, comme un ange voisin de Dieu, est appelée à voir ce Dieu, à le connaître et à donner le branle à la sensibilité qui l'aimera et à la volonté qui le servira.

Et de là ces vérités de l'ordre naturel dont on trouve le germe ou le débris au fond de toutes les âmes humaines.

Mais enfin la raison, depuis le premier péché, devait être un jour sujette à des défaillances, à des aveuglements, à des myopies.

Dieu alors descend vers cette raison et lui parle ; il lui parle longtemps ; il lui professe le premier cours de théologie et le plus magnifique que la terre ait entendu avant celui du Christ ; il lui dit : « Voilà la vérité sur mon compte ; voilà la vérité sur le tien. » C'est ce que nous appelons la révélation primitive.

Le premier homme la communiquera à ses descendants. Les premiers patriarches, selon l'expression de l'Écriture, en seront « les crieurs publics », les hérauts dans le monde. Noé la recueillera dans l'arche, car elle voguait sur les eaux amassées par la colère divine et ne pouvait être submergée. Elle en sort avec la famille du juste, et est connue des descendants de cette famille. Quand les races enfin se dispersent, chaque chef de race, chaque membre de ces célèbres migrations l'emporte avec lui, claire encore malgré de fâcheux obscurcissements, salutaire, précieuse. Elle s'établit, voyageuse invisible, dans tous les campements des nations. On ne peut la chasser entièrement des grands empires ni des grandes cités. On la noircit de toute espèce de superstitions, mais on la voit encore briller à travers, et c'est elle aussi qui peut dire : *Nigra sum, sed formosa*.

L'homme cependant sera-t-il toujours condamné à ces fragments, à ces ombres, à ces diminutions de la vérité ?

Cet homme, qui est le représentant et le pontife de la nature matérielle, ne rendra-t-il pas à Dieu quelque part l'hommage d'une connaissance plus complète et plus sûre de la vérité ? N'était-il pas enfin souverainement convenable que, dans un coin de la terre, tout au moins, ce véritable prêtre offrit à ce grand Dieu un culte plus intelligent ? Oui, il le fallait. Il fallait que, n'importe où, le sacerdoce de l'homme fût exercé plus dignement ; il ne fallait pas qu'il fût interrompu ; il ne fallait pas que la terre restât un seul instant sans une voix, sans une hymne qui adorassent « la vérité dans la vérité ».

Un seul peuple, si petit qu'il soit, suffira à remplir ce grand devoir de convenances vis-à-vis de Dieu ; mais, encore une fois, il faut que ce devoir soit rempli.

Et voilà ce qui a rendu si nécessaire dans le monde le peuple juif, ce peuple singulier qui a connu la vérité, partout ailleurs proscrite ou diminuée. Le peuple juif a rendu à Dieu, par la grâce de Dieu, un hommage intelligent au nom de la nature entière, et particulièrement au nom des autres hommes. Il a été le « *mysticus adorator* » dont parlent les Pères, le représentant, le chargé d'affaires du monde entier près la cour de Dieu.

Comprenez-vous maintenant l'histoire du *peuple de Dieu* ?

Mais il a été utile à plusieurs fins. Dieu, avec sa main vigoureuse, quand il a eu à le châtier, l'a rudement promené chez tous les peuples de l'antiquité qui ont eu une influence décisive sur les destinées du monde. Il a été en contact (et quel contact!) avec les grands empires assyriens, avec ceux des Perses et des Grecs, et enfin avec l'empire des empires, avec celui de Rome.

Partout il a emmené la vérité avec lui, et il en a laissé partout. La vérité est un parfum qui ne s'use pas et qui, partout où on le place, embaume tout autour de lui.

Les Juifs ont donc été, dans un certain degré, les maîtres d'école des grands empires. Ils ont enrichi de la sorte cette âme de l'Église dont nous parlions tout à l'heure, ce trésor des révélations primitives: ils l'ont augmenté, chez tous les peuples, de tout le trésor de leurs révélations particulières. Les chances de salut en ont doublé.

Enfin le peuple juif a été le grand *préparateur* de la vérité à venir. Quand Dieu pensa à s'incarner, il voulut trouver dans le monde quelqu'un qui l'attendit, qui eût écrit son histoire avant sa venue et qui sût le reconnaître. Il voulut trouver sur la terre une doctrine qu'il aurait seulement à compléter et à parfaire: il le voulut, afin que la vérité ne commençât pas avec lui parmi nous, afin qu'elle y pût avoir ses origines aussi vieilles que le monde lui-même, ses antiquités, sa généalogie authentique et non interrompue à travers tous les siècles. Il voulut trouver un peuple qui lui pût fournir ses premiers disciples, et d'où la vérité sortirait pour illuminer tous les peuples comme d'un point de départ nécessaire et vénérable.

Le peuple juif servit à tout cela. Il élabora, sous les yeux

divins, la vérité dans le monde ancien : en sorte que Jésus-Christ y trouva réellement ce qu'il fallait de croyances préparatoires sur la terre, juste ce qu'il en fallait et comme il le fallait. Le peuple juif fut la préface, l'avant-propos indispensable de l'Évangile : on n'aurait point compris le livre sans cette introduction.

Puis la Vérité éternelle s'incarna, pour ainsi dire, en toute sécurité. Le monde était prêt. L'empire romain que Dieu ne devait plus tolérer longtemps, avait enfin conquis l'unité de sa domination dans le monde. Quand le Maître parut, l'humanité tout entière était réunie pour l'entendre.

Il ouvrit la bouche, ce doux professeur de toute vérité ; il parla, avec quelle suavité ! on l'écouta, avec quelle attention ! Quand il cessa de parler pour monter au Calvaire, l'humanité de ce temps-là se trouva avoir entendu et connaître la Vérité.

Par conséquent, elle se trouva remplir la première condition de l'éternelle béatitude.

Mais il n'y avait pas que l'humanité de ce temps-là qui eût soif de bonheur : il fallait satisfaire l'ambition légitime de l'humanité de tous les âges. C'est ce que Dieu a fait.

Quand il quitta la chaire de son divin enseignement, il ne la laissa point vide. Il appela un de ses auditeurs, homme à l'âme de fer, que sa foi lui avait fait distinguer, et lui tint à peu près ce langage : « Pierre (l'homme s'appela ainsi, et ce nom lui avait été donné par le Maître), « Pierre, viens en ma « place. Je te nomme mon Suppléant dans le monde, toi et « tes successeurs. Je fonde pour vous la chaire de la Vérité ; « occupez cette chaire jusqu'à la fin des siècles : l'enseigne- « ment que je fonde ne peut pas être faillible. »

Et JÉSUS disparut, et les auditeurs ne crurent pas avoir changé de professeur : car ils savaient que l'esprit du Maître était dans le disciple.

Il y a dix-huit cents ans et plus que ce Suppléant enseigne dans le monde ; voilà dix-huit cents ans aussi que l'humanité peut connaître et posséder la vérité, et elle le pourra toujours, car le Maître enseigne toujours. Voilà enfin dix-huit cents ans que, grâce à l'Église et à la merveilleuse propagation de sa doctrine, grâce aussi aux vérités naturelles et aux traditions conservées chez tous les peuples, voilà dix-huit



cents ans que l'humanité peut remplir la première condition de l'éternelle béatitude, et il ne tiendra qu'à elle de la remplir toujours.

VII. — Comment Dieu a-t-il procuré à l'homme la seconde condition de la béatitude, c'est-à-dire l'exemption du péché ?

LA deuxième condition de l'éternelle béatitude, c'est l'exemption du péché. Rien ne peut arriver à Dieu de ce qui est souillé par le péché : c'est un axiome. L'homme y est soumis comme le pur esprit.

Dieu peut aider l'homme surnaturellement ; mais Dieu, ayant donné à l'homme la liberté, ne veut pas la lui enlever.

Or, tout être libre doit mériter son bonheur, c'est encore un axiome.

Il suit de tout ce raisonnement que *l'homme, être libre, doit acheter par un mérite la béatitude que Dieu veut bien l'aider à conquérir, sans cependant lui arracher son libre arbitre*. Le problème est nettement posé.



Voici le premier moyen que Dieu emploie : il est bien digne de son admirable miséricorde.

Il allège l'épreuve ; il fortifie l'homme qu'il a placé dans la joie de l'Eden.

Mais, malgré tant de prévoyante tendresse, le premier homme, représentant de l'humanité, ayant en lui toutes les forces dont l'humanité peut disposer, et ayant été, de plus, entouré par Dieu d'une atmosphère surnaturelle, c'est-à-dire de la grâce, — ce premier homme tombe, et le péché s'empare de lui.

Il ne peut que communiquer sa nature souillée à tous ses descendants : c'est à la fois un mystère et une loi de la nature. Voilà donc le péché introduit dans le monde, et qui n'en doit plus sortir.

Ainsi se trouve brisé, par l'abus même de notre liberté, le magnifique plan de Dieu, qui voulait, sans transition pénible, sans secousse, sans convulsion, sans la douleur enfin et sans la

mort, nous conduire, poussés par le vent puissant d'un mérite facile, jusqu'aux portiques éternels où nous attendait la béatitude.

Jetons un regard douloureux sur cet Éden où nous devrions être. Toute l'histoire aurait changé, si cette catastrophe ne s'était pas produite; ou, plutôt, il n'y aurait pas eu d'histoire. On n'aurait pu que dire: «Tous les hommes ont passé, à travers une épreuve facile, d'un bonheur imparfait à une parfaite béatitude.» Heureux les peuples, a-t-on dit, qui n'ont pas d'histoire! Toute l'humanité eût ressemblé à ces peuples.

C'est le péché qui est le père de l'histoire. Elle est née près du serpent fatal, à l'instant même où le premier crime couvrit notre cœur de péchés et la terre de ronces.

C'est un triste premier chapitre.



Mais maintenant qu'est-ce que Dieu va faire devant les débris de son plan? Il en va mettre un autre à exécution.

Dans la lumière des principes divins, de ces principes de toute vérité qui sont le Verbe de Dieu, Dieu fait appel à deux principes qui viennent se placer près de lui:

Le premier s'appelle le dogme de l'*Expiation*;

Et le second, le dogme de la *Solidarité*.

Le nouveau plan de Dieu va reposer tout entier sur ces deux bases.

Oui, le péché peut s'effacer par l'expiation, c'est-à-dire par la souffrance. Oui, l'on peut souffrir pour les autres. Tous les peuples ont connu ces grands principes, et il faudrait être bien aveugle ou bien rationaliste pour les nier.

Tous les peuples ne se sont pas contentés de les connaître; ils les ont mis en pratique. Comme, parmi les souffrances, il n'en est pas de plus dure que la mort, et comme ils désiraient qu'on *expiât* POUR EUX les crimes dont ils étaient chargés; — n'ayant point la force d'expié par eux-mêmes, — ils se mirent partout à tuer, et cela liturgiquement, à tuer des bêtes sur des pierres: c'est-ce qu'on appelle les sacrifices. Les sacrifices sont une des plus grandes preuves de la vérité chrétienne.

Mais ils ne firent pas que tuer des bêtes sur des pierres: ils y tuèrent aussi des hommes.

Les terribles dogmes de l'Expiation et de la Solidarité étaient là, implacables ; et ils pensaient en apaiser la colère par ces révoltantes absurdités.

Toute l'histoire des sacrifices se résume en ceci : « Principe vrai, conséquences épouvantables. »

Mais est-ce que toutes ces bêtes tuées pouvaient expier quelque chose ? Est-ce qu'ils pouvaient expier davantage, ces malheureux qu'on immolait de force, et qui n'ont jamais eu l'idée d'une immolation volontaire, et par conséquent méritoire ?

Et cette immolation eût-elle été volontaire, ces êtres qui *méritaient* ainsi n'étaient-ils pas des êtres souillés, des êtres que le péché rendait inabordables à Dieu ?

Qu'est-ce donc que Dieu va faire ?

Il paraît tout à coup dans le monde, homme et Dieu tout ensemble, *géant des deux substances*.

A sa droite, comme un ange, se tient le dogme de l'Expiation.

A sa gauche, du côté de son cœur, le dogme de la Solidarité.

Il paraît : il se fait un grand silence dans le monde.

Alors, mettant fin à tous les sacrifices, les complétant, les résumant, les sanctifiant et les surpassant infiniment, il offre à Dieu le sacrifice de sa vie. Il expie solidairement pour tous les pécheurs, pour tous les péchés, pour tous les hommes. Il est le *porte-péchés* universel. Et voilà la Rédemption, ce marché sublime, par lequel la Justice de Dieu a cédé à l'Amour de Dieu l'humanité tout entière, moyennant toute la vie et le sang de cet Amour de Dieu fait homme !

Tel est le cœur de l'histoire.

VIII. — Que l'homme doit coopérer aux efforts de Dieu pour l'amener à la béatitude.

**O**PÉRATIONS de Dieu, coopération de l'homme, tels sont les deux éléments de l'histoire qui, par là, pourrait encore se définir : « Tableau à travers les siècles de l'action de la grâce divine sur la liberté humaine. »

De ces deux éléments, l'un est aussi nécessaire que l'autre ; Dieu a tout fait pour l'homme, sans doute : mais, par une

obligation qui honore infiniment cet être libre et responsable, l'homme doit correspondre à l'action de Dieu. Sans cela point de salut, point de béatitude, et ce serait la destruction de notre liberté.

Il faut nous unir à Dieu par l'aspiration libre et méritoire de notre volonté sur la terre, avant d'être unis à lui par l'effusion en nous de sa divinité dans le ciel.

*L'union à Dieu* : ne prenez pas ces mots pour une figure. L'union à Dieu ici-bas est un phénomène surnaturel, qui existe aussi réellement que le magnétisme et l'électricité dans l'ordre naturel. Et si ce magnétisme, si cette chaleur, si cette électricité de l'union de l'homme aux œuvres de Dieu, ne se produit pas, nous ne pourrons jamais être mis en rapport avec la béatitude éternelle.

Mais comment s'unir aux œuvres de Dieu ?

#### IX. — Comment l'homme peut-il s'unir à la vérité ?

**N**OUS avons vu que Dieu a mis deux conditions à la béatitude : la connaissance de la vérité, l'exemption du péché. Ne parlons d'abord que de la première.

Dieu a répandu à plusieurs reprises la vérité dans le monde. Il l'a répandue à l'origine par le don de la raison et les traditions originelles ; il l'a répandue par les descendants d'Abraham ; il l'a répandue par lui-même, lorsque les temps furent venus ; il l'a répandue, la répand et la répandra toujours par son Église.

Comment l'homme a-t-il pu s'unir à ces effusions, à ces œuvres de Dieu ?

En aimant ce qu'il connaissait de vérité, en en conservant le dépôt, en l'agrandissant.

Ont par conséquent coopéré aux efforts de Dieu pour nous communiquer la vérité, A LA CONDITION TOUTEFOIS QU'ILS AIENT AIMÉ, CONSERVÉ ET DÉSIRÉ CETTE VÉRITÉ : — ceux qui ont vécu sous la loi naturelle et ceux qui n'ont connu que les dogmes plus ou moins obscurcis de la tradition originelle ; — ceux qui ont été plus favorisés de l'éternelle lumière, comme le peuple juif ; — et ceux qui, par Jésus-Christ et par l'Église, ont reçu et reçoivent encore la plénitude terrestre de la vérité ; — tous ceux enfin qui se sont rattachés

à l'âme de l'Église, c'est-à-dire aux croyances naturelles et traditionnelles, quand ils ont été dans l'impossibilité de se rattacher aussi à son corps, c'est-à-dire à la loi révélée ! O grandeur ! ô générosité des plans de notre Dieu !

Et comment ce Dieu a-t-il eu et aura-t-il à diriger ici la coopération de l'homme ? *En cherchant à conduire le plus d'hommes possible au plus de vérité possible.*

L'histoire nous offrira donc le tableau de cette main divine qui, pleine de force, pousse sans cesse les hommes en avant vers son Église. « Je possède les vérités naturelles et je m'en pourrais contenter. — Marche, marche ! — Me voici maintenant possesseur des vérités de la révélation primitive ; n'est-ce pas assez ? — Marche, marche ! — Ah ! Seigneur, j'ai vu la lumière de Sion. Me voici dans la synagogue ; ne m'y reposerai-je pas ? — Marche, marche ! — Où irai-je donc, Seigneur ? — Marche encore ! Ne vois-tu pas l'Église ? »

Ainsi l'histoire nous montrera cette marche constante, souvent pénible, mais toujours triomphante à la fin, de l'humanité poussée vers ce portique radieux de l'Église qui conduit à la béatitude.

La France, l'Italie, l'Espagne et les nations chrétiennes de l'Europe marchent en tête de cette immense procession à la fin de laquelle se pressent les sauvages des contrées récemment découvertes. Mais la terrible main de Dieu les pousse ; il faut qu'ils avancent et qu'ils passent à leur tour sous le portique glorieux à travers lequel on voit briller le ciel !

#### X. — Comment l'homme peut-il coopérer à la rédemption ?

**D**IEU s'était dit : « Puisqu'il faut souffrir pour expier, je vais souffrir. Puisqu'on peut souffrir pour les autres, je vais souffrir pour tous. »

Il souffrit en effet comme on n'a jamais souffert, il souffrit pour tous. C'est de l'histoire : rien n'est historique comme le Calvaire.

En quoi consistera ici l'union de l'homme à l'œuvre de Dieu ? Dans l'union même aux souffrances de JÉSUS-CHRIST et à sa mort. C'est tout saint Paul, c'est tout le christianisme en deux lignes

Auront donc coopéré à la rédemption divine tous ceux qui, appartenant soit à l'âme, soit au corps de l'Église, auront souffert et seront morts dans une union plus ou moins parfaite avec un Dieu dont ils connaissaient plus ou moins les desseins ; tous ceux enfin qui auront volontairement souffert afin d'expié pour eux et pour les autres.

Sans souffrance ici-bas, sans expiation, sans union à la croix, sans un désir de cette union, pas de béatitude. Celui qui ne commence pas un cours d'histoire par une théorie de la souffrance, celui-là ne comprendra rien à tout le reste.

La souffrance est la clef de l'histoire ; car si la souffrance est une loi pour les individus, elle est au même titre une loi pour les nations. Il faut qu'elles expient, il faut qu'elles souffrent. De même que les maladies, les séparations, la mort sont les expiations des individus : les fléaux, la peste, la guerre, la famine sont les expiations des peuples. Les unes et les autres sont nécessaires, mais les dernières surtout, et sans elles le ciel compterait infiniment moins d'habitants. *Omnia propter electos.*

## XI. — L'obstacle.

**T**EL paraît être le plan de Dieu, si toutefois nous pouvons sans orgueil essayer de l'entrevoir ici-bas. On se tromperait étrangement si l'on s'imaginait que ce plan est d'une exécution toujours aisée. La Toute-Puissance elle-même rencontre quelque obstacle : elle rencontre la liberté de l'ange et la liberté de l'homme.

De quelque côté que se porte l'activité divine, elle trouve devant elle une sorte d'invisible barrière qu'elle renverse toujours, mais enfin qu'il lui faut renverser. Et cette barrière est le libre arbitre dont ce Dieu nous a fait présent ; c'est la puissance qu'il a daigné laisser au Démon.

Le Démon, voilà surtout quel est l'Obstacle.

Or, son action s'exerce non seulement sur les âmes, mais encore sur les corps et sur toute la nature matérielle. Certains philosophes n'admettent pas cette proposition, certains historiens contestent ce fait. Le principe et le fait n'en sont pas moins au-dessus de toute discussion.

Mais, armé comme il l'est de cette double puissance sur la

matière et sur l'esprit, comment procède le Démon? Par imitation. Il n'invente, il ne crée rien ; il n'a point la faculté créatrice. Alors, il regarde Dieu, et l'imité ; il regarde l'œuvre divine, et la copie. Le Démon est sans cesse occupé à cette misérable contrefaçon du Plan divin.

Un des meilleurs esprits de notre temps fait en ce moment un beau livre. Il compare, à travers tous les siècles, l'œuvre du Saint-Esprit et celle du mauvais Esprit. A chacune de ses pages, il rencontrera le plagiat et flétrira le plagiaire.

Dieu a eu, et possède encore ici-bas, son Église son culte, sa liturgie, ses prophéties, ses oracles. Et, lui aussi, le Démon a voulu avoir son Église, son culte, sa liturgie, ses prophéties et ses oracles. Dans cette vaste histoire des contrefaçons de l'œuvre divine, la possession est un plagiat de la grâce et la messe du sabbat un calque ignoble, mais évident de notre messe. Le Démon singe Dieu.

En un mot, l'Obstacle que rencontre et que franchit toujours la toute-puissance victorieuse de notre Dieu, c'est la parodie de son plan.

## XII. — De la guerre et des autres fléaux.

ON n'aime plus de nos jours l'*histoire-bataille* ; on en est venu à trouver singulier le mot de « Dieu des armées », qui se trouve dans l'Écriture.

L'Église, qui aime essentiellement la paix et fait tout pour l'assurer au monde, l'Église cependant répète souvent ce nom glorieux ; l'Église bénit les drapeaux et les armes avant la guerre, et chante des *Te Deum* après.

C'est que la guerre augmente le nombre des élus ; c'est que dans l'histoire elle a le rôle le plus terrible sans doute, mais aussi le plus efficace. Elle conduit les nations à la vérité et au bien.

Son origine n'est pas douteuse ; elle est évidemment satanique, elle vient évidemment du Démon. Mais Dieu la fait tourner à sa gloire.

Tout d'abord elle conduit à la vérité ; car aucune guerre n'a été inutile pour la cause et les accroissements de la vérité dans le monde.

Prenez, par exemple, le combat de Marathon. Rien n'est

plus vulgaire en apparence. Les historiens qui vont le plus loin l'admirent avec raison comme l'héroïque effort d'un petit peuple qui veut rester libre. Mais élevons-nous plus haut.

Marathon sauva l'Occident de l'Orient. Sans ce combat et sans les analogues, l'empire asiatique allait déborder en Europe; il allait s'y étendre à l'aise. Rome elle-même n'y aurait pu résister. Et quels malheurs n'en seraient pas résultés dans le monde! Les esprits se seraient sans doute efféminés sous cette domination efféminée. Des révoltes partielles auraient bientôt disloqué ce grand empire plein de mollesse. Et, quand Jésus-Christ serait venu sur la terre, il n'y aurait pas trouvé ce fort empire romain qui lui créa sans doute tant d'obstacles humainement insurmontables, mais qui, du moins, mit à la disposition de ce Dieu l'unité du monde entier soumis par ses armes.

C'est ainsi que Marathon a préparé le règne de Jésus-Christ; c'est ainsi que ces guerriers grecs, qui ne croyaient combattre que pour l'indépendance de leur sol, combattirent, en effet, pour l'éternelle Vérité.

Prenez toute autre bataille, celle que vous voudrez, en Europe, en Afrique, en Chine, aux Indes. Il n'en est pas une dont le résultat, je ne dis pas immédiat, mais DÉFINITIF, n'ait été, malgré les efforts de l'Enfer, un accroissement de la Vérité dans le monde. Voilà, selon nous, comment il faudrait étudier l'histoire! Voilà à quel point de vue *l'histoire-bataille* mérite d'être défendue!



Mais la guerre conduit aussi les nations à cette Expiation par laquelle il est nécessaire que nous conquérions la béatitude.

Elle est elle-même une expiation.

Tout d'abord elle sert de châtiment, de fouet dans les mains de Dieu. Par elle disparaissent bientôt de la scène du monde les nations indignes de vivre, et que Dieu chasse comme à coups de corde du temple de l'histoire.

Elle est une sorte de baptême de sang pour les moins mauvais et pour les bons. Les uns expient pour eux, les autres pour leurs frères. Tous expient.



C'est ce qui rend si glorieux ici-bas le rôle de Soldat. Si infime que soit sa place dans la hiérarchie militaire, le Soldat est un être à part, un personnage historique et dont le rôle est grandiose. Il est (bien souvent, hélas! sans le savoir), le défenseur et l'*augmentateur* de la Vérité dans le monde. Salut donc à vous, honneur à vous qui êtes tombés, depuis l'origine de notre terre, sous tant de soleils, sur le sol ensanglanté de tant de rivages! Serviteurs inconnus de causes oubliées, vous avez préparé la venue ou la diffusion de la Vérité, et Dieu peut-être vous aura donné, avant de mourir, la consolation de vous le faire savoir!

Mais en même temps vous avez « violemment » imité le Sauveur; personne parmi nous (si ce n'est les martyrs, qui vous sont infiniment supérieurs), personne parmi nous n'est, à un si haut point, imitateur efficace des souffrances du Christ. Vous êtes une institution essentiellement soumise au sacrifice, un corps essentiellement *souffrant* comme l'a été ce divin soldat du Père qu'on nomme Jésus. Salut donc à vous, honneur à vous, expiateurs et victimes des péchés des nations, qui lavez l'humanité dans votre sang deux fois glorieux, et contribuez ainsi à effacer ses fautes en effaçant les vôtres!

Mais gloire à vous, surtout, soldats catholiques, qui avez conscience de votre rôle, qui n'êtes pas des instruments aveugles, mais des ouvriers intelligents au service de la volonté divine; qui savez défendre la vérité, et en êtes fiers; qui savez expier pour les autres et pour vous, et en êtes heureux; gloire à vous, soldats chrétiens de tous les pays et de tous les temps; soldats de don Juan d'Autriche à Lépante et de Sobieski à Vienne, qui avez deux fois délivré la chrétienté des profanations de l'Islam. Gloire à vous en particulier, soldats de ce pays français qu'un poète allemand n'a pas craint d'appeler le Soldat de Dieu; soldats de Clovis et de Charlemagne, de saint Louis et de Jeanne d'Arc; soldats enfin de nos dernières guerres qui, sur les champs de Patay pour la seconde fois célèbres, avez forcé l'admiration du monde par l'intrépidité de votre foi et la beauté de votre mort!



Ce que nous venons de dire de la guerre s'applique historiquement à tous les autres fléaux. Tous ont produit, le plus souvent, ce double résultat d'étendre le règne de la Vérité, de sauver les âmes des victimes et beaucoup d'autres âmes, et de faire parvenir, par la porte de la Vérité et par celle de la Souffrance, infiniment plus d'élus à l'éternelle béatitude.

Que Dieu donc inflige au peuple d'Israël de ces rigoureux châtiments qui ont si fort étonné la philosophie si peu philosophique du dernier siècle, nous ne verrons pas seulement dans ces fléaux divins une preuve de la sévère justice du Dieu de Jacob, mais une preuve plus évidente encore de son amour : car, par ces châtiments même, il sauvait plus d'une âme parmi ceux même qu'il frappait. Ils expiaient d'ailleurs pour les autres, et surtout leur mort, en rétablissant la vérité dans cet Israël, dont ils chassaient l'erreur, contribuait puissamment à préparer le règne de la Vérité future, où la béatitude éternelle devait être rendue plus abordable à tant de millions d'âmes.

Que le ciel envoie chez les Infidèles d'épouvantables épidémies ou des famines plus épouvantables encore, tous ces fléaux purifient les âmes et les conduisent, rigoureusement, je le sais, mais sûrement, dans le chemin de l'expiation, et par là sans doute dans celui du salut ; tous ces fléaux rendent les peuples plus dignes et plus voisins de la vérité. Finalement, ils les amènent, et bien d'autres par eux, dans les bras de la Vérité béatifique.

Ainsi s'expliquent les révolutions des empires, les guerres intestines et toutes les douleurs des peuples, comme toutes celles des individus. ELLES N'ONT QU'UNE SEULE FIN, QUI EST D'AMENER, directement ou indirectement, LE PLUS D'AMES POSSIBLE A L'ÉTERNEL BONHEUR.

Par là s'explique et s'illumine toute l'histoire. Rien ne peut plus nous y étonner, rien ne saurait plus nous y scandaliser, non, rien, même les plus sanglants et les plus monstrueux épisodes. Nous savons que derrière tout cela il y a, non pas seulement la justice de Dieu, mais surtout l'amour de Dieu préparant son ciel et nous y conduisant par la souffrance.

On a dit de certains événements historiques : « Laissez pas-

ser la justice de Dieu! » Nous dirons avec plus de vérité de tous les événements qu'enregistre l'histoire: « Laissez passer l'amour de Dieu! »

### XIII. — Esquisse catholique d'une histoire universelle.

Nous tirons de ce qui précède le plan d'une Histoire universelle qui reste à faire après celle de Bossuet, non pas que personne puisse avoir jamais la présomption d'approcher d'un tel maître, mais parce que depuis Bossuet la science catholique a marché à grands pas, et que son admirable livre n'est plus au courant. Que de conquêtes, en effet, n'a-t-on pas faites au profit de l'Église dans le domaine de l'histoire! On a retrouvé partout les révélations primitives qu'on croyait perdues; on a découvert des historiens qu'on ne connaissait pas, on a entouré la vérité biblique de leurs irréfutables témoignages, comme d'une garde d'honneur!

Oui, une nouvelle Histoire universelle est à faire.

Dans une première partie, qui pourrait être intitulée: *Des destinées de la Vérité sur la terre*, on montrerait, d'après tous les travaux modernes, *la tradition originelle se répandant partout et partout se corrompant*; car il n'y a dans l'histoire antérieure à Jésus-Christ que ces deux propositions qui renferment tout le reste:

« *Les vérités de la première révélation ont partout été connues.*

« *Ces vérités ont partout été plus ou moins corrompues, excepté en Judée.* »

On prendrait ainsi chaque peuple l'un après l'autre, et, depuis ses origines jusqu'à sa ruine, on suivrait l'histoire de ses rapports avec la Vérité. On verrait par là comment Dieu a partout travaillé, par des moyens divers, à cette seule fin, qui était de conserver les vérités primitives chez chaque peuple et d'y tempérer la dégradation de chacune d'elles afin de préparer l'avènement de la grande et définitive Vérité, afin de fonder la sainte Église.

Dans une seconde partie qui aurait pour titre: *Des destinées de l'Expiation dans le monde*, on suivrait de nouveau l'histoire de chaque peuple depuis son berceau jusqu'à sa réunion

à l'Église. On indiquerait quelles ont été chez chaque peuple, même idolâtre, même païen, les institutions de pénitence et de rédemption ; quels ont été, pour ainsi parler, les sacrements des gentils, qui, d'après les idées d'une célèbre école théologique, ont pu être une source de salut en dehors de la Synagogue et de l'Église.

Enfin dans une troisième et dernière partie, ou plutôt dans une sorte d'Appendice qu'on intitulerait : *Tableau chronologique de l'histoire de la Vérité et de l'Expiation sur la terre*, on énumérerait rapidement les principaux faits de chaque histoire nationale, et l'on montrerait comment chaque guerre, chaque révolution, chaque malheur public a pu servir, directement ou indirectement, à l'accroissement de la vérité et au développement de cette expiation qui est la condition de la béatitude.

Tel est le plan que nous voudrions pouvoir nous-même réaliser un jour. Mais Dieu nous en donnera-t-il le temps et les forces ?

#### XIV. — Résumé et conclusion.

**L'**HISTOIRE est le récit du passé ; c'est le récit des seuls faits du passé qui ont eu quelque influence ; c'est donc le récit des faits où Dieu est intervenu ; c'est donc le récit des rapports mutuels de l'homme et de Dieu.

Mais qu'est-ce que Dieu ? C'est un être infiniment heureux, qui veut communiquer son bonheur.

Qu'est-ce que l'homme ? C'est un être imparfaitement heureux, qui a soif d'un plus parfait bonheur, du bonheur de Dieu.

Mais qu'est-ce encore que Dieu ? C'est un être puissant, qui peut mener où il veut.

Qu'est-ce encore que l'homme ? C'est un être libre, dont on ne peut enchaîner la liberté ; mais c'est surtout un être faible, qui a besoin qu'on le mène : et il s'agit de le mener au salut.

L'histoire sera donc pour le catholique **LE RÉCIT DES EFFORTS DE DIEU POUR CONDUIRE LES HOMMES A L'ÉTERNELLE BÉATITUDE.**

Mais comment peut-on arriver à la béatitude ? Deux conditions sont nécessaires : la connaissance de la vérité, l'exemption du péché. Il faut que Dieu mette l'homme en demeure de remplir ces deux conditions.

Il lui envoie la vérité à plusieurs reprises. Il en illumine

sa raison en soufflant sur lui au premier jour. Il en éclaire toute son intelligence en lui confiant, sous les ombrages de l'Éden, le trésor des révélations primitives. Il en facilite la diffusion et en sauvegarde les destinées par la révélation mosaïque et par ce peuple juif qui a été chargé de promener cette vérité à travers tout le monde, afin d'en laisser un peu partout. Enfin, il a donné à l'homme par son Verbe, et, depuis l'ascension glorieuse de ce Verbe incarné, par le pontife romain, son vicaire et son successeur, la plénitude incontestée de la vérité, qui est aujourd'hui, par rapport à l'espace comme elle l'a toujours été par rapport au temps, digne du surnom de catholique, c'est-à-dire universelle.

Quant à l'exemption du péché, Dieu ayant vu échouer son premier plan, qui était de conduire l'homme, sans douleur, d'un paradis terrestre et déjà délicieux à un paradis tout spirituel et céleste, Dieu s'est revêtu, comme d'une invincible armure, des principes divins de l'Expiation et de la Solidarité, et il a expié solidairement pour tous les hommes qui, trempés dans ce sang salubre, en sont sortis purs de tout péché.

Mais il fallait que l'homme, être libre, coopérât librement, et par là méritoirement, aux efforts généreux de Dieu pour l'élever à lui.

C'est ce que l'homme peut faire, malgré le grand obstacle qui est le Démon.

L'homme peut s'unir à la Vérité en l'aimant, en la conservant, en désirant l'augmenter dans son âme.

L'homme peut s'unir à la Rédemption en souffrant volontairement soit pour lui, soit pour les autres.

Les nations s'unissent de la même manière que les individus à ces œuvres de Dieu, c'est-à-dire à la Vérité, en l'aimant, en la conservant, en augmentant son royaume ; et à la Rédemption, en souffrant pour elles ou pour les autres. La guerre et les autres fléaux sont pour les nations la matière de l'expiation et la source de la béatitude.

Les nations s'unissent à la Vérité en se rapprochant de l'Église, qui seule a le dépôt complet de la vérité dans le monde.

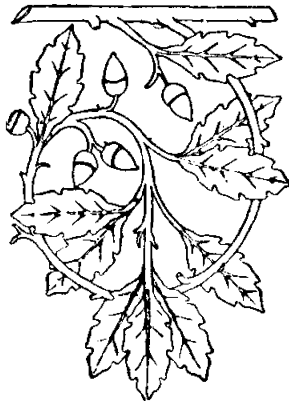
Elles s'unissent à la Rédemption en se rapprochant de l'Église, qui, seule dans le monde, a le dépôt sacré du sang de Jésus-Christ.

Plus donc les nations, comme les individus, sont voisines de l'Église catholique, apostolique, romaine, plus elles coopèrent à l'action de Dieu, et plus il y a pour elles espoir et garantie de béatitude.

Et comme l'Église catholique se résume dans la personne du Souverain-Pontife, qui réside à Rome, plus les nations et plus les âmes porteront d'amour à ce siège de Pierre ; plus elles apporteront, aux pieds de ce souverain sans pareil, de constante obéissance et de dévouement fécond, et plus elles coopéreront aux œuvres de Dieu, plus il y aura pour elles espoir et garantie de béatitude.

Le siège de Pierre est le sommet de l'histoire. Toute l'histoire d'avant comme d'après Jésus-Christ tourne autour de ce centre immobile, qui n'est autre que l'Église, qui n'est autre que Jésus-Christ. L'Église romaine, l'Église de Pierre, c'est l'humanité parvenue au comble de l'union avec Dieu ; c'est l'humanité possédant la vérité pleine et ayant reconquis la pleine innocence pour arriver à la pleine béatitude.

Unissons-nous donc à l'Église romaine, seule gardienne de la vérité et du sang de Jésus-Christ, afin de remplir les deux conditions de la béatitude, et afin que, quand l'histoire finira, c'est-à-dire dans ces grandes Assises où l'homme tout entier, corps et âme, se lèvera pour répondre à Dieu sur le rôle qu'il aura joué dans l'histoire, la France soit la nation la plus béatifiée des nations, comme elle a été jusqu'ici sur la terre celle de toutes qui a le plus aimé le sacrifice et le mieux servi la vérité !



# HISTOIRE DE LA CHARITÉ.

## Introduction.

**D**IEU EST AMOUR : on veut bien encore de nos jours professer cette consolante doctrine. On ne s'en sert d'ailleurs que trop souvent pour esquiver cette autre vérité qui est terrible : « Dieu est justice. » Mais s'il est impossible, même aux impies, de concevoir Dieu autrement que comme le souverain Amour, la perversité des hommes est parvenue à obscurcir ce second axiome : L'ÉGLISE EST AMOUR, qui est l'inévitable conséquence du premier. On a si bien et si longtemps menti, qu'on a presque réussi à faire croire au peuple que l'Église ne savait pas aimer, n'avait jamais aimé et n'aimerait jamais. Les sophistes qui avaient dit : « Dieu, c'est le mal, » n'avaient pu se faire applaudir ; mais ceux qui, plus habiles, dirent aux déshérités de ce monde que l'Église les haïssait, ceux-là furent plus heureux et devinrent facilement populaires. De sorte qu'elle est aujourd'hui mise en demeure de se justifier, cette Mère immortelle de tous les pauvres et de tous ceux qui souffrent ; cette Église de Jésus-Christ qui, depuis dix-neuf siècles tout à l'heure, est penchée sur toutes nos misères pour les consoler, sur toutes nos plaies pour les panser, sur toutes les injustices pour les réparer, sur tout ce qui est grand pour lui rappeler sa petitesse, sur tout ce qui est petit pour l'élever, pour l'agrandir, pour le transfigurer. Qui pourrait le croire ? il est nécessaire, jusque dans ce domaine de la charité, de justifier l'Église, que de prétendus historiens accusent tous les jours d'avoir été l'ennemie du genre humain, et particulièrement l'ennemie des pauvres. Le livre qu'il serait aujourd'hui le plus utile d'écrire, le monument qu'il serait le plus utile d'élever, ce serait, à nos yeux, une « Histoire de la charité catholique ».

Une haute philosophie domine ici toute la question, et c'est la philosophie catholique de la pauvreté, de la misère, de la douleur.

Ces trois mots, d'une profondeur indicible : IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, ces trois mots résument tout, et ce n'est pas en vain qu'un génie encore inconnu en a fait le titre d'un livre presque inspiré et tout voisin de la sainte Écriture. La vie du chrétien doit être un reflet de la vie terrestre du Fils de Dieu. Or, ce Verbe incarné a été pauvre et il a souffert ; sa vie n'a même été que pauvreté et souffrance, et, quant à sa mort, elle a été tellement douloureuse, que toutes les morts de tous les hommes ensemble ne sauraient être douloureuses à ce point. Voilà ce qu'il s'agit d'imiter, et la chose n'est pas aisée. Mais plus on imite ce Dieu, plus on acquiert de gloire véritable et de véritables droits à la béatitude qui ne doit pas finir. C'est le principe, c'est la loi. Plus donc je serai pauvre, et plus je devrai être joyeux : car mon Dieu a été le plus pauvre des hommes. L'Église chante : « *O felix culpa, ô heureuse faute,* » en parlant du péché originel, qui nous a valu la rédemption du Calvaire ; chacun de nous peut chanter, depuis l'incarnation du nouvel Adam : « *O felix dolor, ô felix paupertas, ô felices lacrymæ ;* heureuses la douleur, la pauvreté et les larmes ! »

Mais être joyeux de sa douleur, se glorifier de ses larmes, trouver je ne sais quelle volupté dans les affres de la plus douloureuse pauvreté, parce qu'on se sent alors de la ressemblance avec Dieu, c'est beaucoup : ce n'est pas assez. A vrai dire, ce n'est imiter Jésus-Christ que par un côté. Le Sauveur n'a pas seulement souffert ici-bas : il a consolé toutes les souffrances ; il a passé sa vie à essuyer nos larmes ; il a guéri les malades, nourri les pauvres, relevé les petits, averti les grands ; il a aimé, il a consolé, il a soulagé tous les hommes. Ainsi devons-nous faire après lui, et c'est ici qu'apparaît de nouveau ce grand principe si fécond de l'imitation de Jésus-Christ. Considérer comme un bienfait, estimer comme une gloire la pauvreté et les épreuves, quand elles tombent sur nous ; mais passer notre vie à les soulager chez nos frères, quand Dieu les leur inflige, telle est toute la philosophie catholique de l'histoire de la charité. Ces deux principes sont les deux pôles sur lesquels elle doit tourner.

Il serait d'ailleurs trop facile de faire remarquer que la sainte Église catholique nous a perpétuellement offert et nous offrira



toujours l'exemple d'une imitation sans défaut de toutes les charités de son Époux céleste. Jésus-Christ a souffert ; l'Église souffre. Jésus-Christ a été crucifié ; l'Église est toujours sur la croix. Jésus-Christ a aimé son Père ; l'Église se consume d'amour pour le Père et le Fils. Jésus-Christ enfin a aimé et soulagé tous les hommes ; l'Église, dévorée des mêmes ardeurs, l'Église ne fait pas autre chose sur la terre. Cette parfaite imitation de Jésus-Christ par l'Église est le plus magnifique spectacle qu'il nous soit permis de contempler ici-bas, à nous qui devons imiter l'Église comme elle imite Dieu. Qui ne comprend pas ces choses ne comprendra point l'Histoire de la Charité.

## I. — Histoire générale de la charité depuis la fondation de l'Église. — Vue d'ensemble.

**L**A charité, qui demeure toujours la même en son fond, peut souvent varier en sa forme. L'Église, avec son œil de mère, découvre sans peine toutes les maladies de nos corps comme toutes les infirmités de nos âmes. Mais ces maladies sont variables à l'infini, et l'Église aussi doit sans cesse modifier ses remèdes. De là tant de différences sensibles dans l'organisation de la charité aux différents siècles de l'histoire ecclésiastique. Ces différences n'atteignent en rien l'immuabilité de la doctrine : elles ne prouvent que l'excessive et désastreuse mutabilité de nos douleurs et l'admirable activité de ce Médecin céleste qui s'appelle l'Église.

S'il est un fait qui semble acquis à l'histoire, c'est la dissemblance que l'on peut aisément constater entre l'administration de la charité durant les persécutions, et cette même administration quand la paix eut été rendue à l'Église. Plusieurs siècles peuvent ainsi se résumer en quelques lignes (1) :

« Pendant les persécutions, les pauvres ont été secourus **A DOMICILE PAR LES DIACRES.**

« Après les persécutions, ils ont été réunis et secourus **EN CERTAINS ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ,** et l'on peut diviser ces établissements en autant de classes qu'il y avait alors de

1. Voy., pour plus de détails, l'excellent livre de l'abbé Tollemer dont nous avons si souvent fait usage et auquel nous avons emprunté tant de citations : *Des origines de la charité catholique.*

misères à secourir. Les principales sont les maisons pour les enfants (*Brephotrophia*); pour les orphelins (*Orphanotrophia*); pour les pauvres (*Diaconia* ou *Ptocheia*); pour les malades (*Nosocomia*); pour les étrangers (*Xenodochia*); pour les vieillards (*Gerontocomia*). »

Il n'est pas besoin d'insister sur les caractères qui distinguent et séparent ces deux systèmes de charité. L'un et l'autre existent encore aujourd'hui; ils sont là, vivants, sous nos yeux. Les conférences de Saint-Vincent de Paul représentent la plus ancienne de ces deux organisations; nos hospices, nos hôpitaux, nos crèches, nos orphelinats, nos ouvroirs représentent la seconde. Aujourd'hui, plus que jamais, les deux systèmes, loin de se combattre, se fortifient réciproquement. Et cependant, si nous avons à choisir entre l'un ou l'autre de ces deux modes d'assistance, nous n'hésiterions pas à préférer celui de l'Église primitive, le premier des deux, le plus apostolique, le plus voisin de Jésus-Christ.

Rien n'a paru de plus admirable au sein de l'Église que l'organisation de la charité durant les trois premiers siècles de notre ère. C'est le *diaconisme*, ou la distribution par les diacres de toutes les aumônes des fidèles. L'ancienne loi avait possédé comme une certaine ébauche de cette institution. « Le *chazan*, dit un savant moderne, était assisté de trois diacres ou *parnasin*, pasteurs et aumôniers. Deux d'entre eux étaient chargés de recueillir les aumônes, et le troisième de les distribuer. Il y avait une distribution journalière et générale qui se faisait avec les aumônes qu'on avait recueillies. » Cette institution des *parnasin* a pu contribuer plus tard à l'établissement des diacres dans l'Église chrétienne. Rien de plus naturel. Certains écrivains ont cru nous humilier profondément en constatant, dans la loi de Moïse et dans les institutions mosaïques, l'ébauche de la loi chrétienne et le « crayon » des institutions catholiques. En réalité ces adversaires de l'Église ont parlé pour elle, et ont plaidé sa cause. Il serait bien étonnant, en vérité, que l'ancienne loi n'eût pas avec la nouvelle une communauté de traits, un air de famille. Mais c'est depuis JÉSUS-CHRIST seulement que l'ébauche est devenue un tableau véritablement parfait et que la charité, au lieu d'être une aurore, a réchauffé le monde comme un soleil.

Quoi qu'il en soit, sept diacres furent choisis, dès le temps des apôtres, pour recevoir et distribuer les aumônes, et ce ministère de la charité catholique fut singulièrement béni par Dieu dès ses premiers commencements. Ce fut dans les rangs de ces distributeurs d'aumônes que Jésus-Christ voulut choisir le premier de ses martyrs.

Mais les diacres ne sont que des *ministres*. Quel est l'administrateur du bien des pauvres, quel est le distributeur suprême de toutes les aumônes ? C'est l'Évêque. Le centre de toute charité, dans ces premiers temps, c'est la maison de l'Évêque. Les diacres doivent être seulement l'œil et la main de l'Évêque. Ils doivent chercher les pauvres, les visiter au nom de l'Évêque et de la communauté chrétienne, et leur porter à domicile la nourriture, le vêtement et même l'argent nécessaire (1).

A DOMICILE, remarquez bien ce mot. On vit alors, sur toute la surface du sol païen, un spectacle admirable et tout nouveau. Dans ces bouges épouvantables où les civilisations barbares de l'antiquité avaient entassé ce qu'avec un indicible dédain ils appelaient « les pauvres », on vit entrer des anges de lumière, les mains pleines de dons et le visage plein de grâces. C'étaient les diacres, c'étaient les envoyés de la société chrétienne, qui passaient en faisant le bien. Toutes les rues de Rome, tous les chemins du monde connurent leurs pas et en furent illuminés. Nous éprouvons quelque fierté à rappeler aux ennemis de l'Église ces faits, qui sont surabondamment historiques, et nous les sommons de répondre à ces deux questions : « Est-il vrai qu'avant Jésus-Christ le pauvre ait été l'objet d'un mépris et d'un abandon universels ? Est-il vrai que depuis Jésus-Christ il ait été, au sein de l'Église, l'objet d'un véritable respect et d'une infatigable charité ? Répondez. »

En résumé, il faut, durant les trois premiers siècles, nous représenter les diacres non seulement comme l'œil, l'oreille, la bouche et la main de l'Évêque, mais surtout comme l'âme et le cœur de l'Église ; il faut nous les figurer jeunes, purs, radieux ; il faut les voir entrer dans les ergastules des esclaves romains que leur présence inonde d'une splendeur céleste. Ils

---

1. *Constitutions apostoliques*, 3, 12.

sont alors chargés de toutes les œuvres de miséricorde et apportent partout la joie, la vie, la lumière. Cependant les diaconesses consolent les femmes, et les fidèles eux-mêmes se font les serviteurs de ces ministres de l'évêque. De Jérusalem le diaconat avait passé à Rome, et il s'étendit à tout l'empire; mais il ne fleurit nulle part aussi magnifiquement que près des Papes. Saint Evariste distribue à ses prêtres les *titres* de la ville éternelle qui peuvent être considérés comme les centres de la charité en même temps que de la piété et de la foi : telle est sans doute l'origine des cardinaux-prêtres. Fabien divise Rome en sept circonscriptions qui sont confiées à sept diacres régionnaires : telle est peut-être l'origine des cardinaux-diacres. Les pauvres ont désormais d'obstinés visiteurs, les malades des médecins volontaires et tous les malheureux d'infatigables consolateurs. On se met à la poursuite de tous ceux qui souffrent, on les visite, on les aime. Les liturgies de cette époque ont des accents émus pour toutes les misères : « Pitié, Seigneur, pitié pour ceux qui souffrent. Visitez les prisonniers, nourrissez ceux qui ont faim, consolez ceux qui pleurent, enseignez leur voie à ceux qui l'ont perdue, illuminez les âmes qui sont dans les ténèbres, relevez les tombés, donnez de la force aux faibles et guérissez les malades. » Du fond des Catacombes s'élèvent des chœurs lointains ; les mystères sont célébrés au milieu de la foule blanche des néophytes ; les cierges étincellent. Jamais on n'a vu de religion si joyeuse. C'est l'ère apostolique dont on ne peut lire l'histoire sans un attendrissement profond : « Recherchez sans cesse, disent les Constitutions apostoliques, recherchez avec une active sollicitude les moyens de procurer aux pauvres ce dont ils ont besoin. Aux orphelins donnez ce que leurs parents leur donneraient ; aux ouvriers, de l'ouvrage ; aux infirmes, une miséricordieuse pitié ; aux étrangers un asile ; à ceux qui ont faim de la nourriture, et à boire à ceux qui ont soif ; à ceux qui sont nus des vêtements ; des secours aux prisonniers ; aux malades des visites. » Tel est le Code de la charité.

Pendant toute cette première époque, le diaconisme suffit à tout. Il accomplit, à lui seul, et comme délégation de l'Évêque, toutes les œuvres de miséricorde. Mais voici que la croix a

lui dans le ciel, triomphante ; voici que Constantin a déclaré le christianisme religion de l'empire. Tout va changer dans le monde, et l'organisation de la charité va changer aussi. Sans doute le diaconisme, qui est la distribution des aumônes au domicile des pauvres, subsistera encore et se perpétuera à travers tous les siècles. Mais ce ne sera plus la seule forme, mais ce ne sera plus la forme principale, que revêtira la charité chrétienne. On peut le regretter à certains égards ; mais, n'en doutons pas, si le système des grandes maisons de secours des hospices et des hôpitaux, est venu se substituer au diaconisme, ou, pour mieux parler, se développer à côté de lui, c'est que la chose était nécessaire ; c'est que le diaconisme eût été dès lors insuffisant ; c'est qu'enfin Dieu le voulait ainsi, Dieu qui assiste éternellement la charité de l'Église.

De toutes parts, donc, voici des palais qui s'élèvent. J'en aperçois dans toutes les provinces de l'Empire. Les pierres montent, les édifices s'achèvent. A quels rois sont-ils destinés ? Aux pauvres. Sur le fronton de ces habitations vraiment royales, je lis ces mots que j'ai déjà cités tout à l'heure : *Brephotrophia*, *Orphanotrophia*, *Diaconia*, *Gerontocomia*, *Xenotrophia*, *Nosocomia* (1), et d'autres encore. Il n'y a pas une misère qui n'ait son asile, ou plutôt son palais. Et, pendant que les visiteurs des pauvres continuent leurs nobles visites, tous ces asiles se peuplent. On en bâtit d'autres qui se remplissent à leur tour. Presque toujours, c'est près des églises que se construisent ces vastes monuments, inconnus de l'antiquité. Rien de plus naturel. Les pauvres sont réellement les membres de Jésus-Christ, et il est juste que les membres ne soient pas séparés du chef dans l'assistance qu'on leur prête et dans les honneurs qu'on leur rend.

Nous aurons plus loin l'occasion de parler en détail de chacun de ces établissements charitables : nous ne pourrions le faire à cette place sans nuire à la clarté de l'esquisse que notre main dessine. A l'origine, on voit encore, dans ces maisons nouvelles, les diacres au service des pauvres, de ces pauvres qu'ils secouraient à domicile. A défaut des diacres, ce sont des clercs qui le plus souvent desservent les *ptocheia*, les *noso-*

1. « Maisons pour les enfants, pour les orphelins, *Diaconies* ou maisons desservies par les diacres ; maisons pour les vieillards, pour les étrangers, pour les malades. »

*comia* et les autres maisons de ce genre. Le *nosocomium* d'Alexandrie était desservi par six cents infirmiers, que l'on peut avec raison considérer comme un Ordre religieux. Il convient en effet de ne pas oublier ici le rôle du clergé régulier. Il est nécessaire de rendre justice aux moines d'Occident qui ont précédé saint Benoît, et aux moines d'Orient qui ont précédé saint Basile. Il faut mettre en pleine lumière les basiliciens et les bénédictins: car il est certain que l'un et l'autre de ces grands ordres a pris une large part à toutes les œuvres et institutions de charité. Ce n'est pas seulement auprès des basiliques, c'est également auprès des monastères que sont venus se grouper les établissements charitables. Chaque couvent est un admirable foyer de charité: des milliers de pauvres se pressent aux portes monastiques, et n'ont plus faim en s'éloignant; des milliers de pèlerins et d'étrangers se pressent dans les hôtelleries monastiques, et y sont délassés soudain de toutes leurs fatigues; les nudités des pauvres y sont couvertes et les âmes des petits y sont consolées. A tous ceux qui l'oublient il importe de le répéter, et de ne se point rendre coupable d'une telle ingratitude.

C'est depuis le VII<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du XIII<sup>e</sup> que l'on peut placer la période la plus obscure de toute l'histoire de la charité catholique. Les bons travaux nous manquent sur cette époque. On peut seulement affirmer que le système des hospices et maisons charitables fit alors des progrès de plus en plus considérables, et que l'ancien diacanisme cessa d'être une institution pour devenir une œuvre de charité de plus en plus individuelle. C'est dans les villes épiscopales et près des grands centres monastiques que les pieux établissements continuaient toujours à subsister et à grandir. Mais le malheur des temps devait les atteindre, et les atteignit. Pendant les dernières invasions, ils avaient cru toucher à leur fin; au VII<sup>e</sup> siècle ils connurent de nouveau la prospérité; le VIII<sup>e</sup> précipita encore une fois leur déclin. La forte main de Charlemagne les sut relever de leurs ruines: il les peupla de grandes misères et de grands dévouements. Mais la décadence Carlovingienne fut le signal d'une nouvelle et plus longue décadence. Et ainsi, de déclin en résurrections et de résurrections en déclin, purent vivre dans la chrétienté les

asiles sacrés de toutes nos douleurs. N'allons pas, d'ailleurs, nous méprendre sur l'importance de ces vicissitudes. Jamais la charité de l'Église n'a fait défaut aux misères de l'homme. Quand les institutions subissent les plus regrettables décadences, les œuvres individuelles prennent un développement véritablement providentiel, et qui vient heureusement en aide à l'insuffisance des institutions. Nous donnions plus haut à entendre qu'il n'y a pas encore d'*Histoire de la Charité*. En réalité, il y en a une, et c'est la *Vie des Saints*. La sainteté ne connaît pas de déclin, ni l'amour des saints pour leurs frères.

Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, tout change. Il suffit d'avoir pénétré une fois dans les archives de quelque hospice et d'avoir lu quelques titres de ces chères maisons, pour être frappé de l'admirable organisation de la charité pendant le siècle de saint Bernard et celui de saint Louis. Jamais semblable prospérité n'avait récompensé l'Église de ses efforts pour le bonheur de ses fils. Des milliers, que dis-je, des dix milliers de maisons-Dieu s'épanouissent alors sur toute la surface du sol chrétien. On s'imagine naïvement de nos jours que les Frères et les Sœurs de Charité datent des derniers siècles. Il y en avait peut-être quarante mille en France quand saint Louis y régnait. Les statuts de ces Frères et de ces Sœurs nous sont heureusement restés : du moins, nous en possédons assez pour pouvoir reconstituer les autres. Ces Frères et ces Sœurs, dont nous reparlerons, suivaient généralement la règle de Saint-Augustin ; quelques-uns ont pu être affiliés plus ou moins directement à l'Ordre de Saint-François ; mais ils ne formaient pas une seule communauté gouvernée par les mêmes lois et dirigée par le même chef. Autant de maisons-Dieu, autant de communautés différentes. C'était le vice de cette organisation ; ce fut une des causes de sa ruine, et cette ruine commença au XV<sup>e</sup> siècle, pour ne s'arrêter réellement qu'au XVII<sup>e</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle tout va se relever ; mais l'Espagne et l'Italie avaient ici donné l'exemple à la France. Les Saints français jetèrent alors les yeux sur ces grandes congrégations de Clercs réguliers qui, dans l'Italie du XVI<sup>e</sup> siècle, avaient renouvelé les destinées de la charité, et sur l'œuvre étonnante de saint Jean de Dieu. Saint Vincent de

Paul a compris (et ce fut un coup de génie) que le défaut d'unité dans la distribution des secours pouvait compromettre la durée des institutions charitables. Au lieu de mille petits Ordres, saint Vincent voulut en fonder un seul, qui desservirait à la fois mille maisons avec le même esprit et la même doctrine: il fonda ses Congrégations, « et la lumière fut ». Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de l'histoire de la charité depuis la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle; mais nous ne pouvons nous empêcher de saluer, dans notre temps, le retour au mode primitif de la distribution des secours. Les Conférences de Saint-Vincent de Paul offrent, comme nous l'avons dit, une véritable ressemblance avec le diaconisme des premiers siècles de l'Église. C'est bien la même organisation, et l'on peut dire des membres de ces Conférences que ce sont des diacres laïques.

Nous achevons ici notre tableau d'ensemble. Ce tableau, tel que nous venons de le peindre, suffira-t-il pour faire comprendre le caractère général, à travers l'histoire, des institutions charitables? Nous le voudrions. Quoi qu'il en soit, il nous reste à entrer, comme nous l'avons promis, dans le détail de chacune des Œuvres de charité corporelles et spirituelles; mais nous craignons que nos forces ne suffisent point à cette tâche. Puis, pour analyser ainsi la charité, la comprenon mieux et la fait-on mieux comprendre? La charité est un parfum. Et les parfums, après qu'ils ont été analysés par le chimiste, exhalent-ils une plus douce odeur?

**III. — Des deux premières Œuvres de miséricorde:  
Donner à manger à ceux qui ont faim; donner à boire  
à ceux qui ont soif.**

« **L**ES diacres de la primitive Église distribuent les aliments au domicile des pauvres: » c'est le caractère des trois ou quatre premiers siècles de notre ère.

Nous avons déjà parlé des Diacres, de ces imitateurs de saint Étienne, de leur pieuse habileté à découvrir ceux qui avaient faim, de leur admirable empressement à les assister et à les nourrir. Le nombre des misérables accrut bientôt le nombre de leurs libérateurs. A Rome, on eut le noble et consolant spectacle de toute cette organisation diaconique dont



nous avons entretenu déjà nos lecteurs. La ville fut divisée en sept régions, que sept diacres, dits *régionnaires*, devaient sans cesse parcourir et évangéliser, et où ils ne devaient laisser aucune faim sans l'assouvir, aucune soif sans l'étancher. Ainsi firent-ils. Le *Livre pontifical* nous l'atteste, comme aussi les Actes des martyrs. Et en vérité, nous ne saurions trop regretter qu'on ne mette pas sous les yeux de nos enfants, en nos collèges, les magnifiques monuments où l'on voit briller, au milieu d'une douce lumière, les doux visages des diacres de l'Église primitive. Il est tout au moins singulier que l'on fasse presque uniquement l'éducation des générations chrétiennes avec une littérature et des livres qui leur enseignent l'histoire de l'égoïsme païen, et non pas celle de la charité catholique.

La charité des diacres, tout ardente qu'elle fût, était cependant ordonnée et réglée avec une sagesse souverainement pratique. On ne secourait pas tous les pauvres de la même manière. « Procurez de l'ouvrage aux ouvriers, » dit saint Clément en sa première épître. Et il ajoute : « Pour ceux qui n'ont aucun métier, cherchez-leur d'honnêtes occasions de gagner le nécessaire. Faites des aumônes à ceux qui sont incapables de travailler. » Et les *Constitutions apostoliques* ne sont pas moins délicates, lorsqu'elles donnent ce conseil aux diacres et aux fidèles : « Distribuez à propos ; donnez à chacun ce dont il a besoin (1). » Il nous semble, en lisant ces pages, assister à quelque séance d'une conférence de Saint-Vincent de Paul. Ah ! comme il est vrai que l'Église ne vieillit pas !

Il y avait un *Catalogue des pauvres*, qui était tenu avec une sévère régularité. « Vous considérez parfois, dit saint Jean Chrysostome, la grandeur des revenus de l'Église ; songez aussi à la multitude des pauvres inscrits sur son Catalogue (2). » Saint Laurent était chargé à Rome de la rédaction de ce catalogue ; c'est le poète Prudence qui nous a conservé ce détail. Combien d'autres détails charmants ne serait-il pas facile de retrouver dans les Pères apostoliques ! Les historiens de l'Église ont, d'ailleurs, pris le soin de nous offrir les plus belles de ces fleurs. Nous leur reprocherons seulement

1. 3, 3.

2. Homélie 21<sup>e</sup>, sur la 1<sup>re</sup> Épître aux Corinthiens.

de n'avoir pas cité les liturgies des premiers siècles, où nous voyons abonder les témoignages de la charité la plus vive envers tous les malheureux. Bien des fois, sans doute, ces textes liturgiques ont enflammé la charité de nos pères. Il ne faudrait pas l'oublier.

Quand les persécutions eurent cessé d'ensanglanter le monde romain, quand la grande main d'un Dieu vengeur eut soulevé l'Église des catacombes et l'eut en quelque sorte étalée glorieusement à la lumière du jour, les pauvres, alors, reçurent leurs aliments, non plus seulement dans leurs propres habitations, mais surtout dans ces palais dont nous avons parlé plus haut. Ils entrèrent par foules innombrables dans les *Ptochotrophia* de l'Orient, dans les *Diaconia* de l'Occident. « C'étaient, dit du Cange, comme des maisons communes pour les pauvres, où les diacres leur fournissaient tout ce qui leur était nécessaire. Elles avaient toutes leur chapelle ou leur oratoire (1). » Il y aurait, ce semble, de beaux sujets de tableaux chrétiens dans le spectacle que présentaient ces diaconies au moment de la distribution des repas. L'affluence y était considérable : « Comptez, dit saint Jean Chrysostome, en une de ses homélie sur saint Matthieu, comptez combien l'Église nourrit chaque jour de vierges et de veuves. A Constantinople seulement, la liste de ces pauvres s'élève au moins à trois mille. Ajoutez-y les détenus dans les prisons, les malades de l'hôpital, les pauvres valides, les étrangers, les estropiés, les serviteurs de l'Église et ceux *qui viennent lui demander chaque jour des aliments*, des vêtements et autres semblables secours. »

A Rome, l'amour, que dis-je ? la passion des pauvres était encore poussée plus loin qu'à Constantinople : Rome a toujours passé, dans tout le monde chrétien, pour avoir les plus parfaits établissements de charité. C'est à la Papauté qu'elle dut cette gloire. Le nom d'un pape est indissolublement attaché à chacun des progrès de la charité. Mais que dire de saint Grégoire le Grand ? Non seulement, il est la plus grande figure de son siècle, mais celle qui domine toute l'histoire de la charité catholique. Il pense à tout, il veille à tout, il s'abaisse

1. *Glossaire de la moyenne et basse latinité*, au mot *Diaconia*.

à tout. On connaît son génie politique, sa haute philosophie, son grand style. Il avait mieux que tout cela. Dans sa poitrine il portait un cœur qui battait vivement devant toutes les douleurs de son temps, et mettait une généreuse et infatigable activité au service de tous ceux qui avaient faim. Un de ses prédécesseurs, Symmaque, mérita de lui servir de modèle. Outre les grandes diaconies, il fit bâtir, en faveur des pauvres trop éloignés, certaines habitations modèles qui paraissent avoir été comme les succursales des diaconies. C'est le *Livre pontifical* qui nous a laissé ce trait. Les malheurs des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles n'arrêtèrent pas l'élan de la charité romaine. A la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, nous voyons le pape Adrien ordonner « que le jeudi l'on irait, en chantant des psaumes, depuis la diaconie jusqu'aux bains, et que là on distribuerait, dans un ordre déterminé, des secours aux pauvres (1). »

Après l'an 800, on verra sans doute disparaître de plus en plus, dans l'histoire ecclésiastique, le nom de *diaconie* et l'établissement lui-même qui portait ce nom. C'est que déjà il avait été remplacé, dans presque tout l'Occident chrétien, par les églises elles-mêmes et par les monastères. Jusqu'à la fin du siècle dernier, des distributions d'aliments ont soutenu des milliers, nous pourrions dire des millions de pauvres qui se pressaient aux portes de toutes les églises, de tous les monastères et d'un grand nombre d'hôpitaux. Nos archives sont pleines d'actes où de pieux fondateurs donnent à manger à tous ceux qui ont faim et à boire à tous ceux qui ont soif. Il ne faut pas mépriser les archives et les chartes, puisqu'elles nous offrent la preuve authentique, évidente, irrécusable, que l'Église a accompli sa mission et qu'elle a divinement imité la charité de son divin Maître.

Que ne pouvons-nous ici entrer dans le détail ! Et pourtant c'est le détail qui est délicieux, en matière de charité. Les papes et les conciles ont sans cesse encouragé les distributions d'aliments que faisaient aux pauvres de Jésus-Christ les nobles mains des évêques, des prêtres et des religieux. Nous avons sous les yeux un canon du concile de Ravenne en 1286. Il accorde une indulgence d'un an à l'évêque qui aura nourri

1. *Vie d'Adrien*, Labbe, t. VI, 1745.

quatre pauvres pendant une semaine, à l'abbé qui en aura nourri deux, à l'archidiacre qui en aura nourri un pendant le même temps, et enfin aux clercs qui auront donné aux pauvres un repas par semaine (1). L'historien de la charité devra réunir tous ces textes, qui sont véritablement innombrables. Il devra surtout consulter avec un soin minutieux le bullaire, le recueil des conciles, la patrologie et les actes des saints. Ces quatre grandes collections éclairent toute l'histoire de l'Église : le bullaire nous montre l'action de l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les églises ; les conciles nous font voir le mouvement des assemblées ecclésiastiques, venant donner leur libre assentiment aux décisions de Rome. Les écrits des Pères, c'est la plus sublime théorie de la charité ; les actions des saints, c'est la pratique la plus sublime de ces théories qui doivent, jusqu'à la fin des temps, soutenir l'humanité, la consoler, la sauver.

#### IV. — De la troisième œuvre de miséricorde : Vêtir ceux qui sont nus.

CETTE œuvre est très intimement liée aux précédentes. Faire l'histoire de l'une, c'est faire l'histoire de l'autre : elles ont passé à travers les temps par les mêmes vicissitudes. Ainsi, les diacres de la primitive Église distribuaient aux pauvres de leurs régions le vêtement en même temps et dans les mêmes circonstances que le boire et le manger. Sous le régime des institutions charitables après les persécutions, on voit les pauvres recevoir dans les *Ptocheia* ou dans les diaconies les vêtements en même temps que la nourriture dont ils ont besoin. Dans les églises, dans les monastères, dans les maisons-Dieu, on s'empresse de jeter la chaleur de la laine ou de la toile sur les épaules de Jésus-Christ. L'exemple de saint Martin est suivi avec un universel enthousiasme. Les yeux d'un chrétien n'ont jamais soutenu le spectacle de la nudité de ses frères.

Ici encore que de charmants détails ! Le même concile de Ravenne que nous avons cité plus haut, accorde une indulgence de quarante jours à tous ceux qui donneront aux pauvres un vêtement nouveau (2). C'est un fait que je cite au

1. V. Labbe, *Conciles*, t. XI, 1239.

2. Labbe, *ibid.*

hasard, entre plus de cent mille. Tous les ans, à Reims, le jour des morts, on distribuait aux pauvres quatre cent cinquante aunes de toile neuve : c'était la fondation d'un chantré de l'Église<sup>(1)</sup>. Encore un exemple entre des millions d'exemples. Nous ne prétendons pas, nous ne pouvons pas ici être complet; mais, à tout le moins, nous essayons de faire naître dans l'intelligence de nos lecteurs une idée générale de l'histoire de la charité, et de provoquer dans leurs cœurs un vaste amour pour l'Église qui a organisé si merveilleusement cette charité sur toute la surface du sol chrétien.

Et n'oublions pas, encore une fois, que toutes les œuvres charitables se touchent, se mêlent, se confondent. Ceux qui recevaient les étrangers ne les laissaient point nus ; ceux qui rachetaient les prisonniers couvraient leur nudité ; ceux qui visitaient les malades prenaient plaisir à les couvrir de chauds vêtements. C'est ce qui rend si difficile la division d'un livre tel que celui-ci. Pour diviser une *Histoire de la charité*, il faut presque établir des compartiments dans le cœur des chrétiens. Le cœur brise ces barrières : il veut à la fois soulager toutes les misères, il aime tout en même temps.

Néanmoins, c'est à ces trois premières œuvres de miséricorde qu'il faut rapporter de préférence ce que l'Église a fait, depuis le jour de la première Pentecôte, en faveur des enfants, des veuves, des orphelins et des vieillards. Et c'est ici qu'il convient de parler, tour à tour, de ces différents protégés de l'Église.

#### ENFANTS.

Une des plus grandes plaies de la prétendue civilisation de l'antiquité était la fréquence des infanticides. « Combien, criait aux païens la forte voix de Tertullien, combien, parmi vos magistrats eux-mêmes, n'en est-il pas qui *tuent leurs enfants dès qu'ils sont nés !* Dans votre excessive cruauté, *vous les étouffez dans l'eau* ou vous les exposez sur la voie publique, *là où ils doivent périr de froid et de faim, et devenir la pâture des chiens* (2). » Et Minutius Félix ajoute : « JE VOUS VOIS *exposer aux bêtes féroces et aux oiseaux de proie les enfants qui viennent de vous naître* ; d'autres les étouffent ou leur broient

1. Cartulaire du Chapitre, f° 306, v°.

2. Apolog. II.

*la tête contre la pierre* <sup>(1)</sup>. » Les malheureux enfants, ainsi exposés étaient recueillis souvent par les marchands d'esclaves et vendus, corps et âme, au premier acheteur. Telle était la pratique, chez les Romains, d'une théorie de Platon, qui avait dit : « Si des enfants naissent de parents trop vieux, l'État ne doit pas les nourrir. QU'ON LES EXPOSE <sup>(2)</sup> ! »

Les empereurs chrétiens durent user de toute leur puissance pour effacer des mœurs romaines ces atrocités, auxquelles notre siècle n'ajoutera pas foi sans quelque difficulté. Constantin fit afficher dans toute l'Italie une loi tendant à détourner les parents de l'infanticide : « Si des parents, dit-il à ses officiers, viennent à vous présenter des enfants qu'ils ne peuvent élever, votre devoir est de leur faire délivrer aussitôt des aliments et des vêtements. Nous ordonnons que notre fisc et notre cassette particulière subviennent à cette dépense. » L'Église fit mieux : elle fonda de nombreux *brephotrophia* ou maisons d'enfants trouvés, qui ont subsisté avec plus ou moins de prospérité jusqu'à l'avènement de saint Vincent de Paul. Leur histoire a été esquissée par M. Jules Desnoyers, dans son savant Mémoire « sur les enfants trouvés antérieurement à saint Vincent ». Voilà de ces livres qu'il faut lire.

Aussitôt après les invasions, au VI<sup>e</sup> siècle, la cité de Trèves possède une maison d'enfants trouvés. En 654, saint Maimbœuf en fonde une à Angers et, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, l'archevêque Dateus en établit une autre à Milan. Encore un coup, je cite au hasard ; mais, en réalité, c'était partout le même zèle, que constatent les capitulaires de Charlemagne. Quand la féodalité se constitue, il est de droit que les seigneurs hauts-justiciers soient chargés de l'entretien de ces pauvres petits que la Mère Église n'a jamais abandonnés. Vers le déclin du XII<sup>e</sup> siècle un Ordre est fondé à Montpellier, où l'on pratique toutes les œuvres de miséricorde, mais où l'on a particulièrement le souci des enfants pauvres. C'est cet Ordre du Saint-Esprit, c'est cette admirable institution dont l'histoire mériterait d'être écrite par une plume illustre : « Vous recevrez les enfants exposés, et aurez soin de leur faire donner des nourrices. » Telles sont les paroles de la Règle, et

1. Voy. p. 25 de l'édition Rigaut. Ces citations pourraient être multipliées.

2. Platon, *République*, traduction de Cousin ; tome IX, page 227.

on y ajoute avec une charmante délicatesse qui ne se peut trouver qu'au fond des âmes chrétiennes : « Afin que les enfants ne soient pas trop longtemps exposés et ne souffrent pas trop, vous aurez dans les hôpitaux un lieu spécial, de telle sorte qu'on les puisse exposer à couvert et où l'on puisse entendre le moindre bruit. Vous accourez tout aussitôt et, si vous pouvez atteindre cette misérable mère, lorsqu'elle jette son enfant, ne la scandalisez pas ; mais reprenez-la fraternellement de sa faute et excitez-la à la pénitence. » Les petits abandonnés sont accueillis avec joie. Quand ils ont l'âge de travailler, on leur apprend de bons métiers, on en fait d'habiles et honnêtes ouvriers. Cette œuvre, qui peut passer pour un type presque achevé, conquiert rapidement le succès dont elle était digne. On a plaisir à suivre les développements de ce noble établissement depuis le XII<sup>e</sup> jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, et de voir se multiplier ces maisons « où les pauvres sont considérés comme des seigneurs », et où grandissent joyeusement tant de milliers d'enfants « qui portent des langues de feu sur leurs vêtements afin de faire voir qu'ils sont les enfants du Saint-Esprit ». C'est à Rome que l'idée eut l'épanouissement le plus complet ; c'est dans la « pieuse maison des enfants exposés » fondée par Innocent III, et où il appela des Religieux et des Sœurs du Saint-Esprit. » Plus d'une fois les Souverains Pontifes ont fait de ces emprunts à l'inépuisable dévouement de la France ; mais d'ailleurs, les établissements des Papes doivent être considérés comme des modèles légitimement proposés à l'imitation de tout l'univers catholique. Indépendamment de la fondation d'Innocent III, le savant auteur de l'*Histoire de la charité à Rome*, M. Léon Lallemand, nous fait connaître encore l'hospice apostolique de Saint-Michel, l'hospice Sainte-Marie des Anges aux Thermes de Dioclétien et, sans parler de dix autres asiles, l'orphelinat, dirigé à Santa Maria in Aquiro, par les Somasques, par ces fils spirituels de saint Jérôme Emiliani, par les membres trop peu connus de cet Ordre charitable qui fut fondé au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais il n'est pas possible de s'attarder en ces charmants voyages au milieu des rues de Rome, et il nous faut revenir en France où d'autres merveilles frappent notre regard. Les petits y sont partout recueillis, partout assistés, partout consolés et aimés. Les

Lyonnais, en 1523, veulent avoir leur asile spécial pour les enfants délaissés ; les Parisiens, qui ont toujours eu le cœur charitable, voient avec joie l'établissement en 1326 des Enfants-Bleus, et la création en 1536, des Enfants-Rouges ou Enfants-Dieu. Un siècle plus tard, en 1638, le plus grand homme du XVII<sup>e</sup> siècle fondait royalement l'hospice des Enfants trouvés.

#### VEUVES ET ORPHELINS.

« Que le sort d'une veuve est malheureux ! » s'écriait saint Chrysostome, résumant en ce mot tout ce qu'avaient pensé des veuves le peuple hébreu et la gentilité. Les Juifs regardaient la viduité comme une honte ; les païens la considéraient comme une matière à lucre. La prédication des Apôtres devait renverser ces préjugés et mettre un terme à cette rapacité. Les épîtres de saint Paul, celles de saint Pierre et toutes les autres sont pleines de douces recommandations en faveur des veuves. Les Pères apostoliques ne sont pas moins charitables que les Apôtres. « Secourez les veuves qui vivent chastement, et honorez-les comme l'autel du Seigneur : » ainsi parle saint Ignace en son épître aux Magnésiens. Les Constitutions apostoliques ne s'expriment pas autrement (1). De ces doctrines à la pratique de la plus haute charité, il n'y a pas loin. Saint Justin affirme que les évêques de son temps se servaient des dons des fidèles pour subvenir aux besoins des veuves et des orphelins (2). « Je vous demande surtout, ajoute saint Cyprien, d'avoir le plus grand soin des veuves, des infirmes et de tous les pauvres (3). » Les veuves, presque toujours, occupent la première place dans la sainte hiérarchie des pauvres de Jésus-Christ. Elles en vinrent bientôt à former un Ordre véritable au sein de la primitive Église, et saint Jean Chrysostome n'a pas craint de dire que, « sans elles, la plénitude de l'Église n'aurait pas son entière perfection (4) ».

Les orphelins ne sont pas séparables, ils ne sont pas séparés des veuves dans les monuments de la charité de nos pères. « C'est une grande gloire, dit le pape saint Grégoire, c'est une

1. II, 26.

2. *Apologie*, II.

3. Épître 36.

4. Homélie 30<sup>e</sup> sur la 1<sup>re</sup> Épître aux Corinthiens.



œuvre excellente que de procurer aux orphelins les avantages que l'on aurait accordés aux services de leurs parents. » S'agit-il d'un orphelin : « Procurez-lui les moyens de subsister et d'apprendre un état, afin qu'il puisse un jour exercer honorablement sa profession. Et ce serait une belle et bonne œuvre qu'un de nos frères, sans enfants, l'adoptât pour pupille et le traitât comme son propre enfant (1). » S'agit-il d'une orpheline : « Si un de nos frères a un fils, qu'il les unisse par un saint mariage, lorsque l'âge sera venu. » Il est impossible de pousser plus loin les délicatesses de la charité.

C'est ainsi que les orphelins furent secourus durant les premiers siècles de notre ère. Il devint plus tard nécessaire de construire, pour les recevoir, des établissements spéciaux que l'on appela *orphanotrophia*. Ce sont nos orphelinats. Les Empereurs accordèrent à ces saintes maisons toute sorte de privilèges. Les directeurs des *orphanotrophia* devaient être considérés comme les tuteurs de ces enfants et les curateurs de ces adolescents, et ils n'étaient pas astreints à rendre leurs comptes (2). Les maisons d'orphelins se sont transformées à travers les siècles chrétiens (3). Leur organisation, leur nom même a pu changer ; mais elles ont toujours subsisté et subsistent toujours ; car l'Église est immortelle et sera immortellement la mère de tous les orphelins.

#### VIEILLARDS.

Secourus par les diacres durant l'époque primitive, les vieillards pauvres, après les persécutions, furent reçus dans les *gerontocomia*. Les détails nous manquent sur ces hospices, dont le nom seul nous est fourni par le Code de Justinien (4). Le *Livre pontifical* nous a laissé un beau trait du pape Pélage II : « Il fit de sa maison un hôpital pour les vieillards pauvres. » Depuis la maison du pape Pélage jusqu'à celles des Petites-Sœurs des Pauvres, l'histoire des hospices se confond tellement avec celle des hôpitaux, que nous ne voulons point répéter ici ce que nous avons dit plus haut, ni écrire

1. *Constitutions apostoliques*, 4. 1 et 2.

2. *Cod. Just.*, I, tit. III, 32.

3. V. le chapitre consacré aux Enfants où nous avons eu lieu de parler des orphelins.

4. *Cod.*, lib. I, tit. II, 19.

par anticipation ce qui trouvera plus naturellement sa place dans la partie de cette esquisse consacrée aux *nosocomia*, aux maisons-Dieu, aux hôpitaux.

Les aveugles et les sourds-muets ont été, à travers tous les siècles chrétiens, l'objet de je ne sais quelle tendresse et prédilection spéciale. Guérisseur des sourds-muets et des aveugles durant son passage parmi nous, le Christ a imposé à toutes les générations chrétiennes l'amour de ces infortunés qu'il avait, pour ainsi parler, aimés et choisis entre tous les autres. Pour nous borner aux aveugles, il faudrait citer le *Typhlocomium* qui existait à Jérusalem vers 630; les « Quinze Vingts » de Paris, qui eurent saint Louis pour fondateur; les « six vingts » de Chartres qui remontent à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et, pendant les siècles suivants, les maisons « pour aveugles » de Bayeux, de Caen, de Rouen, de Tournai, de Bruges, de Toulouse et l'hôpital Jean Rosc fondé à Meaux vers 1350. Toutes ces institutions viennent d'être signalées par un jeune érudit, M<sup>r</sup> Léon Le Grand, à l'attention reconnaissante de tous les fils de l'Église. Mais c'est dans les temps modernes que l'assistance des sourds-muets et des aveugles a reçu parmi nous son plus admirable développement. Il suffit de nommer l'abbé Haüy, l'abbé de l'Épée, l'abbé Sicard. Ces trois noms valent mieux que toutes les dissertations, et nous les confions ici, pour tout hommage, à la mémoire, au cœur de tous les lecteurs chrétiens.

#### V. — De la quatrième œuvre de miséricorde : Racheter les prisonniers.

**I**L y a plusieurs classes de prisonniers, dont il importe de faire la distinction. Le plus misérable de tous les prisonniers, c'est l'esclave. « Qu'est-ce que l'Église a fait pour l'esclave? qu'est-ce que l'Église a fait contre l'esclavage? » Grandes et redoutables questions, qui nous sont posées tous les jours, et qu'il faut résoudre.

Commençons par proclamer très haut que nous n'appartenons pas à ce groupe d'exaltés qui justifient l'esclavage et qui, à tout le moins, ne lui portent pas une haine vigoureuse. Il en est, hélas! qui ont été jusqu'à le trouver *providentiel*, et l'un d'eux m'a déclaré un jour qu'il n'entendait pas que l'on

condamnât jamais devant lui l'esclavage et la féodalité. De telles doctrines sont tout simplement odieuses, et il faut se défier de ceux qui excusent l'esclavage ou plaident en sa faveur les circonstances atténuantes. Quant à ceux qui l'aiment, ce sont des monstres, qui n'ont rien de chrétien ni d'humain. L'esclavage à nos yeux est satanique, et ce seul mot exprime toute notre pensée avec toute notre horreur.

Et maintenant, qu'est-ce que l'esclave aux yeux de l'antiquité païenne. Suivant Aristote, il n'y a d'association parfaite que celle qui est formée d'esclaves et d'hommes libres : « L'ESCLAVE N'EST QU'UN INSTRUMENT VIVANT, comme l'instrument est un esclave inanimé (1). » L'esclavage est NÉCESSAIRE, dit-il encore : car une maison bien réglée ne peut se passer de serviteurs ; il est juste : car il répond à une loi naturelle en vertu de laquelle la plus grande partie des hommes se compose d'esclaves UNIQUEMENT NÉS POUR ÊTRE GOUVERNÉS ET POUR OBÉIR. Telle était la théorie la plus élevée sur la nature et les droits des esclaves. La pratique n'était point en désaccord avec ces doctrines. Chez les Grecs, peuple plus doux que les Romains, les esclaves étaient exposés nus au marché. Le maître ne pouvait pas les tuer ; mais il avait le droit de les battre et de les mutiler. Plusieurs milliers d'esclaves travaillaient enchaînés dans les mines (2). « Toute déposition en justice faite par l'esclave était accompagnée de la torture, et tous les orateurs athéniens, Lysias, Antiphon, Isée, Socrate, s'accordent à louer cette institution. *Ce que le serment était pour l'homme libre, la torture l'était pour l'esclave* (3). » En résumé « l'esclave en Grèce appartenait au maître ; par lui-même il n'était rien. A toutes les époques, dans toutes les situations de la vie, l'autorité souveraine du maître plane sur lui et modifie arbitrairement sa destinée. Dans l'âge de la force, elle le voue, à son choix, soit au travail, soit au vice. Avant et après l'âge du travail, abandonnés à leur faiblesse ou à leurs infirmités, enfants ils grandissaient dans le désordre ; vieillards ils mouraient souvent dans la misère ; morts, ils étaient quelquefois délaissés sur la voie publique. »

1. *Poétiq.*, 1 et 3 ; *Eth. Nicom.*, 8, 13.

2. *Athen.*, 6, 272.

3. *Paganisme et Judaïsme*, par Doellinger, t. IV, 21, 22.

Telles sont les paroles du plus impartial et du plus modéré de tous les historiens de l'esclavage (1).

Parlerons-nous de Rome ? L'état des esclaves y est bien plus lamentable encore, et les Romains sont assez connus comme bourreaux d'esclaves. Écoutez seulement cette citation de Juvénal : « Qu'on plante la croix pour attacher cet esclave. — Mais qu'a-t-il fait ? Écoutez au moins. Quand il s'agit de la mort d'un homme, il n'y a point de délais qu'on puisse appeler des lenteurs. — Imbécile, tu appelles CELA UN HOMME ! UN ESCLAVE, EST-CE QUE C'EST UN HOMME (2) ? »

Et qui dira le nombre des esclaves dans les sociétés païennes ? A Chio, il y en avait plus de DEUX CENT MILLE. Dans la petite Attique aussi, il n'y en avait pas moins de DEUX CENT MILLE, et la population esclave était à peu près deux fois plus nombreuse que la population libre athénienne ou étrangère. A Sparte, on comptait 220,000 ilotes : la population servile y était, au temps d'Hérodote, sept fois plus considérable que la race conquérante, et s'éleva bien au-delà du double de la population libre jusqu'à l'époque où la Messénie fut délivrée. Bref « et, pour tout compenser dans une balance générale, la population servile, en Grèce, esclaves ou serfs, paraît supérieure à la population libre : c'est la base où l'on doit s'appuyer pour l'étude de la société grecque (3). » Mais à Rome la proportion est tout autre, et c'est par légions qu'il faut compter les esclaves attachés au service d'un seul noble. Voilà quels étaient dans l'antiquité le sort et le nombre des esclaves. Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ eut été élevé en croix, il eut à attirer à lui toute cette nation de misérables. Quand saint Pierre et saint Paul entrèrent dans Rome, ils rencontrèrent sur leur chemin des milliers d'esclaves battus, courbés, sanglants, animalisés ; et ils se dirent sans doute : « Voici ceux qu'il faut délivrer. » Les ont-ils délivrés ?

Les adversaires de l'Église ne veulent pas l'accorder. Il y a un grand fait historique qui leur entre dans les yeux et qu'ils

1. Wallon, *Histoire de l'esclavage*, 2<sup>e</sup> éd., 1879, t. I, p. 329, 330.

2. Juvénal, satire 6.

3. Ces conclusions sont celles de M. Wallon qui, en son *Histoire de l'esclavage* (2<sup>e</sup> éd., 1879, t. I, pp. 221-283), rejette les chiffres beaucoup plus élevés, fournis par Athénée, et que nous avons adoptés dans les premières éditions de cet ouvrage (400000 esclaves pour l'Attique, 460000 pour Corinthe, 470000 pour Égine, etc.)

ne veulent pas constater ; c'est l'état de l'humanité en l'an 50 après Jésus-Christ, et c'est ce même état, cinq cents ans, mille ans, quinze cents ans après Notre-Seigneur. En l'an 50, il y avait des milliers d'esclaves qui étaient traités plus mal que les derniers animaux ; en l'an 500, il y en avait moins, et ils étaient traités comme des hommes ; en l'an 1000, il n'y avait plus d'esclaves, mais seulement des serfs ; en l'an 1500, il n'y avait guère plus, à vrai dire, ni serfs ni esclaves. Les yeux de l'Église étaient partout consolés par la vue d'hommes véritablement libres, libres de corps et d'âme. Et cet ignoble esclavage, auquel des chrétiens coupables ont condamné le Nouveau-Monde, n'a été, au siècle suivant, qu'une imitation impardonnable, un plagiat de l'esclavage païen.

Mais ce sont précisément ces longueurs qui importunent les ennemis de l'Église. Ils s'étonnent que JÉSUS-CHRIST n'ait pas ouvert la bouche pour dire : « Tous les esclaves ONT LE DROIT D'ÊTRE LIBRES : » ils s'étonnent que les Apôtres n'aient point proclamé ce farouche axiome partout sur leur passage ; ils s'étonnent qu'il y ait eu encore un esclave sur la terre après le premier siècle, que dis-je ? après les premières années de l'Église naissante. Cet étonnement témoigne de leur profonde ignorance. Ce qu'ils voudraient, en somme, c'est que l'Église eût commencé par prêcher aux esclaves leurs droits, au lieu de prêcher aux maîtres leurs devoirs. Mais si l'Église eût dit aux esclaves : « Vous êtes libres, » c'en était fait des esclaves et de l'humanité. Cette seule parole eût été un appel à la révolte qui eût retenti dans le monde entier. Une guerre terrible eût enflammé l'empire romain ; esclaves et maîtres se seraient jetés les uns contre les autres. Il y eût eu quelques-unes de ces luttes comme il y en aura dans les derniers temps, et, suivant que les esclaves ou les maîtres eussent été vainqueurs, d'épouvantables représailles ou une plus épouvantable répression eussent laissé l'Église en présence d'une race d'esclaves qui n'était pas de force à porter le poids de la vérité, ou d'une race de maîtres qui n'auraient jamais pardonné à l'Église la révolte de leurs esclaves. C'étaient les persécutions prolongées pendant plusieurs siècles peut-être ; c'était Constantin, c'était

le Labarum, c'était le triomphe de l'Église, de la civilisation et de la Lumière, c'était ce triomphe reculé de plusieurs siècles !

L'Église ne pouvait pas, ne devait pas agir ainsi. Elle a toujours placé le Devoir avant le Droit ; elle a toujours pensé que le Droit n'est que la conséquence naturelle et comme la récompense du Devoir accompli. Elle procède logiquement et doucement. En vérité, rien n'est plus curieux, rien n'est plus beau à étudier que l'esprit et la conduite de l'Église en cette grande affaire de l'abolition de l'esclavage.

En premier lieu, elle rendit à l'esclave sa dignité, que dis-je ? le nom d'homme, effacé par le paganisme. Aux théories d'Aristote et des autres philosophes de l'antiquité, elle opposa la parole de saint Paul : « Il n'y a parmi nous ni juif ni gentil, ni circoncis ni incirconcis, ni Scythe ni Barbare, NI LIBRE NI ESCLAVE. Tous les hommes sont en Jésus-Christ et Jésus-Christ est à tous (1). » Et saint Ambroise, après d'autres Pères, commentait ainsi cette grande parole : « Les esclaves doivent être regardés par leur maître *comme des êtres d'une nature semblable à la sienne* (2). » Mais surtout l'Église, qui jamais ne se contente de théories, admit l'esclave à la participation de tous ses sacrements. Là, point de distinction entre l'esclave et le maître, et c'est en vain que les ennemis de la Vérité subtilisent dans cette question de l'esclavage. Dès le jour où l'on vit côte à côte, dans les primitives basiliques ou dans les catacombes, le maître et ses esclaves se levant, s'agenouillant, priant ensemble, recevant ensemble le même Dieu sous les mêmes espèces, dès ce jour-là, en vérité, l'esclavage était aboli. L'égalité des hommes devant la société civile a dérivé de leur égalité devant les sacrements.

1. Aux Coloss., III, II.

2. Dans la législation romaine, les choses se divisaient en deux catégories : les choses de droit humain et celles de droit divin. Or, celles-ci étaient mises hors de commerce ; elles n'étaient pas susceptibles de propriété privée ; elles étaient incesibles et inaliénables. Le christianisme commença pas faire classer les esclaves au nombre « des êtres et des choses de droit divin ». Tous les temples étant réputés choses sacrées, l'Église proclama bien haut, avec saint Paul, qu'à l'égal de tous les autres hommes, l'esclave était réellement « le temple de Dieu ». Donc l'esclave n'était pas susceptible de devenir une propriété privée ; donc il appartenait exclusivement à Dieu ; donc il devait être libre. La question de droit était vidée, et c'était ce qu'il y avait à faire tout d'abord.

L'Église fit plus encore : elle plaça l'esclave chrétien exclusivement dans les familles chrétiennes, où la communauté de la foi lui assurait le libre exercice de sa religion. Elle lui assigna dans la famille une place qui le confondait avec les enfants mêmes. Ou plutôt, il devenait comme un enfant mineur dans la famille de son maître : il y devait être entouré des mêmes soins, des mêmes égards (1). Rien n'est plus exact que cette doctrine historique ; on la prouve facilement par cent textes qui sont harmonieusement reliés les uns aux autres. Si, d'un côté, saint Paul et les *Constitutions apostoliques* insistent sur l'affection que l'esclave doit à son maître, « celui-ci fût-il méchant, impie, et ne partageant pas sa croyance (2) » ; d'un autre côté, les maîtres sont exhortés à aimer leurs esclaves, « à les regarder comme leurs égaux en tant qu'ils sont hommes, et à les traiter enfin *comme leurs fils et comme leurs frères*, à cause de la communauté de la foi (3). » Ce chapitre des Constitutions se rapporte à tous ceux qui composent la famille. L'esclave, en effet, était de la famille ; il y était entré quand le premier rayon de l'Évangile était entré dans la maison. « Nos pères, dit saint Augustin, N'ÉTABLISSAIENT DE DIFFÉRENCE ENTRE LEURS ENFANTS ET LEURS ESCLAVES que pour ce qui concernait les biens temporels. Ils veillaient avec amour sur TOUS les membres de leur famille (4). » Devant une telle révolution accomplie si pacifiquement dans les mœurs de tout un monde, on ne peut retenir l'élan de son enthousiasme et ne pas s'écrier avec saint Augustin : « O religion catholique, c'est toi qui as appris aux esclaves à s'attacher à leurs maîtres ; c'est toi qui, par la considération de Dieu, maître souverain de tous les hommes, rends les maîtres exorables envers leurs esclaves (5) ! »

Ce fut l'Église encore qui détermina la quotité de travail qu'on pouvait imposer à l'esclave et qui lui fit accorder certains jours de repos, non seulement pour ménager ses forces corporelles, mais pour fortifier son âme par une instruction

1. V. l'abbé Tollemer : *Des Origines de la Charité catholique*, p. 497 et 81.

2. *Const. apost.*, 4, II.

3. *Ibid.*, 4, II.

4. *Cité de Dieu*, 18, 16.

5. *De Mor. eccles.*, 4, 63.

proportionnée à ses besoins. Ces jours de chômage, contre lesquels a protesté si injustement l'égoïsme d'un poète du XVII<sup>e</sup> siècle, ces jours ont été multipliés tout d'abord en faveur des pauvres esclaves. C'est ce qu'ignorait La Fontaine, quand il se plaignait de voir toujours le prône « chargé de quelques nouveaux saints ». Écoutez plutôt cet admirable article des Constitutions apostoliques : « Moi Pierre et moi Paul, nous avons ordonné que les esclaves travailleront cinq jours la semaine, et que, *le samedi et le dimanche*, ils chômeront dans l'église, pour y recevoir l'instruction de la religion. » Peut-on se représenter assez vivement le sort de ces infortunés, qui éprouvaient l'inénarrable joie de pouvoir reposer deux jours de suite leurs pauvres membres fatigués, et cette joie plus vive encore d'entendre de douces voix qui leur disaient : « Vous avez des âmes immortelles et libres, et le ciel vous attend ? »

Mais il restait toujours à conquérir aux esclaves leur liberté corporelle : l'Église y travailla résolument. Elle revendiqua cette liberté, quand l'impulsion secrète de leur conscience entraînait les esclaves vers le genre de vie considéré comme le signe de la perfection évangélique. Il fut même nécessaire plus tard d'arrêter l'élan trop enthousiaste des esclaves vers les austères libertés de la vie monastique ; il fallut sauvegarder les droits des propriétaires, et c'est ce que firent les Conciles avec une prudence et un respect que certains historiens n'ont pas voulu comprendre.

L'Église ensuite s'efforça, « par tous les moyens de persuasion, *de réduire le nombre des esclaves*, afin de préparer plus sûrement le jour de leur affranchissement définitif ». Il faut entendre sur ce sujet le grand évêque de Constantinople : « Je ne veux rien pousser à l'extrême, disait saint Jean Chrysostome ; je vous passe, si vous le voulez, jusqu'à deux esclaves pour votre service personnel. » Et il ajoute : « Achez-en le plus possible, apprenez-leur des métiers, et, quand ils les sauront, RENDEZ-LES ALORS A LA LIBERTÉ (1). » Tous les Pères parlaient de même. « L'Église alla jusqu'à affirmer que, depuis la grande expiation offerte par Jésus-Christ pour

1. Homélie 40<sup>e</sup>, sur la Première aux Corinthiens.



les péchés du monde, L'ESCLAVAGE ÉTAIT UN PRINCIPE ANÉANTI (1). » Nous voudrions faire comprendre très vivement la merveilleuse gradation de toutes ces conquêtes du christianisme.

Rien cependant n'était fait tant que les esclaves n'étaient pas affranchis. L'Église le comprit, et concentra bientôt toute son activité sur cette question des affranchissements. « Évêques, disent les Constitutions apostoliques, employez l'argent que vous avez recueilli à la *libération des esclaves* (2). » « Tu ne voudrais pas, ajoute saint Jean Chrysostome, laisser sans récompense l'esclave qui t'a servi avec affection : tu lui donnes la liberté avec une certaine somme d'argent (3). » Enfin, saint Grégoire le Grand expose complètement la thèse chrétienne de l'affranchissement : « Comme notre Rédempteur a pris la chair humaine, afin que, brisant, par la grâce de sa divinité, le lien de l'esclavage qui nous retenait captifs, il nous replaçât dans notre liberté primitive ; de même c'est agir d'une manière salutaire de faire que les hommes, *créés libres dans leur principe* et que le droit des gens soumet au joug de l'esclavage, soient, par le bienfait de leurs maîtres, rendus à la liberté dans laquelle ils sont nés (4). » Ayant ainsi de profondes racines dans l'Écriture et la Théologie, cette magnifique doctrine devait recevoir, au sein de l'Église, de nombreuses et admirables applications : c'est ce qui arriva. Les affranchissements furent innombrables : ils eurent lieu surtout dans les basiliques, devant l'autel où s'immole la Victime de tous ces péchés qui ont créé l'esclavage parmi les hommes. Après les invasions, ces affranchissements continuèrent. L'Église devait conduire et précipiter ce mouvement jusqu'à ce qu'il n'y eût plus un seul esclave dans toute la chrétienté. Les Saints furent les grands affranchisseurs. Saint Benoît d'Aniane, en acceptant des terres pour ses établissements religieux, avait soin de donner la liberté à tous les serfs qui les habitaient (5). Il y eut beaucoup de Benoît d'Aniane.

1. V. l'abbé Tollemer : *Des Origines de la Charité catholique*, p. 497 et suivantes.

2. 4, 8.

3. Homélie 12<sup>e</sup>, sur saint Matthieu.

4. Registre VI, epist. 12.

5. Guérard, *Polytyque d'Irminon*, 365, d'après la *Vie de saint Benoît d'Aniane*, publiée par Mabillon, *Sac. Benedict. IV, pars 1.*

A partir du IX<sup>e</sup> siècle, d'ailleurs, l'histoire des affranchissements est de mieux en mieux connue, et l'histoire de l'esclavage peut se diviser, depuis lors, en quelques chapitres, dont les conclusions sont de nature à consoler le chrétien, et que l'on pourrait intituler : « Comment l'esclave est-il devenu le *serf*? Comment le serf est-il devenu le *colon*? Comment le colon est-il devenu le *paysan* (1)? » Et à ces trois questions il faut répondre tout simplement : « C'est grâce, c'est surtout grâce à l'action de l'Église. »

Nous avons considéré les esclaves comme une classe de prisonniers : c'était la plus nombreuse sans doute et la plus intéressante ; mais, enfin, ce n'était point la seule. L'Église a visité d'autres prisons que les *ergastules* ; elle a fait tomber d'autres fers que ceux des esclaves. Les prisonniers proprement dits n'étaient pas moins dignes peut-être de la compassion des premiers chrétiens. Salluste nous a laissé une horrible description de la prison Tullienne, à Rome : « un lieu qui s'enfonçait sous terre à douze pieds de profondeur (2). » Toutes les immondices de la ville passaient par là. Le plus grand nombre des prisons de l'empire étaient sur ce modèle. On les rendit plus affreuses encore quand il s'agit d'y faire entrer les chrétiens, que l'on regardait comme les pires ennemis ; on les y entassa comme des essaims de sauterelles, et ce sont les termes mêmes dont se servent les historiens ecclésiastiques. A tant de douleurs il fallait quelque consolation. « Si un chrétien est condamné par les impies, ne l'abandonnez pas, ne restez pas indifférent à ses souffrances (3) : » c'est le conseil donné par les Constitutions apostoliques. Il était suivi par les femmes mêmes, qui « allaient en rampant dans les prisons baiser les chaînes des martyrs (4). » Nous pourrions citer ici les textes des Pères que l'on ne saurait jamais mettre assez en lumière. Les prisons n'ont pas cessé d'être visitées depuis les persécutions jusqu'à nos jours. Il existe, en Italie et ailleurs, des œuvres qui ont uniquement pour but l'assistance des prison-

1. Voir l'ouvrage de feu Yanoski, intitulé : *De l'abolition de l'esclavage*.

2. *Catilina*, 55.

3. *Const. apost.*, lib. v, 1.

4. Tertullien, *Ad uxorem*, 2, 3.

niers. Rome possède les plus parfaites : c'est son privilège et sa gloire (1). L'historien de la charité devrait énumérer ces œuvres et les étudier, en remontant jusqu'à leur origine.

Les *condamnés aux mines* étaient plus misérables que les prisonniers. Eusèbe nous a conservé des détails atroces qu'il ne sera pas inutile d'opposer à ces historiens modernes qui ne craignent pas de rêver un retour au paganisme de l'antiquité. Avant d'envoyer ces malheureux aux mines, « on leur *arrachait un œil* PAR BONTÉ et on leur *brisait l'articulation d'un pied*. Il serait difficile d'énumérer l'innombrable multitude de chrétiens qui durent à la sensibilité de ces impies l'arrachement de l'œil droit, dont la plaie était aussitôt cautérisée avec un fer brûlant, et le brisement du pied gauche. On les envoyait ensuite aux mines (2). » Ces pauvres condamnés reçurent des premiers chrétiens les mêmes consolations que les autres prisonniers. Si le travail des mines est encore odieux aujourd'hui, c'est grâce à l'industrie moderne qui rivalise ici avec le paganisme antique. L'Église avait fini par triompher de cette épouvantable pénalité.

Les historiens ont distingué avec raison les *captifs* des *prisonniers*. Les captifs sont ces infortunés dont les Barbares s'emparèrent et qu'ils chassèrent devant eux par troupeaux. « Après le ravage de la Thrace et de l'Illyrie par les Goths dit saint Jérôme, le nombre des captifs à racheter fut si considérable, qu'en les réunissant *une province n'aurait pas suffi à les contenir* (3). » C'est là ce que saint Grégoire appelait encore la *plaie de la captivité* (4). Les Pères examinèrent de haut ce fléau comme tous les autres, et ils y virent le grand bras de Dieu qui châtiât le vieil empire. Ils avertirent les peuples de se soumettre au châtement céleste ; puis ils cherchèrent un remède au mal. Ce remède, ce fut d'abord la *substitution*, et

1. M. Léon Lallemand, en son *Histoire de la charité à Rome*, consacre de longues pages aux prisons romaines. Ce chapitre important se résume en ce mot de M. de Tournon : « Les Papes ont devancé le mouvement des esprits pour l'amélioration des prisons » (p. 485). S'il y avait des reproches à adresser ici au gouvernement pontifical, ce serait d'avoir été trop paternel envers les détenus (p. 497). Ici, comme partout, M. Lallemand fournit ses preuves.

2. *Hist. eccl.*, 8, 24.

3. S. Jérôme, *Ad Gaudent*.

4. Homélie 10<sup>e</sup>. lib. II, sur Ézéchiél.

l'on vit saint Paulin se faire mettre à la place d'un captif. On sauva par là quelques misérables : l'immense majorité demeura dans son malheur. L'*intercession* vint à leur secours. Saint Épiphanse se présenta un jour à la cour de Gondebaud, roi de Bourgogne, pour réclamer les captifs que ce prince avait entraînés à sa suite. « Le nombre des captifs rendus à la liberté fut si considérable, que les campagnes de la Gaule en parurent désertes (1). » Les évêques n'hésitèrent pas, devant une si extraordinaire calamité, à ordonner la vente même des vases sacrés, et le code Justinien a gardé, par la grâce de Dieu, la trace magnifique de cette charité des anciens temps : « Vu qu'il n'est pas contraire à la raison de préférer les âmes des hommes à n'importe quels vases et quels ornements, il est permis de mettre en vente les vases mystérieux dans les circonstances *de captivité* et de famine (2). »

Si l'on écrivait jamais une *Histoire des captifs* il la faudrait diviser en deux périodes que leurs noms feraient suffisamment connaître : période *germaine*, période *musulmane*. Or, durant la première de ces époques ce sont les Évêques qui sont les grands libérateurs ; mais, dans la seconde, ce sont des Ordres religieux qui se vouent à cette œuvre unique et choisie entre toutes. Leurs noms sont illustres, leur gloire éclatante : ils s'appellent l'Ordre des Trinitaires et l'Ordre de la Merci. Oui, tandis que les Templiers et les Hospitaliers (eux aussi, ils ont leur place marquée dans une *Histoire de la charité*), tandis que ces soldats défendaient de leur grande épée les chemins menacés de la Terre-Sainte, on vit de pauvres moines parcourir l'Europe en quête de l'argent nécessaire au rachat de ces milliers de chrétiens qui étaient aux mains des infidèles. Les souffrances de ces malheureux étaient épouvantables. On se plaît trop volontiers à juger aujourd'hui les musulmans d'après l'élégance de leur architecture et la richesse de leur costume. Mais, somme toute, c'étaient des barbares, aussi cruels que les Germains. Nos prisonniers l'apprirent à leurs dépens, et il nous sera bon de rester sur le spectacle des Trinitaires débarquant soudain en quelque port barba-

1. Ennodius.

2. Lib. I, tit. II, 18. Citation de l'abbé Tollemer.

resque, la bourse à la main, le sourire aux lèvres, l'espoir au cœur, et ramenant en France d'heureuses bandes de délivrés qui chantaient l'*Alleluia*. On sait comment saint Vincent de Paul sut continuer cette tradition, et s'il n'est pas exact qu'il se soit vraiment substitué à un prisonnier chrétien, on peut dire que cette légende est véritablement historique et qu'elle résume toute une grande œuvre de la charité catholique.

Nous n'avons pas à pousser plus loin le tableau des institutions charitables qui se rapportent à cette quatrième œuvre de miséricorde corporelle : « Visiter les prisonniers. » Nous serions heureux d'avoir prouvé, avec quelque clarté, que si « Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Église, » l'Église n'aime rien tant que la liberté et le bonheur, même temporel, de tous les hommes.

#### VI. — De la cinquième œuvre de miséricorde : Soulager les malades.

TOUTE misère de l'homme découle du péché. Un grand philosophe, qui était en même temps un grand théologien, Joseph de Maistre, a classé les maladies comme le catéchisme classe nos péchés. Il y a, dit-il, des maladies originelles, des maladies mortelles et des maladies vénielles, comme il y a un péché originel, des fautes mortelles et des fautes vénielles. Coup d'œil sublime d'un génie, regard d'un aigle. Ces considérations devraient nécessairement prendre leur place à la tête de ce cinquième livre d'une *Histoire de la charité*. Mais de même que le Christ s'est penché sur toutes les maladies et sur tous les péchés des hommes, ainsi devons-nous faire. Et de cette imitation spéciale de notre libérateur ont résulté et résulteront des milliers d'œuvres et d'établissements pieux où toutes les maladies ont été et seront jusqu'à la fin des temps visitées, soulagées, guéries.

Les païens avaient horreur de la maladie, comme ils avaient horreur de la mort. Ils s'efforçaient de jeter d'épais voiles sur ces choses désagréables à voir. Le Grec voluptueux et le Romain sensuel n'aimaient que les délicatesses du plaisir ; ils ne pouvaient soutenir l'aspect des affres de la douleur et du rôle de l'agonie. Aussi s'efforçaient-ils de prévenir la maladie, pour n'avoir pas à la considérer. « ON LAISSERA MOURIR, dit

Platon, *ceux dont le corps est mal constitué*, et ON METTRA A MORT ceux dont l'âme est naturellement méchante et incorrigible (1). » Quand l'Église se présenta devant le monde païen, elle jeta d'abord l'anathème sur ces horribles paroles du plus aimant de tous les anciens philosophes, et elle mit en honneur la maladie. « Ceux qu'il faut, dit-elle, aimer de préférence, ceux qu'il faut aimer par-dessus tout, ce sont ceux-là mêmes dont le corps est mal constitué et souffre. Il faut se sacrifier, il faut mourir pour ceux dont l'âme est naturellement méchante et incorrigible. »

Pendant les trois premiers siècles de notre ère, qui forment la première période de cette histoire de la charité, ce furent les diacres qui visitèrent et soignèrent à *domicile* tous les pauvres malades. Après les persécutions, on fonda partout, comme nous l'avons dit, de grandes maisons, ou plutôt de merveilleux palais, pour y recevoir ces nouveaux rois. Ces maisons s'appelaient *nosocomia*. « Une des plus grandes œuvres de charité, disait Lactance, consiste à se charger du soin des malades qui n'ont personne pour les assister (2). » Les autres Pères professaient la même doctrine depuis les temps apostoliques. De telles théories ne devaient pas être stériles. Arriva le grand siècle de saint Jérôme et de saint Augustin : il y eut dans le monde comme une immense explosion de charité. On vit surtout les femmes saisies de la folie de la croix. Sainte Paule « prodigua ses biens à ceux que la maladie retenait sur leur lit de douleur (3). » Mais que dire de sainte Fabiola ? Il fallait la grande éloquence d'un saint Jérôme pour peindre dignement le grand cœur d'une Fabiola. « Elle fut la première qui établit à Rome un hôpital, un *nosocomium*. Elle y réunit les malades qu'elle ramassait sur les places publiques, et y soigna elle-même ces malheureux. Dois-je décrire les fléaux divers qui frappent la nature humaine : les nez mutilés, les yeux crevés, les pieds à demi brûlés, les mains livides, le ventre gonflé, les jambes desséchées, les cuisses bouffies, les vers fourmillant au milieu des chairs rongées tombant en putréfaction ? Combien de fois

1. *République*, liv. III, trad. de M. Cousin, t. IX, p. 175.

2. *De Ver. cult.*, 12.

3. Saint Jérôme, *ad Eustochium, Epist. Paula*.

l'a-t-on vue portant des pauvres dégoûtants de saleté ! Combien de fois l'a-t-on vue laver des plaies qui exhalaienent une odeur telle que personne ne les pouvait même regarder ! Les pauvres qui jouissaient d'une bonne santé ENVIAIENT LA CONDITION DES MALADES (1). » Vers le même temps, on voit saint Jean Chrysostome attribuer à son *nosocomium* toutes les sommes qui ne sont pas indispensables à son Eglise (2). A Alexandrie, les malades n'étaient pas moins aimés qu'à Constantinople. Sous le règne de saint Athanase (car on peut dire que ce grand docteur a régné), il y avait dans cette ville immense six cents infirmiers, qui formaient un véritable ordre religieux, analogue à l'institut des Frères de Saint-Jean de Dieu. Les *nosocomia*, d'ailleurs, étaient innombrables dans tout l'empire, et les caractères de cette seconde époque de notre histoire sont partout les mêmes.

Avec le VII<sup>e</sup> siècle commence une troisième période, qui s'étend jusqu'au siècle de saint Louis : nous avons eu déjà l'occasion d'observer que c'est la moins connue. Les *nosocomia* cependant subsistent au milieu de tous les débris des autres institutions. C'est à cette époque, croyons-nous, qu'ils prennent en Occident le nom magnifique de MAISONS-DIEU ou d'HOTELS-DIEU. « La charité, dit un historien moderne qui s'appuie sur des textes originaux, la charité multiplia les maisons-Dieu, hôpitaux et auberges gratuites, dans les localités même où ces établissements seraient aujourd'hui inoccupés (3). »

Il est certain que les palais des pauvres malades s'élevèrent d'abord près des basiliques épiscopales et près des abbayes : c'est le fait capital qui domine toute l'histoire de cette époque. Il importe tout particulièrement de rendre ici au grand Ordre bénédictin les hommages qui lui sont dus. Prenons pour exemple les monastères cisterciens. Ils avaient leur hôtellerie, *cella hospitum*, *hospitale*, *hospitium*, où l'on recevait tous les voyageurs et tous les malades. « Que l'on mette tous ses soins à bien recevoir les pauvres et les pèlerins, » dit la

1. Epist. 84, sur la mort de Fabiola. Citation dûe à M. l'abbé Tollemer comme la plupart des précédentes.

2. Pallade, ch. 8.

3. D'Arbois de Jubainville, *Abbayes cisterciennes*, p. 219.

Règle de Saint-Benoît. A Clairvaux, il y avait une infirmerie des pauvres, à laquelle était préposé l'infirmier des pauvres, *infirmarius pauperum*. A Grandselve, il y avait aussi une infirmerie toute semblable annexée à l'hôtellerie. « A Cluny, un dignitaire particulier, appelé *elemosinarius*, avait pour mission le soin des pauvres. Il allait même visiter les malades à domicile une fois la semaine, entrant dans la maison quand c'était un homme, restant à la porte et faisant remettre les secours par son domestique quand il s'agissait d'une femme (1). »

Dans sa *Sorcière*, M. Michelet n'a pas craint d'affirmer qu'il n'y a pas eu au moyen âge d'autres médecins des pauvres que les sorciers et Satan. C'est un de ces mensonges historiques qui font monter l'indignation à la face de tous les chrétiens. Mille documents, dix mille documents irrécusables et d'une évidente authenticité, attestent l'existence des *nosocomia* et des maisons-Dieu, et, par conséquent, celle des médecins du peuple. Pendant toute la durée du moyen âge, il y a eu de ces médecins par milliers, et tous ont porté la robe du prêtre ou celle du moine. Sans la sainte Église catholique, les plaies des petits n'auraient jamais été pansées, ni leur agonie consolée, ni leur mort adoucie. L'Église a été sans cesse au chevet de tous les pauvres. Sa main a rafraîchi leurs fièvres, son sourire a ravi leurs âmes, sa charité leur a ouvert le ciel.

On peut affirmer, d'ailleurs, que sans l'Église toute science médicale aurait disparu de ce monde. On conserve encore de nombreux manuscrits médicaux qui proviennent de la bibliothèque de Clairvaux. « Un statut du chapitre général de Clairvaux nous apprend qu'il y avait *des moines et des couvers médecins* dans les abbayes cisterciennes (2). » Enfin, des faits nombreux sont là pour attester que la médecine monastique se consacrait surtout aux pauvres. Citons un de ces traits, tout imprégné du parfum des âges chrétiens : « Il y avait à Clairvaux un moine savant dans l'art de la médecine.

1. Antiques coutumes de Cluny, citées par M. d'Arbois de Jubainville, *loc. cit.*, p. 203.

2. Voir la liste de ces manuscrits dans les *Abbayes cisterciennes*, de M. d'Arbois de Jubainville, pp. 103, 104.



Les nobles et les grands de la terre demandaient continuellement ses services. Lui, préférant les pauvres, consacrait tous ses soins à leur guérison. Il ne se contentait pas de guérir leurs maladies : il soignait de ses propres mains leurs chairs putrides, d'où coulait un sang corrompu. Il y mettait un si grand zèle qu'on eût cru que c'étaient les plaies de Jésus-Christ. Et c'était la vérité (1). » Nous ne saurions mieux terminer ce que nous avons à dire de cette troisième époque de l'histoire des hôpitaux, dont le caractère principal, nous le répétons, est la permanence des *nosocomia* ou des maisons-Dieu près des églises épiscopales, et en particulier près des monastères bénédictins.

Nous avons hâte d'en arriver à la quatrième période des annales de cette charité qui a pour objet les membres souffrants de JÉSUS-CHRIST. Ici, nous ne sommes plus dans le vague ; mais, tout au contraire, une grande abondance de documents originaux réjouit le cœur de l'érudit chrétien. D'excellents travaux ont même été publiés (2), auxquels il ne manque que d'être popularisés. Essayons de leur donner ici ce qui leur manque...

Un des plus grands événements de l'histoire du monde au moyen âge a été certainement la fondation de cet Ordre du Saint-Esprit que Gui de Montpellier créa avant 1178 et que le grand Innocent III approuva si vivement que ce grand pape a pu passer pour le second fondateur d'un établissement aussi admirable. De là les plus vastes et les plus parfaits hôpitaux qu'on ait à admirer durant les siècles chrétiens ; de là cet incomparable hôpital du Saint-Esprit à Rome, dont les Papes ont fait un chef-d'œuvre d'administration délicate et pré-

1. *Exordium magnum Ordinis Cisterciensis*, Dist. IV, c. I. dans la *Bibliothèque Cistercienne*, I, 130.

2. Il faut citer particulièrement, et comme types, l'excellent travail de M. Léopold Delisle : *Fragments de l'histoire de Gonesse* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, XX<sup>e</sup> année, p. 130 et p. 247). — *Rapport sur une Notice historique concernant les établissements charitables de la ville de Limoux* (article de M. J. Desnoyers, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série). — *Recherches historiques sur les anciens hospices ruraux du nord de la France*, par Jules Le Glay. Lille, Danel, in-8°. — Monteil, *Histoire des Français des divers États*, t. 1, *Fabien et Fabienne*. — Léon Lallemand, *Histoire de la Charité à Rome*, etc., etc. La seule bibliographie de ces travaux formerait aujourd'hui la matière d'un volume considérable. C'est avec de semblables monographies que l'on pourra reconstruire un jour tout l'édifice scientifique d'une *Histoire de la Charité*.

voyante. C'est le cas de rappeler que les institutions de charité ont été peut-être plus achevées à Rome que partout ailleurs, et nous voudrions avoir le temps de parler plus loin des hôpitaux de Saint-Sauveur, de Saint-Jacques, de Sainte-Marie du Portique et de Saint-Roch. Mais il nous faut faire une halte dans l'oasis du XIII<sup>e</sup> siècle.

Dieu, pour ranimer le zèle et la charité au sein de son Église, lui envoie souvent des épreuves et des persécutions. Ainsi fit-il au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. La vaste hérésie des Albigeois parut compromettre un instant les destinées de la vérité. Ces hérétiques s'étaient rendus populaires en certains pays par leur prétendu amour pour la pauvreté évangélique : Dieu ne leur permit pas de séduire et de tromper longtemps les âmes de ses fidèles. Il envoya à l'Église saint François d'Assise, véritable pauvre, qui aima la vraie pauvreté et la fit aimer de tout son siècle. En 1230 fut fondé le Tiers-Ordre régulier de Saint-François, dont sainte Élisabeth de Hongrie fut la principale parure. La fondation de ce Tiers-Ordre réveilla partout l'amour éteint <sup>(1)</sup>, et l'on se passionna partout pour le service des pauvres. On voit alors, sur tous les points de la chrétienté, surgir à la fois PLUSIEURS MILLIERS de petites congrégations religieuses consacrées au seul soin des pauvres malades. La plupart de ces congrégations suivent, comme on sait, la règle de Saint-Augustin plus ou moins modifiée, plus ou moins accommodée aux besoins nouveaux. Les villes en possèdent plusieurs ; souvent les villages en ont une. Entrons dans une de ces maisons-Dieu de villages qui sont desservies par les Frères et les Sœurs de la Charité.....

C'est à l'hôpital de Gonesse, près de Paris, que nous allons conduire nos lecteurs. Comme presque tous les établissements du même genre, il doit son existence à une fondation pieuse. Un certain Pierre du Tillet lui a donné cent arpents de terre « pour la rançon de son âme et de celles de sa femme et de tous ses parents ». C'est toujours et partout la même formule, dont l'emploi fréquent ne peut diminuer à nos yeux la beauté incomparable. « L'hôtel-Dieu de Gonesse était administré par un prieur et une prieure, avec le concours d'une communauté

1. Le mouvement charitable avait été déjà très important au XII<sup>e</sup> siècle.

de Frères et de Sœurs, dont les uns étaient laïques et les autres engagés dans les ordres sacrés. L'évêque de Paris désignait ordinairement les membres que la communauté devait recevoir. Le Roi jouissait aussi du droit de présentation. La plupart des frères que la communauté accueillait dans son sein lui abandonnaient tous leurs biens (1). » On peut lire, dans le *Procès-verbal* d'une visite faite à Gonesse en 1369 (2), de touchants détails sur l'administration intérieure de cet hôpital. Il y avait alors à l'hôtel-Dieu de cet humble village treize Frères, y compris le prieur, et sept Sœurs, y compris la prieure. La plupart des Frères étaient prêtres. Il y avait CINQUANTE LITS pour les pauvres. Les membres de Jésus-Christ devaient toujours être servis AVANT le Maître et les Frères de la maison ; la nourriture des religieux était des plus simples. Les pauvres passants qui venaient coucher à l'hôtel-Dieu y recevaient une ration de pain (3). L'office canonial était récité tous les jours par la petite communauté, et la messe était célébrée tous les matins, entre prime et tierce, dans la chapelle de la maison (4). Enfin, le pape Innocent III, par une lettre du 18 mai 1216, avait pris la maison de Gonesse sous sa protection.

Tous ces détails conviennent parfaitement à TOUTES les maisons-Dieu des villes et des villages qui s'épanouirent, pendant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, à la surface de la terre chrétienne. Il serait malheureusement difficile de dresser aujourd'hui une statistique exacte de ces établissements charitables. Nous essayerons de le faire pour quelques provinces de la France, d'après un précieux manuscrit conservé aux Archives nationales. Il nous reste plusieurs registres de la correspondance d'Alphonse, frère de saint Louis, avec ses sénéchaux (5). Dans ces registres, on voit le comte de Toulouse et de Poitou faire des aumônes à huit maisons-Dieu dans l'Agenois, à six dans la Saintonge, à sept dans l'Auvergne, à six dans le Rouergue, à onze dans le Poitou (dont cinq à

1. *Fragments d'une histoire de Gonesse*, par M. Léopold Delisle.

2. Archives nationales, Z. 7771.

3. *Fragments d'une histoire de Gonesse*, loc. cit.

4. Procès-verbal de la visite du 23 avril 1369 ; Archives nationales., Z. 7761, f<sup>o</sup> 120.

5. Archives nationales, J, 319, 4 bis, f<sup>o</sup> 123.

Poitiers seulement), à trois dans l'Albigeois, et à seize dans le Toulousain. Les léproseries ne sont pas comprises dans ce calcul. Il résulte de là que, dans une étendue de pays correspondant à dix ou douze de nos départements, il y avait, en 1269, CINQUANTE-SEPT HOPITAUX pour le moins; mais c'est un chiffre très inférieur à la réalité. Et les plus petits de ces hôpitaux, que l'on peut assimiler sans doute à l'hôtel-Dieu de Gonesse, pouvaient renfermer cinquante lits de pauvres malades, et être desservis par un personnel de vingt frères et sœurs.

Ce fut du reste la plus belle époque de l'histoire de la charité.

Nous avons déjà établi qu'il y eut aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles une décadence qu'on ne saurait trop déplorer. Saint Vincent de Paul apparut au XVII<sup>e</sup> siècle, comme un géant qui releva tout, qui rendit la vie à tout. La congrégation des Filles de la Charité, par son esprit universel et son unité compacte, rend désormais toute décadence impossible. Les autres congrégations, qui sont nées depuis, rivalisent de zèle et d'universalité avec celle de saint Vincent. Désormais les passions humaines peuvent multiplier les maladies : Dieu a créé aux malades une assistance immortelle.

Ainsi se termine cette esquisse de l'histoire des hôpitaux. Elle peut se diviser, comme on vient de le voir, en cinq époques qui ont chacune leur caractère distinctif. La première qu'on peut appeler l'époque des diacres, a pour caractère la visite des malades à domicile ; le seconde est celle des *noso-comia* ; la troisième, celle des maisons-Dieu, qui s'établissent surtout près des églises épiscopales et près des monastères bénédictins ; la quatrième est celle des hôpitaux, desservis depuis le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle par ces milliers de petites congrégations de Frères et de Sœurs de la Charité qui suivent principalement la règle de Saint-Augustin ; la cinquième enfin, qui dure encore, doit être appelée l'époque de saint Vincent de Paul : elle a pour caractère l'établissement et la permanence au milieu de nous de grandes Communautés religieuses qui desservent un grand nombre de maisons avec les mêmes statuts, les mêmes traditions, le même esprit.



Il y eut, durant tout le moyen âge, un terrible fléau que nous avons dû ne pas confondre tout à l'heure avec les autres maladies qui étaient assistées dans les hôpitaux. La lèpre venait d'Orient. « C'était un mal héréditaire chez les Juifs depuis leur retour d'Égypte (1). » Quelle est, d'ailleurs, l'origine de cette maladie ? C'est sur quoi les savants ne sont pas d'accord. L'auteur de la *Sorcière* n'a pas craint d'affirmer que la malpropreté de nos pères fut la cause réelle de la diffusion de cet horrible mal. « Pas un bain durant mille ans, » dit ce physiologiste (2). Nous pourrions répondre facilement à ce paradoxe historique ; nous avons réuni un grand nombre de textes d'où il résulte que les bains n'ont pas cessé d'être en usage pendant tout le moyen âge, et qu'une œuvre de charité a consisté longtemps à fournir aux pauvres des bains gratuits (3). Mais laissons là cette question de l'origine de la lèpre qui, après tout, n'est que secondaire. Ce qu'il importe de savoir, c'est si l'Église, qui a trouvé la lèpre depuis longtemps établie dans le monde, a du moins fait tous ses efforts pour la soulager et la guérir.

D'abord soignés, comme les autres malades, par les douces mains des diacres, les lépreux furent bientôt rassemblés en des maisons spéciales. La première de ces maisons dont nous trouvons la mention dans l'histoire, est celle de saint Basile, ou la *Basiléide*. « L'empereur Valens, dit Théodoret, donna à saint Basile de magnifiques terres en Cappadoce pour les pauvres dont le saint évêque prenait soin, et pour ces malheureux qui, frappés de maladie dans tout leur corps, avaient le plus grand besoin qu'on vînt à leur secours (4). »

Les léproseries subirent en Orient les mêmes vicissitudes

1. Dr Sepp. *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, t. I, p. 269.

2. *La Sorcière*, par Michelet, pp. 108, 110.

3. V. sur les bains publics au moyen âge les *Papyri diplomatici*, p. 363, note 3 ; *Paris sous Philippe le Bel*, de Géraud ; le mot *Stuba* dans du Cange ; la table des Conciles ; la *Medicina Salernitana*, p. 302 (édit. de 1622) ; un excellent article de M. Lecoy de la Marche dans la *Revue des questions historiques*, etc., etc. « Qui donc a dit que le moyen âge n'a pas connu l'usage des bains et qu'après la chute de l'empire romain on ne s'est plus lavé pendant mille ans ? Les faits opposent le plus complet démenti à cette parole imprudente. Dans tous les centres de quelque importance, les personnes de toute condition fréquentent les bains, et l'on n'est pas médiocrement surpris de trouver de petits établissements de bains dans de simples hameaux. » (Siméon Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin*, pp. 68, 69).

4. *Hist. eccl.*, IV, 17.

que les *nosocomia*. En Occident, la lèpre sévit surtout depuis le commencement du XII<sup>e</sup> siècle : les léproseries alors devinrent de plus en plus nombreuses. Mathieu Paris affirme que de son temps il y en avait DIX-NEUF CENTS dans toute la chrétienté<sup>(1)</sup>. Nous voyons le frère de saint Louis, Alphonse, faire des aumônes à trois léproseries en Saintonge ; à huit en Auvergne ; à cinq en Agenois ; à six en Poitou ; à six en Rouergue ; à huit en Albigeois et à trente-et-une dans le Toulousain<sup>(2)</sup>. Ces chiffres sont éloquents. Dans certaines maisons-Dieu il y avait, en outre, un asile particulier pour les lépreux : il en était ainsi à l'hôpital de Gonesse<sup>(3)</sup>. Les Papes montrèrent toujours un grand amour pour les malheureux qui étaient frappés ainsi par la justice, ou éprouvés par la bonté de Dieu. « C'est un devoir pour nous, dit Lucius III<sup>(4)</sup>, d'employer toutes les sollicitudes de notre office pastoral à consoler votre souffrance, à laquelle nous compatissons avec un cœur tout paternel. » Nous ne voulons point parler de ce bel office liturgique, aujourd'hui trop connu, de la Séquestration des lépreux.

On ne doit pas, d'ailleurs, s'exagérer les sévérités de cette séquestration. Les léproseries étaient si sagement administrées et la vie y était si douce que leurs pensionnaires s'y estimaient relativement heureux. Il y eut même de faux lépreux et qui feignirent, pour être admis dans ces maisons, d'être atteints du terrible mal. Les lépreux, en certaines régions du moins, n'étaient point privés des droits civils et pouvaient tester. C'est ce que prouve, entre autres documents, le « Règlement de la léproserie de Noyon, au XIII<sup>e</sup> siècle » qui vient d'être récemment publié<sup>(5)</sup>. Il n'est pas de texte plus instructif.

Cependant, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, la lèpre cessa de plus en plus d'exercer parmi nous ses ravages : l'importance et le nombre des léproseries durent par là même diminuer de plus

1. *Histoire d'Angleterre*.

2. *Archives nationales*, J. 319, 4 bis.

3. *Fragments de l'Histoire de Gonesse*, par Léopold Delisle.

4. Bulle de 1182, dans le *Cartulaire de Saint-Lazare*, de Paris. — V. dans ce même *Cartulaire*, les bulles d'Innocent III en 1198, de Célestin III en 1191, etc.

5. Par M. A. Lefranc. — Saint-Quentin, 1890.

en plus. Leurs biens étaient considérables. Par un édit de 1672, Louis XIV les attribua à l'ordre de Saint-Lazare, et par un édit de 1693, les réunit définitivement à ceux des hôpitaux. Le même roi avait déjà supprimé une partie de ces derniers établissements, devenus trop nombreux. Au lieu de dix maisons qui dépérissaient, on en eut ainsi une ou deux seulement, mais qui furent florissantes.

Cette vaste opération, que bien des historiens ont laissée inaperçue, est un des actes les plus utiles de l'administration du grand roi (1).

Il ne faudrait pas croire cependant que la lèpre ait cessé ses ravages et ne soit plus aujourd'hui qu'un souvenir. L'horrible maladie étale encore son triomphe en Norwège, aux Indes, à Madagascar où les Jésuites ont créé des léproseries et surtout à cinq mille lieues de nous, aux îles Sandwich et dans cette île de Molokaï, qui sera désormais illustre dans les annales de la charité. C'est là qu'un religieux belge, le P. Damien, a durant quinze ans soutenu contre la lèpre une lutte héroïque. Il s'était fait tellement aimer de ses lépreux que plusieurs préférèrent ne pas guérir, plutôt que de quitter leur cher «père» et cette chère île, théâtre de tant de douleurs. Le P. Damien devait mourir, victime du terrible mal qu'il avait si vaillamment combattu. La lèpre le saisit et, pendant quatre ans, sa chair tomba par lambeaux; mais il mourut en triomphateur et, sur cette tombe où repose un saint, l'Angleterre protestante, représentée par le prince de Galles, déposait naguères l'hommage de son admiration et de sa reconnaissance. De là haut, il prie pour ses lépreux et pour nous.

#### VII. — De la sixième œuvre de miséricorde : Accueillir les étrangers.

**O**N a plus d'une fois surfait l'hospitalité des anciens, comme on a plus d'une fois surfait leur littérature et leur art. Ils n'ont souvent été hospitaliers que pour ceux qui n'avaient pas besoin d'hospitalité : pour les riches, pour les grands de la terre. Hospitalité délicate, lettrée, charmante, mais qui se pratiquait en des circonstances trop agréables pour

1. *Bibliothèque de l'école des Chartes*, XX<sup>e</sup> année, p. 440; article de M. d'Arbois de Jubainville.

être réellement méritoire : « Il est bon, dit Cicéron, que les maisons des hommes *illustres* s'ouvrent pour des hôtes *illustres*. » Mais les hommes obscurs, mais les esclaves, mais les pauvres, qui les accueillait ? Ce n'était pas Cicéron, ce n'étaient pas les hommes illustres, ce n'était personne.

Lactance s'indigna de la phrase fort jolie d'ailleurs, en laquelle Cicéron avait résumé le code païen de l'hospitalité : « Non, non, répondit-il à l'élégant phraseur, il faut ouvrir sa porte à ceux même qui sont d'une humble et d'une abjecte condition (1). » Voilà le code de l'hospitalité chrétienne. Ces deux propositions de Cicéron et de Lactance peuvent nous donner une idée exacte des deux civilisations, des deux littératures.

L'Évêque fut délégué par la société chrétienne des premiers siècles pour recevoir les pauvres étrangers. De petits hospices, des *hospitiola*, furent fondés près des églises ; dans toutes les maisons épiscopales il y eut des chambres spécialement destinées aux voyageurs (2). Saint Jean Chrysostome est plus exigeant et veut que, dans chaque habitation chrétienne, il y ait un appartement pour les étrangers (3). Quant à saint Jérôme, son zèle ne connaît pas les ménagements et les nuances de la phrase ; il déclare énergiquement que, « si les évêques ne reçoivent pas TOUS les étrangers, ils sont INHUMAINS (4) ».

Dès les commencements de la seconde époque de notre histoire, c'est-à-dire aussitôt après les persécutions, il y eut dans tout l'Empire de nombreuses maisons pour les étrangers : on les appela *xenodochia*. Les Canons arabiques réclament la fondation, dans toutes les villes, de ces établissements charitables. Les *xenodochia* d'Ostie et de Jérusalem furent célèbres dans tout le monde chrétien. Julien l'Apostat, saisi d'admiration devant ces merveilles de la charité catholique, fut dévoré d'envie et chercha à les imiter : « Faites construire, écrit-il à ses prêtres, faites construire beaucoup de maisons destinées aux étrangers. Car les impies Galiléens nourrissent

1. *De Vero Cultu*, 6, 10.

2. Saint Paulin, lettre 29, à Sulpice Sévère.

3. S. Chrys., Homélie 45<sup>e</sup>, sur les *Actes des Apôtres*.

4. *Commentaire sur l'Épître à Tite*.



non seulement leurs pauvres, mais les nôtres (1). » Nous ignorons si ces hospices païens ont été véritablement fondés. S'il en est ainsi, ils auront été aux hospices chrétiens ce que sont les mouvements du singe comparés à ceux de l'homme. Julien imitant l'Église, c'est Satan singeant Dieu.

Les *xenodochia* ne subsistèrent pas longtemps dans l'Occident, comme établissement spécial. Les maisons épiscopales, d'une part, et, de l'autre, les monastères suffirent à tous les besoins des pauvres voyageurs. La charité envers les étrangers éclate dans toute la règle de Saint-Benoît. Autant d'abbayes bénédictines, autant d'hôtelleries aimables pour tous les passants, pour tous les étrangers. Cette charité monastique subsiste encore sous nos yeux : il nous a été donné d'en savourer la douceur.

Quand les Maisons-Dieu se fondèrent, quand elles se développèrent au XIII<sup>e</sup> siècle sous la direction des Frères et des Sœurs de la Charité, ce furent autant de nouvelles hôtelleries pour les voyageurs sans ressource. Dans cette merveilleuse organisation de la charité chrétienne, il pouvait difficilement y avoir des vagabonds nocturnes. L'Ordre du Saint-Esprit leur ouvrait, toutes grandes, les portes de toutes ses maisons. En ce petit hôtel-Dieu de Gonesse, que nous avons choisi plus haut comme type de ces établissements secourables, en cet hôpital de village, on recueillait pendant la nuit tous les pauvres étrangers. S'ils manquaient de nourriture, on les nourrissait ; on ne les laissait point partir sans provisions (2). Partout il en était de même, et l'on peut dire qu'il en fut toujours ainsi jusqu'à la fin du dernier siècle. Nous voyageons davantage aujourd'hui, nous voyageons plus vite : sommes-nous plus hospitaliers ?

#### VIII. — De la septième et dernière œuvre de miséricorde : Ensevelir les morts.

ON l'a remarqué avant nous : les institutions charitables qui ont pour objet les derniers devoirs rendus à nos frères endormis, remontent à l'origine même de l'Église. Il y

1. Sozomène, *Hist. eccl.*, v, 15.

2. *Procès-verbal d'une visite à l'hôtel-Dieu de Gonesse, en 1369.* Archives nationales, Z. 7761.

eut, dans les catacombes, une Corporation pieuse <sup>(1)</sup> qui avait pour unique fonction celle d'ensevelir les martyrs, les confesseurs, et même les simples fidèles. La croyance en la résurrection future et le culte rendu aux reliques des saints donnèrent une haute importance à ces fossoyeurs de la primitive Église. Ils en vinrent à former comme un Ordre dans la Communauté chrétienne. Ici, les documents abondent, et les inscriptions des catacombes, que M. de Rossi met en ce moment dans une plus vive lumière, sont là pour attester l'existence, à une époque très reculée, de cette institution relative à la dernière des Œuvres de miséricorde corporelle. Un grand écrivain, d'ailleurs, s'est chargé de populariser ces notions dans un livre que nous avons tous lu et relu. Qui ne se rappelle les beaux chapitres consacrés dans *Fabiola* au fossoyeur Diogène et à ses fils ?

Cette pieuse corporation dut naturellement voir diminuer son importance après la période des persécutions. Elle fut remplacée par d'autres Associations charitables, lesquelles se proposèrent surtout d'ensevelir les pauvres. Vers le milieu du moyen âge, ces associations prirent un aspect plus régulier, se donnèrent des statuts, s'érigèrent enfin en véritables confréries, ayant leur patron spécial et un costume particulier. « L'institution des *Charités*, dit M. Léopold Delisle, remonte au XIV<sup>e</sup> et peut-être au XIII<sup>e</sup> siècle. Ce sont des espèces de confréries dont les membres se soumettent à des règlements particuliers et s'obligent à rendre les derniers devoirs aux habitants de la paroisse. Dans l'exercice de leurs fonctions, les associés sont revêtus d'un costume qui n'a guère dû varier pendant plusieurs siècles. » Mais, entre tous les malheureux, il en est qui méritent ici une plus large et plus tendre charité : ce sont les condamnés à mort. On sait comment les Confréries de Pénitents ont vaqué à ce noble ministère. Quelques railleurs se sont agréablement moqué de leurs costumes ; personne ne rira de leur dévouement. Les Pénitents ont presque universellement disparu ; mais il existe encore en France un grand nombre de ces *charités*. Elles sont plus nombreuses encore en Italie, et les princes mêmes tiennent à

---

1. Les *fossores*.

honneur d'en faire partie. Le dernier grand-duc de Toscane était confrère d'une de ces associations, et venait à son tour porter sur ses épaules ces restes méprisés des pauvres de Jésus-Christ qui sans doute, un jour, doivent ressusciter dans la gloire.

### IX. — Conclusion.

**N**OUS avons épuisé ce que nous voulions dire ici des œuvres de charité corporelle, et nous souhaiterions qu'un grand peintre les représentât historiquement en des fresques semblables à celles d'Hippolyte Flandrin et, qui orneraient une vaste Notre-Dame de la Charité.

Nous ne voulons pas abuser de la patience de nos lecteurs en leur esquissant maintenant l'histoire des Œuvres de miséricorde spirituelle (1). Et pourtant, cette histoire est plus belle encore que celle dont nous venons de tracer une si imparfaite ébauche.

C'est ainsi qu'au sujet de cette œuvre : « Prier pour les vivants et pour les morts, » il nous serait nécessaire de résumer l'histoire trop peu connue de la Liturgie catholique. C'est ainsi que nous prendrions facilement dans cette autre œuvre : « Avertir, corriger les défailants, » l'occasion de faire à grands traits l'histoire de la Législation et de la Pénalité dans l'Église.

C'est ainsi qu'au sujet de cette œuvre : « Instruire les ignorants, » nous aurions à faire l'histoire de l'instruction publique depuis dix-neuf cents ans. Il faut bien espérer que ce sujet tentera un jour quelque historien catholique. Il aura à remonter jusqu'à l'Évangile et à constater que le Seigneur Jésus n'a jamais cessé de proclamer la nécessité et la beauté de la lumière. Puis, parcourant très rapidement l'époque des persécutions, il expliquera facilement à ses lecteurs comment l'Église, dont on égorgeait les enfants, n'eut pas le loisir de fonder des écoles au fond des catacombes. Mais à peine le Labarum eut-il étincelé dans le ciel que l'Église se fit maîtresse d'école : elle l'est encore aujourd'hui et le sera toujours, quoi qu'on fasse. En une série de textes insolemment irrécusable,

---

1. Instruire les ignorants ; corriger les défailants ; adresser les errants ; celer les péchés d'autrui ; supporter les injures ; consoler les tentés ; prier pour les vivants et pour les morts.

on montrera ensuite que, depuis le concile de Vaison en 529, « le clergé des campagnes a dispensé partout l'instruction aux classes agricoles » et « qu'il en fut ainsi pendant tout le cours du moyen âge ». Ainsi parle un des meilleurs érudits contemporains, et il appuie son dire de je ne sais combien de citations qui ne sauraient permettre le doute. Nous possédons des listes d'écoles des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : ces écoles sont alors ouvertes jusques dans les plus petits villages, et il y a dans chacune d'elles non seulement des « maîtres », mais encore ce qu'on appellerait aujourd'hui des « instituteurs adjoints. » Le concile de Trente active cet admirable mouvement, répare le passé et prépare l'avenir. Puis, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, paraît ce géant de l'enseignement primaire, ce bienheureux Jean Baptiste de la Salle, envers lequel le peuple ne saurait jamais se montrer assez reconnaissant et auquel il n'élèvera jamais assez de statues. Voilà ce que dira l'historien futur de l'Instruction publique, et il écrira un beau livre à l'honneur de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Église.

Ce qui précède ne concerne d'ailleurs que la charité envers les hommes. Il serait déplorable d'oublier, dans cette histoire, cette charité envers Dieu qui est la source de tout amour et de tout dévouement. C'est par là qu'il faudrait couronner une telle œuvre, c'est par l'histoire de ce premier amour.

Nous nous arrêtons ici, comme saisi de tremblement à la pensée d'un travail aussi gigantesque. Il appartiendrait à un grand historien de l'entreprendre sur un plan meilleur que le nôtre. Il ne faut pas s'y tromper : tous les problèmes historiques qui sont agités de nos jours peuvent se résumer en cette simple question : « L'Église a-t-elle rempli sa mission ? »

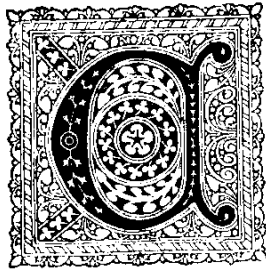
La vraie réponse à cette question, c'est une Histoire sociale de la charité catholique.

L'Église, pour imposer silence à ses plus implacables ennemis, n'a qu'à leur montrer les millions de pauvres qu'elle a nourris, visités, vêtus, instruits, consolés, convertis et sauvés ; elle n'a que ces deux mots à dire : « Voyez, jugez ! »



# COMMENT FAUT-IL JUGER LE MOYEN AGE.

## I. — État de la question.



**C**OMMENT faut-il juger le moyen âge? C'est la question qu'il faut poser d'abord, c'est celle qu'on agite depuis vingt ans au fond de toutes les autres : question tellement décisive qu'à la solution que lui donnent les divers partis, on reconnaît sans peine les amis ou les adversaires de la Vérité. On ne peut se tromper aujourd'hui sur les croyances de celui qui dit : « *La barbarie* » ou « les ténèbres du moyen âge. » Et quand, au contraire, on entend parler de cette époque avec respect, avec amour, on sent bien qu'un tel langage est d'origine catholique, et que l'éloge des âges chrétiens est naturel sur des lèvres chrétiennes.

Je ne dis pas que tous les chrétiens aiment le moyen âge, mais ce dont je suis certain, c'est que tous ceux qui aiment le moyen âge ne puisent cet amour que dans l'amour de la vérité, et dans une foi solide et approfondie. On n'ignore pas pour quel motif nous cherchons à réhabiliter un âge si calomnié. On n'ignore pas que chacun de nous se propose la défense de l'Église; et, si l'on nous demandait pourquoi nous mettons tant d'ardeur à soutenir ces attaques, chacun de nous répondrait simplement : « Je défends ma mère. »

Ainsi, le privilège de cette question est de manifester d'abord les opinions, les plus prudentes même et les plus discrètes. Point de faux-fuyants possibles, point de compromis. Dès qu'on soulève cette question, il faut se déclarer. Si l'on s'était jusque-là composé un visage neutre et indifférent, il faut se démasquer. On peut dire avec quelque raison : « Qui ne rend pas justice au moyen âge est contre la foi, » et il faudra un esprit de conciliation bien voisin de l'aveuglement ou de la folie à qui voudra prouver que les insultes jetées au moyen âge ne viennent pas déshonorer la face de l'Église.

C'est en raison de cette importance qu'on traite tous les jours, sous une forme nouvelle, cette interminable question. L'économiste voudrait en vain chercher à l'éviter : elle le poursuit. Le philosophe la traite audacieusement, légèrement même, mais sans jamais l'épuiser, sans jamais rester satisfait. L'artiste est, à cause d'elle, placé comme le jeune Hercule, entre le vice et la vertu : d'un côté, l'art du moyen âge se penche vers lui, pareil à cette belle vierge gothique, aux yeux résignés et purs, au manteau pudique, par laquelle Paul Delaroche a figuré l'Art catholique dans la plus belle de ses œuvres ; et, d'un autre côté, l'art de la Renaissance cherche à l'attirer voluptueusement, semblable à cette autre femme, impudente et forte, par laquelle Delaroche a voulu représenter la Renaissance elle-même dans sa fresque immortelle.

On peut bien ne pas se résigner à rendre justice au moyen âge, mais il faut bien avouer, et on avoue généralement que le moyen âge a eu en philosophie, en politique, en littérature et en art, des idées diamétralement opposées à celles qu'on s'est fait gloire de professer depuis. De ces deux ordres d'idées, quel est le faux, quel est le dangereux ? Quelle est l'époque qui s'est entièrement trompée sur Dieu, sur l'homme, sur la société, sur le gouvernement et sur l'art ? Il importe de le savoir.

Certes, jamais question plus grave ne vint s'offrir aux débats des hommes. On pouvait s'attendre à une discussion sérieuse et digne, que ne viendrait pas troubler la passion, où l'on pourrait faire entrer la chaleur qui vivifie, sans l'injure qui déshonore ; on pouvait croire que, puisqu'on discutait sur la vérité, on se servirait des armes courtoises de la philosophie et du raisonnement. D'ailleurs, c'était entre Français qu'avait lieu le débat, et ceux mêmes qui plaidaient contre le moyen âge ne pouvaient oublier que nous en descendons et que nos pères y ont vécu. On pouvait donc compter, pour élever les esprits dans cette discussion solennelle, sur l'amour de la vérité, sur l'amour du pays, sur l'amour de la famille. Il n'en fut rien : les adversaires du moyen âge se précipitèrent avec fureur contre une époque qui, à défaut d'autre mérite, avait eu celui de préparer la nôtre et qui tout au moins avait vu des Français, nos ancêtres, faire de nobles efforts pour défen-

dre le sol où nous devons naître. Dieu, qui sait le secret des cœurs, a vu qu'en cette occasion les choses les plus saintes, le passé, le respect des aïeux, l'amour de la patrie, ne furent pas souillées par les catholiques, mais par leurs adversaires. Il sait de quelles lèvres sont sortis les blasphèmes, les injures, les calomnies; de quelles lèvres ils sortent encore et sortiront toujours, jusqu'à ce que la Vérité vienne à luire, sans nuages, dans un monde meilleur, et force ces ennemis de notre foi à mépriser l'antique objet de leurs adorations et à tomber à genoux devant l'objet de leurs mépris!

Rien cependant n'arrête ces fanatiques; ils fouillent avec avidité dans ce passé qu'ils veulent déshonorer. A chaque scandale, à chaque crime qu'ils trouvent dans les âges de foi, leur joie éclate; l'esclave qui a trouvé un riche diamant dans les sables du Brésil n'est pas plus heureux de le montrer à ses maîtres qu'ils ne sont heureux de montrer le crime qu'ils ont habilement déterré. Un des publicistes les plus connus de notre temps s'est chargé de résumer en un mot toutes ces haines de son parti: « Le moyen âge, a-t-il dit, est l'âge « honteux de l'humanité. » Ce cri de rage, en vérité, est l'abrégé de tout un système historique, et nous venons d'entendre la première des trois écoles auxquelles nous voulons successivement donner la parole. Car il est nécessaire de bien préciser l'état de la question.

Supposons un instant que nous soyons dans une grande assemblée politique, au milieu de laquelle vienne à tomber cette question même: « Comment faut-il juger le moyen âge? » Nous allons voir se lever tour à tour un orateur de l'extrême gauche, un modéré du centre, un catholique de la droite.

Le premier qui se lève est un disciple de Michelet: « Je vous prie, nous dit-il, de considérer avec attention deux points particuliers de l'histoire: les dernières années de la république romaine et les premières de notre Renaissance. A ces deux époques vous trouverez à peu près, chez les âmes d'élite, les mêmes théories politiques, morales, philosophiques, littéraires. Seule, la religion diffère, au moins extérieurement. Or, ces idées communes à l'antiquité et à la Renaissance peuvent se traduire en quelques mots. En politique, ce sont les droits

de l'État; en morale, ce sont les droits de la nature; en art, ce sont les droits du corps. Les principes du christianisme sont absolument opposés: l'Église étouffe le droit sous le devoir, la nature sous le surnaturel, le corps sous l'âme. Quelle que soit la proposition que formule l'Église, nous formulons aussitôt la proposition contraire; nous n'avons pas un seul terrain commun où nous puissions nous tendre la main et nous donner le baiser d'une réconciliation impossible. Il ne s'agit plus que de savoir où est la vérité, et, pour le genre humain, la vraie garantie du bonheur. A notre sens, le bonheur et la vérité sont dans la nature; mais pour trouver les opinions et les mœurs vraiment naturelles, il faut remonter à l'antiquité ou redescendre à la Renaissance. Le moyen âge est l'anti-nature. C'est une halte de l'humanité dans les ténèbres: disons mieux, c'est une reculade du genre humain; c'est une marche en arrière qui a duré quinze cents ans. »

Tel est le discours des ennemis les plus ardents du moyen âge: « Vous manquez de modération, leur répond doucement un partisan d'Hégel et du progrès indéfini. Nous sommes volontiers de votre avis quand vous prétendez que la Renaissance fut un progrès sur le moyen âge; mais nous sommes forcés de nous ranger à l'opinion des chrétiens, quand ils affirment que le moyen âge fut un progrès sur l'antiquité. Quelle folie de prétendre que l'humanité puisse reculer pendant quinze siècles! Nous pensons au contraire que, malgré quelques haltes de courte durée ou certaines apparences fâcheuses, l'humanité est toujours en mouvement, et que chaque siècle enfin est toujours en progrès sur le siècle précédent. Ainsi en a-t-il été au moyen âge, et nous lui devons quelque reconnaissance. En politique, il a débarrassé le monde de l'esclavage, de la centralisation, du césarisme; en morale et en art il a réglé les mouvements trop impétueux de notre sang, et n'a pas connu certaines hontes de la Grèce et de Rome. D'un autre côté, il a eu ses imperfections, ses misères; il a réellement commis le crime de lèse-nature dont vous l'avez tout à l'heure accusé si énergiquement. Mais le jour où ses idées sont devenues menaçantes pour le progrès du genre humain, la Renaissance s'est levée, qui a créé dans le monde une heureuse fusion de l'idée païenne et de la théorie chré-



tienne. Le christianisme avait été une des formes du progrès de l'humanité; la Renaissance en fut une autre, et ne doit pas être la dernière. Et c'est ainsi, que revêtant tour à tour le vêtement d'un progrès nouveau et rejetant avec dédain les vêtements usés, l'humanité, glorieuse, arrivera de siècle en siècle à un dernier et merveilleux progrès. Elle arrivera, dis-je, à se sentir dieu et à avoir conscience de sa divinité. Un des nôtres vient de le dire : « Dieu est en voie de se faire. »

A cette question : « Comment faut-il juger le moyen âge ? » deux écoles déjà ont répondu, et nous n'avons pas craint d'exposer leurs réponses dans toute leur force. Il nous reste maintenant à faire entendre la voix de l'Église catholique.

C'est l'unique objet de tout notre travail.

## II. — Comment faut-il, en général, juger le moyen âge.

QU'EST-CE donc que le moyen âge, puisqu'enfin il faut nous prononcer ?

Mais d'abord, qu'est-ce pour nous en général que l'Histoire ? Car c'est de cette dernière définition que nous devons tirer celle du moyen âge dont l'histoire particulière n'est qu'une partie de l'histoire universelle. Suivant donc que nous définissons l'histoire en fataliste qui ne voit nulle part le doigt divin, ou en chrétien qui se plaît à le reconnaître partout, nous verrons dans le moyen âge l'action d'une Providence qui répare le passé et prépare l'avenir, ou le mélange confus et bizarre d'événements qui n'ont que de petites causes et point de but.

Nous avons déjà défini, nous définissons l'Histoire en catholique, en ami du Vrai, du Bien et du Beau, qui veut voir en toutes choses ce triple sceau divinement marqué :

*L'Histoire, c'est le récit des efforts que fait Dieu pour sauver tous les hommes et amener chacun d'eux au partage de sa béatitude.*

D'après cette définition, l'histoire de l'antiquité n'est autre chose que l'histoire des efforts qu'a faits Dieu pour sauver tous les hommes au moyen des vérités de la conscience et de la raison ; au moyen des révélations primitives qui s'étaient répandues chez tous les peuples, et aussi au moyen de ces révélations particulières faites au peuple juif, qui ne restèrent d'ailleurs inconnues à aucune nation.

D'après cette définition, l'histoire des temps modernes n'est autre chose que l'histoire des efforts qu'a faits Dieu pour sauver tous les hommes par le moyen de son Église.

Mais, qu'est-ce que les anciennes révélations annonçaient, prêchaient, désiraient, sinon le Fils de Dieu, le nouvel Homme, le Réparateur universel ?

Et qu'est-ce que l'Église, sinon l'épouse de ce même Christ, la dépositaire fidèle de son enseignement, la dispensatrice de ses mystères ?

L'Histoire est donc en somme le récit des efforts qu'a faits Dieu pour sauver tous les hommes par le moyen de son Fils, immolé de toute éternité dans les conseils divins en expiation de leurs crimes ; par le moyen de Notre Seigneur Jésus-Christ vers lequel ont soupiré par avance toutes les anciennes générations, vers lequel ont soupiré et soupireront toujours les générations venues après lui, ne trouvant, les unes et les autres, leur salut que dans ce nouvel Adam, auquel on peut se rattacher aussi fortement qu'un fils à son père par les libres vœux du cœur, duquel on peut se faire *membre* par les aspirations de la volonté, bien différent de l'ancien Adam dont il faut recevoir nécessairement un sang souillé et méprisable. Jésus-Christ, voilà la figure qui éclaire toute l'histoire, Jésus-Christ, « le Verbe, la parole intérieure, la pensée, la raison, l'intelligence de Dieu ». Car il n'est pas seulement le vrai cœur de l'histoire, le vrai centre de la vie d'où part cette réelle et merveilleuse circulation qui porte à la fois un sang vivificateur dans les siècles antérieurs à sa naissance temporelle et dans ceux qui ont eu et auront le bonheur de jouir d'une vue plus claire de son sacrifice accompli ; mais il est encore, au milieu des temps, le grand centre de lumière qui en éclaire toutes les parties, dont les rayons semblent ne pas avoir d'extrémité, et ne s'affaiblissent pas pour aller, d'une part, éclairer l'intelligence du premier homme et, d'une autre part, illuminer un jour celle des dernières générations. En lui se trouve l'ensemble et comme le faisceau de toutes les vérités. Il est ce monde archétype de toutes les idées, monde divin, éternel, immuable, modèle du monde créé. Il est cette sagesse dont nos sagesse ne sont qu'un reflet, dont nos idées ne sont qu'un emprunt.

Ainsi pour nous résumer, Jésus-Christ se tient debout au milieu de l'histoire, comme son centre naturel. Oui,—nous ne craignons pas ici de nous répéter,—son sacrifice sauve à la fois les hommes qui l'ont attendu et ceux qui sont venus après lui, pourvu que les uns et les autres correspondent librement à ce Sacrifice universel ; son incarnation profite à la fois à ceux qui ont voulu, même avant qu'il naquît, descendre de lui, non par le sang, mais par l'esprit, et à ceux qui aujourd'hui veulent s'affranchir de la paternité d'Adam et réclament la sienne. Il les emporte les uns et les autres jusqu'au ciel, où ils vont avec lui, et associés par lui à sa divinité, offrir au Père céleste l'hommage désormais acceptable de toute la création dont l'homme est le représentant et le pontife. Enfin les vérités dont ce Verbe divin est, si on peut parler ainsi, le sublime foyer, éclairent à la fois l'antiquité qui en avait seulement soupçonné la grandeur, et les temps modernes qui n'en comprennent pas encore tous les mystères. En un mot, avant comme après sa venue, c'est Jésus-Christ qui éclaire les intelligences, enflamme les cœurs, dirige les volontés et sauve les hommes !

L'éternelle Providence n'a d'autre préoccupation que de conduire le plus d'hommes possible dans les bras libérateurs de l'Homme-Dieu, et l'Histoire, encore une fois, n'est que le récit de ces divines industries. O mon Dieu, quelle grandeur que celle du véritable historien ! Quel plaisir de vous surprendre, pour ainsi dire, en flagrant délit de miséricorde ! Quelle jouissance élevée et délicate que celle de saisir à travers le temps, autant que notre faible esprit peut le faire, quelques-uns de ces secrets que vous nous laissez quelquefois découvrir, par lesquels vous avez donné à votre cœur de père la consolation de voir réunie autour de vous une famille innombrable d'enfants autrefois égarés ! J'aime à croire que les Anges là-haut et les Saints se penchent vers notre humanité, pour suivre, avec cette certaine anxiété que comporte la béatitude, les phases de cette lutte entre votre bonté qui nous veut sauver et nos déplorables libertés qui ne veulent pas se laisser sauver. Oui, toute l'histoire est dans cette lutte ; et qui n'écrit pas l'histoire en la définissant ainsi, est indigne du nom d'historien. Il est naturellement condamné à n'y rien voir, ou

à n'y voir, s'il est honnête et sensible, que des scandales pour son honnêteté et des sujets sans cesse nouveaux d'indicibles douleurs pour son cœur. Il faut de plus qu'il invente de fausses explications, qu'il groupe les faits artificiellement; et, comme il ne connaît pas le principe vital de l'histoire qui en relie toutes les parties comme le sang réunit en quelque manière les parties du corps, l'Histoire est, quoi qu'il fasse, divisée par lui en tronçons qui ont une certaine vie remuante, mais qui ne peuvent jamais s'assembler et faire un être vivant.

Revenons au moyen âge : nous pouvons maintenant le définir.

Le moyen âge, c'est l'époque où Dieu a cherché à nous sauver par l'intermédiaire de son Église, au milieu des plus grands obstacles que lui aient peut-être jamais opposés nos volontés, c'est-à-dire au milieu de la barbarie germanique qui menaçait de tout détruire, — de la lâcheté des nations soumises à Rome qui ne pouvait, qui n'osait rien faire contre la barbarie, — du paganisme enfin qui avait à peine laissé une seule idée vraie dans les intelligences, un seul noble mouvement dans les cœurs, et qui abandonnait à l'Église l'empire du monde, quand presque tous les hommes, incapables d'une généreuse aspiration, étaient corrompus dans le sang et dans l'âme, et en proie à une débauche dont nos siècles si débauchés ne peuvent cependant se faire un juste tableau.

Le moyen âge, c'est l'époque où Dieu a cherché à nous sauver par l'intermédiaire de son Église; à nous sauver à la fois de la brutalité farouche du Germain dont plusieurs siècles ont eu peine à corriger les excès, de la servilité devenue naturelle aux Celtes dégénérés et des antiques erreurs du druidisme que le christianisme ne devait pas non plus dissiper en un siècle; à nous sauver surtout de ce paganisme romain qui était le *compendium* de toutes les erreurs des hommes, le refuge et la manifestation de tous leurs mauvais instincts, le résumé et la glorification de tous leurs vices.

Le moyen âge, c'est l'époque où Dieu a cherché à nous sauver, par l'intermédiaire de son Église, d'abord en détruisant tout ce qu'il y avait d'absolument mauvais dans les éléments germanique, celtique et romain; puis, en développant tout ce que ces divers éléments pouvaient offrir de bons

germes, et en transformant tout ce qu'il y avait, chez ces différents peuples destinés à se fondre, d'institutions ébauchées qui n'étaient pas encore des établissements définitifs, d'instincts généreux qui n'étaient pas encore des vertus; puis, enfin, en opposant à toutes les idées fausses leurs contraires, à tous les instincts mauvais les règles de ces instincts, en faisant peu à peu l'esprit à cette discipline, le cœur à ce frein, et parvenant, après plusieurs siècles de luttes, à établir victorieusement dans le monde une vérité près de chaque sophisme, une vertu bien réglée près de chaque vice, mais d'une façon tellement forte que désormais c'en est fait, que la Vérité et le Bien ne peuvent plus périr, qu'on sera toujours forcé d'en revenir aux données catholiques et que, si nous touchons à ces bases nécessaires, tout l'édifice de notre société croulera en nous écrasant sous ses ruines.

Ainsi la tâche du moyen âge a été triple : il a eu, notamment dans notre France, à *lutter* contre le mal qui provenait des anciens paganismes et à le détruire; il a eu à *transformer* les bons éléments qui se rencontraient également chez les races germaniques, chez les anciens Romains et chez les anciens Celtes; il est parvenu enfin à *faire triompher* dans le monde, d'une manière définitive, toutes les idées saines, toutes les vertus vraies, qui désormais n'en sauraient plus disparaître.

*Destruction du mal, — transformation des idées et des vertus incomplètes de l'antiquité, — établissement des idées catholiques,* voilà les trois œuvres, les trois gloires du moyen âge. Et Dieu sait que nous disons vrai.

III. — De la première œuvre du moyen âge, qui a consisté à lutter contre le mal des anciennes civilisations et à le détruire.

TOUT d'abord le moyen âge, ou plutôt l'Église a détruit au moyen âge tout ce qui, chez les Romains et chez les barbares, ne pouvait être transformé. Nous figurerons-nous jamais avec exactitude l'effroyable désordre de cette époque des invasions, alors que quelques évêques gardaient seuls, dans leurs poitrines exposées au fer brutal des envahisseurs, toutes les nobles traditions de l'humanité, et que toutes les idées de bien, de liberté, de religion n'avaient plus d'autre

asile sur la terre que quelques basiliques dont les portes étaient faciles à briser ? Voyons-nous bien ce qu'était « cet effroyable mélange de Goths, de Bourguignons, de Vandales, d'Allemands, de Francs, de Saxons, de Lombards, de Romains dégénérés, de barbares jadis asservis aux Romains et corrompus plutôt que civilisés par eux, cette cohue de peuples, divers d'origine, de mœurs, de langage, les uns conquérants, les autres conquis, et *n'ayant à mettre en commun pour fonder une société nouvelle que des ruines et des vices ?* » Ces vices, l'Église devait lutter contre eux ; elle ne pouvait avec eux accepter de compromis : il lui fallait combattre de front la sensualité raffinée du Romain, la sensualité brutale du Germain. Ce fut cette œuvre qui lui donna le plus de peine. On ne dompte pas en un jour, en un siècle même, ces emportements effrénés d'une nature corrompue et révoltée. Il faut donc nous attendre à trouver durant tout le moyen âge l'expression de la plus haute chasteté qui ait jamais conquis l'admiration des hommes, et, tout à côté, dans le même temps, les manifestations encore terribles de l'antique licence. Le paganisme avait laissé cet héritage désastreux au moyen âge, ou plutôt ce fut le paganisme lui-même qui vécut à côté du christianisme pendant toute cette époque, empoisonnant toujours les hommes par la contagion de son souffle. Il y a cependant des gens qui s'étonnent de trouver dans les siècles chrétiens quelques barbares qui, même sur le trône, devant l'Église et malgré tout, obéissent aux emportements de leur sang ! Il y a encore des adversaires de l'Église qui se réjouissent de découvrir, à côté des écrits des Pères, à côté des hymnes sacrées, les poésies ordurières de nos anciens conteurs ! « Voilà pourtant, disent-ils candidement, ce qu'on écrivait, ce qu'on lisait dans vos âges de foi ; voilà les scandales qui s'y commettaient ! » Et ils ajoutent : « Quelle différence pouvez-vous, en cet ordre de faits, établir entre le moyen âge et l'antiquité ? » O ignorants ! ne voyez-vous pas que ces scandales n'excitaient à Rome aucune protestation généreuse et puissante, tandis qu'il y eut au moyen âge une institution qui protesta toujours, s'arma justement, quand elle fut forte, du pouvoir temporel pour punir ces excès, et, quand elle fut faible, ne put jamais du moins être contrainte à leur donner son

approbation. Bonnes gens qui vous imaginiez qu'après quatre mille ans et plus de paganisme, la plus vive, la plus impérieuse de toutes nos passions allait, sans défense, céder et reculer devant le Christ ! Non, non ; elle ne se rend pas ainsi : elle a lutté, elle lutte encore, et ses coups sont affreux. Toujours elle vient planter ses bannières devant celles de la chasteté chrétienne et n'a jamais désespéré de son triomphe.

Mais l'Église n'eut pas à vaincre que la luxure : il fallut, pour fonder sur la terre l'humilité chrétienne, qu'elle combattît à la fois l'orgueil des conquérants et la bassesse des vaincus ; il fallut, pour établir parmi nous le règne de la charité, qu'elle déployât, contre la férocité des uns et l'indifférence des autres, tout ce que Dieu lui avait inspiré d'activité prudente et forte. Elle y réussit ; mais on sent bien que l'époque, qui fut témoin d'une lutte aussi terrible, ne dut pas s'écouler tranquillement et dans cette espèce de sommeil dont notre siècle lui-même, pourtant si civilisé, ne sait point se donner la joie. Il est certain que les mauvaises passions ne dormirent pas, et que l'Église veilla. Il n'est pas moins certain que ces passions furent encore puissantes et qu'elles ne se laissèrent pas, sans résistance, mettre sur la gorge le pied triomphant de l'Église. Nous savons tous combien de ses enfants dépensa cette mère féconde dans les gloires du martyre, pour vaincre les révoltes de ces hommes qui voulaient n'aimer qu'eux, s'aimer plus que Dieu et laisser enfin toute liberté à leurs pires appétits.

Ainsi, au moyen âge, on trouvera à la fois ce qu'il y a de plus sublime et ce qu'il y a de plus vil : les forfaits les plus inouïs à côté des plus ineffables vertus ; des bourreaux qui sont heureux de frapper et des victimes qui sont heureuses de s'offrir ; la puissance militaire la plus insupportable, d'autant plus dangereuse à cette époque qu'elle est éparpillée entre les mains d'une foule de petits tyrans, et d'un autre côté une puissance toute nouvelle, celle de l'esprit, qui, exercée par un vieillard à Rome et par de faibles prêtres, contre-balança celle du glaive et finit par la gouverner. On trouvera, dans cette époque singulière, des guerres perpétuelles, du sang répandu à torrents pour des causes injustes ou futiles ; des haines féroces, implacables, qui animent tous les hommes de ce temps depuis l'Empereur jusqu'au dernier bourgeois, telle-

ment qu'il semble qu'on ne se soit jamais tant haï sur la terre ; et, à côté de cela, les plus merveilleuses manifestations, les plus magnifiques conquêtes de la charité, qui attestent qu'on ne s'est jamais tant aimé parmi nous ; enfin, pour en revenir à ce qui doit surtout caractériser les différents siècles et leur marquer leur place, la passion encore toute bouillonnante dans le sang des hommes de cet âge et leur inspirant des actions honteuses ou des écrits plus honteux encore, et, d'un autre côté, des miracles de chasteté, et la virginité reconnue publiquement pour la reine du monde ; en un mot, des prodiges de mal à côté de prodiges de bien, et, pour le dire clairement, le paganisme devant le christianisme.

Oui, dans cet effroyable mélange, tout ce qu'une conscience éclairée proclame mauvais a une origine païenne, quelquefois cachée dans les ténèbres de l'histoire, mais toujours réelle. Prenez au moyen âge tout ce qui vous scandalise, les guerres sanglantes, les oppressions injustes, l'inégalité trop marquée des conditions, les rivalités, les haines, les écrits orduriers et les actions, hélas ! trop conformes à ces écrits ; prenez chacun de ces scandales en particulier, et suivez-en l'histoire en remontant le cours des temps : vous arriverez toujours à découvrir la source commune de tous ces malheurs, de tous ces vices ; et cette source, c'est le Paganisme, si l'on veut entendre par ce mot aussi bien l'idolâtrie germanique et les erreurs celtiques que la mythologie des Grecs et des Romains.

Au contraire, tout ce qu'on est unanime, parmi les gens sensés, à reconnaître au moyen âge de lumières et de vertus, découle du Christianisme, et j'entends par ce mot, non seulement l'Église, constituée comme elle l'est depuis Jésus-Christ, mais l'Église catholique naissant avec Adam, répandant par tout le monde le trésor des révélations primitives, gouvernant le peuple saint et possédant déjà, avec les patriarches et les prophètes, des légions de saints et de martyrs.

En résumé, le moyen âge, c'est d'abord la lutte de l'Église contre le mal. Un archéologue a dit que l'histoire de l'architecture au moyen âge est l'histoire de la lutte des architectes contre la poussée des voûtes. Je dirai avec autant de raison : « L'histoire du moyen âge, c'est l'histoire de la lutte de l'Église contre la poussée de la barbarie. »



IV. — De la deuxième œuvre du moyen âge, qui a consisté à développer et à transformer tout ce qu'il y avait de bons éléments dans les anciennes civilisations.

**L**E rôle de l'Église ne devait pas toujours être si douloureux. Cette ouvrière de la Providence n'a pas tant reçu la mission d'abattre le mal que celle d'édifier le bien ; elle s'entend mieux à élever qu'à détruire. De là la seconde tâche qu'elle dut remplir au moyen âge, et qui a consisté, je ne dirai pas à créer des vertus : car toutes les vertus ont existé en germe depuis que Dieu les a déposées au premier jour dans le cœur de l'homme fait à son image ; mais à développer les germes de ces vertus dans les cœurs grossiers des Germains, dans les cœurs corrompus des Romains. Elle eut, disons le mot, à transformer des instincts en vertus. Cette transformation ne s'est pas non plus accomplie sans quelques douleurs ; ces germes ne se sont pas développés au printemps de l'histoire ; mais, pour que le grain de blé donne la tige et que la tige donne l'épi, il faut que l'hiver passe sur la terre, entraînant à sa suite la misère et les souffrances, avec des apparences de tristesse et de désolation dont on se consolera bientôt en contemplant dans le blé en fleur les riches espérances de la moisson !

L'aimant a la propriété d'attirer un seul métal, mais non point tous les autres. Si donc vous mêlez à quelques parcelles de fer certains corps étrangers, et si vous approchez l'aimant de cette poussière, vous verrez aussitôt la force magnétique attirer violemment à l'extrémité de l'aiguille tout ce que votre mélange renferme de fer. Quant au reste, matière inerte, il ne recevra de mouvement que ce qu'il en faut pour livrer passage aux parcelles de fer entraînées vers l'aimant par une impulsion irrésistible. L'aimant est ici l'image de l'Église au moyen âge, et le fer nous représente tous les éléments de vertu et de vérité qui existaient chez les païens et chez les barbares, quand Dieu les rapprocha de son Église. Celle-ci les attira aussitôt à elle avec une violence irrésistible et s'identifia en quelque sorte tous ces éléments heureux. Quant au reste, éléments vils, erreurs et vices, elle ne pouvait les

attirer, n'ayant pas d'affinité naturelle avec eux. Mais tout ce qu'il y avait de vrai, de bon et de beau dans le monde vint s'attacher à elle comme à un aimant surnaturel. C'est ainsi que l'Église, ayant adopté ou, plutôt, ayant repris comme son bien toutes les nobles idées des siècles passés, commença sur elles son grand travail de transformation.

Vous avez entendu parler de ces premiers missionnaires de l'Évangile et de leur pieuse habileté : lorsqu'ils trouvaient dans un pays infidèle une fête établie de toute antiquité en l'honneur de quelque idole, ils se gardaient bien, après avoir converti ce pays à la vraie foi, d'abolir une de ces fêtes dont les peuples ont trop de peine à se déshabituer. Non, ils faisaient mieux que l'abolir : ils la transformaient. Ils ne perdaient pas une si belle occasion d'assembler en un même lieu, à certaines époques fixes, de nombreuses populations auxquelles on pouvait alors distribuer le pain de la parole évangélique, et aussi cet autre pain par lequel on devient un autre Christ.

Les incrédules s'indignent quelquefois de l'origine païenne de quelques-uns de nos usages catholiques. Ils se sont même fait là-dessus une érudition qui séduit beaucoup d'ignorants. Mais, quand il serait vrai que ces usages eussent en effet l'origine qu'ils leur attribuent, ne doit-on pas admirer l'Église qui a su ne pas détruire ce qu'elle pouvait modifier, qui a respecté l'habitude, cette incorrigible faiblesse de notre esprit, et qui a trouvé le secret de transformer des cérémonies insignifiantes et stériles en usages vraiment touchants, propres à inspirer les pensées les plus élevées et destinées à nous rappeler vivement quelque vérité de notre symbole ?

Mais nous ne parlons de la conduite de l'Église par rapport à ces usages, que pour faire mieux comprendre celle dont elle ne se départit jamais, lorsqu'il fut question de régénérer les âmes à peine converties des Romains, des Celtes et des Germains. Elle ne voulut pas davantage tout abattre pour tout reconstruire ; mais, après avoir observé ces âmes de ce regard auquel Dieu prête sa perspicacité, elle y découvrit sans peine des vertus naturelles qui n'avaient point reçu tous leurs développements et qui semblaient n'attendre qu'une heureuse occasion pour s'élever à une grandeur surnaturelle. Elle s'empara de ces vertus, fit leur éducation et parvint à les trans-

former. Oui, « transformer » est le mot, car on ne les reconnut plus, et quelques historiens, surpris à juste titre de l'éclat de ces vertus, ont pu dire qu'elles sont comme autant de créations de l'Église.

Cependant, encore une fois, il n'est pas vrai de dire que l'Église *crée*. L'Église élève et développe, l'Église transforme les créatures de Dieu, et cette gloire lui suffit. Dieu a fait la nature, et c'est l'Église qui est chargée par lui de la surnaturaliser en Jésus-Christ. La nature était abaissée, quand vint l'Église qui la saisit et la souleva vers le ciel. C'est ainsi que Michel Ange aperçut le Panthéon d'Agrippa, magnifique déjà, mais dont la voûte était trop près du sol : « Je l'élèverai dans les airs, » dit-il ; il le fit, et ainsi fit l'Église de la nature humaine.

Ainsi fit-elle particulièrement au commencement du moyen âge, quand Dieu lui confia, dans notre France, l'éducation de nouveaux peuples. Elle trouva les descendants des Celtes fort avilis, et eut quelque peine à démêler dans leurs âmes façonnées par Rome les restes des vertus gauloises. Elle finit par y découvrir ces vagues tendances à un spiritualisme élevé, qui avaient été le beau côté du druidisme. Il est aujourd'hui reconnu qu'elle profita heureusement de ces tendances pour attirer dans son sein de nombreux enfants, qu'elle corrigea le vague de leurs anciennes croyances et leur fit facilement adopter, au lieu d'une immortalité mal définie, cette clarté des dogmes catholiques, d'après lesquels l'immortalité n'est pas seulement réservée à l'âme, mais doit se communiquer au corps, et par conséquent atteindre toute la personnalité humaine.

Les Celtes avaient encore laissé à leurs enfants ce mélange de vices et de vertus particulier à chaque race et qu'on appelle le *caractère* d'un peuple. C'était chez les Gaulois un amour excessif de la parole, voisin de la loquacité : l'Église fonda sur cette base les espérances de l'éloquence évangélique. C'était une rage subtile d'argumenter : l'Église se dit qu'elle convertirait ces rhéteurs en philosophes et en théologiens, et elle y parvint sans jamais parvenir entièrement à vaincre un invincible amour de la subtilité. En un mot, c'était l'esprit : l'Église ne trouva point qu'il fût incompatible avec la foi, et se réserva de le faire servir d'ornement et comme de vernis à la rudesse de ses enseignements. Mais le plus grand trésor

que les races celtiques apportassent à l'Église était leur courage, jusque-là trop dérégulé, trop aventureux, trop frivole, dont elles s'étaient montrées prodigues, en recouvrant leurs plus inutiles sacrifices de cette gaieté qui est encore aussi vive parmi nous qu'il y a deux ou trois mille ans. Mais on pouvait régler ce courage, on pouvait discipliner cette furie, on pouvait surtout utiliser pour la cause de Dieu les effusions d'un sang trop impatient de se répandre, et glorifier sur la terre, en le couronnant dans le ciel, cet esprit de dévouement qui ne trouvait plus ici-bas de nobles sujets de s'exercer. C'est ce que fit l'Église. Elle vit à cette dernière marque qu'elle avait affaire à une nation extraordinaire, prédestinée par Dieu à être un jour la première des nations parce qu'elle en devait être la plus catholique. Elle vit que le plus brave des peuples devait être par excellence le peuple fécond en martyrs. Et de cette bravoure farouche et mal employée, de cette disposition naturelle au sacrifice, elle tira la plus haute peut-être des vertus chrétiennes, la charité évangélique, qui se dévoue jusqu'à la mort pour la cause de la vérité et de la justice, et qui se réjouit de mourir, en imitant Dieu, pour sauver les hommes.

C'est ainsi que l'Église transforma le caractère celtique, et c'est ce caractère ainsi transformé qui fait encore aujourd'hui le fond du caractère national. On sait partout à quelles qualités nous devons notre prééminence dans le monde : une clarté presque exagérée dans les sciences, et particulièrement dans la philosophie, clarté dont l'ancienne théologie nous a légué la tradition ; l'esprit dans les lettres et le goût dans les arts ; une éloquence qui a brillé surtout dans la chaire et dont les emportements sont disciplinés comme l'élan de nos armées, et, avant tout, un enthousiasme presque continu et un amour du dévouement que l'Église a éprouvé sur mille champs de bataille et à qui elle ne craint pas de demander les bataillons sublimes de ses missionnaires et de ses sœurs de charité. Et l'Église, je crois, se fatiguerait d'en demander, avant que la France se fatiguât d'en fournir au monde entier.

On voit par là que l'influence celtique a été réelle et considérable parmi nous ; mais gardons-nous ici de l'exagération,

De nos jours une école s'est fondée, qui, par la plus singulière des aberrations, a fait de l'antique druidisme le centre naturel, et comme le cœur de notre histoire. Oui (qui l'eût cru il y a quelques années ?), c'est du druidisme aujourd'hui que nous vient la lumière, et qu'elle nous est toujours venue : le christianisme, assure-t-on, n'a point laissé d'empreinte dans nos âmes ; toutes nos idées sont essentiellement celtiques, au moins toutes nos bonnes idées ; nous sommes Gaulois avant d'être Romains, avant d'être Francs, surtout avant d'être chrétiens. Telles sont les curieuses doctrines de cette école dont Henri Martin fut le chef. Autour de lui s'agite la foule des *celtomanes* : de même qu'en certaines maladies on voit tout en jaune, ils voient tout en druidique. L'esprit celtique, disent-ils, a traversé les siècles sans s'altérer, comme le Rhône traverse le Léman sans rien perdre de la couleur et de l'indépendance de ses eaux ; et, au XII<sup>e</sup> siècle, il a reparu parmi nous dans toute sa force, comme un fleuve qui, après avoir eu un cours souterrain et caché, reparaît à la surface du sol, dans toute sa vigueur, dans toute sa majesté !

D'après ce principe, on ne consent à admirer les grandes figures de notre histoire qu'à la condition de les trouver éclairées par les reflets du druidisme. Saint Louis avait du bon, mais c'est quand, malgré lui, il subissait cette influence ; et, par une indigne profanation de tout ce qu'il y a de plus sacré, on va jusqu'à travestir en une manifestation « du vieil esprit gallique » la mission de cette Jeanne d'Arc, qu'avec infiniment plus de justice et de bon sens quelques chrétiens ont appelée sainte Jeanne de France. Enfin, on formule hardiment le système en ces termes : « L'élément progressif, chez nous, c'est l'élément gaulois. »

L'opinion publique cependant s'est émue de pareilles nouveautés : un de nos plus solides érudits s'est chargé de les réfuter. Il a rassemblé tous les textes des historiens de l'antiquité sur les mœurs des Gaulois et n'a pas eu de peine à démontrer d'après ces textes, que nos ancêtres n'étaient, au demeurant, que des barbares, et qu'on ne peut, sans outrager la vérité, nous donner pour modèle une nation chez laquelle on trouve à la fois les sacrifices humains, les duels et la guerre civile à l'état de coutume, la plus honteuse

méconnaissance de tout le code de la chasteté, la plus insupportable tyrannie. Il ne reste donc à la race celtique que l'honneur d'avoir possédé les quelques qualités ou plutôt les quelques instincts que nous avons tout à l'heure essayé de mettre en lumière et que l'Église a si heureusement modifiés. Un tel honneur doit lui suffire.

Les Germains et les Celtes appartenaient sans doute, comme déjà Strabon le croyait, à la même famille asiatique ; et, quoique, chez les races germaniques, la civilisation ait été plus tardive que chez les Celtes, il n'est pas moins vrai qu'ils durent avoir, les uns avec les autres, certaines ressemblances morales qui trahissaient leur commune origine. En effet, il n'est pas aisé de distinguer entre le courage gaulois, alors qu'il répandait dans le monde antique ses tumultueuses invasions, et le courage germain à l'époque correspondante de son histoire. Je trouve aux deux races la même physionomie ; il faut un esprit bien subtil pour établir des nuances entre ces deux natures de vaillance. J'aime à croire que, sous ce rapport, l'Église trouva chez les Germains les mêmes richesses que chez les Celtes, et qu'elle dut modifier de la même manière une bravoure aussi mal dépensée chez les uns que chez les autres. Seulement il faut avouer que les Germains étaient jeunes et leur courage en pleine effervescence, quand l'Église s'empara d'eux, et que les Gaulois, au même temps, n'étaient plus qu'un débris de ce qu'ils avaient été. Certes, si ces derniers reconnurent jamais dans les envahisseurs de leur pays cette ressemblance originelle dont nous parlions tout à l'heure, ce dut être comme un vieillard qui a quelque peine à se reconnaître dans le portrait qu'on fit de lui à vingt ans. Les Germains, au contraire, se présentaient avec une richesse singulière de jeunesse et de vie, et l'Église tira *immédiatement* plus d'utilité de leur courage que de celui des Celtes, qui était alors à l'état de réminiscence, ou plutôt de puissance endormie.

Mais cette jeunesse même donnait à la nation germanique d'autres avantages dont l'Église comprit toute l'importance. C'est ici surtout qu'il faut admirer sa sagacité à se servir des circonstances et sa persévérante habileté à ne laisser se perdre aucun germe de vertu sur la terre. Elle découvrit de

ces germes là où un œil purement humain n'aurait vu que des ruines.

Une idée généreuse, mêlée de bien des superstitions, fait-elle, chez les Germains, entourer la femme de quelques égards, de quelques respects? l'Église les pousse dans cette idée nouvelle, qui recevra un jour dans la chevalerie sa consécration décisive. — Une bravoure, mêlée de jactance et de cruauté, fait-elle s'unir entre eux, au moment du combat, quelques guerriers sous le commandement d'un chef qu'ils se choisissent, à qui ils doivent obéissance et respect, et qui leur doit des récompenses après la guerre? l'Église, qui voit là tous les germes de ce qu'on appellera un jour la féodalité, fait naître de ces conjonctures la fidélité chevaleresque et les devoirs des forts envers les faibles. — Enfin, de la faiblesse même de cette royauté germanique qui resta toujours mal définie et qui, après avoir imité tant qu'elle put les habiletés de l'administration romaine et les ruses du fisc impérial, finit par tomber devant l'aristocratie conjurée; de cette faiblesse, disons-nous, et de la force des seigneurs, qui, confondant bientôt les idées d'autorité et de propriété, finirent par se proclamer possesseurs des provinces qu'ils régissaient au nom du roi et par exercer les droits royaux sur leurs terres, l'Église, qui fut également tyrannisée par les uns et par les autres, fit cependant sortir, au milieu d'un effroyable désordre et après bien des péripéties singulières, toute l'économie du gouvernement constitutionnel, où le prince n'est pas le maître absolu des destinées d'une nation; où une constitution, contrat loyal signé des deux parties, se dresse entre lui et son peuple, et où les représentants de tous les ordres viennent, en sa présence, faire entendre librement leur approbation, leurs avis, leurs protestations même. Je pense que personne aujourd'hui ne conteste plus l'origine de ce gouvernement, et que c'est là une de ces choses dont on peut, avec Balmès, opposer la date victorieuse à ceux de nos adversaires qui en voudraient revendiquer l'honneur.

Tels furent les *emprunts* que fit l'Église aux Germains, si l'on peut appeler de ce nom des biens qui semblaient lui appartenir de droit divin et qu'elle a d'ailleurs si richement fait valoir. Mais n'empruntera-t-elle rien aux Romains, et,

après avoir fait concourir les Germains et les Gaulois à la fondation d'une société nouvelle, n'ira-t-elle point demander de nouveaux éléments à ce peuple de l'antiquité qui avait offert au monde, en même temps que le scandale de ses vices, le spectacle de l'organisation la plus savante, de l'activité la plus entreprenante et d'une force qui savait non seulement conquérir, mais aussi conserver ses conquêtes ? L'Église commença par lui emprunter sa langue, dont elle fit la sienne, et qui jamais ne sera vraiment morte, tant qu'elle s'en servira. Il est vrai qu'elle sut la rajeunir, comme elle rajeunit tout ce qu'elle touche, et qu'elle lui communiqua une lucidité toute nouvelle et quelque chose de cette logique que le christianisme possède à un si haut point. Puis, voyant que la législation romaine était, en quelques-unes de ses parties, le produit d'une longue sagesse ; voyant qu'elle favorisait depuis un certain temps les droits si longtemps méconnus de la femme ; que la puissance paternelle s'y était adoucie, et que, d'ailleurs, on ne pouvait encore rien opposer dans le monde à ce monument prodigieux, elle se déclara pour ces lois que son esprit avait déjà modifiées et qu'elle comptait modifier bien plus encore. Elle dressait cependant, à côté de ce droit, et en lui empruntant seulement tout ce qu'il avait de vrai et de bon, une nouvelle législation, la législation canonique, où les faibles conquièrent peu à peu tout ce qui leur manquait de justes droits, et dont les articles sont les plus précieux documents à consulter pour quiconque veut suivre, à travers les temps, l'histoire de l'enfant, de la femme, de l'esclave.

L'administration romaine est encore aujourd'hui un sujet d'étonnement pour les plus progressives des nations modernes, qui n'ont point surpassé peut-être cette organisation vraiment admirable de l'empire romain, où les affaires militaires, fiscales, de police, de commerce, occupaient, comme chez nous, tout un monde d'employés habilement étagés les uns au-dessus des autres, et où tout finissait par revenir du plus infime de ces employés à la personne sacrée de l'empereur. Un livre précieux et encore trop peu connu, la *Notitia dignitatum*, nous donne, à cet égard, une foule de détails, où nous croyons souvent retrouver tous les raffinements de l'administration



moderne. L'Église, à qui ses plus grands adversaires ne refusent pas du moins le mérite trop éclatant d'une hiérarchie supérieurement établie et d'une administration dont tant de siècles n'ont point changé profondément ni altéré le mécanisme, l'Église ne copia pas sans doute la funeste centralisation de Rome, mais elle profita de l'administration romaine et en fit profiter le monde. Elle comprit d'abord que la division territoriale en métropoles et en cités, qui paraissait si bien répondre aux exigences du gouvernement temporel, devait, tout aussi bien, répondre à celles du gouvernement des âmes. Elle plaça donc dans chaque cité un de ces gardes ou pasteurs de la société chrétienne qui finirent par garder le nom d'évêques, tandis que chacune des anciennes métropoles devint le siège plus considérable d'un évêque qui avait sur ceux des cités un certain pouvoir de juridiction. Toute l'Europe latine offre encore, de nos jours, les traces vivantes de cette imitation qui, d'ailleurs, ne fut pas la seule dont l'Église honora les institutions de l'Empire.

Ainsi Rome dut confier à l'Église, qui les transforma, la triple richesse de sa langue, de son droit et de son administration. Mais, au-dessus de tous ces biens, il y avait eu, au moins dans l'ancienne Rome, un trésor bien plus précieux, trésor moral, trésor intérieur, grâce auquel les premiers Romains ne furent pas tout à fait indignes de la conquête du monde. Nous voulons parler de la force dont ils avaient laissé l'exemple aux nations, force grossière et orgueilleuse, que les martyrs n'eurent pas besoin d'imiter pour la surpasser infiniment, mais force enfin qu'il était bon d'opposer dans les luttes civiles ou militaires à la lâcheté des hommes de la décadence. Ce fut là une des raisons qui firent conserver par l'Église une certaine place dans les études à ces auteurs païens, qui ont d'ailleurs été trop souvent les prédicateurs effrontés de tous les vices et les sources de la corruption publique.

Remarquons que jusqu'ici nous n'avons parlé que de transformations opérées par le christianisme dans le domaine moral ; mais il y eut une sorte de transformation analogue dans la partie dogmatique du paganisme. Les révélations primitives avaient pu dire comme Horace : « *Non omnis*

*moriar* » et avaient laissé de visibles empreintes dans les religions anciennes. En effet, on risque de ne pas étudier avec fruit les mythes de l'antiquité, si on n'y établit deux classes de croyances bien distinctes : celles qui n'étaient plus que des erreurs accréditées par les mauvaises passions, et celles qui étaient le reste défiguré des vérités naturelles et traditionnelles. C'est dans cette dernière classe, dont l'étude est si intéressante pour les apologistes de la foi chrétienne, qu'il faut ranger la croyance à l'unité de Dieu et à une autre vie qui a toujours subsisté sous toutes les erreurs, l'attente d'un Libérateur, et certaines parties du sacrifice antique où tous les peuples ont fait voir l'unanime persuasion où ils étaient que, pour expier les crimes de l'homme, une Victime innocente était nécessaire. L'Église trouva encore dans les esprits quelques-unes de ces vérités égarées : elle s'en servit avec une sainte habileté, comme on peut le voir chez les Pères des premiers siècles, pour convertir plus facilement les âmes, en leur montrant dans son enseignement le complément attendu et nécessaire des anciennes croyances. Elle avait transformé les instincts en vertus : elle compléta également ces débris, ces soupçons, ces lueurs de vérité qu'elle trouva à sa venue. Et c'était encore une sorte de transformation.

Résumons maintenant, en quelques mots, tout ce que nous avons dit sur cette seconde œuvre accomplie par l'Église au moyen âge, qui consista dans « la transformation de tout ce qu'elle avait dû ne pas détruire ». Nous avons voulu, dans les pages qui précèdent, montrer par quel travail long, délicat, miraculeux, l'Église emprunta à trois peuples de natures et de mœurs si différentes la plupart des éléments qui composent aujourd'hui la société chrétienne, et particulièrement la nation française. Nous serions heureux d'avoir fait saisir toute la beauté de cette politique par laquelle chacun de ces peuples dut apporter, pour construire le nouvel édifice social, les meilleures parties de ses ruines : les Romains, leur langue, leur droit, leur administration et quelques exemples de leurs aïeux ; les Germains, leur courage chevaleresque, certaines parties libérales de leur législation et jusqu'à la faiblesse de leur organisation politique ; les Celtes enfin, leur caractère qui est encore le nôtre,

Chose étonnante ! tandis qu'un tel travail s'accomplissait sur les âmes et les sociétés, un travail analogue allait transfigurer la littérature et l'art. Je dis *analogue* et non *semblable* : car ici c'était à force de les déformer qu'on devait transformer les données de l'antiquité. C'est ainsi qu'à force de déformer pendant plusieurs siècles l'architecture des anciens, on parvint laborieusement à transformer l'antique basilique en cet édifice si original, si nouveau dans le monde et si achevé qu'on nomme une cathédrale gothique. C'est également à force de déformer la versification antique, fondée sur la mesure ou la *quantité* qu'on la transforma en une versification toute nouvelle fondée sur l'accent, le nombre des syllabes et l'assonance. C'est ainsi enfin qu'aux yeux d'un observateur attentif, le moyen âge n'apparaît pas tant, en toutes choses, comme une époque créatrice que comme un âge chargé par Dieu du rôle plus difficile d'épargner le passé et d'en transformer les débris.

V. — De la troisième œuvre du moyen âge, qui a consisté à établir définitivement sur la terre toutes les idées saines, toutes les vertus vraies.

**I**L nous reste à étudier la troisième œuvre de l'Église au moyen âge, qui n'est, à vrai dire, qu'un résultat de l'accomplissement des deux premières. Nous avons dit que cette époque eut la gloire, — après avoir détruit les mauvais éléments de l'antiquité païenne et transformé les bons, — d'*établir définitivement* sur la terre les idées et les vertus catholiques, c'est-à-dire les idées *saines*, les vertus *vraies*.

Essayons de le démontrer.

C'est au moyen âge, pendant le règne tout-puissant de *sainte Église*, que s'est d'abord établi dans le monde, d'une manière indestructible, le Principe qui résume toute la doctrine catholique sur l'économie sociale. Nous le proclamons avant d'aller plus loin : car, faute de bien l'entendre, on ne saurait rien comprendre au rôle qu'a joué l'Église pendant le moyen âge, et l'on risquerait de ne point voir tout le bien qu'elle a fait, tout le bien qu'elle fait encore :

POUR RÉFORMER LA SOCIÉTÉ, IL FAUT COMMENCER PAR RÉFORMER LE CŒUR DE L'HOMME, PUIS LA FAMILLE, ET PAR LA FAMILLE L'ÉTAT, ET PAR L'ÉTAT LA SOCIÉTÉ.

Or, veut-on savoir ce que l'éternel ennemi de l'Église oppose à cette grande vérité qui ne peut plus disparaître de la terre, parce qu'il y a eu dix siècles chrétiens qui l'y ont définitivement implantée ?

Ce qu'il y oppose, c'est, comme en tout le reste, exactement le contraire.

Prêtez l'oreille dans le passé, prêtez l'oreille aujourd'hui. Que disent les philosophies, que disent les hérésies, que disent les systèmes politiques dont l'enfantement a épouvanté encore tout récemment et épouvante encore les États et les familles ? Ils posent hardiment le principe suivant : « Pour renouveler le monde, il faut d'abord réformer la société, d'où vient le mal. Il faut changer toute l'organisation sociale. C'est ainsi qu'on réformera l'État, et par l'État la famille, et par la famille chacune des individualités humaines. »

Vous avez reconnu les mille sectes socialistes ; c'est le résumé de toutes leurs doctrines. Il faut, il faut commencer par le haut de la société pour atteindre le bas. Ils le disent tous, et dès lors on n'entend plus parler que de donner à la société des bases nouvelles. L'État sera tout ; il n'y aura plus de paupérisme et plus de luxe ; il n'y aura plus de passions aux abois : on a classé les passions et on a trouvé d'excellents moyens pour donner à chacune d'elles sa petite et légitime satisfaction ; il n'y aura plus d'impôts, et, qui sait, les maladies gênant l'économie sociale, on trouvera moyen de les supprimer, en supprimant les médecins ; on espère même décréter l'abolition de la mort. Mais, chose plus merveilleuse, on supprime d'un trait de plume la famille : on sépare l'enfant de sa mère ; on proclame que l'amour maternel est désormais hors la loi ainsi que l'amour filial. On soulève bien par là le cœur des honnêtes gens, mais qu'importe ? on a commencé par changer tout dans la société, tout dans l'État, tout dans la famille, et l'on espère arriver par là au perfectionnement de l'espèce humaine en général et de chaque homme en particulier.

Vous pouvez croire que nous exagérons ; mais voilà en réalité le danger qui est à nos portes : *Réformer la société pour arriver à la réformation de l'homme*. Plus on s'éloigne de l'Église, plus on donne dans cette erreur dont les consé-

quences seront épouvantables. Nous sommes peut-être appelés à voir les essais infructueux, mais grossièrement cruels, de ces doctrines insensées. Dieu veille : nous échapperons aux eaux de ce déluge en nous réfugiant dans l'arche de l'Église. Mais sachons-le : c'est au moyen âge que nous devons notre salut. Si Dieu n'avait pas, de sa main providentielle, disposé, au milieu des temps, ce millénaire béni où les idées vraies ont eu le temps de s'établir fermement dans les esprits, ces siècles chrétiens dont nous sommes forcés à jamais de respirer toutes les doctrines politiques, sociales et religieuses, comme une atmosphère inévitable ; si le moyen âge enfin n'avait pas transmis aux générations humaines ce mot d'ordre du christianisme : *Réformer l'homme moral pour arriver à la réformation de la société*, nous serions mille fois perdus, et, dans quelques années peut-être, la vraie civilisation ne serait plus dans notre Europe désolée, mais sous la tente de l'Océanien à peine éclairée des lueurs de l'Évangile.

Ainsi nous sommes en possession de cette vérité : L'Église au moyen âge a cru devoir commencer par le cœur de l'homme la réformation de la société. Elle a pensé que le progrès moral, dans chaque individu, est le meilleur de tous les progrès et la solide garantie de tous les autres.

Si donc on veut apprécier le moyen âge, il faut suivre dans nos appréciations le même ordre que l'Église a suivi dans ses réformes. Si l'on suit l'ordre inverse qu'on a trop souvent adopté, si l'on veut descendre de la société jusqu'à l'individu, on risque d'être obscur et incomplet ; on risque surtout de ne pas bien lier ses appréciations, puisque l'état de la société a été au moyen âge le résultat évident de celui de la famille, et l'état de la famille le résultat non moins évident de la situation morale de chacun de ses membres.

Nous adopterons ici l'ordre logique, et nous parcourrons tour à tour les principes du moyen âge qui se rapportent au gouvernement de l'âme, — à celui de la famille, — à celui de la société.

#### I. Principes qui se rapportent au gouvernement de l'âme.

L'âme est créée par Dieu. Elle est une, elle est spirituelle, elle est immortelle. Surtout, elle est libre, elle est responsable.

Il faut connaître la Vérité : le salut dépend de cette connaissance.

Ce n'est pas assez de connaître la Vérité : il la faut répandre partout et, au besoin, mourir pour elle.

Il y a une Autorité sur la terre qui est la règle de la croyance : il faut se soumettre à cette Autorité avec la simplicité d'un enfant.

La Providence veille sur nous, et Dieu nous mène. L'activité cependant est prescrite à l'homme ; mais il doit *agir* et non pas *s'agiter*.

Le premier amour est ici-bas celui de Dieu, et la charité pour tous les hommes.

La seule mesure d'aimer Dieu est de l'aimer sans mesure.

Toute la vie doit être une expiation, une pénitence, une mortification.

Les mérites des saints nous profitent ; nos mérites pourront profiter à d'autres. C'est ainsi qu'il y a une solidarité profonde entre tous les hommes.

L'humilité et la chasteté sont l'arôme de toutes les vertus.

La morale chrétienne se résume en ce mot : *Sacrifice*.

L'homme ne peut expier suffisamment ses fautes par lui-même. La Rédemption a été nécessaire : il faut qu'il y corresponde.

L'éternité des peines est la sanction de la morale.

## II. Principes qui se rapportent au gouvernement de la famille.

La famille est d'institution divine ; c'est un sacrilège, dans toute la force de ce mot, que de penser à l'abolir.

La virginité est un état plus parfait que le mariage. Le prêtre doit rester dans le célibat.

Le mariage est avant tout un sacrement : il est indissoluble.

Le père et la mère ne sauraient apporter trop de prévoyance à l'éducation de leurs enfants. Ils sont, en de certaines limites, *responsables* du salut de ces enfants.

## III. Principes qui se rapportent au gouvernement de la société.

La Société est une réunion d'individus, gouvernée spirituellement par des principes, régie matériellement par un pouvoir tantôt un, tantôt multiple, et dont tous les membres doivent éprouver, non seulement le bonheur spirituel, mais encore le plus possible d'avantages matériels.

### DE L'ÉGLISE.

L'Église est la société de Dieu avec lui-même, puis avec les anges et les hommes fidèles. C'est une société qui continue sur la terre toutes les œuvres du Fils de Dieu, et dans le sein de laquelle tous les peuples sont appelés à se réunir. C'est, pour ainsi parler, l'incarnation permanente du Verbe.

L'Église a un chef visible, qui est le Pape. Définissant un dogme *ex cathedra*, le Pape est l'infailibilité suprême.

L'Église doit être libre. Elle a droit à la liberté d'enseignement, d'élection, de prédication, de charité, et à toutes les autres libertés.

L'amour de la patrie, loin d'être étouffé par le dévouement à l'Église, est ranimé par lui. C'est un sentiment sacré et qu'on ne doit jamais condamner au nom de l'amour pour l'humanité.

## DE L'ÉTAT.

Tout pouvoir vient de Dieu, toute souveraineté en découle.

Si Dieu est la source de tout pouvoir, de toute souveraineté, le peuple en est le canal. En d'autres termes, le pouvoir ne vient pas de Dieu immédiatement, mais il en vient médiatement par le peuple, par la *communauté parfaite*.

Au pied du trône de chaque prince chrétien, doivent se tenir, avec des droits plus ou moins étendus, les Représentants de tous les ordres de la nation.

La centralisation est un fléau public : Dieu qui pourrait tout gouverner par lui-même, emploie volontiers les anges et les hommes comme ses ministres. Ainsi doivent faire les princes, et rien n'est plus utile à un État que le développement de ses libertés provinciales et municipales.

C'est un devoir rigoureux que le respect pour le pouvoir et la magistrature civile. Cependant il faut toujours obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Le meilleur moyen de protester contre la tyrannie, c'est le martyr.

Le devoir des souverains est de pratiquer la piété, la justice, la charité. Le devoir des sujets, c'est d'obéir à leurs souverains et de les aimer.

S'il s'élève des conflits soit entre les princes, soit entre les peuples et leurs rois, l'Église est là pour tout pacifier. Elle est le Tribunal international qui empêche l'effusion du sang chrétien ; elle est le Juge en dernier ressort de tous ces différends.

## DE LA SOCIÉTÉ.

L'inégalité des conditions et des biens est inévitable parmi nous ; mais la pauvreté, la misère, le travail sont de nobles conditions pour notre nature réparée par le Christ. Elles nous rapprochent de Dieu qui, sur la terre, a été un pauvre ouvrier, et qui, par son dénûment et ses douleurs, a résolu le problème de la souffrance.

La propriété est légitime ; elle a sa source en Dieu. L'occupation la constate, le travail la consacre, la vertu la perpétue.

Le devoir du riche est de se dépouiller pour le pauvre.

Le devoir des pauvres est d'aimer les riches, alors même qu'ils sont abandonnés par eux.

Dans toutes les conditions l'homme doit imiter Jésus-Christ et les Saints. C'est le premier article de la véritable économie sociale.

Tels sont les principes que l'Église, au moyen âge, a publiquement enseignés, dont elle a fait triompher la pratique salutaire, qu'elle a su rendre enfin populaires, indestructibles, immortels.

Si nous parvenons à en démontrer la beauté morale, l'utilité dans le monde, la salutaire influence ; si enfin nous les réhabilitons à tous les yeux, nous aurons, par là même, réhabilité les siècles qui en ont assuré le règne parmi nous.

Il ne sera pas besoin de prendre ici, l'une après l'autre, chacune de ces idées et de l'analyser longuement, pour en faire voir le naturel, la grandeur, la nécessité. Grâce à Dieu, le système chrétien peut se résumer en quelques mots. Tandis que vous écrivez sur votre drapeau cette devise qui semble résumer toute la doctrine des adversaires de Jésus-Christ : *Indépendance et droits de l'homme, bien-être pour tous, souci de la vie présente* ; le drapeau du moyen âge chrétien, qui est encore le nôtre, porte inscrits sur ses glorieuses couleurs les mots suivants, qui sont précisément le contraire des vôtres : *Respect, devoir, mortification, espérance en la vie future.*

Nous pourrions parcourir ces quatre points seulement, et démontrer par eux la sublimité de notre doctrine, la dangereuse fausseté de la vôtre; mais il est encore un résumé plus court et plus simple des idées de l'Église, sur lequel nous nous réservons de faire cette démonstration. C'est l'axiome suivant :

« IL FAUT, POUR LE BONHEUR DU MONDE, PRÊCHER A L'HOMME NON PAS SES DROITS, MAIS SES DEVOIRS. »

L'avenir du monde tout entier est dans la vérité ou dans la fausseté de ce principe, dans le triomphe ou dans la défaite de cette doctrine. Observez ici que plus on s'éloigne de l'Église, plus on prêche à l'homme ses droits, et moins on lui parle de ses devoirs. Le protestantisme se lève le premier et dit : « Tu as le droit de libre examen. » Le rationalisme vient après : « Revendique les droits de ta raison. » Mais le socialisme va plus loin, et va tout d'abord au fond de la question : « Tu as le droit de jouir, tu as le droit de posséder autant que ton voisin ; tu as le droit... tu as le droit... » Oh! nous vous prions de méditer ce sujet; nous vous adjurons de lire tous les écrits hostiles à l'Église, et de nous dire si chacun d'eux ne se résume pas dans la revendication de quelque droit.

Les ennemis de l'Église devraient avoir la franchise de M. Vacherot; ils devraient avouer que c'est là la vraie cause de nos divergences, de nos débats. L'Église a toujours crié à l'homme, et lui crierà toujours : « *Ton devoir est de souffrir.* » Jamais elle ne commencera par lui dire qu'il a des droits; jamais, en ouvrant l'Évangile, vous n'y trouverez le divin



Maître jetant à l'homme le mot de *droit* ; nous vous défions de l'y rencontrer. Pour tout dire enfin, vous avez fait une chose en apparence toute nouvelle, lorsqu'en 1791 vous avez proclamé *les droits de l'homme*. L'Église n'avait jamais proclamé que ses *devoirs*.

Voilà aujourd'hui où est la lutte. Ce n'est pas entre l'Église et le protestantisme. Qui ne voit que le protestantisme n'a d'autre avenir qu'une dissolution qui durera plus ou moins longtemps? Ce n'est pas entre l'Église et le rationalisme. Le rationalisme, cette doctrine honnête et modérée, est dépassé depuis longtemps. Non, non, la lutte est entre ceux qui disent à l'homme : « Souffre, ton devoir est de souffrir, » et ceux qui lui répètent : « Jouis, ton devoir est de jouir » ; entre ceux qui prêchent la souffrance volontaire et le perpétuel sacrifice, et ceux qui prêchent la fin de toutes les douleurs et la *jouissance* sur cette terre, en entendant ce mot dans son sens le plus scientifique, le plus vaste.

O lutte singulière ! Qui triomphera de la souffrance volontaire ou de la *jouissance* ? De ceux qui cherchent les épines pour s'y jeter, ou de ceux qui ne veulent plus d'épines ici-bas ? De ceux qui se macèrent toute leur vie, se privent même des affections les plus légitimes, les plus naturelles, et qui ne veulent que jeûnes, croix, afflictions et mort perpétuelle, ou de ceux qui veulent faire de la vie une fête continuelle, pleine de bonheur, de poésie, de délicats plaisirs, de saveurs et de parfums ? Eh bien ! nous avons assez confiance en la grandeur de l'âme humaine, en ses nobles sentiments, pour croire à la victoire sur la terre de la souffrance volontaire, ou, pour dire ses autres noms, du christianisme, de l'Église, de Jésus-Christ !

Oui, la souffrance volontaire triomphera : car, même en supposant la réalisation de tous les rêves socialistes, il restera toujours dans le monde assez de souffrances forcées. Il restera toujours les passions, les vices, les maladies, et la mort qui ravage les familles ; il y aura toujours de pauvres mères qui perdront leurs enfants, des époux qui seront séparés par un trépas brutal, des tombes prématurément ouvertes. Il y aura toujours des amours auxquels on ne répondra pas, des abandons, des trahisons, des larmes, et, si l'on ne veut pas

souffrir en se résignant, il faudra souffrir sans se résigner, ce qui est cent fois plus douloureux. On se souciera bien peu de tous les droits du monde, en ces tristes occasions qui abondent dans une seule vie d'homme ; on se souviendra alors qu'on peut être consolé en recevant tous ces coups comme une expiation de ses fautes ; on sera heureux dans sa misère de recevoir aussi les consolations et les sacrifices des *dévoués*, de ceux qui imitent le Christ et qui ne veulent pour eux de la douleur qu'à la condition de la soulager chez les autres.

Mais ce n'est pas tout : la souffrance volontaire triomphera par d'autres motifs. Le monde, après tout, ne pourra jamais subsister sans l'observation des Lois morales : c'est un axiome de la raison que les adversaires de l'Église ne sauraient contester. Or, l'expérience des siècles a démontré ceci : *En prêchant à l'homme ses seuls devoirs, l'Église est parvenue à lui conquérir ses droits ; mais, au contraire, en ne lui prêchant que ses droits, vous n'arriveres jamais à lui faire observer ses devoirs.* Lisez l'histoire (1).

Non, vous n'y arriverez pas : nous en avons vu déjà d'effroyables exemples et nous en verrons bien d'autres encore. Les droits sont la conséquence des devoirs et comme leur récompense ; mais les devoirs ne sont pas la conséquence des droits. Dès qu'on a dit à l'homme : « Tu peux quelque chose, » il se dit : « Je peux tout. » Dès qu'on lui a dit : « Prends ceci, c'est ton droit ; » il prend tout. C'est une bête féroce qu'on déchaîne, et, comme il n'a plus pour frein la notion du devoir, il s'élançe et ravage tout ce qui est à sa portée ; il brûle, il pille, il tue, et l'on se demande si le monde ne va pas périr.

Encore une fois, comprenez-vous que la nature de l'homme est corrompue et que sa plus fatale corruption consiste en un désir effréné de tout dominer pour pouvoir jouir de tout ? Comprenez-vous qu'on ne satisfait pas l'homme en lui faisant faire la conquête d'un droit, et que, dès qu'il en a un, il les veut tous ? Luther et Calvin lui ont obtenu le droit de

1. Ces pages étaient écrites depuis plusieurs mois, lorsque nous avons trouvé la consécration des idées qu'elles expriment dans un livre où nous ne nous attendions guère à rien trouver de semblable. « Un jour, Mgr Sibour était venu voir Béranger : « Ce monde, lui dit le chansonnier, est organisé à l'envers. On a mis le droit à la place de la morale. NOUS SERONS SAUVÉS le jour où le devoir prendra le devant et marchera à la tête du droit. » (Mémoires sur Béranger, par SAVINIEN LAPOINTE.)

libre examen. Avons-nous vu l'homme s'en tenir là et pratiquer dévotement sa religion *réformée*, sans prétendre à rien de plus ? Non, il a réclamé alors les droits de la raison ; il n'a plus voulu des saints livres pour règle. La philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle était faite pour trouver ce désir légitime, et, par son influence, la raison a été proclamée non seulement indépendante, mais encore souveraine maîtresse. L'homme s'est-il montré satisfait ? S'est-il contenté, en 1789, de conquérir la liberté des cultes ? Non, non, il a voulu toutes les libertés politiques, et on a dû les lui céder. Il a voulu abolir tous les privilèges, c'est-à-dire les droits qui étaient au-dessus du sien. Son œuvre est faite, il les a détruits, si bien détruits qu'il n'y en a plus de trace... Ah ! cette fois sans doute il va jouir de ses triomphes. Le voilà plein de droits, saturé de droits. Il prend en outre celui de faire monter sur un vil échafaud son roi, ses prêtres et ses nobles, et celui de se faire gouverner par des tyrans sortis du peuple, dont les plus cruels tyrans n'ont jamais approché. C'est bien, mais il va s'arrêter maintenant. Que lui manque-t-il ? Droit de libre examen, droits de la raison, droit d'exercer le bouddhisme, s'il y tient ; droits politiques de toute nature, souveraineté du peuple, égalité devant la loi, il a tout. Non, non, il n'a pas tout... Il y a un dernier droit à réclamer, à conquérir ; il y a cette terrible égalité des biens. Ceux qui, aujourd'hui, possèdent ces biens, hasarderont timidement quelques arguments contre cette prétention ridicule et chimérique. Voltairiens et libéraux, ils ont fait les *conquêtes* de 1789 et ne s'en trouvent pas mal, mais ils ne veulent pas admettre qu'il y ait au monde d'autres droits, inévitable conséquence des premiers. On leur répondra que leurs arguments sont des sophismes et on se préparera à mettre brutalement la main sur ces richesses si prudemment et depuis si longtemps amassées. Mais ces bourgeois, si lâches en tant d'occasions, deviendront des tigres dès qu'on voudra toucher à leur bien ; à côté de ces égoïstes, les hommes de foi, les hommes du devoir paraîtront ; la peur les avait d'abord engourdis : ils se lèvent enfin, ils se comptent, ils marchent ; la guerre éclate, une guerre sans entrailles : les hommes *du droit* sont domptés ; le monde, replacé sur ses vieilles bases,

est sauvé pour quelque temps, et la vieille doctrine de l'Église reçoit de nouveaux hommages.

Mais ici, comme plus haut, ne l'oublions pas : c'est au moyen âge que nous devons notre salut. Oui, c'est pendant cette période si calomniée de l'histoire que s'est enraciné dans les cœurs le fameux axiome : *Il faut prêcher à l'homme ses devoirs et non pas ses droits*. Au moyen âge, l'Église ne s'est pas contentée de le prêcher, de manière à ce qu'il ne pût à l'avenir être repoussé du monde, même par la force et le succès ; mais elle l'a constamment mis en pratique. Un grand progrès en est résulté. Ouvrez l'histoire au commencement, ouvrez-la à la fin du moyen âge, et voyez ce qu'étaient les droits et les libertés de l'homme en l'an 400, et ce qu'ils étaient en l'an 1500.

C'est à la théorie du moyen âge qu'il faut que nous revenions, théorie qui a été couronnée dans la pratique de si magnifiques résultats. Mais, puisque nous sommes sauvés par ces doctrines que les dix siècles du moyen âge ont sans cesse professées et qu'ils ont rendues ineffaçables dans nos esprits, soyons reconnaissants, montrons quelque amour pour cette époque déshéritée ; à défaut de reconnaissance, ayons au moins de la justice : l'Église ne demande rien de plus pour les âges qu'elle a gouvernés.

## VI. — Résumé et conclusion.

**L**ES deux premières qualités d'un résumé sont la concision et la clarté. Essayons d'être bref et clair, dans le résumé de tout notre travail. Il consistera uniquement en cette proposition que nous nous plaisons à répéter ici dans les mêmes termes qu'au commencement de notre démonstration :

*La tâche du moyen âge a été triple ; il a eu à lutter contre le mal qui provenait des anciens paganismes et à le détruire ; il a eu à développer les bons éléments qui se trouvaient dans les anciennes civilisations ; il est parvenu enfin à faire triompher dans le monde toutes les idées saines, toutes les vertus vraies qui désormais n'en sauraient plus disparaître.*

Nous voudrions surtout qu'on comprît bien la force de cette dernière démonstration, qui nous paraît victorieuse et qui peut servir de conclusion à toute notre thèse :

L'Église n'a pu faire triompher ses idées qu'au temps de sa domination.

Or, quel a été ce temps de la domination de l'Église? De l'aveu de tous, c'est le moyen âge.

C'est donc au moyen âge que l'Église a fait triompher ses idées.

Or, de deux choses l'une : ou vous êtes chrétien, ou vous ne l'êtes point.

Si vous êtes chrétien, les idées de l'Église sont à vos yeux la Vérité même et le Bien ; elles sont le salut du monde, son seul salut. Le moyen âge sera donc pour vous l'époque qui a établi sur la terre le règne du Vrai et du Bien, l'époque à laquelle nous devons et devons toujours notre salut.

Mais, si vous n'êtes pas chrétien, vous devez haïr cette même époque d'une haine vigoureuse, parce que les idées de l'Église, qui triomphèrent alors, sont pour vous antinaturelles et fausses.

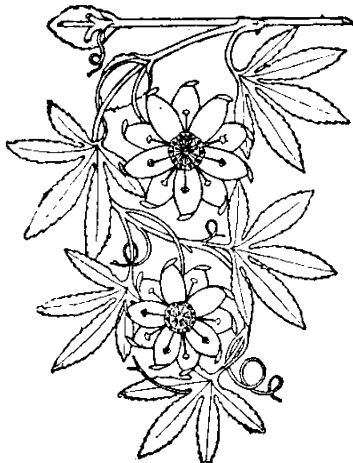
La question du moyen âge n'est donc entre nous que la question de la vérité du christianisme.

C'est ce que nous avons voulu démontrer.

\*  
\* \* \*

On nous reprochera peut-être le ton général de ce plaidoyer dont nous venons de donner le résumé et la conclusion. On pourra trouver que l'enthousiasme y fait tort à la science. Il est vrai que j'ai voulu introduire le cœur, la passion, mais légitime et équitable, dans le domaine de l'érudition. Pourquoi n'échaufferions-nous pas ce que nous savons être la vérité? Pourquoi ne dirions-nous pas hautement que nous aimons cette vérité et que nous nous passionnons facilement pour elle? O cher moyen âge, voilà bientôt quarante ans que j'ai été conduit pour la première fois à étudier les secrets de ton histoire, de ta littérature, de ton art. Depuis ce jour, je n'ai pu un seul instant me séparer de ta chère étude, à laquelle j'ai, pour ainsi dire, attaché toute ma vie. L'étude de l'antiquité m'est devenue fade, depuis que j'ai goûté la douceur de tes saints, le miel de tes écrivains et la suavité de tes églises. Je ne t'ai pas cependant jugé sans sévérité, et n'ai pas voulu pour toi d'une admiration folle, engendrée par la par-

tialité. Mais au milieu de tes vices, de tes calamités, de tes horreurs, j'ai sans cesse aperçu l'épouse de Jésus-Christ, mère toujours féconde de nouveaux saints, qui pleurerait sur tes égarements, qui t'en préparait le remède, et vers laquelle tu finissais toujours par revenir, expiant dans ses bras, par un dévouement de plus en plus affectueux, par des vertus et par des œuvres vraiment sublimes, ce que ta jeunesse encore trop vive et ta nature d'origine grossière t'avaient laissé commettre de fautes contre Dieu ou contre les hommes. L'HISTOIRE DU MOYEN AGE, C'EST L'HISTOIRE DES EFFORTS QU'A FAITS L'ÉGLISE POUR LE BIEN. Aveugle est qui ne le voit pas ! Heureux au contraire qui sait le reconnaître avec justice et qui, suivant les œuvres catholiques à travers les siècles avec un amour aussi frais que s'il eût été sans cesse contemporain de ces merveilles, en vient, comme l'auteur de ces humbles pages, à n'aimer plus qu'une chose, à ne se plus passionner que pour une chose, la plus belle, il est vrai, et la plus parfaite de toutes : L'ÉGLISE !



# L'INFAILLIBILITÉ.

## I. — L'Infaillibilité devant la raison.

### I. Nécessité d'une diffusion facile et constante de la lumière.

**N**OUS avons toujours pensé que la meilleure manière de juger une question consiste à la juger de très haut. L'opinion la plus voisine de la Vérité, c'est et ce sera toujours la plus élevée. Il faut se défier des solutions religieuses ou politiques qui renferment quelque élément contraire à la noblesse de notre intelligence et aux battements de notre cœur. Le catholique, enfin, cet être né pour les hauteurs, ne doit jamais mériter de s'entendre dire : *Altius !*

Pour combattre le principe de l'Infaillibilité romaine, on cherche partout à établir que les défenseurs de cette thèse ont des sentiments étroits ; qu'ils résistent obstinément aux aspirations légitimes de l'âme humaine et de leur temps ; qu'ils sont les ennemis de la Lumière et de la Liberté. Si ces accusations étaient fondées, nous serions énergiquement le premier à proclamer la fausseté de la thèse et ne voudrions jamais consentir, ou, plutôt, descendre à en être l'avocat. Mais ce sont là autant d'erreurs contre lesquelles nous protestons vivement.

« LA VÉRITÉ DOIT ÊTRE ICI-BAS LE PLUS CONSTAMMENT ET LE PLUS AISÉMENT RÉPANDUE QU'IL EST POSSIBLE, » tel sera notre point de départ, tel est notre principe fondamental. Nous avons faim et soif, pour ainsi parler, de la diffusion de la Lumière, et c'est avec une véritable anxiété que nous promenons partout nos regards pour chercher dans quelles conditions cette diffusion nécessaire sera le plus rapidement et le plus sûrement réalisée. Il faut, il faut que, quelque part sur la terre, il y ait une Institution, un Oracle, un Tribunal divin, qui, consulté sur toutes les questions primordiales, réponde à tous ces problèmes, et leur réponde INFAILLIBLEMENT. Je veux que le dernier des hommes, que le travailleur

des champs et des villes, que l'ouvrier et le paysan, le riche et le savant, puissent, au milieu de leurs labeurs et de leurs angoisses, se dire en eux-mêmes pour se consoler : « L'Infaillibilité veille sur moi. Il y a ici-bas quelqu'un qui ne me trompera pas. » Protester contre l'Infaillibilité, c'est, suivant l'énergique parole de l'évêque de Tulle, « revendiquer le droit d'être trompé ».

« Mais les Conciles œcuméniques ne rempliront-ils pas « suffisamment cet office précieux d'un Tribunal infaillible ? » Ils le rempliront avec une efficacité et une grandeur que j'admire, mais ils ne seront pas à même de le remplir avec assez de suite ni avec assez de rapidité. L'histoire nous atteste que leur réunion a souvent présenté des difficultés presque inextricables, et, certes, l'Église est appelée à traverser parmi nous certaines phases nouvelles où sa liberté sera peut-être plus douloureusement compromise. Or, je ne comprends plus l'Infaillibilité, si elle est nécessairement intermittente. Je veux que la Source de la lumière soit perpétuellement ouverte ; je n'entends pas qu'elle puisse tarir par instants. Telle erreur monstrueuse peut se produire demain, après la séparation du Concile, qui exigera une condamnation rapide. L'Église enseignante, c'est à nos yeux « le Suppléant du cours de Vérité dans le monde » : je ne veux pas que le Professeur divin puisse descendre périodiquement de sa chaire et interrompre son enseignement. Si donc je crois à l'Infaillibilité, c'est que j'aime les âmes ; c'est que je désire qu'elles soient facilement éclairées, sûrement conduites, universellement sauvées.

## II. L'Infaillibilité n'est pas un miracle : c'est une loi.

Gallicans et ultramontains sont tout au moins d'accord sur certaine primauté du Pape, et nul ne pourra jamais effacer le *Tu es Petrus* de l'Évangile. Eh bien ! j'affirme que si Dieu a fondé l'enseignement de Pierre, cet enseignement ne saurait être sujet à l'erreur. Je me base enfin sur ce Syllogisme qui me paraît avoir une solidité de granit : « Une chaire fondée « par Dieu ne saurait être faillible ; or, la Chaire apostolique « est fondée par Dieu ; donc, elle est infaillible. » Si je crois à l'Infaillibilité, c'est que la logique me force d'y croire ; c'est que j'ai foi aux promesses de Dieu.



On a fait beaucoup de bruit de ce mot « *personnel* » appliqué à l'Infaillibilité du Pape, et peut-être en effet ce mot prêtait-il à des interprétations exagérées, regrettables. On a dit, on a écrit qu'il faudrait ici-bas un miracle perpétuel pour produire cette Infaillibilité perpétuelle. Je ne comprends guère cette peur du miracle en des âmes chrétiennes. Il y a des catholiques qui regardent le ciel avec des yeux terrifiés et qui ploient les épaules, comme si un miracle allait toujours leur tomber sur la tête. Dieu ne fait de miracles que pour sa gloire, notre salut éternel ou notre bien temporel ; et je ne discerne pas très bien ce qu'il peut y avoir de très effrayant ou de très compromettant en tout cela. Quant à moi, j'aime la gloire de Dieu, j'aime aussi le salut et le bien de mes frères, et ne puis comprendre le langage de ceux qui me disent d'un air effaré : « Surtout, pas de surnaturel ! » Puis, que le Saint-Esprit descende sur le Pape ou bien sur le Concile, le prétendu prodige n'est-il pas le même ? N'ayons point de ces effrois mal fondés ; n'ayons pas pour Dieu de ces appréhensions qu'éprouvent certains fils à la vue de leur père qui dépense trop vite leur futur patrimoine. Nous semblons, en vérité, craindre que Dieu n'épuise ses ressources, et, volontiers, nous lui conseillerions des économies. Mais d'ailleurs, et comme Dom Guéranger le dit si bien, il ne s'agit point ici, à proprement parler, d'un miracle : « Le miracle est une dérogation à un ordre préétabli ; mais l'Infaillibilité dans le Pape et dans le Concile, ainsi que l'effet des Sacrements, a lieu en vertu des lois divines (1). » Si donc je crois à l'Infaillibilité, c'est que, sans avoir peur des miracles qui consolent et réjouissent la pauvre humanité, j'y vois seulement l'accomplissement d'une des lois de mon Dieu (2).

### III. L'Infaillibilité n'est pas contraire au libre arbitre.

« Mais, nous disent quelques-uns de nos adversaires, vous portez gravement atteinte à la liberté de cette personne

1. *La Monarchie pontificale*, 1<sup>re</sup> édition, p. 52.

2. « Ne dites pas qu'il y ait là un miracle ; s'écrie l'évêque de Tulle. Les miracles sont une suspension des lois physiques en faveur des vérités d'un ordre supérieur. Oui, il y a un miracle quand un mort renaît à la vie, quand des yeux éteints s'ouvrent à la lumière, quand Dieu pose la syllabe sonore sur des lèvres muettes. Mais le Monde surnaturel a ses lois, et l'Infaillibilité est une de ces lois. »

« unique sur les lèvres de laquelle vous placez perpétuellement la divine Infaillibilité. » Cet argument, tout d'abord, pourrait aisément se retourner contre les Conciles, où la liberté de plusieurs centaines d'âmes pourrait *paraître* également compromise. Mais l'argument est nul en soi. Sachez qu'en ce qui concerne le Pape, l'immense majorité des catholiques a toujours admis que leur père de Rome est seulement infaillible quand il parle *ex cathedra*, et en de certaines conditions que nous aurons lieu de déterminer tout à l'heure. Or, le Pape parle ainsi toutes les fois que le salut du monde l'exige ; mais ces cas sont encore assez rares. Dans sa vie intime, dans la plupart de ses lettres et actes publics, il se meut avec une indépendance absolue. Comme docteur particulier, comme personne privée, il peut se tromper, il se trompe. Et l'on pourrait même dire que, lorsqu'il obéit à la voix du Saint-Esprit pour rendre des oracles véritablement infaillibles, il use encore de sa liberté. Si donc je crois à l'Infaillibilité, c'est que la liberté humaine n'en est aucunement blessée ; c'est qu'elle y est, au contraire, très profondément respectée.

On a encore soulevé une autre objection : « Le Pape « n'est pas impeccable, a-t-on dit ; donc, il ne saurait être « infaillible. Un homme qui n'est pas saint ne saurait être « soustrait à l'erreur. » J'avoue qu'un tel raisonnement me paraît renverser les notions les plus élémentaires de la philosophie. Confondre l'impeccabilité avec l'infaillibilité, c'est ne pas distinguer cette faculté de l'âme qui s'appelle l'Entendement de celle qui se nomme la Volonté. Or, cette étrange confusion est presque universelle aujourd'hui ; cette erreur court les rues. Dieu, au contraire, a tellement de respect pour notre volonté libre, qu'il ne veut pas en entraver le mouvement chez son Vicaire, chez son Suppléant lui-même. Il lui laisse la liberté et la responsabilité de TOUTES ses actions. Nous avons même vu tout à l'heure qu'il lui laissait la liberté et la responsabilité de PRESQUE TOUTES ses paroles. Le Pape, enfin, est un être souverainement libre que le Saint-Esprit assiste seulement en certaines circonstances déterminées et pour le bien de tous les hommes. Ce n'est ni une machine à sainteté, comme l'a dit une bouche illustre ; ni même, ajoutez-

rons-nous, une machine à infaillibilité. C'est un homme comme nous le sommes, un homme libre et responsable tout comme nous ; et ce n'est pas une idole ni un fétiche. Si donc je crois à l'Infaillibilité, c'est qu'elle n'enlève rien au libre arbitre d'aucune âme, ni particulièrement au libre arbitre de l'âme du Pape....

IV. L'Infaillibilité du Pape ne porte pas atteinte à celle des conciles œcuméniques ni à l'autorité des évêques.

« Quelle place cependant laissez-vous à l'infaillibilité des Conciles, si vous en accordez une si grande à celle du Pape ? » Nous n'avons jamais eu, quant à nous, la pensée téméraire d'opposer entre elles ces deux infaillibilités qui soutiennent le monde. Jusqu'à ce jour, les catholiques ont compris qu'il y a harmonie entre elles, ou, plutôt, qu'elles n'en font qu'une. Le Pape, comme le dit si bien l'archevêque de Malines, conserve le dépôt de la révélation : « IL CONSTATE AU BESOIN LA TRADITION DE TOUS LES SIÈCLES ET DE TOUTES LES ÉGLISES, » et c'est dans cette constatation nécessaire qu'il est infaillible. D'un autre côté, les églises viennent quelquefois se grouper autour du Pape pour lui apporter les éléments de cette constatation, et c'est lorsqu'elles le proclament conciliairement et D'ACCORD AVEC LE PAPE que leur assemblée est infaillible. Où voyez-vous ici de la contradiction ? La même vérité, la même tradition est constatée quelquefois par le Pape seul, qui ne peut *ipso facto* se trouver en contradiction avec les églises, et quelquefois par le concile œcuménique, qui ne peut, sans cesser d'exister, se trouver en désaccord avec le Pape.

« Mais pourquoi les conciles, alors que le Pape suffirait ? » C'est que Dieu aime le mouvement de l'intelligence humaine au sein de son Église ; c'est qu'il veut mettre en activité le plus d'entendements possible pour la conservation et la défense de la vérité ; c'est qu'à côté de l'infaillibilité centrale, il a créé une infaillibilité de décentralisation, si je puis parler de la sorte ; c'est qu'il veut associer le plus d'âmes qu'il se peut au progrès et à l'épanouissement des dogmes catholiques à travers tous les siècles ; c'est qu'il veut aussi montrer, par d'admirables et de nombreux exemples, cette harmonie par-

faite qui existe entre la tête et les membres ; c'est que les évêques sont les témoins de la tradition sous tous les cieux ; c'est qu'ils sont eux-mêmes, sous le grand Juge qui parle à Rome et dans une mesure légitime, c'est qu'ils sont, dis-je, les juges de la foi.

Si l'Infaillibilité du Pape altérait en quelque chose la majesté des évêques et diminuait leur grandeur, je ne voudrais pas être « infaillibiliste ». Mais je vois les évêques qu'on décore de ce dernier nom être en même temps les plus fiers et les plus jaloux de leur autorité. Chacun d'eux se dit : « Je suis roi des âmes en mon diocèse, j'y suis juge des intelligences et des volontés ; j'exerce dans ces limites les *jura ministerii*, les *jura magisterii*, les *jura jurisdictionis*. Je répands le chrême sur le front de ceux auxquels le Saint-Esprit communique sa force ; je fais des prêtres (auguste privilège !) ; je fais des âmes sacerdotales qui forcent Dieu à descendre sur l'autel ; je sacre les rois ; je consacre les églises ; je porte des lois disciplinaires auxquelles il faut obéir ; j'administre les biens de mon Église ; je juge les causes ecclésiastiques en les soumettant volontiers au contrôle de Rome, s'il y a appel ; je me réunis à mes frères en des conciles provinciaux où je constate la tradition de mon Église, et, enfin, quand le Pape m'appelle à une réunion œcuménique, j'accours librement, je parle librement, je discute librement, je donne ou refuse ma voix au libre scrutin. Puis, le Saint-Esprit descend sur le Pape, sur mes frères et sur moi ; nous édictons dans cette lumière les dogmes que tous les fidèles accepteront avec soumission et croiront avec amour. » Ainsi peut parler un évêque, et même le plus infaillibiliste de tous les évêques. Un tel langage atteste-t-il une diminution de puissance, un amoindrissement de splendeur ? Non, mille fois non. Si donc je crois à l'Infaillibilité du Pape, c'est qu'elle laisse aux conciles toute leur autorité, aux évêques toute leur liberté, toute leur juridiction, toute leur grandeur.

#### V. L'Unité.

On voudrait, je le sais, enlever au Pape toute cette puissance dont nous faisons si volontiers une si large part aux conciles. Notre sang frémit, notre cœur bat à la pensée de cet

état inférieur où l'on prétend réduire le successeur de celui auquel Jésus a dit : *Tu es Petrus*. On en ferait une sorte de petit souverain parlementaire, surveillé par des conciles qui se tiendraient tous les dix ans, et cassé aux gages, s'il n'était pas de l'avis des évêques assemblés. On réduirait, comme l'a dit un évêque, l'action du Pontife suprême au rôle d'un président de congrès dont l'Infaillibilité serait réduite à proclamer la décision d'une certaine majorité après avoir constaté le nombre des voix. La vérité ne serait plus, d'après ce système nouveau, promulguée *ex cathedra*, mais, comme le dit Dom Guéranger, *ex cathedris*. Le suppléant du Christ, celui à qui il est donné de paître les agneaux et les brebis, celui auquel on a confié les clefs, en viendrait de la sorte à ne plus avoir qu'une autorité dogmatique à peu près nulle, un fantôme, une ombre d'autorité. L'Unité serait violée. Au lieu d'un seul oracle vivant, on aurait mille oracles éparpillés et pouvant tous les dix ans, dans une assemblée périodiquement légitime, annuler et même, au besoin, changer le chef de l'Église. En dix-huit siècles, on ne trouve pas, il est vrai, un seul exemple de ces réunions décennales; mais on s'en promet à l'avenir des résultats immenses. Jésus-Christ a dit : « L'Église sera fondée SUR UN ROC, » et l'on dit aujourd'hui : « Elle sera fondée sur CENT, sur MILLE pierres agglomérées. » Si donc je crois à l'Infaillibilité, c'est que l'opinion contraire ne laisse pas même au Pape le pouvoir d'assembler les conciles quand il le veut; c'est qu'elle met en définitive leur autorité au-dessus de la sienne dont ils pourraient désormais se passer; c'est que nos adversaires disent *plusieurs*, quand nous disons *un*; c'est qu'ils renversent enfin la notion de l'Unité, cette notion auguste et que nous constaterons tout à l'heure dans tous les textes de l'Écriture et de la Tradition.

#### VI. Des conditions très rationnelles où s'exerce l'Infaillibilité.

Malgré tout, on a voulu amener l'opinion contre une croyance si conforme aux plus généreuses aspirations de l'âme humaine. On s'est servi, pour qualifier l'Infaillibilité romaine, de mots qui pouvaient le plus vivement blesser l'esprit français : *personnelle*, *absolue*, *séparée*, etc. Or, les catholiques n'ont cessé d'expliquer là-dessus leur pensée. Tous

ont admis, avec Grégoire XVI, dans son traité du *Triomphe du Saint-Siège* (qui d'ailleurs fut écrit avant son élévation au Souverain Pontificat), qu'il y a pour l'exercice de l'Infaillibilité un certain nombre de conditions nécessaires : « 1<sup>o</sup> Le Souverain-Pontife, d'après Mauro Capellari, doit manifester sa décision à l'Église par un acte direct ; 2<sup>o</sup> il doit annoncer l'intention de prononcer sur la question et de commander la soumission de foi ; 3<sup>o</sup> il qualifie d'hérétique l'opinion contraire ; 4<sup>o</sup> il fulmine l'anathème contre ceux qui la soutiendraient à l'avenir ; » et, enfin, « 5<sup>o</sup> il est nécessaire que sa décision soit promulguée ». Peut-on imaginer des conditions plus profondément raisonnables, plus logiques, plus élevées, plus larges ? Quelques théologiens veulent encore y ajouter « le conseil » ; ils remarquent avec raison que, dans les dix ou douze premiers siècles de l'Église, les Papes ont promulgué leurs décisions doctrinales, soit dans un concile, soit dans un synode. C'est là, en effet, le caractère des antiques constitutions, et ce sont ces actes seulement que les Papes souscrivaient en ces termes : « *Constituto a nobis facto subscripsi.* » Un des arguments les plus sûrs, les plus scientifiques, je dirai même les plus irrécusables en faveur d'Honorius, c'est que ses lettres à Sergius n'ont pas ce caractère, c'est qu'elles n'ont pas été rendues dans un synode ou dans un concile de Rome. Les Papes modernes, eux aussi, ont cru également devoir consulter, avant une décision universelle, les cardinaux et les théologiens. Nous admettons donc et nous admettons très volontiers « le conseil », non pas il est vrai, comme une CAUSE PRODUCTIVE, mais comme une *note*, mais comme un *caractère extérieur* des décisions infaillibles du Souverain-Pontife. Ce ne sont certes pas, pour parler de l'antiquité, les quelques évêques ou les quelques clercs dont s'entourait le Pape qui lui pouvaient CONFÉRER l'Infaillibilité ; mais c'est, au contraire, le Pape qui conférait toute leur importance à ces réunions auxquelles on n'aurait pas sans lui attaché une importance si profondément œcuménique. Si donc je crois à l'Infaillibilité, c'est que les conditions où elle s'exerce ont été réglées, au sein de l'Église, de la façon la plus nette, la plus libérale, la plus sage...



## VII. Conséquences de ce qui précède.

Ainsi ma raison, loin de répugner à l'Infaillibilité, me crie, m'ordonne d'y adhérer de toutes les forces de mon esprit. Et je veux, avant de considérer cette thèse devant la Foi, résumer ici ce que la Raison m'en a dit :

« C'est grâce à l'Infaillibilité que la Vérité est facilement et sans interruption communiquée à tous les hommes; c'est grâce à elle que les âmes sont plus aisément conduites au salut;

« La Chaire de Pierre, fondée par un Dieu, ne saurait être faillible;

« Il n'est pas besoin de miracle pour que l'Infaillibilité s'exerce, mais seulement de l'accomplissement régulier d'une loi divine;

« Le libre arbitre n'en est pas atteint;

« L'Infaillibilité romaine laisse toute leur vigueur aux Conciles, et aux Évêques toute leur autorité;

« Elle est conforme à la loi de l'Unité;

« Elle s'exerce, enfin, dans les conditions les plus justes, les mieux prévues, les plus dignes de captiver l'admiration d'un véritable philosophe. »

Arrivons maintenant aux arguments tirés de l'Évangile et de la Tradition. Énumérons avec amour les textes admirables qui confirment, à travers tous les siècles, la thèse de l'Infaillibilité du Pape. Que d'autres se réjouissent de découvrir dans l'histoire les scandales de nos pères spirituels, de ceux qui nous ont engendrés à la vie catholique : nous éprouvons, nous, une joie très vive à retrouver chacun de leurs titres contestés. Semblable à ces chercheurs de perles qui, lorsqu'ils ont trouvé une perle énorme, la montrent tout joyeux à leurs compagnons, et sont, durant plusieurs jours, heureux et fiers de leur découverte !

## II. — L'Infaillibilité devant la Foi.

## I. L'Évangile.

**N**OUS sommes de ceux à qui le seul témoignage de l'Évangile suffirait et suffit pour se déclarer « infaillibilistes ».

Bien des fois nous nous sommes arrêté devant un Texte auguste, que des milliers d'hommes ont déjà cité et com-

menté; mais dont le destin sera d'être cité et commenté jusqu'à la dernière heure du monde: « *Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam.* » Ce texte, à nos yeux, contient TOUTE la doctrine des infailibilistes. Jésus-Christ aurait dit à Pierre: « Tu seras infailible, et tes successeurs le seront comme toi, » que nous ne trouverions pas, en vérité, la promesse plus claire, le fait plus mathématique. Nous supplions nos adversaires d'y réfléchir un peu.

« TU SERAS ROC, TU SERAS FONDATION, TU SERAS BASE: » ce sont ici autant de synonymes du mot latin *petra*. Cette synonymie est on ne peut plus exacte, on ne peut plus scientifique, et personne n'a le pouvoir de la constater.

Eh bien! après nous être adressé aux philologues, adressons-nous aux architectes: demandons-leur ce que sont, et à quoi servent les fondements, la base d'un édifice. Sachons d'eux quel rôle exact remplissent les fondations d'une maison, et s'il est vrai qu'on les puisse supprimer sans tout renverser à terre? Mais, d'ailleurs, pas n'est besoin d'architectes. Adressons-nous au bon sens, à la raison.

Nous disons que, sans les fondations, toute maison croule. Nous disons que, sans la Papauté, l'Église croulerait.

Et nous ajoutons, au point de vue spécial qui nous occupe: « L'INFAILLIBILITÉ EST DANS L'ORDRE SPIRITUEL CE QU'EST, DANS L'ORDRE MATÉRIEL, LA BASE, LE FONDAMENT D'UN ÉDIFICE. »

Un Pape faillible, ce serait une base de sable, une de ces fondations qui glissent, qui sont impuissantes, qui compromettent nécessairement la durée d'une maison.

Mais, à cette Base de pierre sur laquelle Dieu a fondé son Église, à ce Roc, à cette Fondation puissante, il n'y a de scientifiquement assimilable qu'un Pape infailible.

Dom Guéranger insiste, à d'autres égards, sur le Texte admirable que nous expliquons et sur plusieurs autres qui ne sont pas moins célèbres: « Notre-Seigneur n'a pas dit aux Apôtres: « Vous êtes *pierres*, et sur *ces pierres* je bâtirai mon Église. » Il ne leur a pas dit: « J'ai prié pour *vous*, afin que *votre* foi à *tous* ne défaille pas. » Il ne leur a pas dit: « *Tous*, *vous* confirmerez *vos* frères, et encore moins: Vous confir-



« *merez votre frère.* » Il ne leur a pas dit : « *Tous, paissez mes agneaux et mes brebis* (1). » S'il leur a donné, comme à Pierre, le pouvoir de lier et de délier, c'est, comme l'ajoute si clairement l'abbé de Solesmes, « parce que les âmes à lier ou à délier sont répandues dans le monde entier et qu'elles ne peuvent toutes recourir à Pierre (2). » Ce n'est pas là de la Souveraineté.

Mais, encore une fois, le *Tu es Petrus* me suffit très surabondamment, et je m'y repose avec délices. Et je dis qu'il y avait pour le Christ-Dieu une sorte de convenance divine à ne pas laisser tomber dans l'erreur le successeur légitime de celui auquel il avait ainsi parlé. Il convenait que le divin architecte ne laissât pas le Roc tomber en poussière, le Fondement devenir friable, la Base fléchir. Il y a, en effet, des convenances célestes qui s'appellent l'Ordre et l'Harmonie. Dieu ne peut pas plus y manquer qu'il ne peut dire du cercle que c'est un carré.

L'humanité chrétienne ne s'y est pas trompée. Croyant à l'Évangile, elle a cru très naïvement et très logiquement à l'Infaillibilité du Suppléant de Jésus. Au moyen âge, le Pape s'appelait l'Apostole, l'Apostolique par excellence, et ce vieux mot, dans le cas présent, a son éloquence.

C'est donc avec raison qu'on a gravé autour du dôme de Saint-Pierre, le *Tu es Petrus* en lettres gigantesques. C'était, c'est encore une sorte de proclamation de l'Infaillibilité par l'architecture. Mais après les pierres mortes, les pierres vivantes vont élever la voix.

## II. Les Conciles œcuméniques.

Prêtons l'oreille, tout d'abord, aux Conciles œcuméniques, pour lesquels nous avons toujours professé un aussi profond respect que les anciens adversaires de cette Infaillibilité aujourd'hui victorieuse. Oui, nous y voyons « très visiblement descendre le Saint-Esprit ». Nous contemplons avec amour ces Assemblées incomparables, enveloppées dans la lumière divine; puis, nous recueillons avec tremblement, dans nos esprits et dans nos cœurs, toutes les paroles qui sortent de

1. *La Monarchie pontificale*, p. 87.

2. P. 88.

cette lumière pour en faire désormais la règle certaine de notre foi. Et nous avons montré plus haut comment cet amour sans réserve pour les Conciles s'harmonise aisément avec la vivacité de notre amour pour les Papes.

Deux Conciles œcuméniques ont pris la parole sur la grande question, objet de tant de débats : le deuxième de Lyon et celui de Florence. « La sainte Église romaine (s'écrie solennellement le représentant de l'Église grecque, dont les paroles ont été certainement dictées ou tout au moins approuvées par les Pères de Lyon), la sainte Église romaine possède « la souveraineté et la pleine primauté et principauté sur « l'Église catholique tout entière, et elle reconnaît avec vérité « et humilité l'avoir reçue, avec la plénitude de sa puissance, « du Seigneur lui-même dans le bienheureux Pierre, prince « et chef des apôtres, duquel le Pontife romain est le succes- « seur. Et de même que cette Église est obligée au-dessus « de toutes les autres de défendre la vérité de la foi ; ainsi, « LORSQU'IL S'ÉLÈVE DES QUESTIONS SUR LA FOI, C'EST PAR « SON JUGEMENT QU'ELLES DOIVENT ÊTRE TERMINÉES (1). »

Est-il rien de plus fort : *Si quæ de fide subortæ fuerint questiones, SUO DEBENT JUDICIO DEFINIRI* (2) ?

Nous n'ignorons pas qu'on a beaucoup discuté sur le second texte, sur celui du Concile de Florence. Nous admettons très volontiers ces débats scientifiques, et nous nous y intéressons autant que personne. Que l'on discute donc pour savoir s'il existe ou non une édition officielle de ce Concile, et s'il faut lire dans ce texte célèbre : *Quemadmodum etiam*, nous suivrons avec une émotion sincère ces utiles, ces nobles discussions (3). Mais, enfin, il nous semble que la première partie de la définition est hors de cause, et c'est la seule que nous voulons, pour plus de force, citer à l'appui de notre thèse : « Nous définissons, disent les Pères de Florence, que le Saint-

1. Traduction de Dom Guéranger, p. 223. — On a dit, en pensant diminuer l'importance de ce texte, que ce n'est pas un Canon, mais une « Profession de foi » pour les Grecs. Il nous semble néanmoins qu'une telle Profession de foi, dictée à l'Orient par un Concile œcuménique, a, SCIENTIFIQUEMENT ET RELIGIEUSEMENT, autant de valeur qu'un Canon.

2. Labbe, tome XI, col. 960

3. La *Civiltà cattolica* a travaillé utilement à la solution de ce problème en publiant le *fac-simile* de trois ou quatre manuscrits importants où l'on lit : *Quemadmodum etiam*. (V. le n° de février 1870, et la note de la page suivante.)

« Siège apostolique et le Pontife romain ont la primauté sur  
 « le monde entier ; que le Pontife romain est le successeur du  
 « bienheureux Pierre, prince des apôtres ; qu'il est le Vicaire  
 « de Jésus-Christ, le Chef de toute l'Église, le Père et le  
 « DOCTEUR de tous les chrétiens (1)... » Oui, ces derniers  
 mots nous contentent absolument : « *Romanus Pontifex om-  
 nium christianorum Pater ac DOCTOR existit.* Nous les  
 saluons, nous les aimons, nous nous y tenons.

Si nous approuvons les débats légitimes qui s'élèvent autour  
 des Textes sacrés, nous n'entendons pas cependant que des  
 catholiques puissent aller jusqu'à discuter l'œcuménicité  
 de tel ou tel Concile qui a été convoqué, présidé ou ap-  
 prouvé par le Souverain Pontife. Or, c'est ce qu'on n'a pas  
 craint de faire pour le concile de Florence : « Ce Concile a été  
 ultramontain ; donc, il faut le rayer de la liste des Conciles  
 généraux. » Et l'on s'est mis à calculer le nombre des prélats  
 qui y ont assisté, et l'on a jeté des nombres dans la balance,  
 et l'on a regardé de quel côté le plateau pouvait pencher.  
 Tout cela à propos d'une assemblée que les Papes ont pro-  
 clamée œcuménique !

De l'aveu de tous les catholiques, le Pape est la tête, le  
 chef, *caput*, de l'Église universelle, et les autres églises ne sont  
 que les membres. Or, sans la tête pas de vie ; mais la décapit-  
 ation, mais l'immobilité, mais la mort.

Seront donc œcuméniques les seules assises de l'Église, où  
 la tête sera unie aux membres, c'est-à-dire où les évêques agi-  
 ront d'ACCORD avec le Pape.

Voilà pourquoi certaines sessions des conciles de Bâle et  
 de Constance ne sont pas œcuméniques : c'est que Pierre ne  
 les a pas approuvées, ou que Pierre n'y était pas. Sans Pierre,  
 sans le Pape, *pas d'œcuménicité possible*. Ce qui revient à dire :  
 « Sans la tête, pas de mouvement ni de vitalité possibles  
 dans les membres. » Toutes ces choses, après tout, ne sont  
 affaire que de simple bon sens.

Dom Guéranger a prouvé, textes en main, que deux Con-

1. *La Monarchie pontificale*, p. 224. Labbe, XIII, col. 515. — Les mots qui suivent,  
 et que nous tenons singulièrement à transcrire ici pour plus d'exactitude, nous parais-  
 sent d'ailleurs donner encore plus de force à la Définition : « *Quemadmodum etiam in  
 « gestis œcumenicorum Conciliorum et in sacris Canonibus continetur.* » Une autre  
 clause sauvegarde les droits des Patriarches.

ciles généraux au moins (le 2<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup>), NE SONT DEVENUS ŒCUMÉNIQUES QUE PAR LE CONSENTEMENT DU PAPE (1). Le célèbre Concile sixième, où fut condamné Honorius, n'a pas été confirmé moins solennellement par Léon II : « NOUS « DÉCRÉTONS, dit-il, QU'IL DOIT ÊTRE COMPTÉ PARMIL « LES SACRÉS CONCILES UNIVERSELS de Nicée, Con- « stantinople, premier d'Éphèse, Chalcedoine et Constanti- « nople, comme ayant été réuni par une même et semblable « grâce de Dieu (2). » Il faut lire sur ce point toute la dissertation de Dom Guéranger ; elle est véritablement des plus remarquables : allemande par l'érudition, française par la clarté. L'illustre bénédictin nous montre comment, d'ordinaire, les choses se passaient au VII<sup>e</sup> siècle dans les Conciles œcuméniques : « Le Pontife romain donnait d'abord des lettres dans lesquelles il exprimait la doctrine du Siège apostolique Le Concile, présidé par les légats romains, conférait sur la teneur de ces lettres, et, les ayant trouvées conformes à la foi exprimée dans l'Écriture et la Tradition, les comblait d'éloges et déclarait les accepter avec respect. Il formulait d'après elles ses définitions, qui étaient ensuite envoyées au Saint-Siège. Le Pontife romain faisait à son tour la confrontation de la décision conciliaire avec la doctrine apostolique, et, l'y ayant trouvée conforme, il la confirmait par l'autorité de saint Pierre et donnait rang à ce nouveau Concile à la suite des anciens reçus dans toute l'Église (3). » Il faudrait cependant répondre à tous ces arguments. Ce ne sont pas là de fausses décrétales, mais des textes ardents et lumineux comme le soleil...

Résumons-nous : 1<sup>o</sup> Deux Conciles œcuméniques se sont exprimés nettement sur l'autorité dogmatique du chef de l'Église, et ont noblement préparé la noble tâche du Concile de 1869.

2<sup>o</sup> Si d'autres Conciles ont tenu un autre langage, ils ne sont pas œcuméniques et ne peuvent l'être, — pas plus que les membres ne peuvent se mouvoir ni agir sans la tête.

1. *La Monarchie pontificale*, p. 43.

2. V. Labbe, VI, col. 1116 ; trad. de Dom Guéranger, p. 186.

3. *La Monarchie pontificale*, p. 187. Il est juste d'ajouter qu'avant d'être adressées au Pape, les décisions des conciles ont pu être promulguées et recevoir un commencement d'exécution.

3<sup>o</sup> C'est, d'ailleurs, en dernier ressort, le Souverain Pontife qui confère l'œcuménicité aux Conciles généraux.

### III. Les Pères, la Tradition, l'École.

Nous nous sommes suspendus à la voix de l'Évangile, à celle des Conciles œcuméniques. Écoutons maintenant ceux que l'évêque de Tulle, en sa langue imagée et orientale, appelle les « beaux chanteurs de la Vérité ». Quand l'érudit chrétien est dans sa bibliothèque, il peut, s'il le veut bien, entendre les voix de tous les Pères et de tous les Docteurs de l'Église universelle. C'est un admirable chœur, et qui affirme, en la chantant, l'infaillibilité du Pontife romain ou, tout au moins, l'étendue, la primauté de son autorité doctrinale. Et cette primauté est telle que, suivant nous, IL EN FAUT LOGIQUEMENT DÉDUIRE L'INFAILLIBILITÉ.

Eh bien ! prêtons l'oreille, et notons exactement le langage de chacun de ces affirmateurs sacrés.

VOIX DE SAINT IRÉNÉE. Écoutez-moi : je représente le second siècle de l'Église et cette chrétienté de la Gaule que vous avez raison d'aimer si vivement : « Toute l'Église, c'est-à-dire les fidèles qui sont en tous les lieux, se tiennent d'accord avec l'Église romaine, à cause de sa principauté supérieure ; avec cette Église EN LAQUELLE les fidèles qui sont partout ont constamment gardé la tradition qui vient des apôtres (1). »

VOIX DE SAINT CYPRIEN. Écoutez-moi : je représente le troisième siècle de l'Église et cette chrétienté d'Afrique qui fut un moment la plus belle du monde après celle de Rome : « Celui qui s'oppose à l'Église, celui *qui abandonne la chaire de Pierre*, sur laquelle est fondée l'Église, PEUT-IL SE FLATTER D'ÊTRE ENCORE DANS L'ÉGLISE (2) ? » — « Les rayons du soleil sont nombreux ; mais la lumière est unique. Les rameaux de l'arbre sont nombreux ; mais le tronc est unique et fondé sur une racine inébranlable. Plusieurs ruisseaux coulent d'une source unique. Ainsi l'Église, éclairée de la lumière du Seigneur, lance ses rayons par tout l'univers : et il n'y a cependant qu'une seule, lumière qui se répand partout. L'Église

1. *Contra Hæreses*, lib. III, cap. III ; traduction de Dom Guéranger, comme la plupart de celles qui suivent.

2. *De Unitate Ecclesiæ*, cap. IV,

étend par toute la terre ses rameaux ; elle répand au loin ses ruisseaux qui coulent avec abondance ; mais il y a une source qui est **UNIQUE**, une origine qui est **UNIQUE**, une mère qui est **UNIQUE**, et dont l'abondante fécondité va toujours se développant. Nous naissons de son sein, nous sommes nourris de son lait, nous sommes animés de son esprit <sup>(1)</sup>. » Voilà ce que j'ai pensé, voilà ce que j'ai dit de l'Église romaine, qui est la source d'où sortent les ruisseaux, le tronc d'où s'élancent les rameaux, le centre lumineux d'où jaillissent les rayons.

**VOIX DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE.** Écoutez-moi : je représente le quatrième siècle de l'Église d'Orient et cette chrétienté qui va bientôt, je l'espère, se jeter dans les bras de Rome : « La nature n'a pas fait deux soleils ; mais elle a produit deux Romes. Quant à l'ancienne Rome, elle tient l'Occident **TOUT ENTIER** dans les liens de la doctrine qui sauve... **ELLE PRÉSIDE AU MONDE ENTIER** <sup>(2)</sup>. »

**VOIX DE SAINT ÉPHREM.** Écoutez-moi : je représente cette Église de Syrie qui soupire aujourd'hui vers l'indissoluble Unité : « Salut, salut, ô Lumière du monde paraissant à l'Orient et toujours resplendissante, illuminant ceux qui étaient accablés sous les ténèbres et brûlant toujours sans être renouvelée. Cette lumière, c'est le Christ ; **SON CANDELABRE, C'EST PIERRE**, et la source de son huile, c'est l'Esprit-Saint <sup>(3)</sup>. »

**VOIX DE SAINT ÉPIPHANE.** Écoutez-moi : c'est moi qui ai dit de l'Église catholique qu'elle est le commencement de toutes choses, et vous pouvez voir par là si j'avais de l'Église une pensée élevée : « De toutes manières, la foi est fondée solidement en Pierre. Il a reçu les clefs du ciel. Il délie et lie sur la terre et au ciel ; **EN LUI SE RÉSOLVENT LES QUESTIONS DE FOI LES PLUS ARDUES** <sup>(4)</sup>. »

1. *De Unitate Ecclesie*, cap. v. La justice nous force d'ajouter, avec l'abbé Gorini, que, dans son différend avec le pape Étienne, saint Cyprien « n'a reconnu qu'à l'Église universelle et non pas au Saint-Siège, le droit d'imposer à tous la décision des points en litige ». On peut en effet citer fort légitimement quelques textes contre notre thèse, et rien n'est plus facile à comprendre. Mais nous en pourrions aisément citer dix fois plus en sa faveur.

2. *Carmen de vita sua*, 562, 563 et 567-572.

3. *Encomium in Petrum et Paulum et Andream*.

4. In eo siquidem subtiliores quælibet fidei quæstiones reperiuntur. *Ancoratus*, cap. ix.

VOIX DE SAINT JÉRÔME. J'ai traduit les Écritures. J'ai vécu dans le commerce des plus grandes intelligences de mon temps. Or, j'écrivis un jour à l'une des âmes que je dirigeais : « Je crois devoir t'avertir, dans mon affection dévouée, de tenir ta foi du saint Pape Innocent, qui a succédé à Anastase dans la chaire apostolique, et DE N'ADMETTRE AUCUNE DOCTRINE QUI LUI SOIT ÉTRANGÈRE (1). »

VOIX DE SAINT AMBROISE. J'ai été le maître de saint Augustin, je l'ai donné à l'Église, j'ai combattu toutes les erreurs de mon temps. Or, voici ce que je pensais du successeur de Pierre : « LA OU EST PIERRE, LA EST L'ÉGLISE (2). Et c'est de l'Église romaine que découlent pour toutes les autres les droits de la véritable communion (3). »

VOIX DE SAINT ASTÈRE D'AMASÉE : « Pierre a été fait le DOCTEUR VÉRITABLE ET FIDÈLE DE LA RELIGION. Nous, chrétiens, du levant au couchant, nous nous tenons enracinés dans la construction qui repose sur ce juste (4). »

VOIX DE SAINT AUGUSTIN : « Dieu a placé la doctrine de la Vérité dans la chaire de l'Unité (5). » — « Tu ne saurais passer pour professer la vraie foi d'un catholique, du moment que tu ne dis pas que c'est la foi romaine qu'il faut garder : car, autant qu'il est en toi, tu cherches à renverser les fondements catholiques de la foi elle-même (6). »

LES PÈRES DU CONCILE DE TARRAGONE. Nous représentons le cinquième siècle de l'histoire de l'Église, et avons écrit un jour, comme il suit, au Pape de notre temps : « Adorant dans votre personne Dieu lui-même, nous cherchons notre refuge dans la foi qu'a recommandée une bouche apostolique ; nous demandons une décision à celui QUI N'ORDONNE JAMAIS RIEN D'ERRONÉ ni de téméraire, mais qui décide tout avec une prudence vraiment pontificale (7). » Voilà ce que nous disions au Pape Hilaire. Et voilà aussi ce que votre

1. *Ad Demetriadem*. Epist. cxxx.

2. *Enarratio in Psalmum XL*, cap. xix.

3. Epist. xi, Class. I. *Ad imperatores*.

4. *Homilia VIII. in SS. Petrum et Paulum*.

5. Epist. cv, class. II, *Donatistis*, cap. xvi, édit. reg., tome II, col. 303.

6. Serm. xxx, *De accedentibus ad gratiam*, Mai, *Nova Patrum Bibliotheca*, t. I, p. 273.

7. V. Zaccaria, trad. Peltier, II, 255. — L'*Anti-Febronius* est un livre que nos discussions récentes ont rendu vraiment actuel et qu'on ne lira point sans fruit.

siècle pourrait dire au Souverain Pontife. Les hommes passent, la doctrine reste.

VOIX DE L'HISTORIEN SOCRATE. « La règle ecclésiastique ordonne de ne rien décréter sans le consentement de l'évêque de Rome. C'est la prérogative de l'Église romaine (1). »

VOIX DE L'HISTORIEN SOZOMÈNE : « Une loi de l'Église déclare nul tout ce qui se fait sans le consentement de l'évêque de Rome (2). »

VOIX DE SAINT PIERRE CHRYSOLOGUE. « Le bienheureux Pierre, qui vit et préside sur son propre siège, DONNE LA VÉRITÉ DE LA FOI A CEUX QUI LA CHERCHENT. Pour nous, dans l'intérêt de la foi et de la vérité, nous n'entrons pas dans l'examen de telles causes, si ce n'est en conformité avec l'évêque de Rome (3). »

VOIX DE THÉODORET, ÉVÊQUE DE CYR : « Le très saint Siège de Rome possède la principauté sur toutes les églises du monde, et cela à plusieurs titres ; mais surtout PARCE QU'IL NE FUT JAMAIS ENTACHÉ D'HÉRÉSIE, et que nul hétérodoxe ne s'y est assis (4). »

VOIX D'ÉTIENNE DE LARISSE : Je suis un écho du sixième siècle de l'Église, et voici ce que je criais à la terre : *In confessione Sedis apostolicæ omnes mundi requiescunt Ecclesiæ* (5). »

LES MÉTROPOLITAINS D'AFRIQUE AU PAPE THÉODORE. Et voici, nous, comment nous parlerons au nom du septième siècle : « Le Pape est le Sommet apostolique de tous les prélats et celui qui, de toute antiquité, est chargé de condamner ce qui est mal et d'approuver ce qui est digne de louange. LES ANTIQUES RÈGLES ÉTABLISSENT que tout ce qui arrive en cette matière, dans les provinces même les plus éloignées, ne doit pas être traité, ni décidé, qu'il n'ait été mis à la connaissance de votre auguste Siège, AFIN D'ÊTRE

1. Socrate, *Hist. eccl.*, lib. I, cap. xv et xvii. Il parle de saint Jules I<sup>er</sup>.

2. Sozomène, *Hist. eccl.*, lib. III, cap. viii et x. Comme le précédent, il parle du pape saint Jules, et le texte porte à l'imparfait : « Ordonnait, déclarait, » etc.

3. *Epistola ad Eutychem.*

4. Epist. cxvi : *Ad Renatum presbyterum.*

5. V. Zaccaria, II, 253; Labbe, IV, col. 1696.



DÉCIDÉ PAR SON AUTORITÉ, selon la déclaration qu'il en donnera (1). »

SERGIUS DE CHYPRE: « Pontife Suprême, vous êtes, comme Prince et DOCTEUR DE LA FOI ORTHODOXE ET IMMACULÉE, vous êtes le destructeur de toutes les hérésies... Le Christ a établi votre Siège apostolique COMME LA SOURCE TRÈS LUMINEUSE DE LA FOI (2). »

ÉTIENNE DE DORA. Sophrone m'a dit de venir à Rome : « Va des confins de la terre à son autre extrémité, m'a-t-il répété énergiquement, jusqu'à ce que tu sois arrivé au Siège apostolique, LA OU SONT LES FONDEMENTS DES DOGMES ORTHODOXES (3). » Je suis venu, j'ai vu et j'ai été illuminé.

SAINT MAXIME DE CHRYSOPOLIS: « Toutes les églises de la terre ont les regards fixés sur la très sainte Église romaine, sur sa confession et sa foi, COMME SUR LE SOLEIL DE L'ÉTERNELLE LUMIÈRE. Leur regard attend d'elle le jet splendide de la doctrine des saints Pères, comme l'ont enseignée en toute sincérité, en toute piété, les six Conciles saints et divins qui ont produit avec tant de clarté le symbole de la foi... C'est l'Église romaine qui a les clefs de la foi droite au Verbe et de la confession véritable. C'est elle qui ouvre la scule vraie religion à ceux qui approchent d'elle avec la piété convenable. C'est elle qui ferme et obstrue toute bouche hérétique dont l'injustice s'élève contre le Très-Haut (4). »

VOIX DU VÉNÉRABLE BÈDE: « Quiconque se sépare, en quelque manière que ce soit, DE L'UNITÉ DE LA FOI et de la société de Pierre, ne peut ni être détaché des liens du péché, ni entrer par la porte du céleste royaume (5). »

SAINT THÉODORE STUDITE. Je représente la foi des huitième et neuvième siècles de l'histoire de l'Église. Or, voici ce que j'écrivais au pape Pascal : « Vous êtes dès le principe la SOURCE PURE ET LIMPIDE DE LA VÉRITÉ ORTHODOXE (6); »

1. Labbe, VI, col. 128.

2. Labbe, VI, col. 121.

3. Labbe, VI, col. 104.

4. *Opuscula theologica et polemica*. Ed. Migne, II, 138.

5. *Homiliarum genuinarum* lib. II, XVI, in natale apostolorum Petri et Pauli, Patrologie de Migne, tome XV, p. 223.

6. Epist. XIII,

et voici ce que je conseillais à l'empereur Michel : « Ordonnez que l'on reçoive de l'ancienne Rome une déclaration, comme autrefois et dès le commencement la coutume de le faire nous a été transmise par la tradition de nos pères. C'est la loi suprême entre les Églises de Dieu (1). » J'ai dit ailleurs : « Il faut des deux côtés, envoyer au Pontife romain une légation, ET DE LA ON RECEVRA LA CERTITUDE SUR LA FOI (2). » Ne voyez-vous pas comme de mon temps on croyait à l'Infaillibilité du Pontife romain ?

VOIX D'ALCUIN : « Pour qu'on ne soit trouvé ni schismatique, ni hétérodoxe, QU'ON SUIVE LA TRÈS EXACTE AUTORITÉ DE L'ÉGLISE ROMAINE (3). »

VOIX DU SEPTIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE : « Le siège de Pierre brille dans tout l'univers, dont il possède la primauté, et forme la tête de toutes les églises du monde. C'est de là que le bienheureux Apôtre, chargé par l'ordre du Seigneur de paître l'Église, N'Y A JAMAIS RIEN LAISSÉ SE DISSOUDRE, mais y a toujours tenu et y tient la principauté (4). »

VOIX DE SAINT THOMAS D'AQUIN, RÉSUMANT AU TREIZIÈME SIÈCLE TOUTE LA TRADITION : « Le Souverain Pontife étant le chef de toute l'Église instituée par Jésus-Christ, c'est à lui qu'il appartient principalement de donner le symbole de la foi et de réunir le concile général. Cette publication du symbole appartient à l'autorité de CELUI QUI A LE DROIT DE DÉTERMINER FINALEMENT LES CHOSES QUI SONT DE FOI, EN SORTE QU'ELLES SOIENT TENUES D'UNE FOI INÉBRANLABLE PAR TOUS (5). »

VOIX DE SUAREZ, RÉSUMANT AU SEIZIÈME SIÈCLE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE : « C'est une vérité catholique que le Pontife définissant *ex cathedra* est une Règle de foi qui ne peut errer, quand il propose authentiquement quelque chose à l'Église comme devant être cru de foi divine. Ainsi

1. Epist. LXXXVI.

2. Epist. CXXIX.

3. Epist. LXX.

4. Labbe, *ad ann.* 787, act. II. Traduction de l'abbé Gorini.

5. *Quæstio* I, art. 10. Il est vrai que saint Thomas s'est appuyé quelquefois sur les fausses décrétales ; mais le passage que nous venons de citer est, comme le dit dom Guéranger, aussi irréprochable au point de vue de la critique qu'à celui de la logique.

enseignent aujourd'hui tous les docteurs catholiques, et je pense que cette doctrine est certaine en matière de foi (1). »

#### IV. Les Papes.

C'est à dessein que, jusqu'ici, nous n'avons pas fait parler les Papes dans leur propre cause. Qui pourrait cependant récuser de tels témoins, même lorsqu'ils parlent sur eux-mêmes? Mais les citations ici se pressent sous notre plume et sont trop nombreuses. Il faut lire et relire la *Monarchie pontificale* (2); il faut peser tous ces témoignages; il faut graver surtout dans sa mémoire la liste des hérésies condamnées par les Papes du haut de cette chaire où descend le Saint-Esprit, où parle la Vérité.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec une majesté solennelle, les Papes ont, du haut de leur tribunal sacré, fait plusieurs fois connaître leur sentiment sur les doctrines contraires à l'Infaillibilité. La déclaration de 1682 a été annulée par un bref d'Innocent XI en 1682; par la bulle *Inter multiplices* d'Alexandre VIII en 1690, et, plus indirectement, par la bulle *Auctorem fidei* de Pie VI: « Mais les Papes, dira-t-on, étaient ici juges de leur propre cause. » Eh! la Vérité ne peut-elle pas se rendre hommage à elle-même?

C'est ici, d'ailleurs, que le témoignage de l'histoire est utile et nécessaire. Nous allons l'invoquer afin de constater si les faits donnent raison aux prétentions des Souverains Pontifes.

Contentons-nous de donner ici notre conclusion :

Attestée par l'Évangile et par la Tradition, l'Infaillibilité se soutient aussi résolument devant le tribunal de la foi que devant celui de la raison. »

Il lui reste à se justifier devant l'histoire.

### III. — L'Infaillibilité devant l'histoire.

#### I. État actuel de la question,

**L**E christianisme n'est pas seulement une doctrine : c'est un fait. Rien n'est plus profondément historique. Tous les arguments donc que nous venons d'invoquer pour justifier l'Infaillibilité devant la foi pourraient servir à la confirmer

1. *De Fide*, Disput. V, sect. VII.

2. Pages 136 et suiv.

devant l'histoire. Chacun des témoignages que nous avons empruntés à la tradition est lui-même un fait historique. Or, depuis saint Irénée jusqu'à Suarez, nous avons produit d'irrécusables témoins. Qu'on les interroge, qu'on les confronte : nous attendons sans crainte le résultat de l'instruction.

La situation des catholiques devant l'histoire nous paraît on ne peut plus simple et mieux indiquée. Ils n'ont dans le passé rien à redouter, rien à amoindrir, rien à cacher. Possesseurs de la vérité, ils n'ont qu'à la constater avec une honnêteté sereine. Leur conscience, qui doit être plus éveillée, plus délicate que celle de tous les autres hommes, leur doit communiquer pour toute falsification, pour tout mensonge, une horreur cent fois plus vive et plus profonde. Cette haine de la fourberie — qu'on le sache bien — a toujours été commune à tous les fils de la sainte Église : elle n'est pas, elle ne sera jamais le privilège d'une école. Que quelques misérables aient jadis manqué à cette grande loi ; qu'il y ait eu quelques exceptions à cette grande règle, c'est un fait humain qu'il est malheureusement trop facile d'expliquer ; mais Dieu n'a point voulu que la Vérité eût jamais besoin de ces déformations de l'histoire ; il ne l'a pas permis. Les fausses décrétales, par exemple, sont dans l'histoire de notre dogme, non seulement une supercherie infâme, mais une inutilité, mais une superfétation évidente. A chacun de ces textes odieusement fabriqués, nous pouvons aisément en opposer vingt autres qui sont plus décisifs et d'une authenticité tout à fait lumineuse. C'est ce qu'on a fait bien des fois avant nous ; c'est ce qu'ici nous allons faire une fois de plus. Et nous ajoutons que le devoir strict de ceux qui citent les fausses décrétales serait de citer, à côté d'elles, les textes véritables, les témoignages authentiques.

Deux mots encore, deux mots de préface nécessaire, relativement à une étrange erreur qui circule aujourd'hui dans un monde ignorant, et qui commence même à devenir un axiome aux yeux de quelques intelligences de bonne foi. Sans cette explication, tout ce que nous allons dire serait mal compris ou inutile.

Donc, on a dit, on a répété que les Papes des huit et même

des dix ou douze premiers siècles ne se sont jamais adressés à l'Église universelle. On en tire cette conclusion habile que, comme une des conditions, pour parler *ex cathedra*, est de s'adresser à toutes les Églises, « l'Infaillibilité ne s'est réellement pas exercée durant les mille premières années de l'histoire ecclésiastique ».

Des textes irréfutables détruisent cette assertion téméraire. On en a cité plusieurs dans un Recueil qui n'a jamais été suspect de trop de complaisance pour la théorie de l'Infaillibilité « personnelle » (1). L'acte de saint Damase (*tractoria*) condamnant le pélagianisme n'est pas parvenu jusqu'à nous. IL FUT ADRESSÉ A TOUTES LES ÉGLISES DE L'ORIENT ET DE L'OCCIDENT, et c'est ce qui est prouvé par trois textes de saint Augustin (2). L'un d'eux pourrait s'appliquer aux actes les plus œcuméniques des Papes modernes : *Universaliter ad omnes episcopos emanarunt*.

Saint Damase formula « un Symbole contre les erreurs de Macédonius et d'Apollinaire ». C'est là un acte dogmatique et qui semble encore concerner l'Église universelle. Il est difficile d'en contester le caractère œcuménique.

Enfin la lettre de saint Léon sur l'Incarnation fut adressée d'abord à Flavien, mais ensuite « à TOUS les métropolitains, etc. ».

Voilà donc des actes très solennels, destinés à frapper les hérésies les plus puissantes et les plus populaires, et qui sont en réalité adressés par les Papes à TOUTE l'Église.

Quand, dans le Concile de Latran, Martin I<sup>er</sup> condamna le monothélisme, il écrivit pour promulguer cet anathème définitif, une lettre célèbre, qui est également adressée à toute l'Église : « *Episcopis, presbyteris, diaconis, abbatibus, monachis, atque catholicæ Ecclesiæ universæ sanctæque plenitudini* (3). » Est-ce là de l'œcuménicité, oui ou non? — « Mais, dira-t-on, cet acte a été fait en Concile romain. » Je le sais, et n'ignore pas, encore un coup, que telle est la forme solennelle dont les Papes des premiers siècles se sont servis

1. *L'Avenir catholique*, n° 49.

2. Lettre CXXXIV, *ad Sextum*. — *De Peccato originali*. — Lettre CXC, *ad Optatum*.

3. Voy. Labbé, t. VI.

pour promulguer leurs décisions doctrinales. Irons-nous jusqu'à dire que c'étaient ces quelques évêques latins ou ces quelques prêtres qui COMMUNIQUAIENT l'Infaillibilité au Pape ? Non, non, encore une fois : ils ne pouvaient la communiquer : ils l'attestaient.

Nous aurions à citer vingt exemples analogues.

Mais, d'ailleurs, nous allons montrer à travers les siècles, la pratique constante de la suprématie doctrinale des Papes. Ce sera à nos lecteurs de décider, dans l'Intime de leur conscience, SI CETTE SUPRÉMATIE MÉRITE LE NOM D'INFAILLIBILITÉ.

## II. L'Infaillibilité en action.

Le premier chapitre d'un « Traité de l'Infaillibilité » devrait toujours être consacré à saint Pierre. Certains esprits, qui tiennent aux mots et aux étiquettes plus qu'aux réalités et aux choses, voudraient trouver dans l'Évangile le mot « Infaillibilité ». Nous avons vu que les cinq promesses de Jésus à saint Pierre contiennent en réalité tout le Dogme dont s'effrayent quelques âmes. Mais que dire des *Actes des Apôtres* ? Je ne les puis jamais relire sans y voir très visiblement l'Infaillibilité en action. Oui, l'Infaillibilité, et non pas seulement la primauté ; car il y a une certaine primauté qui emporte l'Infaillibilité avec elle. Qui prêcha le premier la vérité aux juifs ? C'est Pierre. Le premier aux païens ? C'est Pierre encore. Quel est l'apôtre qui ouvrit les débats du premier Concile de Jérusalem ? C'est toujours Pierre. « Sauf un cas unique, les écrivains sacrés disent toujours : *Pierre et les autres apôtres ; Pierre et ceux qui étaient avec lui.* » Ils lui font une place tout à fait distincte, quoiqu'il soit entouré d'apôtres « inspirés dans leur prédication », et l'on sent bien, à voir tant de majesté et une autorité si étendue, que les successeurs légitimes de ce premier Pierre ne sont pas faits pour être surveillés par des Conciles décennaux. Je suis, d'ailleurs, tout prêt à avouer que c'est là une preuve DIRECTE de la primauté, et non du dogme que nous défendons (1).

1. Voy. sur les promesses faites à saint Pierre, l'excellente Dissertation de l'abbé Gorini. (*Défense de l'Église*, 1<sup>re</sup> édition, t. II, p. 323 et suiv.). Le savant auteur répond ensuite, par une série de textes irrécusables, à ceux qui allèguent les fausses décrétales. Ces pages de la *Défense de l'Église* mériteraient l'honneur d'être imprimées à part.

Cependant, dès le premier siècle, les Papes commencent leur noble tâche, qui consiste à mettre sur toutes les hérésies un pied victorieux. D'après le témoignage de saint Épiphane, ce fut l'Église de Rome qui condamna la secte des ébionites (1), ce fut le pape saint Clément (91-100). Ces magnifiques, solennelles et DÉFINITIVES condamnations se multiplient durant le second siècle. Saint Hygin (139-142) foudroie Cerdon et Valentin : nous le savons à la fois par Tertullien, par saint Irénée, par Eusèbe. Ce dernier nous atteste encore que le pape saint Éleuthère (177-193) jeta l'anathème sur les doctrines de Montan, et, dans un Concile romain présidé par le pape saint Victor (193-202), les cathartes furent également excommuniés. Notez que ce sont là des décisions sans appel, irréformées, irréformables (2) : *Ad hanc enim Ecclesiam*, dit saint Irénée, *propter POTIOREM PRINCIPALITATEM necesse est omnem convenire Ecclesiam*. Je répète à dessein ce dernier texte, et j'y ajoute cette excellente observation de l'abbé Gorini : « Jamais la primauté du Saint-Siège et son privilège d'indéfectibilité n'ont été proclamés d'une voix plus ferme et plus convaincue (3). »

Au troisième siècle, mêmes anathèmes, aussi universels, aussi décisifs, aussi triomphants. C'est par un Pape, par saint Zéphyrin (202-218) que fut encore frappée l'hérésie montaniste, et, avec elle, cet admirable et trop orgueilleux génie, ce prodigieux Tertullien, qui, pour railler le successeur de saint Pierre, l'appelaient avec ironie « le Souverain Pontife, l'Évêque des évêques ». C'est par raillerie, j'en conviens, que Tertullien parlait de la sorte ; mais la raillerie du montaniste n'aurait pas eu de sens si elle n'avait pas porté sur les idées qui avaient cours parmi les orthodoxes (4). Les lettres du Souverain Pontife se répandaient dès lors dans toutes les parties du monde. Saint Victor envoyait déjà les siennes aux évêques des différentes provinces (5). Saint Cyprien, parlant des papes saint Corneille (251-252) et saint Lucius I<sup>er</sup> (252-253), atteste que leurs

1. *Ab Ecclesia quæ est Romæ.*

2. Saint Irénée, (dit encore D. Guéranger,) nous montre saint Anicet (157-168) excommuniant Marcion.

3. *Défense de l'Église*, 1<sup>re</sup> édition, II, p. 331.

4. *Défense de l'Église*, II, p. 332.

5. Dom Coustant, *Epistolæ romanorum pontificum*, col. 91.

lettres avaient été lues dans tout l'univers (1). C'est ce même pape Corneille qui condamna synodalement l'hérétique Novation; c'est à lui qu'en appelèrent Fortunat et Félicissime, justement condamnés par saint Cyprien. Quelques années après, saint Sixte II (257-258) et saint Félix I<sup>er</sup> (269-274) jetaient, en conciles romains, le solennel et terrible anathème sur Sabellius. Saint Denis d'Alexandrie, accusé de sabellianisme, avait, dans l'intervalle, adressé son apologie à son homonyme, le pape saint Denis (259-269), abaissant ainsi devant la souveraineté du Pape la majesté d'un patriarche. Toutes les grandes hérésies, l'une après l'autre, passent ainsi sous l'anathème du Vicaire de Jésus-Christ. Origène n'avait-il donc pas raison, en commentant le *Tu es Petrus*, de s'écrier que les paroles : *Les portes de l'Enfer ne prévaudront pas*, s'appliquent à l'Église sans doute, mais tout aussi bien à la pierre sur laquelle l'Église est bâtie, c'est-à-dire à la Papauté (2). Nous sommes de l'avis d'Origène.

Le quatrième siècle est la grande époque de la Patrologie, et jamais on ne vit à la fois tant d'astres splendides dans le ciel de l'Église; mais laissez-nous ajouter que ce fut aussi, pour les successeurs de Pierre, une période de gloire sans pareille, et, s'il nous est permis de continuer notre comparaison, que le soleil de l'Infaillibilité y jeta ses plus beaux rayons. Le grand pape Jules (337-352) semble élever sa voix tout exprès, dans la première partie de ce siècle de géants, pour avertir de la suprématie de l'Église romaine tous les génies qui vont paraître. Au milieu de ces épouvantables luttes contre l'arianisme, il ne craint pas d'écrire aux eusébiens : « Ne savez-vous pas que c'est la coutume de nous écrire d'abord, afin que l'on puisse d'ici (*ou bien* afin que l'on puisse après cela) décider ce qui est juste. *Ut hinc, quod justum est, definiiri possit* (3). » Et c'est ce même pontife qui condamna une nouvelle forme de l'arianisme proposée par Photin, évêque de Sirmium. Saint Libère (352-366), dont nous aurons tout à l'heure à venger la mémoire, « adresse aux évêques de l'Orient une lettre solennelle pour les amener

1. Dom Coustant, *Epist. rom. pontif.*, col. 211.

2. *In Matth.*, XII, n. II.

3. Labbe, I. I. *Epistola secunda Julii ad Orientales*.



à confesser avec les Occidentaux la Trinité consubstantielle », et Sozomène, qui rapporte ce fait, ajoute : « Après cette lettre, la controverse étant terminée par le jugement de l'Église romaine, tous se tinrent en repos, et L'AFFAIRE SEMBLAIT AVOIR PRIS FIN (1). » Ce Pape, d'ailleurs, était coutumier du fait : il publia, ou fit publier dans toutes les provinces (2), des Décrets que confirma saint Sirice (384-398). Dans un Concile romain, le prédécesseur de Sirice, saint Damase (366-384), avait rendu, sous forme de Symbole, un Décret véritablement universel contre les erreurs de Macédonius et d'Apollinaire. « *Formulam edidimus ut qui se christianum profitetur illud teneat quod ab Apostolis traditum est* ; et, plus tard, dans les derniers temps de sa vie, saint Damase exprima, dans une Encyclique, l'intention de l'imposer aux Orientaux (3). Sirice, du reste, ne se contenta point de confirmer les décrets de Libère : il condamna lui-même la perfide et dangereuse doctrine de Jovinien. Il ne nous coûte pas d'ajouter que, pour cette condamnation, le Pape réunit son *presbyterium*, et que son clergé y prit une part active. Cette intervention du Synode ou du Concile romain est un signe, à mes yeux, de l'Infaillibilité pontificale : je me réjouis très sincèrement de la constater toutes les fois que je le puis. C'est donc encore dans un concile que les donatistes furent condamnés par le pape saint Anastase I<sup>er</sup> (398-401), par ce même pontife qui eut lieu de se prononcer si énergiquement contre les origénistes. Le siècle se termina par ce glorieux pontificat. Mais que de manifestations de l'autorité pontificale durant ces cent années ! L'arianisme est abattu par saint Jules I<sup>er</sup> et saint Libère ; les macédoniens et les apollinaristes sont terrassés par saint Damase ; Jovinien est frappé par saint Sirice ; les origénistes et les donatistes par saint Anastase. La nuit recule, et la lumière vient de Rome. A la vue d'un tel spectacle, saint Augustin ne pouvait-il pas dire en toute justesse : « Déjà, sur cette cause, deux conciles ont été envoyés « au Siège apostolique ; les rescrits en sont ensuite revenus ;

1. *Hist.*, cap. xxii, Dom Guéranger, p. 137.

2. *Epistolæ romanorum pontificum*, de D. Coustant, col. 624.

3. *Voy. l'Avenir catholique*, n° 50.

« la cause est finie. Plaise à Dieu que l'erreur finisse de  
« même (1) ! »

Saint Innocent I<sup>er</sup> (401-417) ouvre dignement le cinquième siècle. Il assemble volontiers ce synode où l'Infaillibilité a coutume de rendre ses décrets. Il écrit aux Pères de Milève : « Pour connaître le sentiment qu'il faut tenir dans les questions ardues, vous avez consulté l'Oracle du Siège apostolique. » Et il ajoute : « C'est surtout lorsque la question de la foi est agitée, que tous nos frères les évêques n'ont, ce semble, qu'à en référer à Pierre, qui est l'auteur de leur nom et de leur dignité (2). » Or, c'est la grande hérésie pélagienne qui se trouvait alors en face de la Papauté, et saint Innocent la foudroya. Qu'il se soit entouré de ses prêtres pour cette condamnation nécessaire, nous n'en sommes aucunement étonné, et nous admirons très volontiers cette prudence et cette bonté de l'Infaillible. C'est encore en Synode que saint Zozime (417-418) jeta de nouveau l'anathème sur le pélagianisme, et frappa de nouveau ce monstre, qui avait la vie dure. L'œcuménicité des jugements de Zozime n'est pas contestable. Marius Mercator nous montre la *Tractoria* du Pape contre les pélagiens, l'encyclique et le décret synodal envoyés « *ad Orientales Ecclesias, Ægypti diocesim et Constantinopolim et Thessalonicam et Hierosolymam* » et transmis enfin « *ad omnes episcopos* (3) ». A saint Zozime succède, après saint Boniface, saint Célestin (422-432), qui terrasse le semi-pélagianisme : car après les grandes erreurs viennent les demi-hérésies, les réductions de l'erreur, et ce sont parfois les plus difficiles, les plus longues à vaincre. L'*Epistola encyclica* de Célestin hâta le triomphe de la Vérité : deux Conciles romains dénoncèrent cet amoindrissement dangereux d'une erreur immense. Quelle histoire que celle de ces Assemblées tenues à Rome durant les premiers siècles ! Et quel est l'historien qui nous en donnera le récit scientifique et vivant ?

Le monde était tout entier dans l'admiration de ces nom-

1. Serm. CXXXI, *De verbis Apostol.*, cap. X, n° 20.

2. D. Coustant, *Epistolæ romanorum pontificum*, col. 896, cité par D. Guéranger.

3. Voy. l'*Avenir catholique*, l. 1.

breux synodes, à travers lesquels il voyait surtout le Souverain Pontife, comme on voit l'eau sous le cristal. Le légat de saint Célestin à Éphèse, Philippe, ne craignait pas de s'écrier : « Votre Béatitude n'ignore pas que le bienheureux apôtre Pierre est le Chef de toute la foi et des Apôtres (1) ; » et déjà le Concile avait dit : « Contraints par les sacrés canons et par la lettre de notre saint père et ministre Célestin, évêque de l'Église de Rome, tout baignés de larmes, nous avons dû nécessairement en venir contre Nestorius à cette lugubre sentence (2). » O noble, ô magnifique dialogue et que nous avons vu se reproduire au Concile du Vatican ! Cependant, voici le pontificat du grand Léon. Son prédécesseur, Sixte III, constatait déjà la grandeur de sa mission et en même temps l'infailibilité de sa chaire divine en s'écriant : « Ce n'est pas pour nous un léger fardeau, un médiocre travail, d'avoir à préserver de toute tache et de toute ride l'Église du Seigneur (3). » Saint Léon est un géant. Nous avons déjà parlé de sa Lettre sur l'Incarnation. Elle fut transmise successivement à tous les métropolitains d'Orient et d'Occident. « Les évêques des Gaules, notamment, reçurent la lettre « COMME UN SYMBOLE DE FOI qu'ils placèrent sur leur cœur : *Ita ut symbolum fidei* (4). » Vous l'entendez : « Comme un symbole ! » Et nous sommes, notez le bien, en plein cinquième siècle. Ce siècle, qui avait vu la condamnation des pélagiens, des semi-pélagiens, des nestoriens et des priscillianistes, est fermé par le pontificat de saint Gélase, qui « dans un Concile de Rome détermine officiellement le Canon des Écritures ». Remarquez, je vous prie, la hauteur, la délicatesse, la gravité profonde de ce Catalogue sacré. Il semblerait, à entendre les adversaires de l'Infaillibilité, qu'une telle tâche eût dû incomber seulement à un Concile œcuménique. Mais, dans cette longue série de faits à travers lesquels nous promenons notre lecteur, il est aisé de voir qu'à tout instant les Souverains Pontifes prononcent TRÈS ŒCUMÉNIQUEMENT, ET TOUT A FAIT EN DERNIER RESSORT, SUR

1. Labbe, III, 629. Cité par D. Guéranger.

2. Ibid., 533.

3. D. Coustant, I, 1620. D. Guéranger, p. 165.

4. *L'Avenir catholique*, I. I.

LES QUESTIONS LES PLUS VITALES DE LA FOI. Et l'on peut dire que tout le peuple chrétien est avec eux, les applaudit, les vénère, et proclame avec Théodoret : « Qu'aucun hétérodoxe ne s'est jamais assis sur le siège de saint Pierre. »

Au commencement du sixième siècle, un grand fait doctrinal se produit, sur lequel l'auteur de la *Monarchie pontificale* attire avec raison l'attention de ses adversaires : « C'est la Profession de foi présentée en 519, par ordre du pape Hormisdas, à la souscription de tous les évêques de l'Église d'Orient et acceptée par eux. Ce formulaire fut signé par les patriarches, archevêques et évêques au nombre de plus de mille <sup>(1)</sup> ». Ouvrons ce document, plusieurs fois précieux : « La première condition du salut, y est-il dit, c'est de garder la Règle de la vraie foi. » Mais où trouver cette règle ? Dans la Chaire apostolique où « LA RELIGION CATHOLIQUE A TOUJOURS ÉTÉ CONSERVÉE SANS TACHE... ET DANS LAQUELLE RÉSIDE L'ENTIÈRE ET VÉRITABLE SOLIDITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE <sup>(2)</sup>. » Ne sont-ce pas là des paroles décisives ? N'est-ce pas, en quelque manière, une proclamation de l'Infaillibilité ? Sur les portes du Concile de 1870, on aurait pu graver ces inscriptions glorieuses : « IN SEDE APOSTOLICA IMMACULATA EST SEMPER SERVATA RELIGIO. » — « IN SEDE APOSTOLICA EST INTEGRA ET VERA CHRISTIANÆ FIDEI SOLIDITAS. » Et, tout au-dessous, on eût pu graver les célèbres paroles d'Étienne de Larisse, que nous avons précédemment citées : « IN CONFESSIOE SEDIS APOSTOLICÆ OMNES MUNDI REQUIESCUNT ECCLESIE. »

Le septième siècle est le siècle d'Honorius et de la condamnation d'Honorius. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce grand fait si douloureusement interprété ; mais jamais l'autorité du Souverain Pontife n'a été mieux affirmée qu'à cette époque. Les successeurs directs d'Honorius sont précisément ceux qui ont attesté et devant lesquels on a attesté le plus explicitement les privilèges du siège apostolique. C'est au troisième successeur d'Honorius, c'est à Théodore (642-649), que les métropolitains d'Afrique écrivent ces

1. P. 194. « Ce Formulaire fut encore souscrit à diverses reprises sous plusieurs Papes, et plus tard confirmé par le VII<sup>e</sup> Concile œcuménique. »

2. *La Monarchie pontificale*, l. I.

paroles si nettes : « Les autres Églises doivent tirer de votre auguste siège, de cette fontaine qui est leur source à elles-mêmes, le principe de l'enseignement, afin que, par ce moyen, les mystères du salut conservent l'incorruptible pureté de la foi dans les diverses régions du monde entier (1). » Ils se fondent sur les antiques règles, et proclament qu'il faut avant tout consulter la chaire apostolique. Sergius de Chypre, élevant la voix à son tour : « Votre définition et tradition orthodoxes, s'écrie-t-il, ont tout ce qu'il faut pour produire à notre avantage l'accroissement dans la foi (2). » Sous le pontificat de saint Martin 1<sup>er</sup> (649-655), qui condamna le monothélisme avec une majesté si œcuménique, et qui adressa à tout l'univers sa belle lettre synodale contre l'hérésie persistante, on put entendre des évêques proclamer en ces termes l'autorité doctrinale du Souverain Pontife : *Manifestum et indeficientem omnibus christianis apud apostolicam Sedem consistere fontem de quo rivuli prodeunt effluentes, latissime irrigantes orbem christianum* (3). »

Dans le sixième concile, qui jeta l'anathème à Honorius, le Pape (4) tient avec une belle fierté la première de toutes les places. Il affirme que « l'Église apostolique n'a jamais décliné de la voie de la vérité pour entrer dans quelque partie d'erreur. » Il ajoute avec une énergie singulière : « Par la grâce de Dieu ON NE POURRA JAMAIS DÉMONTRER que cette Église ait dévié du sentier de la tradition apostolique ni qu'elle ait succombé en se corrompant devant les nouveautés hérétiques; MAIS ELLE DEMEURE SANS TACHE JUSQU'A LA FIN (5). Ainsi parle Agathon, et tout le concile de répondre à ces lettres admirables par un seul cri : « Pierre a parlé par Agathon, » comme nous avons naguères entendu cet autre cri : « Pierre a parlé par Pie IX. » Ce célèbre sixième concile n'est devenu véritablement universel que par la volonté de saint Léon II : « Nous *décrétons*, dit-il, que ce concile doit être compté parmi les cinq premiers, » et il le

1. Trad. de D. Guéranger (comme pour la plupart des textes précédents).

2. Labbe, VI, p. 121.

3. Les métropolitains d'Afrique à la deuxième session du concile de Latran (Labbe, t. VI).

4. C'était Agathon (679-682).

5. Trad. de D. Guéranger, p. 181. — Labbe, VI, 636.

reçoit en même temps « avec respect et comme leur faisant suite (1) ». Et l'empereur Constantin Pogonat, adressant au Pape la condamnation de Macaire, avait écrit à Léon II en termes très *ultramontains*, comme on le dirait aujourd'hui : « Les lettres d'Agathon, s'écriait-il, nous expriment le Christ tout entier. »

Nous pourrions aller plus loin et recueillir avec le même soin le témoignage des siècles suivants. Mais nous nous arrêtons ici, sachant que les difficultés portent sur les siècles les plus reculés. Dom Guéranger a énuméré, avec une éloquente concision, toutes les manifestations de l'autorité doctrinale des Souverains Pontifes depuis le VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la condamnation d'Abeilard ; depuis cette condamnation jusqu'à celle de Baius et du jansénisme, et depuis ces anathèmes si profondément œcuméniques jusqu'à la définition de l'Immaculée Conception. Nous n'avons pas lieu de le suivre en un si long chemin. Résumons seulement en quelques mots les données de l'histoire :

1<sup>o</sup> Le mot « infailibilité » ne se rencontre pas une seule fois dans les textes que nous avons cités ; mais nous affirmons que la doctrine s'y trouve surabondamment constatée.

2<sup>o</sup> Les décisions, les lettres des Papes, et celles en particulier qui sont rendues en concile ou en synode romain, ont très souvent un caractère d'œcuménicité qu'il est impossible de récuser ; elles sont fréquemment adressées à tous les évêques du monde chrétien.

3<sup>o</sup> Le Pape, dans ces premiers temps, ne rend pas seulement des décrets profondément universels : il les impose encore à la foi de toute l'Église comme de véritables articles de foi.

4<sup>o</sup> Le Souverain Pontife, qui se réserve le droit de confirmer les conciles œcuméniques et de leur conférer l'œcuménicité, traite en dehors de ces assemblées générales les matières les plus graves de la foi. Il dresse le catalogue des livres sacrés ; il anathématise successivement toutes les hérésies ; il ne les défère pas au concile œcuménique, il les condamne lui-même. Parfois même, comme dans l'affaire des Trois-Chartres, le

1. *La Monarchie pontificale*, p. 183.

Pape prononce après le concile, dans le même sens que le concile, mais de sa propre et spéciale autorité.

Il reste à savoir si, parlant du haut de sa Chaire sacrée, le Souverain Pontife « ne s'est pas quelquefois trompé ». Infaillible en droit, l'a-t-il été en fait ? Telle est la question à laquelle nous allons répondre avec sincérité, sans passion, et en intelligence éprise de la vérité historique.

### III. Les objections de fait.

Les objections de fait contre l'Infaillibilité ont été principalement soulevées par l'école de Bossuet.

Elles sont nombreuses ; mais il n'en est véritablement que trois où il semble demeurer encore quelques obscurités à éclaircir. Ces trois questions sont celles de Libère, de Vigile, d'Honorius. La dernière est certainement la plus difficile.

Répondons à ces objections en quelques mots simples et populaires. Car nous n'avons ici d'autre prétention que de vulgariser les travaux des défenseurs de la papauté, et non pas de les refaire.



Il semble que la question du pape saint Libère soit aujourd'hui épuisée. Persécuté pour la foi, abreuvé de dégoûts, exilé, en butte aux plus intolérables rigueurs, se voyant privé d'un compagnon de son malheur qu'il avait emmené avec lui, ce grand Pontife, cet ennemi intime, cet ennemi mortel de l'arianisme auquel il porta de si rudes coups, finit un jour, au fond de son exil, en un moment d'accablement, par souscrire la première profession de foi de Sirmium et sépara de sa communion le glorieux Athanase. Tels sont les faits que nous ne voulons ni cacher, ni amoindrir. Ils sont graves ; mais, par la grâce de Dieu, ils ne portent pas atteinte à l'Infaillibilité doctrinale des Souverains Pontifes.

Expliquons rapidement notre pensée.

Le pape Libère, quand il souscrivit cette formule, était-il en cet état de liberté complète que les catholiques réclament de leurs souverains pasteurs, alors qu'ils parlent *ex cathedra* ? Non, non, mille fois non. « C'est une vérité admise de tout le monde, dit avec raison dom Guéranger, que le Pape et le

Concile œcuménique, pour rendre des décrets valables, ont besoin d'être à l'abri de la violence. » Tel n'était pas le cas de saint Libère. Qu'à la définition future de l'Infaillibilité romaine on ajoute le mot « librement » ; oui, que l'on proclame cette vérité que « le Pape est infaillible quand il parle LIBREMENT du haut de sa chaire apostolique », nous ne saurions nous y opposer, et la chose serait fort légitime. Libère, alors, serait tout à fait hors de cause.

Mais la formule que souscrivit le Pape n'était pas, très probablement, une formule arienne. C'est la première de Sirmium (1), que l'infortuné pontife fut en quelque manière forcé de souscrire pour avoir le droit de retourner à Rome (2). Or, c'est un document semi-arien, qui ne contient pas, il est vrai, le mot « consubstantiel », mais qui, comme le dit Fleury lui-même, « pouvait être défendu COMME IL L'A ÉTÉ PAR SAINT HILAIRE (3). » Saint Hilaire ne sera-t-il pas un assez bon garant contre l'arianisme ? Ne s'y connaissait-il pas ? Nous avons, quant à nous, relu cette formule. Elle commence par un symbole où l'on dit de Jésus-Christ : « *Credo in unigenitum Patris Filium, Dominum nostrum Jesum-Christum, ante omnia sæcula ex Patre genitum, ex Dco, Lumen de Lumine, per quem omnia facta sunt, tam visibilia quam invisibilia eundemque Verbum esse et Sapientiam, Lucem veram et Vitam.* » Pourquoi nous montrerions-nous plus exigeants que le sévère et difficile Hilaire ? J'aimerais mieux, mille et mille fois, que le mot *Consubstantialis* se trouvât dans ce document ; j'aimerais mieux que Libère fût mort plutôt que de céder à la violence. Mais il est très certain, en premier lieu, qu'il n'était pas véritablement libre, et, en second lieu, que la formule souscrite par lui n'est pas littéralement ni directement hérétique.

Son tort le plus grave fut la disgrâce dont il chargea saint Athanase. Il fit mal, et lui-même sentit bien l'énormité de sa faute : car il la répara très noblement. Mais enfin, — nous le

1. Celle qu'on avait composée contre Photin au concile tenu l'an 351.

2. Saint Athanase dit de Libère qu'il y fut forcé *sous peine de mort* : *φοβηθεὶς τὸν ἀπειλούμενον θανάτου*. (Hist. arian., § 41). — Saint Ambroise parle de Libère en termes enthousiastes : « *Tempus est beatæ memoriæ Liberii præcepta revolvere, ut quo vir sanctior, eo sermo accedat gratior.* » (*De Virgine*, lib. III.)

3. *Histoire ecclésiastique*, lib. XIII, 46.



demandons à la bonne foi de nos adversaires, — y a-t-il là un Acte œcuménique, adressé à tous les évêques du monde, jetant l'anathème sur une hérésie, condamnant nettement et excommuniant formellement tous ceux qui y sont attachés. Non, non : il n'y a rien de tout cela, et l'on peut, les yeux levés vers la croix de Jésus-Christ, jurer que ce n'est pas là un acte *ex cathedrâ* (1). »

\*  
\* \*

Nous arrivons au second de ces Accusés augustes, dont nous sommes si fier de prendre la défense. C'est Vigile.

Rien n'est plus enténébré, rien n'a été mieux éclairé par Dom Guéranger que la fameuse affaire des Trois-Chapitres.

Qu'était-ce que les Trois-Chapitres ? C'étaient certains écrits entachés de nestorianisme, qui portaient les noms de Théodore de Mopsueste, de Théodoret et d'Ibas. Or, le Concile de Chalcédoine avait admis à la pénitence et à la rétractation de leurs erreurs Théodore de Mopsueste, Théodoret et Ibas.

De quoi donc s'agissait-il ?

Il s'agissait de savoir s'il fallait de nouveau anathématiser et condamner ces Trois-Chapitres, dont les auteurs étaient morts ?

Deux grands partis se formèrent dans la catholicité. Les orientaux, alarmés de la persistance ou des progrès de l'hérésie nestorienne, voulaient, exigeaient avec raison que l'on frappât un grand coup et qu'on promulguât une condamnation posthume, tout à fait décisive, contre les trois écrits fameux. Mais les occidentaux étaient plus modérés, peut-être parce qu'ils ne voyaient pas le danger d'aussi près. Ils craignaient qu'une telle condamnation ne fût une critique du Concile de Chalcédoine qui ne l'avait pas prononcée ; ils redoutaient avant tout qu'on ne diminuât l'autorité de cette illustre assemblée.

C'est entre ces deux partis que vacilla le Pape. Comme le dit si bien De Marca dans sa défense de Vigile, les Souverains-

---

1. Voir la Dissertation du P. Stilling, *Acta Sanctorum*, 23 septembre. — On a signalé une seconde chute du pape Libère, à la fin de sa vie, relative aux macédoniens, qu'il *réconcilia* peut-être avec trop de facilité. L'acte du pape ne porte aucune des notes de l'infailibilité. Ce fut plutôt une erreur de conduite que de doctrine.

Pontifes ont deux manières d'agir, tantôt *summo jure*, par des coups terribles de leur justice, ou *jure remisso*, par la modération, par la patience, en attendant le moment opportun pour réconcilier ou frapper. Vigile fut trop modéré, trop patient, et, qu'on nous passe le mot, trop *opportuniste*. C'est toute sa faute.

Trois documents dominant toute la question : le *Judicatum* du 11 avril 548 ; le *Constitutum* du 14 mai 553, et la *Lettre* du 8 décembre de la même année. Étudions clairement ces trois textes.

Dans le *Judicatum*, Vigile « condamne les Trois-Chartres sans préjudice du concile de Chalcédoine, et à la charge que personne ne parlera plus de cette question, ni de vive voix, ni par écrit ». J'emprunte les propres expressions de Fleury<sup>(1)</sup>. Nos adversaires n'ont ici rien à reprendre.

Dans le *Constitutum*, qui est en effet une véritable Constitution apostolique, Vigile CONDAMNE avec anathème soixante articles de Théodore de Mopsueste ; mais il ne faut pas, dit-il, en prendre occasion de mal parler des Docteurs de l'Église et d'insulter aux morts. Puisque le Concile de Chalcédoine a épargné Théodore, faisons de même ; et le Pape se refuse, en effet, à condamner sa personne. Quant à Théodoret, il a souscrit au concile de Chalcédoine ; il a anathématisé Nestorius et l'hérésie nestorienne. Vigile ne veut donc pas flétrir sa mémoire ; mais « en conservant le respect dû à sa personne », il condamne tous les écrits qui portent le nom de Théodoret ou de qui que ce soit, et qui sont conformes aux erreurs de Nestorius ou de tout autre hérétique. Le Souverain-Pontife jette ici cinq anathèmes solennels contre les erreurs en question. Reste la lettre d'Ibas ; c'est pour elle que Vigile a le plus de ménagement. L'assemblée de Chalcédoine, dit le Pape, « avait déclaré cet écrit orthodoxe », mais sans y accepter les choses injurieuses que renfermait cette lettre contre Cyrille, de bienheureuse mémoire. Ibas s'était, d'ailleurs, rétracté devant les Pères. Fallait-il être moins miséricordieux et vouloir être plus sage que le Concile ? Vigile ne le pensait pas. Tel est tout le *Constitutum*, et j'y cherche en vain une héré-

1. *Histoire ecclésiastique*, lib. XXXIII, n° 26,

sie. C'était là, comme on l'a dit cent fois, une question de fait, une question de personnes, et non pas une question de foi. « Convenait-il de compromettre le concile de Chalcédoine en jetant l'anathème sur des morts dont il avait jadis reçu les rétractations et auxquels il avait pardonné? » Tout le problème était là.

Vigile, lorsqu'il rendit cet acte, était à Constantinople et il y était en proie aux brutalités de Justinien, qui le voulait forcer à condamner purement et simplement les Trois-Chapitres. Vigile, dans un autre sens, n'était pas plus libre que Libère.

D'ailleurs, dans sa lettre du 8 décembre 553, il répara noblement son excès de miséricorde et de modération. Il y condamne purement et simplement les Trois-Chapitres; il les condamne après le Concile; mais en Souverain, mais en Pape, avec une indépendance et une majesté absolues. Et ce Concile même de Constantinople, qui avait été peut-être trop complaisant pour César, ce Concile qui avait malmené ou laissé malmené le Souverain-Pontife, ne devint œcuménique que grâce à la confirmation de Vigile.

\*  
\* \*  
\*

La cause d'Honorius est plus compliquée. Nous savions, tous les catholiques savaient que ce Pape avait été successivement condamné par trois Conciles œcuméniques; qu'on lui avait jeté l'anathème en même temps et dans les mêmes termes qu'à des hérétiques notoires; que ses successeurs eux-mêmes avaient ratifié cette condamnation en des termes moins durs, mais cependant décisifs. Nous connaissions tout cela, nous avons lu le *Liber diurnus*.

Et cependant, nous persistons à dire, en toute sincérité et en tout honneur, qu'Honorius n'a pas porté atteinte à l'Infaillibilité du Suppléant de Jésus-Christ. Il n'a pas enseigné l'erreur, et, surtout, il ne l'a pas ENSEIGNÉE *ex cathedrâ*.

Tout le problème peut se réduire à ces trois questions auxquelles nous allons répondre :

- 1° Honorius a-t-il été *moralement* coupable ?
- 2° A-t-il été *doctrinalement* coupable ?
- 3° L'a-t-il été *de manière à léser l'Infaillibilité pontificale* ?

A-t-il été coupable moralement? Oui, certes. Devant les erreurs, les subtilités, les hypocrisies de Sergius, devant cet entêtement d'un Grec dans son hérésie, le Pape devait énergiquement parler, énergiquement agir. Il s'est trop placé au point de vue du *jus remissum* : c'est *summo jure* qu'il fallait agir. Il a tergiversé, attendu. Il s'est dit : « Ce n'est pas le moment, ce n'est pas opportun. » Il a été *opportuniste*, lui aussi. Nous ne saurions l'approuver; et ce blâme, qui coûte cruellement à un fils, nous ne craignons pas de l'infliger à un père saint, bon, pieux et juste, et que nous aimons très tendrement. Mais, avant tout, passe et doit passer l'éternelle et implacable Justice.

A-t-il été doctrinalement coupable? Après avoir lu et relu les lettres du Pape incriminé, et vingt travaux dont elles ont été l'objet, nous avons cette intime conviction que leur tort principal est d'être obscures, vagues et subtiles, mais qu'ELLES NE SONT PAS NETTEMENT HÉTÉRODOXES. Honorius a mal compris le terrain sur lequel était posée la question; il a mal compris la question elle-même. S'agissait-il des deux volontés humaine et divine? N'était-il pas plutôt question des deux volontés que chaque homme porte au dedans de son cœur, dont la première le pousse au mal et l'autre au bien? L'évêque de Rome inclina vers ce dernier sens, et il est prouvé, avec une évidence mathématique, que les passages les plus critiqués de ses lettres se rapportent uniquement à cette interprétation. Mais que le Pape fût monothélite, mais qu'il ait dans sa lettre ENSEIGNÉ le monothélisme, c'est une erreur complète et dont il faut préserver les âmes chrétiennes. Il ne cesse de dire qu'il NE VEUT RIEN DÉFINIR : « *NON nos oportet unam vel duas operationes DEFINIENTES prædicare ;* » et qu'il « faut seulement éviter les mots nouveaux d'une ou de deux opérations ». Mais, d'ailleurs, dans sa première lettre, il écrit : « N'imaginons pas qu'il faille confesser une seule opération en Jésus » ; et, dans la seconde, il va jusqu'à énoncer le dogme de l'Église dans toute sa pureté : « Quant au dogme, dit-il, voici ce qu'il nous semble qu'on doit tenir dans la prédication à cause de la simplicité humaine et pour couper court à toutes les questions. Qu'on ne prononce pas sur une ou deux

opérations; que l'on se contente de confesser qu'en Jésus-Christ LES DEUX NATURES, unies dans une unité physique, OPÈRENT ET AGISSENT en société l'une avec l'autre. LA NATURE DIVINE OPÈRE LES ŒUVRES DIVINES; LA NATURE HUMAINE OPÈRE LES ŒUVRES HUMAINES, sans division, sans confusion. » C'est le cas de s'écrier avec Mgr Deschamps: « Si de tels termes ne sont pas évidents, qu'y a-t-il d'évident? » Le Concile même qui a condamné Honorius *n'a pu trouver des expressions plus claires* pour définir le dogme (1). Il faut donc conclure, avec le P. Colombier, que « les lettres d'Honorius renferment une malencontreuse décision pratique, mais qu'elles sont cependant pleinement catholiques. Et y voir une erreur en matière de foi serait l'effet d'un préjugé sans excuse (2). »

Ceux qui nous ont contristé si douloureusement en jetant de nouveau l'anathème au correspondant de Sergius, me permettront de leur dire, du fond du cœur, qu'ils ont eu un tort grave. Ils n'ont pas publié les lettres du Pape, qui restent, malgré tout, et avec la condamnation du Concile, le plus important document dans la question. Ils nous ont donné la condamnation, mais non pas le texte condamné. Ils ont appelé tous les témoins à charge, mais n'ont pas fait entendre les témoins à décharge. Car il y en a, et ils sont en vérité très dignes d'être entendus. Ce n'est pas ainsi que procède la justice. Devant un tribunal français de nos jours; la question d'Honorius serait autrement vidée que dans les livres de nos adversaires. Je voudrais qu'un magistrat fit là-dessus un bon travail, et tirât ses conclusions.

Quant à moi, je ne puis être plus sévère pour Honorius que Jean IV, son second successeur. Cet excellent Pontife écrivit une apologie pour le pape Honorius au sujet d'une seule volonté du Christ dont les calomnieurs voulaient qu'il eût

1. Il est vrai que le Pape dit ailleurs: « UNAM VOLUNTATEM *fatemur Jesu Christi*; » mais il ne faudrait pas suivre ici cette dangereuse méthode qui consiste à séparer un texte de tout ce qui l'entoure. Honorius ajoute, en effet, tout aussitôt: « *Quia profecto à Divinitate assumpta est nostra natura, NON CULPA.* » Donc, il ne s'agit ici que de ces deux volontés CONTRAIRES, celle de l'esprit et celle de la chair, telles que l'homme déchu les rencontre en lui-même. Comme l'a dit en deux mots Noël Alexandre: *Non duas voluntates negavit Honorius, sed VOLUNTATES PUGNANTES.* Cette proposition résume le débat.

2. *Études des PP. Jésuites*, n° 26, p. 285.

fait mention. Il y dit fort clairement que son prédécesseur a cru, en répondant à Sergius, être interrogé sur les deux volontés qui se combattent en nous : « C'est DANS CE SENS QU'IL A RÉPONDU. Il a seulement affirmé que dans le Sauveur ne subsistent pas deux volontés contraires comme en nous autres, pécheurs. » Et l'apologiste ajoute : « Si quelques-uns ont soupçonné Honorius d'avoir enseigné une seule volonté, LA CHOSE EST ENTIÈREMENT CONTRAIRE A LA VÉRITÉ. »

Je ne puis pas être plus sévère contre Honorius que son propre secrétaire, Jean Sympon, ni surtout que le saint martyr Maxime, dans sa « Discussion contre Pyrrhus », tant de fois citée, et où Honorius est COMPLÈTEMENT justifié (1).

Possesseur de ces témoignages irrécusables en faveur d'un Pape accusé; possesseur des lettres mêmes qui forment le corps du délit et où l'on trouve, à côté d'obscurités regrettables, une exposition très correcte du dogme en litige, nous pouvons maintenant prononcer, d'après les règles les plus simples de la critique, sur le sens exact du mot *hæreticus* appliqué à Honorius et sur la nature de sa culpabilité.

Dans une de nos mains, nous tenons les textes qui prouvent qu'Honorius n'a pas *enseigné l'hérésie*; dans l'autre nous tenons l'auguste décret des Conciles qui dit : *Anathema Honorio hæretico*. Nous en concluons TRÈS SCIENTIFIQUEMENT qu'*hæreticus* ne signifiait pas seulement : « celui qui enseigne », mais aussi : « celui qui favorise l'hérésie. »

D'une part nous avons les lettres d'Honorius; de l'autre, nous possédons les condamnations des VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> Conciles, avec celles de saint Léon II et du *Liber diurnus*.

Or, les lettres sont rigoureusement orthodoxes. Donc, Ho-

1. Voir les paroles de saint Maxime, le grand adversaire de l'hérésie monothélite. « Le même secrétaire, dit-il, qui avait écrit la lettre d'Honorius a écrit à l'empereur Constantin au nom du pape Jean : « Quand nous avons dit une volonté en Jésus-Christ, nous parlions non de sa divinité et de son humanité tout à la fois, mais de son humanité seulement. Car Sergius nous ayant écrit que quelques-uns admettaient dans l'âme deux volontés contraires, nous avons répondu que Jésus-Christ n'avait pas, comme nous, DEPUIS NOTRE PÉCHÉ, deux volontés CONTRAIRES, celle de la chair et celle de l'esprit, mais une seule qui caractérisait son humanité. »

Dans sa lettre à Marin, saint Maxime s'écrie avec la même vigueur : « Je suis persuadé qu'Honorius n'a pas nié les deux volontés naturelles, mais qu'au contraire il les a établies : car il a exclu SEULEMENT la volonté charnelle et vicieuse. » Et ailleurs saint Maxime écrit encore : « Que n'a pas fait le divin Honorius contre l'hérésie? » Ces textes sont trop connus.

norius n'a pas été condamné comme AUTEUR d'une hérésie.

Mais ces mêmes lettres attestent une faiblesse et une négligence coupables; et surtout elles constatent un refus de définition qui est une faute grave. Car, ce n'est pas là, comme on l'a dit, une simple et vénielle négligence. « Ne pas ouvrir la bouche quand le temps de parler est venu » a toujours passé dans l'Église pour une infraction capitale aux lois de Dieu.

C'est donc parce qu'Honorius s'est tu; c'est parce qu'il a fermé ses lèvres apostoliques; c'est parce qu'il a suivi « le parti du silence proposé par Sergius »; c'est parce que « ce parti a permis à l'erreur de se répandre et de s'affermir » que le sixième Concile l'a justement condamné : *Quia in omnibus Sergii mentem secutus est et impia dogmata confirmavit.*

C'est parce qu'Honorius « n'a rien voulu décider et n'a rien décidé en effet »; c'est parce qu'il n'a pas « donné à l'Église la définition que l'Église semblait lui demander », c'est à cause de ce mutisme inopportun et dangereux que les VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> Conciles ont confirmé l'anathème des Pères de Constantinople.

C'est parce qu'Honorius a imposé le silence sur une question de cet ordre; c'est parce qu'il a eu, suivant l'expression de D. Guéranger, « la prudence du serpent sans la simplicité de la colombe; » c'est parce qu'il a manqué au devoir de combattre énergiquement l'hérésie dès son origine; c'est à cause de cette faiblesse coupable que le *Liber diurnus* le signale comme *ayant fomenté le détestable enseignement des hérétiques*; c'est par la même raison que Léon II a dit de son prédécesseur : *Il a laissé maculer la foi immaculée*, et ailleurs : *Il a fomenté l'hérésie en la négligeant*, et enfin, dans sa confirmation du VI<sup>e</sup> Concile : *Il ne s'efforça pas de maintenir la pureté de cette Église apostolique par l'enseignement de la tradition des apôtres, mais permit que cette foi sans tache fût souillée par une trahison profane.*

Voilà, suivant nous, comme il faut SCIENTIFIQUEMENT interpréter les textes des condamnations précédentes; voilà pourquoi des lettres, orthodoxes en elles-mêmes, ont cependant mérité les anathèmes des Conciles et des Papes; voilà pourquoi Honorius n'a pas été condamné pour avoir enseigné l'hérésie, mais pour avoir négligé de la frapper en temps opportun. Qu'il ait en résumé commis une faute grave, c'est un fait

bien démontré. Mais qu'il ait PROFESSÉ, qu'il ait DÉFINI l'erreur, c'est une opinion mille et mille fois contraire à la vérité.

Et maintenant, si l'on nous demande pourquoi Dieu a permis une telle condamnation, un tel scandale, nous répondrons avec Dom Guéranger : « que le Concile a voulu donner une leçon aux pasteurs des âmes qui se laissent influencer, dans les questions de foi, par des considérations humaines et personnelles (1). » Faisant ainsi, le Concile a bien fait. Notre respect pour lui s'harmonise sans peine, une fois de plus, avec notre respect pour le Pape. Dieu nous préserve de jamais parler avec dédain de ces assemblées œcuméniques où parle Jésus-Christ, le Verbe éternel, la Parole, la Pensée, le Discours du Père !

« Cependant (troisième et dernière question), le Pape a-t-il failli de manière à jeter une tache sur la blancheur immaculée de l'infailibilité pontificale ? » Non, encore une fois, non. Les lettres d'Honorius à Sergius NE PEUVENT PAS ÊTRE, NE SONT PAS des documents *ex cathedrâ*.

Ont-elles été adressées directement à l'Église universelle, comme l'ont été si souvent les Constitutions des Papes durant les premiers siècles ? Non.

Renferment-elles une condamnation, un anathème contre tous ceux qui suivraient à l'avenir l'opinion contraire ? Non.

Cette opinion contraire y est-elle nettement qualifiée d'hérétique ? Non.

Engagent-elles explicitement la foi de tous les fidèles ? Non.

Ont-elles été promulguées ? Non.

Ont-elles été rendues en concile ou en synode, comme les *Constitutâ* des Papes à cette époque ? Ont-elles cette note de l'Infailibilité ? Non (2).

Donc, ce ne sont pas des Décrets œcuméniques, des Décrets *ex cathedrâ*. Et ne nous alléguez pas le nom de *litteræ dogmaticæ* qui leur a été donné : ce nom n'est pas un argument qui puisse un instant valoir contre les précédents. Il faudrait, en

1. *La Monarchie pontificale*, p. 100.

2. On a fait remarquer que ces lettres n'ont eu aucun retentissement pendant un certain nombre d'années après la mort d'Honorius. En aurait-il été ainsi, si ces lettres avaient été véritablement des Constitutions œcuméniques ?



effet, démontrer scientifiquement que toutes les *litteræ dogmaticæ* sont des « Décisions ayant tous les caractères de l'Infaillibilité ». C'est ce qu'on ne fera pas. Et, d'ailleurs, TOUS ces caractères manquent aux lettres d'Honorius.

« Mais le Concile, en condamnant un Pape, a attesté au monde entier sa supériorité sur le Souverain-Pontife. » Cela serait vrai, si le Concile avait condamné une Constitution apostolique, telle, par exemple, que celle de saint Martin I<sup>er</sup> contre le monothélisme (\*); mais cela ne se peut entendre de lettres sans autorité œcuménique, sans note officielle, qui relevaient du Concile, et qu'il avait le droit de condamner, SANS TOUCHER A L'AUTORITÉ DOCTRINALE DU PAPE.

\*  
\* \*

Voilà ce que nous voulions dire et, maintenant, bénissons Dieu. S'il a permis les faiblesses de Libère, de Vigile et d'Honorius, c'est que, comme nous l'avons dit, il ne supprime pas la liberté de son Vicaire, et qu'il veut attester cette importante vérité par des preuves éclatantes. C'est ensuite que ce grand Dieu a voulu nous faire voir combien la défense de sa vérité réclame d'énergie, de décision, d'opiniâtreté dans la force. Des Papes ont faibli : examinons-nous avec terreur, et essayons de défendre l'Église sans trop de ménagements comme sans trop de passion !

#### IV. Conclusion.

C'est par la question d'Honorius que nous voulons finir ces études, où nous avons été principalement guidé par l'excellent livre de Dom Guéranger, *La Monarchie pontificale*.

Quelques-uns trouveront peut-être que ce n'était pas l'affaire d'un laïque, car, on a, dans ces derniers temps, jeté bien des reproches à la presse catholique, et l'on s'est plaint vivement de « l'invasion des laïques dans le sanctuaire ». Les laïques ne réclament d'autre droit, au sein de l'Église, que celui de défendre humblement la vérité. Aucun décret des Papes, aucun canon des Conciles ne les a dépouillés de ce privilège : ils

---

1. On pourrait, avec les données de la science, reconstruire aujourd'hui, par hypothèse, le texte, tel qu'il aurait dû être écrit, tel qu'il ne l'a pas été, d'une « Constitution » d'Honorius en faveur du monothélisme.

continueront d'en faire usage avec la grâce de Dieu et le consentement de l'Église, et se croiront payés de leurs peines si leurs travaux ont pour effet cet apaisement et cette concorde entre tous les catholiques qui ont toujours été le premier et le plus ardent de tous nos vœux.

Ce que nous tenions avant tout à déclarer et à mettre en lumière, c'est que la doctrine de l'Infaillibilité est une doctrine très large, très noble et très élevée ; c'est qu'elle ne fléchit ni devant la Raison, ni devant la Foi, ni devant l'Histoire ; c'est que cette croyance enfin est un aimant fait pour attirer puissamment toutes les âmes qui ont la passion du Vrai, du Bien et du Beau.

Par un étrange abus de mots, on en est venu à confondre la théorie politique du gouvernement personnel avec la théorie religieuse de l'Infaillibilité « personnelle ». On a introduit dans la question des éléments politiques, des éléments médiocres et qui lui sont absolument étrangers. Le « gouvernement personnel » n'est qu'un des noms de l'absolutisme ou du césarisme que nous détestons ; mais l'Infaillibilité du Pape est le reflet exact et vivant de l'Infaillibilité de Dieu. Dira-t-on de Dieu qu'il est despotique, parce qu'il est un ? Accusera-t-on le soleil d'être trop personnel, parce qu'il n'y a qu'un soleil ? Et parce qu'il n'y a qu'un Pape infaillible, en conclura-t-on qu'il est ou sera absolutiste ? Non, non : rejetons loin de nous ces petites idées, ces idées étroites. Saluons dans le Pape le **CONSTATATEUR INFALLIBLE DE LA TRADITION AU SEIN DE L'ÉGLISE** ; saluons en lui le Veilleur immense, *vigil immensus*, qui veille à la conservation de la Vérité dans le monde.

Saint François de Sales disait, avec son élévation ordinaire : « Il nous faut un Confirmateur permanent et infaillible. »

Il nous faut ce Confirmateur, parce que nous sommes faibles, errants et petits.

L'Infaillibilité n'est après tout qu'une forme de la Charité.

C'est la grande Aumône, c'est le grand Don que Dieu fait à l'intelligence humaine et que l'Église vient de lui confirmer, il y a vingt ans, dans les assises à jamais mémorables du concile du Vatican.

## CHARLEMAGNE.



QUELQUES petits esprits de notre temps se plaisent à railler ces âmes vastes et élevées qui, parmi nous, croient encore aux hommes providentiels. Cependant rien n'est plus naturel, quand on croit à l'action de Dieu sur les hommes et sur les peuples, que d'admettre la mission de certains personnages dont l'histoire a consacré les noms. Dieu, qui pourrait gouverner le monde directement et sans intermédiaire, daigne nous faire participer à l'administration de son immense empire. Pour mener des hommes faits d'esprit et de chair, il se sert d'hommes faits d'esprit et de chair. Il les envoie à leur heure, les façonne de toute éternité et, sans leur rien ôter de leur libre arbitre, se sert de leurs libres vertus pour agir sur toute une nation, sur toute une race ou sur le monde entier. C'est ainsi que Dieu a préparé Charlemagne; c'est ainsi qu'il s'est servi de lui pour relever dans le monde le royaume menacé de son Christ et les destinées de son Église.

Le spectacle de l'Europe n'était pas fait, durant la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, pour inspirer aux chrétiens d'autre confiance que leur espoir, leur invincible espoir en Dieu. L'Italie rompait les derniers liens qui l'attachaient à l'empire grec, mais elle n'était même pas de force à avoir des aspirations vers l'unité. Au centre se tenait le Pape, entouré d'ennemis perfides et violents : le plus dangereux était le Lombard, qui prétendait à l'héritage des anciens empereurs et jugeait utile de confisquer tout d'abord l'indépendance du Souverain-Pontife. Les Sarrasins faisaient, de temps à autre, quelque descente impétueuse sur les côtes italiennes et s'aventuraient audacieusement jusque sous les murs de Rome. Ils avaient mis la main sur l'Espagne, qui s'était héroïquement débattue pendant près d'un siècle, mais qui, sous cette épouvantable étreinte, semblait perdre enfin la respiration et la vie. Ce n'est pas aux empereurs d'Orient qu'on pouvait demander de résis-

ter à ces envahissements victorieux des infidèles : les Grecs s'enfonçaient dans leurs sophismes et dans leurs subtilités ; le sens de l'unité religieuse leur échappait de plus en plus ; il y avait du schisme dans l'air : Photius allait naître. Les populations chrétiennes de la Grèce étaient sans cohésion et sans force. Au milieu de l'Europe on voyait s'étendre, comme un océan, l'immense Germanie, et l'on y entendait sans cesse ce grand bruit que font les peuples en mouvement : car les invasions n'étaient pas achevées, et d'innombrables bandes de tribus barbares se dirigeaient sans cesse vers l'Occident. Quelques nations slaves ou tatares se montraient aussi menaçantes, et les Vélétabes d'une part, les Avars de l'autre, jetaient de loin vers le Rhin des regards aussi avides. Un paganisme farouche et grossier régnait chez toutes ces populations et, parmi tant d'ennemis du Christ, les Germains n'étaient ni les moins sauvages ni les moins dangereux. Ils assassinaient les missionnaires chrétiens et organisaient contre les peuples baptisés une lutte sanglante et décisive. De vastes fédérations se nouaient entre ces tribus païennes : les Saxons formaient la plus terrible de toutes ces ligues, et s'apprêtaient à la bataille. Quant à l'Angleterre, où vivaient d'autres Saxons convertis au Christ, rien ne donnait lieu de pressentir que cette île sans importance dût un jour faire quelque figure dans le monde, et l'on y comptait trop de petits royaumes pour que l'on fût autorisé à y espérer un grand peuple.

Restait donc la France. Mais c'était assez.

Depuis le jour où notre Clovis s'était fait baptiser par un saint et avait revendiqué l'honneur d'être le seul prince catholique de l'Occident, la politique de la France avait été catholique. Ce sont là des mots peut-être trop solennels et qui s'appliquent mal à la médiocrité des rois mérovingiens. Mais enfin le fait est sûr, et les Papes le savaient bien. En tous leurs dangers, ils tournaient leurs yeux vers les rois francs, et espéraient. Il était aisé de prévoir que l'avenir appartiendrait en Europe au prince qui prêterait au vicaire de Jésus-Christ l'appui de son épée, et tout donnait à penser que ce prince viendrait de France.

En attendant, la France avait passé par d'effroyables épreu-

ves, et le VII<sup>e</sup> siècle l'avait singulièrement affaiblie et brisée. Siècle de fer, quoi qu'on en ait dit, et dur à l'Église comme aux peuples ! Il y avait alors parmi nous un fatal éparpillement de races diverses et ennemies. Le Midi demeurait vis-à-vis des rois francs comme une sorte de pays tributaire, mais qui semblait assez mal soumis et n'aimait point les petits-fils de Clovis. L'Aquitaine avait des rêves d'indépendance, et ne souhaitait rien tant que de s'organiser en un duché véritablement libre. Les Gascons, eux aussi, s'indignaient contre la domination de ces Germains qui menaçaient leur antique franchise, et certains montagnards, parmi eux, allaient s'habituer à la révolte et tenir tête aux chefs de l'empire franc. Mais ce qu'il y avait de plus inquiétant, ce n'étaient ni ces rébellions ni ces indépendances : c'était de voir que l'unité manquait aux hommes du Nord. Ils étaient réellement divisés en deux groupes qui ressemblaient presque à des nations différentes. Il y avait l'Austrasie, et il y avait la Neustrie. Or il est certain que l'Austrasie était demeurée germane, et que ses populations avaient gardé les mœurs, les instincts, la langue barbares. La Neustrie, au contraire, s'était assouplie au joug de l'idée romaine. Bref, elle était romane, et l'Austrasie était surtout tudesque. On pouvait reprocher aux Neustriens de s'être trop énervés et amollis, et aux Austrasiens de ne s'être pas suffisamment adoucis et civilisés. Mais néanmoins un observateur attentif eût eu plus de confiance en ces derniers pour le salut de la France et du monde. C'étaient des hommes, et qui savaient supporter virilement la fatigue et la douleur. Même ils étaient de force à comprendre et à pratiquer le sacrifice. Peuple de soldats, vigoureux, bien bâti, infatigable et auquel le christianisme communiquait cette générosité robuste et fière qui devait plus tard s'appeler l'esprit chevaleresque. C'est de là que la gloire et l'unité allaient nous venir.

Charlemagne est un Austrasien. Il est le continuateur de l'œuvre de Pépin d'Héristal, de Charles Martel et, surtout, de Pépin le Bref. Son père a, pour ainsi parler, ébauché toute sa besogne. Il lui a, d'un doigt intelligent, montré les côtés faibles de leur empire encore mal assuré : ici, les Aquitains ; là, les Saxons. Il lui a même appris son glorieux métier de

défenseur de l'Église, et a commencé à rendre le Pape plus indépendant en le faisant plus roi. On a déjà remarqué que Pépin est un peu à Charlemagne ce que Philippe fut à Alexandre. A vrai dire, il n'y a pas ici de ressemblance, mais une simple analogie entre des hommes de haute race et qui ont tenu également une grande place dans le monde.

Charlemagne est un Austrasien, et plusieurs l'appellent un Teuton. Je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient, si l'on s'empresse d'ajouter que ce Teuton a été l'un des fondateurs de notre unité française ; si l'on proclame qu'il a merveilleusement compris la grandeur romaine, et que, plus merveilleusement encore, il se l'est assimilée et identifiée. Oui, le regard perçant du fils de Pépin a discerné tout ce qu'il y avait de nobles éléments dans le monde antique : il les a saisis d'une main vigoureuse et les a fait entrer dans la construction du monde nouveau. Néanmoins, il est une autre grandeur qu'il a mieux comprise et plus ardemment aimée : c'est la grandeur du Christ et de l'Église. Il leur a consacré son œuvre : il leur a donné sa vie. Cependant les sévères et sages prescriptions de l'Église blessaient parfois cette âme altière, qui se serait volontiers regimbée ; mais il se domptait, et tombait à genoux : « Alors même que le joug du Pape serait intolérable, s'écriait-il, il faudrait rester en communion avec lui ». Et il se courbait sous ce joug, qui n'a jamais été intolérable, mais dont la pesanteur même est salutaire et douce.

Qu'il ait été un Teuton, peu importe. Dieu l'a pris par la main et en a fait, pour ainsi parler, son propre collaborateur pour le salut de la chrétienté et du monde. Il est, d'ailleurs, avéré que l'élément germain est un de ceux dont se compose notre nationalité française, et je ne comprends pas ces prétendus historiens qui ne voient les Germains, ni dans notre nation, ni dans nos mœurs, ni dans nos lois. Leur influence a été considérable, et il serait inutile de chercher à la nier. Je me rappelle que, deux ou trois ans avant la guerre fatale de 1870, un de nos plus fameux diplomates disait un jour ces choses devant moi ; et il ajoutait : « Quel intérêt avons-nous à laisser la Prusse se donner pour l'unique représentant de la race germanique ? Et n'avons-nous pas, nous aussi, quelques gouttes

de sang germain dans les veines? » Seulement, il y avait, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, deux espèces de Germains. Les uns prétendaient rester barbares et païens ; les autres voulaient faire œuvre de baptisés en aimant l'Église, et d'hommes intelligents en se romanisant. Les premiers désiraient continuer indéfiniment la période des invasions ; les seconds voulaient faire halte. Charlemagne était de ceux-ci, et fit la guerre à ceux-là. Tout son rôle est dans ces quelques mots.

Ce qu'il s'est surtout proposé, c'est de faire le champ libre à l'action de l'Église. Voilà pourquoi, durant un règne de près de cinquante ans, on le voit se précipiter tour à tour vers toutes les frontières de son immense empire et se jeter sur tous les ennemis du nom chrétien ou de l'unité chrétienne. Au nord et à l'est, ce sont les hordes saxonnes, tatares et slaves ; au sud, ce sont les Sarrasins, auxquels il est pénible d'avoir à ajouter les Aquitains, les Lombards et les Gascons. Tous les ans, et bien souvent plus d'une fois par an, Charles jette son cri de guerre, rassemble ses hommes libres, monte à cheval et fait reculer de quelques lieues de plus les rebelles, les barbares ou les infidèles. Il élargit le cercle chrétien ; il l'élargit à grands coups d'épée. Et il fait si bien qu'au milieu de l'Europe il ménage un immense espace où les prêtres et les moines peuvent librement prêcher l'Évangile de Dieu, où les saints peuvent librement offrir à l'humanité les types lumineux de toutes les vertus, où les docteurs peuvent librement bâtir le noble édifice de la théologie, où les âmes enfin peuvent être facilement et librement sauvées. Je me suis toujours figuré Charlemagne comme un géant de mille coudées placé entre deux montagnes que, de ses deux bras puissants, il éloigne l'une de l'autre et qu'il empêche de tomber sur le sol chrétien. L'une de ces montagnes, c'est la barbarie saxonne ; l'autre, c'est la barbarie musulmane. Le grand empereur les a rejetées loin de nous, pour toujours. C'est son œuvre.

Voici cependant que nous venons de prononcer le mot « empereur », et que tout le dessein de Charles achève de se dérouler à nos yeux. Personne n'a jamais été plus que lui amoureux de l'unité, et c'est cet amour qui l'a décidé à fonder l'Empire. Il s'est demandé en lui-même : « Quelle a été ici-bas

la plus puissante unité politique et militaire? » Il s'est répondu : « C'est l'empire romain », et il a tiré sur-le-champ la conclusion pratique de tout ce raisonnement, en s'écriant : « Je reconstruirai l'unité impériale ». Il l'a reconstruite.

On dit, on répète tous les jours que l'œuvre de Charlemagne n'a pas été couronnée par le succès. On ajoute qu'elle ne lui a pas survécu, et qu'il a suffi de la médiocrité de Louis le Débonnaire pour ruiner ce qu'avait construit le génie de Charles. Tous nos manuels d'histoire sont pleins de ces idées, et, à l'exception de Guizot en son étonnante *Histoire de la civilisation en France*, les meilleurs esprits ne les repoussent pas. On se console, d'ailleurs, de cette décadence rapide en songeant « à la formation des nationalités modernes ». C'est bien, et cette formation est, en effet, l'événement capital du IX<sup>e</sup> siècle. Mais (je le demande à tous ceux qui ont l'intelligence des faits historiques) est-ce que les peuples modernes auraient pu se grouper et se mettre en marche d'un pas ferme si Charlemagne ne leur avait préparé les voies? Tant que les invasions germaniques se prolongeaient parmi nous, tant que la chrétienté avait à redouter l'envahissement des Infidèles, il n'y avait pas de nationalité possible. Il fallait déblayer le terrain, et vigoureusement. Il fallait balayer les Sarrasins et les Saxons. Cette besogne une fois faite, les chrétiens respirèrent enfin, et il put être question des nations modernes. Leur véritable créateur, c'est Charles.

Quoi qu'il en soit, la nuit du 25 décembre de l'an 800 demeurera toujours une des dates mémorables de l'histoire universelle. Le spectacle qu'offrit alors la basilique de Saint-Pierre fut de ceux que l'humanité n'oublie pas. Un grand homme, un grand capitaine, un grand roi agenouillé devant Dieu et devant un prêtre qui représente ce Dieu! Agenouillé sans être humilié; agenouillé sans être amoindri! C'est ainsi que le fils de Pépin voulut attester, aux yeux de tous les peuples, l'origine divine du pouvoir. Tous les traités qu'on a écrits sur cette question ne valent peut-être pas l'acte que Charlemagne accomplit si simplement aux pieds du Pape Léon III, et qui fut si aisément compris par toute l'humanité chrétienne. La notion du Pape et de l'Empereur était désormais lucide et complète dans tous les esprits. L'Empereur



apparaissait dans le monde comme le défenseur armé de la Vérité désarmée, et le Pape comme le prédicateur indépendant de la Vérité souveraine. Pour rendre cette indépendance plus certaine encore et plus durable, l'Empereur jugea qu'il était nécessaire de donner au Souverain-Pontife un véritable royaume, afin que ce gardien de la doctrine n'eût à recevoir d'aucun autre roi une hospitalité périlleuse pour sa liberté. En réalité, il suffit de jeter les yeux sur l'histoire du moyen âge pour se convaincre que c'en était fait humainement de l'Église romaine, si elle n'eût pas alors possédé de temporel. C'est donc à Charlemagne, imitateur de son père Pépin, c'est à Charlemagne que la papauté doit cette puissance dont ses plus violents ennemis ne peuvent contester l'incomparable splendeur. Si saint Grégoire VII a pu lutter avec tant de courage pour la justice et pour la vérité; si le grand Innocent III a été le conseiller de tout l'univers, si le vieux Grégoire IX a pu tenir tête à Frédéric II, et Boniface VIII à Philippe le Bel, c'est à Charlemagne qu'ils doivent d'avoir pu tenter ces nobles et nécessaires résistances. Sans le magnifique présent que les rois des Francs firent à la papauté, les successeurs de saint Pierre et de Léon III auraient dit aussi courageusement la vérité au monde chrétien; mais ils auraient été moins écoutés, et moins d'âmes peut-être auraient été sauvées.

Cet empereur, qui se montrait si libéral envers le vicaire de Jésus-Christ, gardait chez lui toute son indépendance. Il gouvernait, et ne se laissait pas gouverner. Personne cependant n'a été moins César qu'il ne le fut, et il associait à son gouvernement le plus d'hommes possible. Bien que son intelligence et sa volonté fussent plus vastes peut-être que toutes celles de ses sujets réunies, il laissait souvent agir ses sujets. Qui le croirait? ce grand politique ne fut pas un inventeur de système politique, et il se contenta fort modestement de perfectionner les rouages qui avaient été inventés par ses prédécesseurs. Si vous ouvrez ses Capitulaires, ne vous attendez pas à y trouver un code complet, une encyclopédie de législation : Charles se propose uniquement de corriger les défauts bien constatés des lois antérieures et d'en combler les lacunes. Il n'interrompt pas la tradition : il la corrige ou la complète.

Il se garde bien, d'ailleurs, d'enlever à ses sujets leur part de travail législatif ; il se garde bien de supprimer leurs assemblées. Il ne les dissout pas : il les dirige. Quand les hommes libres arrivent, de tous les points de l'empire, aux grandes assemblées de mai, ils trouvent leur besogne toute préparée par les hommes compétents qui ont fait partie de l'assemblée d'automne. Les Capitulaires sont alors mis en délibération, discutés, adoptés. Cependant, dans chaque cité, j'aperçois un représentant permanent de l'empereur, qui est le Comte, et, sur toutes les routes de l'empire, des représentants ambulants de l'empereur, qui sont les *missi dominici*. Jusqu'aux extrémités de ses États la pensée de Charles est transportée soudain avec une sûreté et une précision incomparables : notre électricité, dont nous sommes si fiers, agit plus vite, mais non pas mieux. Quand les *missi* reviennent de leurs tournées, ils rapportent au souverain le compte-rendu le plus détaillé et le plus exact de tout l'état de l'occident chrétien, et l'on peut dire que Charles savait ainsi tout ce qui se passait en chacune de ses villes d'Italie, ou de France, ou de Germanie, ou d'Espagne. Il était le centre vivant de son empire et du monde.

Cependant il comprit que son œuvre ne serait durable que s'il lui donnait la triple consécration de la force, de la science et de la sainteté.

La force ! C'est un mot qui semble bien dur au chrétien, et rien ne paraît, en effet, plus contraire à cette paix dont le Christ nous a promis et communiqué le trésor. Néanmoins la force est souvent nécessaire à la vérité, et, si barbare que soit la guerre, il est des guerres nécessaires et justes. Ce n'est pas, hélas ! avec des congrès de la paix qu'on aurait refréné la sauvagerie saxonne et la brutalité musulmane. Charlemagne, en définitive, vivait au milieu de sauvages, au milieu de véritables Peaux-Rouges qu'il fallait mater. Par malheur, il n'a pas toujours su dompter sa propre colère, qui était de complexion germanique, et nous sommes de ceux qui lui reprocheront toujours les quatre mille têtes saxonnes qu'il fit tomber en un jour de fureur impardonnable. Mais ce que l'on peut louer sans crainte, c'est la sagesse qu'il déploya dans l'organisation et la conduite de ses armées. Ses institutions militaires sont très supérieures à celles de l'époque mérovin-

gienne. Tout est alors fondé sur le service que doit le propriétaire de trois manses ; quant à ceux qui possèdent douze manses, ils viennent à cheval, et ces cavaliers, à l'époque féodale, deviendront les chevaliers. Sont soldats tous les hommes libres, et les serfs sont valets d'armée. Charles, comme on le voit, se sert de tous les éléments qu'il a sous la main. Ses armées, sans doute, laissent encore bien à désirer ; mais c'est avec elles qu'il a soumis l'occident et étonné la terre.

A peine revenu de ces épouvantables guerres, où il était à tout instant menacé de perdre l'empire et la vie, ce roi german, habitué à toutes les rudesses militaires et qui couchait sur la dure, changeait soudain d'allure et de physionomie. Il laissait là sa grosse épée, et demandait le calame. Ce soldat, chose rare, était un écrivain, et il se plaisait bien plus à écouter Alcuin qu'à poursuivre Witikind. Néanmoins ce n'était pas un rhéteur, et l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur, c'est un recueil des vieux chants de la race germane, qu'il se donna un jour la joie de compiler. Quoi ! Charlemagne aurait été compilateur ! Oui ; il avait compris, sans doute, que les peuples les plus forts sont ceux qui respectent le mieux leur passé, et c'est ce qui l'avait conduit à faire une collection de *lieder*. Je ne pense pas, d'ailleurs, que Charles ait jamais aimé « pour elles-mêmes » la poésie, les lettres et la science. Il ne les séparait point du Christ, et les considérait comme une sorte de prolongement du Verbe. Il se disait, mais en termes simples et populaires, que l'honneur de l'humanité consistera jusqu'à la fin des temps à dégager toutes les conclusions scientifiques que renferme l'Évangile. Voilà pourquoi il voulait que l'on sût lire et que l'on pût entendre les saintes lettres. C'est principalement pour l'honneur du Christ et de son Église, qu'il multipliait les écoles et qu'il en eut de célèbres dans son propre palais. Bien que barbare, il soupçonnait que l'antiquité, même païenne, avait rendu au vrai Dieu plus d'un éclatant témoignage, et c'est, sans doute, ce qui lui avait fait adopter, pour certains membres de son Académie, les noms de certains poètes profanes. Il fut l'auteur d'une véritable renaissance. Je ne sais quelle grandeur antique caractérise, malgré tout, la littérature et l'art médiocres de son siècle. J'avoue que l'originalité leur manque, et telle est peut-

être la raison pour laquelle cette littérature et cet art n'ont pas vécu longtemps. La lueur qu'ils ont jetée n'est pas sans beauté, mais ce n'est qu'une lueur.

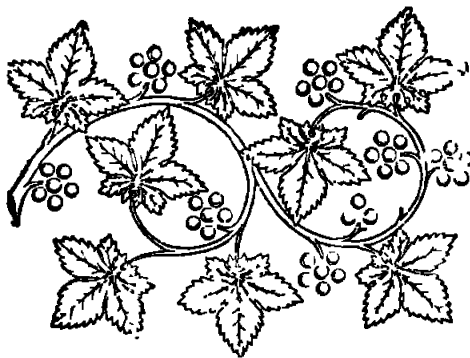
Quant à la sainteté, Charles vit clairement que le meilleur moyen de multiplier les saints était de favoriser les intérêts et la fécondité de l'Église. Il veille sur cette mère avec la piété d'un fils. Il eut la gloire de rendre enfin leur liberté aux élections épiscopales ; mais cette heureuse réforme ne devait recevoir son application définitive que sous le règne de son fils. Trois ans après son couronnement à Rome, il publiait cette admirable loi d'après laquelle aucun prêtre de Dieu ne pouvait aller aux armées, ni prendre part à l'horreur de la guerre. On sait comment, pour la réforme générale de l'Église, il réunit à la fois cinq grands conciles, qui firent tant de lumière et tant de bien. A mesure qu'il avançait dans les forêts de la Germanie, il y fondait des évêchés ou des abbayes, et il n'a pas, durant sa vie, créé moins de huit diocèses et de vingt-quatre monastères. L'orgueilleuse Allemagne oublie trop aisément, de nos jours, que ce sont là les origines d'une civilisation dont elle est si fière, et que, sans cet empereur chrétien, elle en serait peut-être où en était l'Amérique avant Colomb. Donc, les Saints se multiplièrent dans le nouvel empire, et le bien qu'ils firent est dû en partie à ce grand roi qui leur avait donné tant de terres à défricher et tant d'âmes à convertir. Il avait lui-même plus d'un trait de sainteté ; mais la vérité nous force d'ajouter qu'il ne les eut pas tous, et qu'en réalité l'Église ne l'a point placé sur ses autels. A tout le moins, il offrit au monde l'exemple très précieux de l'esprit de sacrifice. « Arrivé à la monarchie universelle, ce grand guerrier s'exerça sans cesse (comme le dit un de ses panégyristes), non seulement à la sobriété qui avait été si rare dans sa race, mais encore à des jeûnes qu'on peut comparer à ceux des plus fervents solitaires. Et nous savons, d'après ses historiens, qu'il porta le cilice jusqu'à sa mort. »

Il était d'une simplicité magnifique, et détestait tout ce que les pompes royales ont de scandaleux ou d'inutile. Dur aux autres, il était souvent plus dur à lui-même, et c'est par là que la légende et l'histoire ont eu raison de l'appeler un homme de fer. Quand on me demande la définition des époques de

décadence, je réponds volontiers : « Ce sont les temps où tous les hommes veulent jouir de tout, et où personne ne veut se priver de rien. » Mais certes une telle définition ne convient pas au temps de Charlemagne, et le grand empereur a donné à ses contemporains un tout autre idéal, qui est celui du dévouement et de l'austérité. Ayant contemplé Charles, tout le moyen âge a voulu l'imiter, et des générations de fer sont sorties de cet homme de fer. Nous avons encore parmi nous quelques représentants de ces fortes races. Quand nous n'en aurons plus, nous mourrons.

Mais il est temps que je m'arrête : un tel homme est trop difficile à bien louer. Il y a deux lignes de Bossuet qui en leur brièveté, sont bien plus éloquents que tous nos discours. Il dit de Charles : « Ses conquêtes prodigieuses furent la dilatation du règne de Dieu, et il se montra très chrétien dans toutes ses œuvres. » Et Joseph de Maistre ajoute : « Cet homme est si grand que la grandeur a pénétré son nom. »

Ces deux écrivains sont peut-être les seuls qui aient parlé de Charlemagne avec une majesté digne de lui. Après eux il faut se taire, ou ne laisser parler que l'histoire.



# LES CORPORATIONS

## OUVRIÈRES.

### I. — Sujet et plan de ces quelques pages.



**D**OUS nous proposons d'étudier ici les Corporations ouvrières, de remonter jusqu'à leurs origines, de tracer une esquisse de leur histoire, de raconter leur décadence et leur ruine, de démontrer enfin que leur organisation, profondément chrétienne, a longtemps été pour tous les travailleurs une solide garantie de leur bonheur céleste, et même de leur félicité matérielle. Nous ne prétendons pas que cette institution ait échappé, plus que tant d'autres, à cette regrettable imperfection qui est le caractère naturel de tous les établissements de l'homme ; mais nous croyons sincèrement, les yeux fixés sur les monuments les plus authentiques de l'histoire, qu'on fut coupable de renverser ces vénérables Corporations, et que l'on devait seulement les dégager de leurs abus. C'est à ces antiques confréries que nos sociétés de secours mutuels ont réellement emprunté ce qu'elles ont de plus chrétien, et, par conséquent, de plus durable ; mais il y a encore beaucoup à demander à ce vieux régime ouvrier que la sagesse chrétienne était parvenue à créer, après mille ou douze cents ans de méditations et de labeurs...

### II. — Introduction à l'histoire des Corporations. — Ce que l'Église pense de l'ouvrier.

**O**N pourrait définir la noblesse : « Le plus ou moins de ressemblance que l'homme offre avec Dieu. » Le plus noble de tous les hommes est celui qui a le moins altéré cette divine image que nous portons au dedans de nous ; ou encore, dans un autre ordre, celui dont les occupations présentent le plus d'analogie avec l'activité de Dieu.

S'il en est ainsi (et cela soit dit sans prétendre justifier certains axiomes à l'usage de 1793), l'ouvrier est particulièrement noble. L'ouvrier ressemble spécialement à Dieu le Père, que les écrivains ecclésiastiques appellent si souvent « le suprême ouvrier du monde ». Il ne crée pas, sans doute ; mais il façonne, il fait. Après avoir fait jaillir l'univers du néant, Dieu le forma. C'est cette seconde occupation que l'ouvrier imite et reproduit à travers tous les siècles.

L'ouvrier ressemble encore plus spécialement à Dieu le Fils. C'est le Verbe qui a créé et façonné le monde, et quand ce Verbe s'est incarné, ce fut dans la famille d'un charpentier, et il voulut être ouvrier lui-même. Le palais de l'Homme-Dieu fut, pendant trente ans, un atelier. Il n'est donc pas un seul ouvrier sur la terre qui, en maniant ses rudes outils, en répandant sa sueur, en travaillant et en souffrant, ne puisse dire avec une légitime fierté : « Je ressemble au Bon Dieu, je ressemble à son Fils. » C'est ce que comprenaient bien les liturgistes du moyen âge, quand ils adressaient au Verbe incarné cette invocation significative : « O Ouvrier, fils d'ouvrier, »

O Faber, fabri filius !

Et non seulement l'ouvrier, qui doit ressembler à Dieu par ses vertus, lui ressemble en réalité par ses occupations ; mais il est impossible qu'il ne ressemble pas de la même manière aux imitateurs de ce Dieu, nous voulons dire aux Saints. Remarquez ici les merveilleuses industries et la miséricorde de notre Dieu. Jetant un regard sur cette terre et contemplant par avance tous les ouvriers de tous les pays et de tous les temps, qui devaient et doivent encore se traîner péniblement dans notre vallée de larmes, Dieu a été saisi d'une immense commisération. Il a décrété que, parmi ses Saints, il y aurait beaucoup d'ouvriers, et qu'il y en aurait de toutes les professions, de tous les métiers. Oui, l'éternelle Bonté a eu ces délicatesses d'amour ; elle a voulu, quel que fût l'outil, quelle que fût la tâche, que chaque ouvrier pût, en levant ses yeux, apercevoir dans le ciel un ouvrier de son état, un Saint, tout enveloppé de lumière, portant dans ses mains le même outil, et jadis courbé sur la même tâche : « Je ne puis pas (semble dire notre Dieu à ces ouvriers qu'il console), je ne puis pas

vous dispenser de l'épreuve du travail ; mais, ce travail, mon Fils l'a ennobli de ses mains. Et voici qu'aujourd'hui je vous donne à chacun un modèle spécial ; et non seulement un modèle, mais encore un patron. Mes Saints sont l'un et l'autre. Regardez-les, aimez-les, suivez-les. »

En effet, les ouvriers ont regardé, et ont suivi. Pas un métier n'est resté sans modèle, pas un n'est resté sans patron. Par un privilège admirable, les charpentiers et tous ceux qui travaillent le bois possèdent saint Joseph ; les serruriers, les forgerons, les orfèvres, tous ceux qui sont penchés sur les métaux, se sont joyeusement mis en marche sous la bannière de saint Éloi ; saint Cosme et saint Damien sont les modèles de tous ceux qui se proposent la guérison de nos corps, mais la considèrent seulement comme un moyen de procurer le salut de nos âmes ; saint Maurice et saint Georges sont les patrons de ceux qui versent leur sang pour la patrie terrestre, en attendant cette autre patrie qu'on doit conquérir, mais qu'on n'aura pas à défendre ; saint Luc est le modèle des peintres ; saint Crépin, des cordonniers ; saint Cassien, des maîtres d'école ; saint Fiacre, des jardiniers ; et les comédiens eux-mêmes, le jour qu'ils se diront : « J'irai vers mon père, *Ibo ad patrem*, » et qu'ils déserreront les hontes du théâtre, sauront bien ce jour-là tout ce qu'ils doivent à un ancien comédien, leur patron, qui s'appelle saint Genès, et qui, pour eux, demande grâce à la justice de Dieu.

L'ouvrier, cependant, ne doit pas se contenter de cette similitude que ses occupations présentent avec celles de Dieu ou de ses saints. Il doit aspirer à cette autre ressemblance plus parfaite, à cette ressemblance morale que tout homme doit avoir avec son Créateur.

Mais comment ressembler à Dieu ? En lui obéissant.

Or, Dieu a dit un jour : « Quand vous serez plusieurs réunis en mon nom, je serai au milieu de vous, » et l'ancienne loi avait légué à la nouvelle ce délicieux axiome : « Oh ! qu'il est bon, qu'il est délicieux pour des frères d'habiter ensemble ! *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !* » Les premiers prédicateurs de la foi firent passer ces textes sous les yeux des premiers ouvriers chrétiens. Ils les lurent, ils les commentèrent. Les ouvriers comprirent,



et, voyant, d'ailleurs, que les ouvriers païens avaient formé depuis longtemps et formaient encore autour d'eux certaines associations défectueuses ou funestes, ils décidèrent qu'ils s'associeraient eux aussi, mais qu'ils s'associeraient en Jésus-Christ. C'est l'histoire de ces Associations que nous allons raconter.

### III. — Les corporations à l'époque romaine.

CETTE histoire peut se diviser en deux périodes, que nous appellerons « la période romaine » et la « période chrétienne ».

Rien de plus obscur que les commencements de Rome. L'école de M. Renan, qui fait la guerre aux légendes et aux mythes, devrait bien jeter un peu de lumière au milieu de toutes les ténèbres accumulées par Tite-Live. Ce serait un véritable service à rendre à tous les érudits. Quel amas de fables grossières que ce récit des premiers temps de la royauté romaine ! Aussi est-ce avec une singulière réserve que nous admettons le témoignage de Pline et de Plutarque, s'accordant à nous représenter Numa comme l'instituteur à Rome des Corporations ouvrières, ou, pour mieux dire, des collèges d'ouvriers (1). Un écrivain moderne, fort compétent d'ailleurs sur la question, ne craint pas de commenter en ces termes la loi de Numa : « Il y avait à Rome deux partis, deux peuples animés l'un contre l'autre : Numa fit disparaître les distinctions de Romains et de Sabins en classant les artisans PAR CORPS DE MÉTIERS, en les réunissant dans des Collèges de musiciens, d'orfèvres, de charpentiers, de teinturiers, de cordonniers, de tanneurs, de forgerons et de potiers (2). » Tout cela nous paraît fortement entaché d'hypothèse, et nous nous contenterons d'affirmer que les Collèges remontent, chez les Romains, à une assez haute antiquité.

Sous la République, ces collèges jouirent d'une certaine liberté. On les supprimait bien de temps en temps, mais ils renaissaient avec une certaine obstination. Ils s'entêtaient à vivre. Les huit collèges « fondés par Numa » eurent la vie

1. Pline, xxxv, 12, et 17 ; Plutarque, *Numa*, 15, 22. Cf. Gruter, p. 45, 114 261, 262.

2. *Rome au temps d'Auguste*, par Dezobry, t. I, p. 241.

plus dure que les autres : Auguste lui-même n'osa pas les frapper. Mais ils avaient à se soutenir contre une terrible concurrence, celle des esclaves, qui se livraient gratuitement à tous les métiers en faveur de leurs maîtres.

Ils se soutinrent néanmoins; ils connurent presque une sorte de demi-prospérité. Ils administraient eux-mêmes leurs petites finances, qui devaient un jour exciter tant de convoitises. Ils gardèrent très tard le droit d'élire un agent, ou syndic, « à la majorité des deux tiers des voix <sup>(1)</sup> ». Ce syndic veillait à tous les intérêts de la confrérie ouvrière. Les censeurs avaient la haute main sur les syndics et les communautés <sup>(2)</sup>. On savait où les prendre en cas de besoin : les membres de ces collèges habitaient les uns près des autres, en certains quartiers bien connus de Rome, dans le Velabre, dans le faubourg Toscan; les potiers, sur l'Esquilin <sup>(3)</sup>; les cordonniers, dans l'Argilète <sup>(4)</sup>. Un usage tout pareil a longtemps subsisté parmi nous : notre quai des Orfèvres, nos rues de la Corderie, de la Parcheminerie, de la Tixanderie, et tant d'autres, attestent que les ouvriers du même métier ont toujours aimé, au moyen âge comme chez les Romains, à se grouper les uns contre les autres. Les métiers, du reste, ne s'en trouvaient pas plus mal <sup>(5)</sup>.

Les Romains ayant un mépris transcendant pour le travail des mains, il y avait peu de Romains dans ces corporations. Elles n'étaient guère composées que d'étrangers, dont la plupart étaient d'anciens esclaves continuant pour eux-mêmes les métiers qu'ils avaient si longtemps et si péniblement pratiqués pour leurs maîtres. Ils n'en avaient pas moins adopté toutes les superstitions romaines, et leur organisation religieuse mérite d'être relevée. Chaque collègue formait une sorte de confrérie pieuse sous le patronage d'un dieu : les charpentiers, par exemple, étaient consacrés à Sylvain, dieu des

1. Digeste, lib 1, § 1. *Quod cujusc. univers.* Voir aussi Lampride, *Vie d'Alexandre Sévère*.

2. Digeste, III, tit. 4; Pline, liv. XXXV, ch. XLVI, XLVII.

3. Au *Lucus Esquilinus*, Montfaucon, t. III, p. 140.

4. Martial, II, 17.

5. Il a été découvert à Herculanium de charmantes peintures reproduisant les occupations des principaux métiers. Le *Magasin pittoresque* a reproduit ces fresques (1845).

forêts, et s'appelaient avec quelque fierté « le grand collège de Sylvain ». Ils se réunissaient plusieurs fois par an dans un temple, et y offraient certains sacrifices. Enfin ils assistaient en corps aux processions solennelles où les images des dieux étaient portées en triomphe. Vous reconnaissez à ces traits plusieurs des pratiques qui ont été les plus chères aux confréries chrétiennes : ne vous étonnez pas de ces analogies. Elles attestent principalement que l'homme est un être nécessairement religieux, et que l'ouvrier surtout, fatigué de son travail terrestre, a besoin de le mettre sous la garde du ciel. L'Église s'est bien gardée de détruire ces usages conformes aux vérités traditionnelles qui se sont perpétuées dans le monde : elle les a touchés, baptisés, transformés.

Nous arrivons à l'Empire, et nous allons assister à un effroyable développement de centralisation, de césarisme, de tyrannie. Qui ne se souvient de ces belles pages d'un historien moderne, montrant comment la ruine des classes moyennes par le fisc impérial avait dû nécessairement entraîner la ruine de l'Empire lui-même et le triomphe des invasions ? Tout ce que cet historien a dit des curiales doit plus rigoureusement s'appliquer aux membres des corporations ouvrières. On tomba sur ces misérables comme sur une proie. Ils étaient à la disposition des curies pour tous les services à rendre aux cités <sup>(1)</sup> ; ils ne pouvaient abandonner, même pour un temps, le territoire de leurs villes <sup>(2)</sup> ; ils étaient attachés, que dis-je ? enchaînés, rivés à leur condition, et non seulement eux, mais toute leur postérité <sup>(3)</sup>, et leurs corporations avaient toujours le droit de les réclamer <sup>(4)</sup>.

Étourdis, révoltés, surexcités par un tel despotisme, les infortunés se précipitent hors des villes ; on les poursuit, on les traque, on les prend au collet, s'il est permis de parler ainsi, on les ramène dans leurs cités ; et c'est un texte du Code qui constate froidement ces infamies : « Quel que soit le lieu de la terre où on les retrouve, qu'ils soient remis à leurs mé-

1. Code Théodosien, *Édition Ritter*, p. 144. Novell. Majoriani, 1, ad calcem.

2. « Extra territorium civitatis habitare non liceat. » Code Théod., lib. 1, *De Collegiatis*.

3. *Ibid.*

4. Code Théod., 1, 16, *De Palatinis*. « Collegiatum proprium corpus adstringat. »

tiers (1), » Ces désespérés alors aperçoivent les portes récemment ouvertes des églises et des monastères : « Ah ! disent-ils, voici le lieu de la paix, du rafraîchissement et du repos. » Ils y courent. La loi est arrivée avant eux et leur défend d'entrer (2). Un cri, un grand cri les poursuit partout : « A leur origine ! qu'ils retournent à leur origine (3) ! »

Mais on ne peut longtemps résister à la légitime résistance. L'empire romain, même armé de ces droits exorbitants qui, depuis l'avènement de l'Église, n'ont jamais pu, pour notre bonheur, être réunis en une seule et même main, l'empire fut moins fort que ces malheureux ouvriers des collèges romains (4). Il arriva qu'ils se créèrent des retraites inaccessibles ; ils s'enfuirent dans les bois ou chez les barbares ; ils disparurent. Ce fut la fin des Corporations romaines. L'empire ne leur survécut pas et ne méritait pas de leur survivre. Sur toute la surface de l'ancien monde, il ne restait rien de vivant que l'Église. Mais l'Église avait toute la vie en elle, et ses bras vigoureux allaient reconstruire le monde.

#### IV.—Les corporations à l'époque chrétienne : 1° Depuis la prédication des apôtres jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

LES siècles qui se sont écoulés depuis la chute du grand empire jusqu'à la renaissance de l'an mil nous offrent un triste, un lugubre spectacle. C'est assurément l'âge de fer dans l'histoire de nos corporations. Quand la poussière des invasions est tombée, quand on peut distinguer plus nettement l'état de Rome et celui de l'Europe, on n'aperçoit plus nulle part ces collèges de marchands que Symmaque appelait pompeusement « les membres mêmes de la ville éter-

1. Code Théod., I, 1. *De his qui condition. propr.* : « Ubicumque terrarum reperti fuerint, ad officia sua sine ullius nisu exceptionis revocentur. »

2. Novell. Valentiniani, 12.

3. « Ad originem revertantur. » Code Théod. lib. II, *De collegiatis*.

4. Nous avons emprunté une partie des citations qui précèdent au bel ouvrage de M. de Savigny, *Droit public et administratif romain*, t. II, p. 350 et suivantes. — Nous n'avons insisté plus haut que sur les charges de ces collèges. Ils avaient aussi certains privilèges : ils étaient exempts de la tutelle et du service militaire (si ce n'est pour la garde des portes de la ville) ; ils étaient également affranchis des *charges sordides* ou corvées qui pesaient sur tous les habitants de l'empire, à l'exception des *illustres*, des sénateurs, des employés du palais, des rhéteurs et des grammairiens. Ces charges sordides, ce sont tout simplement les corvées, qu'on est accoutumé d'appeler féodales, et dont la plupart ont évidemment une origine romaine.

nelle (1) ». Quelques associations commerciales ont survécu à la grande catastrophe, comme ces marchands par eau (2) auxquels il n'est pas impossible que Paris ait dû son importance et sa splendeur premières. La Ghilde, ou association d'origine scandinave, à la fois religieuse, politique et commerciale, se perpétue parmi les nations germaniques et prépare les esprits à nos futures corporations ouvrières. Certains écrivains ont même voulu (à tort selon nous) que la Ghilde ait été le point de départ et l'unique modèle de nos maîtrises. Mais, partout ailleurs, ce ne sont que des ruines. Et quelles ruines ! Ces fortes pierres avec lesquelles les Romains avaient construit tous leurs établissements, elles sont en miettes, en poudre, en fumée. Ces débris n'ont pas assez de consistance pour pouvoir être humainement relevés.

L'Église arrive : la voilà. Elle voit tout par terre : elle se met à l'œuvre pour tout rebâtir. Mais, avec les impatiences ordinaires et l'irréflexion de notre zèle, n'allons pas croire que quelques années suffiront à cette réparatrice. Non, cette reconstruction sera l'œuvre de plus de cinq siècles. Dieu, qui n'a pas voulu rendre trop facile à son Fils l'œuvre de notre réparation en adoucissant les douleurs du Calvaire, Dieu permet et désire que son Église répande ici-bas ses sueurs et son sang même dans l'œuvre de notre renouvellement. Depuis les invasions jusqu'aux dernières années du X<sup>e</sup> siècle, nous n'avons à signaler rien de certain dans l'histoire des corporations ouvrières : et cependant l'Église n'a cessé de travailler à leur rétablissement, ou, pour mieux dire, à leur transformation. Essayons de soulever le voile qui cache, à cette époque, les divines opérations de notre mère ; essayons de deviner ce qu'elle a fait durant cinq cents ans pour ses chers fils, les ouvriers....

Tout d'abord, elle a renversé dans le monde la théorie païenne du travail. Ce n'était point chose aisée. Les Grecs et les Romains eurent pour le travail une profonde horreur, à laquelle ils donnèrent habilement la forme d'un profond mépris. « Tous ceux qui vivent d'un travail mercenaire font un

1. « Corporati negotiatores membra æternæ urbis. » Lib. x, *Epistola*, 54.

2. *Collegium nautarum*.

métier DÉGRADANT, disait le bon Cicéron. Jamais un sentiment noble ne peut naître dans une boutique. » Sénèque va plus loin : « *L'invention des arts appartient AUX PLUS VILS ESCLAVES. La sagesse habite des régions plus hautes : elle ne forme pas ses mains au travail.* » Telles étaient les doctrines des plus grands penseurs ; tout un peuple y applaudissait, et voilà ce qu'il s'agissait de détruire.

Saint Paul — l'homme qui, même humainement, connut le mieux toutes les maladies, tous les besoins de son temps, — saint Paul vit avec frayeur cette mollesse qui commençait à envelopper et à endormir le monde entier. Il protesta, par ses actes autant que par ses paroles, contre les excès de cette paresse. Lorsqu'il vint habiter chez le corroyeur Aquilas, l'Apôtre des nations travailla de ses propres mains au métier de son hôte, et prit part avec lui à la fabrication des tentes pour l'armée romaine. Il écrivit aux Corinthiens : « Nous travaillons de nos mains. *Laboramus OPERANTES MANIBUS NOSTRIS* (1). » Pesez bien la force de ces mots : ils ont changé la face du globe.

Les premiers disciples des apôtres n'oublièrent pas la parole de leur maître. C'est un fait aujourd'hui indubitable que les prêtres mêmes et les évêques des premiers siècles apprenaient d'ordinaire un de ces métiers que l'orgueil romain abandonnait aux esclaves. Il y a dans les *Constitutions apostoliques* un texte admirable, qui est attribué à saint Clément et qui est bien fait pour confirmer notre assertion : « Travaillez à votre état en toute sainteté, afin de pouvoir secourir vos frères malheureux et de ne pas être à charge à l'Église. Nous-mêmes, qui prêchons la parole évangélique, nous ne négligeons pas les travaux d'un autre ordre : *parmi nous, les uns sont pêcheurs, les autres artisans, d'autres enfin agriculteurs.* Jamais nous ne restons oisifs (2). » Saint Ignace et saint Justin reproduisent en d'autres termes et ne craignent pas de répéter vingt fois le même enseignement : « Quand nous

1. *I cd Corinthios*, ch. IV ; *Act apost.*, ch. XVIII. — Saint Paul, d'ailleurs, avait été à bonne école. Les rabbins juifs avaient érigé en pratique que tous ceux qui apprenaient les saintes lettres devaient apprendre en même temps un métier manuel, pour être à même de gagner leur vie. (Baronius, *Annal. eccles.*, anno 52, § XVII.)

2. *Const. apost.*, II, 67.

avons peur d'être considérés comme des misérables dénués de toute ressource parce que nous travaillons de nos mains, nous éprouvons une mauvaise honte, et cette honte est un vice, » dit énergiquement saint Justin (1). Et saint Épiphane affirme que, de son temps encore, beaucoup de prêtres travaillaient de leurs mains, *propriis manibus operantur* (2). Ah ! c'en était fait : le travail était pour toujours ennobli, puisqu'on voyait les plus grossiers outils du plus vil métier entre ces mêmes mains qui touchaient à l'autel le corps sacré de Jésus-Christ.

Un concile allait donner à cette réhabilitation du travail une consécration nécessaire. Les Pères du quatrième Concile de Carthage décrétèrent solennellement « qu'il était bon que tout clerc gagnât son pain à l'aide d'un métier ou en cultivant la terre ». « Tous les clercs, qui sont assez forts pour travailler, doivent non seulement apprendre les belles-lettres, mais encore un métier (3). » Cependant la Providence avait déjà répandu sur toute la surface de la terre chrétienne les véritables, les immortels missionnaires du travail : nous voulons dire les moines. On peut dire que « moine et travailleur » sont deux mots synonymes. Il y eut un jour quelque incertitude sur ce point. Le grand Augustin se leva et foudroya les moines paresseux par son célèbre traité : *Du travail des moines* (4). Ce coup de foudre, partant d'une telle main, suffit pour dissiper tous les doutes. Tous les moines voulurent ressembler à ceux de la Thébaïde qui faisaient des nattes, à ceux de saint Pacôme qui formaient des familles entières de tisserands, de charpentiers, de corroyeurs, de foulons. Mais il fallait que tant de zèle fût réglé : Dieu fit naître saint Benoît, qui régularisa le travail en même temps que la prière. La Règle bénédictine (5) impose aux moines sept heures de travail par jour, et le travail des mains est compris pour quatre heures dans ce temps si précieusement employé. Les bénédictins partirent dans toutes les directions ; ils s'éparpil-

1. « Nemo inter vos otiosus sit. » (S. Ignace, *Epist.* VII, *ad Tarenenses.*) « Pudor ille in vitio est. » (S. Justin, *De Vita christiana.*)

2. Saint Épiphane, *Heres.*, LXXX.

3. « Omnes clerici qui ad operandum validi sunt, et artificiola et litteras discant. (IV, *Concil. Carthag.*, art. LI, LII, LIII.)

4. Voir surtout les ch. XIV, XV, XVI.

5. Cap. XLVIII.

lèrent en ruches joyeuses sous tous les soleils. On sait le reste. Ils trouvèrent, à leur arrivée, l'affreuse nudité des landes, et dans les âmes l'horreur et le mépris du travail. Peu de temps après, les peuples chrétiens, au milieu de leurs champs couverts d'un manteau de moissons, s'éprenaient pour le travail d'un amour qui dure encore.

Sans doute, il y avait loin de là au rétablissement des anciens Collèges ; mais il fallait que tout vînt en son temps. Avant de former des corporations de travailleurs, il fallait former des travailleurs : c'est à quoi l'Église dépensa plusieurs siècles. Se figure-t-on assez vivement toutes les difficultés qu'elle rencontra ? Quant à nous, il nous semble être transporté au milieu de ces temps ténébreux. Nous croyons voir les descendants paresseux des vieux Romains hésiter longtemps avant de saisir le marteau du forgeron ou la navette du tisserand. Ils y étaient rudement sollicités par les paroles et l'exemple des prêtres ou des moines ; ils revenaient chez eux de plus en plus ébranlés, disant à leurs femmes et à leurs enfants : « J'ai vu l'Évêque travailler, j'ai vu travailler les Frères. » Enfin vint le jour où ils mirent vaillamment la main sur l'outil et où ils offrirent à la terre et au ciel ce beau spectacle d'un homme libre travaillant librement à un de ces métiers que l'on regardait autrefois comme avilissants et dignes d'un esclave. Le jour où il y eut un certain nombre d'hommes libres suffisamment formés à ce travail, l'Église put songer à les grouper ensemble par métiers, à les partager en corporations, ou, pour mieux, en confréries.

Oui, suivant nous, la confrérie précéda la corporation civile. On a prétendu trouver l'ébauche de celle-ci dans un capitulaire de Charlemagne ; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle il n'y eut rien de net, rien de défini. Ce fut une période d'élaboration lente. Depuis Clovis jusqu'à Hugues Capet, les ouvriers qui avaient gardé quelques souvenirs nuageux de l'ancienne organisation romaine, se réunissaient quelquefois, lors d'une contestation ou d'un danger commun, et demandaient aux anciens du métier quels étaient, en tel ou tel cas, les usages du métier. Les anciens répondaient comme ils pouvaient : c'était tout. La *coutume* ouvrière se formait en même temps et dans les mêmes conditions que tout



le droit coutumier. Charlemagne, dont le génie songeait à tout, put songer à rétablir les collèges romains comme il avait rétabli l'empire ; mais on ne voit pas qu'il ait rien fait d'efficace et de durable. L'Église était plus heureuse : elle habitua déjà les ouvriers de la même profession à se considérer comme les fils d'un même Dieu et les protégés d'un même patron. La liste des patrons était déjà close au X<sup>e</sup> siècle, ou peu s'en fallait. Quelques confréries se montraient par-ci par-là ; mais il fallait qu'un grand événement précipitât le développement de ces associations ouvrières. Cet événement si désirable, Dieu nous en fit don : ce fut cette belle et forte Renaissance qui est le caractère, encore trop méconnu, de tout le XI<sup>e</sup> siècle.

Une aurore.

C'est alors que l'humanité chrétienne, heureuse d'avoir survécu aux horreurs des guerres privées, aux invasions normandes et à tant d'autres fléaux, voulut joyeusement remercier le grand Dieu qui permettait encore à la terre de vivre. C'est alors que de toutes parts on songea à « couvrir le sol chrétien de la blanche robe des églises ». On ne se fera jamais une juste idée de cet empressement, de cette généreuse fureur : des populations tout entières s'ébranlaient pour construire des églises « tout en pierre et qui ne tombassent plus ». Les ouvriers donnaient leur temps, avec quelle joie ! les femmes et les enfants faisaient de petits tas de pierres ou remuaient le mortier. Tout le monde travaillait, tout le monde chantait.

Nous sommes persuadé que la construction des nouvelles églises dut mettre en rapport un grand nombre de patrons et d'ouvriers du même métier, maçons, charpentiers, ferrons, couvreurs, etc. ; que ces ouvriers et ces patrons se trouvèrent tout naturellement amenés à parler entre eux des intérêts de leur métier et des coutumes de chaque province ; que, sous la conduite des prêtres ou des religieux, ils se constituèrent alors en autant de confréries qu'il y avait de métiers distincts et de patrons particuliers ; que ces confréries, enfin, survécurent à l'achèvement même de ces églises, près desquelles on les avait vus se former pour la première fois et prendre leurs

premiers développements. De retour dans leur patrie, les « maîtres » et les ouvriers étrangers racontèrent aux anciens de leur métier ce qu'ils avaient vu ailleurs, et donnèrent à entendre qu'il y aurait tout avantage, pour les travailleurs de tous les pays, à se constituer ainsi en corporations ou en confréries permanentes. Alors on recueillit avec soin les coutumes qui jusque-là s'étaient transmises oralement ; on les écrivit ; on les transforma en statuts qui, tôt ou tard, furent soumis à l'approbation de l'autorité royale. Ainsi pensons-nous que les choses durent se passer : car, en l'absence de documents originaux, nous ne pouvons ici que construire des hypothèses scientifiques.

Quoi qu'il en soit, nous possédons des statuts de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, et ils nous sont présentés comme un renouvellement de statuts antérieurs. Nous pouvons donc affirmer que, dès le XI<sup>e</sup> siècle, les Corporations ouvrières étaient réellement fondées et avaient reçu leur forme à peu près définitive. C'est cette forme même que nous allons étudier avec d'autant plus d'attention, qu'elle a persévéré, sans modification importante, durant toute la seconde et dernière période de cette histoire.

Un statut du XIII<sup>e</sup> siècle commence en ces termes. « C'est ce que li armeurier de Paris ont ordené et acordé *pour le profit de leur mestier et pour eschiver les fraudes et les mauvesties qui au dit mestier estoient faites* » (1). Ces deux lignes nous donnent la plus juste idée de l'esprit qui anime les corporations du moyen âge et du but qu'elles se sont principalement proposé.

Si elles ont écrit leurs statuts, c'est dans l'intérêt du métier, sans doute ; mais c'est aussi « dans celui du consommateur », pour parler le langage de l'économie politique. Il y a un troisième intérêt que l'on a voulu sauvegarder dans ces premiers statuts, et même dans tous les suivants : c'est celui du Roi et de ses finances.

Et maintenant, jetons un regard en arrière : contemplons ces malheureuses corporations romaines. Est-ce que jamais elles ont eu le loisir ou le pouvoir de se proposer librement

---

1. Statuts des Armuriers, 1295.

un but aussi élevé? Quel abîme entre nos confréries et les collèges de l'Empire! D'une part, dans l'antiquité, nous apercevons quelques demi-esclaves pressurés par le fisc et par la cité, forcés d'habiter en un lieu et non pas dans un autre, contraints de laisser à leurs enfants le déplorable héritage de leur profession et de leur servitude. D'une autre part, au moyen âge, nous voyons des hommes libres, d'une liberté entière et à tout jamais assurée, descendre un jour sur la place publique de leur commune, se grouper par métiers autour de certaines bannières où nous voyons les images de quelques pauvres artisans, saluer ces images et s'aborder en disant : « Il faut faire bon et loyal ouvrage; il faut veiller aux libertés de notre métier. Allons demander au roi de confirmer nos chartes ». Et ils y allaient, avec une soumission presque indépendante, leurs bannières en tête, libres et fiers....

#### V. — Les corporations à l'époque chrétienne : 2° Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution française.

C'EST au XIII<sup>e</sup> siècle que le monde acheva de s'organiser catholiquement ; c'est au XIII<sup>e</sup> siècle qu'il faut placer le véritable épanouissement des corporations ouvrières. Un précieux document nous est resté, qui suffit à nous faire connaître le régime de ces premières maîtrises ; c'est le *Livre des Métiers*, d'Étienne Boileau. Dans ce livre (que l'on rapporte à l'année 1258) sont renfermés tous les statuts des métiers de Paris, approuvés au nom du Roi par le prévôt des marchands. Il semble qu'on puisse aisément ramener à plusieurs articles d'une excessive simplicité tout le texte, assez compliqué, de ces nombreux règlements. C'est ce que nous allons essayer de faire :

« Chaque corporation forme une confrérie.

« Elle se compose de prud'hommes (qui ailleurs sont appelés gardes, jurés, eswards au nord et consuls au midi) de maîtres, de valets ou serviteurs (qui ne tarderont pas à recevoir le nom de compagnons) et enfin d'apprentis.

« Les prud'hommes sont les gardes de chaque métier. Ils sont à la nomination soit de la corporation, soit du prévôt, soit d'un officier du palais. Ils ont un droit de surveillance sur toute la fabrication, et dénoncent tous abus et délits aux prévôts et échevins. Généralement il y en a deux par métier.

« Pour être maître, il faut acheter le métier au roi, jurer *sur saints* qu'on ne commettra pas de fraude, et se conformer aux coutumes de la confrérie. C'est au XIV<sup>e</sup> siècle seulement qu'a commencé l'usage du chef-d'œuvre.

« Les valets ou compagnons doivent également se soumettre « à leurs anciennes coutumes ». Ces coutumes portaient sans doute qu'ils ne pouvaient quitter leurs maîtres avant l'achèvement de leur travail, qu'ils n'avaient point le droit d'avoir des apprentis, ni d'ouvrir boutique.

« L'apprentissage dure de une à dix années, suivant les métiers. On peut racheter deux années, en payant une certaine somme. Le plus souvent, chaque maître n'a droit qu'à un seul apprenti. Le contrat d'apprentissage est oral, mais entouré de garanties solides.

« Toute fraude est sévèrement punie.

« Le repos du dimanche doit être rigoureusement observé. »

Tel est le résumé des statuts publiés par Étienne Boileau. Mais ces statuts ne disent pas tout; ils ont la sécheresse d'un document administratif. Le magistrat du XIII<sup>e</sup> siècle se contente d'enregistrer, de constater la hiérarchie des corporations marchandes et ouvrières, leur division en quatre classes heureusement étagées l'une au-dessus de l'autre : les jurés, les maîtres, les compagnons, les apprentis. Étienne Boileau nous met encore au courant de la plupart des lois coutumières qui régissaient ces quatre classes dès le temps de saint Louis; mais ce qu'il ne nous a pas raconté, ce qu'il ne sait pas nous; faire voir, c'est l'organisation religieuse de ces confréries ouvrières, c'est le culte des patrons, c'est la piété vive, c'est la charité, ce sont les aumônes de ces communautés vraiment chrétiennes. Et, pourquoi craindrions-nous de le dire? c'est devant ce tableau que nous aurions le plus aimé à arrêter nos regards : car c'est à l'élément religieux des anciennes maîtrises que nous attachons le plus de prix

Cependant, d'autres documents ont été plus explicites, et nous pouvons nous faire quelque idée de la dévotion de nos pères. Les membres des corporations païennes suivaient à Rome certaines processions solennelles en l'honneur de leurs idoles : il semble par là que l'éternel parodiste, Satan, ait en effet voulu parodier à l'avance ces processions magnifiques que l'on vit pour la première fois, au XIII<sup>e</sup> siècle, escorter triomphalement le corps sacré de Jésus-Christ. Elles étaient là, dans toute l'humilité, mais dans tout l'éclat de leur gloire; elles étaient là, nos chères corporations; elles suivaient leurs

bannières; elles offraient à Dieu ce que leur art pouvait produire de plus parfait. Enfin les métiers, si méprisés autrefois, avaient conquis leur place d'honneur entre les magistrats de la cité et les prêtres de la sainte Église. Non seulement ils étaient libres, mais ils étaient puissants, et ils s'aimaient.

Nous possédons un grand nombre de statuts du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils offrent partout le même caractère. Les règlements qu'Étienne Boileau avait codifiés sous saint Louis peuvent encore ici nous servir de type. Une coutume nouvelle s'établit alors dans tous les métiers : c'est celle du *chef-d'œuvre*, que tout aspirant à la maîtrise doit présenter à un jury composé de prud'hommes et de maîtres. Rien de plus utile qu'un pareil établissement; rien qui puisse offrir aux acheteurs plus de garanties sérieuses; rien qui puisse être pour l'ouvrier lui-même un sujet de plus légitime fierté.

Par malheur, le développement des corporations fut coupé court par les affreuses guerres du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle. De nombreux abus se glissèrent dans ces communautés, dont on avait oublié l'origine chrétienne. On en vint à laisser tomber ou à abolir les maîtrises. Les violences militaires menaçaient perpétuellement le commerce, qui cesse d'exister dès qu'il est menacé. Les marchandises étaient mal fabriquées, et avec de mauvaises matières. Quand il y eut quelque tranquillité dans le royaume, les villes s'adressèrent au Roi pour faire cesser un état de choses si préjudiciable à la prospérité publique. Les rois purent quelque temps faire la sourde oreille; mais ils ne tardèrent pas à comprendre qu'ils avaient sous la main une merveilleuse occasion d'augmenter les ressources de leur fisc, qui, depuis longtemps, avait été singulièrement appauvri. S'emparer des corporations en se donnant la gloire de les relever, en tirer le plus d'argent possible, tel fut le problème que se posèrent les politiques au service de nos rois : ils le résolurent. L'édit de Henri III, en 1581, est un des monuments les plus graves de l'histoire de notre commerce. Le dernier des Valois rétablit énergiquement les maîtrises et jurandes, et y assujettit tous les artisans. Il devait résulter de cette ordonnance un certain mal et beaucoup de bien. Sans doute, elle mit toutes les confréries entre les mains du prince; elle enleva aux caisses des marchands de

fortes sommes qui, pendant deux siècles, enrichirent les caisses du Roi; mais enfin et malgré tout, elle rendit la vie à une institution véritablement catholique dans son fond, dans son origine, dans son but.

Cet édit de 1581 ne fut pas, du reste, en vigueur bien longtemps; mais il fut renouvelé en 1597 par Henri IV, qui n'avait pas moins besoin d'argent que son prédécesseur et qui avoue naïvement rétablir les maîtrises et jurandes « *afin, dit-il, que nous puissions, à l'avenir, recevoir le bien et commodité qui peut nous provenir de tous les dits droits et nous en servir en l'extrême nécessité de nos affaires* ». Mais le Roi, sincère partisan des Corporations ouvrières et marchandes, signalait avec raison, comme le premier motif de leur rétablissement, l'obligation où il se trouvait de garantir son peuple « contre l'ignorance, l'incapacité et la mauvaise foi des marchands ». Colbert avait sur cette matière la même doctrine que l'aïeul de Louis XIV. Un arrêt du Conseil d'État, du 24 février 1674, se termine ainsi qu'il suit : « Ouf le rapport du sieur Colbert, contrôleur général des finances de France, Sa Majesté, en son conseil, a ordonné et ordonne que toutes personnes, sans exception, faisant trafic ou commerce de quelque marchandise, et qui exercent quelque métier que ce soit en la ville et faubourgs de Paris, seront et demeureront pour l'avenir érigées en corps de métiers. » Ainsi les Corporations d'arts et métiers, qui, comme les communes et en même temps que les communes, s'étaient formées sous l'influence bienfaisante de la mère Église; qui, sous le règne de saint Louis, s'étaient donné une constitution civile presque parfaite en sa première ébauche; qui n'avaient cessé de se mêler intimement à la vie religieuse et politique de leur pays; qui étaient aimées, dévouées, réclamées par toutes les villes du royaume, ces corporations recevaient, plusieurs siècles après leur naissance, l'approbation politique de Henri IV et de Colbert, de ces deux grands hommes, dont on peut et même dont on doit ne point partager tous les systèmes, mais auxquels on ne saurait vraiment marchander ni son estime ni son admiration.

Ce fut la plus belle époque de l'histoire des Corporations. Déjà cependant les abus commençaient à pulluler, et nous

voulons les condamner d'autant plus sévèrement qu'ils ne nous feront jamais perdre de vue la beauté primitive, la convenance et l'utilité des associations ouvrières. Une certaine opinion commençait à se former en France, qui était foncièrement hostile aux maîtrises et jurandes. C'est cette même opinion qui devait un jour triompher dans le trop fameux édit de Turgot; c'est cette même opinion qui a fait la Révolution française.

On disait donc (le plus souvent à voix basse et parfois en public), on disait que le système des maîtrises était contraire à la liberté du commerce; qu'il ne permettait qu'à un très petit nombre d'artisans de parvenir à la maîtrise; que les pauvres n'y pouvaient jamais arriver; que le nombre des ouvriers tendait à diminuer; qu'il y avait coalition entre les maîtres du même métier pour vendre leurs denrées à un prix plus élevé: que la concurrence n'était pas possible, et que le public y perdait singulièrement; que les droits de maîtrise et les amendes étaient énormes, et que c'était là de l'argent tout à fait perdu pour l'État; que les marchandises n'étaient plus fabriquées avec soin et que le chef-d'œuvre n'était plus une garantie sérieuse: que le compagnonnage était une servitude prolongée; que les inventeurs ne savaient à qui s'adresser pour leurs découvertes, etc., etc., etc. On peut facilement s'imaginer si ces théories haineuses durent plaire aux esprits du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles réussirent d'autant mieux qu'il y avait quelque fondement de vérité dans ces reproches. Il est certain que la maîtrise était trop difficilement abordable et qu'il n'y avait pas assez de maîtres; il est démontré que les charges pécuniaires devenaient trop lourdes pour la plupart des aspirants; qu'on se montrait scandaleusement facile, en certains cas, dans la réception du chef-d'œuvre; que les compagnons enfin étaient soumis à une législation d'où la justice n'était pas exclue, mais où l'idée chrétienne ne nous semble pas avoir tenu assez de place. Les compagnons, dans les maîtrises, c'était l'opposition. Depuis plusieurs siècles, ils avaient des associations, des assemblées, des pratiques à eux. Ils nourrissaient souvent une jalousie terrible contre les maîtres, parce qu'ils ne pouvaient pas arriver tous à la maîtrise. Ce furent les compagnons, sans doute, qui propagèrent le plus

de préjugés contre les jurandes; c'est à eux peut-être que la ruine en est due.

Au commencement du règne de Louis XVI, les haines contre les corporations d'arts et métiers étaient parvenues à leur comble. Un homme de talent, le jeune président Bigot de Sainte-Croix, dans son *Essai sur la liberté du commerce*, donna une forme claire et incisive aux idées nouvelles : il attaqua les maîtrises avec une violence à peine tempérée. Les gardes-jurés des six corps de Paris sentirent, à la lecture de ce livre et surtout à son succès, que c'en était fait de leurs communautés, et que la destruction en était déjà décidée en principe. Ils voulurent répondre cependant, et publièrent leur *Mémoire à consulter sur l'existence actuelle des six corps et la conservation de leurs privilèges*. Nous aurons lieu, dans notre conclusion, de parler plus longuement de ce *Mémoire*, auquel nous emprunterons la plupart de nos réponses aux adversaires des corporations. Car nous répondrons.

*L'Essai sur la liberté du commerce* est de 1775; le *Mémoire* est du 1<sup>er</sup> février 1776. Le même mois, Turgot faisait signer au roi l'*Édit portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers*. Ce fut le coup de foudre qui renversa tout l'édifice commercial et industriel du moyen âge.

En vain l'édit de février fut-il aboli par celui d'août 1776 (1) : l'Assemblée constituante, par un décret en date du 17 mars 1791, déclara que toutes les anciennes corporations étaient définitivement supprimées. Ainsi tomba dans le monde une grande institution d'origine chrétienne. Mais, comme un grand évêque l'écrivait naguères, « c'est encore à l'Église de refaire aujourd'hui, sous d'autres formes et avec cette variété de modes que comporte son action exubérante, ce qu'elle a fait si heureusement et si utilement dans le passé. » On ne saurait exprimer plus clairement une idée plus juste.

---

1. Ce nouvel Édit rétablissait les maîtrises et jurandes, avec quelques modifications dans leurs formes. — Six ans après, en 1782, les six Corps de Paris empruntaient un million et demi pour offrir un vaisseau au roi. (Lettres pat. du 28 août 1782.) Les dons patriotiques, on le voit, ne datent pas de 1789.





## VI. — Organisation intérieure des corporations ouvrières.

**N**OUS connaissons l'histoire des corporations ouvrières : il nous reste à pénétrer dans le détail de leur organisation. Ici, nous devons abandonner l'ordre chronologique : il nous serait désormais inutile, puisque l'organisation des métiers n'a pas subi de changements notables depuis le XIII<sup>e</sup> jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous suivrons un autre ordre. Nous prendrons un enfant du peuple au sortir de sa première enfance, et nous le ferons passer tour à tour, ou plutôt nous passerons avec lui par tous les degrés de la hiérarchie ouvrière. Nous allons le voir et l'étudier avant son apprentissage; puis apprenti, puis compagnon, puis maître, puis enfin garde ou juré de sa corporation. Il est superflu d'affirmer que nous nous servirons seulement des documents les plus authentiques, les plus dignes de foi. Nous avons sous les yeux les statuts des métiers depuis saint Louis jusqu'à Louis XVI : c'est sur ces textes précieux que nous voulons surtout appuyer notre travail. S'il n'a pas d'autre attrait, il aura du moins celui de la vérité.

### § I. AVANT L'APPRENTISSAGE.

L'enfant vient de naître : On s'empresse de le porter à l'église. Son père a hâte de prouver, par l'extrait baptistaire, que son enfant est né « de loyal et légitime mariage ». C'est là, en effet, une condition indispensable pour entrer un jour dans une corporation ou un métier. Cette sévérité n'était-elle pas nécessaire ? N'était-elle pas un singulier encouragement aux bonnes mœurs ? L'homme du peuple hésitait avant de se jeter dans les hontes d'une vie irrégulière et réprouvée : il pensait à ses enfants, à leur futur déshonneur, à leur misère future, et, plein d'un salutaire effroi, il entraît « en loyal et légitime mariage ».

Mais on a peine à élever l'enfant pauvre : les temps sont durs. Quelque disette, quelque guerre, quelque peste sévit sur le peuple chrétien. Des troupes d'enfants errent misérablement dans les rues en mendiant leur pain. Ce cruel spectacle, trop souvent renouvelé, fit réfléchir nos pères, et ils créèrent

pour ces petits vagabonds des établissements de refuge : ce que nous appellerions aujourd'hui des Orphelinats ou des Asiles. La plus célèbre de ces maisons charitables fut peut-être l'hôpital de la Trinité, fondé en 1544 POUR LES FILS DES PAUVRES ARTISANS.

Cet hôpital reçut une destination toute spéciale et à laquelle nous devons consacrer quelque étude : ON Y APPRIT DES MÉTIERS AUX ENFANTS PAUVRES, pour les mettre en état de gagner leur vie honorablement. C'est ce qui s'était déjà pratiqué dans les *orphanotrophia* des premiers siècles ; mais le règlement de l'hôpital de la Trinité nous offre, de plus, certaines particularités qu'il est bon de connaître. Nous croyons même que ce règlement pourrait aujourd'hui servir de modèle aux établissements du même genre qui, par la grâce de Dieu, se multiplient autour de nous.

On y recevait les garçons et les filles, mais les enfants des deux sexes étaient sévèrement séparés. Trois « hommes d'église » dirigeaient les garçons ; des « femmes notables » gouvernaient les filles. Les uns et les autres se levaient à six heures, entendaient la messe, apprenaient à lire, à écrire, à chanter. « Durant le repas, dit le Règlement, l'un d'iceux lit les Commandements de Dieu et de l'Église avec autres choses instructives en l'amour et en la crainte de Dieu et de son prochain. » On les nourrissait simplement : « Ils ont une livre de pain par jour, quatre onces de viande, et leur boire est l'eau de fontaine estant au dit hôpital et donnée par messieurs les Prévôt des marchands et Eschevins de la ville de Paris. »

Une fois les enfants bien instruits, « on les mettait en mestier ». Mais, vu les inconvénients des absences, on avait fini par établir *dans l'hôpital même* « des métiers et manufactures ». Dès l'âge de sept ans les enfants apprenaient chacun un métier, et, quand ils le savaient, l'enseignaient à de plus jeunes. C'était réellement de l'enseignement mutuel.

Quant aux produits de ce travail, ils étaient vendus aux maîtres des métiers de Paris. Cette vente se faisait toujours à bon marché, afin, dit le texte original, de faire baisser à Paris les prix exagérés de tous les ouvrages. » Les ressources de

l'hôpital consistaient principalement dans l'argent qui provenait de cette vente; mais on trouvait encore quelques deniers pour doter les garçons de l'hôpital qui se mariaient avec les filles de la même maison. Au moyen de cette instruction professionnelle, mais surtout de cette solide éducation religieuse, on formait de bons ménages, de fortes et honnêtes générations d'ouvriers chrétiens, qui ont été longtemps l'honneur de la patrie et la joie de l'Église. N'avions-nous pas raison d'avancer que l'hôpital de la Trinité mériterait peut-être de nous servir de modèle ?

## § 2. LES APPRENTIS.

Revenons à l'enfant dont nous suivons la destinée. Le voilà sorti soit de la maison paternelle, soit d'une de ces maisons de refuge ou de ces écoles que la charité chrétienne a fondées dans les grandes villes. Il est temps pour lui d'apprendre un métier, d'entrer chez un maître, de commencer son apprentissage. Il consulte son goût : car il est libre de choisir son métier. Il est apprenti dans un pays chrétien, et n'est pas victime de cette prodigieuse tyrannie que l'empire romain faisait peser sur les collèges d'ouvriers.

Mais il faut tout d'abord qu'il ait atteint un certain âge, déterminé par les Statuts de chaque Corporation. Les orfèvres ne recevaient pas d'apprentis âgés de moins de dix ou de plus de seize ans <sup>(1)</sup>. Les charpentiers voulaient que les aspirants à l'apprentissage eussent au moins quinze ans <sup>(2)</sup>. Suivant le plus ou moins de forces que demandait la pratique de chaque métier, les Statuts exigent des apprentis un âge plus ou moins avancé. Rien de plus sage assurément, ni de plus conforme aux lois de la meilleure hygiène.

Le jour est venu — jour solennel et qui décide de toute la vie de l'ouvrier — de dresser le contrat d'apprentissage. Au XIII<sup>e</sup> siècle, ce contrat est oral, mais doit se passer devant deux ou trois prud'hommes du métier <sup>(3)</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle,

1. Statuts de 1599. Nous croyons nécessaire de répéter que l'organisation des métiers n'a pas subi de changement NOTABLE depuis Étienne Boileau jusqu'en 1791. C'est pour cette raison que, sans violer les règles de la plus sévère critique, nous citons ici des documents de différentes époques et se rapportant à différents métiers.

2. Statuts de 1715.

3. *Règlements d'Étienne Boileau* (couteliers, tréfiliers d'archal, etc.).

il est encore entouré de plus de formalités et de garanties : « Le brevet d'apprentissage est passé *devant notaire en présence des jurés* (1). » Mais quelles sont les clauses de ce redoutable contrat ? Ne craignez rien : le christianisme a passé par là. Ce contrat sera un exposé simple et doux des devoirs et des droits mutuels des apprentis et de leurs maîtres. La faiblesse n'y sera pas opprimée par la force. L'apprenti, qui réunit en lui les deux faiblesses de l'enfance et de la pauvreté, méritait d'être deux fois protégé par l'Église, et l'Église n'a pas manqué à ce devoir.

L'apprentissage dure un nombre très variable d'années, suivant les pays et les métiers. Il dure un an chez les joueurs (2) ; deux ans chez les gantiers et les charpentiers d'Amiens, au XV<sup>e</sup> siècle (3) ; trois ans chez les peintres (4), les

---

1. Statuts des bonnetiers, 1672. — Nous allons, d'ailleurs, publier ici un Contrat d'apprentissage pour donner une idée plus nette de ce premier degré qui conduisait à la maîtrise :

« Par devant les Conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, sousignez, furent présens Pierre Thomas, salpestrier ordinaire du Roy, et Jeanne Fossier, sa femme, auparavant veuve de Germain Legendre, aussi salpestrier du Roy, lesquels, pour faire le profit et avancement de Jean-Baptiste Legendre, fils dudit-Germain Legendre et de ladite Fossier, âgé de seize ans ou environ, qu'ils certifient fidel, ont reconnu l'avoir mis en apprentissage ce jourd'huy jusques et pour quatre années entières et consécutives, avec Jean Jouanne, maistre vitrier à Paris à ce présent, qui a pris et retenu ledit Jean-Baptiste Legendre pour son apprenty pendant ledit temps, durant lequel il promet lui monstrer et enseigner son mestier de vitrier, et tout ce dont il se mesle et entremet, le mieux qu'il lui sera possible, le nourrir, loger, coucher, chauffer, luy donner trois verres de vin par jour, et le traiter humainement, sans luy blanchir son gros et menu linge, ny luy fournir des vestemens et autres nécessitez qui lui seront donnez par ses dits mère et beau-père, qui l'entretiendront honnestement selon sa condition. A ce faire estoit présent ledit apprenty qui a eu ce que dessus pour agréable, a promis aprendre ledit mestier le mieux qu'il luy sera possible. servir et obéir à son dit maistre en tout ce qu'il lui commandera de licitte et honneste, faire son proffit, éviter son dommage, et luy en donner advis s'il vient à sa connaissance, sans s'absenter ny aller servir ailleurs pendant les dites quatre années, auquel cas d'absence ledit Thomas et sa femme le feront chercher par la ville et banlieue de Paris, pour, s'ils le trouvent, le ramener à son dit maistre pour achever le temps qui restera à expirer lors du présent apprentissage, qui est fait moyennant la somme de cent vingt livres, à quoy lesdites parties sont convenues... Ce fait aussy en la présence de Gilles Bresson, Sébastien Papillon, Jean-Baptiste Arnauld et Pierre Dufour ; tous quatre jurez en charge de la communauté des maistres vitriers à Paris, qui ont ledit apprentissage pour agréable... Fait et passé à Paris ez estudes le premier avril mil six cent quatre-vingt-dix-huit... »

Plus bas, on lit, d'une autre écriture et avec une autre orthographe :

« Je sertifie, Léonard Devaux, meitre vitrier à Paris, que Jean-Baptiste Lejandre a fait son ptept d'aprantissage, dont je suis comptant, suivent le tranport du 23 janvier mil sept cent deux. Fait à Paris vingt-huit juillet 1702. Devaux.

2. Règlements d'Étienne Boileau.

3. Statuts des gantiers d'Amiens en 1464. (*Documents pour servir à l'histoire du Tiers-État*, II, 284.) Statuts des charpentiers (II, 288.)

4. Statuts des peintres d'Amiens en 1400.

tanneurs (1) et les boulangers (2) ; quatre ans chez les charpentiers de Paris à l'époque d'Étienne Boileau ; cinq ans chez les taillandiers (3) ; six ans chez les tapissiers et chez les charpentiers de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle (4), chez les batteurs d'archal, les boucliers d'archal, les faiseurs de clous et les patenôtriers de corne au XIII<sup>e</sup> siècle (5) ; huit ans chez les orfèvres (6) et chez les couteliers (7) ; dix ans enfin chez les patenôtriers d'ambre, au temps de saint Louis (8).

Aussitôt que le contrat d'apprentissage avait été passé, le maître et l'apprenti étaient liés vis-à-vis l'un de l'autre. Il arriva quelquefois que les maîtres s'arrogèrent le droit de prendre les apprentis à l'*essai* et de les renvoyer au bout de quinze jours, s'ils n'étaient pas satisfaits de leur aptitude au métier. Un tel abus fut sévèrement interdit par les statuts du siècle dernier (9) : dans le cas où ils congédiaient leurs élèves, les maîtres leur devaient des dommages-intérêts. Il importait que ces pauvres enfants ne fussent pas renvoyés d'un atelier à l'autre et ne perdissent pas en vains *essais* le temps le plus utile de leur vie.

« Les maîtres ne devaient pas donner de gages ni de récompenses à leur apprentis (10). » Mais « à ces apprentis, chacun d'iceux maîtres est tenu de fournir boire et manger, feu, lit, hôtel, chaussure et *véture raisonnable* pendant six ans d'apprentissage, et à la fin, leur laisser tous les outils (11) ». C'étaient là les conditions ordinaires du contrat. Il faut cependant remarquer qu'au XIII<sup>e</sup> siècle et plus tard les apprentis payèrent un certain droit d'entrée dans le métier : c'étaient quelquefois dix sous, dont quatre étaient payés au maître et

1. Statuts des tanneurs d'Amiens, en 1467.

2. Statuts des boulangers de Paris en 1719.

3. Statuts des taillandiers de Paris en 1663.

4. Statuts de 1618 et 1635.

5. *Règlements d'Étienne Boileau*.

6. Statuts de 1599.

7. *Règlements d'Étienne Boileau*.

8. *Ibid.* Voir, en ce qui touche la durée de l'apprentissage dans tous les métiers, le très curieux ouvrage de M. A. Forgeais : *Plombs historiques, trouvés dans la Seine (Méreaux des corporations des métiers)*. Paris, Aubry, in-8°. On y trouve aussi le prix exact des brevets d'apprentissage et de maîtrise, les noms des patrons de chaque confrérie, etc.

9. Voir notamment les Statuts des savetiers en 1703.

10. Statuts des orfèvres en 1599.

11. Statuts des couvreurs en 1566.

six au Roi. La somme s'élevait pour certaines corporations à 40 ou 45 sous (1), et le paiement de cette somme dispensait généralement de deux ans d'apprentissage. Cependant, à la même époque, les potiers d'étain et d'autres maîtres recevaient des apprentis sans argent, et cet usage finit par prévaloir.

Un autre devoir des maîtres était, en général, de n'avoir qu'un apprenti à la fois. Depuis les règlements d'Étienne Boileau jusqu'aux plus récents statuts du dernier siècle, nous trouvons cette clause dans la plupart des documents que nous avons dû consulter. Il y a des exceptions. Les patenôtriers d'ambre, au XIII<sup>e</sup> siècle, pouvaient avoir deux apprentis ; les tapissiers de Paris, d'après les statuts de 1618, les orfèvres, les serruriers, les cervoisiers, d'après les Règlements d'Étienne Boileau, pouvaient en recevoir « autant qu'il s'en présentait » ; mais ces exceptions confirment la règle. Dans le plus grand nombre des corporations, chaque maître avait droit à un apprenti, avec la faculté d'en prendre un second quand le premier n'avait plus à faire qu'un an d'apprentissage (2). Les fils de maîtres, d'ailleurs, ne comptaient pas comme apprentis, et « les maîtres pouvaient avoir chez eux leurs enfants légitimes, neveux et cousins germains pour tirer de la nécessité les plus proches de leurs familles (3) ». La profonde sagesse de ces lois n'échappera à aucun de nos lecteurs : il était difficile de mieux concilier tant d'intérêts contradictoires. L'unité chrétienne de la famille était sauvegardée, et les pères pouvaient ne pas se séparer de leurs fils. D'un autre côté, on évitait ces agglomérations de jeunes gens qui sont trop souvent fatales aux bonnes mœurs, et on facilitait à chaque apprenti le moyen d'apprendre rapidement et profondément son métier. Chaque maître, n'ayant qu'un élève, pouvait lui consacrer une plus grande partie de son zèle, de ses forces et de son temps.

On avait tout prévu, jusqu'aux escapades de ces enfants et au châtement qu'elles méritaient. Le bon Étienne Boileau

---

1. V. dans les *Règlements d'Étienne Boileau*, les Statuts des patenôtriers en corne, des boucliers, des faiseurs de clous, etc.

2. Statuts des charpentiers en 1561.

3. Ibid.

enregistre, contre le fléau de l'école buissonnière, des statuts qui nous paraîtront singulièrement débonnaires : « Si l'apprenti s'enfuit, le maître l'attendra UN AN, sans avoir le droit d'en prendre un autre (1). » S'il s'enfuit jusqu'à trois reprises, c'est la troisième fois seulement que le maître pourra le chasser du métier et de la corporation (2). Encore considère-t-on cette loi comme fort sévère ; car le compilateur ajoute : « Cest establissement firent li preudome du mestier pour refrener la folie et la joliveté des aprentiz : il font grant damage à leur mestre et à eux meïsmes quant ils s'enfuient ; car quant li aprentiz est enraïé à apprendre et il s'enfuist un mois ou deux, il oublie quant que il a appris et insi il perd son tems et fait damage à son mestre. »

Le maître ne pouvait jamais céder son apprenti à un de ses confrères, ni le renvoyer de son atelier que pour des raisons de la plus haute gravité. Ces raisons sont à peu près les mêmes au XIII<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle. Il faut, pour se permettre une telle cession ou un pareil renvoi, que le maître abandonne le métier, qu'il tombe dans la misère, qu'il soit malade au point de ne pouvoir plus enseigner son élève (3) ou enfin qu'il fasse le pèlerinage d'outre-mer. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette dernière clause est du temps de saint Louis (4).

Enfin, le maître devait tout particulièrement veiller sur l'âme et les mœurs de cet enfant adoptif qui lui était confié. Une ordonnance de 1566 défend aux pâtisseries de laisser vagabonder leurs apprentis : « Ne pourront les maîtres pâtisseries *envoyer les apprentis vendre et débiter par la ville* petits pâtés, petits choux, échaudez, richolles, tartelettes..., attendu les inconvénients, fortunes et maladies qui en peuvent advenir, et aussi que *c'est la perdition des apprentis qui ne peuvent apprendre leur métier*, et, au lieu de ce, apprennent toute pauvreté et ne peuvent estre ouvriers audit estat, ce qui est une grande charge de conscience aux dits maîtres. »

Quant aux devoirs des apprentis, ils sont faciles à préci-

1. Statuts des patenôtriers.

2. *Règlements d'Étienne Boileau*, l. 1.

3. Statuts des couteliers en 1565.

4. *Règlements d'Étienne Boileau*.

ser. Ils ne pouvaient quitter leurs maîtres avant l'expiration de leur temps d'apprentissage ; ils leur devaient une entière soumission. Pierre Dupont, dans sa *Stromatourgie* (livre aujourd'hui si rare) résume en termes clairs et chrétiens les devoirs de tous les membres d'un même métier <sup>(1)</sup>. « Il fait dans la troisième partie de son livre l'énumération des qualités et des dispositions nécessaires aux maîtres, compagnons et apprentis. Il exige préalablement la sagesse et la piété chez les uns et chez les autres ; il demande de grandes connaissances dans les maîtres ; beaucoup de douceur, une vigilance et des soins continuels pour former de bons élèves ; un grand respect, une grande confiance, beaucoup de soumission et d'application au travail de la part des apprentis <sup>(2)</sup>. » Que pourrions-nous ajouter, et que pourraient ajouter tous les économistes de notre temps à d'aussi admirables paroles ? Elles devraient servir de devise à tous nos apprentis... et à tous leurs maîtres.

### § 3. LES COMPAGNONS.

Nous voici en présence de ceux qui, par excellence, peuvent être appelés « les misérables d'autrefois ». Les compagnons, en effet, nous représentent la classe ouvrière de l'ancien régime.

Ils pouvaient se diviser en deux classes : ceux qui avaient été apprentis et qui aspiraient à la maîtrise ; et ceux qui n'étaient pas, dans la hiérarchie des métiers, en état de dépasser jamais le degré du compagnonnage. Les uns et les autres étaient, d'ailleurs, soumis à la même législation. Seulement plus d'estime et d'honneur entourait les premiers.

En principe TOUT COMPAGNON POUVAIT DEVENIR MAÎTRE ; mais en pratique, alors comme aujourd'hui, un grand nombre de compagnons ne parvenaient pas à la maîtrise, parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent pour s'établir. L'obstacle était pécuniaire.

Pour parler, tout d'abord, des compagnons qui ne con-

---

1. Imprimerie royale, 1632. Il y a une édition antérieure,

2. *Nouveau recueil des Statuts du corps et communauté des maîtres marchands tapisseries*, etc. Paris, chez Gissey, 1756 ; préface, p. XIII.



naissaient pas cet obstacle, c'étaient d'anciens apprentis qui étaient forcés par les statuts de *servir* les maîtres pendant l'espace de deux ou trois années (1). C'était seulement après ce temps de compagnonnage qu'ils étaient « admis au chef-d'œuvre ».

Quant aux autres compagnons, leur état matériel se rapprochait assez de celui de nos ouvriers, et leur était souvent inférieur. Au spirituel, au moral, ils étaient plus heureux et valaient peut-être davantage.

Il importe ici de ne pas oublier que les ouvriers dans l'antiquité ÉTAIENT PRESQUE TOUJOURS ESCLAVES, soit qu'ils fussent la propriété des patriciens, soit qu'ils fussent au service des *Collegiati*. Pendant le moyen âge, au contraire, la seule histoire de leurs noms constate le merveilleux adoucissement de leur état social, et cet adoucissement n'est dû qu'à l'influence de l'Église. On les appela tour à tour *serfs*, puis *valets*, puis *serviteurs*, puis enfin *compagnons*. Étudiez ces noms : ils sont réellement toute une histoire des classes ouvrières depuis le X<sup>e</sup> siècle.

Essayons maintenant de tracer le Code du compagnonnage d'après les nombreux documents qui nous ont servi à composer ce travail :

« Il est permis aux maîtres d'avoir autant de Compagnons qu'ils peuvent en faire travailler (Statuts des tapissiers, 1656 ; des charpentiers 1651, etc.)

« Dans certaines corporations, les Compagnons doivent servir les maîtres au mois et non à la tâche, sous peine de confiscation des outils, d'amende et *même de châtiement corporel* pour la seconde fois. (Ordonnance du Prévôt de Paris en 1614.) — Dans d'autres communautés plus débonnaires, ils sont payables à leur choix, soit à l'aune carrée, soit à la journée. (*Statuts des tapissiers* en 1635.)

« La journée varie suivant les métiers. Chez les tapissiers, elle commence en été à cinq heures, et se termine à sept heures du soir. En hiver, elle commence et finit une heure plus tard. (Statuts de 1635.)

« Les Compagnons ne peuvent travailler en chambre, mais seulement dans la boutique de leurs maîtres. Ce règlement, du moins, est en usage dans plusieurs métiers. (Ordonnance de Charles IX pour les orfèvres, du 16 août 1564.)

« Les Compagnons ne peuvent faire d'entreprise pour leur compte; ils

1. Trois ans (Statuts des tapissiers en 1635, des orfèvres en 1612, des boulangers en 1719, etc.). Deux ans (Statuts des bonnetiers en 1772), etc.

ne peuvent avoir d'apprentis. (Statuts des charpentiers, 1651. La même clause se retrouve dans tous les statuts.)

« Ils ne peuvent quitter leurs maîtres avant d'avoir achevé l'ouvrage commencé par eux, ni avant d'avoir acquitté leurs dettes envers leurs patrons. (Statuts des charpentiers d'Amiens 1464 ; Statuts des orfèvres de Paris en 1465, 1568, 1618 et 1635 ; Lettres patentes de 1781. Cette règle est commune à tous les métiers.)

« Les Compagnons ne peuvent quitter leurs maîtres pour aller travailler ailleurs, sans avoir obtenu une lettre ou billet de congé ; et ce, sous peine de cent livres d'amende. (Lettres patentes de 1767.)

« Toute coalition d'ouvriers, même sous forme de confrérie, est sévèrement défendue. (Lettres patentes de 1719 et 1781.)

« Les ouvriers, à leur entrée dans une ville, doivent se faire inscrire au greffe de la police : ils doivent posséder un livret où sont successivement portés les différents certificats qui leur ont été délivrés. (Lettres de 1781.)

« Le Compagnon qui épouse une fille de maître est *affranchi*. Il est dispensé du chef-d'œuvre, et n'est tenu qu'à une *expérience* ou examen. (Statuts des Taillandiers en 1622 ; des Bonnetiers en 1672.)

« Quand les Compagnons ne sont point payés par leurs maîtres ; quand ils sont maltraités par eux ou laissés sans ouvrage, ou pour d'autres causes légitimes, ils se pourvoient devant le juge de police pour en obtenir leur billet de congé. (Lettres patentes de 1781.)

« Les maîtres ne peuvent congédier leurs ouvriers s'il n'y a cause légitime. » (Lettres patentes de 1781.)

Telles étaient les lois auxquelles étaient soumis, avant 1791, tous les compagnons et ouvriers. Elles étaient, sans aucun doute, susceptibles de très nombreuses et très profondes modifications que le temps leur aurait aisément apportées, et nous rêvons mille fois mieux ; mais elles paraîtront, du moins, un code véritablement céleste à qui les comparera à la législation des esclaves dans l'antiquité grecque ou romaine. C'est ici le lieu de citer le témoignage d'un des meilleurs érudits de ce temps, qui a consacré aux métiers de Paris un très scientifique et excellent ouvrage, uniquement écrit D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX : « En résumé, dit M. Fagniez, l'ouvrier parisien des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles ne jouissait pas d'un bien être égal à celui du l'ouvrier contemporain ; mais il ne restait pas toute sa vie dans une condition précaire. PRESQUE TOUJOURS IL PARVENAIT A S'ÉTABLIR ET A TRAVAILLER POUR SON COMPTE. » Ce que M. Fagniez dit ici de l'ouvrier de Paris, on doit le dire de tous les autres.

Les ouvriers de l'ancien régime se montrèrent longtemps satisfaits de leur sort : mais il y eut des révoltes. L'Enfer comprit que le compagnonnage était le côté vulnérable de toute l'organisation des métiers, et il ne cessa de siffler à l'oreille du pauvre compagnon : « Tu ne peux devenir maître, tu n'es pas assez riche ; révolte-toi, renverse les maîtrises. » Ce sifflement horrible n'a été que trop écouté. Il y eut des compagnons qui haïrent leurs métiers et leurs maîtres ; il y en eut qui haïrent Dieu. L'histoire du compagnonnage est devenue par là une des choses les plus lugubres qu'on puisse lire.

Il est à peu près évident que la franc-maçonnerie a découlé du compagnonnage dégénéré, révolté. Les ouvriers, dès le XV<sup>e</sup> siècle au moins, s'associèrent entre eux et opposèrent leurs confréries à celles de leurs maîtres ; mais le cérémonial de ces assemblées ne tarda pas à devenir la parodie infernale du cérémonial chrétien. Il y eut là, parfois, une sorte de « messe du Sabbat », comme celle dont M. Michelet n'a pas craint autrefois d'analyser les ignobles mystères. Pour être reçu compagnon, il fallut blasphémer, il fallut insulter la terre et le ciel. L'autorité ecclésiastique s'émut : elle condamna ces sacrilèges. Néanmoins, durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ces pratiques avaient conquis une horrible popularité, et c'est contre elles que « le bon Henri », instituteur des Frères cordonniers, dirigea principalement l'effort de son zèle. Il ne parvint pas à les effacer. Elles subsistèrent à travers tout le XVIII<sup>e</sup> siècle : la Révolution fut en partie leur œuvre et leur triomphe.

Mais, à côté de ce mauvais compagnonnage soutenu et conduit par les Démons, il y eut toujours le compagnonnage chrétien soutenu et conduit par les Anges. Les compagnons chrétiens eurent leurs Confréries pieuses, qui ne furent abolies que par Turgot. Ils aimaient Dieu, ils aimaient leurs maîtres. La Révolution française eût été conjurée peut-être, s'ils avaient eu la force comme ils eurent la vertu.

#### § 4. LES MAÎTRES.

Parmi les étonnantes servitudes auxquelles avaient dû se soumettre les infortunés *Collegiati* ou membres des Corporations romaines, il n'en était pas de plus dure que l'obligation

où chacun d'eux se trouvait d'exercer le métier de son père et de le transmettre à son fils. Dès l'origine, les Corporations chrétiennes échappèrent à cette honte : elles furent libres. Le jeune apprenti promenait ses yeux autour de lui, cherchait la profession qui convenait le mieux à ses forces et à sa vocation secrète; puis, librement, il entra dans le métier qu'il avait choisi librement. Une seule corporation au moyen âge continua la tradition païenne : celle des bouchers. Encore se débattit-elle contre cet esclavage et finit-elle par en rejeter le fardeau (1).

Mais dès que, dans un métier ou dans une corporation, le fils ne succède pas nécessairement à son père, il faut imaginer certaines conditions d'admission. A défaut de l'hérédité, il faudra l'élection, et cette élection pourra être précédée d'un examen, suivie d'un serment, accompagnée enfin d'un certain nombre d'autres formalités plus ou moins pénibles. De toute manière, il est bon que les portes d'une Communauté ne soient pas ouvertes à tout le monde. Une Corporation ouvrière, c'est presque une Académie.

Nos Corporations d'arts et métiers montrèrent, en effet, quelque rigueur à l'égard de ceux qui aspiraient à l'honneur de devenir leurs membres. N'était pas maître qui voulait : il fallait se soumettre à toute une série d'épreuves et de formalités, sans parler de ces sacrifices pécuniaires qui ont trop souvent dépassé la mesure et ont jeté le discrédit sur toute l'organisation des Maîtrises.

Tout d'abord il fallait prouver, dans la plupart des métiers, qu'on était de la religion catholique, apostolique, romaine (2) ; qu'on était né ou naturalisé Français (3), et enfin, qu'on n'avait jamais été « *accusé*, atteint, convaincu ni repris par justice » (4). Les Statuts des tapissiers de Paris en 1568, vont même jusqu'à fermer à tout aspirant la porte de la Maîtrise, « *s'il n'est homme honneste, de vie et bonne conversation*, et qu'autrement n'ait été atteint d'aucun larcin au dit mestier, crime, blâme, reproche ou aucun vilain cas digne de repréhen-

1. Voir le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau. Introduction par M. Depping, LIV.

2. Statuts des amidonniers, 1745, etc.

3. Statuts des charpentiers, 1651.

4. Ibid.

sion ». Nous approuvons une telle sévérité. Ceux qui étaient appelés à punir toute fraude avaient raison de ne pas recevoir un coquin dans leurs rangs.

Ce n'étaient là, d'ailleurs, que les épreuves préliminaires, et ces trois certificats n'étaient pas les seuls qu'on dût déposer au greffe ou à l'*Ecritoire* de chaque métier. Il en fallait un autre : l'aspirant devait prouver qu'il avait très régulièrement achevé ses années d'apprentissage et de compagnonnage. Chez les charpentiers, il y avait en outre toute une classe d'ouvriers qu'on appelait les « aspirants à la maîtrise » ; chacun d'eux devait travailler « trois mois chez l'un des jurés, trois mois chez l'un des plus anciens maîtres. » Mais, dans ces Corporations comme dans toutes les autres — sans une seule exception, je crois, — le certificat d'apprentissage était la première, la plus indispensable des pièces à produire pour être admis à la Maîtrise. C'était là, en quelque sorte, tout le fond de l'institution des Jurandes.

...L'aspirant a fait connaître qu'il appartenait à ces deux grandes familles où se recrutent les Corporations, à l'Église et à la France. Il a pu montrer sans rougir toute sa vie à la sévérité de ses juges, et sa vie n'a pas de taches. Enfin, il vient de déposer, entre les mains de ses anciens, ce Certificat d'apprentissage auquel ils attachent tant de prix. Tout n'est pas fini ; il faut maintenant se mettre vivement au travail et faire « le chef-d'œuvre <sup>(1)</sup> ».

Le sujet de ce *chef-d'œuvre* est souvent indiqué dans les Statuts des métiers. Pour les serruriers, c'étaient une clef et une serrure qui devaient porter le nom de l'aspirant, « afin qu'un même chef-d'œuvre ne puisse servir <sup>(2)</sup> ». Pour les gantiers, c'étaient encore, au XVII<sup>e</sup> siècle, « une paire de mitaines « à cinq doigts, de peau de loutre à poil, un gant à porter l'oi-  
« seau et trois autres paires de gants à coudre et parfumer en « bonnes odeurs <sup>(3)</sup> ». Les bourreliers avaient à faire « un har-

1. Nul ne peut être orfèvre sans faire chef-d'œuvre (Ordonnance du 8 avril 1578). C'est la formule qui se trouve dans presque tous les Statuts.

2. Statuts de 1723.

3. Statuts de 1656.

« nais complet de timon ou de carrosse <sup>(1)</sup> ». Les pâtissiers « six « plats complets en un jour » <sup>(2)</sup>, et les fabricants d'oublies, ou oublayers : « cinq cents grandes oublies, trois cents de « supplications, deux cents de four et six pâtés » <sup>(3)</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les peintres d'Amiens devaient achever « un ta- « bleau dont le fond estoit de trois pieds et demi, *sans com- prendre la bordure,* » et les sculpteurs, « une figure de trois pieds et demi de haut <sup>(4)</sup> ».

On donnait aux aspirants le temps suffisant pour terminer leur chef-d'œuvre : chez les serruriers, ils avaient un an <sup>(5)</sup>. Généralement, le chef-d'œuvre devait être fait dans la maison d'un juré, et toujours de la propre main de l'aspirant <sup>(6)</sup>. Enfin, les jurés s'assemblaient pour examiner ou faire examiner le chef-d'œuvre qui était *reçu* solennellement. Chez les charpentiers, douze anciens maîtres étaient tenus d'assister à la réception <sup>(7)</sup>. Avons-nous besoin de faire remarquer combien toute cette législation était empreinte de sagesse, et comme elle était faite pour amener le travail à son plus haut degré de perfection ?

Dans la plupart des corporations, les fils de maîtres étaient dispensés du chef-d'œuvre; mais ils restaient soumis à une *expérience* ou examen préliminaire. Cet examen était quelquefois imposé à tous les aspirants, dans les corporations notamment où la confection du chef-d'œuvre offrait certaines difficultés matérielles. Les aspirants apothicaires, par exemple, subissaient devant tous les maîtres et devant plusieurs docteurs une redoutable épreuve qui devait durer TROIS HEURES <sup>(8)</sup>. Pour être imprimeur ou libraire, il fallait « savoir lire le grec » et « être congru en langue latine <sup>(9)</sup> ». Pour être gantier, « on devait coudre et parfumer une paire de gants et « la rendre faite et parfaite prête à mettre la main de- « dans <sup>(10)</sup> ». Les orfèvres étaient examinés par leurs gardes tant sur la matière qu'ils doivent ouvrir que sur la façon,

1. Statuts de 1665. — 2. Statuts de 1566. — 3. Ibid. — 4. *Documents pour servir à l'histoire du Tiers-Etat*, II, 5, 6. — 5. Statuts de 1723. — 6. Statuts des charpentiers en 1651, etc. — 7. Ibid. — 8. Statuts de 1638. — 9. Statuts de 1686. — 10. Statuts de 1656.

« s'ils savaient allayer leur argent et en faire essai <sup>(1)</sup>. » Les charpentiers, enfin, devaient faire « sur un carton » un « trait géométrique » que leurs doyens et jurés gardaient et paraphaient <sup>(2)</sup>.

Une fois le chef-d'œuvre reçu, l'aspirant n'avait plus qu'à mettre la main à la bourse, et à payer les droits de maîtrise. Au XIII<sup>e</sup> siècle, il achetait littéralement « le métier au roi », et le roi « le vendait à l'un plus, à l'autre moins <sup>(3)</sup> ». Tout cela s'était régularisé, surtout depuis les derniers Valois. Les ordonnances de 1581, de 1597 et de 1674 réservèrent très clairement les droits de la royauté. Chaque métier, du reste, ne payait pas la même quotité. En 1723, les serruriers payaient 243 livres 8 sous ; celui d'entre eux qui avait épousé la fille ou la veuve d'un maître ne devait que 153 livres 12 sous ; le fils d'un maître ne devait que 94 livres 12 sous. Quand, en août 1776, les jurandes, abolies par Turgot, furent de nouveau rétablies, on promulgua un nouveau tarif qui fut moins onéreux que l'ancien.

Dans certains métiers, particulièrement au moyen âge, le récipiendaire faisait le serment solennel de se conformer aux us et coutumes de la communauté <sup>(4)</sup> ; puis avait lieu la réception proprement dite, qui s'achevait rarement sans un festin solennel offert aux anciens par le nouveau venu. Ces banquets donnèrent lieu à de nombreux abus. Il paraît, d'ailleurs, qu'on n'attendait pas toujours la réception du jeune maître pour se livrer aux excès de cette joie. Les aspirants, pour se concilier la bienveillance de leurs juges, leur offraient de riches dîners, qui furent sévèrement interdits par certains statuts : « Les jurés et anciens, dit le Règlement des serruriers en 1713, ne doivent recevoir des apprentis aucun festin ou repas, A PEINE DE CONCUSSION. »

1. Statuts de 1429.

2. Statuts de 1651.

3. *Livre de Métiers* d'Étienne Boileau. Certains métiers s'étaient *abonnés* à la royauté, et, au lieu d'acheter la maîtrise, payaient au fisc une redevance annuelle de six sous environ. Cette redevance s'appelait le *hauban*, et les gens de ces corporations étaient les *haubaniens*.

4. *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau. — Statuts des barbiers d'Amiens en 1407, etc., etc.

Enfin, voilà notre aspirant devenu maître : il va entrer, il entre fièrement dans l'exercice de tous les droits de la maîtrise. Il peut désormais avoir un ou plusieurs apprentis, et autant de compagnons qu'il en désire ; il prend part à l'élection de ses gardes ou jurés ; il assiste aux assemblées générales de la communauté et à celles de la confrérie dont il contribue par ses deniers à assurer l'existence ; il sera lui-même éligible d'ici à quelques années. Et, après avoir été « jeune maître » et « maître moderne », il pourra enfin être nommé garde ou juré, et conquérir ainsi, non sans gloire, son bâton de maréchal dans la Corporation.

### § 5. LES GARDES OU JURÉS.

L'existence des gardes ou jurés remonte au premier établissement des Communautés ouvrières. Dans les statuts recueillis par Étienne Boileau, ils portent principalement le nom de « prud'hommes ». Dans le nord, avons-nous dit, on les appelle eswards ; dans le midi, consuls. Le mot *jurés*, qui a prévalu, vient de ce que ces chefs de corporation étaient « JURÉS *de par le roi à garder le métier* (1) ». C'est ce même terme qui a donné naissance au mot *jurandes*.

Les jurés étaient au nombre de deux dans les corporations ordinaires, au nombre de quatre dans les communautés importantes. Les orfèvres et les tapissiers en avaient jusqu'à six.

Pour être juré, il fallait remplir plusieurs conditions : « Avoir fait connaître sa capacité en ouvrages (2) ; avoir administré la confrérie (3) ; mais surtout être maître depuis un certain nombre d'années. » Un certain âge, en outre, était requis : en général, on n'était pas juré avant trente ans.

Les jurés étaient renouvelés par moitié tous les ans. Ceux qui avaient été élus deux fois à ces fonctions difficiles ne pouvaient pas être contraints à les accepter une troisième fois (4).

1. Statuts des poissonniers, dans Étienne Boileau, etc.

2. Statuts des charpentiers en 1651.

3. Statuts des taillandiers, 1663.

4. Ibid.



Au temps de saint Louis, les jurés d'un grand nombre de corporations étaient à la nomination du Prévôt ; à Paris, certains autres étaient nommés par des officiers du palais. Mais déjà une réaction commençait à s'opérer, et les métiers s'arrachaient à la domination municipale. Déjà les orfèvres, les serruriers, les batteurs d'archal, les bouchers, les patenôtriers et bien d'autres élisaient leurs prud'hommes. Ce mode d'élection, qui était le plus libre, finit par prévaloir entièrement, et chacune des corporations forma une République chrétienne, administrant elle-même ses affaires et ses finances, et dont la pacifique liberté ne fut un danger pour personne.

L'élection avait lieu à la pluralité des voix ; les électeurs étaient les jurés en charge, et un certain nombre de maîtres qui venaient à leur tour prendre part chaque année à ce vote solennel. A peine élus, les nouveaux jurés prêtaient le serment de garder leur métier « bien et loyalement », et ils entraient aussitôt en fonctions (1).

La plus importante de ces fonctions était la visite que, quatre fois par an, les jurés faisaient dans toutes les boutiques des maîtres pour voir de leurs yeux si tout était « utilement fait », et s'il ne se faisait pas d'autres œuvres que celles autorisées par les Règlements. Leurs noms étaient inscrits sur un tableau au greffe de chaque corporation, et on était en droit de les aller requérir pour toutes contestations et estimations. C'est à eux qu'il appartenait de recevoir les nouveaux maîtres. Dès le temps d'Etienne Boileau, ils devaient dénoncer à l'autorité toutes les contraventions et tous les délits d'une certaine gravité.

Chez les charpentiers en 1651, (nous ne préjugeons rien pour les temps antérieurs), il y avait un des jurés qui prenait le nom de Syndic et qui « veillait à la défense des intérêts de toute la compagnie ». Le plus ancien des « pourvus de charges » dans la même communauté avait le titre de doyen. C'est dans sa maison que se réunissait la compagnie ; il donnait le premier son avis sur les propositions du Syndic et faisait publiquement des réprimandes à tous ceux « que la malice pouvait porter à quelque injuste entre-

1. Ordonnance de 1345 pour les orfèvres. — Statuts des charpentiers, 1651, etc., etc.

prise (1) ». Mais l'existence d'un syndic et d'un doyen était un fait tout exceptionnel dans une corporation. En 1653 et 1723, il fut même interdit de nommer des syndics. Les corporations devaient faire gérer leurs affaires uniquement par leurs jurés (2).

Dans quelques corporations fort importantes, les gardes ou jurés avaient des auxiliaires. C'est ainsi que la célèbre communauté des tapissiers-hautelisseurs-courtpointiers avait non seulement six gardes-jurés, mais encore « douze auditeurs des comptes » ou « petits jurés » (3).

Ces magistrats des métiers étaient hommes, hélas ! comme nous autres, et ne se montrèrent pas toujours irréprochables dans l'exercice de leurs charges. Ils cherchèrent à faire argent de leur influence, et quelques-uns ne furent pas sans réussir. Il faut flétrir ces vilenies, mais il ne convient pas qu'elles nous empêchent de rendre justice à l'institution. Il est certain que la sévérité des jurés parvint plus heureusement que notre police actuelle à prévenir les fraudes commerciales. Au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, en ces temps *presque barbares*, on ne saurait imaginer toutes les précautions qui étaient prises contre la falsification des denrées et des étoffes. Les draps, par exemple, devaient être suspendus dans toute leur longueur pour être plus scrupuleusement examinés par les jurés, et c'est seulement après ce méticuleux examen que ceux-ci devaient y apposer le sceau de la corporation (4) : et ainsi de tout le reste, jusqu'à la suppression des maîtrises. Il n'est pas jusqu'aux bouquetières qui ne fussent traitées avec cette rigueur, et nous lisons dans leurs statuts de 1677 cette prescription, dont nous recommandons volontiers la lecture aux bouquetières de notre temps : « Les maîtresses-bouquetières « seront tenues d'employer dans les bouquets des fleurs « fraîches et nouvellement cueillies, et nous leur défendons « d'en employer de vieilles, ni flétries ou qui aient été salies, « à peine de confiscation et d'amende. » Laissons un instant, laissons nos lecteurs sur la douce odeur des bouquets de

---

1. Statuts de 1651.

2. Statuts de 1723.

3. Statuts de 1729, et antérieurs.

4. Statuts des teinturiers d'Amiens en 1308.

l'ancien régime (de ceux qui n'ont pas valu d'amende aux bouquetières).

## § 6. ÉLÉMENT RELIGIEUX DES ANCIENNES CORPORATIONS OUVRIÈRES : LES CONFRÉRIES.

Les Corporations dérivent des Confréries, et particulièrement de ces confréries qui se proposaient pour but la construction des églises aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Noble origine, et qui est le plus solide honneur des communautés ouvrières ! Elles sont nées à l'ombre des murs saints, au chant des cantiques, à la voix des prêtres. Leur première œuvre a été un de ces autels qui renferment le corps d'un martyr et où descend lumineusement le corps de Jésus-Christ. Malheur aux corporations qui sont oublieuses de leur origine et de leur gloire : elles sont mortes ou mourront.

Quand les métiers reçurent leurs premiers statuts et toute leur organisation civile, les confréries subsistèrent. Elles vécurent à travers mille vicissitudes, jusqu'à ce que Turgot les abolit froidement d'un trait de sa plume administrative. Malgré Turgot, malgré la Révolution, l'esprit en est encore tout vivant parmi nous, et, SOUS UNE FORME OU SOUS UNE AUTRE, nous les verrons renaître, nous ou nos fils. Elles sont la grande, elles sont la meilleure garantie de la moralité des classes ouvrières. On l'avait oublié, on est en voie de le reprendre ; le jour n'est pas éloigné où notre siècle finira par le reconnaître.

Épuisons rapidement la question matérielle du budget des confréries. Puisque nous ne pouvons échapper à ces strictes considérations, hâtons-nous de nous en délivrer.

Les confréries ont vécu fièrement, sans rien emprunter à personne, depuis saint Louis jusqu'à Louis XVI. Elles ont administré elles-mêmes leurs petites finances, et ne s'en sont pas trouvées plus mal : « Les maîtres de telle communauté « se sont unis en confrérie sous tel patronage, et ils s'engagent « à tant payer par an pour l'entretien de la dite confrérie » : telle est une des formules les plus usitées (1). Une partie de l'argent versé par les apprentis servait à la confrérie du

1. Statuts des bourreliers en 1734; des charcutiers en 1745, etc., etc.

métier <sup>(1)</sup>. Enfin, une partie des amendes était réservée pour la *boîte* ou caisse de la confrérie. C'est ainsi qu'au XIV<sup>e</sup> siècle la confrérie de Saint-Éloy aux orfèvres avait « le quint des profits que le roy avoit des forfaitures trouvées par les maîtres des orfèvres <sup>(2)</sup>. »

Outre ces trois sources de revenus ordinaires, les confréries en avaient d'autres. Chaque maître était tenu de leur payer certaines redevances en nature : c'était un cierge pesant une ou deux livres; c'était le pain bénit que chacun devait *rendre* à son tour <sup>(3)</sup>. On avait, du reste, une certaine fierté à l'endroit de sa confrérie : on la parait volontiers, on la faisait belle. Les orfèvres n'entendaient pas que les tapissiers eussent une plus riche chapelle que celle de saint Éloy. Heureuses et pacifiques rivalités auxquelles nous devons quelques chefs-d'œuvre et qui n'ont jamais fait couler ni le sang chrétien ni le sang français!

Chaque confrérie eut d'abord ses administrateurs particuliers. Mais il y eut certains abus, certains conflits d'attributions qui décidèrent le roi et les métiers eux-mêmes à charger les jurés de l'administration de la confrérie. Ce soin incombait souvent aux deux derniers jurés nommés, « pendant leur première année de jurande » <sup>(4)</sup>.

Le siège de la confrérie était dans une chapelle spéciale, ou, le plus souvent, dans une église paroissiale. Les bouquetières allaient à Saint-Leufroi; les orfèvres, pendant longtemps, eurent les deux sanctuaires de Notre-Dame de Blancmesnil, à trois lieues de Paris, et de la chapelle des Martyrs, au bas de Montmartre; les charcutiers se réunissaient aux Augustins; les barbiers d'Amiens à Saint-Firmin, etc., etc. Cet usage n'est pas, d'ailleurs, tout à fait tombé en désuétude, et, encore aujourd'hui, nous en pouvons constater les traces vivantes et le souvenir qui vivra longtemps.

Ce qui dominait toute cette institution de confréries, c'était le culte des patrons dont nous avons essayé plus haut de faire comprendre et admirer la profonde beauté. Hélas! les

1. Statuts des boucliers d'archal et de laiton, dans Étienne Boileau.

2. Statuts de 1345. — Statuts des barbiers d'Amiens en 1497, etc.

3. Statuts des charcutiers en 1745, etc.

4. Statuts des bouquetières, 1677, etc., etc.

noms mêmes de ces antiques protecteurs du pauvre et de l'ouvrier, ces noms ne sont plus connus que de l'archéologue. Mais, surtout, qui sait, de notre temps, les raisons sublimes qui avaient déterminé tel ou tel métier à choisir tel patron plutôt que tel autre ? Que les orfèvres aient choisi un orfèvre, saint Éloi; les soldats un soldat, saint Maurice; les charpentiers saint Joseph; les cordonniers saint Crépin, et les chasseurs saint Hubert, rien de plus facile à expliquer. Cependant toutes les corporations n'ont pas eu recours à une idée aussi simple. Les charrons ont choisi sainte Catherine pour patronne, parce que sainte Catherine a été suppliciée sur une roue. Les artilleurs s'adressent à sainte Barbe, parce que le père de cette martyre a été frappé de la foudre en châtiment de ses crimes, et que ces petits tonnerres dont les hommes disposent, doivent, à l'imitation de la grande foudre de Dieu, n'être jamais au service que de la Vérité et de la Justice. Si sainte Marie Madeleine a toujours été la patronne de tous les fabricants et vendeurs de parfums, c'est afin de nous apprendre que les parfums nous ont été surtout donnés pour l'usage auquel les employait l'illustre pénitente, pour les répandre aux pieds de Jésus-Christ ou pour embaumer la maison de son épouse. Et cette épouse, c'est l'Église.

L'image des patrons était peinte sur les bannières des métiers. Ces chères bannières, elles marchaient en tête des corporations en toutes les occasions solennelles : elles étaient à la peine, elles étaient à la gloire, un peu comme celle de Jeanne d'Arc ; et l'on était si bien habitué à confondre chaque corporation avec son drapeau, que l'on donna le nom de « bannières » aux communautés elles-mêmes. On les a vues, ces bannières, dans toutes nos grandes luttes politiques et religieuses ; elles ont eu, durant la Ligue, l'insigne honneur de marcher en tête de ces vaillants catholiques qu'il est aujourd'hui de bon goût de condamner comme des fanatiques et des criminels, mais qui étaient en réalité le peuple même, tout le véritable peuple de la France, et qui ont empêché le sceptre de saint Louis d'être déshonoré par la main d'un hérétique.

Les bannières des métiers, dans les processions solennelles,

servaient d'escorte populaire au divin charpentier de Nazareth. Il fallait voir, et nous avons eu le bonheur de contempler nous-même ces beaux groupes d'ouvriers relevant la tête à la pensée de cet honneur auquel ils étaient appelés, portant gravement sur leurs fortes épaules le Chef-d'œuvre de la corporation, recueillis et joyeux, fiers et modestes en même temps. Il nous semblait voir toute l'ancienne Société chrétienne qui revenait sur la terre et passait, vivante, sous nos yeux.

Mais la dévotion des confréries ne se bornait pas à cette trop facile assistance aux processions de la Fête-Dieu. Il y avait la fête patronale, que l'on célébrait tous les ans avec une pompe extraordinaire et, le lendemain de cette fête, la corporation assistait encore à une messe de *Requiem* pour les âmes de tous les membres défunts. Plusieurs communautés, comme celle des orfèvres, faisaient chanter une messe du Saint-Esprit l'un des jours qui précédaient l'élection des nouveaux gardes. Certains corps de métiers étaient plus dévots; ils faisaient dire une messe basse tous les premiers dimanches de chaque mois <sup>(1)</sup>, et leurs jurés allaient un jour par semaine à l'office divin pour la corporation tout entière <sup>(2)</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les notaires assistaient à une messe qu'ils avaient établie « pour le roi, la reine et les confrères » <sup>(3)</sup>; ils entendaient les vêpres de la sainte Vierge le vendredi soir et la messe de Notre-Dame le samedi matin <sup>(4)</sup>. Enfin, c'était l'usage des corporations d'assister aux enterrements de chacun de leurs membres, ou tout au moins d'y envoyer une députation nombreuse. Au moyen âge, cette coutume s'étendait aux baptêmes et aux noces <sup>(5)</sup>. Ce n'est pas nous qui condamnons la très joyeuse et très utile multiplicité de ces fêtes. Ils ne sont pas chrétiens, ceux qui ne savent pas le christianisme joyeux.

Au-dessus de toutes ces dévotions il faut placer l'observation du repos du dimanche. Ici, les textes abondent depuis

1. Statuts des bonnetiers en 1672.

2. Statuts des charcutiers en 1705. Les jurés de ce corps allaient à la messe tous les vendredis matins : remarquez le jour.

3. Statuts de 1306 dans Leber, *Pièces relatives à l'Histoire de France*, t. XIX.

4. Ibid.

5. Statuts des barbiers d'Amiens en 1407, — des gantiers de la même ville en 1464, — des charpentiers, etc.

le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1791; nous en avons un très grand nombre sous les yeux. Voici un statut qui nous paraît résumer tous les autres; c'est celui des charpentiers de Paris en 1651. Écoutez ces nobles paroles, pleines de simplicité et de respect: « Nous faisons défense et prohibition très expresses « aux jurés, maîtres, compagnons et apprentis dudit art de « travailler à tous ateliers, édifices et bâtiments généralement « quelconques aux jours des dimanches et fêtes, que nous « voulons être employés au service divin, conformément aux « constitutions canoniques, à peine de cent livres d'amende. » Aux fêtes solennelles et fêtes de Notre-Dame, il fallait laisser l'ouvrage dès la veille au premier coup de vêpres <sup>(1)</sup>. Ces jours-là, les pâtisseries et les barbiers eux-mêmes devaient chômer <sup>(2)</sup>. En ce temps-là ce n'étaient pas les nations protestantes qui passaient pour observer le mieux le grand précepte dominical; en ce temps-là, les villes catholiques présentaient un beau spectacle le dimanche: les boutiques étaient fermées, les églises étaient pleines, la joie brillait dans tous les yeux. La théorie et la pratique du respect n'avaient pas encore disparu de la terre; la charité était dans l'air.

On sait, d'ailleurs, comment cette charité eut toujours à s'exercer et comment elle s'exerça toujours au sein de nos corporations. Il y avait beaucoup de pauvres en ce temps-là, beaucoup de malades; il y avait des veuves et des orphelins. D'aucuns ont pu prétendre qu'il y avait, alors, bien plus de misères corporelles que de notre temps. En tout cas, on les secourait vaillamment. Certains métiers avaient un hôpital qui leur appartenait tout spécialement: telle était la communauté des orfèvres, qui s'enorgueillissait de son hôpital Saint-Éloi <sup>(3)</sup>. Nous avons parlé de l'hôpital de la Trinité, fondé en 1544 *pour les fils des pauvres artisans*. L'Hôpital général et l'Hôtel-Dieu recevaient aussi les malades des communautés ouvrières. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle nous voyons les apprentis se cotiser ensemble et donner « chacun cinq

1. Statuts des tanneurs en 1566.

2. Statuts des pâtisseries en 1566, et des barbiers d'Amiens en 1407; mais cet usage était tombé en désuétude.

3. Nous avons les comptes manuscrits de cet *Hôpital des pauvres orfèvres* pour le XV<sup>e</sup> siècle.

sous pour les pauvres enfants du métier et leur éducation (1). »

La charité n'était pas administrative en ce temps-là : elle avait ses délicatesses, sa poésie. Tous les ans, les orfèvres donnaient un repas aux pauvres de l'Hôtel-Dieu (2). A chaque fête du métier, presque à chaque assemblée, les « pauvres orfèvres ou leurs veuves recevaient une somme de 7 sous à 3 livres 15 sous ». Puis, « on leur donnait du bois pour l'hiver; ils étaient logés en des chambres appartenant à la communauté, et on leur distribuait des aumônes extraordinaires, pendant l'année, en temps de maladie et suivant leurs besoins (3). » Au XIV<sup>e</sup> siècle, les drapiers donnaient tous les premiers dimanches de l'année « un pain, une pinte de vin et une pièce de viande » à tous les pauvres de l'Hôtel-Dieu; un « mets entier » aux accouchées; un pain, une quarte de vin et une pièce de viande aux prisonniers du Châtelet (4). » Les nouveaux gardes des orfèvres, tous les ans pendant le carême, se donnaient la peine d'accompagner deux religieux-mendiants et allaient quêter avec eux dans toutes les maisons et boutiques des membres de la corporation (5). Chaque communauté avait des habitudes et des statuts analogues; chacune avait son petit rituel charitable.

Mais c'est mal comprendre la charité, c'est la comprendre à la manière des hérétiques et de tous les cerveaux étroits, que de la restreindre à l'amour de l'homme. Les catholiques de tous les âges ont aimé Dieu plus que leurs frères, et, tout en jetant leur manteau sur la nudité des pauvres, ils n'ont pas oublié la nudité de leurs temples et ont jeté sur nos églises le riche manteau des verrières, des fresques, des sculptures, des tableaux, de l'or, de l'argent et des pierreries. Ils ne se sont pas lassés d'embellir l'Épouse de Jésus-Christ, et ne s'en laisseront jamais. C'est notre devoir de parer immortellement cette immortelle amie de nos âmes.

Les corporations ouvrières n'ont pas marchandé l'étoffe et

1. Statuts des boucliers, dans Étienne Boileau, p. 57.

2. Statuts de 1365, 1378, etc.

3. Arch. nationales, T. 1490, 16,

4. Statuts de 1309, dans Leber, t. XIX, p. 323, 333.

5. Arch. nationales, t. 1490.



les pierreries dont elles ont voulu orner les sanctuaires du Dieu vivant. Ce sont les métiers surtout qui ont donné à nos cathédrales l'incomparable parure de ces mosaïques transparentes, des vitraux. Le fait est aujourd'hui démontré. Les PP. Cahier et Martin, dans leur belle *Monographie des Vitraux de Bourges*, l'ont mis pleinement en lumière. Chaque corporation donnait un vitrail. Quand le goût chrétien se fut déplorablement altéré, quand on ne comprit plus la beauté des antiques verrières, quand on ne sentit plus la secrète perfection du style gothique, les corporations alors ne donnèrent plus des vitraux; mais elles donnèrent des tableaux. C'est ainsi que tous les ans, au 1<sup>er</sup> mai, la confrérie des orfèvres, sous le patronage de sainte Anne et de saint Michel, offrait à la cathédrale de Paris un grand tableau, exécuté par l'un des grands peintres du temps. Nous possédons la liste précieuse de ces tableaux de maîtres et nous y avons remarqué le signalement d'un grand nombre de toiles dues au pinceau de Philippe de Champaigne, de Vouët, de Lebrun, de Bourdon, de Lesueur, de Jouvenet et de Coypel. Les plus illustres artistes se faisaient gloire de travailler pour la corporation des orfèvres. La France lui est ainsi redevable d'une riche portion de sa gloire artistique.

### § 7. IDÉE D'UN TIERS-ORDRE OUVRIER.

Nous avons essayé de rendre la vie à toute cette population ouvrière et marchande de l'ancien régime. Nous voudrions que ce travail produisît sur nos lecteurs une partie de la puissante impression que produit la vue d'Herculanum ou celle de Pompéi. Pussions-nous avoir montré l'antique cité ouvrière telle qu'elle était au moment où elle fut étouffée sous les laves d'un volcan plus terrible que le Vésuve, sous l'effort de la Révolution française.

Cependant, nous n'avons pas tout dit. Il y eut un couronnement à tout cet édifice que nous avons décrit : nous voulons parler d'une sorte de Tiers-ordre ouvrier, demi-monastique, demi-laïque, qui fut créé dans notre France au milieu du grand siècle de saint Vincent de Paul, et dont on a trop oublié l'admirable organisation et la salutaire influence.

Il y avait là une lacune à combler. Tandis qu'à l'ombre des bannières de chaque corporation vivaient des familles d'artisans et de marchands, formant chrétiennement des générations ouvrières et pratiquant rigoureusement les préceptes de l'Évangile, il était bon, il était avantageux qu'il y eût quelques groupes d'ouvriers voués au célibat religieux et s'élevant, presque au milieu du monde, jusqu'à l'observance des conseils évangéliques. C'est le but que se proposèrent, au XVII<sup>e</sup> siècle, les Frères cordonniers, institués par Michel Buch, et les Frères tailleurs.

Ce Michel Buch était un pauvre cordonnier qui mériterait d'être aussi connu que Turenne et Condé, d'être plus connu que Molière et Quinault. On l'avait surnommé « le bon Henri ». C'est sous ce nom qu'il est encore connu de quelques bonnes âmes, encore plus ignorées que lui. Il fut pourtant un grand législateur et un grand conquérant. Il courait les grands chemins et les rues, et y ramassait les pauvres compagnons de son métier. Il les nourrissait, il leur faisait le catéchisme, il les aimait. Un grand serviteur de Dieu l'encourageait dans cette voie difficile : c'était l'illustre baron de Renti, qui devait bientôt mourir en odeur de sainteté. Enfin, après avoir épuisé ses ressources à recueillir ses pauvres frères, il résolut de tenter davantage en faveur de ces infortunés : il voulut faire contrepoids à l'affreux fléau du compagnonnage impie et renégat que Satan propageait dans le monde. Le 2 février 1645, jour de la Purification de Notre-Dame, après s'être mis à genoux devant la Mère de Dieu, il fonda un Ordre, et cet Ordre fut « la Société des frères cordonniers ». Deux ans après, six tailleurs faisaient ensemble la sainte communion à Notre-Dame, et, le jour de sainte Pudentienne, fondaient un second ordre sur le modèle du premier, « la Société des frères tailleurs ». O les humbles fondateurs, ô l'humble société ! Quelle récompense ils auront dans le ciel, après avoir eu le mérite d'être si profondément ignorés sur la terre !

Il faut lire les merveilleux Statuts de ce tiers-ordre ouvrier. Nous ne pouvons résister au désir de les placer sous les yeux de nos lecteurs. C'est de la grande éloquence chrétienne, avec ce beau parfum d'antique simplicité dont le secret semble perdu :

Au nom de la très sainte et très adorable Trinité Père, Fils, Saint-Esprit, de notre Sauveur Jésus-Christ et sous la protection de la très sainte Vierge, Mère de miséricorde, sous l'espérance du secours de Dieu et assistance de son Saint-Esprit, nous avons commencé à Paris la société et communauté des frères tailleurs d'habits, unissant nos personnes et mettant en commun nos biens et notre travail, afin de servir Dieu ensemble plus parfaitement. Nous désirons nous employer plus chrétiennement, selon notre pouvoir, aux œuvres spirituelles pour la gloire de Dieu, pour l'assistance de notre prochain, et notamment pour assister et secourir nos frères de notre vacation qui seront et travailleront tant dans les boutiques des maîtres qu'ailleurs.

Nous nous entre-appellerons frères; nous travaillerons et vivrons tous en commun, sous l'ordre et la conduite de l'un de nous, élu par la communauté, que nous appellerons le Maître avec le nom de frère, lequel aura une charitable et modérée supériorité sur tous les autres.

Nous avons la volonté et le désir de garder le chaste état de célibat sans nous marier, et ne voulons rien posséder en particulier. De ce que les frères pourront apporter après la suffisance de la communauté, on tâchera d'en assister les pauvres, préférant les parents de nos frères compagnons, et après eux les pauvres garçons de notre vacation, et même les maîtres s'ils étaient malades et nécessiteux; et, après eux les pauvres membres de Jésus-Christ :

Nous procurerons autant que nous pourrons, quand nous serons en nombre suffisant, que nous et nos frères nous allions travailler dans les boutiques des maîtres de notre vacation, en cette ville de Paris et ailleurs, afin, selon notre pouvoir, d'empêcher que Dieu n'y soit offensé par les garçons qui y travaillent, et de leur imprimer l'amour et la crainte de Dieu, la haine du péché, et le soin de leur salut, en les instruisant dans les principes de notre religion chrétienne et catholique.

Les Statuts des frères tailleurs furent approuvés tour à tour par trois archevêques de Paris, MMgrs de Péréfixe, de Harlay et de Noailles. Les Frères ne faisaient aucun vœu spécial; mais, d'après leur Règlement (qu'il ne faut pas confondre avec leurs Statuts), ils « tâchaient de faire toutes leurs œuvres en « vue de Dieu ». Ce règlement est vraiment fort touchant : « On se lèvera à cinq heures : chacun se souviendra que c'est « Jésus-Christ qui l'appelle au travail. — Après, chacun s'en « ira à son travail, pensant à celui que le Fils de Dieu faisait « dans le bon métier de charpentier. — Quand quelqu'un ira « hors de la maison par la ville ou ailleurs, il se souviendra « des voyages de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte « Vierge. On se couchera avec grande modestie et sans bruit, « disant son *In manus* et baisant son chapelet, sa croix et sa

« médaille, afin que le Démon qui court comme un lion rugis-  
« sant ne trouve aucun à l'écart, hors du devoir de son salut,  
« pour le dévorer. Et l'on tâchera de s'endormir dans la pen-  
« sée que Jésus-Christ dormait, mais que son cœur était  
« veillant, dans lequel il faudra prendre son repos; et il veil-  
« lera pour ceux qui reposent en luy. Amen. »



Si maintenant nous jetons un regard en arrière, nous ne voyons pas que nous ayons rien oublié d'important. La voilà tout entière, avec ses défauts mêmes, la voilà l'organisation chrétienne du commerce et du travail, telles que nos pères l'avaient élaborée pendant mille ans et plus; la voilà surtout, telle qu'ils l'ont réalisée. L'idée religieuse y a toujours été l'idée dominante, malgré les malheurs des temps, malgré les subtilités des politiques, malgré les complications administratives, malgré les hommes, malgré l'enfer. Il me semble les voir, mes apprentis, mes compagnons, mes maîtres, mes jurés, mes frères tailleurs ou cordonniers, mes corporations et mes confréries, qui sont mortes; il me semble les voir ressusciter sous mes yeux. Hélas! cette vision ne s'effacera que trop tôt. Cependant nous croyons qu'une résurrection définitive, une véritable résurrection, n'est pas impossible. Laissons dans la tombe creusée par 1791, laissons mille abus, dix mille erreurs, cent mille fautes; laissons tout ce qui n'est pas grand, tout ce qui n'est pas noble, tout ce qui ne tend pas à la vraie liberté. Mais ne craignons pas de ressusciter ce qui est *ressuscitable*, l'esprit chrétien des anciennes corporations, leur législation chrétienne, leurs habitudes chrétiennes. Ah! nous le savons, on a déjà tenté cette résurrection. Les législateurs modernes ont emprunté aux communautés de l'ancien régime nos chambres de commerce, nos conseils de prud'hommes, nos sociétés de secours mutuels; mais ce sont là des essais qui n'aboutissent et ne doivent aboutir qu'à un demi-succès. Au lieu de rebâtir timidement, ici une tourelle, là un portail, du vieil édifice des corporations, pourquoi n'essayons-nous pas de reconstruire énergiquement l'édifice tout entier, sans les masures et sans les ruines qui le désho-

noraient autrefois, mais dans sa magnifique, dans son incomparable harmonie ?

### VII. — Réponse à certaines objections contre les corporations ouvrières.

**L**ES corporations ouvrières de l'ancien régime, comme toute institution humaine, présentaient, avons-nous dit, de très nombreuses et très regrettables imperfections. Cette mauvaise herbe qui s'attache à tous les édifices construits par la main de l'homme, les abus, fleurirent sur le vieil édifice des maîtrises. Il fallait les arracher, et les arracher vigoureusement. Mais la Révolution trouva un moyen plus ingénieux de les détruire : elle abattit l'édifice.

On y mit une rage qui tint de la folie furieuse. Le mauvais compagnonnage, s'approcha, joyeux, de la maison où, depuis cinq cents ans, les maîtres et les ouvriers chrétiens se rencontraient, se respectaient, s'aimaient. On y mit sans pitié la pioche, on la démolit avec une volupté farouche. L'œuvre est depuis longtemps terminée : nous en connaissons les résultats.

Ce n'étaient pas les ouvriers qui avaient conçu contre les jurandes la haine la plus implacable : c'étaient les philosophes. Il y en eut deux surtout qui prirent le soin religieux de rassembler tous les arguments que le peuple et les grands avaient formulés contre les corporations chrétiennes, et qui traduisirent en bon style la perfidie de cette argumentation. Nous voulons parler du président Bigot de Sainte-Croix, dans son *Essai sur la liberté du Commerce et de l'Industrie*, et de Turgot, dont nous avons sous les yeux la fameuse Introduction de l'*Édit du Roi portant suppression des jurandes et communautés*.

Nous allons répondre à ces deux documents, qui sont, pensons-nous, les plus complets et les plus puissants qu'on puisse alléguer contre le système des corporations; mais nous laisserons souvent la parole à l'auteur d'un remarquable *Mémoire* dont la publication précéda de quelques jours seulement la promulgation de l'*Édit*. Ce *Mémoire à consulter*, œuvre d'un homme distingué, fut imprimé aux frais des « six

corps de Paris,<sup>(1)</sup> » ; les réponses qu'il renferme sont plus actuelles, plus vivantes que les nôtres ne sauraient l'être. L'auteur connaissait mieux que nous l'institution dont il se fait l'apologiste et qui subsistait encore sous ses yeux : nous compléterons sa défense en y ajoutant les arguments catholiques dont il n'a pas daigné se servir.

Passons donc en revue toutes les objections de Turgot et de son école.

*Le système des maîtrises était attentatoire à la liberté des vocations.* Non : car l'apprenti avait la liberté d'entrer dans le métier qu'il préférait. « L'OUVRIER CHOISIT LE MÉTIER QUI LUI PLAÎT, et celui qui se destine au commerce entre chez le marchand qu'il croit pouvoir remplacer (2). » Ah ! sans doute, on aurait eu le droit d'adresser ce reproche aux maîtrises de l'ancien régime, si elles eussent été organisées comme les Collèges des artisans romains, où le fils, quelle que fût sa vocation, était forcé de prendre le métier de son père. Mais grâce à Dieu, l'Église n'avait pu tolérer une telle tyrannie de l'État : elle avait rendu aux apprentis cette très précieuse liberté individuelle qu'elle a conquise à tous les hommes. Et aujourd'hui, s'il y a certains économistes qui rêvent le retour de la société à cet horrible despotisme de l'État, ces économistes ne sont pas chrétiens, ils ne sont pas nôtres.

*L'apprentissage des anciens métiers coûtait beaucoup trop cher ; le nombre des apprentis y était trop restreint.* Il y a quelque vérité dans cette objection ; mais, au lieu de faire une loi d'abolition, il fallait publier un édit qui réduisit tout simplement les droits d'apprentissage et qui permit aux maîtres d'avoir un plus grand nombre d'apprentis. « D'ailleurs, fait observer l'auteur du Mémoire, *la plupart des maîtres n'exigent de leurs apprentis que du temps ; ILS LES NOURRISSENT SOUVENT POUR RIEN.* » Ainsi, dans la pratique des choses, l'objection de Turgot était réduite à néant : il ne fallait qu'un honnête petit édit pour mettre la législation d'accord avec la tendance de tous les bons esprits.

1. La délibération est datée du 1<sup>er</sup> février 1776.

2. *Mémoire à consulter.* Nous nous contenterons désormais de placer entre guillemets les citations de ce *Mémoire*.

*Le compagnonnage n'était qu'une servitude prolongée.* Il durait deux ou trois ans pour les aspirants à la maîtrise. Quant aux autres, c'étaient les ressources pécuniaires qui leur manquaient et qui hélas ! leur manquent encore aujourd'hui pour abrégé ce temps d'épreuve.

*Mais les droits de maîtrise étaient exorbitants.* Il était on ne peut plus facile de les abaisser et de faire en sorte que la maîtrise ne coûtât pas plus que la patente de nos jours. Ce n'était pas un problème insoluble, surtout pour l'intelligence d'un Turgot. Les corporations elles-mêmes réclamaient ces réformes : « Oui, sans doute, disaient-elles, il faut mettre le fils du pauvre en état d'apprendre à gagner du pain. Aussi approuverons-nous toujours l'institution des écoles gratuites, les dispenses des brevets d'apprentissage et des frais de maîtrise accordés aux enfants de la misère. » Turgot n'eût pas dit mieux (1).

*Les ouvriers désiraient généralement la suppression de leurs jurandes.* A qui faut-il que nous ajoutions foi, à Turgot ou à l'auteur de notre Mémoire, qui s'exprime en ces termes : « Si l'on en excepte quelques gens sans aveu, non seulement tous les maîtres et marchands, mais encore tous ceux qui aspirent à le devenir, rejettent les idées nouvelles pour eux et pour leurs enfants : tous disent qu'ils aiment mieux un état stable, avec lequel leurs pères ont existé honnêtement, dans lequel ils se flattent de passer à leur exemple une vie paisible, où ils peuvent remplir leur devoir de pères de famille, aider le souverain qui les protège, honorer les magistrats qui les jugent, que d'errer dans un vide immense, confondus avec une foule d'intrigants, d'usuriers, d'hommes serviles et sans honneur (2). » Il semble qu'il y a dans ces paroles je ne sais quel bon parfum d'honnêteté et de sincérité ; et nous ne sommes pas loin d'être séduit.

*En favorisant si peu les ouvriers, vous en diminuez le nombre.* Écoutez la belle réponse du Mémoire, et méditez-en tous les mots : « Il y aura toujours trop d'ouvriers dans les villes, et jamais assez dans les campagnes. Dispensez les artisans de

1. *Mémoire à consulter*, p. 15.

2. *Mémoire à consulter*, pp. 16 et 17.

l'apprentissage; laissez l'ignorance, la maladresse pénétrer dans les manufactures; rendez l'apprenti l'égal du compagnon, et le compagnon l'égal du maître; enfin, levez les petits obstacles qui arrêtent la grossièreté villageoise à l'entrée des villes et l'empêchent de s'y fixer, et vous verrez bientôt une foule de cultivateurs qui abandonneront leurs pénibles travaux pour venir se livrer à d'autres bien moins utiles à l'humanité. Il est, je le répète, de la sagesse et de l'intérêt du Gouvernement de diminuer le nombre des artisans et de conduire l'industrie à sa perfection, et il faut pour cela exiger que celui qui se destine à un art, à un métier, s'y rende habile avant de devenir maître. » Tout récemment, le ministre de l'instruction publique souscrivait à un livre qu'il est devenu indispensable de répandre à profusion et qui a pour titre : *Ne quittons pas les campagnes*. On n'aurait pas eu besoin de publier ce livre ni d'y souscrire, si les idées de Turgot n'avaient pas aussi complètement triomphé, si l'on n'avait pas aussi obstinément fermé l'oreille aux sages conseils de l'auteur de notre Mémoire.

*Ily avait des abus dans la réception du chef-d'œuvre.* Un règlement de police suffisait pour que le chef-d'œuvre devînt chose tout à fait sérieuse. Une branche est malade, quelques feuilles sont flétries : faut-il couper l'arbre ?

*Les maîtres étaient très peu nombreux, et les jurandes faisaient tout pour en restreindre le nombre.* A cette objection, le Mémoire répond par des faits positifs : « Il n'y a pas d'individu en France qui, en se faisant recevoir apprenti, ne puisse devenir maître ou marchand, lorsque ses facultés lui permettent de s'établir. Au mois dernier (1775), il y avait dans la seule ville de Paris, sans les faubourgs, 3,207 marchands merciers ou veuves de marchands : ce qui fait un tiers de plus qu'en 1750. On ne trouve que trois ou quatre états, tels que celui d'imprimeur ou de batteur d'or, dont le nombre soit limité et qui soient exclusifs pour tout autre que pour les fils de maîtres. »

*Les maîtrises constituaient un véritable monopole; les maîtres n'avaient qu'à s'entendre entre eux pour imposer certains prix fort élevés au consommateur, qui était leur victime.* Tel est le reproche qu'on ne craignit pas de jeter à la face des vieilles



confréries, que leur âge aurait dû préserver d'un tel outrage. C'est ce qui blessa le plus vivement la légitime fierté de nos pères. Le Mémoire que nous prenons plaisir à citer si souvent, ne fut en réalité composé que pour répondre à cette calomnie. « Ce taux de monopole est chimérique, s'écrie l'auteur de cette apologie. L'expérience nous apprend tous les jours qu'un marchand vend à un prix plus bas que son confrère, soit parce qu'il a besoin d'argent, soit par la raison qu'il se contente d'un moindre bénéfice. »

*Avec votre police sévère, avec vos lois et l'obligation de votre chef-d'œuvre, vous pouvez produire d'excellentes marchandises, mais trop chères pour le pauvre. La mal- façon est nécessaire pour l'abaissement de tous les prix.* Cet argument est presque emprunté textuellement à M. le président de Sainte-Croix, qui va jusqu'à s'écrier : « L'ouvrier doit avoir la liberté de « faire mal, et si cette mal- façon produit des ventes multi- « pliées, il est d'une bonne administration de l'autoriser et de « la soutenir. » Hélas ! si M. de Sainte-Croix pouvait voir de ses yeux et palper de ses mains jusqu'à quel degré inespéré de perfection on a poussé la pratique de ses théories : s'il pouvait comparer nos cotonnades transparentes, nos draps brûlés, nos toiles étiques avec les plus grossiers tissus que l'on fabriquait de son temps, il serait le premier sans doute à dire avec son contradicteur : « Il faut des étoffes de tout prix ; il en faut de belles pour le riche, mais de bonnes pour le pauvre. Une toile grossière, mais serrée ; une serge épaisse, mais solide, suffisent à la pauvreté. Il serait contre toute humanité que l'on permît à l'ignorance, à la mauvaise foi de s'unir contre le pauvre à sa misère. » Où êtes-vous, « toile grossière mais serrée, serge épaisse mais solide », de nos pères ; où êtes-vous, que nous courions vous admirer comme une merveille presque inconnue de nos jours ? (1)

*Le système des corporations détruisait toute concurrence, et c'est la concurrence qui est la vie, l'âme même du commerce et de l'industrie.* Ici, nous prendrons nous-même la parole, pensant

---

1. « Si l'industrie du moyen âge était loin d'égaliser l'industrie contemporaine en invention, en variété, en souplesse, on peut affirmer qu'elle lui était supérieure par le sérieux, par la sincérité, par la perfection du travail. » (Gustave Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, p. 92.)

être mieux en demeure de répondre en 1890 aux objections de Turgot, que l'auteur de notre Mémoire ne l'était et ne pouvait l'être en 1776. Nous avons vu qu'entre les différents maîtres d'un même métier la concurrence était suffisamment établie, les uns vendant plus cher, les autres meilleur marché; mais c'était là de la petite concurrence, de la concurrence d'ancien régime. Nous avons connu, nous connaissons la grande concurrence des temps modernes, la concurrence sans limites, sans frein, à toute vapeur. Eh bien! c'est de cette concurrence que nous voulons instruire le procès, et puisque nos contradicteurs nous ont jusqu'ici interrogé avec tant de dédain, nous allons les interroger à notre tour. Nous prétendons que la concurrence excessive, telle qu'elle est pratiquée dans notre siècle et vantée par nos économistes, a produit trois grands fléaux, trois fléaux qui seraient irrémédiables, si notre Dieu n'était pas celui « qui a fait les nations guérissables ». C'est grâce aux excès d'une concurrence trop libre que l'intelligence de nos ouvriers subit des diminutions de plus en plus regrettables; que leur santé s'affaiblit et s'étiolé; que leurs mœurs enfin se corrompent et s'avilissent. La démonstration de ces trois faits ne serait, hélas! que trop aisée. La concurrence, en effet, ne se soutient que par la production à bon marché, et cette production ne peut s'obtenir que par l'extrême division du travail, par la diminution des salaires, par l'agglomération enfin de grandes masses ouvrières en d'immenses manufactures, où tous les âges et tous les sexes sont confondus. De ces trois conditions du bon marché naissent implacablement les trois fléaux que nous signalions tout à l'heure et que l'ancien régime a peu connus : l'abâtissement de l'intelligence, par l'excessive division du travail; l'affaiblissement de la santé, par la prolongation du travail et la diminution des salaires; la corruption des mœurs par la cohabitation en un même centre d'une foule d'hommes et de femmes, qui n'ont pas le loisir de songer à leur éducation morale et religieuse. Oh! les beaux métiers de nos pères, rudes sans doute et qui faisaient couler la sueur; mais nobles, joyeux et chantants! On travaillait dans une petite échoppe; mais le soleil y pénétrait, et les enfants avec le soleil. Le plus mince ouvrier avait sans cesse un travail heureusement varié : le menuisier

faisait une fenêtre après avoir fait une porte, un riche bahut après avoir fait sa fenêtre. Il *composait*, tout comme un poète. On n'avait encore inventé que très peu de ces métiers douloureusement uniformes, où le même homme, transformé en machine, est chargé toute sa vie de tourner la même roue ou de pousser le même ressort. Les ouvriers ne travaillaient pas quinze heures par jour, et ils avaient leur beau dimanche pour penser à ce qui n'est ni visible ni tangible. Ce jour-là, ils sortaient radieux, avec femmes et enfants, et allaient respirer à pleins poumons leur provision de bon air pour toute la semaine. Ils n'étaient pas riches et n'espéraient guère le devenir ; il y en avait même de fort misérables, mais c'était le petit nombre, et la charité chrétienne multipliait ses industries pour les soulager. Ils avaient l'intelligence, la santé, les mœurs. Ce triple diadème manque trop souvent à nos ouvriers, et c'est la théorie de la concurrence qui l'a fait tomber de leurs fronts, où nous voudrions ardemment le voir étinceler de nouveau.

Turgot, sans doute, ne voyait pas ces malheurs dans l'avenir, quand il présentait à signer au Roi, d'une main si déterminée, ce déplorable Édit portant suppression des maîtrises ; mais la vue prophétique n'était pas le fait de cet administrateur. N'a-t-il pas écrit, dans l'introduction de son édit, ces paroles que les événements ont si tristement démenties : « Nous ne craignons pas, dit-il les mauvaises falsifications, ni la trop grande affluence des ouvriers dans les villes. » Pauvre Turgot ! S'il connaissait la statistique des maçons qui sont aujourd'hui à Paris, et s'il pouvait être forcé de boire leur vin !

Il ne connaissait pas le présent avec beaucoup plus d'exactitude que l'avenir : il affirme nettement que le système des jurandes est nuisible à la prospérité du commerce, et l'auteur du Mémoire lui répond avec une netteté bien mieux justifiée : « C'est précisément dans les villes où les jurandes ont le plus d'empire, que les manufactures sont le plus florissantes et que le commerce a le plus d'activité, comme à Lyon, à Bordeaux, à Dieppe, à Rouen, à Paris. On ne voit pas, au contraire, que les petites villes affranchies de toutes entraves s'enrichissent beaucoup. » Cette observation est très importante et ne peut

être trop méditée. Notre apologiste, d'ailleurs, ajoutait avec un singulier bon sens : « Il faut observer que *le commerce en gros*, celui qui fait la véritable richesse des nations, qui fait pencher la balance vers celle qui s'en occupe le plus, EST LIBRE EN FRANCE. Tout le monde sait que, pour s'y livrer, on n'est assujetti à aucun apprentissage, ni à prendre des lettres de maîtrise, ni à se faire recevoir marchand. » Voilà de ces choses que les économistes ne disent guère.

Enfin le courageux défenseur des Corporations se demande à son tour quel sera le sort des ouvriers si l'on supprime les jurandes et communautés d'arts et métiers. Nous laissons à nos lecteurs le soin de décider si ces prophéties se sont mieux réalisées que celles de Turgot : « Si l'on abolit nos corporations, dit-il, il arrivera que les ouvriers seront pour la plupart ignorants, parce qu'ils n'auront fait qu'un apprentissage très court et très superficiel, et qu'ils croiront cependant beaucoup savoir parce qu'ils seront devenus les égaux des maîtres ; il arrivera que, n'ayant rien à perdre, ils tromperont le public sans redouter son mépris ; que les marchands n'attendront plus paisiblement et avec décence le consommateur ; qu'ils ne formeront plus qu'un assemblage de juifs et de colporteurs ; qu'ils vendront à fausse mesure, parce qu'ils ne seront plus sujets à l'inspection des jurés qui visitent les poids et observent les aunes ; que leurs étoffes seront toujours, si on les en croit, sorties des meilleures manufactures, et que cependant, elles n'auront ni la largeur ni l'épaisseur requises ; enfin qu'il n'y aura qu'ignorance dans l'industrie et mauvaise foi dans le commerce. »

Nous pourrions ajouter beaucoup de considérations à cet éloquent réquisitoire. Prodigieux aveuglement ! Turgot n'a pas prononcé le nom de Jésus-Christ, ni celui de l'Église, dans une affaire où il s'agissait pour lui de juger et de flétrir les corporations qui sont nées de Jésus-Christ et de l'Église. Il paraît ne pas se douter que la question religieuse est engagée dans celle des communautés ouvrières. De ses yeux myopes, il ne voit pas Dieu dans le débat dont il se fait l'arbitre. Il supprime administrativement toutes les confréries, les prières en commun, la vie spirituelle des ouvriers, l'espérance des petits et la consolation des pauvres. Un trait de

plume, et c'est fait. Il n'a pas de remords, il est fier, il est presque heureux.

Tout au rebours de Turgot, c'est à l'élément religieux des anciennes corporations que nous attachons le plus de prix, et la Confrérie absorbe à nos yeux la Corporation. Le salut des ouvriers nous inquiète plus que leur richesse ; leur concorde fraternelle plus que leurs droits politiques.

C'est que, par la grâce de Dieu, nous vivons en un siècle religieux, et que Turgot vivait en un siècle philosophe.

### VIII. — Conclusion.

**I**L importe cependant de ne pas nous borner à des considérations purement théoriques et idéales ; mais il convient, en un tel sujet, d'arriver à des conclusions pratiques, actuelles, vivantes. Nous les formulerons en quelques propositions facilement intelligibles et par lesquelles nous espérons terminer utilement ce travail :

Nous sommes convaincu que les Corporations ouvrières sont une institution d'origine chrétienne et féconde en résultats chrétiens.

La division hiérarchique des Corporations en quatre classes de personnes : « Apprentis, compagnons, maîtres et jurés, » est de tout point approuvable, à la condition toutefois que ces quatre classes ne forment réellement qu'un seul et même corps avec un seul et même cœur.

Il est utile que les Métiers se gouvernent et s'administrent eux-mêmes, et qu'au lieu d'être des instruments serviles aux mains de l'État, comme étaient les Collèges romains, ils soient d'honnêtes républiques chrétiennes, douées d'une action libre et au sein desquelles les individus eux-mêmes agissent librement pour le plus grand bien de la communauté, et en se soumettant, d'ailleurs, à toutes les lois civiles et religieuses. Une telle institution serait un puissant moyen de décentralisation.

Dans les anciennes corporations, les apprentis étaient trop peu nombreux et payaient des droits trop lourds : il n'y aurait aucun inconvénient, d'accord avec les patrons, à augmenter le nombre des apprentis et à supprimer ces droits, là où ils sont encore exigibles.

Avant l'apprentissage, certains établissements libres, fondés spécialement pour les fils des pauvres artisans, recevraient ces jeunes enfants. On leur apprendrait la crainte de Dieu, à lire, à écrire, à compter, et, de plus, les premiers éléments de leur futur métier.

Tous les compagnons pourraient aisément parvenir à la maîtrise, dont on leur aplanirait de plus en plus le chemin.

Le chef-d'œuvre serait remis en vigueur. C'est, suivant nous, un des moyens les plus efficaces de relever la bonne et sincère façon de tous les ouvrages. L'art y gagnerait autant que le commerce.

A côté du chef-d'œuvre, on rétablirait ce précieux examen auquel étaient soumis les ouvriers des anciennes corporations. On serait par là assuré d'avoir des patrons intelligents et instruits.

En tête de chaque corporation seraient placés des Gardes ou Jurés, dont les attributions sont aujourd'hui dévolues aux conseils de prud'hommes, aux chambres de commerce.

Les visites des jurés pourraient être rétablies. Ils surveilleraient la façon des ouvrages, la moralité des ouvriers, et dénonceraient les fraudes aux tribunaux correctionnels.

Avant tout, chaque métier formerait une Confrérie qui aurait ses administrateurs spéciaux, sa caisse particulière, ses assemblées, ses fêtes.

Chaque confrérie serait sous le patronage du même saint qui fut son patron aux âges de foi. Elle aurait sa bannière, véritable drapeau ouvrier qui aurait sa place, en tête de la corporation, aussi bien dans les fêtes civiles que dans les solennités religieuses.

Le repos du dimanche et des fêtes serait très rigoureusement observé.

Chaque confrérie entretiendrait ses pauvres, nourrirait ses veuves et ses orphelins. Les plus riches métiers auraient leur hôpital à eux, leur crèche, leurs écoles, leur patronage, leur cercle.

Enfin, pour donner l'exemple à toutes ces confréries laïques, pour les entraîner plus vivement dans le chemin du salut, il serait désirable qu'il se formât une sorte de Tiers-Ordre ouvrier, quelques communautés semblables ou ana-

logues à celles des Frères tailleurs dont nous avons plus haut donné le Règlement,

Telles sont nos conclusions, ou plutôt telle est notre utopie, tels sont nos rêves. Et cependant, que venons-nous d'écrire, si ce n'est les Statuts mêmes de nos anciennes corporations, modifiés, élevés et agrandis ? Nous n'avons pas la prétention de rien imaginer : nous voulons seulement reconstruire. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de nos idées, puissent les générations ouvrières redevenir chrétiennes « et le reste leur sera donné par surcroît ». Si nos ouvriers ne sont pas groupés sur la terre par corporations et par métiers, nous espérons qu'ils le seront dans l'autre vie. Le Père Lacordaire a dit quelque part qu'il y aurait un signe auquel les hommes d'une même nation se reconnaîtraient dans le ciel. Il y aura un signe aussi auquel se reconnaîtront là-haut les ouvriers du même métier et, se rassemblant par groupes à la suite de leurs patrons, ils formeront sous l'œil de Dieu de véritables Corporations ouvrières, mais plus parfaites que celles de ce siècle et à l'abri de toute suppression !

P.S.—Au moment où nous livrons à l'impression ces pages écrites naguères en des années de paix et d'espérance, nous assistons à une évolution sociale qui sera certainement le caractère le plus notable et, en même temps, le plus terrible de cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est par millions que l'on compte aujourd'hui ces socialistes que l'on comptait jadis par unités et que nos économistes considéraient généralement comme une quantité à peu près négligeable. Le mouvement n'est pas seulement Européen : il est universel. Il agite les parlements, il inquiète les monarchies, et voici qu'en voulant le dominer, l'un des plus puissants souverains de ce monde vient de lui donner soudain une consécration officielle. Que sera-ce dans dix, dans vingt ans ?

En présence de ces doctrines si hardies, et parfois si périlleuses, les catholiques se sont divisés en deux camps : les uns veulent arrêter le mouvement, les autres le christianiser.

Quel que soit le parti où l'on se range, l'étude des anciennes Corporations ne peut qu'être profitable à toutes les intelligences sincères, à toutes les volontés droites. C'est ce qui

donnera peut-être quelque intérêt à l'Essai qu'on vient de lire.

Sans doute, nous avons à faire de nombreux emprunts au vieux système corporatif, mais nous avons également à l'harmoniser avec les institutions et les besoins de l'heure présente.

Les catholiques feront bien de se mettre sérieusement à l'œuvre et de puiser, dans leur amour pour les déshérités de ce monde, un sentiment profond de justice et de bonté à l'égard des ouvriers.

Toutes les concessions légitimes, ils les feront, et ne s'arrêteront que quand ils ne se sentiront plus d'accord avec l'Évangile, avec l'Église.

Du courage donc, et en avant !

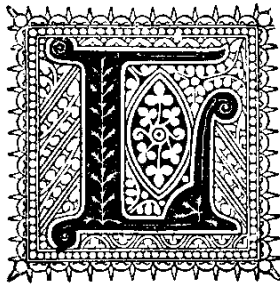




# LA PAPAUTÉ AU MOYEN AGE.

## I. — BONIFACE VIII.

### I.



Le premier regard jeté par un nouveau pape sur l'immense empire dont il devient le souverain tout-puissant devant les hommes, mais responsable devant Dieu, ce premier regard, quel que soit le siècle, quel que soit le Pape, doit être effrayant autant que solennel. Le monde tout entier, conjuré contre la Vérité, se déroule aux yeux du nouveau roi; mais un second regard lui ouvre le ciel : il y voit Dieu et se rassure. Il n'est guère de Papes qui ne soient montés sur le trône de saint Pierre en des conjonctures difficiles, au milieu d'obstacles qui auraient étonné et abattu les plus fiers courages. Mais il n'est guère de Papes qui n'aient facilement triomphé, par l'énergie de la grâce, de ce premier découragement de la nature. L'histoire des Souverains Pontifes, c'est par excellence l'histoire des âmes fortes et qui ne se découragent point.

Je ne sais pas toutefois si jamais plus de tristesse dut se peindre dans les yeux d'un successeur de Pierre, si jamais il fallut plus de force dans l'âme d'un Pape pour résister à un concours plus dangereux de circonstances, à une tentation aussi légitime de découragement que lorsque le cardinal Benedetto Gaetani fut désigné par la voix du conclave comme le successeur de Célestin V, et qu'il promena ses yeux pour la première fois sur la chrétienté dont Dieu venait de lui confier la garde. C'était le 24 décembre 1294. L'Europe était en feu. Si les yeux du Pape s'arrêtaient sur le saint empire romain, ils y étaient attristés par la lutte d'Albert d'Autriche contre Adolphe de Nassau. Les interminables différends soulevés par la question de Sicile étaient loin d'être terminés. La France était en lutte avec l'Angleterre : lutte non moins funeste aux deux États qu'à la chrétienté tout entière, dont

on oubliait la solidarité, dont on négligeait les intérêts. En Italie, c'étaient ces convulsions intérieures qui n'ont jamais laissé à ce pays qu'une paix momentanée ; c'étaient les Guelfes et les Gibelins qui s'entre-déchiraient dans toutes les provinces, et même dans toutes les villes : Venise était en guerre avec Gènes, et Pise avec Florence. Le Nord ne consolait pas l'Église de ce désastreux spectacle offert par le Midi : le roi Éric de Danemark, huitième du nom, agissait en persécuteur, et l'on ne prévoyait pas la fin de son démêlé avec l'archevêque de Lunden. Enfin et surtout, la Terre-Sainte était aux mains des infidèles, et lorsque la papauté jetait un cri pour la croisade, on n'entendait plus mille voix généreuses s'écrier : *Dieu le veut !* on ne voyait plus mille barons entraîner cent mille hommes contre les ennemis du nom chrétien. On était occupé à se tuer le plus perfidement, le plus barbarement possible, à se tuer pour d'affreuses petites causes, à se tuer entre chrétiens, sans avoir à espérer ni honneur sur la terre ni gloire dans le ciel.

## II.

LE dernier Pape, Célestin V, était un saint que l'enthousiasme populaire avait conduit sur le siège de Saint-Pierre. C'était le plus mortifié des anachorètes : ce ne fut pas le plus prudent de tous les Papes. Il ne connaissait pas le monde : pour le vaincre, il faut le connaître. Il transporta sa cellule dans le palais des Souverains Pontifes et, avec sa cellule, ses habitudes cellulaires. « On aurait dit un ange, dit avec raison un historien de notre temps ; mais c'était un homme qu'il fallait (1). » Ptolémée de Lucques, historien du temps, dit en termes moins ornés que l'expérience manquait complètement au pieux successeur de Nicolas IV (2). Le plus grand mal, c'est que Célestin ne faisait rien pour se guérir de cette inexpérience : bien loin de là, il s'éloignait à dessein du commerce des hommes : *Removebat se a turbis hominum*, et s'enfermait toujours dans sa cellule de bois pour s'y abandon-

1. *Histoire de la Papauté au XIV<sup>e</sup> siècle*, par l'abbé Christophe, I, 73, 74.

2. *Hic homo Dei*, dit un autre chroniqueur, *in rebus secularibus minus expertus*. (Gui Bernard, c. *Floribus Chronicorum, Historiens de France*, XXI, 710.) V. aussi *Chronique anonyme française finissant en 1363*. (*Historiens de France*, XXI, page 134.)

ner tout entier à la prière : *Fabricata intra palatium lignea camerula se concludebat* (1). L'ancien ermite se trompait en prenant la papauté pour un nouvel ermitage ; il se trompait en croyant que la vie d'un Pape peut être exclusivement contemplative. Non, non, le Pape est un roi, et la vie d'un roi c'est surtout la vie active. Pendant que Célestin se proposait ainsi d'être plus utile à l'Église par ses prières que par ses actes, les abus commençaient à foisonner dans la cour pontificale et ailleurs. Ptolémée de Lucques ne manque pas cette occasion de lancer une pointe contre les Guelfes : il parle des fraudes et des intrigues qui s'agitaient autour de la cellule du Pape, et qui, de tout temps, dit le chroniqueur, ont été la spécialité des gens de cour (2). En résumé, « tout était en confusion dans le gouvernement de l'Église (3) ».

Célestin comprit que sa force n'était pas proportionnée au poids des événements : il songea à se retirer. Il y songea de lui-même ; il en prit la résolution avec une liberté entière. L'abbé Christophe a facilement réfuté les calomnies des historiens gibelins sur la part que prit à cette détermination le cardinal Gaetani. Je crois, à ce propos, que rien n'a paru de plus menteur sur la terre que les chroniqueurs du parti des empereurs : Ferreti de Vicence (4) et Villani (5) luttent de bon vouloir pour noircir la mémoire des Papes. Pas de rumeur, pas d'anecdote ramassée dans la boue populaire qui ne soit admise comme authentique par ces historiens d'une crédulité passionnée. C'est ainsi que Ferreti prend plaisir à nous dépeindre l'ambition du cardinal Gaetani, ambition qui l'aurait poussé à de singulières vilenies (6). Désireux de succéder à l'impuissant Célestin, le rusé cardinal y aurait employé tous ses artifices : il aurait été jusqu'à se servir d'un porte-voix pour imiter une voix céleste, et cette voix aurait invité le Pape à se démettre de sa charge. M. Henri Martin n'a pas négligé de se servir de cette anecdote (7).

La vérité est que Célestin consulta Gaetani comme le plus savant de ses cardinaux, et lui demanda si un Pape avait le

1. Maphæus Vegius († 1457) *in Vita Celestini* (cf. *Histoire de la Papauté au XII<sup>e</sup> siècle*, I, 73, 74. — 2. Ptolemeus Lucensis, *Hist. eccles.*, XXIX, c. XXXI. — 3. *Histoire de la Papauté au XII<sup>e</sup> siècle*, I, 74. — 4. † post 1330. — 5. † 1348. — 6. Ferreti, IX, 966. — *Histoire de la Papauté au XII<sup>e</sup> siècle*, par l'abbé Christophe, I, 390, 391. — 7. *Histoire de France*, IV, 409.

droit d'abdiquer, ainsi que les autres princes. Le futur Boniface, loin d'entraîner habilement Célestin dans cette voie, le dissuada noblement de ce projet. Nous avons là-dessus le témoignage de Gilles Colonna, qui, de son côté, en appelle à plusieurs témoins encore vivants : *Comprobari potuisset EX PLURIBUS TUNC VIVENTIBUS dominum Bonifacium papam octavum persuasisse Celestino quod non renunciaret*<sup>(1)</sup>. Je pense que Gilles Colonna vaut bien Ferreti de Vicence, même aux yeux de la plus sévère critique.

Cependant le cardinal Gaetani voulut consulter d'autres cardinaux : la Chronique en vers du cardinal de Saint-Georges<sup>(2)</sup> le dit expressément<sup>(3)</sup>. Il prit leurs avis ; mais il hésitait encore. Enfin, sur les instances réitérées de Célestin, après tant de précautions où éclataient le désintéressement et la prudence, Gaetani répondit qu'un Pape pouvait résigner la tiare, s'il avait des raisons suffisantes de le faire<sup>(4)</sup>.

Quelques historiens, même catholiques, ont prétendu, d'après Villani et Benvenuto d'Imola, que Boniface dut son élection à l'influence de Charles II. L'abbé Christophe démontre solidement que le récit de Villani « n'est qu'une misérable et maladroite calomnie ». Il le démontre d'après deux historiens contemporains, Ptolémée de Lucques<sup>(5)</sup> et le cardinal Stefaneschi. Le P. Tosti avait fait remarquer, non sans raison, que Charles le Boiteux ne pouvait que perdre en

1. L'abbé Christophe, I, 77. — 2. ✠ 1296.

3. . . . Vocat inde alium quo certius esset

Consilium. . . . .

Atamen absconsi pandit secreta cubilis

Nonnullis procerum... consulta reponit.

(*Opus metricum Jacobi cardinalis S. Georgii ad Velum Aureum coevi et in papatu familiaris*. Publié par les Bollandistes, XXV, 437.)

L'impartialité nous fait un devoir d'ajouter que le cardinal de Saint-Georges était parent de Boniface VIII. — Les Bollandistes ont montré, dans leur résumé sur Célestin V, que ce Pape fut pressé d'abdiquer, non par Gaetani, mais par un certain nombre de cardinaux, qui étaient inquiets à juste titre des destinées de l'Église : « Hoc igitur percipientes, quidam de collegio jam incipiunt querulari et Ecclesie fluctuationem attendere, et etiam eidem pontifici insinuare, sub prætextu suæ sanctitatis quantum sibi periculum immineret. » (*Acta Sanctorum maii*, XV<sup>e</sup> vol. de la collect., p. 427.)

4. L'abbé Christophe, *loc. cit.*, I, p. 77.

5. L'histoire en sept livres de Ferreti, de Vicence, et l'*Histoire ecclésiastique*, en vingt-quatre livres, de Ptolémée de Lucques, se trouvent dans Muratori, *Script. italic.*, t. I et IX.

favorisant l'abdication d'un Pape aussi facile que Célestin, et l'élection d'un Pape aussi énergique que Boniface. C'est ainsi qu'un précieux auxiliaire vient ici au secours des témoignages historiques. Et cet auxiliaire, c'est le bon sens.

Quoi qu'il en soit, Célestin réunit les cardinaux le 13 décembre 1294. « Dans ce consistoire, il se dépouilla lui-même des insignes de la Papauté et, reprenant son habit d'ermite, il prit congé de l'assemblée, qui l'accompagna en fondant en larmes et en recommandant à ses prières le veuvage de l'Église <sup>(1)</sup>. On raconte qu'au moment où il descendit du trône, il guérit un boiteux <sup>(2)</sup>.

Le 24 décembre suivant, les cardinaux préparés par le jeûne à la fête du lendemain et à l'événement du jour, donnèrent pour successeur à Célestin le cardinal Gaétani, qui prit le nom de Boniface VIII.

### III

**L**E nouveau Pape était né à Anagni d'une famille originaire d'Espagne. Il avait été avocat consistorial et notaire apostolique. Le Pape Martin IV l'avait créé cardinal-diacre le 12 avril 1281, et Nicolas IV cardinal-prêtre en décembre 1291. « Vieilli dans la jurisprudence et dans le droit, dit M. Henri Martin, il conservait, à soixante-dix-sept ans, la vigueur et l'activité de la jeunesse. Il avait le génie de Grégoire VII, *mais non pas ses mœurs, ni peut-être sa foi* <sup>(3)</sup>. » Nous voudrions des preuves de cette allégation doublement calomnieuse. Est-ce parmi les pamphlets de Nogaret que M. Martin eût été les chercher ? Baillet n'avait pas moins insolument tracé le portrait du grand Pape, et les mots de fourbe et d'orgueilleux ne sont pas les plus durs qu'ait prodigués à un vicaire de Jésus-Christ cet avocat des vainqueurs d'Anagni. Mais nous demanderons aussi, nous demanderons avec instance des preuves à Baillet.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les historiens ont jugé fort différemment le caractère de Boniface. Ils ne sont d'accord que sur son énergie : il en a, en effet, donné assez de preuves.

1. Jacobi, cardinalis Sancti Georgii, *Opus metricum*, II, 16.

2. Rubeco, *Vita Bonifacii* (1651), VIII, 17. — L'abbé Christophe, *loc. cit.*, I, 78.

3. *Histoire de France*, IV, p. 409.

Pétrarque a dit de lui que « les armes ne pouvaient aisément briser sa volonté »; que « les flatteries et la soumission même le trouvaient inflexible. » Il y a du vrai dans ces élégances de Pétrarque (1): Boniface était fier, mais dans le plus noble sens de ce mot. Il était fier, mais non pas de sa science, qui cependant était célèbre dans toute la chrétienté: car il passait pour le plus savant jurisconsulte de son temps, Il était fier, mais non pas de ses honneurs. Il était fier, parce qu'il se sentait le gardien de la Vérité, et qu'il jugeait qu'une fierté modeste et inflexible devant le mal est nécessaire à ceux qui ont le dépôt du bien. La fierté de Boniface fut le rempart qui protégea l'Église. On a beaucoup parlé aussi de la fierté de saint Grégoire VII. Sans ces fiertés-là, l'Église serait depuis longtemps parmi nous ce qu'elle est en Russie: elle serait gouvernée par quelque saint-synode, qui serait lui-même *dirigé* par quelque général de cavalerie en activité de service!

Voulez-vous voir à nu toute la haine de l'impiété? lisez encore, lisez ces lignes de M. Henri Martin: « Si l'on en croyait les imputations de ses ennemis (et pourquoi les croire?), Boniface eût été quelque chose d'intermédiaire, pour le caractère ainsi que pour le temps, entre Grégoire VII et Alexandre VI (Borgia). *Il eût joint aux prétentions du premier, les vices du second* (2). » Encore une fois, des preuves! des preuves! Si vous n'en avez pas d'autres que celles du Procès, il faut vous taire. Écoutez à ce sujet cette belle page d'un véritable historien: « J'ai parlé, dit M. Boutaric (3), des accusations portées par Nogaret contre Boniface. La dignité de l'histoire serait souillée par le récit de ce qui se passa, lors de ce procès, devant la cour pontificale à Avignon. On faisait de Boniface un monstre plus odieux que Tibère à Caprée. Les crimes les plus atroces étaient imputés à un homme distingué, les plus odieuses débauches à un vieillard, les plus ignobles blasphèmes à un pontife. L'infamie des témoins n'inspire que du dégoût et du mépris pour ces dépositions invraisemblables et payées. Ajoutez à cela des ergoterics d'avocat, des chicanes

1. « Ita inexorabilem quem armis frangere difficillimum, humilitate et blanditiis flectere impossibile. » (*Epistolæ familiares*, I, II, ep. III). — V. aussi le portrait que trace de Boniface un des plus anciens commentateurs de Dante, Benvenuto d'Imola, *Antiquitates italicæ* de Muratori, I, 1075.

2. *Histoire de France*, IV, 409.

3. *La France sous Philippe le Bel*, p. 138, 139.

de procureur. Enfin, on fit désister les accusateurs et, le procès n'ayant plus d'autre objet, le Pape déclara la mémoire de Boniface pure et sainte. Nogaret fut absous. » Mais qui absoudra ces imitateurs de Nogaret, qui recueillent avec soin toute la boue de ses pamphlets pour la jeter de nouveau à la mémoire du Pape Boniface, qui les absoudra ? Ce ne sera pas l'histoire.

En résumé, Boniface fut une grande âme <sup>(1)</sup>, et l'on pourrait dire de lui ce que l'on a dit de saint Louis : « Jamais on ne vit de plus fier chrétien. » Si dans plusieurs occasions le fer de son caractère ne s'est pas assez assoupli, c'est que cette dureté était peut-être nécessaire dans la rigueur de son temps. Il a du moins l'éternel honneur d'être mort invincible et vaincu, sans avoir fait à l'erreur la plus légère concession. Rien, d'ailleurs, n'a égalé l'élévation de ses vues sur le rôle social de la Papauté. Il a mis ses maximes en pratique avec une justice qui fut inexorable à l'obstination, mais toujours exorable au repentir des pécheurs. Tout son pontificat en est la preuve.

#### IV

ROME avait accueilli avec enthousiasme le successeur de Célestin ; « elle l'avait accueilli comme une épouse accueille son époux qui revient de captivité ». Ce sont les expressions du Cardinal de Saint-Georges, qui consacre tout un poème à la description du couronnement de Boniface <sup>(2)</sup>. Celui-ci ne se laissa point éblouir par l'éclat de tant de fêtes, et promena alors sur la chrétienté ce premier regard dont nous avons essayé de peindre les angoisses. Sa première pensée dut être, en effet, celle que signale le dernier de ses historiens <sup>(3)</sup>. « Le but avoué de Boniface était la conquête de la Terre-Sainte ; il voulait rétablir la paix entre les princes chrétiens et tourner leurs armes réunies contre les musulmans. Tous ceux qui troublaient la paix étaient à ses yeux des sacrilèges qui versaient le sang des fidèles, et retardaient par leurs querelles l'avènement de la domination de l'Église dans le monde entier. »

1. *Cum erat corde magnanimus*, dit un historien qui le juge d'ailleurs avec sévérité (Bernard Gui, *E Floribus Chronicorum, Historiens de France*, XXI, 714).

2. « Acta sanctorum maii, » *loc. cit.*

3. Edg. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 94 et 95.

Rien n'était à la fois plus noble et plus juste que cette persuasion de Boniface : notre historien la constate, mais ne la loue pas assez. Que serait devenue la chrétienté, si Rome n'avait pas sans cesse étendu sa main entre les rois et les peuples qui voulaient se dévorer ? Il y a longtemps qu'une vaste barbarie ou un vaste despotisme, — ce qui est à peu près identique, — se serait étendue sur toute l'Europe. Toute nationalité eût été absorbée et, au lieu de cette république chrétienne dont quelques vestiges frappent encore nos yeux, nous serions, en mettant les choses au mieux, nous serions un second Bas-Empire.

Mais, par malheur, il y avait alors une guerre, en Europe, qui occupait les princes même sur lesquels Boniface était en droit de fonder le plus d'espérances. Cette guerre, qui rendait toute croisade impossible, était celle de la France contre l'Angleterre et la Flandre. Le Pape se proposa pour médiateur. Personne n'a mieux raconté que Raynaldi, continuateur de Baronius, tous les efforts que coûta au Souverain Pontife cette intervention pacifique (1). Il faut lire les admirables lettres du successeur de Célestin à Adolphe de Nassau et au roi d'Angleterre. Tant d'éloquence fut longtemps inutile.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un rêve. Il y a eu, il y a vraiment eu en Europe un Roi qui avait pour mission et pour droit providentiel de se poser sans cesse comme le médiateur de tous les autres rois ; et ce Roi, qui était en même temps un pontife et un vieillard, ce Roi a été mille fois, dix mille fois écouté. Il y aurait à faire un beau livre sur les trêves et les traités de paix que les Papes ont fait signer. Il sortirait de ce livre plus d'un enseignement profond. On y verrait combien de sang la Papauté a conservé aux veines trop souvent appauvries de l'Europe. On y verrait combien de fois elle s'est occupée à enlacer les mains des peuples et des rois. Sans doute elle n'a pu apaiser toutes les guerres, mais elle a adouci celles qu'elle ne pouvait empêcher. Ce Boniface VIII, qu'on nous a peint avec de si noires couleurs, ce rude vieillard n'aimait pas à voir couler le sang chrétien. Sang pour sang, il préférait qu'on allât chercher dans l'effusion du sang mahométan le salut de l'Occident, celui du monde.

1. Raynaldi, IV, p. 187, 188 (anno 1295).



Dieu, cependant, permit enfin que les efforts de son vicaire pour la conclusion de la paix fussent couronnés de quelque succès. De sa propre autorité, Boniface renouvela entre les rois de France et d'Angleterre la trêve qu'il avait fait conclure. Ils durent obéir et se soumettre à ne plus verser le sang de leurs sujets; mais le roi de France profita de cette occasion pour engager sourdement la guerre avec le Souverain Pontife. Il refusa d'entendre lecture de la bulle avant d'avoir fait les protestations suivantes : « Que le gouvernement temporel de « son royaume lui appartenait à lui seul; qu'il ne reconnais- « sait en cette matière aucun supérieur; qu'à cet égard, il ne se « soumettrait jamais à âme qui vive, et qu'il voulait enfin exer- « cer sa juridiction dans ses fiefs. »

Philippe le Bel nous apparaît ici pour la première fois. Il entre bien en scène. Comme tous ceux qui ont tort, il commence par dénaturer, par déplacer la question. Le Pape n'avait pas et n'eut jamais la prétention d'exercer la juridiction dans les pays du roi de France : il voulait uniquement remplir son rôle de médiateur. Mais le Roi s'indigne: il veut, lui, verser le sang en toute liberté et réclame le noble privilège d'une guerre sans pacificateur. Ce sont les temps modernes qui commencent : car voici qu'on commence à nier les droits de Dieu. La réponse de Philippe nous semble un des premiers bégayements de la Révolution.

Toutefois le Roi s'aperçut qu'il avait été trop dur à l'égard du chef de l'Église, à l'égard de cette première des majestés visibles : « Quant au spirituel, ajouta-t-il, il était, à l'exemple « de ses prédécesseurs, disposé à recevoir humblement les « avertissements du Saint-Siège comme un vrai fils de « l'Église. » La douceur même de ces derniers mots est perfide. Il n'est pas d'iniquité que les rois ne puissent commettre au préjudice de l'Église, « sans toucher au spirituel: » ils peuvent ruiner le spirituel sans cesser de sembler lui être soumis. C'est en protestant bruyamment d'une inaltérable soumission au spirituel que l'on a arraché tour à tour à l'Église sa légitime influence sur les rois, la libre réunion de ses conciles, la libre profession de ses règles monastiques, la libre correspondance de ses évêques avec leur chef, la liberté de ses sacrements, celle de son culte, celle de sa parole, et tant d'autres.

Et après chacune de ces conquêtes, le pouvoir satisfait n'a jamais manqué de dire comme Philippe le Bel : « Quant au spirituel, je suis un vrai fils de l'Église. »

Enfin « le roi de France accepta la médiation de Boniface, « non comme Pape, mais comme particulier ». Subtilité indigne d'un roi. Dès lors Boniface sut lire dans l'âme de celui qui allait être son plus mortel, son plus irréconciliable ennemi. Il découvrit au fond de cette âme une de ces haines immortelles qui ne désarment jamais, même devant une tombe. Boniface put dès lors pressentir le drame d'Anagni.

Un des historiens de ce différend, M. Boutaric, montre ici le Pape sous des traits que je ne crois pas ressemblants : « Cette conduite de Philippe le Bel dut donner à réfléchir à Boniface et lui faire comprendre la nécessité de ménager un prince aussi jaloux de son autorité et qui repoussait l'intervention du successeur de saint Pierre, devant laquelle les rois s'étaient jusqu'alors inclinés. *Il sut se faire violence et se contenir pendant quelque temps*; mais les rapports entre le Roi et le Pape étaient trop fréquents pour que *ces deux caractères altiers et dominateurs* ne finissent pas par se choquer violemment. » Voilà le ton de l'histoire naturaliste : c'est trop souvent, c'est presque toujours celui de l'historien moderne. Il se persuade qu'un Pape est un souverain comme un autre, animé de petites passions, et songeant sans cesse à faire tomber le plus de rivaux possible dans le plus de pièges possible, le tout à l'imitation de tant d'autres rois. Si quelques Papes ne sont pas indignes de ces reproches, le plus grand nombre, sans jamais avoir été impeccables, ne méritent pas cette flétrissure que tant d'historiens leur infligent en les considérant comme de vulgaires diplomates dont quelques ruses ont réussi. Il faut qu'on le sache : les Papes sont les chefs de la société chrétienne et, si Dieu ne refuse sa grâce à aucune de ses créatures intelligentes et libres, il doit, à plus forte raison, un secours tout particulier à ceux qu'il charge du gouvernement de son Église. Oui, sur ces hauteurs, le souffle de la grâce est plus vif, plus pénétrant, plus irrésistible. L'homme, je le sais, y résiste encore, et le démon cherche toujours à provoquer ces résistances; mais le plus souvent l'homme obéit, la grâce triomphe, et les Papes se conduisent en Papes.

Quand on n'a pas cette notion de la grâce et du surnaturel; quand on ne voit pas Jésus-Christ derrière le trône des Papes, saint Pierre à leur côté, et la grâce autour d'eux comme une autre atmosphère; quand on n'est pas fortement chrétien, il n'est pas possible d'écrire avec une véritable impartialité l'histoire des pontifes romains. Qui ne comprend pas l'Église n'en sera jamais l'historien.

V

UN des faits que la haine de ses contemporains a le plus souvent jetés comme un reproche à la face du grand pontife dont nous faisons ici l'apologie, c'est l'emprisonnement de son saint prédécesseur. Les gens de Philippe le Bel ont été hardiment jusqu'à accuser Boniface de la mort de Célestin. Rien ne nous surprend de la part des Nogaret; mais il est nécessaire de restituer son véritable caractère à un événement qu'ils ont si indignement dénaturé.

Rien n'égala d'abord le respect et les honneurs dont Boniface entoura la sainteté de Célestin; mais un terrible danger ne tarda pas à troubler cette fête : l'œil clairvoyant du nouveau Pape entrevit la possibilité d'un schisme (1). C'était un fait nouveau dans l'Église que l'abdication d'un Pape, et les ennemis de Boniface ne manquèrent pas de combattre la validité de son élection. A leurs yeux, Célestin était toujours le vrai pape. Or Célestin était d'un caractère faible, dont il n'avait donné que trop de preuves sur le trône pontifical. On pouvait le circonvenir, et les habiles du parti pouvaient lui faire un cas de conscience de cette abdication, à laquelle il ne s'était résolu qu'après bien de scrupules. Il serait remonté par scrupule sur ce trône qu'il avait quitté par conscience, et il y aurait eu deux Papes dans l'Église. C'était le grand schisme avancé de quatre-vingts ans, c'était la chrétienté dans le scandale, c'était l'Église dans les larmes; c'était l'humanité tout entière entravée dans sa marche vers le salut.

Boniface le comprit. Avec une douleur qui sans doute fut plus vive que la nôtre, il dut faire arrêter Célestin, qui

1. Les historiens contemporains sont à peu près unanimes sur cette imminence d'un schisme. V. *Chronique anonyme française finissant en 1303*; *Historiens de France*, XXI. 134; Bernard Gui, *E Floribus Chronicorum*, *ibid.*, 710 Cf Ptolémée de Lucques († 1327), XXIV, c. XXXV, etc.

s'était enfui de Rome pour retourner à ses chères solitudes. Il l'envoya sous bonne garde au château de Fumone, qui devint la prison du saint (1). Les historiens qui sont hostiles à Boniface nous ont laissé des descriptions terribles de cette prison; mais les Bollandistes ont trouvé le ton impartial de l'histoire lorsqu'ils ont dit de Célestin qu'il fut détenu *in custodia non quidem libera, honesta tamen* (2). Marini, dont les Bollandistes ont imprimé la vie de saint Pierre Célestin à la suite de celle du cardinal de Saint-Georges, Marini a, suivant nous, rencontré de plus près la vérité, lorsqu'il a dit que si la prison de Fumone fut étroite, *ce fut à la demande expresse de Célestin*. Le continuateur de Girard de Frachet, reproduit par Guillaume de Nangis, dit avec beaucoup plus d'autorité que Boniface fit garder Célestin en un lieu très sûr, mais avec tous les égards dus à son rang : *honorifice fecit custodiri* (3). Célestin, qui avait vécu dans une cellule au milieu du palais des Papes, réclama, au château de Fumone, une cellule toute semblable à celle qu'il avait à Morone. Il y mourut le 19 mai 1296, après avoir fait durant toute sa vie de nombreux et éclatants miracles avec une étonnante humilité. C'est ainsi que, grâce à la rigueur de Boniface, rigueur malheureusement trop nécessaire et cependant très regrettable, l'Église échappa encore une fois au scandale et aux désastres d'un schisme.

## VI

LES premières relations de Boniface avec le roi de France furent bien loin de remplir la première année de ce pontificat difficile. L'année d'un Pape est plus occupée. Dès 1295, Boniface fit de généreux efforts pour pacifier les villes d'Italie. Ce n'était pas chose facile que d'apaiser tant de haines et de passions que le temps avait envenimées. Cependant les Vénitiens et les Génois prêtèrent l'oreille à la voix du pontife (4). D'un autre côté, Charles II, roi de Naples, et Jacques d'Aragon acceptaient déjà la médiation du Pape (5).

1. Voir, dans les *Acta Sanctorum*, xv, 19 maii, la *Vie de saint Pierre Célestin*, par le cardinal d'Ailly. Elle est contraire à Boniface.

2. xv, 428.

3. *Historiens de France*, xxi, 12.

4. Voy. Raynaldi, iv, 185-187.

5. V., pour tout ce qui concerne les affaires de Sicile, Raynaldi iv, 174-185. On trouvera dans ces quelques pages plusieurs lettres de Boniface qui peignent bien sa grande âme.

Une véritable popularité récompensa Boniface de cette heureuse politique : des documents publiés par Petrini attestent que Florence, Bologne et Orvieto élevèrent des statues à celui qui, sur le siège de Pierre, sut, comme tant d'autres, être à la fois un grand Italien et un grand Pape. C'est ainsi qu'il était aimé, ce pontife contre lequel s'était soulevée la rage des ennemis de l'Église, ce pontife qu'on a coutume de représenter comme un monstre de violence et d'orgueil. Il était réservé à un roi de France de renverser tant de popularité et d'amour, et de livrer, pieds et poings liés, un grand Pape aux insultes d'une ignorante et injuste postérité.

Boniface ne s'occupait pas que de l'Italie, et la chaleur de son zèle se faisait sentir jusqu'aux extrémités du monde chrétien. En cette même année, il frappa d'anathème le roi Éric de Danemark, qui, fort respectueux sans doute pour l'autorité spirituelle de l'Église, avait néanmoins emprisonné l'archevêque de Lunden. Le Pape lui écrivit une lettre où respirait la fierté légitime d'un père offensé : « Vous avez, lui disait-il, « insulté à la Majesté divine, méprisé le Saint-Siège et blessé « la liberté ecclésiastique. C'est pourquoi nous vous prions et « vous ordonnons de mettre en liberté l'archevêque. Nous « voulons aussi que vous nous envoyiez au plus tôt des ambas- « sadeurs qui puissent nous instruire pleinement de l'état de « votre royaume, afin que nous puissions travailler efficace- « ment à y établir la paix » (1).

Telles furent les nobles aspirations de Boniface durant la première année de son règne; elles étaient loin, malgré toute l'énergie du pontife, d'assurer à l'Église un pacifique avenir. Les réconciliations en Italie sont aussi peu durables que les haines sont profondes: il restait partout des ferments de discord. En Sicile, les prétendants n'avaient pas déposé les armes. Philippe le Bel, enfin, s'était assez démasqué pour que l'on pût deviner que sa plus chère pensée était l'humiliation de l'Église. En résumé, on peut dire avec un écrivain allemand (2) que « la première année du pontificat de Boniface ressemblait à ces lourdes journées d'été où l'on voit vers midi de sombres orages se réunir de tous les côtés de l'horizon. »

1. Cette lettre est datée d'Anagni, le 23 août 1295.

2. Hausle, *Encyclopédie théologique* des docteurs Welte et Wetzler, art. *Boniface VIII*.

## VII

SI, pour le commun des hommes, l'insomnie est la plus intolérable des souffrances, qui pourra jamais dire ce que peut être l'insomnie d'un Pape, alors que l'image de tout le monde catholique, ensanglanté par tant de guerres, déshonoré par tant de passions, menacé de tant de désastres, alors que cette image vient obstinément s'offrir aux regards épuisés du vicaire de Jésus-Christ? Boniface VIII avoue dans plusieurs de ses lettres que les insomnies l'assiégeaient souvent, et il ajoute que la pensée de la France était la cause la plus ordinaire de ses angoisses nocturnes : « Que de nuits sans sommeil, « dit ce grand Pape au roi Philippe, nous avons passées à la « poursuite de ton salut et du salut de ton peuple (1) ! »

Au commencement de 1296, il n'y avait pas que la France qui enlevât à Boniface tout repos durant la nuit, toute consolation durant le jour. C'était, parmi les peuples chrétiens, à qui attristerait le plus cruellement la grande âme de ce souverain pontife qu'on a le plus accusé d'aimer la lutte, et qui, en réalité, a eu pour la paix le plus actif et le plus persévérant de tous les amours. Cet édifice de la paix, que les mains du Pape avaient construit avec une si courageuse espérance durant la première année de son pontificat, cet édifice s'écroula de toutes parts dès les premiers jours de la deuxième année. L'Italie se ralluma, comme un feu mal éteint, et se ralluma de dix côtés à la fois. Les Romagnes, la Marche d'Ancône, le patriarcat d'Aquilée, le Bolonais, le Ferrarais, le Trévisan, la Vénétie, apparurent tout embrasés, et cela en même temps. Un tel mal attestait d'ailleurs la nécessité d'un Pape énergique. Qu'eût fait le saint ermite de Morone, le pieux Célestin, devant un semblable incendie ?

Boniface se recueille; il regarde autour de lui. Parmi ses cardinaux, il en choisit un dont la force et le calme lui inspirent confiance : c'est le cardinal Pierre, du titre de Santa-Maria-Novella. Le Pape le nomme paciaire, *paciarius*, titre vraiment incomparable, mot dont la latinité pourra choquer les puristes, mais qui retentira délicieusement à toutes les oreilles chrétiennes. *Paciaire!* hélas ! nous en avons besoin en 1890, autant que l'Italie en 1296; mais qui écouterait aujour-

1. Bulle *Ineffabilis*, Raynaldi, IV, 211.

d'hui les pacificateurs, envoyés par Rome, qui viendraient les mains chargées de branches d'olivier au milieu de nos discordes plus que civiles ?

Le cardinal Pierre fut en outre nommé légat dans les Romagnes, dans la Toscane et dans tous les pays où les vieilles dissensions s'étaient ranimées aux premiers soleils du printemps de 1296 : « Nous te donnons plein pouvoir, dit le Pape à son légat, pour rétablir et consolider la paix contre tous ceux qui en sont les ennemis (1). » La lettre est du 27 avril.

L'Émilie était plus malade que les autres provinces : le Pape y envoie un légat spécial, l'évêque de Pavie, et le charge de réunir les représentants de tous les ordres, afin d'asseoir la paix sur des bases solides (2). Il me semble que voilà une mesure assez libérale... pour un Pape. Les Pisans jugèrent sans doute Boniface comme nous l'avons jugé ; car, vers la même époque, ils lui confièrent l'administration de leur ville.

Les Gibelins n'avaient pas alors de capitaine plus achevé que Gui de Montefeltro. Boniface lui avait écrit dès le mois de janvier et l'avait sommé de se rendre à Rome, « afin qu'informé par lui de l'état réel des provinces en danger, il pût prendre les déterminations les plus utiles au rétablissement de la paix (3). » Ainsi le grand pontife, le grand roi n'oubliait rien : il envoyait partout ses députés et plaçait dans leur bouche toutes les paroles de conciliation et de paix qui montaient à ses propres lèvres, du fond de son très noble cœur ; il s'entourait d'informations, il faisait appel à tous les ordres ; enfin, contre la possibilité d'une résistance armée à toutes ces propositions de paix, il s'assurait le concours d'un homme de guerre, d'un stratège consommé, auquel il se proposait sans doute de confier le drapeau de l'Église, qui était alors, comme toujours, le drapeau de la justice. Rien ne manque à la sagesse de ses plans. Boniface n'avait plus qu'à remettre entre les mains de Dieu les événements qu'il avait prévus avec tant de justesse et dirigés avec tant de prudence.

Mais la Providence ne permet pas à ses Papes d'attendre dans l'inaction ; elle allait fournir à Boniface de terribles occu-

---

1. Lettre du pape au cardinal Pierre (27 avril 1296). Raynaldi, IV, 198.

2. *Ibid.*

3. Lettre du 26 janvier 1296. Raynaldi, IV, 199.

pations. Pendant que le Nord de l'Italie commençait à s'apaiser, d'affreux orages éclataient dans le midi; le Pape ne recula point. Il n'a jamais reculé, même à Anagni devant le drapeau du « fleurdelysé » porté par les gens de Nogaret.

## VIII

EN 1295, un traité avait été signé par lequel Jacques d'Aragon cédait au Pape la possession de la Sicile (1). Rien de plus loyal que ce traité, rien de plus conforme aux intérêts de ce malheureux pays qui, après tant d'agitations, passait ainsi sous la houlette du seul roi d'alors qui fût véritablement le pasteur de ses peuples. Mais les têtes siciliennes s'échauffèrent — elles s'échauffent aisément, — et il fut décidé qu'on repousserait les avances du vicaire de Jésus-Christ, qui tendait généreusement ses bras paternels à ses nouveaux sujets. Des ambassadeurs furent envoyés de Sicile à Jacques d'Aragon : dès la première entrevue qu'ils eurent avec ce prince, il se passa une scène théâtrale qui me semble avoir été combinée d'avance. Les députés supplièrent Jacques de rompre le traité de l'année précédente et de reprendre la couronne. Il se fit prier; et nos Siciliens alors de pousser de grands cris et de déchirer leurs vêtements. L'Aragonais est attendri, (il y avait de quoi,) et imagine un biais : « Bons Siciliens, dit-il, je ne puis être votre roi, mais j'ai un frère; nommez Frédéric. » Les Siciliens sont charmés de ce subterfuge; ils élisent Frédéric d'Aragon, et se persuadent que Boniface est joué (2).

Le Pape cependant apprend la représentation et le succès de cette comédie. Il ne s'irrite pas; il a pitié de ce pauvre peuple qui prend plaisir à prolonger le danger de ses convul-

1. Si l'on veut connaître en détail le traité entre Jacques d'Aragon d'une part, et Boniface VIII et Charles II de l'autre part, il faut lire la bulle *Splendor gloria*, du 22 août 1295 (Raynaldi, IV, 177). Par ce traité, Jacques reconnaît qu'il tient injustement la Sicile. *L'île sera restituée à l'Église romaine*, et les seules terres « en deçà du Phare » seront rendues à Charles II : *Sicilia cum omnibus terris et castris, casaliibus, fortalitiis, insula Malthæ aliisque omnibus insulis eidem insulæ Siciliae adjacentibus, per eundem Jacobum Romanæ restitueretur Ecclesie*. Ce texte est fort important à connaître, à cause de tous les faits qui vont suivre. Les derniers articles du traité portaient que l'interdit jeté sur la Sicile serait immédiatement levé. Enfin, l'on annonçait le double mariage de Jacques d'Aragon avec Blanche, fille de Charles, et de Robert, fils aîné de Charles, avec Yolande, sœur de Jacques.

2. Raynaldi, IV, 199, 200.



sions. Boniface écrit aux Siciliens une lettre où l'amour le plus vrai trouve son expression la plus naturelle. Non, je ne pense pas que jamais souverain ait écrit semblables lettres : « Choisissez pour gouverneur celui de nos cardinaux que vous voudrez, » dit le pontife avec douceur; et il ajoute, non sans quelque fermeté : « Nous sommes résolu à vous retenir entre nos mains, entre celles de l'Église, et à pourvoir pacifiquement et efficacement au bon état de vos âmes et à la sécurité de vos corps <sup>(1)</sup>. » *Statui animarum et corporum securitati providere* : ces quelques mots sont tout le programme, ils sont la définition même du gouvernement chrétien. La seconde partie de cette admirable définition suffisait aux païens, elle suffit encore à nos adversaires; mais ce sera encore l'éternelle gloire du christianisme d'avoir affirmé d'une voix forte que le gouvernement consiste, comme le dit Boniface, à pourvoir au salut des âmes AVANT TOUT, et ENSUITE à la sécurité des corps.

La lettre de Boniface aux Siciliens est du 2 janvier. Le même jour, le Pape écrivit à Frédéric et s'efforça de l'amener à une détermination pacifique. Le nouveau roi de Sicile, alors qu'il n'était que prince d'Aragon, avait entamé des négociations de mariage avec Catherine de Constantinople; mais la princesse avait fièrement répondu qu'elle ne le prendrait jamais pour mari tant qu'il n'aurait pas quelque royaume, ou tout au moins quelque principauté au soleil : « Que Frédéric s'empare de la Grèce, ajoutait-elle, et la chose pourra se faire. » Boniface dirige de ce côté l'ambition du jeune prince. « Je suis prêt, dit-il, à envoyer en Orient de nouveaux députés pour l'affaire de votre mariage; mais ne vous avancez pas davantage en Sicile et n'allez point mépriser les avis du Saint-Siège <sup>(2)</sup>. » Cette seconde lettre ne suffit pas à Boniface: il écrit encore à la mère de Frédéric, Constance d'Aragon, la priant d'user de toute son influence maternelle pour fléchir le caractère belliqueux de son fils <sup>(3)</sup>.

Cependant les envoyés du Pape sortent de Rome et se dirigent vers la Sicile. C'est ici qu'on peut voir jusqu'où va la générosité de Boniface. Il adresse aux Siciliens des feuilles

1. Lettre de Boniface aux Siciliens, Raynaldi, IV, 200.

2. Lettre de Boniface. Raynaldi, IV, 201.

3. *Ibid.*

de parchemin toutes blanches, portant seulement la bulle de plomb, qui est le signe authentique des actes émanés de la cour pontificale. « Écrivez sur ces parchemins, dit-il, toutes les libertés, immunités, privilèges et coutumes que vous désirez. Je suis prêt à vous les accorder (1). » Connaissez-vous dans l'histoire beaucoup de rois qui envoient à leurs sujets de pareils parchemins ? Imaginez aujourd'hui un souverain qui use de ce procédé aussi dangereux que délicat ; imaginez aussi ce que pourraient écrire en notre temps les sujets de cet étonnant souverain. Ah ! je lis déjà, sur cette charte heureusement imaginaire, toutes les libertés qu'on demanderait pour le Mal et toutes les chaînes qu'on réclamerait contre le Bien : il y aurait là un mélange agréable d'immunités et de privilèges qui débarrasseraient l'Église de toute immunité et de tout privilège. Heureux encore si le premier article de cette constitution n'était pas celui-ci : « L'Église catholique sera supprimée... et la royauté avec elle. » Au reste, cela s'est vu : Louis XVI, avec un autre caractère et dans d'autres circonstances que Boniface, a aussi adressé de ces blancs-seings à ses sujets : nous savons, hélas ! ce qu'on y a écrit.

Les Siciliens ne se montrèrent pas moins ingrats. L'un d'eux, plus lettré que les autres, répondit avec emphase aux représentants du Saint-Siège qui arrivaient les mains chargées de dons : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Vous voyez qu'au XIII<sup>e</sup> siècle on savait son Virgile. Un autre baron fit une réponse aussi dramatique et aussi insolente : « Ce n'est pas avec des parchemins, c'est avec le glaive que les Siciliens veulent conquérir la paix ; ils vous prient de sortir immédiatement de la Sicile ; sinon, vous mourrez. » Les députés se retirèrent comme ils étaient venus, et un chapitre notable fut ajouté par là à la trop longue histoire de l'ingratitude et de l'imprévoyance humaines (2).

Mais Boniface, qui connaissait le cœur des Siciliens, parce qu'il connaissait toutes les misères de l'homme, ne s'émut pas de cette résistance aussi injuste que ridicule. Il manda Jacques d'Aragon à Rome : « A la même époque Charles, votre gendre, « y viendra, et vous aurez ensemble, je l'espère, d'utiles entre-

1. Lettre de Boniface. Raynaldi, IV, 201.

2. Raynaldi, IV, 202.

« tiens sur l'état actuel de la chrétienté, et en particulier sur « celui de la Terre-Sainte (1). » En attendant, le cardinal Landolphe fut envoyé dans le royaume de Naples et en Sicile pour tenter un dernier effort sur l'esprit des rebelles; mais le Pape prévoyait déjà que cette rébellion était indomptable : « Cependant, quelle qu'ait été, disait-il, la perfidie des Siciliens, « qu'aucune de nos promesses, aucun de nos témoignages « d'amour n'ont pu fléchir, nous sommes disposé à tout leur « pardonner pour éviter la guerre (2). » Les Siciliens ne comprirent pas la beauté de ce langage. Comme nos historiens rationalistes, ils y virent l'astuce d'un profond politique; mais, en vérité, ils se trompaient. C'était le cœur d'un père qui parlait.

On fut sourd à cette dernière invitation du légitime souverain, « et, le jour de Pâques, Frédéric franchit le dernier obstacle et se fit couronner (3) ». Oui, il choisit la solennité pascale pour désobéir publiquement à la voix de celui qui est ici-bas le représentant du divin Ressuscité. Il eut le triste courage de mêler à l'alleluia de ce grand jour la protestation de sa révolte.

Boniface apprit le couronnement de Frédéric sans désespérer encore de l'avenir de sa cause. Il comprit seulement que le temps de la clémence était passé et qu'il fallait frapper le grand coup. Il voulut répondre en un jour de fête à cette injustice qui s'était consommée en un jour de fête, et, le jeudi de l'Ascension, il émit la bulle solennelle qui condamnait les Siciliens. Il y défendait à Frédéric de prendre le titre de roi, lui donnait jusqu'à l'octave des saints Pierre et Paul pour venir à résipiscence, et suspendait sur sa tête le glaive redoutable de l'excommunication. De plus, il interdisait à tous les princes chrétiens de s'allier avec ce rebelle, et supprimait tous les privilèges qui avaient été trop libéralement octroyés aux Siciliens (4). Puis, après avoir ainsi lancé la foudre, Boniface rentra dans son repos. Au plus fort de l'action il n'avait pas perdu le calme. Ce grand Pape agissait, il ne s'agitait pas.

Telle fut, dans tous ses détails, cette affaire de Sicile qui,

1. La lettre est du 5 février; Raynaldi, IV, 202. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*, IV, 203, d'après plusieurs manuscrits. — 4. Raynaldi, IV, 203, 204.

durant la première moitié de l'année 1296, fut pour le Saint-Siège le sujet d'une si légitime et si douloureuse préoccupation. Nous n'avons pas reculé devant ce récit, parce qu'il servira à mieux faire connaître l'âme de Boniface. Il nous apparaît, dans tout ce différend, comme le gardien sévère de tous les principes de la justice. Il est l'auteur d'un juste contrat qu'il veut faire observer justement.

Que si quelques chrétiens se scandalisent de voir chez un vicaire de Jésus-Christ un trop grand souci pour les accroissements de son royaume temporel, ces chrétiens ont la vue courte en histoire : ils sont myopes. La possession de la Sicile par tel ou tel souverain n'était pas, au XIII<sup>e</sup> siècle, si indifférente qu'on peut le croire aux destinées de la vérité. La Sicile est voisine, très voisine du royaume de Naples, qui, entre les mains d'un prince de mauvaise volonté, aurait été une menace incessante contre les États de l'Église. Ce n'est pas en vain que l'empire d'Allemagne avait, en ce même siècle, convoité avec tant d'ardeur la possession de la Sicile, et ce n'est pas en vain que le Saint-Siège avait tout fait pour empêcher un Frédéric II de se mettre sur le front ces deux couronnes à la fois. Devenu, par un traité en bonne forme, souverain légitime de cette île tumultueuse, Boniface eut raison de défendre son droit, dans le seul intérêt de la vérité et du salut des âmes, auxquelles est si nécessaire l'indépendance temporelle de l'Église. Il eut raison de dire fièrement, devant une bonne cause, ces mots : *Je maintiendrai*, dont l'Angleterre s'est tant servie au profit de ses iniquités, mais qui peuvent être aussi la devise de l'Église *mainteneuse* immortelle du Droit et de la Vérité.

## IX

PENDANT que les Siciliens méprisaient les dernières menaces du Souverain Pontife et que Charles le Boiteux, énergiquement soutenu par les subsides du Saint-Siège (1), faisait contre eux les préparatifs d'une guerre désormais inévitable, Philippe de France et Édouard d'Angleterre déchiraient par leurs luttes les entrailles de la chrétienté (2). Le comte de Flandre se révoltait contre Philippe, le roi d'Écosse contre Édouard; de là de nouvelles et sanglantes complica-

1. Raynaldi, IV, 204. — 2. *Ibid.*, IV, 205.

tions. Jean Baliol avait fièrement déclaré la guerre aux Anglais, mais sa témérité le perdit : il fut fait prisonnier, et dut, pour éviter la mort, céder son royaume au roi d'Angleterre. L'acte est du 8 avril. L'année suivante, l'ancien roi d'Écosse remit à son heureux vainqueur le trône, le sceptre et la couronne, tous les insignes d'une royauté qu'il avait si rapidement et si imprudemment perdus.

Gui de Flandre succombait de son côté; mais, plus malheureux que le roi d'Écosse, il ne succombait pas sur un champ de bataille, couvert de l'armure de fer, après quelques beaux coups d'épée; non, il était misérablement enlacé dans les filets d'un piège vulgaire. Irrité du mariage qui se préparait entre la fille de Gui et le fils d'Édouard, Philippe attire mielleusement à Paris le comte de Flandre et sa fille; ils ont assez de confiance pour se rendre à cet appel; à peine arrivés, ils sont jetés en prison. La jeune fille y meurt; mais Gui s'échappe, et, comme un lion en furie, parcourt tous ses États en excitant ses peuples à la révolte : ses appels ressemblent à des rugissements. Philippe apprend bientôt l'alliance du comte de Flandre avec l'Empereur; et Gui, fou de colère, lui envoie dire qu'il ne tient plus rien en fief du roi de France, rien, absolument rien. Une guerre affreuse s'allume (1).

Tous ces événements arrivent aux oreilles de Boniface. Voilà ce grand pape, ce généreux ami de la paix universelle, qui se trouve placé entre le conflit de Sicile et le conflit de France, entre deux horribles mêlées, où des torrents de sang chrétien vont couler sans profit pour les âmes, sans gloire pour le Christ. Le Souverain Pontife prend l'alarme; il envoie en France les deux cardinaux-évêques d'Albano et de Palestrina, et leur donne ses instructions écrites. Ces instructions sont vraiment navrantes, et l'état du monde chrétien y est peint avec de belles et tristes couleurs : « Partout ce sont des carnages  
« de peuples, et de peuples chrétiens ; partout les biens ecclé-  
« siastiques sont devenus la proie des puissances séculières. En  
« Syrie, le nom chrétien est dans l'oubli... Le Pape ne peut lui-  
« même se rendre en France ; mais si les deux rois veulent lui  
« envoyer des ambassadeurs, il étudiera leurs affaires. En

1. Raynaldi, IV, 206.

« attendant, il charge ses légats de publier une trêve au nom  
« du siège apostolique (¹). »

Boniface ne craignait pas moins les violences d'Adolphe de Nassau. Il écrit aux archevêques de Mayence, de Cologne, de Trêves et à l'évêque de Metz : il les prie d'interposer leur influence et de détourner l'Empereur de la guerre. Enfin le Pape écrit à Adolphe lui-même. Quelle lettre, et quelle joie pour un écrivain chrétien d'avoir à traduire cette éloquence d'un grand Pape ! « Nous avons, dit-il, cherché volontairement  
« les plus dures fatigues, afin de rétablir la paix entre vous  
« et nos très chers fils dans le Christ, Philippe de France et  
« Édouard d'Angleterre, afin de rendre en même temps une  
« heureuse tranquillité à tout le peuple chrétien : car voilà que  
« les chrétiens tirent contre leurs frères ces glaives qui ne  
« devraient être tournés que contre les infidèles pour le recou-  
« vrement de la Terre-Sainte. Ah ! Nous vous en supplions,  
« Nous vous l'enjoignons par l'aspersion du sang de Jésus-  
« Christ, que votre âme royale condescende et s'incline à la  
« paix. Rappelez-vous que les chefs du saint empire romain  
« ne sont élevés sur le faite d'une pareille dignité que  
« pour être les avoués, les défenseurs tout particuliers de  
« l'Église, pour écraser les ennemis de Dieu, pour soumettre  
« au joug de la foi les nations barbares, pour assurer enfin à  
« tout jamais la paix de ce siège apostolique et celle de tous  
« les fidèles (²). »

C'est une grande doctrine que celle de Boniface dans cette admirable lettre qui est trop peu connue : « L'Empereur doit être l'*avoué*, le défenseur de l'Église ». Les rois et les riches barons devaient, dans le même sens, être les *avoués* des églises, des abbayes et de leurs fiefs. Lorsque le système féodal commença laborieusement à s'organiser dans le monde occidental, les établissements religieux furent de toutes parts menacés par de puissants voisins ; ils crurent se sauver en s'adressant à de plus redoutables seigneurs et en les constituant leurs *advocati*. Ceux-ci consentirent ; mais leurs services, on l'entend bien, ne furent pas gratuits. Il y a plus : la vue

1. Raynaldi, IV, 207. La trêve fut prononcée le jour des ides d'août (le 13).

2. « Romani imperatores ad tantæ fastigium dignitatis specialiter assumuntur ut sint advocati Ecclesie ac præcipui defensores, et ut hostes fidei conterant, et subdant fidei barbaras nationes ad nostram et fidelium pacem perpetuam. » (Raynaldi, IV, 208.)

des biens ecclésiastiques les mit en appétit, et l'on voit partout, aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, un désolant spectacle : les abbayes sont ruinées, et plus d'une par leurs *avoués*. Voilà une petite histoire de l'*avouerie* qui ne sera point sans intérêt aux yeux de ceux qui étudient les rapports entre les deux puissances.

Les Empereurs ne parvinrent pas, il est vrai, à ruiner l'Église romaine ; mais, s'ils n'y réussirent pas, il faut convenir qu'il n'y eut point de leur faute, et les historiens des Papes savent bien que, si la papauté était périssable, elle n'eût pas survécu aux coups de ses « défenseurs », notamment aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. C'est pourquoi Boniface, qui savait l'histoire de ses prédécesseurs, rappelle à Adolphe les devoirs de sa charge. Hélas ! le Saint Empire Romain n'a pas compris longtemps l'élévation de ces devoirs et la nécessité de leur pratique : il ne s'est pas souvenu longtemps de Charlemagne et de la grande scène qui s'était passée à Rome le jour de Noël de l'an 800, quand l'Empire avait jailli du sol que le pied d'un Pape avait frappé. L'Empereur était destiné par Dieu à se tenir aux côtés du vicaire de Jésus-Christ, comme la Justice armée au service de la Justice sans armes ; il devait accompagner partout la Vérité sur la terre en repoussant vigoureusement ses ennemis, en les terrassant, et en s'avancant ainsi jusqu'aux extrémités du monde, pendant que la Vérité pacifique ouvrait de sa douce main les yeux de tous les infidèles et faisait, par la connaissance de Jésus-Christ, arriver tous les hommes à la possession de l'éternelle béatitude. Les empereurs allemands n'ont pas trouvé que ce rôle fût assez beau : ils ont rêvé celui des empereurs païens aspirant à la tyrannie universelle, adversaires obliques et cruels de toute vérité et de tout bien. Sur leur liste trop peu glorieuse, il en est un certain nombre qu'on pourrait comparer, de près ou de loin, à Henri IV ou à Frédéric II : il y en a trop peu qui ressemblent à Charlemagne ou à saint Henri.

## X

LES rois de France et d'Angleterre, sur le point de se précipiter l'un contre l'autre, cherchèrent les moyens de s'exterminer mutuellement ; mais la richesse de ces princes n'était pas à la hauteur de leur bonne volonté. Ils étaient

pauvres et, quand leurs yeux se promenaient sur leurs royaumes, ils ne voyaient pas sans une envie profonde, inguérissable, les riches propriétés de l'Église qui s'étaient étalées à côté de leurs domaines. Presque en même temps Philippe et Édouard se jetèrent sur cette proie, et c'est ce qui explique les douloureuses paroles du Souverain Pontife dans sa lettre aux évêques d'Albano et de Palestrina « Les biens ecclésiastiques, disait-il, sont devenus la proie des puissances séculières ». C'était la constatation d'un fait accompli ; mais la doctrine du fait accompli n'était pas plus admise par Boniface VIII qu'elle n'est reçue par Pie IX et Léon XIII. Le Saint-Siège protesta.

Nous n'avons pas encore trouvé un historien du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle qui n'ait sévèrement protesté, de son côté, contre les exactions du roi de France : car on écrivait l'histoire, en ce temps-là, avec une noble liberté. Le continuateur de Girard de Frachet raconte ainsi les commencements de « cette exaction, inouïe en France, qu'on appela maltôte, *malam tollam*. On exigea d'abord le centième, puis le cinquantième de tous les biens ; on commença par le réclamer aux marchands, mais ensuite on l'exigea de tous les laïques et de tous les clercs, et cela dans tout le royaume <sup>(1)</sup> ». C'est dans les mêmes termes que s'expriment les autres chroniqueurs, et Sismondi les a heureusement résumés lorsqu'il a dit : « Les officiers du roi demandèrent d'abord le centième denier aux contribuables, puis le cinquantième ; mais l'arbitraire des taxations et la violence des saisies rendaient la maltôte plus onéreuse encore que la quotité de l'impôt ne semblait le comporter <sup>(2)</sup> ». Ces derniers détails sont tirés de Nangis <sup>(3)</sup>. Ils montrent la plaie au vif. Le fisc était d'une exigence inique ; mais ses officiers achevaient, par leur insolence incomparable, de révolter ceux-là mêmes qui se laissaient dépouiller sans se plaindre. Les subalternes de ce temps-là ressemblaient à ceux de tous les pays et de tous les temps : ils faisaient du zèle <sup>(4)</sup>.

L'un des derniers historiens de Philippe le Bel, M. Boutaric,

- 
1. *Historiens de France, Continuatio Girardi de Fracheto*, XXI, 14.
  2. Sismondi, *Histoire de France*, VIII, 516.
  3. 1296, 16.
  4. Voir aussi Raynaldi, IV, 209.



parle des plaintes qu'une « partie du clergé de France porte au Saint-Siège *contre ce qu'il appelait les exactions* de Philippe le Bel <sup>(1)</sup> ». Je me vois dans la nécessité de relever ces derniers mots. Non, ce n'est pas le clergé, c'est le peuple qui a donné le nom d'exactions aux avidités de Philippe ; c'est le peuple qui a infligé à ces nouveaux impôts le sobriquet terrible de *maltôte*, et au roi qui les levait le surnom de *maltôtier*. « Les plaintes du clergé, continue M. Boutaric, furent d'autant plus favorablement accueillies à Rome, qu'il en arrivait de semblables d'Angleterre, où Édouard employait, pour obtenir des subsides, des moyens autrement *énergiques* que ceux de son rival <sup>(2)</sup>. L'occasion était belle pour Boniface : il ne la manqua pas. La bulle *Clericis laicos*, qui excommuniait à la fois ceux qui levaient des impôts sur le clergé et les ecclésiastiques qui les payaient, fut commune au monde chrétien <sup>(3)</sup>. Cette bulle, *donnée dans un moment d'irritation, était trop exagérée pour être exécutable* <sup>(4)</sup>. »

Nous voici donc arrivés à cette bulle qui, selon Sismondi, « est devenue célèbre par sa violence <sup>(5)</sup> », et qui n'est pas mieux traitée, comme on vient de le voir, par les récents historiens du différend. Il est toutefois permis d'observer que M. Boutaric n'en a pas donné un résumé très exact, et surtout qu'il a oublié d'en citer une clause fort importante à nos yeux. Boniface y défend à tous prélats, clercs et religieux de payer aucune taille ou collecte, la dîme, le vingtième ou le centième, à quelque titre et sous quelque nom que ce soit, *sans l'autorisation du Saint-Siège* <sup>(6)</sup>. Pourquoi avoir passé ces derniers mots ?

Nous ne saurions vraiment voir dans cette bulle ainsi comprise une décision *prise dans un moment d'irritation et trop exagérée pour être exécutable*. La cour de Rome n'a guère de moments d'irritation, et ce qu'on a été le plus souvent tenté de lui reprocher, c'est sa lenteur, que les catholiques appellent de la prudence. La doctrine de Boniface VIII n'était pas nouvelle, et Cantù a dit avec raison : « On fait un grand grief à Boniface VIII de la bulle *Clericis laicos*, et pourtant elle ne contient que le sens précis du 44<sup>e</sup> canon du IV<sup>e</sup> concile de

1. *La France sous Philippe de Bel*, 95, 96. — 2. Kervyn, *Recherches*, p. 15. — 3. Avant le 18 août 1296. — 4. *La France sous Philippe le Bel*, loc. cit. — 5. *Histoire des Français*, VIII, 516. — 6. Raynaldi, IV, 209.

Latran, et la *doctrine généralement adoptée dans le droit canonique d'alors* ». L'abbé Rohrbacher, dans quelques pages réellement fort remarquables, va plus loin que Cantù et démontre aisément que l'*exagération* de Boniface se retrouve dans plusieurs décrétales d'Innocent III et d'Honorius III ; et, remontant le cours des siècles, l'illustre historien la retrouve encore dans le sixième concile de Rome, tenu en 504, sous le pape Symmaque, qui a frappé d'un perpétuel anathème « tous ceux qui oseraient confisquer, envahir ou retenir les biens de l'Église ». Et le même concile avait conclu « que la disposition des biens ecclésiastiques a été incontestablement commise par Dieu aux prêtres seuls (1). »

Oserait-on prétendre que les Pères de ce concile de 504 étaient *dans un moment d'irritation* ?

## XI.

**M** AINTENANT, quel est le sens exact de la bulle *Clericis laicos*, telle qu'elle a été commentée et éclaircie par le Souverain Pontife dans la bulle *Ineffabilis*, telle aussi qu'elle peut être commentée et éclaircie à l'aide d'autres documents qui sont émanés de la chancellerie pontificale pendant le règne de Boniface VIII ? C'est ce qu'il faut examiner.

Lorsqu'en 1297 le Pape céda à Jacques d'Aragon, à titre de fief de l'Église, les royaumes de Sardaigne et de Corse, il exigea du nouveau souverain un certain nombre de promesses solennelles, dont nous aurons lieu de faire plus tard l'énumération et d'apprécier l'opportunité. Les serments de l'Aragonais sont énoncés dans la bulle *Ad honorem* (2) ; et il y a, dans cet acte célèbre, certaines prescriptions du Pape qui sont relatives aux impôts et aux tailles sur le clergé. Ces prescriptions ne peuvent-elles pas être rapprochées de la bulle *Clericis laicos* ? Ne peuvent-elles pas servir à l'expliquer ? Nous ne pensons pas que jusqu'ici on ait eu l'idée de cet utile rapprochement.

Écoutons Boniface, qui, dans sa lettre à Jacques d'Aragon, trouve l'occasion de développer sur les impôts ecclésiastiques

1. *Histoire universelle de l'Église*, XIX, 416-449.

2. Raynaldi, bulle *Ad honorem*, IV, 217-221.

toutes les idées dont nous trouvons l'expression trop abrégée dans ses lettres à Philippe le Bel : « Vous n'imposerez de « taille, dit le Pape au nouveau roi, ni sur les églises, ni sur « les monastères, ni sur les clercs et personnes ecclésiastiques. « Vous n'aurez pas la régale sur les églises vacantes. » C'est le langage de la bulle *Clericis*; mais entendez la suite : « Il faut « excepter, ajoute Boniface, la garde des églises et ce droit de « garde doit rester intact, pourvu que les canons soient ob- « servés. » Et le Pape va plus loin : « Il faut également excep- « ter, dit-il, ce qui vous revient à titre de roi et de souverain « temporel, d'après des privilèges légitimes et d'antiques cou- « tumes, pourvu toutefois que le droit divin et canonique ne « s'y oppose point (1). » « Or, d'après de raisonnables et « antiques coutumes, disait Boniface quelques lignes plus haut, « certaines églises tiennent du roi une partie de leur temporel. « Il est juste, il faut que ces églises prêtent au roi le serment « de fidélité et qu'elles s'acquittent de tous leurs services féo- « daux, en ayant soin toutefois de se conformer aux canons(2). »

Je ne pense pas qu'on puisse trouver un langage plus modéré, et en même temps plus noble et plus prudent. Si l'on veut le résumer en deux ou trois propositions d'une transparente netteté, on trouvera que le Pape interdit sévèrement tout impôt extraordinaire sur le clergé sans l'autorisation du Saint-Siège, qui doit toujours être sous-entendue. Quant aux redevances ordinaires, quant aux obligations purement féodales et si le clergé est entré dans la hiérarchie temporelle, il en doit subir les charges comme il en perçoit les bénéfices. Tout ce qu'il a reçu, tout ce qu'il tient des seigneurs temporels, est soumis au droit féodal, pourvu, bien entendu, que ce droit ne soit pas en opposition avec le droit canonique (3).

Ceux qui nous objectent qu'il faut que le clergé supporte, lui aussi, les charges de l'État, ceux-là ont autant d'ignorance que de haine, et voici ce que leur répond l'auteur de *la France sous Philippe le Bel* : « On croit qu'au moyen âge le clergé ne contribuait pas aux charges de l'État et que ses biens étaient exempts d'impôts ; rien n'est plus contraire à la vérité. L'histoire du règne de Philippe le Bel en fournit la preuve la plus irrécusable : car elle montre l'Église de

1. Raynaldi, IV, 220. — 2. Id., *ibid.* — 3. Raynaldi, bulle *Ad honorem*.

France ruinée par la part qu'elle dut prendre aux contributions publiques. » « Il faut distinguer, ajoute notre auteur (et c'est ici le point le plus important de notre discussion), il faut distinguer les biens de l'Église de ceux qui formaient le patrimoine des ecclésiastiques. Les mêmes règles ne s'appliquaient pas aux uns et aux autres. Les clercs étaient affranchis des tailles personnelles, mais ils participaient aux impôts en raison de leur fortune personnelle, tout comme les laïques, pour les besoins de l'État et pour ceux des communes auxquelles ils appartenaient (1). » Il n'y a pas dans la bulle *Clericis laicos* une seule clause, un seul mot qui s'applique aux biens qui formaient le patrimoine des ecclésiastiques ; il n'y a pas une seule clause, un seul mot qui s'applique aux redevances ordinaires des églises qui tenaient directement leur temporel du roi ou des seigneurs laïques. Cette bulle n'est relative qu'aux tailles ou contributions extraordinaires, vingtièmes, centièmes ou décimes, dont les rois de France avaient tant abusé depuis le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle (2).

Au reste, dans la bulle *Romana mater Ecclesia*, qui est du 26 janvier 1297, Boniface a donné lui-même, au sujet de la bulle *Clericis laicos*, l'explication que nous venons de donner. Nous terminons par ce document qui est véritablement décisif : « Il est bien entendu, dit le Souverain Pontife, que « notre bulle NE S'APPLIQUE PAS AUX FIEFS que les évêques « et personnes ecclésiastiques tiennent de vous (3). »

Ainsi, le Roi ne pourra lever sur son clergé aucun impôt extraordinaire qu'avec l'autorisation du pape ; voilà le résumé le plus exact, le plus impartial de la bulle *Clericis laicos*. Aux yeux d'un juge impartial, la question n'est donc autre que celle-ci : Le Pape est-il, oui ou non, l'administrateur suprême des biens de l'Église ? Si l'on accorde qu'il est cet administrateur, et il paraît difficile de ne pas l'accorder, on justifie complètement le grand Pape dont nous résumons l'histoire. Un administrateur doit veiller à ce qu'on ne diminue pas les biens qu'il administre : Boniface n'a pas fait autre chose en promulguant la bulle *Clericis laicos*. La question est jugée.

1. E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, pp. 177, 178.

2. « De 1247 à 1274, dit M. Boutaric, l'Église de France avait payé vingt et un décimes. » (*La France sous Philippe le Bel*, p. 278.) On lira avec intérêt tous les chapitres de ce beau livre qui sont relatifs aux finances ; ce sont les plus remarquables de toute l'œuvre. — 3. Raynaldi, IV, 237.

## XII.

CETTE explication, toutefois, n'a pas suffi à M. Michelet. Il voit dans les exactions de Philippe une leçon juste infligée à l'opulence de l'Église. « En effet, dit-il, entre ce roi affamé (Philippe le Bel) et ce peuple étriqué, il y avait alors quelqu'un de riche : ce quelqu'un, c'était l'Église. Archevêques, évêques, chanoines et moines, moines anciens de Saint-Benoît et moines nouveaux dits mendiants, tous étaient riches et brillaient d'opulence. Tout ce monde tonsuré croissait *des* bénédictions du ciel et *de la* graisse de la terre. C'était un petit peuple heureux, obèse et reluisant au milieu du grand peuple affamé, qui commençait à le regarder de travers (1). »

La morale de tout ceci, c'est que Boniface a vraiment eu tort de ne pas venir en aide aux princes qu'affligeait l'obésité de l'Église, et qui ont si heureusement réussi à la faire maigrir. Hélas ! l'Église n'est plus aujourd'hui « ce petit peuple obèse et reluisant » dont parle M. Michelet ; mais « le grand peuple » est-il moins affamé ? Le pain est-il beaucoup moins cher aujourd'hui qu'en 1296 ? Ce qu'il y a de certain, c'est que les pauvres ne trouvent plus à la porte des églises et des abbayes ces prêtres et ces religieux qui leur distribuaient le nécessaire et quelquefois le superflu. M. Michelet ajoute naïvement et sans transition, mais à la décharge de l'Église, qu'en 1822, l'archevêque de Tolède distribuait chaque jour dix mille soupes, et celui de Séville six mille (2). L'Église faisait aussi de ces distributions en 1296 ; elle en faisait bien davantage, et, quand les rois lui volaient ses biens, c'était le pain des pauvres qu'ils volaient en même temps. Les Papes ont eu raison, pleinement raison, de défendre ce bien doublement sacré, et, en résumé, la bulle *Clericis laicos* nous paraît un des actes qui font le plus d'honneur à l'intelligence et à la charité de l'Église.

## XIII

LA bulle *Clericis laicos* fit grand bruit dans toute la chrétienté. L'empereur d'Allemagne, les rois d'Angleterre et de France s'étonnèrent à la fois, mais non pas au même degré, de la fermeté de ce coup qui leur était particulièrement

1. *Histoire de France*, III, 49. — 2. *Ibid.*, III, 50.

destiné. Quelques historiens ont cru que Philippe le Bel n'avait pas encore mérité et qu'il ne put regarder comme s'adressant à lui l'équitable rudesse de Boniface. C'est une grave erreur, et qui est sagement relevée par l'auteur de *la France sous Philippe le Bel*. Dès 1294, le roi de France avait fait voter par tout le clergé « un double décime pendant deux années à partir de la Toussaint 1294. Quelques protestations s'élevèrent. Plusieurs ecclésiastiques de la province de Reims en appelèrent à Boniface<sup>(1)</sup>; mais Philippe s'inquiétait peu de ces protestations : « Le clergé n'était point libre de refuser; les ecclésiastiques qui ne voulurent pas contribuer furent exposés à la vengeance du roi, qui fit mettre sous sa main leur temporel. Les abbés de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Carcassonne, invoquèrent les immunités dont ils jouissaient; le sénéchal saisit leurs biens et ne les leur rendit qu'après qu'ils se furent exécutés<sup>(2)</sup>. » En 1296, nouvelles demandes de décimes, et les évêques de se réunir à Paris le 27 mai. « Ils accordèrent, *en réservant l'approbation du Pape*, deux autres décimes, l'un payable à la prochaine fête de la Pentecôte, l'autre le 29 septembre suivant, *à condition qu'ils seraient levés par le clergé, sans l'intervention de l'autorité laïque*<sup>(3)</sup>. » On redoutait les officiers du fisc. « Si l'Église éprouvait quelques vexations de la part du roi, la levée du subside devait cesser<sup>(4)</sup>. » Telles furent les concessions un peu trop étendues des évêques de France, qui subissaient l'ascendant d'un roi aussi puissant que rusé. Mais l'ordre de Cîteaux, qui avait déjà résisté avec énergie à la levée des décimes de 1294 et 1295, se souleva avec une indépendance unanime contre les nouvelles exactions du roi de France. C'est ce qui a fait dire à M. Boutaric que les cisterciens *ameutèrent* le clergé contre Philippe. *Ameuter* est un vilain mot : les cisterciens ne le méritaient pas. On ne peut se refuser à voir dans la protestation qu'ils adressèrent au Pape<sup>(5)</sup> un

1. *La France sous Philippe le Bel*, p. 281, 282. Voy. aussi, dans les *Historiens de France*, XXXI, 525, l'*Inventaire* de Robert Mignon.

2. *La France sous Philippe le Bel*, p. 282, 283. M. Boutaric cite à l'appui un ordre au sénéchal de Beaucaire de donner main-levée des biens de l'ordre de Cîteaux, les abbayes de cet ordre ayant fini par promettre un subside. (Juin 1295; Bibl. nat., Baluze, 10,312, A, fol. 70.)

3. *La France sous Philippe le Bel*, 283, 284.

4. *Ibid.*, p. 28.

5. Voir Kervyn, *Recherches*, p. 16, 17. *La France sous Philippe le Bel*, p. 284.

beau trait de courage civil; car enfin ils étaient plus près du roi que du Pape, et Philippe les pouvait facilement châtier de leur incorrigible résistance. Quoi qu'il en soit, « ce fut leur plainte qui amena de la part de Boniface VIII la bulle *Clericis laicos*. M. Boutaric eût pu ajouter que cette plainte ne fut pas la seule, et c'est par tous ces faits accumulés que l'on peut répondre victorieusement aux allégations outrées des partisans de Philippe. En résumé, la bulle de Boniface ne s'adressait pas qu'au roi de France, mais *elle s'adressait à lui*, et l'histoire nous montre qu'elle ne fut pas provoquée par les seules exactions et les seules violences du roi d'Angleterre. Lequel, de Philippe ou d'Édouard, a regardé les biens de l'Église avec le plus de convoitise et les a accaparés avec le plus d'astuce et d'iniquité? C'est ce qu'on ne peut aisément décider, *et adhuc sub iudice lis est*.

#### XIV

**L**A rapacité du roi de France était d'autant plus odieuse que jamais les secours pécuniaires du Saint-Siège n'avaient été refusés à la détresse de la France. Si nous étudions seulement le règne de Boniface VIII, de ce Souverain Pontife qu'on a si faussement représenté comme un ennemi de la France, nous serons étonnés de l'indulgence du Pape en matière de finances, particulièrement après la bulle *Clericis laicos*. Il semble que, par des concessions multiples, il ait voulu donner vingt preuves de son bon vouloir pour la France : il accorde tous les décimes, toutes les tailles que le roi demande au clergé. Il est aussi doux, aussi bienveillant dans la pratique, qu'il s'est montré inflexible sur le point de droit. C'est la marque d'une grande âme.

Dans les *Comptes* que MM. Guigniaut et Natalis de Wailly ont publiés dans l'un des derniers volumes des *Historiens de France*, nous avons relevé avec soin les indications, encore peu complètes, de tous les décimes dont le Pape Boniface a autorisé la levée en France. Ces « collections » commencèrent en 1297, et se terminèrent *en 1307 seulement*, trois ans après le crime d'Anagni (1)!

1. *Compti annualium a papa Bonifacio concessorum regi Philippo Pulchro, levatorum a vigilia sancti Laurentii 1297 usque ad eundem annum MCCC...* (*Tabula Roberti Mignon anno circiter 1325 confecta, Historiens de France, XXI, 523.*)

Pour mettre le comble à ses bienfaits, Boniface, dans une bulle célèbre qui est datée du 31 juillet 1297, accorda au roi de France la licence, en cas de danger pressant, *si periculosa necessitas immineret*, de lever sans l'agrément du Saint-Siège un décime sur tout le clergé de son royaume. Une seule condition était exigée par le Pape : le roi devait être âgé de vingt ans, au moins. S'il était mineur, c'était aux évêques et aux laïques de délibérer sur l'urgence et la levée de la taille <sup>(1)</sup>. Il est difficile de pousser plus loin la générosité et la confiance, et c'est le cas de s'écrier avec M. Michelet : « Aucun pontife n'avait été jusque-là plus partial pour nos rois que Boniface <sup>(2)</sup>. »

## XV.

ÉDOUARD et Philippe, à la réception de la bulle *Clericis laicos*, trahirent chacun leur caractère ; le premier éclata, le second se contint ; l'un fut emporté, l'autre dissimulé ; mais l'Église n'eut pas moins à souffrir du machiavélisme du roi de France que des brutalités de l'Anglais.

Édouard devint furieux dès la première lecture de l'acte pontifical, et sa fureur s'étendit à tout le clergé d'Angleterre. Mais il fallait que cette fureur fût d'un bon rapport pour le fisc royal, et le roi imposa immédiatement un impôt du cinquième sur tous les revenus ecclésiastiques. Les officiers royaux dépassèrent, comme toujours, les intentions de leur maître ; le roi avait été inique ; ils furent barbares <sup>(3)</sup>.

Philippe fut plus adroit. Il rendit une ordonnance par laquelle, sous le spécieux prétexte des besoins de l'État, il interdisait sévèrement à tous ses sujets d'exporter du royaume, l'or, l'argent, les pierres fines, les chevaux et les armes, « à moins, dit Sismondi, qui traduit l'ordonnance, d'être porteur d'une permission expresse du roi <sup>(4)</sup>. »

---

Compoti duplicis decimæ biennis, quarum prima concessa fuit regi Philippo Pulchro a papa Bonifacio VIII ad requisitionem prælatorum; secunda imposita per eundem regem virtute privilegii obtenti a papa pro subsidio regni, levatæ in quatuor terminis (1297 et 1298. — *Tabula* Roberti Mignon, *ibid.*, XXI, 525.)

Dîmes octroyées... premièrement du Pape Boniface, l'an 1297, et qui durerent jusqu'à Noël 1307. (*Mémoires d'un conseiller à la Chambre des comptes*, 1307-1314, *ibid.*, XXI, 529.)

Voyez aussi Jean de Saint-Victor, *ibid.*, XXI, 634 ; et la *Chronique anonyme française* finissant en 1308, *ibid.*, 134.

1. Raynaldi, 1297, § 50. — 2. *Histoire de France*, III, 53. — 3. Raynaldi, IV, 209, 210. — 4. *Histoire des Français*, VIII, 518. Le texte de l'ordonnance est dans Dupuy, p. 13.



« C'était, dit M. Henri Martin, couper les vivres à la cour de Rome, qui tirait annuellement, sous divers prétextes, des subsides considérables de la France et de tous les pays chrétiens. Philippe, vers le même temps, défendit aux étrangers de s'établir dans le royaume et d'y exercer le commerce. C'étaient encore les hommes du Pape, ses banquiers, ses agents, que Philippe poursuivait dans les négociants italiens (1). » Nous ne perdrons pas notre temps à relever l'aigreur de tout ce langage ; mais nous pensons que M. Henri Martin méritait de comprendre et qu'il a bien compris les intentions perfides du roi de France. Il a vu nettement que l'ordonnance prohibitive de Philippe n'a été qu'un acte de représailles et la réponse à la bulle *Clericis laicos* (2). C'est, d'ailleurs, l'opinion de Raynaldi et de beaucoup d'autres historiens.

Mais il y a une difficulté : « L'ordonnance du roi, dit Sismondi, était-elle une représaille ? Elle est de la veille de la bulle *Clericis laicos* (3). » M. Boutaric va plus loin dans ce sens : « Cet édit, ajoute-t-il, qu'on représente *unanimentement* comme une réponse de Philippe à la bulle *Clericis laicos*, n'était pas dirigé contre le Pape ; car il fut rendu au mois d'avril (4), peu de jours après la rédaction de cette bulle et avant qu'elle eût eu le temps d'être connue du roi de France (5). » Ainsi, d'après Sismondi, l'édit royal est « de la veille de la bulle » ; selon M. Boutaric, il fut rendu plusieurs jours après : le désaccord est flagrant ; mais, de toute manière, suivant nous, l'objection n'est pas irréfutable. Philippe avait évidemment des espions à Rome, et il dut être informé de la teneur de l'acte pontifical assez longtemps avant la promulgation de la lettre apostolique. Son habileté consista précisément à devancer la bulle et à se venger la veille de la leçon du lendemain. En résumé, et comme conclusion définitive, on peut affirmer, avec la presque unanimité des historiens, que le dessein véritable du roi de France était, suivant l'expres-

1. *Histoire de France*, IV, 412.

2. *Ad repungendum Bonifacium, subducendasque curie Romanæ opes quæ ex Galliis confluebant*. Raynaldi, IV, 211.

3. *Histoire de France*, VIII, 518. Cette assertion de Sismondi est contraire à la vérité, et M. Boutaric a eu raison d'établir que la bulle *Clericis laicos* n'est pas du 18 août.

4. C'est sans doute août que M. Boutaric a voulu écrire. L'acte est du 17 août. Dupuy, p. 13.

5. *La France sous Philippe le Bel*, p. 76.

sion bourgeoise d'Henri Martin, « de couper les vivres à la cour de Rome ». Ah ! que de fois on a coupé ces vivres-là ! Mais la « cour de Rome » vit encore et vivra toujours.

## XVI

**B**ONIFACE, d'ailleurs, comprit comme nous la comprenons l'ordonnance de Philippe. C'est une raison qui peut dispenser de beaucoup d'autres : car il est difficile de croire qu'un Pape de cette trempe ait commis une telle erreur, ou qu'il ait feint de voir dans l'acte du roi de France une perfidie qui en aurait été absente. Les âmes telles que celle de Boniface sont trop intelligentes pour être aussi aveugles ; elles ont trop d'élévation pour avoir tant de mauvaise foi.

La bulle *Clericis laicos* n'avait été que l'éclair avant-coureur de la foudre : la bulle *Ineffabilis* fut le coup de tonnerre qui répondit terriblement aux nouvelles iniquités du roi de France. Ce coup retentit dans toute l'Europe, et saisit d'un juste effroi tous les accapareurs des biens d'Église. Nous ne comprenons pas qu'un historien de Philippe le Bel ait dit de cette bulle : *Elle corrigea ce que la précédente avait de trop absolu* (1). L'acte du 25 octobre 1296 n'est pas un correctif, mais un augmentatif, si je puis ainsi parler, de la constitution *Clericis laicos*. Il sera facile de le démontrer.

En trois lignes on peut résumer cette bulle. Premier point : Philippe est un ingrat ; il a oublié tous les bienfaits du Saint-Siège. Second point : Philippe est un maladroit ; c'est au moment où il est menacé de toutes parts qu'il ébranle encore le plus solide appui de son trône, l'Église romaine. Enfin, dans une troisième et dernière partie, Boniface déclare que, loin de vouloir la ruine de la France, la cour de Rome est, malgré tout, décidée à se sacrifier pour le salut de ce peuple qui est véritablement privilégié entre tous les peuples.

Mais il ne suffit pas de résumer de tels documents, surtout en France, où la langue et l'éloquence des Papes ne sont connues de personne. Il faut ouvrir le Bullaire, il faut mettre en lumière l'éclatante beauté de cette littérature ignorée, il faut que les catholiques sachent comment parle, comment écrit un Pape. Écoutez l'exorde de Boniface ; il n'en est pas de pareil dans Tite-Live.

1. *La France sous Philippe le Bel*, p. 95, 96.

« Sainte mère l'Église, unie à son époux, qui est le Christ, « dans la douceur d'un ineffable amour, a reçu de lui, comme « dot, les grâces les plus étendues, les plus fécondes; mais « parmi ces grâces, il n'en est pas de plus précieuse que « le bienfait de la liberté. Le Christ a voulu que cette « très aimable épouse exerçât en toute liberté le gouverne- « ment des peuples fidèles, de telle sorte que, comme une « vraie mère, elle eût sur ces peuples le même empire que « sur de véritables fils, de telle sorte aussi que tous ces « peuples l'honorassent filialement comme la mère et la maî- « tresse de l'univers entier (1). »

Tel est le commencement de cet acte, qu'Henri Martin veut bien appeler « une bulle hautaine et menaçante (2) ». Et Boniface poursuit, en parlant de ses insomnies pleines d'an- goisses dont le roi de France est l'auteur : « C'est pour vous, « lui dit-il, c'est pour le salut de votre royaume et pour le « nôtre que nous avons subi tant de nuits sans sommeil et « tant d'intolérables douleurs depuis que la Providence nous « a appelé sur ce faite de l'apostolat. » Et le Pape se laisse aller, dans sa légitime indignation, à rappeler à l'ingrat Philippe tous les bienfaits du Saint-Siège. Il s'étonne de ce que le roi de France ait choisi, pour insulter et navrer l'Église, le moment même où Boniface s'occupe à instruire le procès de canonisation de Louis IX. « Ce n'est pas seulement à la « dignité de vos prédécesseurs, dit-il, c'est à leurs vertus qu'il « faut succéder (3).

« Si, ce qu'à Dieu ne plaise, votre intention a été que votre « Ordonnance s'appliquât à nous, à nos frères les évêques, « aux personnes ecclésiastiques, aux églises elles-mêmes et à « leurs biens où qu'ils soient, ce ne serait pas seulement de « l'imprudence, mais de la folie, d'oser ainsi porter vos mains « téméraires sur ce qui est tout à fait indépendant de votre « puissance et de celle de tous les princes séculiers; et vous « tomberiez par là sous le coup de l'excommunication.

« Levez les yeux, promenez-les autour de vous; voyez com- « ment les Allemands, les Anglais et les Espagnols cernent « votre royaume, considérez la puissance, le nombre, la bra-

1. Bulle *Ineffabilis*. Raynaldi, IV, 210.

2. *Histoire de France*, IV, 412.

3. « Succede virtutibus, quæsumus, qui succedis et regno. »

« voure de tous ces ennemis, et vous reconnâtes clairement  
 « que ce n'est pas le moment de provoquer l'Église par de  
 « telles blessures; et vous ne mettez plus en doute que, si  
 « nous vous retirions notre secours et celui de l'Église, vous  
 « seriez réduit, vous et les vôtres, à un tel degré d'affaiblis-  
 « sement que vous ne pourriez plus soutenir le choc d'une  
 « pareille adversité (1). » Voilà le passage de l'acte pontifical  
 qui a le plus révolté les historiens modernes; c'est cependant  
 la simple et éloquente constatation de faits qui ne sont pas  
 contestables. Nos adversaires allégueront que la leçon n'était  
 pas opportune et, en général, ils trouvent inopportuns tous les  
 actes de l'Église qu'ils ne peuvent trouver injustes. Mais la  
 sévérité de Boniface a été véritablement aussi opportune  
 qu'équitable, et l'on peut dire qu'elle a préservé l'Église, au  
 moins pour un temps, de désastres encore plus regrettables  
 et d'un pillage plus ruineux. Le langage du Saint-Siège fit  
 réfléchir Philippe. En réalité, il promena les yeux autour de  
 lui et constata que la situation de la France n'avait pas été  
 assombrie par le Souverain Pontife. De là, évidemment, cet  
 ajournement de ses projets contre l'Église romaine; de là cette  
 réconciliation avec Boniface, qui bientôt allait réjouir dans la  
 chrétienté tous les amis sincères de la religion et de la paix.

Certains historiens n'ont pas attaqué moins vivement la par-  
 tie de la bulle où Boniface met en lumière devant Philippe les  
 prétentions d'Adolphe de Nassau à recouvrer ces provinces de  
 France qui avaient autrefois fait partie de l'Empire, et notam-  
 ment la Bourgogne. On va jusqu'à croire que l'empereur ne  
 réclamait ces provinces qu'à l'instigation de Boniface. Le  
 vieux pontife, qu'on représente toujours, afin de l'abaisser  
 davantage, comme le plus fin de tous les politiques et le plus  
 fourbe de tous les diplomates, aurait éveillé cette vieille cause  
 depuis longtemps assoupie, dans l'intention de montrer au  
 roi de France toute l'étendue du mal que le Saint-Siège pou-  
 vait lui faire. Il n'y a point de preuves, il n'y en a pas une  
 seule en faveur de cette interprétation des paroles de Boniface,  
 et nous attendrons qu'on en apporte quelques-unes, et d'irréc-  
 futables, avant de prêter de telles roueries à un vicaire de  
 Jésus-Christ. En attendant, nous croyons (et notre conviction

1. Bulle *Ineffabilis*. Raynaldi, IV, 211, 212.

là-dessus est très profonde) que la question de la Bourgogne et des autres provinces ci-devant impériales était une question très réellement et très sérieusement pendante, qui avait été soulevée de nouveau, non par le Souverain Pontife, *mais par Adolphe lui-même, et par Adolphe seulement*. Nous sommes sur ce point de l'avis de Henri Martin, qui n'a jamais passé pour un avocat du Saint-Siège : « Les empiètements de Philippe sur les droits de l'Empire, dans l'ancien royaume d'Arles, avaient inquiété et irrité Adolphe. La maison de France, maîtresse de la Provence, allait encore absorber le comté de Bourgogne par le mariage du second fils du roi Philippe avec la petite Jeanne de Bourgogne, et le comte Othon livrait en ce moment ses places fortes à Philippe, sans l'aveu du chef de l'Empire. L'acquisition de Valenciennes par le roi de France n'avait pas moins blessé les prérogatives impériales. Lyon, à son tour, était menacé par les intrigues de Philippe (1). » Tant qu'on n'aura pas prouvé la fausseté de tous ces faits, nous persisterons à affirmer que les griefs d'Adolphe n'étaient que trop réels, et que le Pape ne fut pas l'instigateur perfide des réclamations de l'Empereur. On sait, d'ailleurs, comment Boniface s'était épuisé en efforts de toute sorte pour rétablir solidement la paix entre tous les princes chrétiens, et cinquante lettres de ce grand Pape protestent contre cette nouvelle calomnie jetée à sa mémoire. Ses mains n'ont guère été occupées qu'à séparer les combattants, et non pas à provoquer les combats.

Dans la dernière partie de la bulle *Ineffabilis*, Boniface explique la bulle *Clericis laicos* : il en établit l'opportunité, il en indique la portée, il en précise les limites, et c'est ici qu'il prononce ces magnifiques paroles où éclate, comme le dit Henri Martin, la vieille affection de la cour de Rome pour les Capétiens (2) : « Si votre royaume, dit ce pontife qui avait « le cœur véritablement français, si votre royaume, ce qu'à « Dieu ne plaise, était dans un pressant danger, loin d'empê- « cher les évêques et les clercs de France de vous accorder « des subsides, le Saint-Siège en viendrait, dès que la nécessité « l'exigerait, à sacrifier les calices, les croix, les vases sacrés, « plutôt que d'exposer un tel royaume, un si noble royaume,

1. *Histoire de France*, IV, 406. — 2. *Ibid.*, IV, 412.

« un royaume si cher, que dis-je, le plus cher au Saint-Siège,  
 « et qui depuis si longtemps a été dévoué à l'Église ro-  
 « maine (1). »

## XVII

C'EST sur ce ton que finit la bulle *Ineffabilis*, mélange de sévérité et de douceur paternelles et où la sévérité ne l'emporte pas sur la douceur ; mais (dit l'historien de Philippe le Bel, que nous avons déjà cité et combattu plus d'une fois) « le roi et ses courtisans furent indignés *de la liberté que prenait le Pape*. On résolut de repousser ces *remontrances hautaines* (?) *qui appartenaient à d'autres temps* (!). Dupuy a publié une réponse qui fut, dit-on, expédiée à Rome ; mais l'indécence du ton qui règne dans cette pièce et la violence des déclamations qu'elle renferme suffirent pour démontrer qu'elle ne fut jamais envoyée. Ce n'est qu'un projet de Mémoire qui fut présenté au roi par quelque courtisan et qui ne fut pas même terminé, ainsi que l'atteste le titre du seul exemplaire contemporain qu'on en connaisse, *titre que Dupuy a supprimé pour en substituer un autre de sa façon*. Le roi donna des explications satisfaisantes (2). »

Le pamphlet en question (3) n'est qu'un composé maléfaisant de théories ultragallicanes, dont la brutale franchise est le seul mérite : « Avant qu'il y eût des clercs (y est-il dit), le roi de France avait la garde de son royaume. » Notre pamphlétaire, à coup sûr, ne s'était pas frotté à l'histoire. O légiste de bonne volonté, tu aurais sans doute été surpris d'apprendre qu'il n'y a jamais eu de roi de France avant qu'il y eût des clercs : et rien cependant n'est plus incontestable. La France n'existe que *depuis* la cléricature. On a dit qu'elle avait été enfantée par les évêques : c'est vrai. S'il n'y avait pas eu d'évêques, s'il n'y avait pas eu de clercs dans ce vieil empire romain qui s'écroulait de toutes parts, il n'y aurait pas eu de place sur la terre pour aucun royaume, pour aucune nationalité, pour aucune lumière. Une anarchie sauvage, celle des barbares, eût succédé à la tyrannie raffinée des empereurs romains. Mais par bonheur, il y avait

1. Bulle *Ineffabilis*. Raynaldi, IV, 210, 212.

2. *La France sous Philippe le Bel*, p. 97.

3. Le texte original se trouve dans le cartulaire n° 170 de la Bibliothèque nationale. *Licet non sit opus perfectum*, est-il écrit dans le titre.

des clercs, il avait des évêques qui gardaient en dépôt toutes les vérités, tous les secrets de la morale, du gouvernement, de la civilisation et qui, ne pouvant sauver l'unité de l'Empire, se donnèrent pour tâche de reconstruire autour d'eux d'autres unités, qui sont celles des nations modernes. Ils dirent, et la France fut.

Philippe le Bel s'imaginait sans doute, avec certains historiens de son temps, qu'il descendait de Francion, fils d'Hector. C'est pourquoi il disait superbement : « Avant qu'il y eût des clercs, il y avait des rois de France. » Cet orgueil reçoit aujourd'hui l'humiliante leçon de l'histoire. On connaît maintenant l'heure exacte à laquelle est née la royauté française. On sait qu'elle est née dans un baptistère; on connaît aussi le nom de celle qui l'a engendrée et mise au jour : c'est l'Église, et le premier instant de son existence fut celui où tomba sur le front de Clovis le *Baptismo* proféré par la voix de saint Remi, qui était un clerc.

### XVIII

APRÈS avoir raconté avec impartialité <sup>(1)</sup> les démêlés de la famille Colonna avec le pape Boniface, l'auteur de la *France sous Philippe le Bel* ajoute ces mots, que nous n'avons pu lire sans une vive émotion : « Boniface, *dépassant toutes les limites de la haine*, étendit l'anathème sur tous ceux qui donneraient asile aux malheureux Colonna, et frappa d'interdit les lieux où ils chercheraient un refuge *contre son impitoyable colère* <sup>(2)</sup>. » Nous avons voulu approfondir cette question des Colonna, afin de savoir si véritablement le souverain pontife dont nous écrivons l'histoire a mérité tant d'injures. Après l'avoir approfondie, il nous reste l'intime conviction que Boniface a été sévère, très sévère, mais équitablement sévère, qu'il *n'a pas dépassé toutes les limites de la haine* et que *sa colère n'a pas été impitoyable*. Nous allons, à notre tour, présenter à nos lecteurs un récit simple et impartial de tout ce démêlé, et nous espérons que leur jugement, après cette lecture, sera conforme au nôtre.

A six lieues de Rome, à deux lieues de Palestrina, est un

1. Excepté, cependant, quand il dit que *Boniface laissa les Colonna à l'écart et ne les fit pas participer aux faveurs du nouveau règne*. Où est la preuve de cette assertion ?

2. *La France sous Philippe le Bel*, p. 98, 99.

bourg appelé Colonna. C'est de là que sortit une puissante et tumultueuse famille, dont les historiens de l'Église et ceux de l'Italie ont eu souvent à prononcer le nom. Quand les Guelfes et les Gibelins ensanglantèrent le sol italien de leurs déchirements, les Colonna prirent parti pour les Gibelins, tandis qu'au nombre des familles les plus dévouées à la cause de l'indépendance de l'Église, on comptait au XIII<sup>e</sup> siècle celle des Gaetani, dont Boniface VIII fut le plus célèbre représentant. Les Colonna et les Gaetani avaient depuis longtemps entre eux toute la distance qui séparait à cette époque, et qui séparera toujours les adorateurs de César des adorateurs du vrai Dieu et des amis de son Église. Ces deux lignées sont immortelles sur la terre, et nous voyons aujourd'hui s'agiter sous nos yeux la même cause qui s'est débattue autrefois entre Henri IV et saint Grégoire VII, Frédéric II et Grégoire IX, Philippe le Bel et Boniface VIII. Espérons que Léon XIII, qui continue aujourd'hui cette grande lutte, ne mourra pas dans l'exil, comme saint Grégoire VII, « pour la justice et pour la vérité ».

Plus d'une fois, avant l'avènement de Boniface, les Colonna s'étaient tristement illustrés par leurs violences contre le siège de Saint-Pierre. Chose plus triste ! leurs violences étaient doublées d'ingratitude. Sous Grégoire IX, sous ce Pape qui fut digne de connaître tant de saints, Jean de Colonna, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède, et Ottone de Colonna, avaient prêté leur appui à l'oblique cruauté de Frédéric II (1) : car ce monstre avait trouvé des partisans jusque sur les marches du trône pontifical.

Sous Nicolas III, les Colonna avaient reçu de la papauté autant de bienfaits qu'en réalité ils méritaient de discrédit. Ce fut Nicolas qui, en 1278, éleva à la dignité cardinalice, malgré son peu de mérite, le célèbre Jacques de Colonna, dont nous aurons trop à parler. Ces nouvelles faveurs ne désarmèrent pas la haine de cette implacable famille. Elle ne cessait de conspirer avec tous les ennemis de l'Église romaine : pas de complot dont elle ne dirigeât tous les ressorts (2).

Ces conspirateurs infatigables ne cessaient pas cependant d'être l'objet de la bienveillance paternelle des Souverains :

1. Bulle *Præteritorum*. Raynaldi, IV, 224.

2. *Ibid*, Raynaldi, IV, 225.



Pontifes (<sup>1</sup>). Lors de l'élection de Boniface, ils étaient deux dans le sacré collège : Jacques, que nous venons de nommer, et Pierre de Colonna ; l'un avait pour *titre* l'église de Sainte-Marie *in Via lata*, et l'autre celle de Saint-Eustache. Il ne nous reste pas de détails bien précis sur le rôle qu'ils jouèrent lors de l'abdication de Célestin. Il est permis de croire qu'ils s'arrangeaient de sa faiblesse ; mais Boniface déclare expressément, dans sa bulle *Lapis abscissus*, qu'ils lui donnèrent leurs voix dans le conclave : *qui nos in scrutinio elegerant et nominaverant eligendum in papam* (<sup>2</sup>). Leurs acclamations se mêlèrent alors à celles des autres cardinaux. C'est ce que leur rappelle Boniface quand, dans la même bulle, il établit qu'après une élection véritablement canonique, il a été *reçu* par tous ses frères du sacré collège, et en particulier par les Colonna. Quand le nouveau Pape fut *consacré*, quand il fut *couronné*, on vit à ses côtés, en qualité d'assistants, Jacques et Pierre de Colonna, ceux-là mêmes qui devaient un jour nier iniquement sa consécration et insulter à sa couronne (<sup>3</sup>). « Pendant près de trois ans après notre élection, ajoute le « Souverain Pontife, ils n'ont pas cessé de nous donner des « preuves d'obéissance et de respect comme au Pape légitime. « Ils ont participé en même temps que nous au redoutable « sacrement de l'autel ; ils nous ont assisté dans les messes « solennelles comme ont coutume de le faire les cardinaux « de la sainte Église romaine. Dans les provisions des églises, « dans les définitions que nous avons eu lieu de faire, ils nous « ont donné leurs conseils. Leurs signatures se voient au bas « des bulles que nous avons promulguées (<sup>4</sup>). »

Après la quadruple solennité de l'élection, de la réception, de la consécration et du couronnement de Boniface, après le quadruple témoignage de sympathie que les Colonna, entraînés sans doute par l'opinion publique, avaient librement rendu à ce puissant adversaire de leur famille, ils crurent n'avoir pas encore assez fait pour attester que le désir sincère d'une réconciliation utile à l'Église avait étouffé dans leurs cœurs jusqu'aux dernières révoltes de la haine : ils invitèrent le nouveau Pape à venir passer quelques jours dans leur château de Zagaroli, qui était alors la propriété de Jacques

1. Bulle *Lapis abscissus*. Raynaldi, IV, 231. — 2. Bulle *Lapis abscissus*. Raynaldi, IV, 231. — 3. *Ibid.* — 4. Même bulle, loc. cit.

de Colonna. Boniface, plein de confiance, se rendit à leurs vœux, et reçut une respectueuse hospitalité. C'était au Pape Boniface, et non pas au cardinal Gaetani, que s'adressaient visiblement tous ces hommages. Le Souverain Pontife eut lieu de le constater plus tard quand, accusé par ses anciens hôtes, par ceux qui l'avaient élu, reçu, consacré et couronné dans la plénitude de leur liberté, quand, accusé par eux de n'être pas le vrai Pape, il se leva, terrible, et lança sur ces calomniateurs les justes foudres de l'Église (1).

## XIX

**M**AIS comment se rompit cette heureuse harmonie entre Boniface et les Colonna? Comment, après trois ans d'une concorde dont toute l'Église se réjouissait, éclata ce différend d'où, comme le dit l'annaliste de Saint-Victor, « allaient sortir tant de haines, tant d'homicides, tant de guerres, tant de fléaux de toute sorte (2) » ?

Les historiens, ceux d'Italie du moins, ne sont d'accord que sur une seule cause : l'amitié déclarée des Colonna pour Frédéric de Sicile. Raynaldi résume heureusement sur ce point Ptolémée de Lucques, Villani, saint Antonin et les manuscrits du Vatican : « Jacques et Pierre de Colonna ne cessaient, dit-il, d'exciter à la révolte le tyran sicilien (3) ». Il y avait entre eux et Frédéric un va-et-vient continu de députés, un échange de propositions que leur haine contre Boniface envenimait de plus en plus. Les historiens français ne nous paraissent pas avoir connu cette cause réelle des terribles dissensions qui devaient bientôt désoler le cœur de Boniface et faire couler les larmes de l'Église. Jean de Saint-Victor (4) et le continuateur de Girard de Frachet (5) ne disent pas un mot des coupables intrigues des Colonna avec l'excommunié de Sicile. A défaut de leur témoignage, nous

1. Bulle *Lapis abscissus*, loc. cit.

2. Unde postea dissensiones, odia, guerræ, homicidiaque et mala plurima proventerunt. (Johannes a Sancto Victore, *Historiens de France*, XXI, 635.)

3. Ptolémée de Lucques, livre XIV<sup>e</sup> de son *Histoire ecclésiastique* — Villani, († 1348) livre VIII<sup>e</sup>, chap. XXI. — S. Antonin, III<sup>e</sup> partie, titre XX, § II, etc. — Manuscrit du Vatican, 1960. — *Vita Bonifacii*, ms. Vall. C. 25. — Ces autorités sont citées par Raynaldi, IV, 224.

4. *Historiens de France*, XXI, 634, 635.

5. *Ibid.*, XXI, 14.

avons celui des chroniqueurs italiens et celui de Boniface, qui, dans sa bulle *Præteritorum*, déclare nettement que son principal grief contre les Colonna est leur conjuration permanente en faveur de Frédéric : « On ne voit dans la ville et aux alentours, dit le Souverain Pontife, que les députés du Sicilien : *Latenter discurrentibus nunciis per Urbem et loca vicina* (1) ».

L'inexcusable violence d'un Colonna fut l'occasion de ce différend dont maintenant nous connaissons la cause. Étienne de Colonna, le vendredi après la fête de saint Marc, se plaça en embuscade sur la route d'Anagni à Rome, que devait suivre la maison du Pape ; il se jeta sur l'escorte et s'empara hardiment de tout le trésor de Boniface. Il prit deux cents florins et un grand nombre de vases d'or et d'argent ; enfin tout ce qui tomba sous la rapacité de sa main. Sur ce sujet, les historiens français tiennent le même langage que les Italiens (2). Les premiers n'ont eu que le tort de prendre pour la cause efficiente de la guerre et des désastres à venir ce qui en était seulement la cause occasionnelle.

On s'est demandé, non sans raison, pourquoi Boniface n'avait pas allégué ce brigandage d'Étienne dans ses bulles *Præteritorum* et *Lapis abscissus*, dans la première surtout où il fait l'énumération de toutes les injures des Colonna : « Si le Pape n'a pas parlé de ce vol à main armée, c'est que ce vol est un fait imaginaire et qui doit être effacé de l'histoire. »

L'objection est sérieuse.

L'abbé Christophe y a peut-être répondu d'une façon insuffisante, lorsqu'il a dit dans son *Histoire de la papauté au XIV<sup>e</sup> siècle* : « L'acte d'Étienne était celui d'un brigand. Toutefois, telle est la magnanimité de Boniface, qu'il ne s'en plaint même pas dans la bulle *Præteritorum* (3). » Nous ne saurions attribuer le silence du Pape à sa seule générosité,

1. Bulle *Præteritorum*, Raynaldi, III, 225.

2. Step anus de Columpna ipsius papæ fuerat prædatus thesaurum (*Georgii Stella Annales Genuenses*, Muratori, XVII, 1019.) — Accidit quod, die Veneris post festum sancti Marci Evangelistæ, dominus Stephanus de Columpna, frater Petri cardinalis, familiæ dicti Papæ cum summariis obviavit abstulitque violenter ab ipsis famulis quæ ferebant, videlicet CC florenos vel circiter, cum multis vasis aureis et argenteis, etc. (Johannes a Sancto Victore, *Historiens de France*, XXI, 634, 635. — Stephanus de Columpna thesaurum papæ fuerat deprædatus. (Bernard Gui, *ibid.*, XXI, 711.)

3. *Historiens de France*, I, 86.

d'autant plus que dans la bulle *Præteritorum* il nous apparaît sans cesse dans l'exercice de la justice, et non point dans celui de la miséricorde. Le chroniqueur Jean de Saint-Victor est le seul, suivant nous, qui explique cette singulière omission du vieux Pape insulté. Il nous apprend que, « huit jours après son crime, Étienne, saisi de remords, alla restituer à Boniface tout ce qu'il avait volé <sup>(1)</sup>. » La justice humaine ne se contenterait pas d'une telle réparation : la justice du Pape s'en contenta, et il ne crut pas devoir faire allusion, dans sa bulle, à une si coupable violence, qui avait été si imparfaitement, il est vrai, mais enfin si promptement réparée.

## XX

**Q**UOI qu'il en soit, cette violence éclaira Boniface d'une nouvelle et décisive lumière sur toutes les menées, sur tous les projets de ses ennemis. Il comprit enfin le danger que faisait courir à la liberté de l'Église cette conspiration qui s'installait en permanence dans les États pontificaux, à Rome même et dans le palais des Papes. Il vit le moment où Frédéric allait tenter un débarquement sur les côtes de ses États, pour aller prendre vivement possession, à la tête d'une formidable armée, de toutes les forteresses dont les Colonna lui ouvriraient les portes. Qui sait même si Rome n'eût pas ouvert les siennes, Rome qui était travaillée depuis longtemps par les envoyés du prétendu roi de Sicile et par tous les partisans et clients de la famille Colonna ? Il était temps d'agir, et Boniface agit.

Il avait épuisé toutes les ressources que la miséricorde peut suggérer à un vicaire de Jésus-Christ, au père des pères ; la justice élevait sa voix forte : il fallut l'écouter. Le Pape somma Étienne de lui ouvrir immédiatement toutes ses forteresses, Palestrina, Colonna et Zagaroli. Il avait sans aucun doute le droit de faire ce commandement, et l'obéissance était le premier devoir des Colonna. D'ailleurs, s'ils étaient innocents de cette alliance qu'on leur reprochait avec un prince maudit de l'Église, c'était une excellente occasion de s'innocenter. Boniface ne leur réclamait ces places fortes que pour les empêcher

1. Sed in die Jovis sequenti, saniori usus consilio, omnia ablata retulit et ipsi papæ restituit. (Johannes de Sancto Victore, loc. cit.)

de tomber aux mains de Frédéric <sup>(1)</sup>. Les Colonna montrèrent assez clairement que les craintes du Pape étaient fondées, lorsqu'ils se refusèrent insolamment à livrer leurs remparts. Peu de temps après éclata sur leurs têtes, avec un bruit terrible, la bulle *Præteritorum*.

« Après avoir prudemment considéré, dit Boniface, les  
 « crimes des Colonna dans le passé, leurs récidives dans le  
 « présent, et tout ce qu'on en peut redouter dans l'avenir, il  
 « nous a été clairement démontré que cette famille, ennemie  
 « de Dieu, dure pour les siens, insupportable à ses voisins,  
 « adversaire déclarée de la république romaine, rebelle à la  
 « sainte Église, auteur des troubles de la Ville Éternelle et de  
 « la patrie tout entière, ne pouvant souffrir de rivale, opposant  
 « l'ingratitude aux bienfaits, ne voulant pas obéir et incapable  
 « de commander, ignorant ce que c'est que l'humilité, pleine  
 « de toute espèce de fureurs, ne craignant pas Dieu et ne res-  
 « pectant pas les hommes, jalouse avant tout de troubler la  
 « paix de Rome et du monde; que cette famille, disons-nous,  
 « a fait tous ses efforts pour soutenir dans sa rébellion contre  
 « nous notre très cher fils dans le Christ, Jacques, roi d'Ara-  
 « gon, alors qu'il était ennemi de la sainte Église et qu'il était  
 « le maître de la Sicile révoltée contre nous, le tout à notre  
 « préjudice, au préjudice de notre très cher fils dans le Christ  
 « le roi de Sicile (Charles), au préjudice de toute la chrétienté  
 « et du secours de la Terre-Sainte. Et cette même famille n'a  
 « cessé de se montrer criminellement favorable au susdit  
 « Jacques et au jeune Frédéric, fils de Pierre d'Aragon <sup>(2)</sup>. »

Après cet exorde vigoureux vient le résumé de l'histoire des Colonna, que le lecteur a parcourue plus haut. Boniface rappelle l'hostilité persévérante de cette famille sous les pontificats de Grégoire IX et de Nicolas III, et insiste sur la perfidie de leur alliance avec Frédéric. « Cependant, ajoute-t-il, « il y a dans l'âme d'un Pape une sincère et bienveillante « mansuétude qui, devant les crimes de ses sujets, préfère une « douce correction à un châtiment pénible : il n'aime pas à « employer le fer à l'égard de ces maladies qu'un doux remède « peut guérir. Nous nous sommes donc efforcé de tenir aux « Colonna un langage paternel et de les corriger par des

1. Bulle *Præteritorum*. Raynaldi, IV, 225.

2. Bulle *Præteritorum*. Raynaldi, IV, 224.

« paroles d'où la charité n'était pas absente. Mais tous ces efforts ont été inutiles (1). » Le Pape constate qu'usant de son droit souverain il a réclamé à Étienne de Colonna toutes ses places fortes : refus d'Étienne, qui se réservait d'en ouvrir les portes au seul Frédéric de Sicile. « A la vue d'une telle opiniâtreté, d'un tel endurcissement dans le crime, il est temps aujourd'hui, ajoute le Pontife indigné, d'approcher le fer de ces blessures qui n'ont pas été sensibles à la douceur des autres remèdes. » Le Pape alors, avec toute la solennité des grandes condamnations ecclésiastiques, déclare, après avoir pris le conseil des autres membres du Sacré-Collège, que les noms de Jacques et de Pierre de Colonna seront immédiatement radiés de la liste des cardinaux; il jette sur eux l'anathème ainsi que sur tous leurs partisans; il leur enlève leurs bénéfices et décide que, jusqu'à la quatrième génération, Jean et Ottone, leurs neveux, seront exclus, non pas du sacerdoce, comme D. Tosti a semblé le comprendre, mais de tout bénéfice ecclésiastique. Pour Jacques et Pierre, le Souverain Pontife les somme, en terminant, de se présenter devant lui avant dix jours. Cet acte célèbre est du 4 mai 1297.

## XXI

LES Colonna ne répondirent que par de nouvelles violences aux anathèmes et aux sommations du Saint-Siège. C'est maintenant un fait avéré qu'ils composèrent à cette époque un infâme libelle contre le Pape (2), et le répandirent à profusion dans les États pontificaux, dans toute l'Italie, et plus loin encore. Nul doute que quelque exemplaire de ce libelle ne soit tombé entre les mains du roi de France. Il en profita plus tard.

Le libelle est du 10 mai : les Colonna, comme on le voit, n'avaient pas perdu de temps, et leur haine savait improviser. C'est ce pamphlet des cardinaux Pierre et Jacques que Raynaldi a publié d'après un manuscrit d'Avignon. Nous ne voulons pas infliger à nos lecteurs l'inutile ennui de cette lecture. En deux lignes d'ailleurs, on peut la résumer. « L'ab-

1. *Ibid.* Raynaldi, IV, 225, 226.

2. Dominus Jacobus et Petrus de Columnna, patruus et nepos, cardinales, videntes contra semotum papam, libellum conficiunt famosum contra ipsum quem ad multas partes dirigunt (*l'ita Bonifacii manuscripta*, ms. Vall., C. 25. Raynaldi, IV, 226.)

« dication de Célestin n'a pas été valable, Boniface est un « intrus, et les Colonna en appellent à un Concile œcuménique. » Voilà cet appel à un futur concile, dont tous les ennemis du Saint-Siège se sont perpétuellement servis, dont ils se servent encore. Il est rare que cet appel ne soit pas le dernier cri et comme l'aveu de l'injustice d'une cause. Un chrétien, un prêtre, un dignitaire de la sainte Église romaine, avoir l'audace de citer devant un tribunal quelconque le successeur de celui auquel le Christ a dit : « Pais mes agneaux, « pais mes brebis : » cela dépasse toute imagination ! Mais, dans le cas actuel, cet appel était particulièrement révoltant : on a vu que pendant trois ans les Colonna n'avaient cessé de reconnaître Boniface; ils l'avaient élu, ils l'avaient reçu, ils l'avaient consacré, ils l'avaient couronné, ils avaient signé ses bulles. Tout à coup ils s'aperçoivent que pendant trois ans ils ont complètement perdu l'esprit, et que leurs genuflexions et leurs respects s'adressaient à un antipape. Certains juriconsultes se sont donné la peine de résumer un par un les douze arguments des Colonna (<sup>1</sup>), certains autres ont aligné douze réponses à ces douze mensonges (<sup>2</sup>). Boniface a répondu moins longuement, mais combien plus efficacement !

Les dix jours qu'il avait donnés aux deux cardinaux pour comparaître à son tribunal étaient depuis longtemps passés. Il réunit un nouveau Consistoire, et les déclara contumaces. Puis il s'arma une seconde fois de toutes les sévérités apostoliques, et promulgua la bulle *Lapis abscissus*, dans laquelle il confirme énergiquement la constitution *Præteritorum* (<sup>3</sup>). Il rappelait, dans ce nouvel acte, le pamphlet des Colonna que ces ennemis effrontés de l'Église romaine avaient eu l'inqualifiable audace d'afficher à toutes les portes de Rome et sur l'autel même de saint Pierre. C'est alors que du haut de ce trône papal où il se sentait légitimement assis, Boniface énuméra, non sans une juste fierté, toutes les preuves de la canonicité de son élection; c'est alors qu'il terrassa ces schismatiques par des arguments que nous avons déjà résumés, et qui pouvaient leur force dans la conduite des Colonna pen-

1. Pierre de Padoue. Ms. du Vatican, 4109, p. 321.

2. Jean André, juriconsulte de Bologne. Voy. Raynaldi, *loc. cit.*

3. Cette bulle est du jour de l'Ascension 1297. On en trouvera le texte dans Raynaldi, IV, 231-233.

dant les trois dernières années. C'est alors, en quelque sorte, qu'il leur dit d'une voix terrible : « Moi, c'est moi, qu'hier encore vous regardiez comme le véritable pasteur de l'Église de Dieu; c'est moi qu'aujourd'hui vous faites passer pour le mercenaire que les brebis ne doivent pas aimer; moi, c'est moi : ne me reconnaissez-vous pas ? »

Quand Boniface a ainsi accablé ses adversaires, il les foudroie. Il renouvelle contre eux tous les anathèmes de sa première bulle; il les déclare schismatiques; il jette sa main terrible sur leurs épaules affaissées et leur enlève les insignes de toutes leurs dignités; il les prive de tous leurs revenus, de tous leurs biens, meubles et immeubles. Sept Colonna sont enveloppés dans ce rigoureux châtement : ce sont, avec les cardinaux Jacques et Pierre, Agapit, Étienne, Jacques, Jean et Ottone.

Le Souverain Pontife va plus loin : il promulgue contre eux les peines réservées aux schismatiques. Il les déclare impropres à tout office public, ecclésiastique ou laïque. Il défend, sous peine d'excommunication, qu'on leur prête secours ou qu'on leur donne asile. Il jette l'interdit sur toutes les villes, sur tous les châteaux où ils seraient reçus. Il ordonne enfin qu'on se saisisse de leurs personnes, et qu'on les retienne prisonniers jusqu'à ce que le Saint-Siège ait prononcé sur leur sort. Tous leurs vassaux sont déliés du serment de fidélité (1).

## XXII

CETTE justice sévère n'était pas faite pour désarmer ceux que la miséricorde n'avait pas touchés; les Colonna résistèrent, et il est prouvé par plusieurs lettres de Boniface (2) qu'ils reçurent publiquement à Palestrina les ambassadeurs de Frédéric. Le pontife s'en plaignit hautement (3); mais ce dernier trait d'une trahison obstinée lui fit comprendre que ses paroles n'étaient plus qu'un vain bruit, méprisé de tous les partis. C'est alors qu'il en vint, malgré lui, aux moyens rigoureux et ordonna de prêcher une croisade contre les Colonna.

1. Bulle *Lapis abscessus*. Raynaldi, IV, 233. Boniface, qui, en cette même année 1297, fit paraître le texte des Décrétales, y inséra contre les schismatiques la constitution *Ad succidendos*, conçue dans le même sens que la bulle *Lapis abscessus*.

2. *Epist. cur.*, 219. III, 44, 80, 82, 83. *Epist. comm.*, 329, 487. — 3 *Epist.* 83.



Voilà ce qu'on ne se lasse pas de reprocher au vieux pontife, voilà ce qu'on appelle le dernier degré de la haine. Nous protestons contre ces reproches, et, bien que nous ayons la prétention d'être un ami sincère et enthousiaste de la paix, nous pensons que jamais guerre ne fut plus nécessaire. Quoi ! une famille trouble tout un État et compromet le repos de toute la chrétienté ; elle entretient des relations ouvertes avec les ennemis de son souverain ; elle leur envoie des députés, elle reçoit leurs ambassadeurs, elle leur ouvre ses forteresses ! Quoi ! cette famille de conspirateurs éhontés, loin de se rendre aux premières sommations de son roi légitime, répand contre lui les plus ignobles pamphlets, et souille la majesté de l'Eucharistie en affichant son libelle impur contre le tabernacle où Dieu repose ; puis, bravant toute pudeur, elle s'apprête, au milieu d'un pays qu'elle a corrompu par de savantes intrigues, à opposer à l'autorité de son prince une résistance à main armée qu'elle a impunément préparée depuis de longues années ! Et le roi qu'elle attaque ainsi, c'est le Pape, c'est le vicaire de Jésus-Christ, c'est celui que ces rebelles ont élevé eux-mêmes sur le trône ! Et le Pape n'aura pas le droit de châtier tant de crimes ! Il faudra qu'il se croise les bras devant une révolte qui peut être si fatale à son propre pouvoir et à la société tout entière ! Non, non, mille fois non ! il a eu raison, pleinement raison, de pousser un cri d'alarme, et de lancer énergiquement ses croisés contre des ennemis qui menaçaient d'être aussi funestes à l'Église que les musulmans eux-mêmes. Quel est le prince en Europe qui tolérerait dans ses États la millième partie de ces audaces des Colonna ? Et qu'arriverait-il dans notre France, si quelque famille puissante s'emparait de plusieurs de nos places fortes, levait une armée, recevait les ambassadeurs de l'Angleterre ou de la Russie, et refusait de déposer les armes ?

C'est le 14 décembre 1297 que Boniface publia la croisade. « Le cardinal de Porto, Matthieu d'Acquasparta, fut envoyé, avec le titre de légat, pour la publier dans les diverses provinces <sup>(1)</sup> ; » mais les troupes ne purent se mettre en mouvement qu'en 1298 <sup>(2)</sup>. Après s'être emparées en peu de jours de

1. L'abbé Christophe, *Histoire de la papauté au XIV<sup>e</sup> siècle*, 1, 89.

2. Tosti, *Histoire de Boniface VIII*, traduction de l'abbé Duclos, 453.

tous les fiefs des Colonna, elles arrivèrent sous les murs de Palestrina, qu'elles jugèrent inexpugnable <sup>(1)</sup>. C'est ici que les écrivains gibelins attendaient Boniface; c'est ici qu'ils vont se jeter sur lui, armés du poignard de la calomnie. Ils l'ont véritablement percé de leurs coups. Le plus célèbre, le plus beau de ces coups fut porté par Dante, et bien des historiens complaisants ont répété après lui que le Pape, irrité des lenteurs du siège de Palestrina, fit sortir de son cloître Gui de Montefeltro, entré tout récemment dans l'ordre de Saint-François. « Il le pria de vouloir bien diriger le siège, et lui prêter le secours de ses lumières et de sa vieille expérience des choses de la guerre... Gui ayant déclaré qu'il connaissait un moyen d'arriver au but, mais qu'il ne pouvait l'employer sans péché, Boniface lui aurait répondu de ne pas s'inquiéter de cette faute et qu'il lui donnait l'absolution d'avance. Le moyen conseillé était d'attirer hors de leur retraite les Colonna par de belles promesses qu'on foulerait aux pieds, et de les immoler contre la foi des traités <sup>(2)</sup>. » Voilà du drame, voilà une calomnie bien agencée! Pepin <sup>(3)</sup> et Ferreti de Vicence <sup>(4)</sup> n'ont pas voulu laisser à Dante l'honneur de l'avoir seul mise à profit; ces deux chroniqueurs en ont orné leurs annales.

Ce qu'il y a tout d'abord de certain, d'incontestable, c'est que Boniface ne s'est pas servi de cet odieux moyen, et que la ville de Palestrina s'est *rendue à discrétion* dans le mois de septembre 1198, peu de jours après le prétendu conseil de Gui de Montefeltro. Nous aurons lieu de le démontrer tout à l'heure. De plus, Jacobilli et Wadding ont publié des documents qui attestent que Gui de Montefeltro mourut tranquillement et saintement à Assise *dans ce même mois de septembre* <sup>(5)</sup>. Comment a-t-il pu faire une pareille mort sous un cloître franciscain, dans le même temps qu'il faisait à Palestrina son terrible métier d'ingénieur en chef, dans le même temps qu'il y donnait de si épouvantables conseils? Écrivons-

1. *Id.*, *ibid.* — 2. Tosti, II, 77.

3. Franciscus Pippinus, Bononiensis, ord. præd. *Chronicon ab anno 1176-1314*. Apud Muratori, *Scriptum rerum italicarum*, IX, pp. 581-752.

4. *Historia rerum in Italia gestarum ab anno 1250 usque ad annum 1318*. Apud Muratori, *ibid.*, IX, 935-1182.

5. Voir ces textes dans Tosti, II, 456. Lire du célèbre bénédictin toute la note B du second volume.

nous ici avec Muratori : « Il n'y a pas un honnête homme qui voudra ajouter foi au récit de cet acte honteux. Ce récit a été visiblement fabriqué par les nombreux ennemis de Boniface <sup>(1)</sup>. » Voilà ce que dit Muratori : c'est un savant qui s'indigne quelquefois : j'en souhaite autant à tous nos érudits.

Mais voici bien une autre calomnie. On a jeté des doutes sur la loyauté du Pape au sujet de la capitulation de la ville. On a prétendu qu'elle n'avait pas été rendue à discrétion, et que Boniface en la traitant comme telle, avait indignement manqué à la sainteté de ses serments. Je ne veux citer qu'un seul texte en réponse à cet autre coup de poignard à la gibeline. Lorsque, en 1307, la mémoire de Boniface fut attaquée devant le concile de Vienne (on sait comment, on sait par qui), un cardinal se leva pour le défendre. Il était de la famille de l'accusé et avait à défendre un double honneur, celui de son sang et celui de l'Église : il s'acquitta bien de cette tâche doublement honorable <sup>(2)</sup>. Mais peu de parties de son apologie durent entraîner aussi vivement la conviction de son illustre auditoire que celle où il réfuta victorieusement les calomnies relatives à la reddition de Palestrina. « Pendant que le Pape Boniface VIII était à Rieti, en consistoire public, en présence des seigneurs-cardinaux et de tous les prélats qui étaient alors à la cour, en présence aussi du prince de Tarente, qui assiste à cette même séance du concile où je parle *et qui pourrait rendre témoignage de la vérité de tous ces faits*, en présence enfin d'une foule considérable de clercs et de laïques, les susdits Colonna, avec tous les dehors de l'humilité, non pas à cheval, mais à pied, s'avancèrent depuis les portes de Rieti jusqu'à notre Saint-Père, qui s'était assis sur son trône, couronne en tête (cette couronne que personne, si ce n'est un Pape légitime, n'a jamais portée et ne doit point porter) : ils s'approchèrent en personne du Souverain Pontife, se prosternèrent à ses genoux, baisèrent dévotement ses pieds, et, par des paroles où éclataient leur repentir et

1. Probrosi hujus facinoris narrationis fidem adjungere nemo probus velit, quod confixerunt Bonifacii æmuli. (Muratori, *Rerum italicarum*, IX, 369. — L'abbé Christophe, *Histoire de la papauté au XIV<sup>e</sup> siècle*, I, 393).

2. La réponse du cardinal Gaetani a été publiée en 1795 par Petriani, dans ses *Mémoires sur Palestrina*.

leur humilité, le reconnurent solennellement pour le véritable et légitime Pape. Ils avouèrent ensuite tous leurs crimes, et reconnurent qu'ils ne méritaient pas la miséricorde, mais le châtement. Enfin ils demandèrent grâce. L'un d'entre eux s'appliqua ces paroles de l'enfant prodigue, et dit à Boniface : *Peccavi, Pater, in cælum et coram te.* » La Chronique d'Orvieto, citée par D. Tosti, confirme ce récit : « Les Colonna, dit-elle, vinrent se remettre entre les mains du Pape pour obéir à tous ses commandements (1). » Enfin Paolino di Pieri (2), dans sa Chronique, à l'année 1298, dit aussi que « les Colonna vinrent à la miséricorde du Pape, qui leur pardonna avec douceur et de bonne grâce, et leur donna l'absolution de l'excommunication, et alors Palestrina se rendit. Mais en moins d'un an ils rompirent les liens d'obéissance, et le Pape les excommunia de nouveau (3). »

## XXIII

**L** nous reste à parler du formidable châtement que le pontife irrité crut devoir infliger à la ville de Palestrina. C'est lui-même qui, dans sa bulle *In communem*, l'a porté à la connaissance de toute la chrétienté; il n'a rien passé sous silence, persuadé sans doute que, s'il avait été jusqu'aux dernières limites de la sévérité, il n'avait pas cependant dépassé celles de la justice. Après avoir, non sans éloquence, rappelé tous les bienfaits dont les Papes avaient comblé cette cité, et toutes les ingrattitudes par lesquelles elle avait répondu à tant de faveurs, il ajoute : « C'est ainsi que Palestrina n'a pas craint de persévérer dans la rébellion et dans le schisme... Pour qu'un crime aussi effroyable ne restât pas impuni, nous avons, de notre autorité, privé cette ville de tous ses droits, libertés et privilèges (*civilitatis, communitatis et universitatis jure*); et nous avons fait démolir de fond en comble ses murailles, les maisons de ses habitants, la citadelle qui dominait la ville. Enfin nous l'avons fait raser tout entière, comme autrefois Carthage; nous avons fait passer la charrue sur le sol qu'elle avait occupé, et nous y avons fait

1. *Facturi et parituri mandatis domini Papæ.* — Cette Chronique a été publiée par Petrini, *Memorie Prenestine*.

2. ✠ post 1305 : *Cronaca delle cose d'Italia*, 1080-1305.

3. Tosti, *Histoire de Boniface VIII*, t. II, note B.

sembrer du scl, afin qu'elle n'ait plus ni la réalité ni le nom même d'une cité (1). » Plus d'un prince eut sans doute agi comme Boniface. Mais Boniface était plus qu'un prince. Il est permis au catholique le plus humblement soumis à sa mère l'Église de penser ici que Boniface, malgré les crimes évidents et l'ingratitude évidente de ses ennemis, aurait pu, dans cette occasion, être une fois de plus le père qui ne se lasse point de pardonner, au lieu d'être le juge dont les arrêts sont justes, mais dont le cœur est inflexible.

Il ne faudrait pas croire que les habitants de Palestrina aient été passés au fil de l'épée, comme cela se pratiquait si souvent dans la barbarie des guerres à cette époque. Il est vrai qu'on les dépouilla de leurs biens, punition réservée aux rebelles et aux schismatiques (2) »; mais Boniface, après cet exemple terrible, ne manque pas d'ajouter : « Nous avons voulu, pour qu'il y eût toujours six sièges épiscopaux dans l'Église romaine, faire construire, non loin de l'emplacement de Palestrina, une nouvelle cité à laquelle nous avons donné le nom de Città-Papale (3). » La cathédrale de la nouvelle cité devint le *titre* d'un nouveau cardinal-évêque, et le Pape, ajoute le cardinal Wiseman, auteur d'une excellente Dissertation sur Boniface VIII, le Pape « rendit à tous les habitants leurs terres et leurs possessions, à condition qu'au lieu de les tenir des Colonna, ils les tiendraient de lui (4) ».

Quant aux Colonna, ils se réfugièrent en France, où Philippe les reçut à bras ouverts. Ils représentaient la haine italienne, comme Nogaret représentait la haine gallicane. Ces deux haines, savamment combinées, ont produit l'attentat d'Anagni.

#### XXIV

**N**OUS suspendrons ici notre histoire du pontificat de Boniface VIII: nous nous arrêterons au moment où des milliers de pèlerins se précipitent vers la Ville Éternelle, afin d'y assister au grand jubilé séculaire de l'an 1300. Plusieurs historiens ont voulu voir dans ces fêtes magnifiques le sommet, le point culminant, l'apogée de la Papauté au moyen âge : il ne nous déplaît point de faire halte au milieu de tant de splen-

1. Bulle *In communem*. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. La Dissertation du cardinal Wiseman a été traduite dans l'*Université catholique*.

deurs, dans le moment même où la puissance spirituelle a exercé le plus incontestable empire sur l'humanité chrétienne. D'ailleurs, nous nous étions uniquement proposé, comme objet de cette étude, les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle, les moins connues peut-être de cet illustre pontificat. Notre tâche est remplie.

Il nous reste à expliquer pourquoi, dans cette lutte entre Philippe le Bel et Boniface, nous avons été amené à nous déclarer pour le souverain pontife contre le roi de France.

C'est qu'à nos yeux Boniface, dans ce mémorable débat, représente la puissance de l'esprit, tandis que Philippe représente la force matérielle, la force brutale. C'est que le roi de France est un César païen, tandis que le pape est le successeur et le vicaire de Jésus-Christ.

Boniface VIII triomphant, c'était le triomphe, dans le monde, des doctrines les plus spiritualistes qui se soient jamais épanouies parmi les hommes; c'était le Pape devenu pour toujours l'arbitre de tous les différends entre les peuples et les rois; c'était le siège de saint Pierre reconnu définitivement comme une « Cour de cassation internationale » pour la pacification du monde entier, pour le salut de l'humanité.

Boniface VIII triomphant, c'était un amoindrissement soudain dans le nombre et la rigueur des guerres; c'était un notable adoucissement dans les caractères et dans les mœurs; c'était, à côté de ce beau pouvoir central que l'esprit exerçait à Rome, une belle décentralisation s'appliquant à tous les royaumes chrétiens; c'était la république chrétienne réalisée dans le monde occidental.

Et qu'on ne nous dise pas qu'on ne saurait aimer Boniface VIII sans moins aimer la France, sans moins aimer sa patrie. Personne n'a plus aimé, personne n'aime plus la France que l'auteur des pages qui précèdent. Cet amour a dans son cœur une vivacité qui ne vieillit pas, qui ne saurait vieillir.

Jamais Boniface, jamais les Papes n'ont entamé l'idée de patrie, jamais ils n'ont porté atteinte à l'indépendance d'un pays. Les royaumes chrétiens, d'après les doctrines de l'Église, doivent se mouvoir autour du siège de Pierre avec une entière et magnifique liberté.

Il est trois devoirs imprescriptibles que la Patrie est en droit d'exiger de nous :

A notre pays nous devons l'argent, le sang, l'amour. Or jamais l'Église, jamais les Papes ne nous ont une seule fois empêchés de payer ces trois dettes à notre France.

Nous devons l'argent, et il n'en est pas un seul, parmi nous, qui ne serait heureux de s'appauvrir pour venir en aide à la pauvreté de son pays.

Nous devons le sang: rien n'est plus juste que de se précipiter à la frontière pour défendre l'indépendance nationale, et de se ruer sur le champ de bataille pour préserver les petits et les faibles, pour être le bouclier de tous ceux qui parlent notre langue, qui sont nés sur notre sol, qui servent le même Dieu et qui ont enfin la même histoire comme ils ont le même sang.

Nous devons l'amour, un amour ardent et réfléchi, un amour enthousiaste et persévérant, qui se traduise en œuvres utiles, et non pas en vaines paroles. Malheur à ceux dont le cœur ne bat point devant le drapeau, et à qui ce mot « France » ne dit rien de plus que ce mot « Allemagne ».

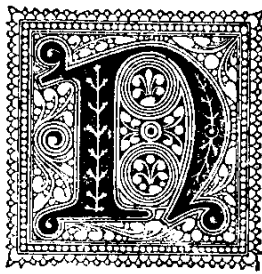
Voilà ce que nous voulions dire en achevant cette longue étude sur Boniface VIII. Nous voulions surtout faire à nos adversaires une sommation solennelle : « Qu'ils nous citent un texte, un seul texte authentique où l'on voie les Souverains Pontifes, et Boniface VIII en particulier, se montrer les adversaires de l'idée de patrie, amoindrir notre dévouement pour elle, nous mettre en demeure de ne pas lui payer tout ce que nous lui devons, c'est-à-dire toutes les ressources de notre fortune, toutes les effusions de notre sang, toutes les ardeurs de notre amour ! »



# LA PAPAUTÉ AU MOYEN AGE.

## II. — BENOIT XI.

### I



NOUS nous proposons de raconter la vie d'un Pape qui n'a vécu que huit mois sur le trône pontifical. Nous l'avouons volontiers : c'est la brièveté même de ce pontificat qui nous a décidé à le choisir comme le sujet de cette étude historique. Il nous a semblé qu'on saisisait plus facilement, durant un règne de quelques mois, cette admirable universalité qui est le caractère de la politique des Souverains Pontifes et de toute leur action sur les peuples du moyen âge. Dans le récit d'un long pontificat la variété des événements ne permet pas assez de contempler l'ensemble : l'attention du lecteur, au lieu de se concentrer, se dissémine. Il nous faut peut-être quelque peine pour suivre, durant près de vingt ans, le grand pape Innocent III à travers tous les pays de la chrétienté que son génie a parcourus et régénérés : on comprendra plus facilement les actes non moins œcuméniques, mais beaucoup moins nombreux, de ce successeur de Boniface VIII dont nous entreprenons l'histoire. Faisant un voyage moins long, nous espérons aussi connaître plus exactement et mieux décrire le pays. Plus l'horizon est restreint, plus l'œil en embrasse aisément toute l'étendue.

Une autre raison nous a porté à étudier de préférence ce pontificat trop négligé de Benoît XI : c'est l'intérêt tout exceptionnel que présente l'époque où ce Pape a occupé le siège de saint Pierre. Le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle est une date mémorable dans l'histoire de l'Église et dans celle de l'humanité. C'est, à vrai dire, la fin du moyen âge. Boniface VIII est, en quelque sorte, le dernier Pape des siècles chrétiens, et Benoît XI le premier des temps modernes. Placé sur les confins des deux époques, Benoît a peut-être été le premier Pape



placé en face du triomphe social de l'erreur. On a dit que la prépondérance temporelle de l'Église romaine avait fini parmi nous le jour où Boniface « fut souffleté dans Anagni ». Il est certain qu'au moment même où Sciarra Colonna osa porter la main sur le représentant de Jésus-Christ, le monde put regarder comme périmé et aboli à tout jamais cet axiome de la politique chrétienne : *Le Pape est le juge en dernier ressort de tous les cas de conscience entre les peuples et les rois*. Et à ce principe fut désormais opposé le principe absolument contraire, et qui a gouverné le monde moderne : *Les Rois sont les seuls juges de tous leurs différends, soit avec leurs peuples, soit avec les autres princes*.

Il est utile, il est bon de se placer ainsi sous les yeux, lumineusement, sans rien laisser dans l'ombre, les deux principes qui se trouvaient en présence au moment où Benoît monta sur le trône de Boniface.

Depuis plusieurs siècles les Papes étaient, même au temporel, les maîtres respectés de la société chrétienne tout entière ; c'est depuis l'avènement de Benoît XI que ce titre, hélas ! n'a plus convenu aux Souverains Pontifes.

Il est important de savoir comment s'est comporté, en face de l'erreur triomphante, le successeur de tant de Papes qui s'étaient montrés si grands en face de l'erreur terrassée et vaincue.

## II

EN 1240<sup>(1)</sup> naquit à Trévisse<sup>(2)</sup>, au bourg de Saint-Barthélemy, un enfant qui devait être un jour le maître du monde spirituel et le suppléant de Jésus-Christ sur la terre ; sur les lèvres duquel l'Infaillibilité devait se poser ; qui à tant de gloire devait unir une sainteté couronnée par Dieu du don des miracles, et que l'Église enfin a placé sur ses autels. Le père de l'enfant était de race obscure<sup>(3)</sup> ; quelques historiens ont même exagéré la bassesse de sa condition, comme pour

1. Bernardus Guidonis († 1331), *De Ordine prædicatorum, Historiens de France*, XXI, 737-738.

2. Amalricus Augerii de Biterris. *Chronicon pontificale seu Actus pontificum romanorum usque ad Johannem XXII, seu annum 1321*. Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, t. III, pars II, 440. — Jean Boniface († 1635). *Historia Tarvisina*, cité par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 360. — Saint Antonin († 1459). *Chronicon sive Summa historialis*, pars III, t. XX, c. IX.

3. Saint Antonin, *Summa historialis*, pars III, t. XX, c. IX.

faire ressortir avec plus de clarté, sur une ombre plus épaisse, l'auréole du bienheureux pontife.

L'enfant reçut au baptême le nom de Nicolas (1). C'est celui d'un des saints que Dieu a destinés à exercer sur la terre un des plus puissants patronages, entouré d'une des plus éclatantes popularités. Il est, en effet, peu de saints qui aient été aussi populaires que le grand évêque de Myre. Mais parmi tous les enfants qui ont reçu son nom et qui, par là, ont acquis un droit plus spécial à sa protection, il en est peu qu'il ait environnés d'autant de sollicitude et d'amour que le jeune Nicolas Boccasino. Nous pouvons dire qu'il voyait en lui un prédestiné, et qu'il prenait joie à le conduire au ciel.

Le père de Nicolas s'appelait Boccasio Boccasino : il était notaire (2) et sans grande fortune (3) ; mais la Providence veille tout particulièrement sur l'éducation des saints. L'enfant ne manquait point, dans son pays natal, de ces ressources intellectuelles que l'on croit trop communément avoir fait défaut aux hommes du moyen âge. Un de ses oncles se chargea de l'instruire ; c'était un prêtre de la paroisse Saint-André, à Trévise (4). Trévise d'ailleurs n'est qu'à sept lieues de Padoue, où, d'après certains historiens, l'empereur Frédéric II avait, nous ne dirons pas fondé, mais développé, en 1222, une des plus célèbres Universités du monde catholique. L'enseignement venait de prendre à Padoue, comme dans toutes les autres universités, ce caractère encyclopédique pour lequel l'école de Saint-Victor de Paris avait, au siècle précédent, passionné toutes les intelligences et tous les cœurs, et qui, dans les deux écoles dominicaine et franciscaine, allait recevoir de si merveilleux développements. La Marche de Trévise passait d'ailleurs pour un pays lettré. Saint Fortunat en était originaire, et disait volontiers : « Ma Trévise ». Les Padouans s'enorgueillissaient de leur Tite-Live. Tout nous porte à croire que la langue française était non seulement aimée, mais parlée dans toute cette région. Ce qu'il y a de certain, c'est

1. Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum, Historiens de France*, XXI, 737-738. — 2. Il était « notaire impérial ». Ce titre conférait une sorte de noblesse, et ceux qui le portaient pouvaient faire précéder leurs noms du mot *Dominus*.

3. Jean Boniface, *Historia Tarvisina*, cité par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 360. Il faut observer que Jean Boniface n'est qu'un auteur de seconde main.

4. Ciacconius († 1599), *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, etc. (édition de Rome, 1677, II, 339.) Ciacconius ne cite point d'autorité.

que nos chansons de geste, nos romans de chevalerie y étaient en vogue. C'est beaucoup dire en peu de mots.

Mais il y avait à Trévisé, au moment de la naissance de notre bienheureux, des influences plus nobles et plus puissantes que celles de la chevalerie littéraire. L'Italie abondait en saints. Saint François d'Assise était mort en 1226; saint Dominique l'avait, de cinq ans seulement, précédé dans la gloire. Les deux familles monastiques commençaient à essaimer dans toutes les villes de la chrétienté, rivalisant de science, de zèle et de vertus. Partout, mais surtout en Italie, la sainteté était devenue visible et tangible : les miracles étaient chose commune. Trévisé retentissait de ceux du grand thaumaturge Antoine de Padoue. La route entre Trévisé et Padoue avait été longtemps couverte de pèlerins dont la mort d'Antoine en 1231 n'avait pas refroidi l'ardeur. Quand les saints ne font plus de miracles, leur tombe en fait. Plus près du berceau de Nicolas, un camaldule, du nom de Paris, dirigeait à Trévisé les religieuses de Sainte-Christine. Il ne devait mourir qu'en 1297, âgé de cent seize ans, chargé de vertus, et honoré de son vivant par les empressements de la piété populaire.

C'est ainsi que Dieu plaça, de sa main prévoyante, le berceau d'un de ses plus admirables vicaires dans une atmosphère de science et de sainteté, au milieu d'un des plus beaux siècles de l'Église. La fin de ce siècle, hélas ! devait être moins belle, et Nicolas Boccasino était une des barrières que la Providence de Dieu préparait déjà contre le prochain envahissement de son Église.

### III.

DÈS sa première jeunesse, Nicolas Boccasino fit preuve d'une haute intelligence, et, ce qui vaut mieux, d'un grand cœur. Dieu permit que cette âme virile passât de bonne heure par l'épreuve de la pauvreté. A l'âge de douze ans environ, il fut mis en état de se suffire à lui-même. Ce jeune homme, cet enfant, alla à Venise et, plein d'un courage et d'une science précoces, se fit le précepteur de jeunes patriens (1). Rude métier où les humiliations ne manquent pas ; métier voisin de la domesticité, et dont plusieurs siècles n'ont

1. Saint Antonin, *Summa historialis*, pars III, t. XX, c. IX.

pas corrigé la rudesse. Nicolas Boccasino était assez chrétien pour aimer ces aspérités, et c'est le saint que devraient invoquer tout particulièrement ceux qui, se consacrant à cette noble mais ingrate carrière du professorat particulier, peuvent dire avec un grand écrivain de nos jours : « Nous sommes de toutes les maisons, et toutes les maisons peuvent nous fermer leurs portes ! Nous sommes de toutes les familles, et toutes les familles peuvent nous rejeter ! Nous élevons les enfants comme s'ils étaient à nous, et, quand nous les avons élevés, ils ne nous reconnaissent plus ! »

Pendant qu'il menait à Venise cette vie humiliée, il s'attachait de plus en plus aux consolations de la piété chrétienne. Déjà dans son âme apparaissaient sans doute tous les traits qui devaient le caractériser plus tard, et auxquels il est reconnaissable dans l'histoire. Le jeune précepteur était d'une douceur inaltérable, d'une modestie vraiment prodigieuse, et qui ne nuisait pas chez lui à je ne sais quelle dignité naturelle dont tous ses actes portent l'empreinte. Il aimait la science de ce grand et généreux amour que lui portaient les contemporains de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin; mais rien ne l'attirait plus que la théologie, reine et maîtresse de toutes les sciences. Il avait une piété ardente et un zèle singulier pour le salut des âmes ; il aimait, sur toutes choses, à entendre la parole de Dieu, et avait quelque désir d'en être un jour le ministre. Sa vocation était toute marquée et, pour ainsi parler, toute lumineuse.

Il n'avait pas vu sans émotion les premiers établissements de la famille dominicaine. Tout le portait vers cet Ordre, qui était encore dans la première ferveur de ses commencements. A l'âge de quatorze ans, s'il faut en croire un de ses contemporains<sup>(1)</sup>, il entra comme novice aux Frères Prêcheurs; Ciaconius place sa profession en 1257<sup>(2)</sup>.

Pendant quatorze ans le nouveau religieux acheva ses études, et des historiens ont observé qu'après avoir été disciple quatorze ans, il fut maître (ou *lecteur*, comme on disait alors) pendant quatorze autres années, et qu'il exerça d'autres

1. Bernardus Guidonis, *De Ordine predicatorum. Historiens de France*, XXI, 737-738.

2. Ciaconius, *Vite et res geste pontificum romanorum*, II, 339. L'autorité de Ciaconius est insuffisante.

fonctions plus élevées dans l'Ordre pendant une troisième et dernière série de quatorze années <sup>(1)</sup>. On n'a rien à objecter contre la vérité de ce calcul, qui nous conduit, en effet, jusqu'à l'année 1296, époque à laquelle frère Nicolas de Trévise fut élu général de l'Ordre.

On sait peu de choses sur cette partie de la vie de Benoît XI qui précède son élection à la maîtrise de l'Ordre. Le fils du notaire Boccasino semblait vouloir que sa vie fût aussi cachée que sa naissance avait été obscure. Cependant, de ce cloître où il voulait dérober l'éclat de ses vertus, il sortait de beaux rayons de lumière qui commençaient à éclairer le futur pontife d'une auréole populaire. On savait qu'avant d'être le modèle des maîtres, il avait été le modèle des disciples <sup>(2)</sup>. Son enseignement eut plus de retentissement que ses études n'avaient fait voir en lui d'humilité. « Il avait, dit saint Antonin <sup>(3)</sup>, une science vaste, une mémoire prodigieuse et un génie pénétrant ; mais tout en lui était aimable à tous. » Jean Boniface, dans son *Historia Tarvisina* <sup>(4)</sup>, témoigne que c'est à cette époque que Nicolas Boccasino écrivit ses Commentaires sur le Psautier, sur Job et sur l'Apocalypse. On peut ajouter à cette liste des œuvres de notre bienheureux ses commentaires sur saint Matthieu, son livre *de Ritibus*, trois lettres aux frères de son Ordre, les actes de ses légations et le recueil de ses Sermons <sup>(5)</sup>, sans parler ici de ce registre du Vatican <sup>(6)</sup> où sont conservées les copies de la plupart de ses bulles, et qui est son plus beau titre de gloire. Il est à présumer que la plupart de ses commentaires ne sont,

1. Bernardus Guidonis, *loc. cit.*

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Summa historialis*, pars III, t. XX, ch. IX.

4. Cité par Raynaldi. *Annales ecclesiastici*, IV, 260.

5. Voir Quéfif et Echard, *Scriptores ordinis predicatorum*, 447, I, et les additions au texte de Ciaconius, qui sont dues en partie au P. Augustin Oldoini, S. J., *Vite et res gestæ pontificum romanorum*, II, 347. Malgré ces deux travaux, il reste encore à écrire tout un Mémoire bibliographique sur les œuvres attribuées à Benoît XI. Si l'on en excepte, d'ailleurs, ses trois Encycliques, publiées à la suite du *Commentaire* sur saint Matthieu, et un certain nombre de ses bulles qui ont été mises au jour par Raynaldi et Ch. Grandjean d'après le registre du Vatican, un seul de ces ouvrages a été imprimé : *In caput quintum Evangelii S. Matthæi commentaria*, etc., cum studio et notis Georgii de Lazaris, Tarvisini, ord. Fr. Præd., Venetiis, Damiani Zenarii, 1603.

6. Ce registre a été récemment « publié ou analysé » par M. Grandjean, membre de l'École française. (Paris, E. Thorin, 1883-1885.) Nous aurons lieu, bientôt, de le citer souvent.

en réalité, que ses leçons écrites. Quand on aura publié avec soin et étudié avec conscience toutes les œuvres de ce genre, à cette même époque, on se convaincra facilement que l'enseignement, au XIII<sup>e</sup> siècle, avait un caractère d'élévation et d'originalité qu'il a perdu dans les siècles suivants, et qu'il n'a jamais retrouvé depuis saint Thomas jusqu'à nos jours. La *Somme* de ce grand homme n'est pas la seule qui ait été écrite en ce siècle : il en existe vingt autres, publiées ou inédites. Lisez-les toutes, analysez-les, résumez-les, et vous reconstituerez tout l'enseignement des Universités durant le siècle de saint Louis.

#### IV

NICOLAS de Trévisie avait attiré sur lui tous les regards de ses frères. On parlait de lui, dans tous les couvents de l'Ordre, comme d'un génie et comme d'un saint. Malgré sa modestie, l'admiration de ses frères le contraignit à recevoir tour à tour tous les honneurs, et à remplir toutes les fonctions de la famille dominicaine. Il fut d'abord sous-prieur, puis prieur conventuel, puis enfin provincial de Lombardie (1). Et, dans toutes ces dignités, la grâce divine lui communiqua le secret de demeurer humble, doux et discret.

En 1296, le Chapitre général de l'ordre des Prêcheurs se tint à Strasbourg. On voulut, d'après la Règle, donner un successeur au Maître, ou, comme nous dirions aujourd'hui, au Général de l'Ordre, qui était alors Étienne de Besançon. Le provincial de Lombardie fut élu par acclamation (2). Il gouverna l'Ordre pendant deux ans et demi (3).

Il ne trompa aucune attente ; il dépassa toute espérance et la chrétienté tout entière sut bientôt que le général des Frères Prêcheurs était un saint. On peut dire que, pendant les trente mois de sa maîtrise, Nicolas de Trévisie fut toujours debout. Il ne gouvernait pas de loin, et laissait aux rois la devise : *E longinquo auctoritas*. Ce qu'il voulait, au contraire, c'était commander, c'était régner de près, comme un père au

1. Bernardus Guidonis, *loc. cit.* — Saint Antonin, *Summa historialis*, pars III, t. XX, c. IX. — Cf. Villani et Jean Boniface.

2. Bernardus Guidonis, *loc. cit.* Le même dans ses *Flores chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 715. — Saint Antonin, *Summa historialis*, *loc. cit.* — Cf. Villani et Jean Boniface.

3. Bernardus Guidonis, *loc. cit.*

milieu de sa famille. Tous les chemins chrétiens le connurent ; tous les couvents de l'Ordre le reçurent. Son gouvernement fut un voyage. Les historiens contemporains le saluent volontiers du nom d'*amator communitatis*. Il aimait d'un grand amour la justice, et l'humilité était la parure de toutes ses vertus. Ineffablement doux envers ses frères, d'une austérité implacable envers lui-même, il ne voulait tempérer par aucune douceur l'âpreté de la règle. On le voyait suivre à pied, un bâton à la main, les chemins de ce temps-là, qui étaient moins beaux que les nôtres, mais où les saints passaient plus souvent. Il fit ainsi le tour de son Ordre, et le tour de cet ordre commençait déjà à être le tour du monde. Il tint des chapitres généraux à Strasbourg, à Venise, à Metz. Il arrivait dans la salle du chapitre à pied, toujours à pied, et tout couvert de la poussière du chemin. Il n'était pas de dangers ni de fatigues où il ne courût le premier, et il disait aux timides qui hésitaient à le suivre : « Mais c'est là, très « chers frères, c'est là qu'est la gloire de notre ordre. » Et les disciples suivaient le maître (1).

Le Chapitre de 1297 lui donna une occasion de montrer toute la hauteur et toute l'étendue de son âme. C'était à Venise. Le parti des Colonna, qui avait des agents partout, était parvenu à avoir des créatures au sein même du Chapitre dominicain. On osa, devant le Général de l'Ordre, attaquer le Pape Boniface, et l'attaquer par la calomnie, comme on l'a toujours fait pour cette grande victime de l'histoire. Nicolas Boccasino se leva, terrible, et, déposant pour un moment cette mansuétude qui le faisait aimer de tous, il prit un visage qui inspira la crainte. Puis, d'une voix retentissante : « Notre « saint Père le Pape Boniface VIII, s'écria-t-il, *est le véritable « successeur de saint Pierre et le vicaire de Jésus-Christ.* » C'est précisément ce titre que la rage habile de Philippe le Bel contestait à Boniface. Le Général des Frères Prêcheurs n'était pas sans s'exposer à de grands périls en jetant un démenti si formel aux allégations du roi de France (2). Mais une telle âme, en fait de crainte, ne connaissait que celle de Dieu, ou,

1. Bernardus Guidonis, *loc. cit.* — Ciaconius (*Vita et res gesta pontificum romanorum*, II, 339) a réuni, sur cette partie de la vie de Benoît XI, quelques détails fort touchants, et qui étaient épars dans plusieurs Chroniques.

2. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, IV, 1866-1869.

pour mieux dire, elle ne connaissait que la crainte, et non pas la peur.

## V

DEUX historiens contemporains, un Français, Bernard Gui et un Italien, Ferreti de Vicence, ont parlé avec quelque détail d'une légation dont auraient été conjointement chargés Nicolas Boccasino pendant qu'il était général de son ordre, et Jean de Murro, général des Mincurs. Cette légation aurait eu pour but le rétablissement de la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Ferreti ne donnait pas, d'ailleurs, à cette légation une date bien précise : « Elle eut lieu, dit-il, durant les premières années du pontificat de Boniface. » C'est bien vague.

Mais il n'est pas impossible de donner plus de précision à cette date incertaine. C'est à la suite de cette légation, ajoute le chroniqueur italien, que Boniface inscrivit sur la liste des cardinaux les noms de Jean de Murro et de Nicolas Boccasino, afin de leur donner un témoignage public de sa reconnaissance pour le bienfait de cette paix. Il est donc à peu près certain qu'il s'agit ici des négociations ouvertes en 1298 par le Pape Boniface, à qui ses plus violents adversaires ne devraient point refuser de rendre cet hommage : qu'il a aimé par-dessus tout la paix, et qu'il a tout fait pour la rétablir entre les princes chrétiens. C'est au mois de juin 1298 que Boniface rendit sa sentence arbitrale entre les rois de France et d'Angleterre : c'est au mois de décembre suivant que Nicolas Boccasino fut élevé aux honneurs de la pourpre.

Les deux légats, en effet, firent preuve en cette occasion d'un grand mérite uni à de grandes vertus et couronné par un beau succès. « Leurs discours, dit Ferreti, qu'il est temps de citer, adoucirent heureusement les esprits irrités des deux princes, et les amenèrent à la concorde. Ils firent tout pour que leur haine ne se réveillât point, et qu'ils ne reprissent point les armes, contrairement à la foi des traités. Ils obtinrent une trêve, et s'efforcèrent de la changer en une alliance définitive. Puis, les deux légats revinrent à Rome, et rendirent compte de leur mission au Pape. Celui-ci se réjouit à la nouvelle de cette paix comme si on lui eût apporté un grand trésor. Et, pour ne pas laisser tant de labours sans récom-



pense, il éleva les deux légats à la dignité de cardinal (1). »

Un des continuateurs de Ciaconius ajoute, d'après Wadding, quelques particularités qui ne sont pas sans intérêt sur la légation des deux Généraux d'Ordre (2). Il paraît que les deux légats firent de Gand le centre de leurs opérations, et qu'ils travaillèrent particulièrement à affermir la paix entre Philippe et le comte de Flandre. Cette circonstance se concilie parfaitement avec le texte de Ferreti. Le comte de Flandre, en effet, avait été compris dans la trêve entre les deux rois, du 9 octobre 1297 : Boniface, en revanche, ne parle pas de Gui dans sa sentence arbitrale. Mais il est constant que la question flamande fut un grand embarras pour les négociateurs de la paix entre les deux rois, et il n'est pas étonnant que Nicolas Boccasino et Jean de Murro en aient fait le principal sujet de leurs préoccupations diplomatiques.

Quoi qu'il en soit, le texte du chroniqueur italien est précieux à plus d'un titre. Il nous montre la grande estime que Boniface faisait déjà de Nicolas Boccasino. Il explique et motive sa promotion au cardinalat. Il est le seul enfin qui nous fasse assister aux premières relations entre le roi de France et le futur successeur de Boniface.

Cette légation permit sans doute au maître des Prêcheurs d'étudier de plus près le caractère de Philippe, la physionomie de ses agents et les secrets de sa politique. A cette ambassade presque inconnue se rattachent peut-être les premières défiances, fort légitimes, de notre Bienheureux, et peut-être aussi ses premiers plans de résistance tout empreints de douceur. Boccasino vit que l'âme du roi de France était de fer, et connut qu'on ne pourrait la rompre. Il entrevit un changement terrible dans la politique anti-chrétienne, et jugea que la politique chrétienne devait, elle aussi, changer de direction et de tactique. Néanmoins il résolut de rester fidèle, jusqu'à la mort, à la grande âme de Boniface : et il se tint parole.

Nous ne pouvons laisser le texte de Ferreti sans insister encore sur un trait qui peint au naturel le prédécesseur de Benoît XI. Ce rude esprit, qu'on a même accusé d'être inflexible, aimait la paix comme le bien suprême. Bernard

1. *Ferreti Vicentini Historia*, dans Muratori, IX, 1018.

2. Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, II, 333.

Gui <sup>(1)</sup> remarque avec raison qu'il fit pacifier la chrétienté occidentale au moment où Philippe le Bel était dans la plus périlleuse situation, quand Albert d'Autriche s'apprêtait à envahir la France, d'accord avec tous les ennemis de Philippe, et surtout avec le roi d'Angleterre. Mais peut-être était-il dangereux de rendre des services au petit-fils de saint Louis. Il ne parut savoir aucun gré de cette paix au Souverain Pontife. Boniface, au contraire, quand ses ambassadeurs lui en apportèrent la nouvelle, *gavisus est, tanquam munus amplissimum illi tradidissent*. Comme saint Grégoire VII, Boniface VIII a pu dire en mourant : « J'ai aimé la justice ; » et, comme la plupart de nos Papes, il a pu ajouter : « J'ai aimé la paix. »

## VI.

LE Général des Prêcheurs passa l'avent de 1298 dans le couvent de Prouille, au diocèse de Saint-Papoul. Aux approches de Noël, le bruit se répandit dans tout le pays qu'il venait d'être nommé cardinal. Il reçut même un certain nombre de lettres qui, avec plus ou moins de certitude, lui faisaient part de la même nouvelle. Ce bruit prit une consistance qui effraya l'humilité de notre saint. Il apprit enfin que des messagers de Rome venaient d'arriver en Provence. Moins par curiosité que par déférence pour les envoyés du Saint-Siège, il résolut d'aller au-devant d'eux, et les rencontra à Lézignan, près de Narbonne. C'était le 12 janvier 1299 <sup>(2)</sup>. Ils étaient, en effet, porteurs d'une lettre de Boniface, en date du 6 décembre précédent. Le Maître parcourut cette lettre avec une surprise que sa modestie augmentait encore. Le Souverain Pontife, après avoir fait l'éloge de Nicolas Boccasino, après avoir rendu à sa sainteté, à sa doctrine et à son ordre un éloge éclatant et mérité, le nommait cardinal-prêtre de la sainte Église romaine. Le Pape terminait, suivant l'usage, en invitant le nouveau cardinal à se rendre à Rome dans le plus bref délai possible <sup>(3)</sup>.

1. Voir le texte original dans Quétif et Echard, I, 445.

2. Ces détails sont tirés de la Chronique de Bernard Gui, témoin oculaire de tous ces événements. Voir le texte dans Quétif et Echard, I, 444.

3. La bulle se trouve dans la *Brevis Historia ordinis prædicatorum*, que D. Martène a publiée au t. VI de son *Amplissima Collectio*, p. 336, et seqq., et dans Ciaccinius, *Vitæ et res gestæ romanorum pontificum*, II, 330.

Nicolas fut surtout frappé, dans cette lettre, de ces paroles du Pape, où il ne vit pas seulement une formule de chancellerie, mais un ordre intelligent et formel du vicaire de Dieu : « Nous vous demandons, disait Boniface, d'avoir à accepter « le fardeau que Dieu lui-même vous impose aujourd'hui. » Le religieux ne fut pas long à prendre une décision. Plusieurs saints ont cru pouvoir rejeter de leurs épaules le fardeau des dignités ecclésiastiques : c'est que Dieu leur avait donné une autre mission dans la solitude et dans le silence. Mais on a vu, au contraire, d'autres saints, peut-être plus nombreux, accepter de hautes dignités, les yeux humblement fixés sur le siège de Pierre, courbant la tête, obéissant enfin. C'est que Dieu a besoin des prédestinés, autant et plus dans le sénat des cardinaux et sur le trône épiscopal que dans les ombres du cloître ou de la vie séculière. Nicolas le savait et c'est ce qui le décida à ne pas hésiter un instant.

Il partit pour Narbonne, y fit son entrée au matin, convoqua les frères du couvent et toutes les personnes notables de la ville ; puis, devant cette immense assemblée, fit lire la lettre du Souverain Pontife et, éclatant en sanglots et en larmes, se déclara prêt à accepter le fardeau de la pourpre, se démit solennellement de la maîtrise de l'ordre, et fit briser immédiatement le sceau qui était la marque de son autorité. C'était le 15 janvier 1299, jour où l'Église célèbre la fête de saint Maur, abbé <sup>(1)</sup>.

Raimond, provincial de Provence, écrivit aussitôt à tous les prieurs de sa circonscription le récit de ces événements, qui intéressaient au plus haut point l'Ordre tout entier de Saint-Dominique. Sa lettre nous est restée : c'est une pièce qui méritait d'être produite dans le procès de béatification de Benoît XI. Raimond n'a pas assez de larmes pour regretter l'ancien maître de l'Ordre, de qui la piété était si vive, le commerce si humble et si doux, l'autorité si utile : *Cujus religio laudabilis, conversatio dulcis et humilis, et prælatio perutilis erat* <sup>(2)</sup> !

Une des causes de la détermination du Saint fut sans

1. *Brevi Historia ordinis prædicatorum*, dans Martène, *Amplissima Collectio*, VI, 336. — Bernard Gui, dans sa chronique, cité par Quétif et Échard, I, 441. — Lettre du F. Raymond, publiée par les mêmes, I, 446.

2. Lettre du F. Raymond, *loc. cit.*

doute sa sympathie très vive pour le pape Boniface. Ce n'est pas un petit argument en faveur de ce Pape tant calomnié que l'estime et l'amour dont l'entoura toujours un homme tel que Nicolas Boccasino. On avouera bien aussi que Boniface savait choisir ses conseillers. Parmi d'autres élus, il devait, deux ans après, nommer encore un homme d'un rare mérite, Gilles de Rome, à la dignité cardinalice. Gilles était un Colonna ; mais il était avant tout un des plus profonds docteurs de son temps, et Boniface n'eut pas égard à sa famille, mais à son mérite.

Nicolas se rendit à Rome avec une rapidité louable. Il y trouva Boniface tout occupé du gouvernement, ou plutôt de la répression du monde chrétien, qui déjà se soulevait contre son maître spirituel et soupirait vers César. Le nouveau cardinal avait à justifier toutes les espérances que ses vertus avaient fait concevoir : il les justifia. Boniface l'avait fait cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. Il le promut, deux ans après, en 1300, à l'évêché d'Ostie et de Velletri (1). Dans la maîtrise de l'Ordre, Boccasino avait eu pour successeur Albert Clanapo, de Gênes.

Boniface, qui ne fléchissait pas sous le poids de l'administration du monde, connut bientôt toute la valeur de l'évêque d'Ostie. Le Pape avait un de ces regards qui percent les âmes, qui les analysent rapidement, et qui en découvrent sans peine les qualités spécialement puissantes. Il reconnut que la prudence était chez Boccasino la vertu, non pas la plus éclatante, mais la plus utile au gouvernement de l'Église, et il utilisa cette vertu. Il fit du nouveau cardinal ce que nous appelons aujourd'hui un diplomate. Mais la diplomatie au service de l'Église, c'est le contraire de cette autre diplomatie qui a pris pour devise ce paradoxe abject : « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser la vérité. » La diplomatie au service de l'Église, c'est la prudence au service de la vérité. Il n'est pas permis au diplomate catholique de mentir, même véniellement. Il lui est permis de ralentir ou de précipiter les décisions, mais jamais de les déguiser. Ses lèvres ne doivent pas connaître le mensonge, ni son âme l'hypocrisie. Grand,

1. Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum*, loc. cit. — Le même, *Flores Chronicorum, Historiens de France*, XXI, 715. — Jean Boniface, *Historia Tarvisina*, loc. cit. — Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.

digne, et même fier, il relève la tête à la pensée qu'il représente un prince chrétien ou le chef de la chrétienté. Il a un titre magnifique dans les annales de l'Église : il s'appelle le plus souvent paciaire, *paciarius*. Paciaire est le synonyme de pacificateur. Le grand but du diplomate chrétien, c'est, en effet, de faire cesser l'effusion du sang humain, c'est d'arrêter les guerres, c'est de contribuer par là à faire entrer le plus d'âmes possible dans l'éternelle béatitude, en ménageant, dès ici-bas, le plus possible de bonheur terrestre au plus d'hommes possible. Tels sont les devoirs du paciaire. Nicolas Boccasino les a remplis avec une noblesse que le succès n'a pas toujours couronnée. Nous allons le voir à l'œuvre, chargé d'une très importante légation par la volonté intelligente du Souverain Pontife. C'est ici que son histoire commence à prendre un caractère plus universel et, par là plus digne d'attirer et de retenir notre regard.

## VII

CHACQUE nation reçoit, dans le plan divin, une mission spéciale. L'histoire est comme une bataille entre le Bien et le Mal. Chaque peuple, dans ce grand combat, est un corps d'armée qui reçoit, de Dieu ou de l'enfer, un poste particulier, des instructions, un but et un mot d'ordre. Dieu a confié à toutes les nations chrétiennes la mission générale de défendre la Vérité ; mais chacune doit le faire à sa place et en des conditions déterminées. C'est ainsi que la France a été, à travers tous les siècles, le soldat de Dieu, chargé des attaques ou des résistances décisives. De même, à chaque extrémité du monde chrétien, au moyen âge, Dieu avait placé deux nations qui avaient la mission d'être des barrières contre les flots de l'islamisme et de la barbarie. Ces deux nations, ce sont l'Espagne à l'occident, la Hongrie à l'orient de l'Europe. Sans les généreuses effusions du sang espagnol et du sang hongrois, la barbarie serait triomphante. Mais ces deux ailes de la grande armée chrétienne n'ont point fléchi, et nous leur devons la victoire.

Il était donc nécessaire au salut de l'humanité chrétienne, et à l'honneur du genre humain tout entier, que l'Espagne et la Hongrie fussent de plus en plus fortes parmi les nations.

Les Papes y veillèrent : leurs yeux s'attachèrent plus d'une fois sur ces deux points de l'espace où l'odieux croissant se montrait en Europe. Ils firent de grands efforts pour organiser ces deux peuples, espoir de la catholicité.

Or, en 1301, la Hongrie donnait au Souverain Pontife les inquiétudes les plus vives. Elle était déchirée par la guerre civile. La guerre civile énerve les nations qu'elle ne tue pas ; et, si la Hongrie s'énervait longtemps de la sorte, c'en était fait d'elle et peut-être de l'Europe. Il fallait étouffer ces luttes intestines : Boniface VIII l'avait compris. Mais quand sa grande intelligence avait compris, sa grande volonté ne tardait pas à agir, et il ne se bornait pas à de vaines théories. Il mit la main à l'œuvre.

La cause de la guerre civile était la mort du roi André III, surnommé le Vénitien, mort qui laissait vacant le trône de Hongrie. André avait régné depuis le 19 juillet 1290 jusqu'au commencement de l'année 1301. Le dernier roi, Ladislas III, mort sans postérité directe, l'avait désigné comme son successeur. C'était là tout le droit du Vénitien, et il n'avait point régné sans quelque résistance.

En effet, Marie, sœur de Ladislas et femme de Charles II, roi de Naples, n'avait cessé de faire valoir contre André les droits de son fils aîné, Charles Martel. Mais à la mort d'André, Charles Martel était mort, laissant de son mariage avec Clémence, fille de l'empereur Rodolphe, un fils en bas âge, nommé Charles Robert, ou, par abréviation, Charobert.

Ainsi, en 1301, il n'y avait d'autre candidat sérieux au trône de Hongrie que ce Charles Robert, petit neveu du roi Ladislas III ; André était mort sans enfants. Mais les seigneurs hongrois, animés de je ne sais quelle haine inintelligente, refusèrent d'accepter Charobert, parce que l'Église avait pris en main la cause de cet enfant. Ils préférèrent se donner au roi de Bohême, Wenceslas, qui descendait par les femmes du roi Bela IV. Celui-ci ne voulut pas accepter pour lui-même une couronne qu'il ne voulait pas non plus laisser à d'autres. Il la fit offrir à son fils, qui s'appelait, comme lui, Wenceslas, et était alors âgé de douze ans. Deux partis se formèrent en Hongrie, celui de Charobert et celui de Wenceslas. En réalité, deux systèmes, deux doctrines étaient en lutte : l'hérédité et l'élection.

Les Papes s'étaient très nettement prononcés en faveur des droits de l'hérédité. En cette occasion, comme en tant d'autres, ils affirmèrent par leurs actes que, si l'élection est légitime à l'origine des royaumes, l'hérédité seule en est plus tard la sauvegarde et le salut. Nicolas IV avait solennellement reconnu la légitimité des prétentions de Charles Martel, et l'avait fait sacrer à Naples par un de ses légats. Saint Célestin V avait confirmé cet acte hardi de Nicolas IV. Boniface VIII ne pouvait avoir d'autre politique que celle des deux pontifes, ses prédécesseurs. Il continua à Charobert la protection déclarée que le siège romain avait accordée à Charles Martel. Il ne dissimula point cette protection : c'était un cœur qui ne savait pas dissimuler. Il fut saisi d'une vive indignation lorsqu'il apprit que le plus grand nombre des seigneurs hongrois, ne tenant aucun compte des conseils du saint-siège, et même, par hostilité contre lui, foulant aux pieds le droit héréditaire autant que la dignité de l'Église, s'étaient déclarés contre le client du Souverain Pontife, et avaient fait appel à un prince étranger plutôt que d'accepter de la main du Pape un prince national. Boniface, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, reprit alors « avec hauteur » les intérêts de Charobert. Il est singulier que des religieux, aveuglés par l'esprit de parti, soient parvenus à trouver de la *hauteur* dans une conduite que nous allons sincèrement exposer à nos lecteurs, et où ils ne verront sans doute qu'une dignité fière et noble, vraiment royale et vraiment apostolique.

Boniface, avant d'agir, jeta sur la Hongrie un dernier regard. Il la vit tout en feu. Les haines privées exerçaient leurs violences sous couleur des haines politiques. C'est l'usage. Il n'y avait plus de sûreté ni pour les propriétés ni pour les personnes. L'Église, cette faiblesse désarmée, était, comme toujours, la première victime de ces révolutions intérieures. Ses libertés étaient confisquées, ses biens pillés. Ce peuple, d'ailleurs, n'était pas tout à fait converti. On avait vu le roi Ladislas faire avec les Tartares de la Cumanie une paix honteuse, se plier à leurs mœurs, et prendre à la fois trois de leurs femmes pour concubines. Les Cumans en revanche l'avaient assassiné, et faisaient les maîtres dans ce malheureux pays. Derrière les Cumans, l'œil de Boniface apercevait tout l'islamisme

et toute la race tartare qui jetaient des yeux d'envie sur la république chrétienne, dont les frontières orientales allaient bientôt, hélas ! ne plus être défendues.

C'est alors que Boniface résolut d'intervenir ; mais il voulut, avant tout, se faire dignement représenter dans une affaire où les futures destinées de l'Église lui semblaient menacées. Il ne vit personne autour de lui qui comprît mieux sa pensée que l'évêque d'Ostie, qui fût mieux en état de l'interpréter, qui joignît enfin une prudence plus ferme à un esprit de conciliation plus séduisant et plus aimable. Il le nomma donc son légat *a latere* dans tout le royaume de Hongrie, et étendit les pouvoirs du nouveau légat à la Pologne, à la Dalmatie, à la Croatic, à la Servie, à la Cumanie, à la Lodomérie, à la Rascie et à la Galicie.

En réalité, Nicolas Boccasino était député dans toute la chrétienté orientale, comme représentant du vicaire de Jésus-Christ, qui est le défenseur de la chrétienté tout entière. Il était envoyé aux extrêmes limites du monde catholique, afin d'examiner les défenses, afin surtout de les relever. C'est ainsi que, dans une place assiégée, on envoie un ingénieur habile dans cette partie des fortifications qui est la plus faible et la plus exposée.

La lettre de Boniface qui confère à l'évêque d'Ostie cette importante légation nous a été heureusement conservée. Elle est du 13 mai 1301 (1).

Elle commence par un exposé poignant de l'état politique et religieux de la Hongrie (2). Le Souverain Pontife s'adresse ensuite plus particulièrement à son futur représentant, et lui dit : « Considérant que Notre-Seigneur vous a comblé de  
« toutes ses grâces, qu'il vous a donné l'étendue de la science,  
« le trésor de la prudence et de la circonspection, les lumières  
« de l'intelligence et beaucoup d'autres vertus, et que ce grand  
« Dieu vous a taillé les épaules assez fortes pour qu'à la gloire  
« de son nom vous puissiez porter les plus lourds fardeaux ;  
« considérant tout cela, et quoique votre présence près de ce  
« Siège apostolique nous soit bien nécessaire à cause de la  
« sagesse de vos conseils ; quoique nous nous privions à grand

1. Elle a été publiée par Raynaldi, IV, 304, d'après le septième registre de Boniface (Epist. cur. 15.)

2. C'est surtout d'après cet exposé que nous avons raconté les événements qui précèdent.



« regret de l'assistance d'un homme tel que vous, néanmoins  
 « nous vous nommons notre légat en Hongrie, » et dans tous  
 les autres pays que nous avons nommés plus haut. « Le but  
 « que nous vous donnons à atteindre, ajoute le Souverain Pon-  
 « tife, c'est la gloire de Dieu et l'honneur de l'Église romaine;  
 « c'est l'observation des lois ecclésiastiques, le recouvrement  
 « des libertés de l'Église et la prospérité de tout ce royaume;  
 « c'est le rétablissement de la paix et le relèvement des petits  
 « et des pauvres; c'est enfin tout ce qui peut tendre à la tran-  
 « quillité des corps et au salut des âmes : *Quæ ad animarum*  
 « *salutem et ad tranquillitatem corporum pertinent* (1). » Ad-  
 mirables paroles, et que Boniface n'a pas craint de répéter  
 en plusieurs occasions. Ces quelques mots sont tout le pro-  
 gramme de la politique chrétienne; elles pourraient, elles  
 devraient être la devise de tous les princes. Il n'y a de bon  
 gouvernement que celui qui, *à travers la paix et la tranqui-*  
*lité temporelles, conduit les âmes jusqu'à Dieu.* La prospérité  
 matérielle n'est donc pas le but d'un gouvernement chrétien,  
 mais le moyen. Le seul but digne d'un roi catholique est de  
 conduire le plus d'âmes possible à l'éternelle béatitude : *ad*  
*animarum salutem.*

Boniface développa ces mêmes idées dans plusieurs autres  
 actes sur les affaires de Hongrie. Il écrivit aux évêques de  
 ce royaume (2), au duc de Pologne et d'Esclavonie (3); et  
 nous avons de lui trente-quatre autres lettres (4) relatives à la  
 légation de Nicolas Boccasino. Il écrivit surtout à toutes les  
 personnes ecclésiastiques de la Hongrie pour qu'elles eussent  
 à prêter leur bienveillant concours au représentant de l'Église  
 romaine. Le terrain ayant été préparé avec cette sagesse,  
 cette prévoyance et cette lenteur que la Papauté a toujours,  
 et non sans raison, considérées comme un des devoirs de sa  
 charge, le légat pouvait partir; il partit.

Il traversa toute l'Allemagne, laissant partout d'heureuses  
 traces de son passage et comme la bonne odeur de l'Église  
 romaine. Il était à la fois digne et affable : deux grandes  
 vertus pour un diplomate. Il séjourna quelque temps en

1. Lib. VII, epist. cur. 15.

2. Lib. VII, epist. cur. 50.

3. Regist. post. epist. 15.

4. Lib. VII, epist. 16-49.

Autriche, et s'arrêta notamment à Vienne (1). Dans cette ville, pendant l'octave de la Saint-Martin de 1301, il consacra avec solennité le chœur, nouvellement achevé, de l'église des Frères Prêcheurs (2). Et comme l'instant n'était pas venu pour lui d'entrer en Hongrie, il utilisa son séjour à Vienne en corrigeant certains abus qui s'étaient introduits dans la discipline ecclésiastique (3). Ces événements peuvent être placés vers le mois de septembre 1301 et dans les mois suivants. C'est à tort que les continuateurs de la Chronique de Vienne les ont placés en 1302.

Pendant l'évêque d'Ostie ne pouvait plus différer d'entrer en Hongrie; mais, au moment de franchir la frontière, il apprend que l'archevêque de Colocx vient de sacrer, dans Albe-Royale, le jeune Wenceslas de Bohême, et de placer sur le front de cet enfant la couronne de Hongrie que le saint-siège avait, à plus d'une reprise, expressément réservée à Charles Martel et à sa descendance. Aussitôt le légat écrit à Boniface. La réponse du Pape ne se fit pas attendre (4). Boniface, dans une lettre du 17 octobre 1301, ordonne à l'archevêque de Colocx de venir, avant quatre mois, se justifier devant le tribunal du Souverain Pontife. Il le menace d'une déposition. « Sa conduite, ajoute le Pape, était véritablement inexcusable. Devait-il ainsi précipiter le sacre de Wenceslas? Ne savait-il pas que l'archevêque de Strigonic avait, de son côté, sacré le jeune Charobert, petit-fils du roi de Sicile? Voulait-il éterniser la guerre civile? La Hongrie d'ailleurs, depuis saint Étienne, était un fief du saint-siège, et il était de toute justice que les vassaux ne fissent rien sans le consentement de leur seigneur. » Telle est la substance de cet acte de Boniface.

Jamais l'adversaire de Philippe le Bel et des Colonna n'avait aussi nettement formulé sa pensée politique que dans l'exorde de cette lettre: « Le Pontife romain, dit-il, est divinement  
« constitué au-dessus des royaumes et des rois; dans l'Église  
« militante, le Pape est au sommet de toute la hiérarchie; il a  
« le principat sur tous les hommes, et, assis sur son trône qui

1. *Australis Historia*, anno 1302. — Le même texte, attribué par Raynaldi à l'auteur de l'*Australis Historia*, se trouve dans la *Continuatio Vindobonensis*, que Pertz a publiée au tome IX de ses *Monumenta*, p. 721, 722.

2. *Continuatio Sancerucensis*, dans les *Monumenta* de Pertz, IX, 732, 733.

3. *Continuatio Zwellensis tertia*, *Monumenta* de Pertz, IX, 660.

4. Lib VII, epist. cur. 78.

« est aussi un tribunal, il juge avec tranquillité, et d'un regard « dissipe tous les maux (1). » Voilà sans doute ce que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont appelé de la hauteur. Il serait plus juste de voir en ces belles paroles une fierté doctrinale qui est haute et non pas hautaine.

Nous n'avons pas à discuter ici la doctrine de Boniface ; mais on ne saurait lui refuser une élévation magnifique. Il est permis de ne pas y découvrir cette exagération qu'y ont trouvée certains ennemis de l'Église, certains amis des Césars. Il est évident que, par ces mots : *Romanus pontifex super reges et regna constitutus est a Deo*, le Pape n'entendait pas avoir le principat immédiat sur les royaumes en général, ni même sur ceux qui, comme la Hongrie, étaient un fief de l'Église romaine, Mais le vicaire de Jésus-Christ affirmait nettement de son trône qu'il était le premier du monde, parce que c'était le trône de Jésus-Christ. Il croyait fermement qu'en dehors de ses États particuliers il était le juge en dernier ressort de tous les cas de conscience qui s'élevaient entre les peuples et les rois. Et c'est ce que signifient ces mots où brille une grande image : *Sedens in solio judicii, cum tranquillitate judicat, et suo intuitu dissipat omne malum.*

Telle était toute la doctrine de Boniface. Il ne cessait d'avoir sous les yeux de son intelligence cette pensée : qu'il était sur la terre le représentant, le suppléant, le vicaire de Dieu. Il se méprisait lui-même ; mais il avait pour Jésus-Christ un amour dont les ardeurs furent immenses. Il ne concevait pas que le trône du délégué de Jésus-Christ pût ne pas être le premier des trônes. Il ne concevait pas davantage que le Plan divin eût élevé, au centre du monde, le tribunal de saint Pierre, sinon pour en faire le Tribunal suprême international. La grande âme de ce pontife, que tous les hommes médiocres sont condamnés à méconnaître, se réjouissait et exultait d'enthousiasme en pensant à la beauté de ce plan de Dieu. Dieu, pensait-il, qui est la Miséricorde et la Paix souveraines, ne peut contempler sans douleur les déchirements des nations, les guerres civiles, les guerres étrangères, et tous

1. « *Romanus pontifex, super reges et regna constitutus a Deo, in Ecclesia militante hierarcha summus existit et, super omnes mortales obtinens principatum sedensque in solio judicii, cum tranquillitate judicat, et suo intuitu dissipat omne malum.* » (Lib. VII, epist. cur. 78.)

les fléaux dont elles sont la cause et l'origine. C'est pourquoi il n'a pas, en quelque sorte, quitté la terre; il y a son représentant qui intervient dans tous ces déchirements, qui descend au milieu de tous les champs de bataille, qui a le droit divin d'arrêter les combattants, le droit divin d'anathématiser les rebelles, le droit divin de décider la paix, d'en suggérer les conditions, d'en inspirer l'esprit. C'est par là que le sang humain devra subir de moins nombreuses et de moins funestes effusions; c'est grâce à cette Cour internationale que, dans le monde entier, on arrivera à la sécurité temporelle et au salut des âmes : *Ad tranquillitatem corporum, ad animarum salutem*. En vérité, plus nous approfondissons ces doctrines, plus nous sommes surpris de leur harmonie, de leur noblesse, de leur beauté.

Le même jour — 17 octobre 1301, — Boniface écrivit au roi Bohême, et lui reprocha rudement d'avoir permis le sacre du jeune Wenceslas (1). « Tout au moins, observait le Pape, « fallait-il attendre les décisions de l'Église romaine ». Il termine en recommandant le légat à Wenceslas, et en le sommant d'arracher des mains de son fils un sceptre illégitime.

Le Cardinal retarda son entrée en Hongrie. Il y entra sans doute au commencement de 1302, et c'est à partir de ce moment que les dates des chroniqueurs allemands deviennent exactes (2). Nicolas Boccasino commença par réunir tous les archevêques, évêques et prélats du royaume. La paix, tel fut l'unique sujet de tous ses discours, l'unique but de tous ses efforts. Ce saint évêque, ce génie élevé, cet homme aimable dans le sens le plus chrétien de ce mot, devint bientôt, à cause de ce désir même de la paix, l'objet d'une persécution incessante. Le parti de Wenceslas était nombreux, était puissant. Le légat lui fut tout d'abord odieux. On connaissait toutes les sympathies de Rome pour le fils de Charles Martel. Aveuglés par leurs préventions et par leur haine, séduits par les brillantes promesses du roi de Bohême, les Hongrois allèrent jusqu'à menacer les jours du représentant de Boniface. L'évêque d'Ostie fut forcé de quitter Bude et de se réfugier à Pres-

1. Epist. cur. 77 du livre VII, citée, comme les précédentes, par Raynaldi, IV, 306.

2. *Continuatio Zwettlensis tertia*, Pertz, IX, 660. — *Continuatio Vindobonensis*, Pertz, IX, 720; *Gesta abbatum Trudonensium. Continuatio, tertia pars*, Pertz, X, 441. — *Continuatio Sauerucensis*, IX, 732, 733.

bourg (1). Il n'y fut pas longtemps en sûreté, et dut enfin se retirer à Vienne (2). Si nous jugions, comme tant d'autres, les hommes par le bon ou le mauvais succès de leurs entreprises, il faudrait avouer que notre bienheureux ne s'est pas montré en ces conjonctures digne des éloges de l'historien. Mais un chrétien ne prend pas le succès pour base de son estime. A considérer ses vertus et ses mérites, à considérer surtout ses efforts, la légation de Hongrie fut un grand honneur pour le légat Boccasino. Les événements d'ailleurs devaient bientôt montrer que cette légation eut véritablement des résultats considérables.

Une vertu comme celle de notre saint n'avait pas en vain éclairé la Hongrie : elle dut réconcilier avec Rome toutes les âmes sincères. Elle laissa partout quelques germes de foi, de dévouement. Charobert lui-même, qui attendait aux frontières de son futur royaume le changement des esprits et des événements, Charobert se ressentit de la légation de Boccasino. Il n'avait pas pour lui le nombre ; il eut mieux. Les plus puissants seigneurs de la Hongrie étaient ses partisans, le soutenaient de leur argent, l'entouraient de leurs conseils (3). Puis Boniface était là, Boniface qui ne savait pas désespérer.

Le légat le tenait au courant de l'étendue et de l'inutilité de ses efforts. Boniface était clairvoyant, et n'accusa pas son légat d'un insuccès que personne ne pouvait humainement éviter. Les événements sont parfois plus forts que les plus fortes volontés. Après que Boccasino eut passé quelque temps à Vienne, occupé à réunir tout au moins des ressources pécuniaires pour Charobert, il revint à Rome, attristé des événements. Boniface écrivit aussitôt au roi de Bohême d'avoir décidément à déposer les armes et à remettre sa cause entre les mains du Pape. Il lui défendit de prendre le titre de roi de Pologne, et lui reprocha amèrement la conduite des ennemis de Charobert à l'égard de l'évêque d'Ostie : « Notre légat, « dit le Souverain Pontife, est venu à vous comme l'ange de la « paix, comme un messenger de salut. Il n'a cependant cessé « de souffrir parmi vous : souffrances du corps, souffrances de

1. V. l'*Australis Historia*, citée par Raynaldí, IV, 332, et surtout : *Continuatio Zwetlensis tertia*, Pertz, IX, 660.

2. *Ibid.*

3. *Continuatio Zwetlensis tertia*, Pertz, IX, 660.

« l'esprit, qui, en vérité, seront glorieuses devant le Roi suprême, et qui, si elles n'ont pas produit la paix, ont produit du moins de bons fruits aux yeux de Dieu (1) ».

Avant de sortir de l'Allemagne, l'évêque d'Ostie avait fait à Wenceslas et à Charobert la sommation solennelle de se présenter en personne, avant six mois, au tribunal du Pape (2). Il ne faisait en cela qu'exprimer la volonté de Boniface (3). Nous n'avons pas à raconter ici la suite des affaires de Hongrie. Le 30 mai 1303, Boniface décerna officiellement à Charobert la couronne de Hongrie. Il avait le droit le plus strict de prendre cette décision, étant seigneur suzerain de ce royaume. Mais Charobert ne fut longtemps roi que de nom. Le 10 août 1307, nouvelle bulle, en sa faveur, du Pape Clément V. L'année suivante, un nouveau légat fut envoyé en Hongrie : c'était le cardinal Gentile de Montefiori. Il réussit mieux que Nicolas Boccasino, mais sans avoir plus de droits aux éloges de la postérité. En 1310, les états de Hongrie se réunirent à Pesth et, enfin, l'unanimité des seigneurs se rallia autour de Charobert. Les prières de Benoît XI, dans le ciel, ne furent pas sans doute inutiles à cet heureux rétablissement de la paix, pour lequel il avait, sur la terre, dépensé tant de talent, de prudence et de courage.

La suite des événements montre bien que Boniface VIII et ses successeurs avaient été heureusement inspirés de prendre en main la cause de Charles Martel et de son fils. Charobert fut un grand roi, et la Hongrie doit aux Papes un des princes qui ont le plus étendu ses frontières et propagé la gloire de son nom. Dieu bénit les nations qui obéissent à son vicaire.

## VIII

QUAND l'évêque d'Ostie fut de retour en Italie, il ne retrouva point Boniface à Rome. Le Pape était arrivé à ce moment où les grands hommes, noircis par la calomnie et persécutés par la force, se tiennent, plus fièrement que jamais, debout sur les débris de leurs espérances. C'était au milieu de l'année 1303. Un réseau de trahisons

1. Lib. VIII, épist. 27. Cette lettre est du 10 juin 1302.

2. *Continuatio Vindobonensis*, Pertz, IX, 721, 722.

3. Lib. VIII, epist. cur. 28.

commençait à s'ourdir autour du Pontife indomptable. Nogaret, ce tartufe sanglant, par ce travail sourd et plus qu'homicide, déshonorait les fleurs de lis. Cet impie allait disant partout qu'il voulait *achever l'entreprise du Christ : Complexe negotium Christi* (1). Pour défendre le Christ, Nogaret raccolait des brigands, et surtout le célèbre Rinaldo de Supino, ennemi mortel du Souverain Pontife. Il avait en vain essayé d'ameuter les Napolitains contre le Pape. Mais il n'était pas besoin d'éloquence pour décider un Sciarra Colonna à tenter un coup de main contre l'ennemi de sa famille. Sciarra prépara son gantelet. On sait le reste.

Boniface, voyant son palais envahi par une bande d'aventuriers dont le roi de France était certainement le chef invisible, Boniface dépassa, par la grandeur de ses derniers actes, la grandeur de son pontificat. Il se revêtit des ornements pontificaux, et, tiare en tête, attendant l'injure, l'âme et les yeux fixés sur la croix, monta sur son trône. « L'histoire, dit un écrivain moderne (2), n'a que de l'admiration pour les vieillards romains qui attendirent sur leurs chaises curules l'arrivée des Gaulois : l'action de Boniface était encore plus digne et plus grande. »

Jésus-Christ, au jardin des Olives, fut abandonné de tous ses disciples. Il resta des amis à Boniface au plus fort de son infortune. Deux cardinaux, deux seulement, restèrent inébranlables au pied du trône pontifical. Ni la violence d'un Sciarra, ni la fourberie d'un Nogaret, ni les outrages d'une soldatesque en délire, n'écartèrent de leur maître outragé ces serviteurs fidèles. L'histoire a conservé les noms de ces deux derniers amis du grand pontife : c'étaient Pierre d'Espagne et Nicolas Boccasino, évêque d'Ostie. Nous nous attendions bien à trouver celui-ci à son poste (3).

C'est l'évêque d'Ostie qui opéra le rapprochement entre le Pape et les autres cardinaux. C'est à la prière de l'ancien légat de Hongrie que Boniface consentit doucement à pardonner

1. *Allegationes excusatorie Guillelmi de Nogareto super facto Bonifaciano*. Dupuy, *Preuves du différend de Philippe le Bel et de Boniface VIII*, p. 256.

2. E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 117.

3. Benoît XI, lui-même, s'est déclaré témoin oculaire de l'attentat dans la lettre 168 de son Registre. — V. aussi *Cornelii Zantfriet Chronicon*, 1230-1461, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène, V, 147 et Henri Rebdorf, cité par Raynaldi, IV, 360, etc

à ses ennemis tout le mal qu'ils lui avaient fait. C'est encore Nicolas Boccasino qui réconcilia toute la noblesse d'Anagni avec le Pape et ses neveux (1). C'est grâce à lui que les gens de Nogaret furent honteusement jetés à la porte d'Anagni ; c'est grâce à lui que Boniface fut mis en liberté, que le gonfanon pontifical fut relevé et que l'étendard « du roi de France » fut traîné dans la boue. C'était justice, et notre patriotisme n'a pas à s'émouvoir de cette injure. Car en vérité, je le jure, ce n'était point là l'étendard de la noble France, mais celui du roi faux-monnayeur, ou celui de Nogaret.

## IX

**B**ONIFACE mourut le 11 octobre. Tout aussitôt le conclave fut ouvert à Pérouse. Les cardinaux alors se souvinrent d'Anagni et de celui d'entre eux qui s'y était montré le plus digne de la pourpre. L'estime emporta les suffrages. Nous ne savons où M. Michelet a pris ce fait que l'évêque d'Ostie dut son élection aux Orsini (2). Ce qu'il y a de certain, c'est que le conclave ne fut pas long et que toutes les voix se réunirent en faveur de Nicolas Boccasino (3). C'était le 12 octobre 1303. Dix-huit cardinaux seulement étaient présents, y compris le nouveau Pape.

Quand on demanda à l'élu du conclave quel nom il prendrait en montant sur le siège pontifical, il répondit qu'il voulait s'appeler Benoît, en souvenir du dernier Pape, qui, avant son élection, s'appelait Benoît Cajetan. La réponse était belle ; mais les Colonna durent en garder le souvenir, et peut-être la mort du nouveau Pape fut-elle décidée dès le jour de son élection.

Le 27 octobre, les cardinaux, revenus à Rome, assistaient dans la basilique de Saint-Pierre au couronnement du successeur de Boniface. Les insignes du souverain pontificat lui furent remis par l'archidiacre de la sainte Église romaine, qui était Matteo Rubeo Orsini. Ce jour-là même commença le règne de Benoît XI, qui devait durer un peu plus de huit mois(4).

1. *Francisci Pippini Cronicon*, dans Muratori, IX, 743.

2. « Les Orsini l'avaient fait pape. » *Histoire de France*, III, 99.

3. Voir, dans Raynaldi, la lettre encyclique écrite par Benoît XI pour notifier son élection à tous les évêques de la chrétienté, IV, 360.

4. Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 7, et le même : *De Ordine predicatorum*, *ibid.*, XXI, 737, 738. — *Continuatio Chronici*



## X.

LE premier regard que jeta sur son nouvel empire le successeur de Boniface, ce premier regard fut triste. En réalité, le nouveau Pape n'avait d'appui qu'au ciel, et c'est au ciel seulement qu'il pouvait trouver un sujet de joie. Sauf le roi Charles de Sicile et l'ancien capitaine général de Boniface VIII, Charles de Valois, il n'y avait pas alors dans toute la chrétienté, un seul prince sur l'épée duquel le Souverain Pontife eût le droit de compter. Rome, qui dut tout d'abord attirer l'attention du Pape, offrait un douloureux spectacle : les Orsini et les Colonna faisaient de la Ville Éternelle le champ de bataille de leurs haines de famille, aussi sanglantes que mesquines ; les Colonna triomphaient, et les vicaires de Jésus-Christ n'étaient que leurs premiers sujets. Le temps n'était pas loin où la Papauté allait être forcée de s'exiler et de jeter la poussière de ses pieds contre les murs de cette ville, qui est son immortelle propriété. A Florence, les rues étaient ensanglantées tous les jours par les luttes des Blancs et des Noirs, luttes sans élévation et qui faisaient oublier la première et incontestable grandeur de la guerre entre les Guelfes et les Gibelins. A Sienne, à Lucques, à Prato, mêmes conflits sanglants et ridicules. Venise s'apprêtait à déclarer la guerre à Padoue. La Toscane, la Lombardie, les Romagnes étaient en feu. Du fond de la Sicile, Frédéric d'Aragon s'étudiait à se conformer le moins possible à la lettre et à l'esprit de ses traités avec Charles et avec le Saint-Siège. L'hérésie désolait, d'ailleurs, ce malheureux pays, qui était si longtemps resté sous le coup des interdits pontificaux. Tel était l'état de l'Italie, sillonnée en tous sens par les agents du roi de France et des Colonna : Nogaret, type immortel des fourbes, était à Rome, où il luttait corps à corps contre le plan divin. L'Espagne était à peu près tranquille, et surveil-

*Girardi de Fracheto, Historiens de France, XXI, 22.* — Fragment d'une Chronique française anonyme, finissant en 1328, *Historiens de France, XXI, 149.* — *Anonymum S. Martialis Chronicon ad annum 1320 continuatum, ibid., XXI, 812.* — *Continuatio Zwettlensis tertia, dans les Monumenta de Pertz, IX, 660.* — Amalricus Augerii, dans Muratori, *Scriptores rerum Italicarum, III, pars II, p. 460.* Voir surtout le Registre de Benoît XI publié dans la Bibliothèque des Écoles à Athènes et à Rome, par M. Ch. Grandjean, membre de l'École de Rome. Tous les actes du successeur de Boniface VIII y sont analysés ou publiés *in extenso.*

lait, la main sur l'épée, tous les mouvements des Maures ; Denis régnait en Portugal, Ferdinand en Castille, Jacques en Aragon : ces rois se prenaient mutuellement pour arbitres, et de ce côté rien du moins ne provoquait les inquiétudes de Benoît. En Allemagne, l'empereur Albert faisait la guerre à Gérard, archevêque de Mayence. Éric de Danemark, qui avait épousé Ingeburge, sa parente, emprisonnait Isarn, archevêque de Lunden. En Hongrie, le parti de Charobert, soutenu par les Papes, était encore bien loin de triompher. A Constantinople, régnait le méprisable Andronic, qui venait de replonger pour toujours l'empire d'Orient dans les hontes et les stérilités du schisme. Naser Mohammed, sultan de Damas, vainqueur des Mogols, n'usait de sa victoire que pour persécuter plus cruellement les chrétiens. Un cri horrible s'échappait de la Syrie et parvenait jusqu'en Europe sans émouvoir aucun des rois de cette époque bâtarde : ce n'était plus le temps des croisades. Mais que dire de la France ? La fille aînée de l'Église romaine, saisie d'une folie soudaine, étonnait le monde par son ingratitude filiale, après l'avoir étonné par un dévouement de neuf siècles. La France avait envié à l'Allemagne la gloire du césarisme ; la France se faisait le boulevard de toutes les résistances et de toutes les entreprises contre le siège apostolique. Le roi y voulait deux choses : être maître de l'Église chez lui, en être indépendant au dehors. « Il faut que l'Église n'ait, au temporel, aucun pouvoir sur la république chrétienne ; aux rois appartient une puissance sans contrôle, et Jésus-Christ n'a point de droit sur les couronnes. » Voilà ce que vingt sophistes proclamaient sur les marches du trône, et plusieurs proposaient déjà de débarrasser le vicairé de Jésus-Christ du fardeau de son pouvoir temporel. C'était, en deux mots, le monde chrétien absolument renversé ; c'était la pyramide placée sur la pointe. *L'équilibre européen* allait bientôt remplacer la suprématie du saint-siège. De tous les palais des princes catholiques sortait un cri d'indépendance, encore plus douloureux pour l'oreille des Papes que le cri d'alarme jeté par les chrétiens de Syrie. Voilà ce qu'entendit, ce que vit Benoît, lorsque, assis sur le siège pontifical, il jeta pour la première fois les yeux sur l'Église et sur le monde. Mais Benoît n'était

pas de ceux qui hésitent. Il savait que Dieu était avec lui, et ne tremblait pas. Il promena un regard tranquille sur l'agitation des esprits et sur les orages des événements. Il voyait bien la croix sur le faite de ces honneurs qu'il n'avait pas cherchés ; mais la croix ne l'effrayait point, et l'on pouvait dire de lui ce que saint Bernard a dit excellemment de saint André : « Il allait à sa croix, non pas avec patience, « mais avec joie, et même avec ardeur ; il courait aux tour- « ments comme à une fête ; il s'élançait au supplice comme « à d'ineffables délices : *Non modo patienter, sed libenter, verum « et ardentem, ad tormenta sicut ad ornamenta, ad pœnas sicut « ad delicias properabat.* »

## XI.

LES Romains ont souvent mal compris la haute mission que Dieu a confiée à leur Rome. Nous disions tout à l'heure que chaque nation a sa mission particulière : celle de Rome est magnifique. De même que, dans l'ancien monde, Dieu, créateur de la terre, s'en était réservé une portion spéciale afin d'y pouvoir élaborer le plan de la Réparation future au sein d'un peuple tout à lui ; ainsi, dans le monde moderne, ce grand Dieu a voulu avoir un coin de terre pour y abriter l'indépendance de son Église, pour y être chez lui, et non sous la protection souvent dangereuse des pouvoirs humains. Ce lot de Dieu sur notre terre, c'est ce qu'on appelait avec tant de justesse les *États de l'Église*, dont Rome était la capitale. Il y a, en vérité, quelque similitude entre Rome et le tabernacle de nos autels. Rome est le tabernacle, où est conservée, non pas l'Eucharistie très sainte, mais la très précieuse liberté de l'Église.

Rome n'a pas toujours voulu de cet incomparable honneur : elle a regimbé sous la volonté de ce Dieu qui prétendait l'ennoblir et l'élever au-dessus de toutes les villes, en la prenant pour le chef-lieu de son patrimoine terrestre. C'est ainsi qu'à l'avènement de Benoît XI, elle était depuis longtemps en hostilité contre les représentants du Christ qui consentaient à l'honorer de leur présence et à la gouverner avec la douceur de leur sceptre. Les Orsini et les Colonna se disputaient cette ville, qui est faite pour appartenir directement à Dieu. Boniface n'avait pu demeurer à Rome, où

mille outrages et mille violences désolaient sa grande âme. Ne nous étonnons pas de ces désordres. Il n'est pas surprenant que le Démon ait, à travers tous les siècles, concentré dans Rome même toute l'énergie de ses efforts, dans cette Rome où Dieu concentrait aussi toute l'énergie de sa volonté libératrice. C'est à Rome surtout qu'a toujours eu lieu le grand combat entre le Bien et le Mal, entre Dieu et Satan. De là, dans l'histoire de la cité des Papes, tant de scandales que les historiens constatent et ne savent pas expliquer.

Aussitôt après son couronnement, Benoît voulut faire cesser ces luttes, si fatales aux destinées de l'Église, auxquelles les factions se livraient dans Rome. Tout d'abord il parut réussir : son aménité lui concilia l'amour des deux partis qu'il avait trouvés dans la plus dangereuse effervescence. Lorsqu'il avait fait son entrée à Rome, les poignards s'aiguisaient ; il y avait des haines féroces qui se dressaient l'une contre l'autre ; on craignait de nouvelles effusions de sang, de nouveaux incendies, de nouveaux crimes. Quelques jours après l'avènement du successeur de Boniface, Rome respirait en liberté et tout y était paisible. Mais, comme les événements le feront voir, ce n'était là qu'une apparence, et non pas une réalité <sup>(1)</sup>.

## XII.

LES historiens de l'Église ne se sont peut-être pas assez servis jusqu'à ce jour des textes si peu connus des diplômes et des lettres des Papes. Baronius et ses continuateurs nous ont fourni, d'après les registres du Vatican, ces textes précieux avec une abondance dont nous ne saurions jamais leur être assez reconnaissants <sup>(2)</sup>. Mais les écrivains

1. Voir l'*Opus metricum* du cardinal Jacques, du titre de Saint-Georges *ad Velum aureum* :

Roma novis concussa fremit sævumque minatur  
Martis opus. Cœptas timor est prærumpere flammæ,  
Et clarere palam : stipulas ceu conditus ignis  
Incendit facile. At Christi clementia tantis  
Occurrit, lymphasque jacet : Benedictus eodem  
Tempore suscipitur, vir clarus...

2. Depuis que ces lignes ont été écrites, il s'est fait un grand mouvement en faveur de cette publication intégrale ou partielle des actes pontificaux. Sans parler des excellents *Regesta pontificum Romanorum*, de Jaffé et de Potthast, la jeune École de Rome s'est mise vaillamment à l'œuvre et a publié ou analysé les registres de Grégoire IX (1227-1241) ; d'Innocent IV (1243-1254) ; d'Honorius IV (1285-1288) ; de Nicolas IV

modernes se sont en général contentés de résumer les actes émanés de la Chancellerie apostolique, en dédaignant de les traduire. Ils n'ont vu dans ces actes que des formules, et n'ont pas été frappés de l'éclatante beauté du style pontifical, ni des richesses historiques qui sont contenues dans ces monuments diplomatiques. Il est temps, croyons-nous, de recourir plus souvent, et plus abondamment surtout, aux lettres des Souverains Pontifes. Avec leurs préambules, on peut construire une merveilleuse Exposition de la doctrine catholique ; avec leurs dispositifs, une merveilleuse Histoire de l'Église et de la Vérité sur la terre. Une Collection complète des lettres des Papes, ce sont, par un certain côté, les Mémoires de la Vérité écrits par elle-même.

Nous ne craignons pas de citer, avec une certaine étendue, les lettres de Benoît XI.

Suivant l'usage de ses prédécesseurs, il écrivit à tous les évêques et à tous les princes du monde chrétien une sorte d'encyclique pour leur faire part de son élection. « Nous nous imaginions, dit-il, être le dernier dans la maison de Dieu » ; et il expose à quels honneurs l'a successivement porté, comme malgré lui, la bonté de Dieu depuis son admission dans l'ordre de Saint-Dominique jusqu'à son élection au Souverain Pontificat (1).

« Cette élection, ajoute-t-il, nous a frappé à juste titre d'une étrange stupeur et qui a véritablement engourdi notre âme. La crainte et le tremblement nous agitent encore. N'est-ce pas, en effet, chose digne d'étonnement, que, parmi tous nos frères, entre tant de personnes considérables, d'une vie irréprochable, d'une réputation éclatante, tout ornées de la riche parure des vertus et riches du trésor de leurs nombreux mérites, on ait choisi, pour la placer sur le trône apostolique, notre très humble personne, la dernière sans doute qu'on aurait dû choisir ? Ah ! quand nous considérons la lourdeur du fardeau qui nous est imposé et que nous la comparons à notre faiblesse, l'épouvante se fait de plus en plus forte

---

(1288-1294) ; de Boniface VIII (1294-1303) et enfin de Benoît XI (1303-1304). La Papauté a ouvert toutes grandes aux érudits français les portes des Archives Vaticanes, et les érudits français lui en ont déjà témoigné leur très vive et très profonde gratitude.

1. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 360. Ch. Grandjean : *Le Registre de Benoît XI*, n° 1, col. 1.

« dans notre âme, et nous avons peur que la faiblesse de nos  
« épaules ne fléchisse sous cette pesanteur. »

« Cependant, dit le Pape en terminant, si nous avons tant  
« de défiance en nos mérites, nous avons une singulière con-  
« fiance en la puissance de Dieu. Puis, nous avons craint de  
« manquer aux lois de l'obéissance, à ces lois dans le respect  
« desquelles nous avons toujours été nourri ; nous avons aussi  
« considéré les grands périls qui menaçaient l'Église et le  
« monde tout entier, s'il y avait vacance dans la dignité  
« apostolique ; et nous avons fini par nous rendre au vœu de  
« nos frères ; nous avons baissé notre épaule pour y recevoir  
« le faix du suprême apostolat et, nommé au pontificat  
« romain par la voix unanime de nos frères, nous avons reçu  
« la Bénédiction solennelle. » Benoît demande enfin les prières  
de tous les évêques. La lettre est du premier novembre  
1303.

Des lettres analogues furent écrites à tous les princes chrétiens. Un mot, dans le corps de ce premier acte du nouveau Pape, doit attirer notre attention : c'est le mot *unanimiter* que Benoît emploie lorsqu'il parle de son élection : *A fratribus nostris recepti unanimiter in Romanum pontificem*. C'est là une réponse anticipée à M. Michelet, qui semble croire que le successeur de Boniface a dû son élévation à une intrigue des Orsini (1).

### XIII.

**L**A Sicile, pendant tout le règne de Boniface VIII, mais particulièrement durant les premières années de ce pontificat difficile, avait été une source d'embarras pour le saint-siège (2). Boniface, avec cet amour de la paix qui est le caractère de ses actes, était enfin parvenu à concilier les prétentions usurpatrices de la dynastie aragonaise avec les droits légitimes de la dynastie française. D'après le traité de

1. Il y avait alors trois Orsini dans le sacré collège, Matthieu, Napoléon et François.

2. C'est en 1282 que Pierre I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, avait été couronné roi de Sicile, contrairement aux droits de Charles I<sup>er</sup>, roi de Naples. Jacques, son fils, lui avait succédé sur ce trône usurpé ; mais, en 1295, il rendit la Sicile à son maître légitime. Son frère, Frédéric, reprit habilement ses prétentions contre Charles II, et fut énergiquement combattu par Boniface. Le traité de 1302 avait paru mettre fin à cette longue contestation. Ce ne fut point pour longtemps.

1302, il avait été convenu que Frédéric d'Aragon épouserait Éléonore, fille du roi Charles II : la Sicile devait faire retour au royaume de Naples après la mort de Frédéric, et celui-ci prendre désormais, dans toutes les pièces diplomatiques, non point le titre de roi de Sicile, mais celui de *roi de Trinacrie*. Rien n'était plus sage que tous ces arrangements.

Quelle ne fut donc pas la surprise de Benoît lorsque, dès les premiers jours de son pontificat, il reçut de Frédéric une lettre, où, contrairement à la foi jurée, contrairement au traité signé avec Charles et confirmé par le Saint-Siège, le fils de Pierre d'Aragon faisait dater les années de son règne de son élection par les Siciliens en 1296, et non de ce traité de 1302, seul titre légitime de sa maison !

Frédéric avait donné trop de preuves de sa duplicité pour que le Saint-Siège ne vît pas dans cette lettre une tentative habile destinée à légitimer une élection que le prédécesseur de Benoît XI avait sévèrement condamnée, et qui s'était faite au mépris de toutes les lois de l'Église. Le roi de Trinacrie se serait sans doute armé de ce précédent, s'il n'avait reçu de la cour de Rome aucune observation sur le style de sa chancellerie, et il aurait ainsi laissé à sa famille plus de chances de conserver un trône où les actes publics eussent constaté qu'il était assis depuis si longtemps, contrairement au droit héréditaire et par la seule volonté d'une partie de son peuple. Mais la Chancellerie romaine ne laissa point passer cette énormité et la signala au Pape.

Benoît, dès le 30 novembre, répondit à Frédéric. La lettre est sévère, mais affectueuse : « En datant votre lettre de la « huitième année de votre règne, vous semblez ne pas con-  
« naître, vous méprisez la munificence apostolique ; vous  
« faites partir les années de ce règne d'un mauvais commen-  
« cement, d'un commencement violent, et l'on peut croire que  
« vous tenez la Sicile de vous-même ou que vous ne la tenez  
« de personne, tandis qu'en réalité *vous la tenez de l'Église*  
« *romaine* (1). »

Cette habileté de Frédéric avait mis en garde la cour de Rome contre lui : Benoît tint à ce qu'on exécutât fidèlement toutes les clauses du traité conclu entre Frédéric et Boniface. D'après ce traité, le roi de Trinacrie devait, à l'avè-

1. Raynaldi, IV, 362; Ch. Grandjean, *Le Registre de Benoît XI*, n° 1112, col. 669.

nement de chaque nouveau Pape, envoyer à Rome un ambassadeur qui, au nom du roi, rendit solennellement l'hommage lige au Souverain Pontife. Frédéric avait déjà choisi, comme son procureur, Conrad Doria ; celui-ci était à Rome au commencement de décembre. L'hommage lige y fut rendu par lui, avec toute la solennité qu'exigeait un tel acte entre seigneurs si considérables. Benoît voulut, plus durablement encore, constater cette prestation d'hommage, et l'inséra dans une lettre du 11 décembre 1303 (1). C'est grâce à cette vigilance du Pape que nous possédons encore aujourd'hui ce document d'une importance réelle et qu'il ne sera pas inutile de faire connaître.

Le procureur du roi de Trinacrie s'étant avancé, comme représentant de son maître, jusqu'au pied du trône apostolique, s'exprima en ces termes :

« Je, Conrad Doria, député et procureur de mon seigneur Frédéric, qui est vassal de la sainte Église romaine, reconnais, au nom de mon illustre maître, que tout ce qu'il tient en Sicile et dans les îles voisines, il le tient en fief de l'Église romaine à titre de pure libéralité et durant sa vie seulement. Et, à tout jamais, mon dit maître sera fidèle et obéissant à saint Pierre, à vous, à vos successeurs.

« Le Roi, mon maître, vous paiera annuellement, à vous et à vos successeurs légitimes, un cens annuel de trois mille onces d'or, le jour de la Saint-Pierre; il s'acquittera aussi envers vous du service militaire de cent chevaliers, ou d'un subside maritime en échange dudit service.

« Les ennemis de l'Église romaine seront ses ennemis.

« Il fera, et fera faire à toutes les églises de la Sicile et des îles susdites la restitution de tous les biens et de tous les droits qui leur appartenaient.

« A toutes les églises, à toutes les personnes ecclésiastiques, il accordera les libertés, immunités et privilèges conformes aux saints canons. Surtout, il ne souffrira pas que les susdites personnes soient soumises aux impôts ni aux tailles.

« Il permettra qu'en cas de nécessité il soit exporté, des ports de Sicile, des grains et autres subsistances pour l'alimentation du peuple romain.

---

1. Registre de Benoît, epist. cur. 131.



« Le Roi, mon maître, aura pour agréable et observera le traité conclu entre lui et monseigneur Charles, roi de Sicile, traité qui a été confirmé par votre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Boniface VIII.

« Et, après la mort du Roi mon maître, l'île de Sicile, d'après le susdit traité de paix, fera retour à mondit seigneur Charles et à ses héritiers légitimes. »

Cette pièce n'est pas sans intérêt pour l'histoire du droit de cette époque. On y voit quelles étaient encore, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, les conditions de l'hommage lige. L'article relatif à l'exportation des grains de Sicile montre que les Papes s'occupaient avec prévoyance de l'administration de leurs États et que la Sicile, comme sous la République, était encore un des greniers de Rome.

Quant au cens annuel de trois mille onces d'or, le procureur de Frédéric reconnaissait que son maître en était redevable au Saint-Siège ; mais le roi de Trinacrie s'était, pour cette année, borné à cette reconnaissance. Il n'avait, en réalité, rien payé au Souverain Pontife, et se trouvait *ipso facto* sous le coup de l'excommunication. Benoît, près de qui Conrad Doria sollicita le pardon de son maître, prit plaisir à lui faire grâce, et accorda volontiers un délai à son royal débiteur. « L'Église romaine est une mère, écrivit-il au roi, et elle aime tellement ses fils, qu'elle ne les repousse jamais de son sein quand ils reviennent à elle. Considérant donc votre affection et votre dévouement pour nous, nous nous laissons toucher par vos prières et nous relevons, par notre autorité apostolique, de la sentence d'excommunication que vous avez encourue (1). » Le Pape lui donne ensuite jusqu'au premier mai de l'année suivante pour s'acquitter de sa dette. Cette lettre est du 10 décembre 1303.

Nous nous sommes proposé de grouper, par ordre de pays, tous les actes de ce pontificat si court de Benoît XI, et voulons épuiser ici tout ce qui concerne la Sicile. Dès le 6 janvier 1304, Benoît dut encore user de sévérité à l'égard de Frédéric : il lui interdit d'usurper le titre de « roi de Sicile », et lui enjoignit, une seconde fois, de garder uniquement celui de « roi de Trinacrie (2) ». Le 18 mai, le Souverain Pontife constata que sur les trois mille onces d'or dont nous avons parlé plus haut,

1. Regist. epist. 24. — 2. Epist. 36.

Frédéric n'en avait encore payé que deux mille <sup>(1)</sup>. On voit que le prince aragonais n'était pas un débiteur facile. Le Pape, cependant, le comblait de ses faveurs <sup>(2)</sup>.

Le 5 juin suivant, les procureurs de Jacques d'Aragon, frère de Frédéric, rendirent solennellement hommage au Souverain Pontife pour la Sardaigne et la Corse. Le successeur de Benoît XI, Clément V, constata plus tard, par un acte public, que les formalités de cet hommage avaient été régulièrement observées, conformément aux conventions de Boniface VIII avec Jacques. L'auteur d'une histoire d'Aragon, Surita, ajoute que Benoît accorda au frère de Frédéric les dîmes ecclésiastiques pour trois ans <sup>(3)</sup>.

Le Pape cependant fut ému du triste état où se trouvaient les âmes dans le royaume de Trinacrie. A la faveur des troubles civils, et pendant le long interdit qui avait privé les Siciliens de tout culte public, une dangereuse hérésie s'était répandue dans toute l'île. Le Souverain Pontife y envoya des missionnaires dominicains sous la direction de Thomas Averzano. Il recommanda avec énergie ces *censeurs* au roi Frédéric. On voit que la sollicitude du successeur de Boniface s'étendait à tout. Partout où le salut des âmes était menacé, son regard et son âme étaient présents <sup>(4)</sup>.

#### XIV.

LES princes de ce temps n'étaient point riches, ou n'aimaient point à payer leurs dettes. Le nouveau pape fut obligé, précisément dans le même temps, d'accorder, comme à Frédéric, un délai à Charles, roi de Sicile, qui, tous les ans, le jour de la Toussaint, devait aussi payer un cens à l'Église romaine <sup>(5)</sup>.

Charles, du moins, avait bien mérité du Saint-Siège. Il venait, à Lucera, de remporter une belle victoire sur les Sarrasins, qui profitaient alors de la désunion et de la lâcheté des princes chrétiens pour envahir la chrétienté. Le grand souffle

1. Regist. epist. 171.

2. Benoît délia des censures ecclésiastiques les Génois, alliés obstinés de Frédéric, et qui lui avaient porté secours contrairement aux traités. (Epist. 656.)

3. Surita (✠ 1580), *Annal.*, 65. Il faut observer que Surita était bien loin des événements qu'il raconte.

4. Epist. 666, du 27 mai 1, c. 1.

5. Registre de Benoît XI, epist. 23.

des croisades, encore une fois, ne soulevait plus aucune poitrine. C'était aux musulmans d'être les agresseurs, aux chrétiens de défendre leurs foyers. Benoît remercia solennellement le roi de Sicile; il le félicita au nom de la chrétienté tout entière, lui accorda le droit de conférer plusieurs prébendes ou bénéfices dans l'église de Lucera, donna à la ville le nom de Sainte-Marie-de-la-Victoire, comme un témoignage de sa piété envers la Vierge libératrice, et déclara qu'en cette affaire le roi Charles avait été véritablement conduit par l'Esprit de Dieu : *Spiritu Dei ductus* (1). C'est ce qu'on pourrait dire de tous les princes chrétiens, quand ils portent justement leurs armes contre la barbarie de l'islamisme, dont il est temps de délivrer l'Europe.

## XV

LORSQU'IL écrit la vie d'un Pape, l'historien est récompensé de ses veilles par le grand spectacle qui se déroule sous ses yeux. Si court qu'ait été le pontificat dont il essaie de tracer le tableau, ce pontificat a toujours pour caractère une universalité qui est bien faite pour séduire les âmes éprises de la vraie grandeur. Il n'est pas de biographie de Pape qu'on ne puisse diviser en autant de chapitres qu'il y a de pays dans la chrétienté, ou même dans le monde. Dans chacun de ces pays chaque Pape a laissé quelque noble trace de son gouvernement; chaque Pape a tenté partout quelque grand effort en faveur de la vérité et de l'agrandissement des âmes. C'est ainsi que Benoît XI, après quelques jours de règne, avait déjà porté ses regards sur tous les points de l'horizon chrétien: il avait ranimé au sein de Charles la flamme presque éteinte des croisades; il avait abaissé, chez Frédéric, l'orgueil d'un ennemi des libertés de l'Église. De l'Italie, il nous faut maintenant suivre le nouveau Pape en Danemark. Seul, l'historien des Souverains Pontifes est habitué à ces voyages. Un Allemand a écrit l'histoire des voyages matériels des Souverains Pontifes; mais qui écrira jamais l'itinéraire de leur influence, de leur pensée, de leur génie?

Le Danemark était, depuis 1286, gouverné par Éric VIII; pays encore demi-barbare. C'est avec ces demi-barbaries qu'il est utile d'être sévère et de ne pas user de ménagements dan-

1. Cette lettre est du 16 novembre 1303. V. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 617, col. 394.

gereux. Éric avait épousé Ingeburge, fille de Magnus I<sup>er</sup>, roi de Suède, et qui était sa parente au quatrième degré. L'Église condamnait ces unions. Il n'a point manqué d'historiens pour reprocher à l'Église cet *excès* de chasteté et de prudence, et l'auteur de *la Sorcière* a notamment formulé ce grief avec l'acrimonie et la haine qui lui étaient propres. Mais, dans le même moment où M. Michelet attaquait les sévérités de l'Église au nom de la physiologie plus encore qu'au nom de l'histoire, un savant médecin écrivait un Mémoire sur les dangers naturels des mariages consanguins. Il prouvait, jusqu'à l'évidence, que la stérilité est trop souvent le châtement infligé à ces mariages, et qu'alors même qu'ils sont féconds, ils sont encore punis par des infirmités nombreuses et redoutables, retombant jusques sur la seconde et la troisième génération. On a dressé à ce sujet d'irréfutables statistiques que M. Michelet se sera gardé de lire, et l'Église a été vengée, une fois de plus, au point de vue *naturel*. Mais ce n'est là qu'une justification du second ordre : l'Église a mieux à dire. Si elle s'est montrée d'une rigidité si implacable en ce qui touche les alliances consanguines, c'est qu'elle avait à établir solidement dans le monde la législation chrétienne du mariage, législation sur laquelle repose tout l'édifice social, et qui elle-même repose tout entière sur la pureté des époux : et cette chasteté craint tout ce qui peut, même de loin, ressembler à un inceste. Ce n'est pas ici une question de physiologie, c'est avant tout une question de morale.

Pour Éric la question offrait quelque difficulté. S'il répudiait Ingeburge, c'était la guerre avec la Suède : malheur immense et source de calamités sans nombre pour les deux pays. Benoît fit voir, en cette occasion, que l'Église, incapable de fléchir sur le principe, sait, quand le salut des âmes et la paix des peuples sont mis en question, tolérer certains abus *pour éviter de plus grands maux*. Benoît se relâcha de la sévérité antique : il écrivit à l'archevêque de Lunden qu'après une séparation de quelque temps, nécessaire pour l'édification du peuple et dont le prélat danois fixerait lui-même la durée, il serait permis aux deux époux de vivre légitimement dans leur mariage (<sup>1</sup>).

1. Regist. epist. 30. V. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, col. 38, n<sup>o</sup> 30. — Alb. Krantz, *Chronica regnorum aquilonarium, Dania, Suecia, Norwegiæ*, lib. VII.

Éric avait encouru l'excommunication pour d'autres causes. Il avait emprisonné Isarn, archevêque de Lunden, et Jean, prévôt de la même église. Cette affaire fut longue. Ce fut un de ces conflits entre l'Église et l'État, comme il y en eut un si grand nombre pendant tout le moyen âge. Le Saint-Siège termina celui-là comme il en a terminé tant d'autres. Éric avait envoyé une ambassade à Rome : Benoît accorda aux députés le pardon de leur maître. Il écrivit à l'archevêque de Lunden pour le prier d'absoudre les coupables, mais seulement quand ils lui en auraient fait la demande, selon les formules usitées dans l'Église, et après une satisfaction suffisante (1). C'était faire miséricorde sans blesser la justice : *Justitia et Pax osculatæ sunt.*

## XVI.

LE dernier historien de Philippe le Bel a résumé avec clarté la pensée générale de tous les historiens sur le pontificat de Benoît XI : « Benoît défit à l'applaudissement général tout ce qu'avait fait Boniface VIII (2) ».

Nous estimons qu'il y a dans cette appréciation une exagération regrettable. Benoît, il est vrai, a cru qu'il était de l'intérêt de l'Église et de l'intérêt des âmes de ne pas exaspérer la rage des ennemis de Boniface. L'attentat d'Anagni n'avait point fait trembler la grande âme de Nicolas Boccasino. Devenu pape, il ne craignit pas davantage pour lui-même; mais il craignit pour l'éternel salut des persécuteurs de l'Église romaine. Le déchaînement de tant de haines lui parut seulement guérissable par la douceur : il employa la douceur.

Boniface, au contraire, avait assisté pour ainsi dire, à la naissance de la nouvelle doctrine qui séparait violemment l'État de l'Église, et chassait décidément le spirituel du temporel. Il avait voulu étouffer le monstre avant qu'il eût pris d'insurmontables proportions; mais il avait échoué. Le monstre avait inévitablement grandi et pris des forces effrayantes. Benoît, à son avènement, le trouva devant lui, gucule béante, menaçant, terrible. Il pensa à toutes les âmes que le triomphe de l'enfer pouvait priver du ciel, et n'irrita point des colères avec lesquelles Boniface n'avait pas craint de se mesurer.

1. Epist. 27. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 27, col. 30.

2. Ed. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 129.

Rien n'est plus facile à comprendre que la politique si dissemblable de deux pontifes qui se sont pendant leur vie honorés d'une estime et d'un amour réciproques. En deux mots, Boniface, pour le salut des âmes, avait voulu prévenir et étouffer une grande erreur qui commençait ; Benoît, pour le salut des âmes, voulut guérir une grande erreur qui triomphait.

Suit-il de là que Benoît XI ait fait à cette erreur quelque concession de principe ? Faut-il dire avec M. Boutaric que Benoît a défait toute l'œuvre de Boniface, ou, avec M. de Sismondi, que Benoît n'a été courageux et n'a pris le parti de son prédécesseur que « quand il n'eut plus peur des Colonna ni de leurs complices <sup>(1)</sup> » ? De telles affirmations seraient absolument contraires à la vérité.

Dès le 7 décembre 1303, Benoît XI, à Rome, en présence des ennemis de Boniface, eut le singulier courage, qui suffirait pour honorer sa mémoire, de lancer une bulle contre les spoliateurs du trésor pontifical à Anagni. Il ne cacha point la promulgation de cet arrêt et tint, au contraire, à lui donner une publicité peu ordinaire. On le proclama partout, le soir, au son des cloches, avec un appareil de torches enflammées bien fait pour frapper les esprits populaires. Le Pape chargea de l'instruction de cette affaire l'archidiacre de Saintes, Royard. Dans sa lettre enfin, il voulut à haute voix dire toute sa pensée sur son prédécesseur, afin que personne ne pût s'y méprendre : « Des fils de perdition, dit-il énergiquement, n'ont pas craint de commettre à Anagni un crime épouvantable sur la personne de notre prédécesseur, le pape Boniface <sup>(2)</sup> ». C'était appeler les hommes et les choses par leur nom. M. de Sismondi n'avait pas sans doute ce texte sous les yeux quand il a prétendu que Benoît avait été lent à se décider sur la mémoire de Boniface.

Benoît avait été élu le 22 octobre, couronné le 27 du même mois : c'est le 7 décembre qu'il qualifia *de crime épouvantable* l'attentat d'Anagni, et de *fils de perdition* Nogaret et Colonna. Si c'est là de la peur, nous sommes prêt à avouer que le langage de M. de Sismondi est de l'impartialité.

1. Sismondi, *Histoire des Français*, IX, 146.

2. Epist. 21. Cf. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1119, col. 675.

## XVII.

**A** Constantinople, régnait, depuis 1282, l'empereur Andronic II Paléologue, un des ennemis les plus méprisables de l'Unité catholique, un de ceux sur qui doit retomber le crime de cette résurrection déplorable et de cette vie nouvelle du schisme photien, qui est encore aujourd'hui, par son union avec le césarisme moscovite, un des plus grands dangers de l'Église. L'œil de Benoît XI se porta souvent sur ce malheureux empire, qui allait bientôt être puni de cette désertion de la Vérité et courait en aveugle à son châtement. « Toute la beauté de l'Église est évanouie, écrit le Souverain Pontife ; elle a disparu entièrement dans tout l'empire d'Andronic, et aussi dans les États d'Orose, roi de Serbie, de son frère et de sa mère Hélène (1). »

La Serbie, au point de vue religieux, était le plus mal orienté de tous les peuples. Elle se trouvait placée entre le schisme grec d'une part, et, de l'autre, ces hérésies qui se sont, depuis tant de siècles, succédé dans la Bulgarie. La Bulgarie est en quelque sorte la seconde et opiniâtre patrie du manichéisme et de toutes les erreurs qui sont sorties de l'ancien gnosticisme. La Serbie devait souffrir de ce double voisinage. Puis, les Turcs approchaient de plus en plus, et le XIV<sup>e</sup> siècle ne devait pas s'achever avant que la Serbie leur appartînt par droit de conquête. Les Papes, du moins, firent les plus sérieux efforts pour prévenir ou guérir tant de maux. Les Papes ont toujours compris et essayé de résoudre la question d'Orient. Établir à Constantinople le siège d'un grand Empire catholique qui étouffât énergiquement les erreurs monstrueuses des Bulgares et les essais de nouveaux schismes ; qui, avec une fière armée de croisés, fût sur les rives du Bosphore comme une armée permanente, et éloignât des frontières chrétiennes le danger permanent de la barbarie mahométane ; qui s'élançât à la poursuite des infidèles, les faisant reculer jusqu'à la mer ou les replongeant dans les extrémités de l'Asie ; qui convertît peu à peu toute l'Asie conquise ; qui ouvrît, par un coup d'état de politique chrétienne, cette vieille impénétrabilité de la Chine et des Indes ; qui fondât des milliers de missions que les Bénédictins, les Prêcheurs et

1. Epist. 149. V. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 160, col. 129.

les Mineurs pourraient peupler d'apôtres ; christianiser enfin le monde asiatique et le préparer de loin à pouvoir un jour remplacer l'Europe usée et corrompue : tel était sans doute, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, le plan des Souverains Pontifes. Ce plan, d'ailleurs, n'était autre que celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Docete omnes gentes*. Un mosaïste inconnu a représenté au baptistère de Saint-Marc, à Venise, les douze apôtres plongeant dans les eaux baptismales douze néophytes qui figurent tous les pays du monde. Les Papes voulaient réaliser ce tableau ; ils voulaient continuer les apôtres, comme c'est leur mission suprême ; ils voulaient précipiter dans le baptême les Grecs, les Bulgares, les musulmans, toute l'Asie, le monde entier. Ils voulaient que tous les fleuves de la terre fournissent leurs eaux au sacrement de la régénération, et que le Paradis reçût en foule les âmes de toutes les nations, le plus d'âmes possible, toutes les âmes, s'il était possible !

C'est pourquoi Benoît, voulant commencer par la conversion de l'Empire grec ce grand travail du renouvellement de l'Orient, s'efforçait de combattre partout et d'étouffer le schisme, qui était ennemi de l'unité et de la lumière. Il envoya donc l'archevêque d'Antivari en Servie et dans les provinces voisines. Il donna à ce légat des instructions détaillées <sup>(1)</sup>. Ce que le représentant de l'Église romaine devait surtout s'efforcer de combattre, c'étaient le divorce, les mariages consanguins, l'invasion et le pillage des biens ecclésiastiques et l'accaparement des bénéfices.

Le nouveau Pape n'avait pas appris sans une vive joie que le despote de Servie, Orose, avait le dessein d'abandonner le schisme ; il lui écrivit aussitôt une lettre pleine de cet amour pour les âmes qui donne au style des Papes un caractère qu'on chercherait en vain dans tous les monuments de l'antiquité : « La mère Église est sans cesse occupée, dans l'intime de son « âme, à chercher le salut de ses fils. Quelqu'un d'entre eux « s'éloigne-t-il de son sein, elle fait tout pour le ramener « dans la voie de la vérité. Nous avons donc une grande joie « dans le Seigneur de ce que, par l'inspiration de Dieu, vous « éprouvez le désir de revenir au salut, qui se trouve seule- « ment dans l'Église. Nous voulons vous en féliciter et rendre

1. Epist. 149. Elle est datée du 18 novembre 1303.



« grâces à Dieu de ce bienfait ; et nous espérons que vos  
 « barons et votre peuple, frappés par votre exemple, laisseront  
 « leurs ténèbres pour la vérité... Hâtez-vous vers cette vérité ;  
 « hâtez votre retour à la foi catholique, dans le sein de laquelle  
 « on évite l'éternelle mort et l'on parvient à l'éternelle gloire.  
 « Nous vous serrons, comme un fils bien-aimé, dans les bras de  
 « notre amour (1). »

Les Serviens, d'ailleurs, avaient déjà été les vassaux de l'Église romaine, comme l'attestent des actes publics sous Innocent III et Honorius III (2) ; Benoît XI leur fit renouveler ces engagements de vassalité (3). La reine Hélène était publiquement catholique et facilita le resserrement de ces liens féodaux qui, en unissant la Serbie au Saint-Siège, consolidaient le Saint-Siège et pouvaient sauver la Serbie.

On s'étonnera peut-être de ces prétentions de suzeraineté féodale que la cour de Rome afficha sur la Serbie comme sur la Hongrie. Si ces prétentions des Papes avaient été suivies pour eux d'une seigneurie moins nominale et plus réelle, ces deux pays eussent été plus profondément catholiques et se fussent plus efficacement opposés au progrès des Infidèles. Il est permis de croire que, si le Saint-Siège a paru tant de fois attacher tant de prix à ces fiefs, c'est qu'il espérait christianiser par eux tout l'Orient. Et s'il en avait été ainsi, nous ne serions pas menacés aujourd'hui de cette domination universelle, soit de la Russie, qui fait tant de progrès en Asie par ses influences continentales, soit de l'Angleterre, dont la puissance maritime entame tous les jours la même Asie par le Midi. A l'Asie russe ou anglaise, schismatique ou protestante, nous préférons l'Asie telle que les Papes la rêvaient.

## XVIII.

**V**ERS la même époque, on apprit à Rome une grande victoire des armes chrétiennes en Orient. Andronic n'avait ni une armée assez forte ni un cœur assez grand pour combattre les musulmans par lui-même. Mais, comme tant de ses prédécesseurs, il employait volontiers la valeur des Latins pour débarrasser l'Empire d'une invasion toujours

1. Epist. 125. V. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 134, col. 114.

2. V. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, anno 1204 et anno 1220, n° 27.

3. Epist. 117. V. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 160, col. 129.

menaçante. Il agissait en politique, et non pas en chrétien. L'Occident cependant ne se lassait pas d'être chrétien et de se laisser tromper par les empereurs de Constantinople. Grand honneur pour l'Occident : les dupes valent mieux que les dupeurs.

Une armée de Catalans et d'Aragonais, commandée par Roger Florio, après avoir reçu les plus belles promesses d'Andronic, s'avança vers Philadelphie, dont les Turcs faisaient le siège, délivra la ville et mit les infidèles en fuite. Andronic, fidèle à la tradition de ses devanciers, ne sut pas profiter de la victoire (1). Il ne manqua point, d'ailleurs, à la vieille habitude des Grecs, et ne paya pas ses alliés.

En cette même année 1303, Kasan conduisit contre les musulmans une armée de Tartares et d'Arméniens. Après quelques vicissitudes, l'armée de Kasan fut mise en fuite (2) ; mais l'Église avait surtout à s'inquiéter de la victoire que le sultan d'Égypte, Naser-Mohammed, avait remportée près de Damas sur les Mongols envahisseurs (3). Mohammed, maître de la Syrie, y persécutait cruellement les chrétiens. Benoît avait l'oreille assez délicate pour entendre distinctement le cri des victimes, et il fut plus attristé de ce désastre qu'il n'avait été consolé de la victoire de Philadelphie.

Quant à Andronic, il fut bientôt puni de sa perfidie envers les Latins. Et, cent cinquante ans après, les infidèles devaient mettre pour toujours leurs mains brutales sur les trésors des empereurs grecs, de ces débiteurs de mauvaise foi. Dieu punit souvent l'erreur par l'erreur ; il punit le schisme par l'hérésie ; Photius par Mahomet.

Le successeur de Boniface aurait voulu retenir la main de Dieu qui se préparait à frapper l'Orient. Il était digne de lui de penser à une Croisade. Pas une grande âme n'a passé par le souverain pontificat sans avoir cette généreuse pensée. Benoît, d'ailleurs, ne se borna point à un plan vague. Il mit la main à l'œuvre. Un écrivain du XVI<sup>e</sup> siècle, Gilles de Viterbe, bien placé pour remonter aux sources de l'histoire ecclésiastique, nous a laissé quelques détails touchants sur l'activité belliqueuse du vieux Pape : « Il n'eut rien de plus

1. Nicéphore Grégoras, † vers 1360, *Hist. Const.*, liv. VIII.

2. Raynaldi, IV, 369 et 370.

3. 23 avril 1303.

à creur que de réunir de tous côtés tout ce qu'il lui fallait de ressources pour venir en aide aux chrétiens de Syrie opprimés par les infidèles. Mais il devait être surpris par la mort au moment même où, dans ce but, il affermissait la paix en Italie, faisait un appel aux princes catholiques, se procurait de l'argent et des vivres, levait une armée, et travaillait enfin nuit et jour aux préparatifs de la guerre sainte (1). »

Nous ne pensons pas qu'aucun historien moderne ait convenablement parlé de ce projet de croisade, sur lequel nous aurons lieu de revenir plus longuement. Ce projet, d'ailleurs, devait mourir avec Benoît. C'est un nouveau motif de regretter la mort anticipée de ce grand pontife ; c'est un nouveau motif aussi pour donner à ce pontificat de quelques mois une importance qui lui serait injustement refusée. C'est à la grandeur de ses actes, et non pas à la durée de sa vie, qu'il faut mesurer un homme, un roi, un Pape.

## XIX.

**N**OUS avons à raconter un drame émouvant, un de ces drames dont l'Italie du moyen âge a été souvent le théâtre, où l'on assiste à la lutte de haines sauvages, irréconciliables, sanglantes, entre les royaumes, entre les villes, entre les familles et les habitants de la même ville : et cela le plus souvent dans le même temps et sur toute la surface de la péninsule italique. A l'époque dont nous essayons de tracer le tableau, ces haines avaient depuis longtemps une cause et un but nettement déterminés. La lutte entre le Sacerdoce et l'Empire avait divisé en deux factions toute la famille italienne. Les uns étaient épris de la grande figure de l'Église, incarnation permanente de Jésus-Christ : l'Église, à leurs yeux, devant gouverner, du haut de Rome, tous les royaumes de la terre, et être le Tribunal suprême de qui relèvent naturellement tous les peuples et tous les rois. Les autres rêvaient de l'ancien Empire romain, et voulaient réserver à César la première place au sommet de la hiérarchie du monde, consentant à donner au Pape cette place, honorairement secondaire, que le grand pontife avait jadis occupée dans la Rome

1. Ægidius Viterbiensis, *Historia vicesimi sæculi*, ms., p. 198. On souhaiterait que Gilles eût fourni la preuve des faits qu'il abdique.

païenne. Ainsi, d'une part, on se passionnait pour une restauration de l'Empire romain, heureusement impossible ; et, d'autre part, on ne voulait pas se déprendre de cette domination universelle de l'Église sur le monde et de l'esprit sur la matière. Mais, hélas ! les événements du dernier pontificat avaient rendu cette domination d'un exercice singulièrement difficile.

Il arrive presque toujours que, dans les grands conflits religieux ou politiques, de petits intérêts se mêlent aux grandes passions. Il résulte de là je ne sais quels singuliers entremêlements de faux et de vrai, de tort et de droit, de ténèbres et de lumières, aussi bien dans un parti que dans l'autre. C'est ainsi que la grande et noble lutte des Guelfes et des Gibelins se compliqua d'autres luttes d'un caractère peu élevé, dont la plus célèbre fut la querelle des Blancs et des Noirs. Les Guelfes, par ces complications, ne méritent plus désormais de rester, aux yeux de l'historien, les défenseurs désintéressés de la plus belle de toutes les causes ; ils ne méritent plus d'être considérés comme d'autres croisés, uniquement armés pour la défense de la Vérité désarmée. Pourquoi faut-il qu'en dehors de l'Église même, il n'y ait rien d'absolu sur la terre, ni d'immaculé dans l'histoire ?

Au commencement de 1304, il nous est donné de pouvoir assister, dans le même temps, à cette noble et vaste lutte des impériaux et des papistes, et à ce conflit étroit des Blancs et des Noirs qui avait commencé en 1300 à Pistoie. L'Italie, toute l'Italie était en feu, et particulièrement la Toscane, l'Émilie et le Trévisan ; mais c'est à Florence qu'était le centre de l'incendie. Il faut se faire de Florence à cette époque l'idée d'une forteresse qui en renfermerait cent autres. Tous ces grands palais en forte pierre, avec leurs murs profonds et leurs créneaux, étaient autant de châteaux-forts où se cachait quelque puissante famille guelfe ou gibeline, noire ou blanche, sans cesse en garde contre la famille et le palais voisins. La guerre privée était devenue l'état habituel de cette cité turbulente ; les assassinats n'y étonnaient plus personne. Au milieu de toutes ces haines circulait une sève de piété ardente dont aucun parti ne pouvait ni ne voulait se défendre. Un délicat amour pour les lettres, qui aurait eu besoin de la paix pour se développer, dominait par-

fois les autres passions. Au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, Dante rêvait déjà sa *Divine Comédie* ; mais, après s'être en vain jeté entre les Blancs et les Noirs (<sup>1</sup>), le grand poète venait d'être exilé, ainsi que le père de Pétrarque. Pétrarque devait naître en cette même année 1304. Les Pisans achevaient à peine leur Campo-Santo, et Giotto étonnait le monde par les merveilles d'un pinceau qui, plus indépendant que celui de Cimabuë, ne relevait plus des Byzantins.

Le nouveau pape ne put considérer sans larmes les désastres de cette grande ville, désastres dont elle était l'auteur et la victime. Il envoya donc comme *paciaire* à Florence le cardinal Nicolas Albertini, de Prato, qu'il avait revêtu de la pourpre aux quatre-temps de l'année précédente, le 18 décembre 1303. Le paciaire était de l'ordre des Frères Prêcheurs et avait été, en 1299, élevé par Boniface VIII à l'évêché de Spolète. Benoît XI le transporta du siège de Spolète à celui d'Ostie. C'était un homme dont tous les historiens ont vanté le savoir, la vertu, la douceur.

Nicolas de Prato reçut officiellement sa mission du Souverain Pontife par une lettre apostolique du 31 janvier 1304. « Lorsque le Seigneur Jésus, dit le successeur de Boniface, fut sur le point de passer de ce monde à son Père, il laissa à ses disciples la paix pour héritage, leur disant : Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix. Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, au milieu de tant de soucis, nous n'en avons pas de plus vif que celui de la paix. C'est vers la paix que notre esprit est principalement tourné, vers la paix que tendent toutes nos veilles, toutes nos études, tous nos labours... C'est pourquoi, continue le Pape, nous vous envoyons dans les provinces de la Toscane, des Romagnes et du Trévisan avec l'office de Légat que ces lettres vous confèrent, vous créant paciaire en toutes ces provinces, afin que vous rétablissiez et affermissiez la paix partout où il sera nécessaire de la rétablir et de la consolider (<sup>2</sup>). »

Dans plusieurs autres lettres (<sup>3</sup>), Benoît donne à son Légat les pleins pouvoirs qui lui étaient nécessaires pour la négociation d'une aussi difficile affaire. Le cardinal de Prato

1. *Enfer*, VI, 64 ; XXIV, 145. *Purgatoire*, XX, 70.

2. Epist. 69. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1172, col. 722.

3. Epist. 70-81. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1173-1205 ; col. 724-741.

pourrait frapper des censures ecclésiastiques tous ceux qui resteraient obstinément rebelles à ses injonctions pacifiques. Ce n'était pas du reste un homme à abuser de cette redoutable puissance. Le Souverain Pontife lui décerne publiquement cet éloge sans réserve : « Celui de qui viennent tous les biens, lui « dit-il, vous a donné la parure de toutes les sciences et de « toutes les vertus, et nous avons plus d'une fois, en des « occasions délicates, éprouvé votre mérite et votre zèle (1). »

Le Pape étendit les pouvoirs du paciaire aux deux patriarchats d'Aquilée et de Grado, à l'archevêché de Ravenne, au diocèse et à la ville de Ferrare, à Venise enfin. Et il lui donna solennellement son congé avec les formules redoutables qui, en pareille occasion, étaient d'usage à la chancellerie romaine : « Allez, dit le Souverain Pontife, arrachez, détruisez, brisez, « dissipez, bâtissez, plantez, faites enfin en notre nom tout « ce qui vous semblera tendre au bonheur des peuples et au « rétablissement de la paix entre les chrétiens (2). » Le Légat, après avoir reçu la dernière bénédiction de Benoît, partit de Rome et prit la route de Florence. C'était au mois de février.

Le 10 mars suivant, Florence se dépouillait de son aspect militaire et prenait un air de fête. Les palais terribles s'ouvraient, et une foule joyeuse en sortait. Les rues étaient jonchées de feuillages. Il y avait sur tous les visages la joie de l'espérance, à défaut de la joie de la paix. Celui qui est le représentant du Roi pacifique venait d'envoyer à Florence un ambassadeur chargé de se tenir désarmé entre les deux camps ennemis, d'entendre les plaintes, les récriminations, les exigences de l'une et de l'autre faction, de les interpréter en les adoucissant, et de leur faire donner, en vue de la paix, toute la satisfaction possible et désirable. Si passionnés que fussent la noblesse et le peuple florentins pour les aventures et les gloires de la guerre privée, ils ne pouvaient cependant échapper au désir d'un peu de tranquillité succédant à tant d'orages. Les femmes attendaient vivement la fin d'une lutte qui mettait souvent leurs maris et leurs pères en deux camps opposés. On souriait à la pensée d'une longue trêve ou d'une alliance définitive qui permettrait aux Florentins de se reposer dans l'art, d'écouter les chants de leur Dante

1. Epist. 69.

2. Epist. 68. (31 janvier 1304), Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1171, col. 720.

et les *canzoni* de leurs autres poètes, de contempler les peintures de Giotto et de ses élèves, d'achever leur dôme, de se placer enfin au premier rang des républiques italiennes. Tel était l'espoir universel. Et quand le Légat apparut aux portes de Florence avec tout l'appareil des pompes romaines, une grande acclamation l'accueillit, un seul cri retentit : cri de joie, d'attente et de reconnaissance formé de toutes les voix des Guelfes et des Gibelins, des Blancs et des Noirs, des nobles et des *popolani*. Ainsi fit son entrée dans Florence l'Église romaine, représentée par le cardinal de Prato, qui apportait la paix dans les plis de sa robe (1).

Le Légat prit la parole et exposa simplement sa mission. Il peignit en termes vifs quel désir ardent de la paix consumait la grande âme du nouveau Pape. « Mais, ajouta-t-il, il faut penser pratiquement à la conclusion de cette paix. Le Pape désire que le peuple florentin soit tout d'abord divisé en dix-neuf tribus, qui auront chacune un gonfalonier à leur tête (2). » Le peuple accueillit volontiers cette organisation nouvelle qui n'était pas sans avoir quelque parfum d'antiquité. La pensée du Pape était sans doute, par cette nouvelle division de la ville, de donner à chaque tribu nouvelle une sorte d'esprit de corps et d'émulation pacifique, qui fît oublier les vieilles haines et les anciens partis. Rien n'était peut-être plus habile. Honneur à cette habileté qui a pour but unique et désintéressé le bien, la paix et le salut !

Quand le peuple eut reçu cette organisation, le Légat ne crut pas sa mission terminée. Il ne voulut pas se retirer de Florence en laissant derrière lui des infortunes sans consolations et des germes de discorde qui devaient inévitablement se développer. Au moment de son entrée à Florence, les Guelfes et les Noirs étaient vainqueurs ; les chefs des Gibelins et des Blancs étaient exilés. Le Légat avait eu avec eux quelques entretiens à Arezzo, et n'avait pas eu de peine à les décider à la paix : l'exil est une de ces douleurs dont on souhaite l'adoucissement au prix des plus durs sacrifices. Le cardinal de Prato avait reçu des chefs du parti

1 Tous les historiens sont d'accord sur ce premier accueil qui fut fait au légat romain. V. Villani, I, VIII, ch. LXIX ; Dino Compagno, lib. III ; Léonard Arétin, *Historia Florentina*, lib. IV, cités par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 372.

2. Saint Antonin, III, l. XX, c. IX, § 1<sup>er</sup>.

vaincu le plein pouvoir de traiter en leur nom. Mais dès qu'il fit entrevoir aux vainqueurs son désir de réconciliation universelle et la possibilité de faire cesser un exil si contraire à la paix publique, les haines italiennes, qui ne sont jamais bien endormies, eurent un réveil sauvage et terrible. Le Légat perdit immédiatement cette popularité sans laquelle il lui était impossible de rien achever ; on répandit partout le bruit qu'il était secrètement attaché, pour des raisons de famille, à la faction proscrite ; on vit en lui un ambitieux qui sacrifiait à des intérêts privés les grands intérêts de l'Église si bien défendus par les Guelfes ; on le discrédita partout ; et des cris de haine, de sanglantes menaces remplacèrent désormais, autour de l'envoyé de Benoît XI, ces acclamations joyeuses auxquelles il avait dû facilement s'habituer. On s'habitue si vite à la popularité et au bonheur !

Rien d'ailleurs ne fléchit le courage du paciaire : Villani est obligé d'en faire l'aveu. Il se tint fortement debout sur les ruines de toutes ses espérances, au milieu de la haine et du mépris universels. Il avait encore pour lui la majesté de ses fonctions et de son titre : on n'osait pas encore toucher à sa personne, et il pouvait tous les jours tenter en faveur de la paix quelque nouvel effort. Cela ne pouvait suffire aux haines florentines. On se servit contre le Légat des mêmes artifices honteux que Philippe le Bel avait employés contre Boniface, laissant ainsi un déplorable exemple à tous les princes et à tous les ennemis du bien. On fabriqua de fausses lettres au nom du Cardinal : les Gibelins de Bologne en reçurent une de ce genre, où ils étaient priés de venir au secours de leurs frères de Florence. Les Bolonais ne se le firent pas dire deux fois ; on les vit arriver sous les murs de Florence. Aussitôt, dans toute la ville, on entendit ce cri : « Le légat nous a trahis ! le légat nous a trahis ! » On se précipita vers sa demeure ; on l'eût volontiers déchiré. Les magistrats parvinrent à éviter cet horrible sacrilège. Ils persuadèrent au représentant du Pape de quitter une ville où il était exposé à d'inutiles dangers et de se retirer dans son pays natal, à Prato, où il aurait à rétablir la paix entre ses concitoyens, que les mêmes cabales partageaient en deux camps irréconciliables. Le Cardinal dut se rendre à cet avis, et partit pour Prato.



La haine le poursuivait dans cette ville, où son caractère devait pourtant être mieux connu. Le paciaire désormais devait sans cesse se trouver placé entre les défiances des Guelfes qui l'accusaient de trahison, et celles des Gibelins dont la seule miséricorde lui avait fait embrasser les intérêts. Les Guelfes lui reprochaient sa sympathie pour une cause qui n'avait jamais été celle du Saint-Siège ; les Gibelins lui reprochaient la stérilité, peut-être calculée, de ses efforts pour le rétablissement de la paix. A Prato, comme à Florence, Nicolas Albertini fut accueilli par ces défiances et ces reproches. Les Guelfes étaient les plus furieux ; ils ne gardèrent plus aucune mesure. Des Lucquois et des Florentins arrivèrent à Prato pour y fomenter les haines ; ils se rendirent aisément maîtres de la ville, et se jetèrent sur le Légat, doublement sacré comme ambassadeur et comme prêtre de Jésus-Christ (\*). Il eut peine à échapper à ces hommes de sang, et sortit de Prato saisi d'une sainte indignation contre l'ingratitude de ses concitoyens. Déposant enfin cette mansuétude que rien jusque-là n'avait pu altérer, le Cardinal-légat s'arma des sévérités de la justice et, terrible, se tournant vers Prato, lança solennellement l'anathème sur cette cité rebelle. Puis, sans rien craindre pour ses jours qu'il exposait résolûment, il rentra à Florence, et, n'ayant point souci des fureurs qu'il allait rallumer contre lui, prêcha une croisade contre les habitants de sa ville natale. Chose singulière ! on entendit sa voix : dans cette Florence qui était à peu près coupable des mêmes excès que Prato, il se trouva de nombreux croisés pour aller infliger à une ville voisine le châtiment que peut-être ils méritaient eux-mêmes. Tant avait de force à cette époque le retentissement de la voix de l'Église !

Cet enthousiasme inattendu pour la guerre sainte ne devait pas être de longue durée. Le peuple seul en avait sans doute été animé ; les chefs du parti guelfe et noir avaient trop d'opiniâtreté dans leur haine pour se laisser aller à ces passions d'un autre temps. Les Lucquois, d'ailleurs, campés à Fucechio, les encourageaient dans leur résistance au légat et leur promettaient le secours de leur armée. En vain le cardinal essayait-il une dernière fois de concilier les partis ;

1. Epist. cur. 170. V. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1278, col. 801.

en vain provoqua-t-il une conférence entre douze exilés et douze Florentins du parti guelfe et noir. Les ennemis de la paix firent de l'agitation, semèrent partout de nouvelles calomnies contre le paciaire, mirent en danger la vie des douze parlementaires gibelins et les forcèrent à se retirer de la ville. Les Lucquois cependant étaient déjà tout en armes sous les murs de Florence. Les derniers amis qui restaient au Légat lui firent comprendre que sa vie était sérieusement en danger ; et c'est alors, dit le pape Benoît, qu'il fut obligé de s'enfuir, « celui qui avait été innocent au milieu de ces coupables, simple au milieu de ces fourbes, juste au milieu de ces injustes ». Florence demeurait, plus qu'avant l'arrivée du paciaire, en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. Les Guelfes séparaient leur cause de celle de l'Église romaine, à laquelle les Gibelins ne s'étaient ralliés que pour voir la fin de leur exil. Il arrivait que tous les partis délaissaient l'Église et faisaient la solitude autour d'elle. C'est ce qui s'est vu mille fois dans l'histoire, et l'Église a triomphé mille fois de ces trahisons et de ces délaissements. Elle en triomphera toujours. Alors que tous ses fils l'abandonneraient sur la terre, elle aurait encore avec elle tous les Saints, tous les Anges, et Dieu.

Quand le Légat fut arrivé aux portes de Florence <sup>(1)</sup>, accompagné de cette multitude dont il avait été l'idole et dont il était la victime, il se retourna, plein de courroux et de fierté, et jeta aux Florentins ces dernières paroles : « Puis-que vous ne voulez pas écouter la voix du vicaire de Dieu et faire la paix entre vous, restez, restez avec la malédiction de Dieu et avec celle de la sainte Église. » Et il s'éloigna, vainqueur dans sa défaite.

Benoît XI, qui comme son légat, était poursuivi par la haine, avait été forcé de quitter Rome et s'était retiré à Pérouse. C'est là que Nicolas de Prato le retrouva. La Providence ne devait pas tarder à punir les deux villes d'une ingratitude qu'on pouvait appeler un péché contre le Saint-Esprit, puisqu'elle avait consisté à repousser aveuglément les dons de Dieu, et la paix, le plus beau peut-être de ces dons après la grâce.

Aussitôt après le départ du Légat, un incendie épouvan-

1. Villani, dans Muratori, XIII, 404.

table éclata à Florence (1). Jamais pareil désastre n'avait attesté plus hautement la sévérité et la justice des exécutions de Dieu : au témoignage de Léonard Arétin, il y eut *dix-sept cents* maisons entièrement consumées par les flammes. On sait de quelle pierre solide sont construits les palais florentins ; le feu vengeur rongea et dévora cette pierre comme tout le reste ; la voix publique proclama que ces flammes étaient vraiment *divines*. C'était un miracle effroyable et qui, sur les ruines de leurs palais, dut frapper d'un indicible remords les chefs du parti guelfe, sur lesquels tombait la responsabilité des derniers événements et de cet extraordinaire châtement.

A l'incendie se joignent de nouveaux conflits et de nouveaux massacres. On s'entre-tue avec rage sur ces débris fumants. Les Lucquois cependant ont pénétré dans la ville ; ils pillent, ils assassinent, ils brûlent : l'immense incendie paraît avoir été leur œuvre (2). A travers les flammes, ils renouvellent tous les crimes dont ils avaient ensanglanté Pistoie. Ils s'approchent furieux, exaspérés, du palais où résidait le Légat (c'était celui des Mozzi de Saint-Grégoire), et, n'y trouvant plus cette victime désignée à leurs poignards, ils insultent et déshonorent le palais. Ne pouvant tuer l'homme, ils injurient les pierres (3).

Peu de jours après, pendant qu'à travers les rues désertes de cette ville si florissante autrefois, on voyait errer des familles sans asile, des femmes et des enfants en pleurs, un messager venant de Pérouse apporta aux magistrats florentins une lettre de Benoît XI. C'était un nouveau châtement qui fondait sur la cité coupable.

Jamais peut-être lettre plus indignée n'est sortie de la chancellerie romaine. Le Pape n'avait pu entendre sans colère le compte-rendu de la mission du Cardinal-légat. Il résolut de faire un grand acte de justice, après avoir échoué dans sa

1. V. dans Villani le ch. LXXI du liv. VIII, intitulé : *Come fu messo fuoco in Firenze e arse gran parte della città*, dans Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, XIII, 404. — Villani raconte les choses un peu différemment ; mais nous avons préféré nous en rapporter au récit détaillé de Benoît XI, dans la lettre 170 de son Registre. Cette lettre, écrite aux Florentins quelques jours après les événements, ne pouvait dénaturer des faits dont tant de milliers d'hommes avaient été témoins.

2. Villani dit que le feu fut mis à la ville par un mauvais prêtre attaché à l'église Saint-Pierre. Le chroniqueur ne parle point des Lucquois.

3. Epist. cur. 170.

grande tentative de miséricorde. De là sa lettre du 22 mai (1).

« Le Roi de la paix, dit le Pape en commençant, Celui qui  
 « n'a d'autres pensées que des pensées de paix, n'est venu  
 « dans le monde que pour la paix du monde. » Mais les  
 Florentins, ajoute le Souverain Pontife, n'ont pas voulu cor-  
 respondre aux désirs pacifiques du Sauveur des hommes. Ils  
 se sont implacablement obstinés dans une guerre qui les  
 ruine, qui ôte le meilleur de son sang au corps affaibli de  
 leur république, qui ne permet plus même de garder  
 encore quelque espérance sur le salut de leur ville. « Ce  
 « ne sont partout que haines mutuelles, glaives cruellement  
 « tournés les uns contre les autres, exils, emprisonnements,  
 « massacres. Qu'elle est changée cette Florence qui méritait  
 « si bien son nom autrefois, qui était en perpétuelle floraison,  
 « qui était tout entourée de lis et de roses ! » Le Pape alors  
 raconte, dans tous leurs détails, les événements que nous  
 avons racontés tout à l'heure d'après cette lettre pontificale  
 dont l'autorité nous a paru supérieure à celle de Villani et de  
 tous les autres chroniqueurs. Benoît XI, en effet, était on ne  
 peut plus complètement, on ne peut mieux informé par le  
 Cardinal-légit, sous la dictée de qui cette lettre fut à peu  
 près écrite. Destinant cet acte aux Florentins, il était as-  
 treint à une minutieuse exactitude. La mauvaise volonté des  
 ennemis du Légit n'aurait pas manqué de relever avec aigreur  
 toute inexactitude du Souverain Pontife, eût-elle été d'une  
 minime importance. Et c'est pourquoi le récit du Pape, qui dif-  
 fère de celui de Villani, nous paraît historiquement plus fondé.

Ce récit achevé, le Pape s'écrie plein de douleur : « En  
 « vérité, la conjuration de Catilina, les cruautés de Sylla et  
 « les persécutions de Marius ne sont pas plus odieuses que ce  
 « complot contre notre légat. Est-ce là, grand Dieu, l'œuvre  
 « de chrétiens ? N'est-ce pas plutôt un attentat digne des  
 « derniers criminels, d'hommes perdus, désespérés, tombés  
 « au plus profond de l'abîme ? Et ils se prétendent enfants  
 « de l'Église » !

« Pourrions-nous, continue le Pape, tolérer de pareils excès ?  
 « Pourrions-nous ne pas nous élever contre ces insensés que  
 « la crainte de Dieu est impuissante à retenir ? Pourrions-nous,  
 « par la grâce de Dieu, de ce Dieu dont ils sont les ennemis

1. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, col. 801.

« déclarés, ne pas leur mettre énergiquement le frein à la  
 « bouche et les rênes au cou? Est-ce qu'il est possible que  
 « nous permettions jamais que les méchants jouissent du  
 « repos, pendant que les bons sont opprimés? Est-ce que nous  
 « souffrirons que l'innocence périclite ici-bas? Non, non, mille  
 « fois non : à Dieu ne plaise que cette lâcheté puisse être  
 « jamais reprochée au pontife romain, à l'évêque, au pasteur  
 « de tous les chrétiens de l'univers ! »

Après ce torrent d'éloquence, le Souverain Pontife prononce son arrêt. Il cite à son tribunal les députés des communes de Florence et de Lucques, avec un certain nombre de Florentins et de Lucquois. Ils devront comparaître aux pieds du Pape dans l'octave de la fête de saint Pierre et de saint Paul, et se soumettre humblement à toutes ses prescriptions, à tous ses ordres (1). En attendant, il est sévèrement interdit à qui que ce soit de porter secours aux villes maudites.

Les coupables comparurent enfin devant le Tribunal suprême. Mais, pendant ce temps, les Gibelins et les Blancs, profitant de l'absence des chefs de l'autre faction, tentèrent un coup de main hardi, et entrèrent triomphants à Florence. Cette nouvelle parvint rapidement aux oreilles des Guelfes et des Noirs, qui se défendaient devant le Souverain Pontife. Ceux-ci crient à la trahison, et prétendent que leur absence a été combinée pour préparer le triomphe des Blancs : « C'est encore, ajoutent-ils, l'œuvre du Cardinal-légat ». Ils sortent de Pérouse en toute hâte, pleins de rage ; ils se précipitent, ils rentrent à Florence. Les Blancs marchent en armes à leur rencontre. Une affreuse bataille dont Villani nous a transmis le détail, ensanglante les faubourgs et les portes de cette ville sur laquelle s'appesantit la vengeance de Dieu. Le chroniqueur lui-même est forcé d'avouer que ces épouvantables déchirements étaient un châtiment céleste, et que les Florentins méritaient tant de fléaux pour avoir insulté le Saint-Siège dans la personne de son légat.

Nous n'avons pas à pousser plus loin ce tableau. La situation de Florence resta la même jusque après la mort du successeur de Boniface. Mais, d'après ce qui précède, il est aisé de voir quel était à cette époque l'état moral de toute l'Italie, et combien les

1. « Jussionibus nostris humiliter parituri ».

Italiens ont été souvent les artisans de leurs malheurs. C'est partout le même spectacle. Une guerre est sur le point d'éclater, dans le même temps, entre Venise et Padoue. Benoît, pacificateur universel, envoie aux deux villes l'évêque de Fermo (1). Celui-ci fut plus heureux que Nicolas de Prato, et les germes de cette guerre furent habilement étouffés. Le pacifique put, à son retour, annoncer au Souverain Pontife que pas une goutte de sang chrétien n'avait été versée, et que la paix était affermie entre les deux cités rivales (2). C'étaient, de toutes parts, comme on le voit, de petites haines produites par de petites causes, de mesquines jalousies entre deux villes dans le même pays, entre deux factions dans la même ville et souvent entre deux familles dans la même faction. Nul sentiment, nul désir, nulle puissance de l'Unité. Seule, au milieu de tous ces flots de sang inutilement répandus pour des causes frivoles, la Papauté conserve la grandeur italienne à côté de la grandeur catholique; seule elle aime l'Italie; seule elle l'aime d'un amour pratique et qui ne se contente pas de phrases. Elle veille à tout, elle pacifie tout et, si elle échoue parfois devant l'aveuglement des factions, elle a, du moins, tout fait pour empêcher les effusions de sang italien. C'est ce que vient de démontrer cet épisode trop peu connu de l'histoire de Benoît XI.

## XX.

**N**OUS avons déjà, dans le cours de cette étude, essayé d'établir quelle fut au moyen âge la mission de la France, de l'Espagne, de la Hongrie, de Rome. Il est facile de voir quelle était, dans le plan divin, la mission de l'Empire. Il devait être à l'Église romaine ce que furent à certaines églises particulières ces puissants seigneurs qu'on appelait les *avoués*. L'avoué d'une abbaye était son défenseur officiel, permanent. C'était le pouvoir temporel montant la garde à la porte du pouvoir spirituel, avec cette dignité fière que donne toujours l'accomplissement d'un grand devoir. L'avoué ne devait pas quitter un instant la droite de cette faiblesse qui lui était confiée; il devait se tenir près d'elle, l'épée nue, protégeant les bons, faisant trembler les autres. Ainsi devait être

1. Épist. 140, 141.

2. André Dandolo, in *Petro Gradenigo*.

l'Empire. Pendant que certaines nations avaient pour devoir, comme la Hongrie et comme l'Espagne, d'être les boulevards vivants de la chrétienté menacée, ou, comme la France, d'être le Soldat de Dieu chargé de frapper les grands coups décisifs sur toutes les hérésies et toutes les erreurs; le « saint Empire romain », lui, avait la mission de réunir, dans une désirable unité, les vingt peuples de races diverses et sans cohésion naturelle que les vicissitudes historiques ont groupés au centre de l'Europe. Il devait se mettre à la tête de ces peuples unifiés; ressusciter, grâce à eux, non pas les traditions, mais la force du vieil empire romain, et venir avec eux au pied du trône de saint Pierre, disant humblement au Souverain Pontife : « Gouvernez en paix; répandez la vérité sur le monde; envoyez vos missionnaires, détruisez et bâtissez, arrachez et plantez. Continuez l'œuvre de Jésus-Christ. Me voici, armé. Je suis votre avoué; je vous protège. » Telle était, en deux mots, la mission de l'Allemagne : une protection officielle et sans interruption prêtée au Siège romain.

Hélas! cet empire ne fut pas longtemps fidèle à la grandeur de sa mission. Sous Charlemagne, on admira la grande et forte étreinte de l'Église et de l'Empire. Tant que le sceptre impérial demeura dans la famille de Charlemagne, l'harmonie ne fut pas détruite. Mais bientôt l'Enfer fit ce qu'il fait toujours et partout : il renversa l'ordre divin, et persuada aux empereurs de parodier le plan céleste, en substituant toujours et partout le mot et l'idée d'Empire au mot et à l'idée d'Église, en faisant de l'Église le satellite de l'Empire, en tenant les évêques et le Pape lui-même dans les mains de l'empereur, en renouvelant, enfin, tout le système de l'ancien césarisme. L'Enfer ne fut que trop écouté. Mais ce n'est pas ici le lieu de raconter la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, de saint Grégoire VII contre Henri IV, d'Alexandre III contre Frédéric Barberousse, de Grégoire IX contre Frédéric II. Qu'il nous suffise de dire que les avoués de l'Église romaine furent aussi infidèles à leur mission que les avoués des églises particulières avaient été infidèles à la leur. Le grand fait de l'histoire, aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, c'est la spoliation de ces églises par leurs avoués; le grand fait de l'histoire, aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, c'est l'oppression de l'Église romaine par ses défenseurs-nés, par les empereurs d'Allemagne.

En 1304, régnait en Allemagne Albert I<sup>er</sup>, d'Autriche, qui, depuis la mort d'Adolphe de Nassau, le 2 juillet 1298, et son second couronnement, le 2 août suivant, n'avait plus de compétiteur. Albert avait sans doute autant de goût pour le césarisme qu'aucun de ses prédécesseurs; mais il se sentait moins fort. Ne voulant pas entreprendre contre l'Église romaine une persécution à la Frédéric II, voyant d'ailleurs que, dans ce rôle peu glorieux, il restait peu de chose à faire après le roi de France, Albert se contenta de persécuter l'Église dans ses États. Il eut surtout à soutenir une lutte fort vive avec Gérard, archevêque de Mayence, qui cependant, paraît-il, s'était jadis déclaré en faveur du duc d'Autriche contre Adolphe de Nassau. Mais Albert n'avait pu contempler sans envie les riches possessions et les droits de l'église de Mayence: il y avait porté la main. Le pape Boniface lui avait donné un avertissement solennel, mais en vain. Albert venait enfin d'arracher de force à l'archevêque Gérard un acte qui concédait à l'Empereur, avec quelque apparence de légalité, toute une série de droits et tout un ensemble de possessions dont l'Église était légitimement propriétaire. Nous n'avons pu, d'ailleurs, recueillir aucun renseignement ni sur la nature de ces droits, ni sur la valeur de ces biens.

Benoît XI n'était pas fait pour tolérer une telle exaction, et, tout aussitôt, écrivit à l'Empereur. On va voir quel langage savait tenir aux princes les plus puissants la faiblesse désarmée d'un vieillard qui n'avait pour défense que des armes spirituelles : « Vous avez persécuté, abreuvé d'affronts et opprimé  
 « notre vénérable frère Gérard, archevêque de Mayence, et son  
 « église : si bien que le dit archevêque a été forcé de conclure  
 « avec vous un arrangement singulièrement préjudiciable à  
 « ses droits et à ceux de l'Église. En réalité, vous avez  
 « dépouillé cette église de biens considérables qui lui appar-  
 « tenaient. Nous nous adressons donc à votre majesté royale,  
 « et vous prions de bien considérer combien il peut être  
 « funeste à votre honneur et à votre salut de vous voir, —  
 « vous qui avez mission de maintenir les autres dans leur droit,  
 « — de vous voir, disons-nous, usurper le droit et les biens  
 « de l'Église. C'est pourquoi, réparez le tort que vous avez  
 « fait si injustement à l'archevêque et à son église : restituez-



« leur, ou faites-leur restituer tous les biens et tous les droits  
« que vous leur avez enlevés (¹). »

Nous n'avons pas de détails sur la fin de ce différend; mais, quelque temps après, nous voyons l'archevêque de Mayence prêter son concours à Albert dans la guerre difficile que l'Empereur soutint contre Wenceslas, roi de Bohême(²). D'où l'on peut conclure que les justes réclamations du Souverain Pontife avaient été écoutées. Nouvelle preuve historique de l'utilité de cette indépendance absolue du vicaire de Jésus-Christ. Il faut qu'il y ait ici-bas une puissance spirituelle capable de donner à tous les pouvoirs temporels des leçons pareilles à celle que Benoît XI infligea à Albert. Il faut, — et c'est là qu'apparaît toute la grandeur du Plan divin dans l'institution de la Papauté, — il faut qu'une voix libre s'élève au-dessus de tous les trônes pour venger tous les droits, dénoncer toutes les injustices, réprimer et punir tous les crimes. Mais si cette voix n'est pas libre, que deviendra, au milieu de l'Europe, la magistrature pontificale? Que deviendra l'Europe sans elle? Et comment le vicaire de Jésus-Christ pourrait-il être libre sans être souverain?

## XXI.

**P**ARMI les actes du Pontificat de Benoît XI, celui qui devait avoir les plus graves conséquences est celui sur lequel nous avons le moins de détails : nous voulons parler de son départ de Rome. Les Papes, en effet, ne devaient revenir que soixante-dix ans plus tard dans cette capitale du monde, et, durant cette captivité sur la terre étrangère, l'Église allait passer par les plus difficiles épreuves. Il est donc étonnant qu'aucun historien n'ait fixé son attention sur les causes qui déterminèrent Benoît XI à quitter le siège ordinaire de l'Église romaine, et sur les particularités de ce départ. Le continuateur de Baronius, Raynaldi lui-même, a gardé le silence.

Deux chroniqueurs italiens, Ptolémée de Lucques et Ferreti de Vicence, nous ont seuls laissé quelque détail sur cet acte important et trop peu connu. D'après le premier, ce fut pendant la semaine sainte de l'année 1304 que le Pape

1. Epist. 577. La lettre est du 11 mars 1304. (V. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 695, col. 439). — 2. *Chronique* de Siffrid, livre II, 1304.

Benoît XI sortit de Saint-Jean-de-Latran et se retira à Saint-Pierre : c'était la première étape de son prochain voyage. Ptolémée de Lucques ajoute que ce qui détermina le Souverain Pontife à changer ainsi de résidence, fut l'insolence du peuple romain et le faste superbe de sa cour, qui déplaisait sans doute à l'austérité du saint. Du moins, c'est ainsi que nous comprenons les mots du chroniqueur : *Propter proterviam Romanorum et superbiæ fastum* (1).

Le Souverain Pontife célébra dans Rome, et sans doute à Saint-Pierre, les fêtes pascales de 1304 (2); mais Benoît faisait faire en secret de grands préparatifs. Ce vieillard, plus énergique qu'on ne voulait le croire, avait déjà pris intérimement un parti décisif. Il s'était dit déjà : « Je quitterai Rome et transporterai jusqu'en Lombardie le siège de la sainte Église romaine (3). »

Quelle raison cependant lui faisait prendre une décision aussi inattendue? N'avait-il point pacifié les vieilles factions? N'était-il pas assez fort pour en réprimer les excès? Non; l'Enfer semblait conjuré pour éloigner la Papauté de sa Rome. Les fils se révoltaient contre le père, et lui reprochaient ensuite de ne pas les gouverner assez énergiquement. Les Orsini et les Colonna ensanglantaient de leurs luttes la cité sainte, et la pourpre romaine, déshonorée par ces violences, éclatait, hélas! dans l'un et l'autre camp. Il vint un moment où les Colonna triomphèrent à plein, où la vie du Pape fut menacée. C'est ce que l'on peut conclure des allégations assez obscures de Ferreti de Vicence, lorsque le chroniqueur parle de ces impies qui, sourds aux ordres du Pasteur suprême, exerçaient dans Rome le scandale de leur tyrannie (4).

Le départ du Pape eut quelque chose de tristement solennel. Benoît réunit extraordinairement le sacré collège et, sans déclarer à ses frères toute l'étendue de ses projets, il leur fit part du dessein qu'il avait d'aller passer avec eux quelques mois à Assise. La proposition du Souverain Pontife ne fut

1. Ptolémée de Lucques, dans Muratori : *Scriptores rerum italicarum*, XI, 1224.

2. Pâques tombait le 29 mars, et nous avons des lettres de Benoît datées de Saint-Pierre, le 31 mars. (*Bullarium Prædicatorum*, II, 96, 97.)

3. Ferreti de Vicence, dans Muratori, XI, 1012.

4. *Hic tutum se putans a gladiis impiorum qui, Urbis tyrannidem exercentes, pastoralia decreta negligebant.* (Ferreti de Vicence, *loc. cit.*, 1012, 1013.)

pas favorablement accueillie : il y eut des murmures et une résistance inquiétante. Les Cardinaux, évidemment, tenaient au séjour de Rome.

C'est alors que Mathieu Orsini, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, qui savait sans doute ou avait deviné la pensée de Benoît, se leva au milieu de ses frères, se rallia au projet du Souverain Pontife et y rallia tout le sacré collège. Ferreti, mal disposé en faveur des Orsini, ne voit dans la conduite de Mathieu qu'une intrigue de parti. Il est permis de penser que les passions du chroniqueur l'ont aveuglé, et que l'archidiaque de l'Église romaine avait nettement compris la situation et n'agissait qu'en vue de sauver le Pape. En réalité il le sauva.

Le Pape alors fit préparer les chevaux et tout l'appareil des voyages apostoliques. Puis, suivi des cardinaux et d'une foule immense, il sortit de Rome. C'était durant les premiers jours d'avril 1304 (\*). A quelque distance, il dut se retourner une dernière fois vers cette ville ingrate, et pleurer sur elle comme Jésus avait pleuré sur Jérusalem.

Quant aux Romains, ils avaient raison de se presser en foule sur les pas de leur Père. Pendant près de soixante-dix ans, ils ne devaient plus revoir la majesté pontificale. Aucun Pape ne parut dans Rome depuis le mois d'avril 1304 jusqu'au 13 octobre de l'année 1367, qui fut le jour où Urbain V fit solennellement sa rentrée dans la Ville Éternelle. Ainsi commença ce que les Romains ont appelé la seconde Captivité de Babylone. On a vu si c'est la Papauté qui est responsable de cette captivité et de tous les malheurs de Rome. Si les Romains avaient mis au service du Pape un plus énergique amour ; s'ils s'étaient ralliés autour d'un pontife si justement aimé ; s'ils lui avaient fait une garde d'honneur, les factions auraient été impuissantes ; les Colonna n'auraient point scandalisé l'Europe chrétienne par leur triomphe ; les Papes fussent restés à Rome. Ce sera la honte des Romains de ce temps-là d'avoir assisté sans protestation à l'expulsion de leur roi, qui était un saint. Car il ne faut pas oublier que ce long exil des Papes a commencé sous un pontife qui fut béatifié après sa mort par l'acclamation populaire, contre lequel aucun reproche

1. D'après le Registre publié par Ch. Grandjean (*loc. cit.*, col. 1014,) le Pape aurait quitté Rome de façon à être le 9 avril à Isola Farnese, le 10 à Monterosi, le 13 à Viterbe.

n'a jamais été hasardé, et dont l'Église enfin a inscrit le nom sur la liste glorieuse de son martyrologe.

Benoît cependant s'éloignait de Rome, suivi des cardinaux. Le cortège pontifical, après cinq ou six jours de marche, arriva à Viterbe. Le Pape y prit quelque repos, mais n'y séjourna point. On se remit en route, et, quatre jours après, le Souverain Pontife faisait son entrée à Orvieto. Mais il ne se crut en sûreté que quand il fut arrivé aux frontières de la Toscane, dans ces villes du duché de Spolète qui étaient le patrimoine de l'Église romaine. Telle était la puissance des Colonna que le vicaire de Jésus-Christ les redoutait encore à une aussi grande distance de Rome. Quand on arriva sous les murs de Pérouse, une foule immense sortit de la ville et, avec de grands signes de joie, alla au-devant du Souverain Pontife, tomba à ses pieds et prit soin de le consoler par ses hommages de l'injustice et de la pusillanimité des Romains (1).

Benoît fut installé dans le palais épiscopal, dans ce même palais où, si peu de temps après, il devait mourir. Un de ses premiers actes fut de lancer l'anathème sur le peuple de Fiesole, qui, sourd à la voix du pontife romain, refusait opiniâtrement de rappeler Verio dei Circoli et les gens de son parti injustement exilés. Benoît voulut donner à cette condamnation une forme solennelle, et déployer toutes les pompes terribles de l'excommunication. Il fallait relever devant les peuples la majesté pontificale abaissée par les Colonna (2).

## XVII.

C'EST à Pérouse, pendant les deux derniers mois de sa vie, que l'on peut étudier à loisir la belle figure du successeur de Boniface VIII. Il semble, en vérité, que, pendant ces deux derniers mois, Dieu ait fait briller ses vertus d'un éclat plus vif encore et plus aimable.

La douceur semble avoir été le caractère particulier de son âme. Aucun Pape n'a plus aimé la paix (3), et cependant jamais dynastie royale n'a plus aimé la paix que celle des Papes. Cette douceur avait un épanouissement charmant sur le visage

1. Ferreti de Vicence, *loc. cit.*, 1012, 1013.

2. Ciaconius. II, 341.

3. Benignus erat et mitis; jurgia oderat, et pacem amabat. (Ferreti de Vicence, dans Muratori, IX, 1010.)

de Benoît, dont les contemporains vantent la grâce austère.

Il était certes un des hommes les plus savants de son temps (1); et, quoi qu'on en ait dit, c'était un temps où l'on était savant. Les traditions encyclopédiques de saint Bonaventure et de saint Thomas étaient encore toutes vivantes au sein de l'école. La scolastique n'était ras encore entrée dans sa période de décadence : Benoît était une des gloires de l'école dominicaine.

Tous les chroniqueurs cependant parlent à l'envi de son humilité. L'auteur de tant de savants commentaires sur les saints livres était un petit enfant pour la simplicité. Il avait, du reste, un singulier mépris pour toutes les choses de la terre. Un écrivain du XVI<sup>e</sup> siècle dit de lui cette belle parole, « qu'il aspirait toujours à la mort et à l'éternité ». Pour bien pénétrer tous ceux qui l'entouraient de cette utile pensée de la bassesse de l'homme, « il se plaisait souvent, dit Gilles de Viterbe, à leur citer ce mot de Pindare : « L'homme est le songe d'une ombre : *Homo umbræ somnium* (2). »

Avec la douceur et l'humilité, on peut lui accorder cette science de gouverner les hommes qui s'appelle, en langage humain, de la politique ; en langage chrétien, de la sagesse. « Ce fut un homme d'un grand conseil, » dit un historien, qui résume en ces deux mots tout ce que nous pourrions dire à ce sujet : *Uomo fu di alto consiglio* (3). L'histoire n'a pas à lui reprocher une faute. Élevé sur le trône dans un instant de crise terrible, au milieu des plus nombreuses et des plus rudes difficultés qui aient jamais éprouvé l'Église romaine, il ne put briser le fer des événements ; il le fit plier. Ferreti de Vicence est plus qu'injuste quand il avance que « rien, dans le pontificat de Benoît, n'est digne d'être transmis à la mémoire (4) ». Ce que nous avons raconté jusqu'ici, ce qu'il nous reste encore à raconter est bien fait, croyons-nous, pour prouver le contraire. L'histoire dira du successeur de Boniface que sa prudence a été à la hauteur d'obstacles presque insurmontables ; qu'il a tenté, pour la paix du monde, de vastes efforts souvent

1. Inter collegas suos scientia laudabatur. (Ferreti, loc. cit.) — Il quale fu uomo di grandissima scienza, e di alto consiglio, et di santavita. (*Libro del Polistore*, dans Muratori, XXIV, 708.)

2. Ægidius Viterbiensis, *Historia vicesimi sæculi*. nis., p. 198.

3. *Libro del Polistore*, loc. cit.

4. Ferreti de Vicence, *loc. cit.*, p. 1012.

efficaces et toujours méritoires ; que son pontificat tout entier n'a été qu'une lutte habile et énergique contre les ennemis de la paix ; qu'il a laissé l'Église moins opprimée qu'à son avènement et ayant le droit d'espérer davantage.

Les contemporains sont unanimes sur la sainteté de sa vie (1) : ce fut un religieux jusque sur le trône pontifical. Quand on le vit monter sur le siège de saint Pierre, ce fut un grand cri de joie dans tout le monde chrétien : *Il mondo si rallegra di nuova luce*, dit un historien (2). Il y a de ces cris enthousiastes quand on voit les Saints prendre le sceptre en main et s'apprêter à gouverner le monde.

Il nous est resté de beaux traits de ce Pape, qui outre la tiare romaine, portait au front un diadème mystique où brillaient, comme incomparables diamants, l'humilité, la douceur, la sagesse, la sainteté.

Un jour (c'était quelque temps après son arrivée à Pérouse), sa vieille mère, qui était âgée de plus de quatre-vingts ans (3), ayant appris que son fils avait été, par les événements, rapproché du lieu de sa naissance, se mit en route, et entra toute joyeuse dans la ville où elle allait revoir son cher enfant. Elle arriva toute haletante aux portes du palais pontifical. Elle était pauvre et mal vêtue. Les chambellans de service, ayant appris qu'elle était la mère du Souverain Pontife, jugèrent, avec leur intelligence de chambellans, qu'elle ne pouvait, en cet état, être présentée à son fils. Ils la firent habiller richement : on la couvrit de soie et d'or. Cette pauvre femme savait mal porter tant de richesses ; mais le désir de revoir son fils la faisait consentir à tout. Le Pape fut alors prévenu de la visite de sa mère, et on la lui présenta dans toute la splendeur de son nouvel accoutrement. Benoît, dont le cœur devait battre si fort à la vue de sa mère qu'il n'avait pas vue depuis longtemps, Benoît se contint en la voyant entrer : « Quels sont ces vêtements ? demanda-t-il sèchement. — Ce sont des vêtements de soie, lui répondirent ses officiers. — Alors, dit le Souverain Pontife, ce n'est pas là ma mère : je ne la reconnais pas ; ma mère était une pauvre femme qui ne

1. Dino Compagno, dans Muratori, IX, 509.

2. Dino Compagno, *loc. cit.*

3. Elle était, depuis la mort de son mari, blanchisseuse des dominicains de Trévis. Chronique d'Hermann Cornero, dans Échard.

savait même pas ce que c'est que la soie. » Et il la congédia. La pauvre mère fondit en larmes, et, comprenant l'apparente dureté de son fils, reprit ses premiers vêtements et rentra dans la chambre du Pape : « Ah ! s'écria celui-ci du plus loin qu'il l'aperçut, voilà ma mère ; je la reconnais. » Il tomba dans ses bras, et ils restèrent longtemps dans la joie de ce saint baiser <sup>(1)</sup>.

Leander, après avoir raconté ce trait, dit qu'il voudrait le voir classé au nombre des miracles de Benoît. Nous partageons l'avis de Leander.

L'austérité de Benoît, d'ailleurs, comme chez tous les saints, était une austérité joyeuse : Benoît était joyeux. Un jour, pendant qu'il était général de son ordre, il alla visiter l'abbaye de Saint-Tron. L'abbé l'invita à dîner : Nicolas Boccasino se rendit volontiers à cette invitation. Il trouva dans l'anti-chambre un honnête homme qui lui dit : « Si vous ne voulez pas faire de peine à l'abbé, ne lui parlez pas latin. Il ne saisiserait pas fort bien. Mais parlez-lui français, il en sera ravi. » Le général des Prêcheurs ne se fit pas prier et, pendant plusieurs heures, parla français avec son hôte, qui avait, semblait-il, un goût assez vif pour la conversation. Le repas fut charmant : même les deux convives eurent une discussion tout aimable, mais assez animée, sur le mérite respectif de leurs deux Ordres. Ils se séparèrent dans les meilleurs termes. Quelques années plus tard, il vint à la cour du pape Benoît des députés de cette même abbaye de Saint-Tron ; ils avaient à régler des affaires difficiles. Le Pape apprit leur arrivée et, les faisant comparaître devant lui : « Êtes-vous, leur demanda-t-il, les envoyés de ce bon abbé qui ne sait pas le latin, et qui m'a fait faire un repas si agréable ? » Ils lui répondirent affirmativement ; et Benoît, en riant, ordonna qu'on expédiât promptement leur affaire <sup>(2)</sup>.

Terminons ici cette « portraiture » à laquelle les événements vont ajouter de nouveaux traits. Nous avons cru devoir

1. Ce trait charmant est raconté par saint Antonin, *Summa historica*, III, XXI, c. IX ; Jean Boniface, *Historia Tarvisina* ; Hermann Cornero, (dans Échard) ; Leander, *De Viris illustribus ord. præd.*, lib. III, *In Benedicto XI*. Nous ne voyons pas pourquoi Échard traite cet épisode de fabuleux. (*Scriptores ord. præd.*, I, 440.) Le fait a pu être attribué à d'autres personnages historiques ; mais il semble que la question méritait, à tout le moins, d'être scientifiquement discutée.

2. *Gesta abbatum Trudonensium, Continuatio tertia, pars secunda* ; dans Pertz, *Monumenta*, X, 411.

recueillir le plus possible de ces détails sur la physionomie de l'homme, quand les événements ne nous font surtout connaître que le Pape. Nous avons voulu éclairer de quelque lumière la vie intime de cette grande âme. Nous en avons dit assez pour montrer qu'il y eut sur le visage de Benoît XI un rejaillissement, un reflet de la face de Dieu. C'est ce qu'avait demandé le successeur de Boniface, en prenant pour devise ces paroles de l'Écriture : *Illustra faciem tuam super servum tuum* (1).

### XXIII.

QUAND le XIV<sup>e</sup> siècle commença (2), il y avait sur le trône de France un prince qui représentait nettement, dans le monde chrétien, ce que nous appellerions aujourd'hui « les idées de la révolution ». Philippe le Bel est avant tout un révolté. Il n'est pas, dans l'ordre chronologique, le premier révolté du moyen âge contre cette « société des hommes avec Dieu », qui est l'Église ; mais il est le premier dans l'ordre de l'habileté et du succès. Henri IV, Frédéric Barberousse, et surtout Frédéric II, lui avaient ouvert la voie ; mais tandis que ses devanciers n'avaient eu le plus souvent qu'une rage violente et emportée, il eut le singulier talent d'avoir une rage prudente et contenue. Le dernier historien de Philippe IV (3) n'a pas craint de donner ce titre à un des chapitres de son livre : *Comme quoi le règne de Philippe le Bel a été un grand règne*. Jamais nous ne souscrivons à un tel jugement. Le même écrivain, en effet, dit quelques lignes plus bas, avec une impartialité qui l'honore : « L'injustice est le vice capital du règne de Philippe. Tout en est comme infecté. » Un règne *tout infecté d'injustice* ne saurait être un *grand* règne. Nous refusons toute grandeur à un prince qui a rejeté toute justice.

Quand Philippe monta sur le trône, il en trouva les degrés

1. Psalm. XXX, 20.

2. Tout en groupant ensemble les faits relatifs aux mêmes pays, nous avons soin, dans cette esquisse du pontificat de Benoît XI, de suivre l'ordre chronologique avec le plus de rigueur possible. Si nous avons raconté les événements de Florence avant le départ du Pape pour Pérouse, c'est que la légation du cardinal de Prato a été, presque tout entière, antérieure à ce départ. Si nous ne commençons le récit des affaires de France qu'après l'arrivée du Pape à Pérouse, c'est que les actes pontificaux les plus importants, concernant Philippe le Bel et son royaume, sont réellement datés de Pérouse et appartiennent aux derniers mois du pontificat de Benoît.

3. Edgard Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 427.



peuplés de légistes que ses prédécesseurs avaient formés. Il scruta ces intelligences subtiles, ces volontés zélées ; et il se sentit fort de l'appui de tant d'habiles gens, qui étaient au besoin de bons écrivains ou de beaux parleurs. Il rassembla ces ennemis de Rome dans le silence de son palais, et construisit avec eux son plan de campagne contre le Souverain Pontificat. A la formule romaine : « Le Pape, comme « représentant de Jésus-Christ, et à raison du péché, est le « juge des peuples et des rois, » Philippe fut bientôt en état d'opposer la formule française que, pour plus de clarté, il nous est nécessaire de répéter ici : « Le roi de France est le seul « juge de tous les cas de conscience élevés entre son peuple « et lui, entre lui et les autres princes. » Par cette nouvelle doctrine que cent légistes, laïques ou clercs, se chargèrent de populariser par leurs actes ou par leurs écrits qui sont de véritables brochures <sup>(1)</sup>, toute l'organisation de la vieille société chrétienne était attaquée, renversée, ruinée. C'est ce que comprit la grande intelligence de Boniface VIII. Il vit que la Papauté avait devant elle un ennemi vingt fois plus redoutable que les Césars allemands, un ennemi qui n'aurait pas le courage d'une attaque publique, loyale, militaire ; mais qui emploierait toutes les ressources de la ruse, et qui combattrait contre l'Église un combat hypocrite, clandestin, perfide. Boniface vit, d'un de ses grands coups d'œil, tout ce qui devait résulter des efforts trop habiles du roi de France et, à la vue de la ruine prochaine de ce vieil édifice de la société chrétienne, il éprouva sans doute ce qu'éprouva Charlemagne à la vue des Normands qui allaient ruiner l'empire si nouvel-

1. Tels sont Jean de Paris, Guillaume d'Occam, et surtout Dubois. « Ce dernier osa même proposer à Philippe de supprimer le pouvoir temporel des Papes, afin d'en investir le roi et de faciliter par là ce qui était l'objet de ses rêves : la Monarchie universelle au profit de la France. Dubois développa ce projet hardi dans un Mémoire qui fut remis à Philippe le Bel. Il espérait arriver à son but par des voies pacifiques. Il invitait le roi à suggérer au Pape de céder son pouvoir temporel moyennant une pension égale aux revenus du patrimoine de Saint-Pierre, transaction avantageuse au Souverain Pontife, qui ne jouissait pas en paix de ses domaines par suite des révoltes perpétuelles de ses sujets. « Vieillard pacifique (c'est Dubois qui parle), le Pape ne peut réprimer par les armes les rébellions. Veut-il employer la force ? Il éprouvera des résistances, la guerre éclatera : des milliers d'hommes périront dont les âmes descendront en enfer, âmes qu'il avait charge de défendre et de sauver. Il ne doit prétendre à d'autre gloire qu'à celle de pardonner, d'annoncer la parole de Dieu et de rappeler à la concorde les princes chrétiens. » (*La France sous Philippe le Bel*, p. 118, 119. V. l'opuscule de Pierre Dubois, *Summaria et brevis doctrina*, à la Biblioth. nat., 6, 622, f° 7.)

lement reconstruit et régénéré. Mais Boniface avait une âme plus jeune, malgré son âge, que celle du fils de Pépin. Il ne pleura pas : il agit.

Ainsi, des deux côtés, les situations étaient nettement dessinées, les doctrines nettement déterminées. Un grand Pape allait commencer la lutte contre un roi habile. Mais le Pape était entouré d'un collège de cardinaux d'où les traîtres n'étaient pas absents, et le Roi avait affaire à un conseil où le dévouement était trop bien payé pour que la trahison fût un heureux calcul.

Le Pape eut recours aux grands moyens de la politique pontificale : il avertit, il menaça, il excommunia. Philippe se rit de ces vieilles armes, qui cependant ont triomphé, en des temps plus récents, de résistances plus énergiques. Le roi de France prépara plusieurs années à l'avance le crime d'Anagni; il saisit le temporel des évêques français qui s'étaient rendus à Rome et avaient eu l'audace d'obéir au Pape plutôt qu'au roi de France; il donna, dans son Louvre, la parole à un Guillaume de Plasien contre le vicaire de Jésus-Christ, et permit qu'en sa présence, et avec l'approbation de son sourire, on traitât publiquement le Pape « d'hérétique, de sodomite et d'empoisonneur » (1). Il mit brutalement la main sur le légat, porteur de l'anathème pontifical; demanda contre Boniface, qu'il qualifiait d'*intrus*, la convocation d'un concile œcuménique (2); ordonna l'arrestation de l'abbé de Cîteaux, qui avait été assez courageux pour ne pas désertier la cause du Souverain Pontife (3); bannit les religieux étrangers qui refusaient d'adhérer à cette idée antichrétienne et antirationnelle d'un concile opposé au Pape; (4) accueillit avec une joie mal dissimulée les Colonna, ennemis acharnés du vieux pontife, leur offrit en France une riche hospitalité et, enfin, pour couronner dignement tant de crimes *qui sont constatés par le témoignage unanime de tous les historiens*, laissa un instant éclater la violence cachée de sa rage et fit arrêter dans Anagni, avec une illégalité brutale qu'il ne se fût pas permise à l'égard du dernier de ses vassaux, le représentant, le substitut, le lieutenant de Jésus-

1. V. la bulle *Petri solio excelso*,

2. Dupuy, *Preuves du différend*, p. 100, 101.

3. *Continuatio Girardi de Fracheto, Historiens de France*, XXI, 641.

4. *Annales Colmarienses anno 1302*, dans Bœhmer, *Fontes rerum germanicarum* II, 39.

Christ, tout revêtu des insignes de la suprême magistrature, et qui, au moment de cet outrage, auquel il ne survécut point, pouvait être considéré comme Jésus-Christ lui-même. Et ce fut en réalité contre Jésus-Christ que fut organisé l'attentat d'Anagni.

Au dedans de ses États, Philippe avait devant lui un second obstacle : c'était le clergé national <sup>(1)</sup>, armé de ses droits et de ses richesses séculaires, possédant encore la liberté de sa parole, la liberté de son enseignement, la liberté de ses élections, la liberté de son obéissance au vicaire de Jésus-Christ. Le petit-fils de saint Louis n'eut rien tant à cœur que de dépouiller le clergé français de toutes ces libertés. Il annula les élections faites sans son consentement ; usa et abusa de ce droit de régale dont rien ne justifiait le scandale ; réclama toujours et partout l'exercice au nom du roi du droit d'amortissement ; s'efforça d'arracher à l'inquisition une puissance qui, d'ailleurs, était devenue odieuse à tout le midi de la France ; fit tout pour enlever aux officialités leur très légitime influence ; régularisa, enfin, la fameuse doctrine de « l'appel comme d'abus », et mit pour toujours ce précieux instrument aux mains de la puissance royale.

C'est ainsi que Philippe le Bel, d'un côté, disait à Rome : « Je suis indépendant de votre juridiction temporelle », tandis que, se tournant vers son clergé national, il lui disait : « Au temporel, et même au spirituel, vous n'êtes pas indépendant de ma couronne. » Politique à double visage, mais qui, dans l'histoire, n'a pas été sans faire un beau chemin, et qui n'a cessé, à travers les siècles, d'enlever le plus possible de temporel au Pape, dans le même temps qu'elle enlevait le plus possible de spirituel à l'église et au clergé de France.

Telle est, en résumé, la série des actes par lesquels la Révolution a obtenu, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, un de ses premiers et de ses plus importants triomphes. Ainsi fut vaincu dans le monde le vieux système politique du moyen âge, d'après lequel *la société, profondément chrétienne, se proposait, pour première fin, le salut des âmes, et reconnaissait, comme moyen d'arriver à ce très noble but, la prépondérance temporelle des vicaires de Jésus-Christ.* Il faut que nous en fassions

1. Voir, dans *La France sous Philippe le Bel*, les deux remarquables chapitres intitulés : *Du clergé Français*, p. 64-87.

l'aveu. Philippe le Bel a triomphé. « Depuis Anagni, l'Église n'a plus, en ce qui concerne le temporel, que le droit de donner des avis et des conseils, auxquels il est permis de ne pas se soumettre : » rien de plus juste que cette remarque du dernier historien de Philippe IV. Il y a entre le moyen âge et les temps modernes la même différence qu'entre les droits que l'Église exerçait jadis et les conseils qu'elle donne aujourd'hui. C'est depuis 1303 que l'Église est réduite à ce rôle ingrat de conseillère mal écoutée. Quand Benoît monta sur le trône, il lui fallut traverser, pour y parvenir, les débris de ce grand Tribunal international de l'univers catholique que la main de Dieu avait établi au centre de la chrétienté et que la main du roi de France eut la permission de renverser. Mais il est temps de mettre en présence l'auteur de ces ruines et celui qui, le premier, eut à les relever ; il est temps de résumer l'histoire des relations de Benoît XI avec Philippe le Bel.

## XXIV.

**B**ONIFACE était mort le 11 octobre 1303. Dès le 6 octobre, Philippe avait fait rédiger par Pierre de Peredo, son ambassadeur près le saint-siège, un Mémoire concis où toutes les anciennes accusations contre Boniface étaient habilement résumées, et sous une forme des plus vives. C'était une comparaison entre la doctrine des anciens Papes et celle du pontife régnant : chaque paragraphe contenait l'exposé, d'après un des prédécesseurs de Boniface, d'un point de doctrine qui paraissait favorable au roi de France ; et, chaque fois, Pierre de Peredo ajoutait : *Bonifacius non sic, sed prorsus aliter* (1). Dans le même temps, Philippe, qui ne craignait pas de se servir plus d'une fois des mêmes ruses quand il les jugeait bonnes, Philippe répandit dans le public une prétendue *Supplication du peuple de France au roi contre Boniface* (2). Le Mémoire de Peredo et la *Supplication*, pièce qui sans doute fut fabriquée, comme tant d'autres, dans le palais du roi, avaient pour l'objet de préparer les esprits au grand tumulte que devait exciter dans le monde chrétien la nouvelle du dernier attentat commis contre le souverain-pontife.

Le cardinal Nicolas Boccasino fut élu le 22 octobre 1303 ;

1. Voir ce Mémoire dans Dupuy, *Preuves du différend*, p. 209 et ss.

2. *Preuves du différend*, p. 241 et ss.

cette élection ne déplut pas au roi de France. Il oubliait sans doute un peu trop vite que le nouveau Pape avait été dans Anagni l'intrépide défenseur de la personne du Souverain Pontife, et que, s'il avait pris le nom de Benoît, c'était en l'honneur de Benoît Cajetan.

Néanmoins Philippe espéra que le successeur de Boniface, d'un caractère moins énergiquement trempé, le laverait de cette tache de l'excommunication qui, depuis le crime d'Anagni, déshonorait aux yeux de ses peuples le petit-fils de saint Louis. Puis, le roi de France n'ignorait pas que le nouveau Pape était un saint. S'imaginant, sans doute, que les Saints n'ont pas la vue nette des choses d'ici-bas et manquent de sens politique, il crut Benoît simple jusqu'à la faiblesse, et résolut de le faire en secret travailler par ses ambassadeurs. Il comprit, d'ailleurs, que c'était là une œuvre capitale, à laquelle il fallait employer tout ce qu'il avait de gens habiles. C'est pourquoi, détournant ses regards de la Flandre, il les porta uniquement et les concentra sur l'Italie.

## XXV.

AUSSITOT que l'élection de Benoît parvint à sa connaissance, le roi de France écrivit au nouveau Pape une lettre où éclataient les démonstrations d'un zèle aussi hypocrite que bruyant. Philippe, qui, de son naturel, était peu porté au lyrisme, prenait en cette occasion le ton le plus élevé et s'écriait : « Béni soit le Seigneur Dieu, qui a visité son peuple et racheté Israël ! » Puis, mêlant à ses protestations de dévouement les éclats d'une haine implacable et qui ne savait pas être discrète sur la tombe même d'un ennemi, l'adversaire de Boniface ajoutait : « Que la sainte Église fasse éclater sa joie : voici un nouveau rayon de lumière qui dissipe les ténèbres ; le joug de la servitude est brisé (1). » Benoît fut condamné à lire ce singulier mélange d'insolences et de respects, dans le temps même où il venait de juger publiquement et avec une juste sévérité l'attentat d'Anagni, cet attentat dont toute la responsabilité retombait sur le roi de France et sur ses partisans.

1. Voir le texte de cette lettre dans Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 377, et dans Dupuy, *Preuves du différend*, p. 205. Cette pièce n'est point datée. Elle doit être de novembre ou de décembre 1303.

Que devait faire le successeur de Boniface? Il ne pouvait hésiter qu'entre deux politiques.

Il pouvait continuer énergiquement la conduite de son prédécesseur, accuser d'une voix formidable les véritables auteurs de la mort du dernier Pape, les mettre au ban de la chrétienté, les humilier, les confondre, et renouveler, sur le roi Philippe, le châtement que Grégoire VII avait infligé à l'empereur Henri dans la cour du château de Canosse; il pouvait le tenter du moins et, s'il était vaincu dans cette lutte gigantesque, il était appelé à mourir glorieusement dans quelque autre Anagni, couvert de la majesté visible des vêtements pontificaux et de l'invisible majesté de ce Dieu dont il était le vicaire. Jésus-Christ, d'ailleurs, veillait sur la sainte Église romaine, et ne pouvait permettre que cette faiblesse, qui soutient le monde, fût longtemps victime des brutalités de la force ou des habiletés de la ruse.

Benoît dut se demander s'il fallait suivre cette voie. Il réfléchit longtemps, et finit par se dire : « Non, je ne la suivrai point; je ne puis et ne veux pas la suivre. »

Il avait promené ses regards autour de lui. Sûr de l'appui de son Dieu, il crut cependant que la prudence n'a pas été mise en vain au nombre de ces vertus cardinales qui sont, pour ainsi dire, l'axe de la morale chrétienne. « La Prudence, dit un Père de l'Église, est la mère, la gardienne et la modératrice de toutes les vertus : *Omniū virtutum generatrix, custos moderatrixque Prudentia est.* » Et l'Écriture dit qu'elle est la vertu, ou plutôt la science des saints : *Scientia sanctorum prudentia* (1). La prudence est une vertu politique autant qu'une vertu privée, ou plutôt elle est, à vrai dire, toute la politique chrétienne. La politique chrétienne est la science de conduire, à travers la sécurité, la paix et le bonheur temporels, le plus d'âmes possible à l'éternelle sécurité, à l'éternelle paix, à l'éternel bonheur. Benoît n'eut donc qu'une question à se poser : « La justice étant avant tout sauvegardée, cette justice dont je suis le gardien sur la terre, est-ce par la guerre ou par la paix que je puis sauver le plus d'âmes ? » Et il répondit : « C'est par la paix. »

Les choses étaient arrivées à ce point que les esprits

1. Prov., IX, 10.

allaient se précipiter dans l'hérésie ou dans le schisme. Quelques sophistes réclamaient, comme nous l'avons vu, la suppression du pouvoir temporel, et rêvaient un Pape exilé et sans asile, errant comme un vagabond sur toute la surface de cette terre qu'ils adjugeaient à César. De formidables hérésies menaçaient les destinées de la Vérité. Le roi de France renouvelait ses appels pour la convocation d'un concile général. Guillaume de Nogaret, aussitôt après le crime d'Anagni, était accouru à Rome et y avait attendu l'élection du nouveau vicaire de Jésus-Christ (1). Il répandait déjà l'idée de la convocation prochaine de ce fameux concile qui serait tout d'abord appelé à flétrir la mémoire du dernier Pape : il ne craignait pas d'en conférer avec Benoît XI, et faisait craindre au successeur de Boniface les éclats terribles de la colère du roi de France (2). Les Colonna, grâce au secours puissant de Nogaret, devenaient, sous les yeux du Souverain Pontife méprisé, les maîtres de Rome. La cour romaine ne pouvait pas compter sur l'appui de l'Empire, et la prépondérance évidente de la France était un danger auquel on ne pouvait rien opposer. La Toscane était en feu, et les partisans mêmes de l'Église, dans tout le reste de l'Italie, se laissaient aveugler par de petites passions, défendant mille causes méprisables au lieu de défendre celle de la Vérité. « Si j'et abandonne, qui te soutiendra ? » disait vaniteusement le roi de France à Boniface Hélas ! ces paroles étaient humainement trop vraies, et Benoît n'avait pas d'appui terrestre. Son triomphe même, s'il eût pu triompher, lui eût coûté bien des larmes : car il ne pouvait être emporté qu'au prix de la perte d'un grand nombre d'âmes. Benoît résolut de ne sacrifier ni la justice ni la vérité, d'être inébranlable en ses principes, mais de tout faire pour amener une paix si désirable. Ainsi s'est toujours conduite la sainte Église : inflexible quand la Loi est attaquée ; douce et tolérante quand il n'y a à pardonner que des actes ; disant aux coupables qui s'agenouillent : Voici mes pardons ; disant : *Non possumus*, à ceux qui demandent le sacrifice d'une vérité, d'un principe, d'un droit.

Benoît entra résolûment dans cette voie de conciliation

1. C'est ce qui résulte d'une pièce intéressante conservée aux Archives nationales, et que nous voudrions pouvoir publier (série K, 37, n° 1).

2. Voir la même pièce.

que Boniface avait dû ne pas suivre. Voyant Rome travaillée par les agents du roi de France et par ceux des Colonna, il résolut de commencer son œuvre par la pacification de cette ingouvernable cité. Il envoya secrètement à Nogaret l'évêque de Toulouse. On pria les Français de renoncer, par amour de la paix, à cette condamnation qu'avec une opiniâtreté véritablement satanique le représentant de Philippe voulait faire infliger à Boniface, dont le corps était à peine refroidi. Nogaret daigna consentir à différer l'exécution de ses terribles représailles; ou plutôt il comprit qu'il n'obtiendrait rien, et s'empressa de revenir en France, où il eut de longues conférences avec le Roi. Nogaret exposa à Philippe quel était l'état des esprits en Italie et à Rome, quels étaient le caractère et les dispositions du nouveau Pape. Il fut décidé qu'on enverrait, sans plus tarder, de nouveaux ambassadeurs à Benoît XI, et qu'on ferait tout pour obtenir de sa miséricorde la levée de l'interdit qui pesait toujours sur la France et la révocation de tous les anathèmes dont Boniface avait frappé le roi (1). Philippe et ses créatures sentaient trop bien qu'ils avaient besoin de s'innocenter d'un sacrilège aux yeux de la chrétienté tout entière.

Le 23 décembre 1303, peu de temps sans doute après que Nogaret eut effectué son départ (2), le successeur de Boniface fit rentrer en grâce Pierre et Jacques Colonna. Cette grâce, il faut bien le remarquer, ne fut pas sans réserve. Pierre et Jacques, abusant de leur pouvoir dans Rome, n'avaient pas craint de faire entendre, en plein consistoire et devant le Souverain Pontife des plaintes énergiques contre le dernier Pape. Leurs amis étaient prêts à les appuyer par les armes. Benoît ne s'émut point du danger, examina ou fit examiner les demandes des Colonna, et les réintégra dans la possession de leurs bénéfices et de leurs biens. Il ne jugea pas à propos de leur rendre encore le chapeau dont Boniface les avait solennellement dépouillés (3). Aussi les Colonna ne se

1. Tous ces faits, que nous croyons peu connus, sont tirés de cette pièce des Archives nationales que nous avons précédemment citée (K, 37. n° 1). C'est une protestation de Nogaret contre sa condamnation par Benoît XI. Les Archives en possèdent cinq exemplaires. Dupuy a imprimé des pièces analogues dans ses *Preuves du différend*.

2. Epist. cur. 35, citée dans Raynaldi, IV, 379.

3. Epist. cur. 35. — Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 715. — Amalricus Augerii, dans Muratori, III, p. II. 441. — Marti-



montrèrent que médiocrement satisfaits, et firent parvenir au roi de France une nouvelle supplique dans laquelle ils protestaient de nouveau contre les actes de Boniface et se plaignaient de l'insuffisance des concessions de Benoît (1).

Les ambassadeurs de Philippe près le Saint-Siège, qui depuis longtemps étaient désignés par le roi, et qu'il avait nommés au Souverain Pontife dans sa lettre de félicitation et d'heureux avènement, ces ambassadeurs reçurent officiellement leurs pleins pouvoirs. Par un acte du 22 février 1304, Pierre de Belleperche, Béraud de Mercueil et Guillaume du Plessis reçurent la mission de négocier avec Benoît XI la grande affaire de la levée de l'interdit. Le 25 février, le roi confia à ces mêmes députés la mission plus délicate de traiter avec le Souverain Pontife la question de tous les différends élevés entre la France et Boniface (2). Seulement, dans ce second acte, Philippe adjoignit Guillaume de Nogaret aux trois ambassadeurs que nous avons nommés plus haut. Il n'avait pas osé, il ne pouvait confier publiquement à un excommunié le soin de faire lever l'excommunication; mais nul doute que Nogaret ne fût, en réalité, le chef de cette importante légation qu'il avait provoquée et qu'il se réservait de diriger. Tous les députés étaient connus, d'ailleurs, par leur aveugle soumission aux ordres du roi. Ils avaient joué un triste rôle dans toute l'affaire de Boniface, et Guillaume du Plessis était notoirement un des insulteurs du dernier Pape.

Les ambassadeurs du roi de France arrivèrent sans doute à Rome vers les fêtes de Pâques qui, cette année, tombait le 29 mars; Rome était alors dans un singulier état d'agitation. Le Pape préparait en secret son départ de la Ville Éternelle (3); les Colonna étaient décidément vain-

---

nus Minorita, *Flores temporum*, dans Échard, *Corpus historicum mediæ ævi*, II, 1631. — Raynaldi, IV, 379. — Il faut cependant remarquer que la lettre de Benoît annule l'acte par lequel Boniface avait enlevé aux Colonna la dignité cardinalice; mais il faut distinguer entre cette annulation et la restitution du chapeau. C'est le seul moyen de concilier entre eux les chroniqueurs et l'acte de Benoît.

1. Dupuy, *Preuves du différend*, p. 225-227.

2. Dupuy, *Preuves du différend*, p. 224. Pièce mal datée.

3. Nous avons vu plus haut (p. 336) que d'après le Registre publié par Ch. Grandjean, (*loc. cit.*, col. 1014) « le Pape aurait quitté Rome de façon à être le 9 avril à Isola Farnese, le 10 à Monterosi, le 13 à Viterbe. » Ces indications topographiques ne concordent pas avec les dates de deux bulles des 13 et 14 avril, insérées dans le *Bullarium ordinis Prædicatorum*. Mais c'est le Registre qui est ici la meilleure autorité et qui fait foi.

queurs. Benoît sut cependant dissimuler toutes ses douleurs, toutes ses inquiétudes, et accueillit avec bonté les ambassadeurs de l'allié de ses ennemis (<sup>1</sup>). Nogaret était là, et l'histoire éclairera peut-être un jour ce fait mal connu : que c'est aux intrigues de cet agent de Philippe, étroitement unies à celles des Colonna, qu'il faut attribuer l'exil de la Papauté. Aujourd'hui nous en sommes réduits à des conjectures et avons le devoir de ne rien affirmer.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le 2 avril 1304, Benoît écrivit au roi de France une lettre mémorable, *Quanta nos* etc., dans laquelle il lui annonça qu'il l'avait solennellement délié de toutes les censures ecclésiastiques en présence des ambassadeurs français (<sup>2</sup>). Le Souverain Pontife prétend d'ailleurs avoir l'initiative de ce pardon et déclare que Philippe n'a jamais rien demandé au Saint-Siège. Et il ajoute : « Nous ne nous repentons point de cet acte : bien plus, nous n'avons fait que notre devoir. En effet, nous sommes le vicaire de Celui qui nous a laissé la parabole de cet homme donnant un grand repas et disant à son serviteur : Va sur tous les chemins et force les passants à entrer chez moi, afin que ma maison soit pleine. Et nous avons aussi réglé notre conduite sur cette parabole du bon Pasteur, qui, ayant perdu une de ses cent brebis, laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres et va chercher la pauvre brebis perdue jusqu'à ce qu'il la retrouve, et, joyeux, la porte sur ses épaules, Eh bien ! est-ce que nous ne vous ferons pas rentrer dans la maison de Dieu ? Est-ce que nous abandonnerons une brebis telle que vous ? Est-ce que nous aurons quelque repos jusqu'à ce que nous l'ayons ramenée sur nos épaules au bercail de l'Église ? A Dieu ne plaise qu'on puisse jamais nous reprocher pareille négligence (<sup>3</sup>) ! »

Comme on le voit, ce langage, plein de douceur, ne manque pas de sévérité. Le vieux Pontife, placé entre les violences du

1. Dans la lettre *Quanta nos*, Benoît dit clairement à Philippe : « Nuntios tuos læti recepimus et litteras tuas libenter vidimus. » Cf. Raynaldi, IV, 377.

2. *Archives Nationales*, J, 940; (Ch. Grandjean, *loc. cit.*, col. 820 et 821, n° 1312. Cf. le n° 1311 : « Regem Franciæ uxoremque et filios ejus ab omnibus excommunicationis sententiis penitus absolvit, » (25 mars 1304); Raynaldi, IV, 376. (Note de Mansi); — Dupuy, *Preuves du différend*, p. 207.

3. Le texte de cette lettre est également dans Murtène, *Amplissima Collectio*, I, 1411.

Colonna et les perfidies de Nogaret; malgré cette double et presque insurmontable pression, parle un langage véritablement apostolique. Avec une habileté courageuse, il montre dans Philippe une brebis *égarrée*, et que le pasteur doit *ramener* sur ses épaules. Si l'on veut se rappeler que Philippe se faisait passer dans la chrétienté pour le défenseur du Christ, ce langage paraîtra dur et hardi.

La fin de la lettre pontificale n'est pas moins noble : « Re-  
« cevez donc dévotement, et avec la soumission d'un fils, cette  
« grâce que nous vous faisons, ou plutôt que Dieu vous fait,  
« Dieu dont nous tenons ici la place. Revenez à cette sujétion  
« de la mère Église, sujétion aussi honorable que salutaire, et  
« sachez que nous n'avons pas de plus vif désir ici-bas que  
« celui de votre salut et de la gloire de votre royaume. Enfin  
« considérez, mon fils, que Joas, roi de Juda, n'a vécu honnê-  
« tement et glorieusement que tant qu'il a suivi les conseils  
« du grand prêtre Joad. » On conviendra que c'est là de  
l'éloquence, et surtout du courage. De pareils documents  
abondent parmi les actes émanés de la chancellerie apostolique : tel a toujours été le langage des Papes.

La lettre du successeur de Boniface ne devait pas satisfaire le roi de France, et ne le satisfit point. Il voulait, tout d'abord, une absolution plus explicite, plus nette, plus solennelle encore. D'un autre côté, cet implacable ennemi du dernier Pape se laissait entraîner, contre la mémoire de sa victime, à de nouveaux emportements de haine. Il lui fallait absolument jeter de la boue sur cette tombe si récemment fermée. Et c'est là un de ces traits qui expliquent pourquoi la postérité lui refusera légitimement le titre de grand.

Nous possédons un acte du 2 mai 1304, par lequel six cardinaux, secrètement consultés par les agents de Philippe, Guillaume de Chatenay et Hugues de Celles, répondent, dans une sorte de consultation semi-officielle, à cette question du roi : « N'est-il pas urgent de convoquer un concile général pour flétrir la mémoire de Boniface ? » Sur les six cardinaux, deux seulement furent de l'avis de Philippe : c'étaient Luc de Flisco, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in Via Lata* et frère Robert de Cîteaux, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Pudentienne. Les quatre autres eurent le courage de répondre

qu'avant tout il fallait prendre l'avis du Souverain Pontife. C'étaient Fr. Gentile de Montefiori, de l'ordre des Mineurs, cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin des Monts ; Jean de Murro, de l'ordre des Mineurs, cardinal-évêque de Porto ; Jacques Cajétan, de Gênes, cardinal-diacre du titre de Saint-Georges *ad Velum Aureum* et Richard Petrone, de Sienne, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache (1).

Ce document, d'ailleurs, est intéressant à plus d'un titre. Il nous atteste irréfragablement que les agents du roi avaient suivi le Pape de Rome à Pérouse, et que le Souverain Pontife, entouré d'espions étrangers, avait en outre, dans le sacré collège, de puissants ennemis et d'incertains amis. Le 18 et le 19 avril, Benoît accorda de nouvelles faveurs au roi de France (2), probablement sur l'instance des ambassadeurs. Le 18, il annula la suspension qu'avait décrétée Boniface VIII, contre tous ceux qui avaient la faculté de faire des licenciés en droit canonique ou civil (3). Le même jour, il révoqua la réserve que son prédécesseur avait faite des provisions de toutes les églises cathédrales et régulières en France (4). Mais ces grâces partielles ne satisfaisaient pas encore le roi de France. Benoît, enlacé dans les filets de la politique française, savait cependant ne rien accorder que librement, faisait attendre dignement ses pardons, et faisait sentir que c'étaient des pardons.

Enfin, le 13 mai 1304, le roi de France fut officiellement délivré des liens de l'excommunication (5). C'est ce qu'il demandait depuis longtemps ; c'est ce que le bienheureux Benoît avait eu la courageuse sagesse de lui faire attendre longtemps. Mais il faut connaître le langage de ce Pape, qui, à Pérouse même, pouvait passer pour le prisonnier des Colonna, et surtout du roi de France. Après avoir prononcé nettement le mot *coupables*, en l'appliquant à tous les auteurs des ennemis de Boniface (6), il ajoute fièrement : « Espérant que le roi de France et les Français redoubleront désormais de dévo-

1. Dupuy, *Preuves du différend*, p. 330.

2. *Registre* publié par Ch. Grandjean, nos 1251 et 1252, col. 777 et 779.

3. Epist. cur. 147. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1255, col. 788. Cf. Dupuy, *Preuves du différend*, p. 209.

4. Epist. car. 148 : *Registre* publié par Ch. Grandjean, n° 1256, col. 783.

5. *Continuatio Girardi de Fracheto, Historiens de France*, XXI, 23. — *Continuatio Guillelmi de Nangiaco, ibid.*, XX, 590. — *Chroniques de Saint-Denis, ibid.*, XX, 678. C'est le même texte trois fois répété.

6. *Se culpabiles reddiderunt in captione Bonifacii.*

« tion et de zèle envers Dieu et la sainte Église romaine, nous  
 « déliions des sentences ecclésiastiques tous ceux qui en ont  
 « été frappés par Boniface et nos autres prédécesseurs, à l'ex-  
 « ception toutefois de Guillaume de Nogaret dont nous réserverons  
 « verons tout particulièrement l'absolution au Saint-Siège ;  
 « et nous les rendons aujourd'hui à la communion des fidèles  
 « et aux sacrements de l'Église (¹). » Par une autre lettre du  
 même jour (²), Philippe était spécialement absous.

Il ne faut pas confondre cette absolution solennelle avec un certain nombre d'autres actes (³) qui furent délivrés ce jour même, dans les bureaux de la chancellerie pontificale.

Boniface, en effet, avait porté contre Philippe d'autres décrets que celui par lequel il le frappait de l'anathème. C'est ainsi qu'il avait libéré tous les vassaux du roi de leur serment de fidélité ; que, d'un doigt inexorable, il avait tracé lui-même les frontières de la France, et qu'il avait octroyé certains privilèges aux ennemis de Philippe. Benoît voulut effacer tous ces éléments de discorde, et abrogea ceux des décrets de son prédécesseur qui pouvaient sembler contraires aux intérêts du roi de France. Il ne voulait rien faire à demi. Il désirait que la réconciliation fût complète et que son royal pénitent, en se relevant sous la bénédiction du Souverain Pontife, ne trouvât plus rien autour de lui qui lui rappelât les anciennes luttes. Il s'efforça enfin d'entourer de joie la conversion de ce grand coupable.

Benoît ne se borna point à arracher des épaules du roi de France le poids pesant de tous les décrets de Boniface ; mais il lui rendit solennellement tous les privilèges que les anciens Papes avaient si libéralement octroyés à la couronne de France (⁴). Vingt lettres pontificales furent consacrées à ces restitutions (⁵). C'est ainsi que le Pape exempta les clercs de la chapelle du roi de la juridiction de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens (⁶) ; c'est ainsi qu'il révoqua la loi de

1. Le texte de cette lettre (epist. cur. 145) est dans Raynaldi, IV, 377, et dans le *Registre* publié par Ch. Grandjean, n° 1253, col. 780.

2. Epist. cur. 146. V. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1254, col. 781.

3. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1259, 1260, 1263, col. 785 et 789.

4. V. la collection de ces privilèges dans le volume intitulé : *Bulles et documents concernant la grande aumônerie de France et le chapitre de Saint-Denis, publiés par ordre du ministre de l'instruction publique et des cultes* : première partie, *Bulles*. Paris, Imprimerie impériale ; 1855.

5. Epist. cur. 143-162. — Cf. Ptolémée de Lucques, XXIV, c. XXXIII, etc.

6. Epist. 143. V. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1251, col. 777.

Boniface sur les sépultures ecclésiastiques en ce qui concernait Philippe, la reine Jeanne et leurs successeurs (1).

Boniface, dans sa fameuse bulle *Clericis laicos*, avait ordonné, contre la cupidité trop connue des princes de son temps, que l'anathème serait jeté *ipso facto* sur tous ceux qui exigeraient des clercs des *tailles extraordinaires, vingtièmes, centièmes ou décimes*, et sur ceux mêmes qui lèveraient ces contributions ou qui les payeraient (2). Benoît adoucit cette législation et restreignit l'anathème à ceux seulement qui exigeraient l'impôt, ou qui prêteraient directement leur concours à cette exaction (3).

On agitait partout à cette époque un problème difficile : on se demandait en quelles circonstances et dans quelles proportions le clergé devait « contribuer ». Benoît établit à ce sujet une doctrine décisive : il renvoie au concile de Latran, qui n'admet les impositions des clercs qu'en cas de nécessité publique, et quand les ressources des laïques sont reconnues insuffisantes (4). Le clergé de France, d'ailleurs, n'avait pas attendu la décision pontificale pour prendre part aux dépenses publiques. « L'histoire du règne de Philippe le Bel, dit un écrivain moderne, en fournit la preuve la plus irrécusable : car elle montre l'église de France ruinée par la part qu'elle dut prendre aux contributions nationales. Philippe leva vingt-et-un décimes ecclésiastiques, qui produisirent plus de quatre cent millions de francs (5).

Le 13 mai, Benoît couronna tant d'ordonnances agréables à Philippe le Bel par un décret que le roi de France avait dû solliciter avec encore plus d'instance et qui dut lui causer une joie encore plus vive. On connaît les embarras

1. Epist. 144. (Ch. Grandjean, n° 1252, col. 779). Ces lettres ont été publiées dans les *Bulles et documents*, sous la date du 18 avril 1304.

2. V. plus haut, pp. 247 et 248.

3. Constitution *Quod olim*. *Registre*, éd. Ch. Grandjean, n° 1269, col. 792. Cf. Raynaldi, IV. 378, 379.

4. Epist. 161. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1268, col. 792.

5. E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 277, 278, 297. L'auteur ajoute, avec une rare impartialité : « On voit que l'Église de France fut soumise à une rude épreuve sous Philippe le Bel. Ce roi n'inventa pas de faire participer le clergé aux charges publiques ; mais, le premier, il fit reconnaître par les Papes le droit du Roi d'exiger des subsides de l'Église avec son consentement. Cette dernière condition fut illusoire, dès que le Pape fut établi à Avignon sans pouvoir temporel et à la merci de tous. Aussi les rois de France eurent dans le clergé de France une source inépuisable de revenus à laquelle ils puisèrent sans réserve et sans discrétion. » M. Boutaric évalue à 230 millions (valeur actuelle) les revenus annuels du clergé de France au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.

financiers du règne de Philippe. En ce moment même, le roi de France se préparait à une nouvelle campagne contre la Flandre, et allait bientôt venger Courtrai par Mons-en-Puelle. Il lui fallait de l'argent. Benoît suivit ici l'exemple de son prédécesseur, d'heureuse mémoire, qui, suivant l'expression de Michelet, avait été « le plus partial de tous les Papes en faveur de nos rois (1) ». Il accorda à Philippe la permission de prélever pendant deux ans la dîme sur le clergé de France (2). Un chroniqueur contemporain a même fixé à cinq ans la durée du prélèvement de cette dîme, et a avancé que le Pape avait en même temps octroyé à Philippe *les mortes prébendes et les bénéfices vagues à trois ans* (3). Ce qui est hors de doute, c'est que nous possédons les Comptes royaux de la *dîme de deux ans* accordée par le Souverain Pontife, et qui ne fut levée qu'en 1307 et 1308, aux deux termes de la Pentecôte et de la Nativité de Notre-Dame (4). Nous possédons également les Comptes relatifs aux *annates* que le successeur de Boniface accorda *pour trois ans* au roi de France (5). D'où l'on peut conclure, en deux mots, que Benoît octroya à Philippe la dîme pour deux ans et les annates pour trois.

Il est intéressant de connaître pour quels motifs le Souverain Pontife accorda au roi de France tant de faveurs financières. Ce fut d'abord pour le mettre à même de soutenir la guerre contre la Flandre (6). Benoît n'alla pas cependant (comme le dit un auteur du temps, mal renseigné) jusqu'à excommunier les Flamands et tous les ennemis de Philippe (7). Un tel anathème était trop indigne du caractère tout apostolique du successeur de Boniface.

La principale raison qui décida Benoît à accorder les dîmes

1. *Histoire de France*, III, 53.

2. Épist. cur. 153, 154. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n°s 1261, 1262, col. 787-789. L'acte est du 13 mai.

3. Extraits d'une Chronique anonyme française finissant en 1308; *Historiens de France*, XXI, 136.

4. *Tabula Roberti Mignon*, anno circiter 1325 confecta, *Historiens de France*, XXI, 523.

5. *Ibid.* — *De annualibus et decimis*, document rédigé de 1307 à 1314, par un conseiller de la chambre des comptes, *Historiens de France*, XXI, 529.

6. *Continuatio chronici Girardi de Fracheto*, *Historiens de France*, XXI, 23, 24. — *Chroniques de Saint-Denis*, *Historiens de France*, XX, 678. — *Continuatio Guillelmi de Nangiaco*, même texte que les précédents, *Historiens de France*, XX, 590.

7. Extraits d'une Chronique anonyme française finissant en 1308, *Historiens de France*, XXI, 136.

et annates à l'avidité et aux besoins réels du roi de France, a été constatée par quelques chroniqueurs contemporains, et plus officiellement encore par les Comptes du temps. L'argent du clergé devait être employé par le roi de France à ramener ses monnaies à leur poids primitif : c'était l'expresse volonté du Pape, et Philippe fit à ce sujet les plus brillantes promesses (1). Bref, il n'obtint les annates et les dîmes qu'à la condition de ne plus mériter, à l'avenir, le surnom infamant de « faux monnayeur » que la justice populaire avait infligé au petit-fils de saint Louis.

Il n'est pas nécessaire d'établir que Philippe le Bel ne tint pas complètement ses promesses. En 1306, cependant, il ordonna le rétablissement de la monnaie de saint Louis ; mais cette ordonnance apporta un trouble extrême dans toutes les transactions commerciales. Les créanciers, les propriétaires, les vendeurs voulurent être payés, en *bonne monnaie*, de ce qui leur était dû en monnaie falsifiée. Le peuple se souleva (2). Il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que le Saint-Siège était seul en état de faire à cette époque la leçon aux rois et de les ramener, pour le bien public, dans les limites de la loyauté et de la justice.

La rédaction de tous les actes qui précèdent fut achevée le 13 mai 1304, et la chancellerie les expédia, ce jour-là, tous en même temps. C'était peu de jours avant la Pentecôte. Le Pape présida un consistoire à Pérouse : les députés du roi de France étaient présents. Le Souverain-Pontife ordonna que l'on fit une lecture solennelle de ces lettres par lesquelles il avait délivré la France et son roi du fardeau de l'excommunication. Puis le vieux Pape se leva, et, les yeux tournés vers le ciel, espérant peut-être que la paix allait pour longtemps

1. « Considerantes nuper quod ex diminutione monete, maxime Turonensis et Parisiensis, quam cudi facit carissimus in Christo filius noster Philippus, rex Francorum illustris, in regno suo, que quidem antiquo pondere et valore JAM NON MODICUM DEFRAUDATUR, non solum ecclesiis, sed et aliis plurimis multa proveniebant incommoditates et damna... » (Ch. Grandjean, loc. cit. n° 901, col. 544, acte du 12 juin 1304.) Le Pape, dans cette bulle, renouvelle la permission qu'il a donnée au Roi de prélever « ad triennium fructus redditusque ac proventus beneficiorum in eodem regno vacantium. » Ce texte n'est pas le seul, et les Comptes sont aussi éloquents : « Annalia... pro reductione monetarum ad pondus antiquum. » (*Tabula Roberti Mignon, Historiens de France*, XXI, 523.) Enfin, Jean de Saint-Victor dit très explicitement : « Rex Francorum papæ promiserat monetam suam per regnum suum emendare. » (*Memoriale historiarum, Historiens de France*, XX, 641 et 646).

2. Jean de Saint-Victor, *Memoriale historiarum*, loc. cit.



être rétablie sur toute la surface du sol chrétien, il entonna fortement le *Te Deum*, qui fut achevé triomphalement par les voix frémissantes et joyeuses de tous les membres du Consistoire (1).

La nouvelle de l'absolution du roi de France se répandit bientôt dans toute l'Europe chrétienne et parvint à Paris le 28 juin, vigile de la fête des saints Pierre et Paul. Le Roi convoqua immédiatement à Notre-Dame les évêques et les clercs présents à Paris, et fit lire à haute voix les bulles pontificales. La joie fut vive au sein de ce peuple qui était encore profondément chrétien et aux yeux de qui l'interdit était un châtement divin (2).

L'enthousiasme, toutefois, ne fut pas universel dans la chrétienté. Si nous nous en rapportons à un chroniqueur allemand, le cri public en Allemagne fut que, par l'absolution du roi de France, le grand crime d'Anagni restait réellement impuni. *Et sic tantum Philippi piaculum remansit inultum* (3)! C'était, en vérité, un cri chrétien, qui témoignait assez de l'indignation contre le roi de France et attestait enfin que le Pape Boniface n'avait pas été abandonné par tous les gens de cœur. Mais la miséricorde de Benoît n'était pas moins chrétienne que l'indignation du chroniqueur allemand.

En résumé, Boniface avait dû résister au roi de France parce qu'il espérait la victoire sur la terre, et qu'il se disait : « Je sauverai plus d'âmes par la vigueur du combat que par la douceur de la paix. » Mais quand Benoît monta sur le trône de saint Pierre, la cause de Boniface était terrestrement perdue, et Benoît dut se dire : « Je sauverai plus d'âmes par la charité du pardon que par l'énergie de la lutte. »

On a prétendu opposer entre elles les deux conduites, les deux politiques, les deux âmes de ces deux Papes. Ne pourrait-on pas les regarder comme chrétiennes l'une et l'autre? Elles n'ont varié entre elles que parce que les événements ont varié. Sous Boniface, en effet, plus d'âmes ont

1. Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, anno 1304. — Amalricus Augerii, *Chronicon pontificale*, dans Muratori, III, pars II, 440, 441.

2. *Continuatio Girardi de Fracheto, Historiens de France*, XXI, 23, 24. — *Continuatio Guillelmi de Nangiaco, Historiens de France*, XX, 590. — *Chroniques de Saint-Denis, Historiens de France*, XIX, 678 : même texte que les précédents.

3. *Continuatio Sanctrucensis tertia*, dans Pertz, *Monumenta*, IX, 733.

dû être sauvées par la résistance, et sous Benoît par le pardon du Saint-Siège. Les deux Pontifes ont été fidèles l'un et l'autre à tous les devoirs de la politique chrétienne, telle que nous l'avons définie tout à l'heure, c'est-à-dire la science de conduire, à travers la sécurité, la paix et le bonheur temporels, le plus possible d'âmes à l'éternelle Sécurité, à l'éternelle Paix, à l'éternel Bonheur.

## XXVI.

LE chroniqueur allemand, qui ne pouvait contenir son indignation en apprenant l'absolution du roi de France, et qui s'écriait : « Ainsi le crime d'Anagni est resté impuni ! » ce vigoureux chrétien se trompait. Benoît sous la pression des implacables ennemis du Saint-Siège, n'avait pas renoncé, dans l'exercice de sa miséricorde, à l'exercice prochain de sa justice. Nous avons admiré comment, même au milieu de l'effusion de ses grâces, il avait fait sentir que l'étendue de ses pardons était proportionnée à la grandeur du forfait. Il avait prononcé énergiquement le mot *crime* et le mot *coupable*. Dans toutes ses lettres à Philippe, on voit un souverain qui exerce le droit de grâce, un juge qui casse un juste arrêt, un père qui daigne pardonner.

Ce n'était pas encore assez pour la grande âme de Benoît. Il semble que ces mots de l'historien : *Et tantum piaculum remansit inultum*, que ces mots retentissaient terriblement à l'oreille de sa conscience alarmée; et il se disait sans cesse : « Bien que je n'aie point fléchi sur les principes, je n'ai pas assez fait. » Il fit davantage.

Le 7 juin 1304, trois semaines environ après l'absolution solennelle du roi de France, le Souverain-Pontife fulmina une bulle d'excommunication contre Sciarra Colonna, Guillaume de Nogaret, et en général contre tous les impies qui avaient coopéré à l'attentat d'Anagni (1). Mais ce document n'est pas de ceux qu'on analyse. C'est un monument littéraire autant et plus qu'une pièce d'archives. On y retrouve cette grande éloquence pontificale qui éclate dans tout le Bullaire. Il faut

1. Bernardus Guidonis, *Flores Chronicorum, Historiens de France*, XXI, 715. — Ptolémée de Lucques, XXIV, 38. — Martin le Polonais, I. V. — Chronique de Cornelle Zantfliet, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, V, 149. Cf. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 379 et ss.

espérer que le temps viendra où les auteurs d'Histoires littéraires daigneront parler de cette littérature des Souverains-Pontifes et la placer enfin au rang qu'elle mérite.

Le successeur de Boniface commence par rappeler l'attentat d'Anagni. Il sera bon de peser tous les mots de cet exorde, afin de les opposer à ceux qui prétendent que Benoît a uniquement employé tout son pontificat à défaire celui de son prédécesseur. Écoutez, écoutez ce coup de tonnerre.

« Nous avons différé jusqu'à ce jour de punir ce crime  
« infâme, cette infamie criminelle, que les plus coupables de  
« tous les hommes, par un coup de suprême audace et d'in-  
« croyable perfidie, n'ont pas craint de commettre contre la  
« personne de notre prédécesseur de bonne mémoire, le Pape  
« Boniface VIII. Nous ne pouvons attendre plus longtemps:  
« il faut que nous nous levions enfin, ou plutôt que Dieu  
« lui-même se lève avec nous, pour que les ennemis de Dieu,  
« de Dieu lui-même, soient mis en fuite et repoussés loin de  
« sa face (1).

« Il est arrivé, en effet, ajoute Benoît, que, pendant le  
« séjour de Boniface à Anagni, sa ville natale, quelques fils  
« de perdition, vrais suppôts de l'Enfer, laissant de côté toute  
« pudeur et tout respect, ont osé se soulever, fils contre leur  
« père, chrétiens contre leur évêque, vassaux contre leur  
« seigneur. » Le Pape nomme alors tous les coupables dont  
le nom restera, en cet acte mémorable, exposé comme sur  
un pilori au mépris des chrétiens de tous les âges. Les deux  
premiers sont Nogaret et Sciarra; il y a encore dix habitants  
d'Anagni, cinq chevaliers étrangers à cette ville, et plusieurs  
autres dont les noms sont des plus inconnus. « Tous ces per-  
« vers se sont précipités sur le Souverain-Pontife, l'ont cou-  
« vert d'injures et ont jeté sur lui leurs mains sacrilèges.  
« Voilà ce qui s'est passé en plein jour, publiquement, notoi-  
« rement, SOUS NOS YEUX. » Chacun de ces mots a une grande  
force. Plusieurs historiens ont nié qu'on eût touché, dans  
Anagni, à la personne du Pape. Benoît, témoin oculaire,  
affirme nettement avoir vu les mains des bourreaux sur les  
épaules de la victime : *Manus in eum injecerunt impias !*

« En ce seul crime, poursuit le successeur de Boniface, sont  
« contenus une foule de crimes : crime d'État et de lèse-

1. Bulle *Flagitiosum scelus*, epist. cur. 168. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1276, col. 798.

« majesté, de sacrilège, de violence publique (cas prévu par  
 « la loi Julia), de meurtre (cas spécifié par la loi Cornelia),  
 « d'emprisonnement par des particuliers, de rapine, de vol,  
 « et bien d'autres crimes encore. Un tel forfait, en vérité, nous  
 « a frappé de stupeur. Quel homme serait assez dur pour ne  
 « pas verser des larmes ? quel cœur assez haineux pour ne  
 « pas s'émouvoir de compassion ? quel juge assez calme pour  
 « ne pas se lever et juger les coupables ?

« Ainsi tout ce qui peut offrir quelque sécurité a été violé ;  
 « toute immunité a été audacieusement envahie. Rien n'a  
 « préservé la victime : sa patrie ne lui a pas servi de défense,  
 « ni sa propre maison de refuge. Le Souverain-Pontificat a été  
 « déshonoré ; l'époux de l'Église a été chargé de chaînes, et  
 « l'Église, son épouse, jetée avec lui dans les fers. Désor-  
 « mais, quel lieu ici-bas sera sûr ? Et, le Pontife romain n'ayant  
 « pas été épargné, quelle chose sainte, grand Dieu ! épargnera-  
 « t-on en ce monde ? O crime, crime véritablement inouï !  
 « ô malheureuse, malheureuse ville d'Anagni qui as laissé  
 « commettre tant de forfaits dans tes murs ! Sois maudite !  
 « que jamais la rosée et la pluie fécondantes ne tombent plus  
 « sur tes terres : qu'elles descendent pour fertiliser d'autres  
 « monts, puisque sous tes yeux, et quand tu le pouvais dé-  
 « fendre, le fort est tombé et que le puissant a été vaincu ! »

C'est après ce flot d'éloquence que le Pape en vient à l'objet même de son acte. Il déclare solennellement que Sciarra Colonna et Nogaret, avec tous leurs complices, ont encouru l'excommunication. Il les cite à son tribunal, où ils devront comparaître en personne avant la fête des saints apôtres Pierre et Paul, pour y entendre prononcer leur sentence et y obéir avec humilité à tous les ordres du Pape. Sinon, le Souverain-Pontife les condamnera par contumace.

Cette lettre pontificale fut lue en présence des cardinaux dont Benoît avait pris le conseil, et de tous les habitants de Pérouse. Son retentissement fut terrible, ses résultats furent considérables.

Nogaret ne se rendit pas à l'appel du Pape ; mais, en écrivassier qu'il était, se mit à rédiger une réponse aux diverses allégations du successeur de Boniface. Cette réponse nous est restée : elle est curieuse. Nogaret s'y représente comme le chevalier de Dieu et de l'Église, comme l'idéal même du

chevalier chrétien *agonizans pro justitia et pro republica*. Il explique de la façon la plus honorable pour son caractère tous les événements d'Anagni. Il n'est entré dans cette ville que pour conférer tranquillement avec Boniface. Le neveu du Pape a fait des barricades qu'il a été *obligé* d'enlever; on lui a fermé la porte du palais pontifical, qu'il a été *obligé* d'enfoncer. Il a du reste fait mille efforts aussi inutiles que généreux pour empêcher qu'on usât de violence envers le Souverain Pontife et qu'on dévalisât son trésor. Bref, Nogaret, en écoutant sa conscience, n'y entend aucun reproche. C'est une victime de l'injustice, c'est un chrétien, c'est presque un saint (1).

Les Colonna se sentirent tous frappés par cet anathème jeté sur un des leurs : Sciarra, d'ailleurs, ne se convertit pas mieux que Nogaret. Les ennemis personnels de Boniface devinrent dès ce jour les ennemis personnels de Benoît. Il est possible que, le jour même où parut la bulle *Flagitiosum scelus*, la mort du Souverain Pontife ait été décidée : odieuse sentence qui fut mise à exécution peu de jours après. Le pape Benoît devait mourir le 7 juillet, précisément un mois après la promulgation de sa bulle contre les adversaires de Boniface.

Quant à la malédiction du Pape sur la ville d'Anagni, il faudrait bien se garder de la considérer seulement comme un beau morceau d'éloquence. La juste malédiction d'un Pape a toujours ses effets. Un voyageur du XVI<sup>e</sup> siècle, cité par Rohrbacher, Alexandre de Bologne, consacre à Anagni ces quelques lignes, constatation du terrible châtement qui suivit bientôt l'anathème du vicaire de Jésus-Christ. « Anagni, ville très ancienne, à demi ruinée et désolée. Y passant l'an 1526, nous y vîmes avec étonnement d'immenses ruines, en particulier celles du palais bâti par Boniface. En ayant demandé la cause, un des principaux habitants nous dit : « La

1. Voy. cette réponse aux Archives nationales, K. 37, n<sup>o</sup> 1; elle est sans doute du mois de septembre 1304. Nogaret répondit d'ailleurs sous plusieurs formes. Voy. dans les *Preuves du différend*, de Dupuy, les documents suivants; *Litteræ super excusationibus et ostensione innocentie domini Guillelmi de Nogareto de prosecutione per eum facta contra papam Bonifacium VIII*, du 7 septembre 1304 (p. 239). — *Allegationes excusatorie domini Guillelmi de Nogareto super facto Bonifaciano et protestationes* (p. 254). — Cf. deux actes du 10 et du 17 septembre 1304, dans lesquels Nogaret renouvelle ses protestations devant l'Official de Paris, et déclare « qu'il n'a jamais eu de haine contre Boniface », et, enfin, une procuration donnée par ledit Nogaret à Bertrand d'Aguassa pour le représenter près le Saint-Siège (17 septembre 1304).

« cause en est la capture du Pape Boniface. » Les habitants supplièrent le Pape Clément VII de leur envoyer un évêque afin de les absoudre (1). »

La France, que Benoît n'avait pas maudite, mais dont le souverain avait pris une part si déplorable à l'attentat de Nogaret et de Sciarra, la France aussi reçut son châtement historique. Les trois fils de Philippe le Bel moururent sans descendance directe. La postérité de ce Charles de Valois, l'ami et le capitaine général de Boniface VIII, monta sur le trône de saint Louis. La France, chargée encore d'autres crimes contre Dieu et son Église, fut, pendant plus d'un siècle, condamnée à une décadence que rien ne put arrêter et dont l'apparition de Jeanne d'Arc a seulement marqué la fin. Il semble que Jeanne ait été l'envoyée de Dieu qui vint dire à la France : « Tu as été assez punie : je t'apporte la réconciliation et la paix. » Et la France fut replacée — c'est sa place naturelle — à la tête des nations chrétiennes.

## XXVII.

DEPUIS qu'à côté de la paroisse a paru le couvent, le clergé régulier à côté du séculier, l'histoire ecclésiastique est pleine de récits qui se rapportent aux conflits de ces deux ordres. Il y a toujours eu rivalité évidente entre le couvent et la paroisse. Cependant, la paroisse et le couvent sont tous deux dans le plan divin; ils conduisent tous deux des troupes d'âmes au ciel; ils sont tous deux dans l'harmonie et dans la loi, bons, utiles, nécessaires.

La paroisse (on peut le dire sans offenser en rien l'ordre monastique) est la plus antique, la plus indispensable, la plus universelle des institutions chrétiennes. La paroisse fait face à tous les besoins ordinaires des âmes : elle suffit à cette lourde tâche. La paroisse est le monde chrétien, c'est l'Église en petit. La paroisse, c'est *un microcosme*. Cette véritable famille a son chef, ce petit état a son roi : c'est le curé, qui reçoit ses pouvoirs de l'évêque, comme l'évêque du Pape, et le Pape de Dieu. Autour de ce roi, il y a un conseil : la fabrique; une armée spirituelle : les confréries et les congrégations; un peuple enfin, et c'est ce peuple tout entier qu'il faut conduire au ciel. Une

1. Rohrbacher, *Histoire générale de l'Église catholique*, 3<sup>e</sup> édit., XIX, 491.

merveilleuse organisation s'épanouit sur toute la surface du sol chrétien. Entrez, aux frontières de la Hongrie ou au cœur de l'Irlande, en Amérique ou en Asie, entrez dans une paroisse catholique : vous serez frappé d'un spectacle tout semblable : la paroisse est la même partout. C'est un des chefs-d'œuvre de l'Église d'avoir organisé, jusque dans le dernier des villages, cette étonnante et parfaite institution. Sans doute le couvent, comme la paroisse, possède ces trois grandes choses : la chaire, le tribunal, l'autel. Mais c'est dans la paroisse seulement qu'est la cuve baptismale où nous sommes faits chrétiens. Comprenez par là la haute importance, la dignité de la paroisse.

Le couvent a une autre place et d'autres fonctions dans le plan divin. Surnaturellement nécessaire comme lieu de prière et d'expiation universelles, c'est lui qui, plus encore peut-être que la paroisse, maintient la vie dans ce monde ; sans le couvent, Dieu eût depuis longtemps frappé la terre coupable et fait tomber sur elle la pluie mortelle des étoiles. Dans la paroisse est continué surtout Jésus-Christ baptisant, Jésus-Christ enseignant, Jésus-Christ sauvant. Dans le couvent est surtout continué Jésus-Christ souffrant et expiant. Dans la paroisse est entretenue la vie chrétienne en général ; dans le couvent, la vie et les vertus de l'ordre supérieur. Le couvent, aux siècles de décadence, a été l'indispensable auxiliaire de la paroisse, et sans le couvent peut-être la paroisse n'existerait plus. Celle-ci, qui suffit toujours à sauver les âmes dans les conditions ordinaires, ne suffit pas toujours à en sauver un si grand nombre dans les époques sataniques, toutes les fois que la vérité est plus dangereusement menacée. C'est alors que Dieu suscite quelque Ordre nouveau dans son Église. Contre les ignominies de la décadence romaine et les brutalités de la barbarie germanique, il a formé de sa propre main le grand Ordre bénédictin, père et modèle de tous les autres. Aux terribles hérésies du XIII<sup>e</sup> siècle il a opposé les ordres militants de saint Dominique et de saint François. Contre le protestantisme il a fait jaillir du sol chrétien la Société de Jésus, et il a combattu le jansénisme par les congrégations de saint Vincent de Paul. A notre siècle enfin, qui n'a pas toujours eu la volonté et la puissance de faire le bien, mais qui a toujours eu le mérite et l'honneur de soupirer vers lui, ce

Dieu donne, sans les compter, mille ordres et institutions charitables. Et jusqu'à la fin des siècles, Jésus-Christ se suscitera ainsi, dans les Ordres religieux, des armées extraordinaires contre les attaques extraordinaires de l'enfer. Telle est la dignité singulière de la vie monastique.

Entre ces deux institutions, entre le couvent et la paroisse, les conflits, disions-nous, étaient inévitables ; mais jamais peut-être ils n'ont été aussi nombreux, ni aussi regrettables que durant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Les deux Ordres franciscain et dominicain avaient, dès leur origine, conquis, parmi les classes inférieures et dans toute la société chrétienne, une véritable popularité : il arriva qu'on déserta la paroisse. On choisit ses confesseurs parmi les nouveaux religieux ; on se passionna pour leurs prédications, on voulut être enseveli dans leurs églises : il y eut abus. L'antique organisation de la paroisse fut menacée : les Papes durent la préserver.

Boniface VIII s'était particulièrement montré sévère à l'égard des nouveaux Ordres. Benoît, au contraire, les exempta de toute juridiction de l'ordinaire <sup>(1)</sup> et les combla de ses faveurs. Dans sa bulle *Super cathedram*, Boniface avait singulièrement restreint, pour ne pas dire annulé, le droit des religieux à entendre les confessions des fidèles, à leur adresser des prédications, et surtout à leur rendre les devoirs funèbres. Benoît changea ces dispositions dans la fameuse lettre *Inter cunctas*, du 17 février 1304 <sup>(2)</sup>. Cette nouvelle bulle abroge celle de Boniface, et est toute en faveur des religieux ; mais Benoît n'alla pas plus loin et décréta que tout chrétien devrait, une fois par an, se confesser à sa paroisse <sup>(3)</sup>. Dans un autre acte, du 20 février 1304 et qui commence par les mots *Vas electionis*, il permit aux moines des ordres mendiants de parler

1. Bulle *Inter ceteros ordines*, de 12 mars 1304 ; *Bullarium Ordinis fratrum prædicatorum*, II, 95. Ch. Grandjean *loc. cit.*, n° 1230, col. 750. — Par la bulle *Cum incumbat*, du 13 avril 1304, il délia, en droit, de toutes les censures ecclésiastiques, les Frères composant le Chapitre général (*Bullarium Ordinis fratrum prædicatorum*, II, 97. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1227, col. 755).

2. Voir le texte de la bulle *Inter cunctas*, dans le *Bullarium Ordinis fratrum prædicatorum*, II, 88, et dans le *Registre* de Ch. Grandjean, n° 1170, col. 714.

3. Voir, sur la bulle *Inter cunctas*, la *Continuatio Weichardi de Polhaim*, dans les *Monumenta* de Pertz, IX, 817 ; la *Brevis historia Ordinis prædicatorum*, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, VI, 373 ; les fragments de Bernard Gui, imprimés dans les *Historiens de France*, XXI, 737, 738 ; etc. — Fleury, en son *Histoire ecclésiastique*, a donné un excellent résumé de cet acte important (XIX, 43).



en place publique, mais non pas aux heures des sermons de la paroisse. Il prescrivit en outre aux généraux d'Ordres de ne faire ainsi parler en public que les religieux qui auraient à la fois une saine doctrine et une vie irréprochable. On voit quelles étaient en toutes choses la prudence et la modération de notre Bienheureux (1).

Toutefois, plein de reconnaissance pour cet ordre de saint Dominique où il avait abrité sa première jeunesse et sa vie tout entière, il voulut lui donner un témoignage public de son estime et de son affection. Il écrivit la bulle *Ex horto delizioso*, qui est, en quelque manière, le panégyrique de l'ordre des Prêcheurs, panégyrique éloquent et poétique (2).

Benoît cependant ne réserva pas toutes ses faveurs à cet ordre d'où il était sorti et à celui de saint François. Il aimait tout particulièrement l'institut des Servites et celui des Célestins, qui était une fondation du saint prédécesseur de Boniface (3). Il confirma les Servites dans tous leurs privilèges par un acte du 13 février 1304, cet acte est d'autant plus précieux pour nous, qu'il nous atteste la dévotion de Benoît pour la Vierge Marie (4).

Il augmenta le nombre des prêtres qui desservaient la sainte basilique de Latran, mère et maîtresse de toutes les églises, et y établit dix-huit canonicats et vingt-deux bénéfices (5).

Il sévit contre certains curés de Bretagne, qui, sous prétexte de droit de funérailles, pillaient les biens des morts (6). Dévoré du zèle de la justice, il ordonna aux Bolonais de n'avoir plus

1. On trouvera, au t. II du *Bullarium Ordinis fratrum prædicatorum*, II, p. 88 et ss., la collection de presque toutes les bulles de Benoît en faveur des deux ordres de saint Dominique et de saint François.

2. V. le texte de la bulle *Ex horto delizioso* dans le *Bullarium Ordinis fratrum prædicatorum*, II, 93. L'acte est du 12 mars 1304. En voici l'exorde : « Ex horto delizioso Ecclesiæ sacrosanctæ, ineffabilis providentia Creatoris, pro sui nominis attollenda gloria et salute fidelium procuranda, præclarum Ordinem prædicatorum diebus novissimis, inter speciosa et fecunda plantaria, quasi lignum produxit, quod, superni roris benedictione perfusum, sic, a suis primordiis, laudabilibus incrementis successive processit, ut sublimitate sua cælos pertigerit, et ad fines ultimos orbis terrarum suos extenderit palmites generosos, etc. »

3. Cf. dans le *Bullarium romanum*, le texte des deux bulles en faveur de ces deux Ordres. En ce qui touche les Servites, on peut consulter la *Brevis Historia prædicatorum*, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, VI, 373.

4. « Nos autem qui ad ipsam Virginem, dominam nostram, libenter devotionem, quam possumus, exhibemus. » Voy. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 385.

5. Acte du 5 mars 1304. V. Raynaldi, *loc. cit.*, IV, 382.

6. Epist. 772.

à porter atteinte aux droits et aux franchises ecclésiastiques <sup>(1)</sup> et, plein de mansuétude, il leva par un acte du 13 mai 1304, l'interdit qui pesait lourdement sur la ville de Lyon <sup>(2)</sup>.

Benoît créa plusieurs cardinaux. Le 18 décembre 1303, il éleva aux honneurs de la pourpre Nicolas Albertini de Prato, de l'ordre des Frères Prêcheurs <sup>(3)</sup>. Celui-ci est plus connu dans l'histoire sous le nom de cardinal de Prato. Il avait été, sous le dernier pontificat, procureur général de son Ordre : le 1<sup>er</sup> juin 1299, Boniface l'avait nommé évêque de Spolète. Il remplit les fonctions difficiles de vicaire de Rome, et fut chargé d'ambassades à la cour des rois de France et d'Angleterre. Il parvint à rétablir la paix entre ces deux rivaux, et le Pape sembla payer une dette de son prédécesseur en le nommant cardinal-évêque d'Ostie. On a vu plus haut quelle fut sa conduite dans l'affaire de Florence. C'est au cardinal de Prato que Clément V dut principalement son élection. Quand Philippe le Bel réclama avec une odieuse insistance la flétrissure publique de la mémoire de Boniface, Clément trouva dans l'évêque d'Ostie un conseiller prudent. Le cardinal Albertini l'exhorta à gagner du temps. « Le temps, lui disait-il, lavera Boniface de tant d'odieuses calomnies, et, en dernier lieu, vous déclinerez votre compétence. » Nicolas de Prato était digne de fixer le choix de Benoît XI : c'était un saint évêque et qui donnait aux pauvres tout son bien. Il mourut en 1321.

Le même jour — 18 décembre 1303, — le successeur de Boniface éleva au cardinalat Guillaume Marlesfeld, de Cantorbéry, qui appartenait aussi à l'ordre des Frères Prêcheurs. Il le nomma cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine; mais Guillaume était mort au moment même où le Pape le couronnait de cet honneur suprême, et Bernard Gui fait observer que ce fut la première fois sans doute qu'on assista dans le monde à ce phénomène singulier : « un mort élevé à la dignité de cardinal <sup>(4)</sup>. » Le 11 février 1304, Benoît élut en sa place Walter Winkterburn, de Salisbury, de l'ordre de saint Dominique, confesseur du roi d'Angleterre. C'était un

1. Epist. 589. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 712, col. 452.

2. Ch. Grandjean, *loc. cit.*, n° 1258, col. 785.

3. *Flores Chronicorum*, auctore Bernardo Guidonis, *Historiens de France*, XXI, *loc. cit.* — Cf. Ciaconius, II, 343 et ss.

4. Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, *loc. cit.*

théologien, un orateur et un poète distingué : il est l'auteur d'une Somme théologique. Clément V devait un jour lui confier l'examen difficile de la doctrine de Pierre-Jean Olive, de l'ordre des Mineurs. Il mourut à Gênes, à la fin de l'année 1305 (1).

On peut remarquer combien étaient sages tous ces choix des Souverains-Pontifes, et sur quels fronts illustres ils plaçaient les insignes des princes de l'Église. Il serait facile de montrer que, presque toujours, il en a été de même. Quel beau livre il reste encore à faire sous ce titre : *Histoire des cardinaux de la sainte Église romaine !*

## XXVIII.

DEPUIS Mahomet et depuis Photius, on peut dire que le regard de la Papauté fut sans cesse tourné vers l'Orient. RENVERSER L'ISLAMISME PAR L'EMPIRE DE CONSTANTINOPLE, REDEVENU FORTEMENT CATHOLIQUE : telle était, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, la pensée que caressait le plus volontiers la légitime ambition des vicaires du Christ. Il n'y a jamais eu de plus haute, ni de meilleure politique.

Mais le plan de l'Enfer était habile : « FAVORISER LE PROGRÈS DE L'ISLAMISME EN ORIENT PAR LES PROGRÈS DU SCHISME A CONSTANTINOPLE, et cela jusqu'à ce que le schisme eût assez affaibli le vieil empire pour que l'islamisme en prît possession. » Telles sont, en résumé, les deux formules de l'Enfer et du Ciel dans la question d'Orient au moyen âge. Le Bien et le Mal se combattaient à Constantinople, comme partout : le récit de cette lutte, c'est l'histoire.

Nous avons vu que, dès les premiers jours de son pontificat, Benoît avait fait de l'Orient une de ses préoccupations les plus chères; mais l'Orient ne lui avait pas donné les consolations que l'Occident lui refusait. La cause de l'islamisme faisait autant de progrès en Asie que la cause du Césarisme en Occident. Le vieux pontife tenait bon contre ces deux révoltes ; mais il n'espérait qu'en Dieu.

Cependant une lueur d'espoir vint réjouir un moment le cœur du successeur de Boniface. Il reçut une lettre, en langue chaldéenne, d'un certain Hyabalaha, qui s'intitulait « patriarche

1. Pour tout ce qui concerne la création des cardinaux, voy. Amalricus Augerii, dans Muratori, III, pars II, 440.

de tout l'Orient ». Cette lettre, dont le texte se trouve au « Livre des privilèges de l'Église romaine », semble faite pour inspirer, à tout le moins, quelques soupçons aux diplomatistes : rien cependant ne prouve absolument qu'elle soit fausse. Elle porte pour date : « Écrit la seconde férie au lendemain de la Pentecôte, le quatorzième jour de mai 1615 depuis le roi Alexandre, dans la ville de Maraga, au royaume des Perses. » On fait usage ici de l'ère d'Alexandre, mieux appelée ère des Séleucides, qui remonte à l'an 311 avant Jésus-Christ. Cette ère, en effet, s'est perpétuée en Orient presque jusqu'à nos jours, principalement en Syrie, chez les juifs et chez les Arabes. L'an 1304 de notre ère correspond exactement à l'an 1615 des Séleucides : rien à critiquer de ce côté. Quant à la ville de Maraga, au royaume de Perse, c'est sans doute Maragha, dans la province d'Aderbaïdjan. Mais quel était cet Hyabalaha ? Malgré son titre pompeux qui est d'ailleurs justifié par les habitudes vantardes des Orientaux, c'était sans doute le pasteur nomade de ces colonies de chrétiens qui s'étaient maintenues, ou qui venaient de se former dans le royaume de Perse <sup>(1)</sup>. A dire vrai, le fait de la lettre d'Hyabalaha nous paraît possible, et même probable ; mais il n'a, en réalité, que des proportions peu considérables, et le titre de « patriarche de tout l'Orient » n'est pas fait pour nous éblouir. La pièce est curieuse à d'autres titres, et consiste surtout en une Profession de foi qui n'est pas sans importance. Cet Oriental appelle le Souverain Pontife : « Père des pères » et « Roi des rois ». Il affirme du Pape qu'il est *super totam fidem christianam sedens*. Il atteste qu'il y avait, à cette époque, des missions catholiques dans ces extrémités de l'Orient : « Frère Jacques, de l'ordre des Prêcheurs, est venu jusqu'à nous et nous a annoncé la mort de Boniface. » Puis, il commence son *Credo*, sa Profession de foi :

« Nous croyons, dit-il, en un seul Dieu, éternel, souverainement sage, vivant, donneur de tous biens, tout-puissant : une seule substance et trois personnes : un Père engendrant, un Fils engendré, un Esprit-Saint procédant : un Père parlant, un Fils qui est le Verbe, un Esprit-Saint qui est l'esprit ou la vie de celui qui parle et de celui qui est le Verbe. Et de même que nous voyons dans le soleil le corps solaire, puis

1. Il s'appelle lui-même : *Advena et peregrinus*.

le rayon et la lumière qui en sort, puis enfin la chaleur qui découle de l'un et de l'autre, — et cependant ces trois choses, le corps, le rayon et la chaleur ne font pas trois soleils, mais un seul, — ainsi les trois personnes divines ne font qu'un seul Dieu.

« Nous croyons que, dans la suite des siècles, une de ces Personnes divines, celle que nous avons assimilée au rayon solaire, à la parole de Dieu, s'est revêtue de notre humanité au sein de la Vierge Marie, pour le salut des hommes et pour nous montrer la lumière de la vérité. La divinité fut inséparablement unie à l'humanité et l'humanité à la divinité, pour toujours. Et notre foi sur Notre-Seigneur Jésus-Christ est telle : il est complètement Dieu et complètement homme, une seule personne, tout entier près le Père céleste, tout entier dans sa mère.

« Enfin, nous professons que le Pontife romain est le Pontife suprême et le Père universel de tous les fidèles du Christ. Il est le successeur de saint Pierre, qui est le vicaire universel de Jésus-Christ. Et voici que, nous aussi, nous demandons humblement sa bénédiction et que nous sommes tout disposés à obéir à ses ordres (1). »

Benoît ne s'abusa point sur la valeur de cette lettre, et la regarda seulement comme une preuve que la Providence divine conservait çà et là dans l'Orient, par quelques colonies chrétiennes, les germes d'une régénération future. Le roi de Perse, Kasan, mourut vers ce même temps et laissa le trône à son frère Carbaganda. La mère de ces deux princes était une sincère et ardente chrétienne : c'était sans doute grâce à sa protection que le « patriarche » Hyabalaha pouvait parcourir, en les évangélisant, les populations de la Perse. Mais le nouveau roi ne se montra chrétien que durant la vie de sa mère ; dès qu'elle fut morte, il embrassa l'islamisme (2). Les quelques fleurs que le christianisme avait fait éclore en Perse furent étouffées. Mais l'Église est un arbre qui refleurit toujours et c'est à elle que convient surtout cette devise d'une de nos vieilles familles : « Quand Dieu voudra. »

Benoît pensait sans cesse à une croisade. Il n'avait pas le même plan de campagne que saint Louis. Au lieu de prendre l'islamisme par l'Égypte, il le voulait attaquer par Constanti-

1. V. le texte dans Raynaldi, IV, 383.

2. Agathon, *Historia Orientalis*, c. XLV, cité par Raynaldi. IV, 385.

nople et fonder, comme nous l'avons dit, un grand empire catholique sur les rives du Bosphore. Hélas ! cette tentative avait échoué une première fois au XIII<sup>e</sup> siècle. A l'heure où nous écrivons ces lignes, elle est encore à réussir ; mais, enfin, tant que les Latins ne seront pas à Constantinople, tant que la messe ne sera point chantée à Sainte-Sophie, c'en est fait, et le catholicisme ne fera pas de progrès sérieux en Orient.

Il y avait alors, comme il y en aura toujours, des candidats au trône de l'empire d'Orient. Benoît avait à sa disposition l'épée de Charles de Valois, comte d'Anjou, connu par son dévouement au saint-siège et qui se proposa nettement pour aller renverser Andronic. Charles de Valois était digne de changer son épée contre le sceptre d'Orient. Quant à Andronic, sur qui l'histoire fera retomber la responsabilité la plus lourde de la perpétuité du schisme, il méritait vingt fois une défaite qui pouvait être si profitable au salut de l'humanité tout entière.

A son mépris pour les Grecs et à sa haine pour les musulmans, Charles unissait une ambition facile à comprendre, et qu'on ne saurait taxer d'illégitime (1). Il envoya des ambassadeurs au successeur de Boniface, qui lui paraissait trop incertain et trop lent dans cette grande affaire de la croisade. Le comte d'Anjou était, lui, trop impatient : il se voyait déjà empereur de Constantinople. Ses députés, maître De Perche, chanoine de Paris (qui était son chancelier), et Pierre d'Erboville, chevalier du diocèse de Chartres, eurent à Pérouse des conférences avec le Souverain-Pontife. Ces pourparlers aboutirent à une lettre que Benoît adressa au fils puîné de Philippe le Hardi et qui est datée du 28 mai 1304.

« Si nous en croyons vos ambassadeurs, dit le Pape, vous êtes prêt à vous occuper énergiquement de cette affaire de l'empire de Constantinople. Le Siège apostolique vous accordera d'autant plus volontiers sa faveur et son concours, qu'à raison de la foi cette affaire le concerne tout particulièrement. Nous accordons la commutation de leur vœu à tous les croisés qui consentiront à vous suivre à Constantinople pour y arracher cet empire aux mains des schismatiques ; nous permettons également que les legs et contributions dont la des-

1. Par sa femme, Catherine de Courtenay, petite fille de Baudouin II, il avait des droits réels à la couronne de Constantinople.

tion primitive était le subsidé de la Terre Sainte soient consacrés aux frais de cette expédition contre les Grecs. « Mais en ce qui regarde la prédication générale de la croisade que vos ambassadeurs nous ont demandée de votre part, nous la différons encore, à cause de la difficulté des temps et de l'état actuel du royaume de France. Nous nous réservons néanmoins, quand les événements reprendront, par la grâce de Dieu, un cours plus pacifique et plus heureux dans ce royaume, d'obtempérer à vos désirs, à moins cependant que dans l'intervalle il ne se fasse une expédition générale en Terre-Sainte. Mais que votre cœur magnanime n'abandonne pas l'œuvre commencée : poursuivez-la, au contraire, comme un vaillant ; poursuivez-la d'un cœur viril. Et soyez certain que la faveur du Siège apostolique ne vous fera jamais défaut (1). »

Benoît chargea l'évêque de Senlis de centraliser tous les legs et toutes les offrandes *pro subsidio Terræ sanctæ* qui devaient être consacrés à l'expédition de Constantinople (2). Puis, il manifesta publiquement le grand désir qu'il avait de voir tous les fidèles chaudement exhortés à cette véritable croisade. La lettre est du 20 juin 1304. C'est un des derniers actes du successeur de Boniface, le plus beau peut-être qui soit sorti, durant ce pontificat, des bureaux de la Chancellerie romaine. Cet appel de Benoît à la guerre sainte fut pour lui le chant du cygne :

« Nous avons vu, s'écrie-t-il, l'illustre empire de Constantinople se séparer de cette religion qui jusque-là avait été si florissante au sein de l'Orient ; nous avons vu ce trône occupé tour à tour par Michel Paléologue et Andronic son fils, qui, avec tous les complices et les fauteurs de leur schisme, ont été les auteurs de cette séparation d'avec l'Unité. Ce spectacle nous a navré de douleur, et nous cherchons par quelle voie il sera possible de ramener cet empire à la vraie foi ; nous nous consumons en efforts de toute sorte. Et quelle âme chrétienne pourrait n'être pas troublée à la vue de cette injure que la race schismatique, le front haut, s'est permise à l'égard du Siège apostolique ; à la vue de ce trône si noble où désormais l'Erreur sera assise ? En vérité, le cœur de tous les vrais chrétiens devrait être dévoré de l'ardent désir d'arracher cet

1. Registre de Benoît XI, epist. 802.

2. Epist 803.

empire aux mains des étrangers. En effet, si (ce qu'à Dieu ne plaise ! ) Constantinople tombait au pouvoir des infidèles qui ne cessent d'attaquer Andronic, nous ne pourrions plus facilement la retirer de leurs mains. Quel immense danger, quelle confusion ce serait pour la mère Église et pour toute la religion chrétienne !

« C'est pourquoi, comme notre cher fils Charles, comte d'Anjou (qui a des droits à ce trône d'Orient à raison de notre chère fille, sa femme, Catherine, impératrice de Constantinople), s'offre résolument pour aller recouvrer cet empire ; et comme un grand nombre de barons nobles et puissants, animés d'un zèle pieux, sont, au rapport du comte Charles, tout disposés à partir avec lui pour conquérir l'empire d'Orient et le ramener à la vraie foi, nous devons inviter, presser, provoquer tous les princes chrétiens à une expédition aussi nécessaire, aussi sainte, et qui sera, s'il plaît à Dieu, couronnée de succès.

« En conséquence, nous ne saurions trop vous exhorter à coopérer virilement et puissamment à une œuvre si pieuse et si salutaire. Puissiez-vous mériter de partager avec votre noble chef la gloire de cette entreprise et obtenir par là les effusions de la grâce divine, de celle du Saint-Siège et de la nôtre ! Mais d'ailleurs, fils bien-aimés, si vous considérez seulement les injures que l'Église romaine a reçues de l'église grecque ; si vous vous mettiez devant les yeux tous les mépris des Grecs, toutes leurs erreurs, toute leur haine, ah ! vous n'auriez pas besoin de nos exhortations pour prendre les armes, et, d'une âme ardente, vous commenceriez soudain la guerre sainte (1) ! »

Cette magnifique péroraison, digne de Pierre l'Ermite, de Godefroi de Bouillon ou de saint Bernard, dut retentir dans toute l'Europe. Que de cœurs durent battre en France ! Mais Philippe le Bel, fils des croisés par le sang, n'était pas le fils des croisés par l'âme : il ne faisait de *croisade* que contre les Papes

Benoît n'eut pas le temps de constater la stérilité de ses discours. Il mourut trois semaines après cette lettre éloquente ; mais il mourut couvert de la gloire de cette exhortation sublime et, justifiant une fois de plus cette proposition vérita-

1. Epist. 803, à l'évêque de Senlis.



blement historique : « Si l'idée d'une croisade contre les Musulmans devait disparaître de la terre, c'est dans le cœur d'un Pape qu'elle aurait son dernier asile. »

## XXIX.

LE Pape Benoît, durant son séjour à Pérouse, aimait à parler au peuple. Il vivait d'ailleurs en son nouveau palais comme un religieux dans son cloître, et se plaisait à y remplir tous les devoirs imposés par la règle de saint Dominique. Un certain jour du mois de juin 1304, il fit aux Pérujins un sermon mémorable sur la Passion de Jésus-Christ ; mais il ne tarda pas à s'écarter de son sujet, et se mit à parler avec une singulière éloquence de la captivité et de la mort de son prédécesseur Boniface. Le vieux Pontife alors se laissa librement entraîner par son indignation. Il ne voulut pas comparer entre elles les deux personnes : celle de Jésus-Christ et celle du dernier Pape ; mais il se crut du moins autorisé à comparer entre elles les deux agonies : celle du Calvaire et celle d'Anagni. Il peignit en termes vifs l'emprisonnement, la délivrance, les derniers instants de son prédécesseur, accusant avec une franchise énergique tous les Caïphes et tous les Hérodes de son temps. On remarqua avec quelle insistance le bienheureux Benoît prononça ces mots de l'Évangile : *Si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ?* Ces mots durent faire passer un frémissement dans tout l'auditoire ; c'était une prophétie de la mort prochaine du successeur de Boniface (1).

Le 27 juin suivant, comme le Souverain-Pontife était à table, une jeune femme, qui se disait servante des religieuses de Sainte-Pétronille, lui offrit, dans un bassin d'argent, un certain nombre de figues-fleurs de la plus belle apparence : « C'était, disait-elle, un présent que l'abbesse de Sainte-Pétronille faisait au Pape. » Benoît, qui aimait ce fruit, reçut le présent avec joie, et ne voulut point faire faire l'essai de ce qui lui était offert par une femme. Il en mangea avec appétit et sans défiance ; mais il se sentit tout aussitôt pris des plus violentes douleurs. On sut depuis que la prétendue servante

1. Monachus Westmonasteriensis, *Flores histor.*, anno 1304.

des religieuses était un jeune homme vêtu d'habits de femme. Les figues étaient empoisonnées (1).

Toutefois le poison n'était pas de ceux qui tuent sur-le-champ. Le Pape vécut encore dix ou onze jours. Dieu permit que son serviteur souffrît beaucoup : c'est souvent la dernière grâce qu'il fait à ses saints. Benoît refusa de se coucher : il se fit asseoir sur une chaise de bois (2). C'est là que se passèrent ses derniers jours ; mais cette chaise grossière était véritablement un trône où le premier des rois siégeait magnifiquement dans la majesté de la mort. Ce n'était même plus un trône terrestre : c'était déjà ce trône du ciel où le Bienheureux était prédestiné à s'asseoir.

Cependant le bruit de l'empoisonnement du Pape s'était rapidement répandu dans Pérouse. Ce fut un cri d'indignation, qui se perdit bientôt dans les sanglots et dans les larmes de tout un peuple consterné. On envahit, avec un tumulte pieux, le palais où le Saint allait mourir ; tous les Pérugins tinrent à honneur de se presser une dernière fois autour du Vicaire de Jésus-Christ, agonisant pour la justice et pour la vérité. De toutes parts accoururent les cardinaux et les évêques : ils ne quittèrent plus la douce victime. Les églises retentissaient de prières. Enfin, le 7 juillet 1304, le successeur de Boniface, toujours assis sur son siège de bois, rendit l'âme doucement (3). Il y avait un mois qu'il avait frappé de l'anathème Guillaume de Nogaret et Sciarra Colonna (4). Tel est le récit de la mort de Benoît d'après le plus grand nombre des historiens contemporains.

Le fait de l'empoisonnement par les figues est raconté par Villani (5), Dino Compagno (6), Ricobaldi de Ferrare (7), Fer-

1. V. Villani, saint Antonin, Dino Compagno, Ricobaldi de Ferrare, Francesco Pippino, le *Diario della città di Roma* et la *Chronica di Bologna*.

2. *Ferreti Vicentini Historia*, dans Muratori, IX, 1013.

3. *Ibid.*

4. Le 7 juillet est la date donnée par Bernard Gui et admise par le *Martyrologe romain*. Nous la préférons à celle du 6 juillet, qui est fournie par l'épithaphe du Bienheureux. Quant à celle du 27 juin, que Villani nous a transmise, c'est celle du jour où le Pape a été empoisonné, et non pas du jour où il est mort. La confusion était facile : mais c'est une confusion.

5. Villani, ch. LXXX du huitième livre : *Come mori papa Benedetto*; dans les *Scriptores* de Muratori, XIII, 416.

6. *Id.*, *Ibid.*, 254.

7. Dans Muratori, IX. 515.

reti de Vicence (1), Francesco Pippino (2). Saint Antonin, qui vivait dans le siècle suivant, mais qui puisait à de bonnes sources, suit la même version que Villani (3). Enfin, nous trouvons le même récit dans la *Chronique de Bologne* (4) et dans le *Diario della citta di Roma*, compilation du XV<sup>e</sup> siècle, mais dont quelques parties sont peut-être empruntées à des écrivains du XIV<sup>e</sup> (5).

Un commentateur de Dante au XIV<sup>e</sup> siècle, Benvenuto d'Imola, se contente de dire : « On prétend que le Pape Benoît a été empoisonné (6). » La chronique de Vitodurani s'exprime à peu près dans les mêmes termes (7). Enfin, pour épuiser la série de nos chroniqueurs, Amaury Augier (8), Ptolémée de Lucques (9) et Bernard Gui (10), qui tous les trois ont vécu au XIV<sup>e</sup> siècle, rapportent le fait de la mort de Benoît sans alléguer celui de l'empoisonnement. Francesco Pippino est d'accord, dans son sentiment personnel, avec le cardinal Jacques du titre de Saint-Georges *ad Velum aureum*, dans la préface de son *Opus metricum*, pour attribuer la mort du Pape à une dyssenterie (11).

Pas un historien, jusqu'ici, ne s'est nettement inscrit en faux contre le fait de l'empoisonnement, qui nous paraît suffisamment démontré, si nous considérons le nombre et la valeur des témoignages invoqués.

Mais ce qui n'est pas suffisamment éclairci, c'est la question de savoir à qui il faut attribuer l'empoisonnement du successeur de Boniface. Nous pensons même que, dans l'état actuel de la discussion, il est encore impossible de se prononcer sans courir le danger de passer pour un historien léger, ou, qui pis est, pour un calomniateur.

1. *Ferreti Vicentini Historia*, dans Muratori, IX, 1013.

2. *Chronicon Francisci Pipini*, dans Muratori, IX, 747. Ce chroniqueur dit seulement : « Fuit aliquorum opinio quod ficus fuerint veneno infectæ ». Les autres affirment le fait.

3. *Summa historialis*, IX, titre XX de la troisième partie.

4. Dans Muratori, XVIII, 307.

5. Id., III, pars II, 1113.

6. *Commentarium in Dantis Comediam*, dans les *Antiquitates Italiae* de Muratori, I, 1077 : « Exstinctus fuit veneno, ut quidam dixerunt. »

7. Dans Echard, *Corpus historicum mediæ ævi*, I, 1774.

8. Dans les *Scriptores* de Muratori, III, pars II, 441.

9. Dans Muratori, XI, 1224 et ss.

10. *Fragmenta Bernardi Guidonis, De Ordine prædicatorum, Historiens de France* XXI, 737, 738.

11. Franc. Pippino, *loc. cit.* — Cardinal de Saint-Georges *ad Velum aureum*, dans Muratori, III, 416.

Villani rend responsables de la mort de Benoît un certain nombre de cardinaux qu'il ne nomme pas et dont il ne désigne même pas le parti <sup>(1)</sup> : accusation trop vague et dont on ne saurait tenir compte. Il en est de même de celle du *Diario della città di Roma*. Suivant le rédacteur de cette compilation, l'auteur de l'empoisonnement de Benoît aurait été un chambrier que le Pape avait promis de faire cardinal, et envers lequel il n'avait pas tenu sa promesse. Cette allégation se complique de ridicule : elle n'est point soutenable <sup>(2)</sup>. Que dire de cette opinion d'Albertini Mussati, dans son *Historia Augusta*, qui attribue la mort de notre bienheureux à la famille et aux partisans de Boniface VIII ? Quel grief, en vérité, pouvaient avoir les amis du dernier Pape contre son admirable successeur ? Benoît ne venait-il pas de fulminer, avec un merveilleux retentissement, une bulle terrible contre les ennemis de Boniface ? Ne venait-il pas de mettre Sciarra Colonna et Nogaret au ban de toute la chrétienté ? N'avait-il pas, en cent occasions, témoigné de son respect pour la mémoire de celui qu'il avait jadis si énergiquement défendu dans Anagni ? Enfin, ne mourait-il pas un mois précisément après cette bulle du 7 juin qui était l'expression exacte de sa pensée sur Boniface ? Nous cherchons en vain, et nous ne voyons pas quelles représailles avaient à exercer les amis de Boniface contre un Pape qui, en absolvant le roi de France, l'avait très explicitement déclaré *coupable*. Nous ne voyons pas davantage quel intérêt avaient les partisans de Boniface à faire mourir un Pape qu'ils avaient élu avec une unanimité si touchante, et qu'ils n'étaient pas assurés de remplacer à leur avantage, ni à l'avantage de leur parti et de la chrétienté tout entière.

Mais voici qu'un chroniqueur contemporain, Ferreti de Vienne, nous rapporte une opinion toute différente, et qu'il nous faut examiner. D'après Ferreti, le roi de France est responsable, il est même directement coupable de l'empoisonnement de Benoît. Citons le texte de l'historien italien : « Benoît, dit-il, préparait en ce moment de terribles décrets contre Philippe ; le roi l'apprit par sa correspondance secrète, et promit de l'or pour faire empoisonner le pape. Il trouva, dit-on,

1. Livre VII, ch. LXXX, dans Muratori, XIII. 416.

2. Dans Muratori, III, pars II, 1113.

pour complices, Napoléon et Jean de France (1). Ceux-ci, désirant vivement les sommes qu'on leur avait promises pour l'exécution de leur crime, gagnèrent à prix d'or deux échansons de service, qui mirent le poison dans les figues (2). »

Observons d'abord que Ferreti de Vicence est le *seul* à nous rapporter ce fait, et qu'il est moralement impossible, sur la foi d'un *seul* chroniqueur, de charger d'un crime si odieux la mémoire d'un prince qui est déjà assez coupable. Philippe est responsable de la mort de Boniface; mais il n'est aucunement prouvé qu'il soit coupable de celle de Benoît.

Il est vrai que la bulle du 7 juin, qui excommuniait Nogaret, retombait véritablement sur Philippe; mais enfin le roi de France était-il certain de trouver, dans le sacré collège, un pontife qui lui fût plus dévoué que Benoît? Était-il, en tout cas bien prudent de tenter cette chance (3)?

Où est donc le coupable?

Matthias de Westminster, qui écrivait au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, nous paraît celui de tous les chroniqueurs qui nous offre, à défaut d'une certitude impossible, la probabilité la plus voisine de la vérité. Il attribue la mort de Benoît aux partisans de Nogaret et de Sciarra Colonna, à tous ceux enfin qui avaient été frappés par l'anathème du 7 juin (4). Voilà, pour le moins, une opinion fondée. Il est évident qu'à la fin de juin 1304, les ennemis les plus déclarés de Benoît XI devaient être ceux de son prédécesseur. La bulle d'excommunication ne les ménageait point; le sermon de Benoît sur la Passion avait dû les irriter davantage. Le Pape, en réalité, préparait contre eux un anathème définitif et allait les condamner par contumace. « Il vaut mieux, ont-ils pu dire, qu'un seul homme périsse, et non pas toute la famille des Colonna. »

Mais (il importe de ne pas l'oublier) nous ne trouvons cette allégation que dans un seul chroniqueur; et encore était-il étranger à l'Italie, et naturellement éloigné du théâtre de cette histoire :

1. C'était sans doute Napoléon Orsini, cardinal-diacre du titre de Saint-Adrien, et Jean, cardinal-diacre du titre des SS. Marcellin et Pierre.

2. *Ferreti Vicentini Historia*, dans Muratori, IX. 1013.

3. MM. Henri Martin, Michelet et de Sismondi sont assez portés à croire que la mort de Benoît fut l'œuvre du roi de France. L'un d'eux ne craint pas de l'affirmer.

4. Matthæus Westimonasteriensis, (✠ 1377) *Flores historiarum*, anno 1304.

En résumé, nous pensons que Benoît a été empoisonné, mais qu'on ne peut, en bonne critique, accuser qui que ce soit de sa mort. Il n'y a contre les Colonna et Nogaret que des probabilités. Elles ne suffisent point pour accuser personne d'un tel crime, même un Sciarra, même un Nogaret (1).

## XXX.

LE mal terrible dont Benoît venait de mourir lui avait pourtant laissé le temps de dicter ses dernières volontés. Il exigea qu'on n'apportât aucune pompe à ses funérailles. Il manifesta le désir qu'on l'ensevelît à Pérouse, dans l'église des Prêcheurs, sous une dalle devant l'autel : humble jusque après sa mort (2).

Mais Dieu voulut entourer ces pauvres obsèques de la plus belle, de la plus désirable de toutes les pompes : celle qui consiste dans la douleur de tout un peuple. Le corps du Bienheureux fut porté au milieu d'une foule d'évêques, de prêtres, de religieux en pleurs, jusque dans l'église San-Ercolano. On grava plus tard, sur le marbre du tombeau, une longue inscription en dix-huit vers léonins. Hélas ! les vers sont d'une médiocrité, d'une platitude déplorable, et nous en épargnerons l'ennui à nos lecteurs (3). Nous avons hâte, d'ailleurs, d'en venir aux faits éclatants par lesquels Dieu proclama, en présence de plusieurs milliers de témoins, la sainteté du successeur de Boniface.

A peine Benoît eut-il rendu le dernier soupir, dit Jean Boniface en son *Historia Tarvisina* (4), que les habitants de Pérouse et des campagnes voisines se jetèrent sur son corps, afin qu'une vertu en sortît, qui guérît tous leurs maux. Un merveilleux spectacle s'offrit aux regards. Tous les malades étaient

1. Plus tard, sous Jean XXII, on accusa de l'empoisonnement de Benoît, ou tout au moins de complicité dans ce crime, le fameux Bernard Delitieux, de Montpellier, accusé d'ailleurs de beaucoup d'autres crimes. Nous avons dans Baluze, *Vita paparum Avenionensium*, II, n° LIII, col. 341, 343 la procédure contre ce Bernard. Elle ne jette aucune lumière sur le fait qui nous occupe.

2. Bernardus Guidonis, *Historiens de France*, XXI, 737, 738. Le tombeau de Benoît XI existe encore, et nous avons eu la consolation de nous agenouiller au pied de ce monument, qui n'est pas assez connu des catholiques.

3. On en trouvera le texte dans Ciaconius, *Vita et res gesta pontificum romanorum*, II, 341.

4. Liber VII. Cf. Leander, *De Viris illustribus ordinis Prædicatorum in Benedicto XI*, cité par Raynaldi, IV, 387, 388.

transportés, hors de leurs maisons, dans les bras de leurs proches : on fendait avec peine la foule du peuple pour les faire arriver jusqu'au lit de parade où reposait le Bienheureux. Tous les possédés, tous les infirmes, tous les affligés étaient en marche vers le palais pontifical. Benoît passait pour un saint dès son vivant : il fut en quelque sorte canonisé par l'acclamation populaire.

Tant de foi devait être récompensée, et c'est alors qu'eurent lieu d'éclatants miracles (1) dont il nous reste à parler. Nous admettrons ici comme unique autorité, non pas Leander, qui vivait seulement au XVI<sup>e</sup> siècle, mais l'auteur de cette *Brevis Historia ordinis Prædicatorum* dont Mabillon a trouvé un manuscrit daté de 1367. Cet historien affirme qu'il doit la connaissance de tous les faits cités par lui à des personnes dignes de foi, vivant encore, *qui avaient été témoins oculaires des miracles*, ou qui en tenaient de témoins oculaires le récit exact et détaillé. « La plupart de ces faits, ajoute-t-il, ont été confirmés devant moi par de nombreuses et graves relations (2). »

Il y avait alors à Pérouse un père cruellement éprouvé. Depuis trois jours, son fils n'avait point pris de nourriture ; il désespérait de le sauver. Il apprend la mort de Benoît, saisit rapidement son enfant presque inanimé, l'emporte dans ses bras et le dépose au pied de ce lit où le serviteur de Dieu semblait endormi. Là il fit une de ces prières qui percent le ciel. Son fils s'éveille, s'agite, se lève, fait quelques pas et, entièrement guéri, revient à pied dans la maison de son père. Il excita partout sur son passage des cris d'enthousiasme et d'action de grâces.

Une mère et son fils étaient aveugles : ils se font conduire au sépulcre de Benoît. Aussitôt ils voient.

Un serviteur du vice-chancelier était paralysé d'un bras. Plein de foi, il court au tombeau miraculeux. Sa confiance ne fut

1. Bernardus Guidonis, *Historiens de France*, XXI, 715 : « Ibi divina virtus et bonitas, ejusdem gratia Benedicti et nomine, cœpit evidentibus miraculis declarari, maxime in dæmonibus expellendis de corporibus obsessorum et multis infirmitatibus et languoribus propulsandis, quorum quidem multa *evidentia et probata*, alibi scripturæ memoriæ sunt mandata. » — Jean Boniface *Historia Tarvisina*, lib. VII. — Saint Antonin, *Summa historialis*, III, t. XX, 9, et III, t. XXIII, 2. — Leander, *De Vitis illustribus ordinis Prædicatorum*, liber III, in *Benedicto XI*, cité dans Raynaldi, IV, 387, 388 ; et, surtout, *Brevis Historia Ordinis prædicatorum* ex manuscripto Sanctæ Sabine anni 1367, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, VI, 373.

2. *Brevis Historia*, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, VI, 374.

pas trompée : quand il se releva, son bras était libre. Une femme paralytique fut guérie. Tous ces heureux délivrés se répandaient dans la foule, et y racontaient la puissance de Benoît.

On porta sur la tombe du saint un pauvre petit enfant tout déformé et impotent. L'enfant se redressa, et chanta la gloire et la miséricorde de Dieu (1).

Quelques heures après la mort du Bienheureux, on déposa au pied de son lit funèbre une malheureuse possédée : elle poussait d'horribles cris et inspirait la compassion aux plus indifférents. Le mauvais esprit parlait un latin d'une rare élégance dans la bouche de cette femme qui n'avait jamais appris cette langue. Un dominicain la conduisit près du corps saint, et se mit à prier pour elle avec une singulière ardeur. Il l'exorcisa et, d'une voix haute, en présence de plusieurs Frères mineurs et d'une foule immense : « Au nom de Dieu et de son serviteur Benoît, s'écria-t-il, je t'adjure de sortir du corps de cette femme qui est une créature de Dieu. » Le Démon résista énergiquement à cet ordre du religieux : « Saint François d'Assise n'a rien pu contre moi, disait l'esprit menteur ; votre Benoît ne pourra pas davantage. » Mais le religieux prononça plusieurs fois le nom de Benoît, et récita sur la possédée le commencement de l'Évangile selon saint Jean. Au moment même où il lut ces mots : *Et Verbum caro factum est*, le Démon s'enfuit (2).

Leander a recueilli le récit de dix autres miracles (3) qui furent opérés par l'invocation du bienheureux Benoît. Ce sont d'autres malades qui sont guéris, d'autres possédés qui sont délivrés. Leander ne craint pas de citer les noms de toutes les personnes qui ont été l'objet des faveurs célestes. Il est permis, sans aucun doute, d'examiner et de critiquer l'authenticité de ces faits ; mais il serait plus difficile de contester la vérité des miracles cités par l'auteur de la *Brevis Historia* (4).

Dieu n'a pas cessé, à travers les âges, de montrer, par

1. Voir la *Brevis Historia ordinis prædicatorum*, loc. cit. — Leander s'est sans doute servi de cette chronique.

2. *Historia brevis*, loc. cit.

3. Voir le texte de Leander, dans Raynaldi, IV, 387, 388. Saint Antonin dit, de son côté : « De hoc Benedicto legi in chronicis quindecim miracula, fidei testimonio comprobata, meritis ejus facta de diversis infirmitatibus ; quorum infirmorum nomina et locorum describuntur et infirmitatum ; quæ ad brevitatem dimitto. » (*Summa historialis*, loc. cit.)

4 *Bullarium ordinis fratrum Prædicatorum*, VII, 396.



d'éclatants prodiges, quelle était au ciel la puissance de son serviteur Benoît ; mais pendant plusieurs siècles, le saint Pape ne reçut que les honneurs d'un culte populaire. Enfin, le 13 février 1734, la cause de sa béatification fut admise par la Sacrée Congrégation des rites ; le Pape Clément XII donna son approbation à ce décret, qui fut reçu par l'Ordre de saint Dominique avec des acclamations de joie.

On sait, toutefois, avec quelle prudente lenteur le Saint-Siège a toujours voulu procéder en de semblables conjonctures. Plus de deux ans furent consacrés à préparer seulement les pièces relatives à la béatification. Le 21 avril 1736, la Congrégation des Rites, après avoir consulté le cardinal Ansidei, évêque de Pérouse, et entendu le Promoteur de la foi, répondit affirmativement à cette question posée autrefois par le Pape Urbain VIII sur une requête de l'évêque de Pérouse : « Est-il vrai qu'un culte ait été de temps immémorial rendu au bienheureux Benoît ? »

Par des décrets en date du 9 novembre et du 15 décembre 1738, une Messe et un Office furent accordés au saint successeur de Boniface mais (sans parler ici de son Ordre), dans les seuls diocèses de Trévise, où il était né, et de Pérouse, où il était mort. On devait en son honneur célébrer la messe *Statuit* du Commun d'un confesseur pontife, avec une oraison propre. C'est celle que nous aurons lieu de citer tout à l'heure. La fête devait être du rite double (1).

Ce fut sans doute le 7 juillet 1739 que la fête du bienheureux Benoît fut célébrée pour la première fois, à Trévise, à Pérouse et dans tous les couvents des Frères Prêcheurs.

C'est du moins ce que nous pouvons conclure d'un décret du 23 décembre 1738, octroyant des indulgences pour la première célébration de cette nouvelle solennité (2). On lit aujourd'hui dans le *Martyrologe romain*, le 7 juillet : « A Pérouse, la naissance au ciel de Benoît XI, de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui, pendant son court pontificat, contribua merveilleusement à l'affermissement de la paix dans l'Église, au rétablissement de la discipline et à la propagation de la foi. »

Toutefois le culte de Benoît n'est pas encore assez répandu,

1. *Bullarium ordinis Prædicatorum*, VIII, 506.

2. *Ibid.*, VIII, 507.

surtout en dehors de l'Italie. Il est à désirer que nous entourions de plus d'honneur un des plus grands Pontifes qui se soient jamais assis sur la chaire de Saint-Pierre; un Pape qui, dans un moment de crise terrible, a su laisser à tous ses successeurs l'exemple d'une charité infatigable et d'une inébranlable fermeté. Nous serions heureux d'avoir contribué, pour notre part, à l'extension du culte de Benoît XI. Il semble que ce Bienheureux doive être un des patrons de l'Église aux jours du danger et qu'il soit un de ces défenseurs qui se tiennent, invisibles et puissants, derrière le trône de Léon XIII. Aux jours d'épreuve et de persécution, crions vers lui, et répétons cette prière, qui est celle de la sainte Église : *Deus, qui beatum Benedictum, pontificem tuum, benedictionis tuæ gratia ad cælum sublevasti; populum tuum, quæsumus, nova benedictione sanctifica, et a cunctis malis imminentibus, ejus meritis et precibus, tua virtute defende* (1).

## XXXI.

Nous avons parlé de ce premier regard que jeta le successeur de Boniface sur la chrétienté, dont il fut trop peu de temps le docteur, le pontife et le roi. Durant les dix jours qu'il passa, avant sa mort, sur ce siège de bois que son humilité avait choisi, il eut le loisir, malgré la vivacité de ses doulcurs, de jeter un dernier regard sur le royaume immense dont il allait rendre compte à Dieu. Ce dernier regard fut le résumé de tout son règne : il fut paisible, et la conscience du Pontife ne lui reprocha rien. Il avait quitté Rome, où ses successeurs ne devaient rentrer que près de soixante-dix ans après lui; mais ce départ avait été forcé, et le successeur de Boniface avait eu raison de soustraire l'indépendance du royaume de Dieu aux brutalités d'une faction. Benoît, du reste, savait que Rome appartenait de droit providentiel à sa dynastie, et que Dieu la rendrait à quelqu'un de ses successeurs. Venise et Padoue étaient pacifiées. Florence, qui ne méritait pas la paix et qui avait repoussé les oliviers que lui présentait le représentant de l'Église, Florence respirait,

1. Missel Romain, *Missæ sanctorum summorum pontificum S. R. E. aliquibus in locis celebrandæ*. Voy. l'Office du Bienheureux au Bréviaire dominicain, et surtout la belle légende du Bréviaire romain, où l'on trouve, sur toute la vie de notre Benoît, un résumé dont on ne saurait trop admirer la parfaite exactitude.

assise sur des ruines. L'Espagne était en paix. Frédéric de Sicile semblait ne pas donner suite à ses habiletés de mauvaise foi. L'empereur d'Allemagne avait été reconcilié par le Pape avec l'archevêque de Mayence, et le roi de Danemark avec l'archevêque de Lunden. Benoît, avant de se sentir frappé, avait eu le temps de jeter un cri, un appel à la croisade, qui avait été entendu de tous les princes et de tous les chevaliers chrétiens. Une de ses consolations, dans les instants lucides de son épouvantable agonie, fut l'espoir même de cette croisade qui, d'après le plan sublime de ce grand pontife, devait attaquer l'islamisme par le nord, et le conquérir par Constantinople reconquise. La figure militaire de Charles de Valois, qui s'était proposé comme chef de cette grande expédition, dut souvent apparaître aux yeux demi-éteints du Pape mourant. Hélas! la croisade n'eut pas lieu, et le schisme a toujours quelque puissance dans ce malheureux Orient que l'islamisme a conquis presque tout entier; mais, grâce à Dieu, nos missionnaires et l'épée de la France sauront bien réaliser un jour le plan de Benoît XI. Le successeur de Boniface mourut dans cet espoir; mais il mourut avec un regard triste, quand il contempla la France de Philippe le Bel. Il devait connaître à fond les desseins intimes de Philippe. Il savait tout ce que contenait de tempêtes contre l'Église l'âme de cet implacable ennemi du Saint-Siège, qui a lutté contre le Plan divin avec une rage et une perfidie véritablement sataniques. Benoît voyait le Plan divin menacé dans le monde; il voyait à terre les débris de l'ancienne politique chrétienne, et c'est parmi ces ruines qu'il mourut. Avec lui commençait, pour les Souverains Pontifes, l'ère douloureuse du *séparatisme* politique dont voici la formule : « l'État et l'Église profondément séparés, au lieu de s'unir et de se fondre librement dans un mutuel respect et dans un réciproque amour. » Benoît avait donné à tous ses successeurs l'exemple de la conduite qu'ils devaient désormais tenir au milieu de ce nouvel ordre de choses qui subsiste encore aujourd'hui. Il nous sera permis de dire ici que les Papes les plus dignes de leur mission et de leur siège ont été ceux dont la politique a le plus ressemblé à celle de Benoît; ceux qui, d'une suavité angélique à l'égard des personnes, ont été, à l'égard des doctrines, d'une inflexible

rigidité; ceux qui, d'une main, ont pardonné, tout souriants, aux Philippes de leur temps, et qui, de l'autre, terribles, ont foudroyé les Nogarets. En réalité Benoît XI est un type : c'est le type des Papes modernes ayant devant eux une société qui se veut indépendante et qui est assez forte pour secourir toute dépendance. Boniface VIII, au contraire, avait été le type des Papes anciens, voulant que Jésus-Christ possédât même temporellement la direction, non point particulière, mais générale des empires, et habitués à faire plier sous eux l'esprit d'indépendance, pendant si longtemps timide, embarrassé, vaincu. On peut comparer ces deux Papes ; mais — il est nécessaire de le répéter encore une fois — on ne saurait les opposer l'un à l'autre comme ayant travaillé à deux œuvres contraires. Il nous semble que chacun a compris son temps ; et, à si peu de distance l'un de l'autre, ils ont réellement eu affaire à deux époques d'un caractère tout différent. Un catholique peut se sentir, croyons-nous, le cœur assez large pour vénérer à la fois, et sans se contredire, les deux mémoires de ces grands hommes. Il nous semble qu'après avoir salué avec respect le tombeau de Boniface à Saint-Pierre, on peut aller s'agenouiller avec piété sur la tombe de Benoît XI à Pérouse, en voyant dans l'œuvre du second la continuation, et non pas le renversement de l'œuvre du premier.

On dit que les mères bretonnes adressent à un saint de leur pays cette belle prière en faveur de leurs petits enfants :

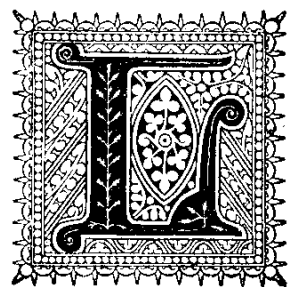
Saint Galonnek, donnez deux cœurs à mon enfant :  
 Donnez-lui un cœur de lion, qui fasse énergiquement le bien,  
 Et donnez-lui un cœur de tourterelle, pour aimer son prochain.

Ne pouvons-nous pas dire à ce grand Dieu qui est l'éternel défenseur de l'Église : « O mon Dieu donnez deux cœurs à chacun de nos Pontifes : un cœur de lion, celui de saint Grégoire VII ou de Boniface VIII, pour foudroyer les ennemis de l'Église; et, pour leur pardonner, un cœur de tourterelle, celui du bienheureux Benoît ! »



# LA VIEILLE FRANCE.

## I. — METZ.



LA cité de Metz « est aux autres cités ce qu'est la rose aux fleurs » : telle est la comparaison où se plaisent les poètes messins. Pour être simple, l'idée n'en est pas moins charmante et révèle un Messin. On n'a jamais aimé sa ville comme les Messins aiment leur Metz. Cet amour n'est pas de ceux que certains peuples du midi portent à leur patrie : il n'a rien d'efféminé ni de mélancolique. C'est une affection grave, mâle et fière. Où sont-ils, ceux qui s'en vont répétant tous les jours que l'amour de la patrie est un sentiment « antique », et que nos races modernes n'en ont pas connu la féconde beauté ? Où sont-ils, ceux qui prétendent que la virilité du citoyen a toujours fait défaut aux nations chrétiennes ? L'Athénien contemplant les lignes idéales de son Parthénon et le Romain, l'œil fixé sur son Capitole, n'ont pas connu ce flot de contentement qui traversait l'âme du Messin à la vue de sa chère cathédrale et en écoutant le son de la Mutte. Il faut les entendre, ces vrais citoyens, parler de leur vieille cité libre : « Sa prospérité, s'écrient-ils, est due aux efforts de dix générations de patriotes aussi intelligents que vigoureux. » Là-dessus ils relèvent la tête et se perdent dans leurs souvenirs.

Le seul aspect de cette ville si profondément aimée était fait, semble-t-il, pour inspirer un tel amour. C'étaient des gens d'esprit que ces Belges. Certain jour, ils arrivèrent au confluent de ces deux cours d'eau qui devaient plus tard s'appeler la Moselle et la Scille. Ils s'arrêtèrent à la vue d'un large mamelon « qui était défendu par ses propres escarpements et par les caux des deux rivières. » Cette race essentiellement guerrière fut sans doute frappée de la puissance de ces défenses naturelles, et, en réalité, il restait bien peu de chose à faire pour construire en ce lieu un repaire tout à fait inattaquable. Comme le dit M. de Saulcy, « il suffisait de construire

un rempart qui fût capable de relier les deux cours d'eau du côté où la colline s'abaisse doucement et descend au niveau de la plaine. » C'est ce qui fut fait. Et de là cette « ville des deux eaux », ce *Divodurum* qui ne tarda point à prendre dans la Gaule une importance considérable, et dont l'histoire, chose rare, est profondément conforme à la mission historique.

Chaque nation ici-bas reçoit de Dieu une mission spéciale, avec un poste particulier, des instructions et un mot d'ordre. C'est ainsi, comme nous l'avons dit plus haut, que la Hongrie et l'Espagne ont été chargées d'être au moyen âge les barrières vivantes contre les flots de l'islamisme et de la barbarie. Metz, elle aussi, a eu sa mission. Elle a été le boulevard providentiel placé, depuis plus de deux mille ans, entre les tribus barbares qui avaient fait halte et celles qui voulaient perpétuer les invasions. De l'Orient il nous venait sans cesse de nouvelles inondations de peuples, et il fallait, de toute nécessité, arrêter ce mauvais courant. Metz a été la digue. En d'autres termes, Metz a été pour la France ce que la Hongrie et l'Espagne ont été pour la chrétienté tout entière. Telle est la philosophie de son histoire.

Cette mission avait commencé avant les siècles chrétiens. Une forte et belle tribu belge, les Médiomatrices, avaient fait de *Divodurum* sa capitale. Ces Médiomatrices étaient des hommes. Ils avaient sans cesse leurs regards tournés du côté du Rhin, et se préoccupaient avant tout de savoir si de nouvelles nuées d'envahisseurs ne venaient pas de la trop féconde Germanie. On a dit avec raison qu'ils étaient la sentinelle avancée de la race gauloise. Toujours en alerte, toujours armés, toujours prêts, ils étaient forcés par leur situation géographique d'être une race vaillante et éveillé. Ils s'y habituèrent aisément, et transmirent à leurs descendants ce tempérament viril qui est encore aujourd'hui le caractère des Messins. Est-il besoin de dire qu'ils résistèrent énergiquement à César, et faut-il rappeler qu'au nombre des derniers bataillons qui eurent la gloire de se grouper autour de Vercingétorix, il y avait cinq mille Médiomatrices? Après ce sublime et dernier effort, la vaillante tribu vit que son rôle, loin d'être fini, était seulement transformé. Avec cet esprit pratique qu'on retrouve encore aujourd'hui dans le fond de ce peuple, ils comprirent soudain toute la supériorité de leurs

vainqueurs, et ces sentinelles gauloises acceptèrent volontiers de devenir des sentinelles romaines. Ce furent d'excellents alliés pour le grand Empire, et qui montèrent bien leur garde devant les invasions barbares. La tâche n'était pas mince. En 282, les Alamans massacèrent cette héroïque population. En 451, les Huns brûlèrent la noble ville. Le souvenir de cette effroyable catastrophe devait rester longtemps dans la mémoire des vaincus. Les Messins, d'ailleurs, mirent sur le compte des Vandales ou des « Vandres » tous les désastres de cette lamentable époque. Les Vandales cependant étaient ici bien innocents. Une fois n'est pas coutume.

Metz cependant reconstruisit ses murs brûlés et reprit placidement son poste, son rôle, sa mission.

Les invasions germaniques avaient triomphé avec Clovis, et les Franks étaient devenus les maîtres d'une partie de ce pays qui devait un jour se nommer la France. Deux grands groupes se formèrent bientôt. Il y eut la Neustrie, et il y eut l'Austrasie. Il y eut les Franks qui s'endormirent dans la mollesse et dans le vice, et il y eut les Franks qui demeurèrent virils et durent rester armés pour résister à l'envahissement des autres Barbares. Durant toute la première race, Metz fut le représentant le plus exact de l'esprit austrasien. Or, c'est dans cet esprit qu'était alors le salut de la France, et peut-être du monde. Il y a certains moments où la terre est sauvée par quelques soldats au cœur fier : Pépin d'Héristal, Charles Martel et Pépin le Bref furent ces soldats. Les maires austrasiens conquièrent, à force d'énergie et de talent, cette royauté que les vrais rois perdirent par excès de sottise et de faiblesse. Metz fut alors le centre de la vie austrasienne. Il y a certains côtés par où Charlemagne est Messin : car Charlemagne a reçu de Dieu, dans l'histoire, le même mot d'ordre que l'ancienne capitale des Médiomatrices, et ce mot d'ordre est celui-ci : « Halte aux invasions ! » Ce n'est donc pas en vain que le fils de Pépin a aimé le séjour de Metz, qu'il y a fondé des écoles et entrepris d'autres établissements. Le grand homme et la grande ville remplissaient le même rôle : ils étaient faits pour se comprendre.

J'admire avec quelle précision clairvoyante les Messins remplirent leur mission providentielle à travers les horribles ténèbres de la féodalité naissante. Tout ce qu'il y a d'enva-

hisseurs dans notre vieux monde vient alors se heurter contre les murs de Metz. Ces brûleurs d'églises et ces tueurs d'hommes, les Normands, furent chassés de ces murailles libératrices par un bras laïque, celui du comte Adelard, et un bras clérical, celui de l'évêque Wala. Ce Wala fut le Gozlin de Metz, et c'était en 883. Moins d'un siècle après, les Hongrois sont expulsés par Conrad. Cependant la Lorraine s'était providentiellement formée. Les historiens ne comprennent rien à ce pan bizarre de terrain, à ce royaume étrange qui a d'abord pour limites la Saône et le Rhône, la Meuse et le Rhin. Il semble cependant que cette bande de terre chrétienne a eu son utilité dans le monde : elle a servi de frontière et, encore un coup, de boulevard entre le monde frank et le monde germain. A ce point de vue, la Lorraine, c'est Metz prolongée.

Cependant le moment était venu, pour la cité messine, de se prononcer entre l'Allemagne et la France : il fallait se décider. Au milieu de mille événements et accidents dont ils ne furent pas les maîtres, les Messins trouvèrent dans leur esprit pratique le secret de se tirer d'affaire : ils se rattachèrent dès 980 à l'Empire; mais à la condition, plus ou moins sous-entendue, de garder leur très précieuse liberté. Ce fut presque un trait de génie. Metz fut une « cité libre impériale » : libre de fait, impériale de nom. Elle comprit que sa chère indépendance sauverait ce qu'il y avait en elle de plus auguste et de plus grand : sa véritable origine et sa véritable patrie. Ne pouvant s'ériger en royaume entre la France et l'Allemagne, elle finit un jour par se constituer en république. De 980 à 1250, son histoire se divise en deux chapitres : « lutte contre les empereurs, lutte contre ses propres évêques, qui prétendent devenir ses seigneurs. » Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le grand but de Metz est atteint : elle est libre sous le sceptre des empereurs allemands, sceptre qu'elle honore et ne subit guère. C'est une cité « du Saint Empire Germanique », qui parle français à plein gosier et se donne la joie d'être républicaine au nez de l'empereur, sans jamais lui manquer de respect. Metz est peut-être la plus forte et la mieux organisée de toutes les républiques du moyen âge. On ne la saurait comparer qu'aux villes italiennes; mais, par plus d'un côté, elle leur est véritablement supérieure. Vous voyez que les



Messins sont de fins compères et qu'ils sont venus à bout, fort ingénieusement, des Césars et de leur fortune.

C'est une chose merveilleuse, en effet, que l'organisation communale de Metz. En apparence rien n'est plus compliqué; en réalité rien n'est plus simple ni mieux pondéré. C'est le triomphe de l'esprit pratique. Pour en arriver à se constituer en commune, les Messins, certain jour, ont dû entrer en lutte avec leurs évêques, qu'ils respectaient et aimaient : ils n'ont pas hésité à le faire, et ont aisément trouvé le moyen de demeurer bons catholiques, tout en se montrant vigoureux citoyens. Race curieuse à étudier, et qu'un vieux poète local a peinte en deux traits charmants : « Les Messins, dit-il, entendent très dévotement la messe; puis, chacun va à ses affaires. » C'est ainsi que, tout en sollicitant fort dévotement la bénédiction de ses évêques, Metz a fini par renverser très énergiquement leur pouvoir politique. En résumé, ce peuple avait deux adversaires de son indépendance : ses évêques et les empereurs d'Allemagne. Il a respectueusement abattu la puissance des premiers; il s'est débarrassé de la suprématie des seconds, en paraissant l'accepter et en accolant au nom de sa cité l'épithète « impériale », qui n'était point gênante.

Le terrain était déblayé : on bâtit.

A la tête de l'État fut placé le Maître-échevin, que l'on peut considérer comme le Président de cette tumultueuse petite république. Pour bien attester la vivacité de leur confiance en leur église, les Messins lui voulurent réserver l'élection de ce premier magistrat de leur ville, et cette élection depuis 1179, appartient, en effet, au primicier de la cathédrale et aux cinq abbés de Gorze, de Saint-Arnoult, de Saint-Clément, de Saint-Symphorien et de Saint-Vincent. Mais là se bornait l'action du clergé dans le gouvernement de cette cité, qui, d'ailleurs, fut fidèle autant que remuante et où l'indépendance n'eut jamais les allures de la révolte. On ne voulait pas de la domination temporelle de l'évêque; mais on acceptait avec amour la direction spirituelle de l'Église.

Au Maître-échevin les Messins abandonnèrent tout d'abord de trop importantes et de trop nombreuses attributions, et bien peu de souverains ont eu, au moyen âge, une puissance aussi incontestée. Mais un jour il arriva que ces bourgeois, jaloux de leur indépendance, trouvèrent excessif un pouvoir

dont ils n'avaient pas, à l'origine, su bien régler les proportions; et ils se décidèrent sagement à le restreindre.

Au-dessous du Maître-échevin se tenaient fièrement les vingt Échevins qui formaient son Conseil et furent longtemps nommés par lui. Un tribunal spécial, celui des Treize, exerçait, avec eux et en premier ressort, la magistrature judiciaire. Concurremment avec les trois Mayeurs, ils administraient la justice dans les trois mairies de Porte-Muselle, de Porte-Sailly et d'Outre-Moselle, dont relevaient ces deux cent quatorze villages qui étaient en quelque manière le rayonnement magnifique de la cité messine. Aux *Eswardeurs* était réservé, en de certains cas et à de certaines époques, l'examen des mêmes affaires. Les « Sept de la Guerre » — magistrature qui fut créée à l'occasion de la guerre de 1324 — étaient, comme leur nom l'indique, chargés des affaires militaires et de l'organisation de la résistance. Tous ces membres du gouvernement messin se réunissaient en des assemblées où chacun d'eux avait voix délibérative : les intérêts du peuple y étaient représentés par les vingt cinq Comtes des paroisses. Cependant un corps de mercenaires, les soldoyeurs, veillaient sans cesse à la défense de la cité qui les payait bien, et les recrutait surtout parmi les pauvres chevaliers allemands ou français. Puis, on voyait sur les remparts, en temps de guerre, des soldats improvisés qui montaient gravement leur faction, les yeux fixés sur l'ennemi. C'étaient les gens des Métiers. Les Corporations semblent avoir été, dans cette ville militaire, plus fortement organisées que partout ailleurs, et on leur avait notamment confié la défense de toutes les tours qui faisaient une si belle couronne à Metz. Ces sortes de gardes nationaux attachaient un grand prix à ce privilège et surent plus d'une fois s'en montrer dignes.

Telle était, dans ses principaux traits, la constitution de cette noble cité messine, qui fut à l'apogée de sa puissance vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, cette constitution dont nous venons d'esquisser le tableau, n'était que la constitution officielle : il y avait quelque chose au-dessous; il y avait un *substratum* vivant; il y avait un milieu où se puisaient tous les éléments, où se recrutaient tous les membres de cette puissante organisation communale. Quand il n'y a plus de vie intime dans un Ordre

religieux, cet Ordre meurt; quand il n'y a pas dans une commune une puissante oligarchie bourgeoise, cette commune est en danger de mort. Or, Metz eut l'heureuse fortune de posséder cette oligarchie, et ce furent ces très célèbres *paraiges* dont nous n'avons pas encore eu à prononcer le nom. On appelait de la sorte six grandes associations de familles bourgeoises, six vastes *cognationes* ou *parentelæ* qui arrivèrent, par la force des choses, à exercer dans la cité une prépondérance sans rivale. Ce patriciat était à la fois en possession d'une grande partie de la fortune publique et de tous les pouvoirs de l'État. C'est à lui qu'appartenait en réalité le gouvernement de la Commune, et son action dirigeante s'exerçait par des commissions permanentes, les *Septeries* et les *Treizeries*, lesquelles étaient exclusivement formées dans son sein. Le Maître-échevin (c'est tout dire) devait être pris dans les rangs de ces *paraiges*, qu'on connaissait sous les noms de Porte-Muselle, Junce, Saint-Martin, Porte-Sailly et Outre-Seille, auxquels il faut joindre le Commun. L'histoire de Metz est inséparable de l'histoire de cette aristocratie « paraigienne », et l'on ne peut séparer ce que le passé a si intimement uni.

Nous nous la figurons volontiers, cette antique et fière cité de Metz. Elle est assise au milieu d'un groupe de collines riantes qui sont chargées de vignobles, et n'est point sans ressembler quelque peu à la belle Florence. Telle est, du moins, l'opinion des Messins; mais il ne faudrait pas demander aux Florentins de la partager trop vivement. A tout le moins la cathédrale de Metz vaut bien Sainte-Marie-des-Fleurs et offre un profil plus architectural. Ça et là, sur l'azur de ce ciel dont les poètes messins ont peut-être exagéré la douceur et les parfums, les vingt paroisses et les dix abbayes de la vieille ville font monter les flèches de leurs églises, d'où partent de beaux sons de cloche. Voici, là-bas, l'hôpital Saint-Nicolas du Neuf-Bourg, que les bourgeois administrent eux-mêmes, et voilà, par ici, le dédale des rues marchandes de l'active et laborieuse cité. Trois jours par semaine, c'est marché, et il faut voir, ces jours-là, l'étonnant mouvement de la ville et des faubourgs. Commerce d'argent, commerce de blés et de vins, c'est ce qui attire à Metz le plus d'acheteurs, sans parler de l'armurerie qui dans un pays si militaire, doit occuper, et occupe en effet, de nombreux ouvriers. Et le soir, quelle belle

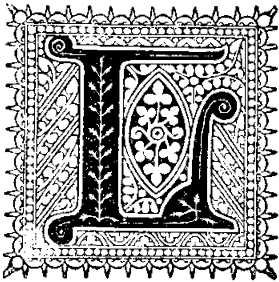
lumière projettent toutes ces lanternes qui sont suspendues aux maisons ! Mais ce qu'il y a de meilleur à Metz, ce sont les Messins. Contemplons celui-ci qui passe, là, dans la rue, et fredonne en ce moment l'un des vers les plus fiers d'un vieux poème national : *Metz est la mère de franchise*. Abordons-le et, comme un véritable reporter, accablons-le de questions indiscretes. Au seul nom de sa ville natale, il se redresse : « Nous sommes une ville libre », s'écrie-t-il. Puis il ajoute d'une forte voix : « Nous sommes très riches. — Et que faites-vous de tant d'argent ? — Nous le prêtons — N'est-ce pas bien imprudent ? — Oh ! nous exigeons de bons gages. — Et quels sont vos emprunteurs ? — Des seigneurs et des chevaliers qui ont gaspillé les trois quarts de leur fortune et veulent perdre le reste. Oui, oui, l'on prête à Metz bien de l'argent. » Là-dessus notre gros bourgeois se rengorge : « D'ailleurs, dit-il, on est très aumônier chez nous. Venez, venez voir le nouvel hôpital que nous bâtissons. » Et il s'éloigne en sifflant ces autres vers : « La gent de Metz est moult pitouse ; — elle paist la gent souffreteuse. » Mais le brave Messin n'a pas tout dit sur ses concitoyens. Il n'a point parlé de leur esprit pratique et un peu formaliste, ni de leur prudence en affaires, qui se concilie étrangement avec leur amour pour les fêtes, les théâtres et le plaisir ; ni surtout de leur très profond amour pour leur pays. Il n'a pas dit, — mais c'est notre devoir de le dire en sa place, — que ce qui caractérise le mieux les citoyens et la cité, c'est cette vitalité puissante et cette fierté civique dont l'histoire nous fournit tant d'exemples ; c'est cet entêtement de tout un peuple à vouloir rester le seul maître de sa destinée ; c'est enfin cette belle et opiniâtre fidélité à la mission que Metz avait reçue de Dieu. Et cette mission consistait à interposer entre la France et l'Allemagne une bande de terre indépendante, une nation virile et forte ; elle consistait, en d'autres termes, à être le boulevard français de la France.

C'est à ce boulevard si regretté, c'est à cette ville si aimée que j'offre ces quelques pages où je voudrais avoir parlé en bons termes de sa gloire passée. Hélas ! pourquoi prononcer le mot « gloire » ? Et n'est-ce pas plutôt le cas, et présentant à Metz cette humble offrande, de lui appliquer ce vers d'un poète contemporain : « Ne trouvant qu'un tombeau, je le couvre de fleurs. »

# LA VIEILLE FRANCE.

## II. — JEANNE D'ARC.

### I.



La vie de Jeanne est d'un grand enseignement pour tous ceux qui, de nos jours, écrivent ou étudient l'histoire. On ne saurait nier que cette existence glorieuse ne renferme certains éléments étranges, pour ne pas dire surnaturels. Il n'est pas moins certain que cette très noble vie s'est écoulée au sein d'un pays très civilisé, au milieu d'une génération intelligente et quelquefois sceptique, en plein règne de l'écriture, à la veille de l'imprimerie, dans les conditions enfin qui paraissent le moins propres à favoriser une légende et les plus convenables pour l'exercice de la critique. Ce n'est pas ici, en vérité, qu'il siérait d'invoquer la théorie des mythes : Jeanne n'est pas plus historique que saint Paul ; mais elle l'est autant et en des temps plus voisins du nôtre.

Donc, il est hors de doute qu'une sorte de petite bergère a jailli soudain de je ne sais quelle bourgade inconnue, qu'elle s'est dite envoyée de Dieu ; et que cette femmelette, dans notre France à jamais délivrée, a eu raison de l'armée la plus savamment organisée et du plus puissant de tous les envahisseurs. Voilà, voilà ce que l'ongle des sceptiques n'effacera jamais de l'histoire.

Je sais qu'ils esquivent la difficulté. Niant le miracle, ils admettent volontiers la maladie et la folie. Plutôt que de se rendre au prodige, ils insultent et déshonorent ceux qui en ont été les agents ou les objets : Jeanne, à leurs yeux, devient une illuminée, une hallucinée et, pour parler plus franchement, une folle. C'est une manière d'idiote sublime, qui s'est imaginé entendre des voix célestes, qui a cru voir des apparitions surnaturelles et qui, enfin, dans sa pauvre petite cervelle pathologiquement échauffée, a été jusqu'à se persuader un jour que la main de Dieu la conduisait.

Remarquez, je vous prie, à quelles singulières conséquences un tel système entraîne nos adversaires. Cette folie de Jeanne a, paraît-il, été partagée par ses contemporains. Le roi de France, sa cour, ses meilleurs capitaines, ces vieux routiers qui n'avaient pas de propension à croire au miracle et dont la dévotion n'avait certes rien d'excessif, les Orléanais, les Rémois, « les Français de France », un peuple tout entier a cru à la vocation de Jeanne. Notez qu'on s'est d'abord défié d'elle ; qu'on l'a fait passer par cent épreuves d'où elle ne pouvait sortir sans un prodige, et que, jusqu'à ses victoires enfin, on a douté de sa mission. Le XV<sup>e</sup> siècle, encore un coup, n'était pas un siècle crédule, et ces populations, fatiguées ou corrompues, n'étaient pas de celles que le fanatisme entraîne. Comme saint Thomas, elles demandèrent à voir pour croire. Puis, une hallucinée aurait-elle été capable de cette modération, de cette placidité sereine, de ce coup d'œil exact, de ce courage discipliné, de cette inaltérable confiance qui ne s'est jamais démentie un seul instant ? Y a-t-il une hallucination qui résiste à l'excès de l'adversité comme à celui du bonheur, et qui puisse encore persévérer après un traitement comme celui que l'on infligea dans Rouen, à la « grande française », à la libératrice de la France ? Une folle, en présence des juges les plus subtils, les plus retors et les plus désireux de condamner un accusé, devant les plus longs et les plus perfides interrogatoires, à travers les péripéties poignantes du procès le plus sophistiqué et le plus obscur, eût-elle conservé jusqu'au bout son sang-froid ; eût-elle témoigné d'un bon sens aussi réfléchi ; eût-elle déjoué aussi parfaitement les ruses les mieux ourdies ; eût-elle répondu à ses juges avec une aussi merveilleuse concision, et sans jamais se rendre coupable d'une seule maladresse ou d'un seul mensonge ; eût-elle affirmé, enfin, d'une voix aussi ferme et aussi convaincante, la divinité de sa mission jusqu'à sa condamnation, et, que dis-je, jusqu'à sa mort ? Si vous accusez Jeanne de folie, montrez-moi, j'ai le droit de l'exiger, montrez-moi, dans tous vos Bicêtres et dans tous vos Charentons, un cas pathologique qui soit comparable à celui-là, et surtout, qui soit capable de produire, en des circonstances pareilles, de pareils résultats. Je vous abandonne tous les siècles ; cherchez et exhibez-moi de telles folies : c'est une sommation qui vous est faite.

Mais, jusqu'à ce que vous me fournissiez les preuves à l'appui de votre scepticisme, je me contenterai de celles à l'appui de MA foi. Pour ma part, lorsque je me transporte par l'imagination sur la place du Vieux-Marché de Rouen, le 30 mai 1431 ; quand j'aperçois sur son bûcher cette pauvre fille des champs qui vient de conquérir un grand royaume, et qui, jusqu'au moment où la flamme lui entre dans la bouche, proteste tranquillement de la vérité de toutes ses paroles, du caractère sacré de sa mission et de l'innocence de sa vie, je me sens saisi d'une conviction que je crois très profondément scientifique, et que rien ne pourra jamais entamer dans mon esprit. Où vous voyez une hallucinée, je vois une sainte ; où vous voyez une maladie de l'homme, je vois la sagesse et la puissance de mon Dieu : *Video visibiliter influere Spiritum Sanctum!*

## II.

D'APRÈS une certaine école nouvelle, que j'ai eu lieu de combattre dès ses premières origines, tous les faits de l'histoire seraient aisément explicables par le climat, par la race, par l'époque et par le tempérament. On reconnaît aisément, à ces derniers mots, la trop fameuse « théorie des milieux » qui est due au génie hardi de M. Taine. Suivant ce philosophe, les actions humaines poussent tout aussi involontairement que les fleurs. L'homme n'est pas plus responsable que le végétal, parce qu'il n'est pas plus libre. La vertu et le vice sont des produits, au même titre que l'huile et le vitriol. Vous me dites que tel homme appartient à la race caucasique, qu'il a vécu au XV<sup>e</sup> siècle, sous un climat de tant de degrés et avec un tempérament sanguin : je vais vous dire immédiatement ce qu'a pensé, ce qu'a dit, ce qu'a écrit cet homme. Il n'aurait pu ni penser, ni parler, ni écrire autrement. C'est fatal.

Eh bien ! je le demande à tous les esprits sincères, quelle que soit la philosophie à laquelle ils appartiennent : la vie de Jeanne d'Arc n'est-elle pas un éclatant démenti donné à ces dangereuses doctrines ? Le climat et la race expliquent-ils le prodige de cette vie ? Vous ne sauriez l'affirmer : car, sous le même climat, au sein de races toutes semblables, nous ne voyons pas se reproduire une seule fois les mêmes faits. Alléguerez-vous le tempérament ? Mais pouvez-vous vous vanter

de connaître avec précision celui de Jeanne d'Arc ? Par beaucoup de côtés d'ailleurs, elle a exactement les traits de mille saintes qui, certes, ont eu vingt ou cent tempéraments divers. « Mais le moment était propice à une telle imagination ? » Je veux bien avouer ici, pour être fidèle à la vérité, qu'au moment où parut Jeanne d'Arc, on attendait vaguement dans le peuple certaines libératrices inconnues, et que son apparition coïncide avec ce grand mouvement des esprits qui avait déjà produit sainte Catherine de Sienne. C'est tout ce que je puis accorder. Mais, du reste, quelle triste époque ! quel pauvre roi ! quels conscillers médiocres ! quelle lamentable armée ! Si l'on n'avait alors eu affaire qu'à la guerre avec les Anglais, envahisseurs de notre sol, on comprendrait jusqu'à un certain point que l'indignation nationale eût pu naturellement enfanter notre héroïne, comme l'invasion de la France de 1792 enfante les victoires républicaines. Mais il y avait depuis longtemps parmi nous les déchirements de la guerre civile ; on était partagé entre les Armagnacs et les Bourguignons ; on se battait de village à village, et presque de famille à famille. Ces luttes, qui n'avaient rien de grand, attestaient et produisaient une décadence mesquine, peu capable de donner humainement à une petite fille du Barrois l'idée extraordinaire de délivrer la France au nom de Dieu. Puis, dans notre Jeanne, ce n'est pas l'intention qu'il faut seulement considérer ; car il y a eu de fausses Jeannes qui ont affiché les mêmes idées : ce sont les effets, les résultats visibles de cet héroïsme qui doivent surtout fixer notre attention. « Elle a chassé les Anglais de la France », voilà qui est une vérité incontestable. Or, quand elle a commencé cette œuvre tout conspirait contre elle. Contre une habile et courageuse nation, contre un Bedford et un Talbot, contre une armée qui s'était fait une habitude de la victoire, et qui battait ordinairement les Français quatre fois supérieurs en nombre ; contre des vainqueurs qui possédaient presque tout notre pays, et dont le roi s'appelait tranquillement « roi de France », elle n'avait qu'une petite troupe de coquins et de pillards habitués à la défaite, des courtisans qui doutaient d'elle, un roi qui perdait la tête, quelques villes qui tenaient bon, mais en attendant l'heure de la capitulation, un peuple sans capitale et sans argent, une nation divisée contre elle-même, un abattement universel. Tel est « le mo-



ment » où parut Jeanne, et je dis qu'il ne suffit pas à expliquer humainement la foudroyante rapidité de son triomphe. Quant à son libre arbitre, que contesterait l'école de M. Taine, il est au nombre de ces choses qui se défendent toutes seules. Il suffit de lire le procès de cette martyre et de la voir aux prises avec ses juges, les démasquant, les raillant, les confondant sans relâche, pour conclure qu'elle a sans cesse agi avec la plénitude d'une liberté que ses Voix ont dirigée et non pas anéantie. S'il est un spectacle qui proteste ici-bas contre le fatalisme, c'est celui d'un innocent qui se défend énergiquement devant ses juges et confond ses accusateurs. J'ignore si cet argument est « scientifique » ; mais je le crois juste.

### III.

CETTE vie de Jeanne est pleine encore d'autres leçons. La mission surnaturelle dont elle a été revêtue, montre assez en quelle estime la Providence tient la femme, et la haute dignité à laquelle Dieu la destine au sein des nations catholiques. Nous ne saurions donc accorder un soin trop prévoyant à l'éducation de celles qui pourraient être appelées à la même mission ; nous ne saurions élever trop haut ces nobles intelligences. « J'ai pris ma créance, disait Jeanne, et j'ai été enseignée bien et dument comme un bon enfant doit faire. » Essayons, nous aussi, d'enseigner bien et dument nos jeunes filles, et de ne pas leur mesurer la science chrétienne. Pour celles qui sont de la race de Jeanne d'Arc, il ne faut pas trop craindre la lumière.

Puis, quand on nous demandera ce que le christianisme a fait de la femme, nous répondrons en montrant celle qui triompha à Orléans et mourut à Rouen. On écrit tous les jours, on ose écrire que la doctrine catholique a eu pour principal effet d'efféminer la femme et d'en faire je ne sais quel petit être souffreteux, tremblotant, hypocrite, ignorant et opprimé. Lisez, lisez donc le procès de Jeanne d'Arc, et saluez la chrétienne. La voilà toute : pure, candide, virile, courageuse, ne sachant pas désespérer, sachant mourir. Elle sauve un peuple avec simplicité. Sa taille égale celle des plus grands hommes, et elle se croit petite. Quant à nier qu'elle fût chrétienne, personne ne l'a jamais osé, si ce n'est M. Henri Martin. Ce paradoxal historien prétendait qu'elle était Gauloise et même

druidique. Or Jeanne disait un jour : « Les fécs, je ne sais ce que c'est », et elle ignorait jusqu'aux plus célèbres superstitions de la race celtique. Toutes les paroles qui sont sorties de ses lèvres, toutes les pensées de son âme, tous les souffles de sa poitrine ont été chrétiens, ont été français : la démonstration de ce fait est facilement mathématique. Et c'est pourquoi nous souhaiterons toujours que nos filles ressemblent à Jeanne et qu'elles aient la même virilité catholique.

Après avoir lu l'histoire de Jeanne, dira-t-on encore que les vertus privées n'ont aucune influence sur les choses de la vie publique ? fera-t-on encore cette absurde séparation ? Supposez un instant que la libératrice d'Orléans n'ait pas possédé l'incomparable éclat de cette virginité que le seul Voltaire a pu outrager ; supposez, par impossible, qu'elle ait été impudique, menteuse, incroyante. Je prétends qu'au seul point de vue humain, et laissant de côté l'inspiration divine, elle n'aurait rien fait, ni même rien tenté de grand. A proprement parler, il n'y a pas de vertus privées et de vertus publiques : il n'y a qu'une seule vertu et une seule morale auxquelles appartient le monde.

Un dernier mot.

Tous les jours encore on fait, ou plutôt l'on prétend faire du mot « ultramontain » un outrage que nous aimons. Tout récemment encore j'entendais un ennemi de l'Église me dire avec une certaine vivacité : « Jamais, jamais on n'a reconnu au moyen âge la supériorité du Pape sur le Concile ». Que de preuves en faveur du sentiment contraire ! A coup sûr toute l'histoire de Jeanne d'Arc se lève et proteste pour nous. Cette Sainte, à tout instant, s'en réfère avant tout au jugement suprême du Pape. Elle allait mourir au milieu d'une des plus tristes périodes de l'histoire ecclésiastique, à la veille des plus mauvaises sessions du concile de Bâle, presque en plein schisme. Et elle disait : « Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint Père le Pape ». Et elle demandait que tout son procès « fût envoyé à Rome ». Et elle répétait mille fois toutes ces bonnes et saines paroles, qui n'étonnaient personne autour d'elle. Il est doux, pour les « ultramontains » d'aujourd'hui, de penser que Jeanne fut jadis une ultramontaine comme eux, et que cela ne l'a empêchée ni d'aimer la France, ni de mourir pour elle.

# TABLE DES MATIÈRES.

## DÉFINITION CATHOLIQUE DE L'HISTOIRE.

I. — Point de départ .. .. .	1
II. — De Dieu, considéré comme premier terme de l'histoire ...	2
III. — De l'homme considéré comme deuxième terme de l'histoire ... .. .	4
IV. — Du but de Dieu relativement à l'homme : définition catholique de l'histoire ... .. .	6
V. — Des conditions exigibles de l'homme pour qu'il arrive à la béatitude ... .. .	6
VI. — Comment Dieu a-t-il procuré à l'homme la première condition de la béatitude, c'est-à-dire la connaissance de la Vérité? ...	7
VII. — Comment Dieu a-t-il procuré à l'homme la seconde condition de la béatitude, c'est-à-dire l'exemption du péché?.. ...	11
VIII. — Que l'homme doit coopérer aux efforts de Dieu pour l'amener à la béatitude ... .. .	13
IX. — Comment l'homme peut-il s'unir à la Vérité? ... .. .	14
X. — Comment l'homme peut-il coopérer à la Rédemption? ...	15
XI. — L'Obstacle... .. .	16
XII. — De la guerre et des autres fléaux.. ... .. .	17
XIII. — Esquisse catholique d'une histoire universelle . ... .. .	21
XIV. — Résumé et conclusion ... .. .	22

## HISTOIRE DE LA CHARITÉ.

I. — Histoire générale de la charité depuis la fondation de l'Église. — Vue d'ensemble ... .. .	27
III. — Des deux premières Œuvres de miséricorde : Donner à manger à ceux qui ont faim ; donner à boire à ceux qui ont soif. ...	34
IV. — De la troisième Œuvre de miséricorde : vêtir ceux qui sont nus ... .. .	38
V. — De la quatrième Œuvre de miséricorde : racheter les prisonniers... .. .	44
VI. — De la cinquième Œuvre de miséricorde : Soulager les malades. ... .. .	55
VII. — De la sixième Œuvre de miséricorde : Accueillir les étrangers ... .. .	65

VIII. — De la septième et dernière Œuvre de miséricorde: Ensevelir les morts... ..	67
IX. — Conclusion... ..	69

### COMMENT FAUT-IL JUGER LE MOYEN AGE.

I. — État de la question .....	71
II. — Comment faut-il, en général, juger le moyen âge.. ..	75
III. — De la première œuvre du moyen âge, qui a consisté à lutter contre le mal des anciennes civilisations et à le détruire. ....	79
IV. — De la deuxième œuvre du moyen âge, qui a consisté à développer et à transformer tout ce qu'il y avait de bons éléments dans les anciennes civilisations. ....	83
V. — De la troisième œuvre du moyen âge, qui a consisté à établir définitivement sur la terre toutes les idées saines, toutes les vertus vraies. ....	93
VI. — Résumé et conclusion .....	102

### L'INFAILLIBILITÉ.

I. — L'INFAILLIBILITÉ DEVANT LA RAISON... ..	105
I. Nécessité d'une diffusion facile et constante de la lumière. ....	105
II. L'Infaillibilité n'est pas un miracle : c'est une loi .....	106
III. L'Infaillibilité n'est pas contraire au libre arbitre ... ..	107
IV. L'Infaillibilité du Pape ne porte pas atteinte à celle des Conciles œcuméniques ni à l'autorité des Évêques ... ..	109
V. L'Unité .....	110
VI. Des conditions très rationnelles où s'exerce l'Infaillibilité ... ..	111
VII. Conséquences de ce qui précède .....	113
II. — L'INFAILLIBILITÉ DEVANT LA FOI.	
I. L'Évangile... ..	113
II. Les Conciles œcuméniques ... ..	115
III. Les Pères, la Tradition, l'École... ..	119
IV. Les Papes.. ..	125

### III. — L'INFAILLIBILITÉ DEVANT L'HISTOIRE.

I. État de la question .....	125
II. L'Infaillibilité en action. . . . .	128
III. Les objections de fait ... ..	137
IV. Conclusion .....	147

## CHARLEMAGNE.

## LES CORPORATIONS OUVRIÈRES.

I. — Sujet et plan de ces quelques pages..	161
II. — Introduction à l'histoire des Corporations. Ce que l'Église pense de l'ouvrier	161
III. — Les Corporations à l'époque romaine...	164
IV. — Les Corporations à l'époque chrétienne : 1° Depuis la prédication des apôtres jusqu'au XIII <sup>e</sup> siècle...	167
V. — Les Corporations à l'époque chrétienne : 2° Depuis le XIII <sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution française	174
VI. — Organisation intérieure des Corporations ouvrières...	180
§ 1. Avant l'apprentissage	180
§ 2. Les apprentis...	182
§ 3. Les compagnons	187
§ 4. Les maîtres	190
§ 5. Les gardes ou jurés.	195
§ 6. Élément religieux des anciennes Corporations ouvrières : les Confréries	198
§ 7. Idée d'un Tiers-Ordre ouvrier	204
VII. — Réponse à certaines objections contre les Corporations ouvrières	208
VIII. — Conclusion	216

## LA PAPAUTÉ AU MOYEN AGE.

I. — BONIFACE VIII	221
II. — BENOIT XI	277

## LA VIEILLE FRANCE.

I. — METZ	387
II. — JEANNE D'ARC	395

